



# 18<sup>e</sup> Assemblée générale

## PROCÈS-VERBAUX

18<sup>e</sup> Session de l'Assemblée générale

**UICN - Union mondiale pour la nature**

Perth, Australie

28 novembre-5 décembre 1990

Ces procès-verbaux ont été colligés par Hugh Synge, chef-rapporteur à l'Assemblée générale. Les procès-verbaux des séances individuelles ont été rédigés par Steve Davis, Patrick Dugan, Lothar Gundling, Mark Halle, Vernon Heywood, Aban Kabraji, Rob Malpas, Jeff McNeely, Cameron Sanders, Jeff Sayer, Simon Stuart et Jim Thorsell, de l'UICN. Les procès-verbaux des 12 ateliers ont été organisés et coordonnés par George Greene. Hugh Synge tient à remercier Martin Holdgate, Delmar Blasco, Sheila Millar, Nicky Powell, Estelle Viguet, Morag White et, tout particulièrement, Fiona Hanson, pour leur gentillesse et leur aide.

La présentation des documents et les termes géographiques utilisés ne sont en aucun cas l'expression d'une quelconque opinion de l'UICN sur le statut juridique de quelque Etat, territoire ou région que ce soit, ou sur leurs frontières ou limites.

Traduction: Danièle Devitre et Catherine Lokschin

ISBN 2-8317-0067-1

UICN, Union mondiale pour la nature  
1196 Gland, Suisse

Conception de la couverture: Reflet - Artwork for Business

# PROCES VERBAUX

18e Session de l'Assemblée générale de  
**l'UICN - Union mondiale pour la nature**  
Perth, Australie  
28 novembre au 5 décembre 1990

Union internationale pour la conservation de la nature  
et de ses ressources

1992

# Introduction

---

L'Assemblée générale de l'UICN est la principale enceinte où des délégués de toutes les organisations membres décident de la politique de l'Union mondiale pour la nature. En tant que telle, elle constitue un parlement unique pour le mouvement mondial de la conservation. Elle permet aux gouvernements, organismes de droit public et organisations non gouvernementales de débattre des mesures qui s'imposent pour résoudre les problèmes écologiques graves et de plus en plus nombreux qui se posent au plan mondial. Parce que les membres individuels des commissions de l'UICN et les représentants des organisations internationales partenaires et des organismes non membres sont tous libres de participer en tant qu'observateurs, le champ de vision et l'expertise de l'Assemblée sont particulièrement vastes, conférant une autorité certaine à ses conclusions.

Depuis sa séance inaugurale tenue à Fontainebleau, France, en 1948, l'Assemblée générale s'est réunie à Bruxelles, Belgique, en 1950; à Caracas, Venezuela, en 1952; à Copenhague, Danemark, en 1954; à Edimbourg, Ecosse, Royaume-Uni, en 1956; à Athènes, Grèce, en 1958; à Varsovie, Pologne, en 1960; à Nairobi, Kenya, en 1963; à Lucerne, Suisse, en 1966; à New-Delhi, Inde, en 1969; à Banff, Canada, en 1972; à Kinshasa, Zaïre, en 1975; à Ashkhabad, URSS, en 1978; à Christchurch, Nouvelle-Zélande, en 1981; à Madrid, Espagne, en 1984, et à San José, Costa Rica, en 1988. Elle a tenu une session extraordinaire à Genève, Suisse, en avril 1977.

La 18e Session de l'Assemblée générale s'est tenue du 28 novembre au 5 décembre 1990 à Perth, Australie, sur l'aimable invitation du Gouvernement du Commonwealth de l'Australie et du Gouvernement de l'Etat de l'Australie-Occidentale. Cette Assemblée était placée sous le thème de "la conservation dans un monde en mutation". Elle a réuni 1156 participants, de 104 pays.

Comme l'indiquent ces procès-verbaux, la 18e Session de l'Assemblée générale a revêtu une importance particulière. Elle a examiné et redéfini la mission de l'UICN en tant qu'Union mondiale pour la nature, soulignant qu'il doit s'agir de la conservation de la nature, pour elle-même et en tant que fondement essentiel de la vie humaine. Elle a souligné que là où la nature est utilisée par les hommes, cela doit se faire de façon écologiquement rationnelle, éthiquement responsable et durable. Elle a adopté une stratégie pour les travaux de l'Union dans son ensemble, reliant les activités des réseaux de bénévoles des six commissions à celles du secrétariat permanent de l'Union. Elle a souscrit à une politique de décentralisation pour le secrétariat, prévoyant l'établissement de liens plus étroits avec les membres de tous les pays du monde et garantissant que le programme de l'Union satisfasse leurs besoins, tout particulièrement en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable de leurs milieux et ressources naturels. Elle a souligné que dans un monde où le message de la conservation devient de plus en plus trouble et confus, l'équipe du secrétariat doit défendre la vision collective des membres de l'Union. Par des ateliers, des discussions techniques et plénières, un programme d'action détaillé a été élaboré et adopté. Plus de 75 résolutions et recommandations sur des sujets d'importance mondiale et nationale ont en outre été adoptés.

Ces procès-verbaux—disponibles, comme tous les documents de l'Assemblée générale, dans les trois langues officielles, anglais, français et espagnol—sont ses premiers résultats tangibles. Il en viendra beaucoup d'autres. Pratiquement tous les ateliers tenus du 30 novembre au 1er décembre produiront des livres, des programmes, des stratégies ou autres. Le secrétariat publiera une déclaration révisée de la mission et de la stratégie de l'Union, de même qu'un Programme triennal,

tel qu'il a été mis au point à Perth.

Les résultats officiels ne sont cependant pas tout. Une Assemblée générale est, avant tout, un forum favorisant les contacts humains. Bien qu'il y ait eu tout sauf unanimité de vues parmi les délégués présents à Perth, tous sont rentrés chez eux riches de nouvelles idées, de nouveaux contacts et, je l'espère, d'un nouveau sens de la

communauté et d'un nouveau but. Tous auront certainement mieux compris l'Australie et son environnement, présentés avec une si grande clarté et, parfois, une si grande passion, par nos généreux hôtes australiens.

Martin W. Holdgate  
Directeur général

## Remerciements au pays hôte

---

La 18e Session de l'Assemblée générale tenue à Perth peut être qualifiée d'événement mémorable. Elle a réuni plus de participants qu'aucune autre ne l'avait jamais fait. Elle s'est également révélée très productive, qu'il s'agisse du volume de travail accompli, de la qualité des ateliers et des réunions spéciales, ou de l'esprit d'unité et d'engagement qui a caractérisé ses débats. L'Union mondiale pour la nature a quitté Perth avec une mission claire, un sens vivant de l'objectif à atteindre, une unité sans précédent et un programme exigeant pour l'avenir.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans l'organisation extraordinaire qui a caractérisé cette Assemblée du début à la fin. Perth a offert un cadre magnifique à cette Assemblée générale, tant au Centre de Convention de Burswood que sur le campus de l'Université de l'Australie-Occidentale. Le pays hôte a offert à notre réunion un soutien

financier très généreux, ainsi qu'une organisation d'une efficacité remarquable.

L'Union a été très honorée de la présence, à la Cérémonie inaugurale, de M. R.J.L. Hawke AC, MP, Premier Ministre, de Madame Carmen Lawrence MLA, Premier Ministre de l'Australie-Occidentale, de Mme Ros Kelly MP, Ministre des Arts, des Sports, de l'Environnement, du Tourisme et des Territoires du Commonwealth, et de M. Bob Pearce MLA, Ministre de l'Environnement de l'Australie-Occidentale. Nous tenons à les remercier du fond du coeur, ainsi que leurs gouvernements et le peuple d'Australie, pour nous avoir réservé un accueil si chaleureux.

M.S. Swaminathan, président, 1984-1990  
Shridath Ramphal, président, 1990-  
Martin Holdgate, directeur général

# Table des matières

---

Introduction	1
Remerciements au pays hôte	3
Remerciements	9
Procès-verbaux de la 18e Session de l'Assemblée générale	11
Décision 549: Amendements du 2 et du 5 décembre 1990 aux Statuts de l'UICN du 5 octobre 1948 (modifiés pour la dernière fois le 4 octobre 1978)	55
Politiques et pratiques de conservation en Australie*	59
Réunion sur le Programme de l'UICN pour 1991-1993*	61
Rapports des ateliers	65
Rapports sur les discussions avec les présidents de commissions sur la composition et les activités des commissions pour la période triennale à venir	95
 <b>Annexes</b>	
1. Ordre du jour adopté par la 18e session de l'Assemblée générale	101
2. Liste des documents	104
3. Discours inaugural de M. M.S. Swaminathan, président de l'UICN - Union mondiale pour la nature	108
4. Discours d'inauguration prononcé par Mme Carmen Lawrence, M.L.A., Premier Ministre d'Australie-Occidentale	113
5. Discours inaugural de S.A.R. le prince Philip, duc d'Edimbourg, président international du WWF - Fonds mondial pour la nature	115
6. Discours d'inauguration prononcé par le Premier Ministre d'Australie, M. R.J.L. Hawke, AC, MP	117
7. Discours prononcé par M. William Mansfield au nom de M. Mostafa K. Tolba, directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	120
8. Message prononcé au nom de M. Federico Mayor, directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), par Mme Jane Robertson Vernhes, Division des sciences écologiques	123

---

\* Ces deux rencontres constituent la 18e réunion technique de l'UICN

9. Message de M. Edouard Saouma, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), transmis par M. Gil Child, fonctionnaire chargé de la foresterie	125
10. Messages des chefs d'Etat et des organisations internationales	128
11. Discours liminaire: la conservation dans un monde en mutation, par le Professeur Ralph O. Slatyer, Conseiller scientifique principal, Département du Premier Ministre et du Cabinet, Canberra, Australie	130
12. Discours liminaire: Problèmes de conservation en Australie-Occidentale, par Mme Carmen Lawrence, M.L.A., Premier Ministre d'Australie-Occidentale	137
13. Rapport du directeur général, M. M.W. Holdgate, sur les travaux de l'UICN en 1988-1990	140
14. Examen du Programme de l'UICN pour 1988-1990, par M. Anil Agarwal et M. Adrian Phillips	143
15. Remarques sur le Programme de l'UICN, de M. Carl Tham, directeur général de l'Autorité suédoise pour le développement internationale (SIDA)	165
16. Remarques faites par M. R.C. Steele, trésorier, en présentant les comptes et rapports des vérificateurs aux comptes pour 1987 à 1989	167
17. Rapport du Comité des Finances et vérificateurs aux comptes	169
18. Rapport de situation de M. M.W. Holdgate, directeur général, sur le nouveau siège de l'UICN	171
19. Remarques de M. M.W. Holdgate, directeur général, sur la mission, les objectifs, la démarche, la direction et la stratégie de l'UICN	173
20. Mandats des commissions de l'UICN pour 1991 à 1993	177
21. Déclaration sur la collaboration de l'UICN aux programmes de la Banque Mondiale, de Ken Piddington, directeur du Département de l'environnement, Banque Mondiale	195
22. Rapport du Comité du Programme	197
23. Discours prononcé par Sir Shridath Ramphal en acceptant la présidence de l'Union mondiale pour la nature	200
24. Déclarations faites au nom des communautés indigènes	202
25. Discours prononcés en séance plénière, au point de l'ordre du jour relatif à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement	209
26. Remarques de M. M.W. Holdgate, directeur général, sur la contribution de l'UICN à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement	215
27. Citations pour l'élection de membres d'honneur de l'Union mondiale pour la nature	217
28. Citation pour la médaille du Mémorial John C. Phillips pour services exceptionnels rendus à la conservation, décernée au Professeur Mohamed Kassas	219
29. Citations pour le Prix Peter Scott du Mérite décerné par la Commission de la sauvegarde des espèces	220



30. Citations pour les Prix internationaux Fred M. Packard du mérite et de la valeur pour les parcs nationaux, décernés par la Commission des parcs nationaux et des aires protégées	222
31. Citations pour les Prix de l'Arbre de la connaissance, décernés par la Commission de l'éducation et de la communication	224
32. Discours présidentiel de Sir Shridath Ramphal, président élu de l'Union mondiale pour la nature	227
33. Discours de clôture de M. M.W. Holdgate, directeur général	231
34. Discours de clôture de M. M.S. Swaminathan, président de l'Union mondiale pour la nature	234
Liste des participants	237
Liste du personnel	283

# Remerciements

---

L'UICN exprime ses remerciements aux institutions suivantes, qui ont permis à des délégués des pays en développement de participer à l'Assemblée générale:

Agence canadienne pour le développement international (ACDI)

Agence danoise pour le développement international (DANIDA)

Agence finlandaise pour le développement international (FINNIDA)

American Committee for International Conservation

Australian Department of the Arts, Sport, the Environment, Tourism and Territories (Ministère australien des Arts, des Sports, de l'Environnement, du Tourisme et des Territoires)

Australian Department of Foreign Affairs and Trade (Ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce)

Australian Department of Primary Industries and Energy (Ministère australien des Industries primaires et de l'Energie)

Australian International Development Assistance Bureau (AIDAB) (Bureau australien de l'aide au développement international)

Autorité suédoise pour le développement international (SIDA)

Département fédéral des Affaires étrangères, Suisse

Fondation allemande pour le développement international

Fondation Ford

Fondation Tinker

Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP)

Fonds mondial pour la nature, WWF-International

Haute-Commission des Pays-Bas, Pakistan

Ministère des Affaires extérieures, France

Ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas

Ministère royal des Affaires étrangères, Norvège

Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)

Overseas Development Administration (ODA) (Administration pour le développement international), Royaume-Uni

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Pakistan

Service de la Recherche, des Etudes et du Traitement de l'Information sur l'Environnement, ministère de l'Environnement, France

Société suédoise pour la conservation de la nature (SNF)

United States Agency for International Development (USAID) (Agence américaine pour le développement international)

World Wildlife Fund and Conservation Foundation, Etats-Unis

L'Union remercie DANIDA, l'OIBT, le ministère de l'Environnement (France), la Fondation Tinker et USAID pour leur soutien aux ateliers tenus durant l'Assemblée générale.

L'Union tient également à remercier les organisations suivantes pour leur soutien précieux:

Chicago Zoological Society (Société zoologique de Chicago)

Commission des Communautés européennes

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

World Resources Institute (WRI), (Institut mondial des ressources)

Le comité national d'organisation exprime sa gratitude aux organisations suivantes, pour le soutien qu'elles lui ont apporté:

### **Bailleurs de fonds**

Sigma Data

Qantas Airlines

Telecom Australia

Ashton Tate

Jaymac

### **Donateurs**

Alpha Media Sales P/L

Airport Publications (WA) P/L

Air Programs International

Ansett Air Freight

Ansett Australia

Arts Workshop

Ashley Newick

Australian Associated Press

Australian Broadcasting Corporation

Australian Construction Services

Australia Post

Australian Protective Service

Budget Rent A Car

Burswood Resort Casino

Canberra Laminated

Canon

Comcar

Computer Pals Across The World

Economy-Rent-A-Plants

Exhibition By Design P/L

Feature Tours

Film Australia

Furniture Hire and Sales Australia

Motorola Communications

Netcomm (Aust.) P/L

Paul Gadenne Enterprises P/L

Philips Components P/L

Protea Place - Maggie Edmonds

Rank Xerox (Australia) P/L Copy Service Division

Reeces Hire

Sheraton Perth Hotel

Stott and Hoare

Tour Hosts P/L

Transcontinental Coachlines

University of Western Australia

Wayne Stubbs

West Ocean Marketing

# Procès-verbaux de la 18e Session de l'Assemblée générale

---

## Cérémonie inaugurale (89e séance)

Les délégués à l'Assemblée générale sont accueillis par les chants des élèves de l'école primaire de Nedlands, ainsi que par les paroles de bienvenue de Mme Ros Kelly MP, ministre des Arts, des Sports, de l'Environnement, du Tourisme et des Territoires. Après l'hymne national australien et la présentation d'un petit film sur les activités de l'UICN, des allocutions sont prononcées par:

- M. M.S. Swaminathan FRS, président de l'UICN - Union mondiale pour la nature (Annexe 3)
- Mme Carmen Lawrence MLA, Premier Ministre de l'Australie-Occidentale, (Annexe 4)
- S.A.R. le Prince Philip, Duc d'Edimbourg, président international du WWF - Fonds mondial pour la nature (Annexe 5)
- M. R.J.L. Hawke AC, MP, Premier Ministre de l'Australie (Annexe 6)

M. William Mansfield, directeur exécutif adjoint du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a lu une déclaration au nom de M. Mostafa K. Tolba, directeur exécutif du PNUE (Annexe 7).

## Ouverture et introduction aux travaux de l'Assemblée générale (90:1)\*

Le président, M. Swaminathan, appelle l'Assemblée à l'ordre, à 11h30. Mme Pam Eiser, conseillère régionale de l'UICN et présidente du comité directeur de l'Assemblée générale, explique les dispositions et le projet de Règlement intérieur.

## Adoption de l'ordre du jour (90:2)

Document GA/18/90/1

*Décision 530* L'ordre jour de l'Assemblée générale est adopté tel que figurant à l'Annexe 1.

---

\* Le numéro des séances et des points de l'ordre du jour est indiqué entre parenthèses. Le numéro de séance est indiqué avant les deux-points et le numéro du point de l'ordre du jour après.

## **Adoption du règlement intérieur (90:3)**

*Décision 531* Le règlement intérieur de l'Assemblée générale est adopté.

## **Désignation des comités de l'Assemblée générale (90:4)**

*Décision 532* Les comités suivants proposés par le président sont désignés par l'Assemblée générale. Les délégués figurant ci-après sont invités à siéger au sein des comités.

### **a) Comité de vérification des pouvoirs**

JoAnne DiSano (présidente) (Australie)  
Nelson Andrade (Venezuela)  
Ranjen Fernando (Sri Lanka)  
Alain Gille (France)  
Thenjiwe Lesabe (Zimbabwe)  
Velimir Pravdic (Yougoslavie)  
Julia Tucker (secrétaire du comité, UICN)

### **b) Comité des résolutions**

Don McMichael (président) (Australie)  
Pius Amaeze Anadu (Nigéria)  
Ken Brynaert (Canada)  
Wolfgang E. Burhenne (Allemagne)  
Parvez Hassan (Pakistan)  
Michael McCloskey (Etats-Unis)  
Norma Crud Maciel (Brésil)  
Cosme Morillo (Espagne)  
Isabelle Paillet (France)  
Duncan Poore (Royaume-Uni)  
Enikó Szalay-Marzsó (Hongrie)  
Mark Collins (secrétaire du comité, UICN)

### **c) Comité des finances et vérification aux comptes**

Syed Babar Ali (président) (Pakistan)  
Martin Edwards (Canada)  
Henry Nsanjama (Malawi)  
Juan Sevilla (Equateur)  
Samar Singh (Inde)  
Jorgen Wenderoth (Allemagne)  
Heather Morgans (secrétaire du comité, UICN)

### **d) Comité du Programme**

Walter Lusigi (président) (Kenya)  
Eric Edroma (Ouganda)  
Elsa Escobar (Colombie)

Vladimir Flint (URSS)  
Jay Hair (Etats-Unis)  
Ashok Khosla (Inde)  
Reuben Olembo (Kenya)  
Adrian Phillips (Royaume-Uni)  
Wang Sung (Chine)  
Danny Elder (UICN)  
Jeffrey McNeely (secrétaire du comité, UICN)

### **Messages des organisations partenaires (90:5)**

M. Swaminathan rapporte que des messages de sympathie ont été envoyés par l'UNESCO et la FAO (Annexes 8 et 9 respectivement; les salutations du président du Costa Rica et de deux autres organisations internationales figurent à l'Annexe 10).

### **Admission des membres et accueil des nouveaux membres (90:6, 91, 94)**

Document GA/18/90/2

M. Swaminathan souhaite la bienvenue aux Etats-Unis d'Amérique, au Honduras, au Mali, à Monaco, au Nicaragua et au Portugal, qui ont adhéré à l'Union durant la période triennale écoulée. Il a en outre le plaisir d'annoncer que le Burkina Faso et le Guatemala ont été admis au sein de l'Union à Perth, portant le nombre total des Etats membres à 65.

M. Martin W. Holdgate, directeur général, présente son rapport sur les membres. Durant la période triennale écoulée, l'UICN a acquis 141 nouveaux membres mais en a malheureusement perdu 64, par retrait ou suspension. Depuis 1978, un total de 84 membres ont été suspendus et 37 autres ont été passibles de suspension, dans les deux cas pour cause de non paiement des cotisations. Le directeur général demande à l'Assemblée générale d'aborder le problème sérieux causé par l'incapacité de nombreux membres, particulièrement de pays en développement, de régler leurs cotisations en francs suisses. Cet état de chose limite l'expansion des membres dans les régions où l'Union a le plus besoin de renforcer sa présence et d'appuyer la création d'institutions concernées par l'environnement. M. Martin Holdgate suggère à l'UICN d'autoriser les membres à payer leurs cotisations en monnaie nationale dans les pays où elle a des projets financés par des sources externes, et de retenir l'équivalent en francs suisses sur les fonds de projets. Une autre solution consisterait à trouver des bailleurs de fonds qui payeraient les cotisations des membres ne pouvant s'en acquitter eux-mêmes.

*Décision 533* L'Assemblée autorise le directeur général à donner suite à ces suggestions et à d'autres solutions au problème du non-paiement des cotisations.

M. Holdgate indique que certains membres ont objecté à l'admission, par le conseil, de deux organisations: Forestry Commission of Tasmania et Fur Institute of Canada. Ces deux objections ayant été maintenues, il incombe à l'Assemblée générale de trancher. Un document a été distribué aux participants à ce sujet (Addendum 1 au document GA/18/90/2).\*

La Wilderness Society (Australie), l'Australian Conservation Foundation, l'Asociación Nacional para la Conservación de la Naturaleza (ANCON, Panama) et Greenpeace International expliquent les raisons de leur objection à l'admission de la Forestry Commission of Tasmania: les pratiques de la Commission sont gravement préjudiciables aux forêts de Tasmanie et l'exploitation forestière qu'elle pratique n'est pas durable. La Commission répond en déclarant qu'elle est engagée envers la conservation et qu'elle a l'obligation juridique de conserver la flore et la faune; elle résume en outre le statut des aires protégées forestières en Tasmanie. La proposition d'établir un groupe de travail ouvert à tous les participants pour discuter de cette question plus en détail est acceptée. M. Duncan Poore est nommé président.

A l'issue de la réunion de ce groupe de travail, M. Poore indique qu'il y a eu un échange de vues franc mais que des divergences de vues majeures subsistent encore quant aux politiques futures de la Forestry Commission of Tasmania et à l'interprétation du mandat de l'UICN à cet égard. La mise aux voix de la question s'impose par conséquent.

L'Australian Conservation Foundation et la Wilderness Society (Australie) expliquent leur objection à l'admission du Fur Institute of Canada en précisant qu'elles s'opposent à l'utilisation commerciale des espèces sauvages. Defenders of Wildlife (Etats-Unis) objecte également, estimant que l'objectif premier du Fur Institute of Canada est de promouvoir l'exploitation des animaux à fourrure. L'Institut répond qu'il a l'appui des organisations de trappeurs des communautés indigènes, que les populations des espèces concernées sont gérées de manière satisfaisante et qu'en 300 ans de piégeage, aucune espèce ne s'est trouvée menacée d'extinction. L'International Association of Fish and Wildlife Agencies (Etats-Unis) appuie l'admission du Fur Institute, de même que Canards Illimités Canada de même que, lors d'une séance ultérieure, la délégation du Canada, Etat membre de l'UICN.

Le directeur général rappelle aux participants que la Stratégie mondiale de la conservation appuie l'utilisation durable des espèces sauvages à condition qu'elle ne constitue pas une menace pour l'espèce, ou les populations de l'espèce, et ne porte pas préjudice à l'écosystème. Il estime que l'Assemblée générale doit résoudre cette question de principe avant de régler celle de l'admission du Fur Institute. La question globale de l'utilisation durable des espèces sauvages sera examinée dans le cadre de l'atelier (voir rapport pages 79-81). Les discussions tenues durant l'atelier

---

\* Les activités rapportées dans le présent paragraphe sont réparties sur plusieurs jours mais ont toutes été regroupées ici, dans un souci de clarté.

et en dehors ne conduisent cependant pas au retrait des objections. Il est donc décidé de mettre la question aux voix. Les deux admissions contestées font l'objet d'un vote au scrutin secret.

*Décision 534* Durant la 97e séance, M. Richard Steele, préposé aux élections, annonce que ni la Tasmanian Forestry Commission, ni le Fur Institute of Canada, n'ont obtenu la majorité des deux-tiers des voix de la catégorie A (Etats et organismes de droit public) et de la Catégorie B (organisations non gouvernementales) requise pour leur admission en tant que membre, en vertu de l'Article II des Statuts de l'UICN.

M. Swaminathan ouvre la discussion sur la suspension des droits des membres pour non-paiement des cotisations (Addendum 2 au document GA/18/90/2).

*Décision 535* Il est convenu à regret que 37 membres ayant des arriérés de deux ans et plus (tels que mentionnés dans le document) verront leurs droits suspendus à partir du 31 mars 1991 s'ils n'ont pas réglé leurs arriérés d'ici là ou si le directeur général n'a pas réussi à trouver de bailleur de fonds ou de contribution de compensation prélevée sur les fonds de projet.

### **Exposés spéciaux (91:1, 91:2)**

Un discours liminaire intitulé "la conservation dans un monde en mutation" est présenté par le Professeur Ralph O. Slatyer AO, FRS, responsable scientifique du Département du Premier ministre et du Cabinet de l'Australie (Annexe 11).

Mme Carmen Lawrence MLA, Premier ministre d'Australie-Occidentale, fait une présentation audio-visuelle sur la nature et la conservation en Australie-Occidentale, suivie d'un exposé sur les problèmes de conservation dans son Etat (Annexe 12).

### **Rapports du Comité de vérification des pouvoirs (91:3, 94:1, 96)**

Mme JoAnne DiSano, présidente, présente trois rapports. A chaque fois, elle déclare que toutes les lettres de créance ont été dûment envoyées. La plupart sont satisfaisantes mais à la fin de l'Assemblée, 21 n'ont pas encore été acceptées, faute de sceau ou de lettre officiels, ou pour cause d'arriérés.

Le décompte final des voix potentielles, présenté dans le troisième rapport, est le suivant:

Catégorie A (membres gouvernementaux): 144 voix (sur un total possible de 189 voix)

Catégorie B (membres non gouvernementaux): 296 voix (sur un total possible de 502 voix)



Il ressort clairement que le quorum (50 pour cent du nombre total possible de voix) est atteint dans les deux catégories.

Parmi les voix exprimées par les membres de la catégorie B, 52 appartiennent à 26 ONG internationales, à raison de deux voix par organisation.

En vertu des Statuts, les voix des organisations non gouvernementales de n'importe quel pays ne peuvent pas excéder 10 pour cent du nombre total de voix possible pour cette catégorie. Par conséquent, la voix de chacun des 61 membres non gouvernementaux des Etats-Unis est ajustée à 0,82. Le Comité approuve les lettres de créance présentées par 39 ONG des Etats-Unis d'Amérique, en leur donnant ainsi un total de 32 voix. Il en résulte donc, pour la catégorie B, un nombre total de voix corrigé de 289.

### **Rapport du directeur général sur les travaux de l'UICN depuis la 17e Session de l'Assemblée générale (Costa Rica, février 1988) (91:4)**

Documents GA/18/90/3, GA/18/90/4

Le directeur général présente et passe en revue les points saillants du Rapport triennal 1988-1990. Son bref examen figure à l'Annexe 13. (Le document sur le suivi des résolutions de la 17e Session de l'Assemblée générale est également examiné à cette occasion.)

M. Adrian Phillips présente l'examen critique des réalisations de l'UICN pour la période triennale écoulée, préparé par M. Anil Agarwal et lui-même (Document d'information No 2 de l'Assemblée générale, figurant ici en tant qu'Annexe 14). Durant les discussions, des participants notent que ce document ne leur a été distribué que deux jours à l'avance et que, pour cette raison, il leur a été très difficile d'incorporer les conclusions dans les résolutions et les autres documents qui ont été soumis à leur approbation. Ils demandent que cela ne se reproduise pas à l'avenir. M. Holdgate confirme que les documents de l'Assemblée générale ayant dû être distribués très à l'avance, il n'a pas été possible de tenir compte de l'examen critique dans la préparation du document du projet de Programme examiné par l'Assemblée générale.

A l'invitation du président, M. Carl Tham, directeur général de l'Autorité suédoise pour le développement international (SIDA), commente le Programme de l'UICN vu par un organisme d'aide au développement et souligne les conclusions d'une étude commandée par SIDA sur la structure et l'organisation de l'UICN (Annexe 15). M. Swaminathan présente les sincères remerciements de l'UICN à SIDA, qui a été l'un des collaborateurs individuels les plus importants de l'Union, cette déclaration est applaudie par l'ensemble des participants.

De nombreux délégués félicitent le directeur général pour les améliorations apportées à la structure, à la gestion et au travail de l'UICN depuis

sa dernière Assemblée générale. Un membre estime cependant que l'Union n'a pas assumé son rôle de chef de file du mouvement de la conservation avec autant de vigueur que par le passé. Les points suivants sont discutés:

- l'Union devrait avoir une orientation précise et élaborer une définition raisonnable des limites de son champ d'activités;
- outre les examens critiques précieux réalisés pour chaque période triennale, un système permanent d'études d'experts s'impose;
- la décentralisation de l'UICN est bienvenue; de nouveaux bureaux nationaux et régionaux devraient être établis, surtout en Amérique latine;
- la communication avec les membres mériterait d'être améliorée pour satisfaire les besoins des utilisateurs et donner plus d'informations, mais en gaspillant moins de papier! L'utilisation de la langue espagnole est très importante, car elle est la clé du développement des activités de l'UICN en Amérique latine. Des bulletins régionaux seraient particulièrement appréciés;
- les travaux sur le droit de l'environnement revêtent actuellement une importance particulière et le Centre du droit de l'environnement constitue une ressource unique très appréciée;
- l'Union doit s'efforcer d'élargir le cercle de ses membres et d'informer les gouvernements sur ses activités. Une nouvelle brochure s'impose de toute urgence.

*Décision 536* L'Assemblée générale approuve le rapport du directeur général par acclamation et le remercie, ainsi que l'ensemble de ses collaborateurs, pour l'excellent travail accompli.

### **Réalisations principales des commissions de l'UICN (92:1)**

Présentant ce point de l'ordre du jour, le président attire l'attention des participants sur les rapports publiés par les présidents de commissions, qui constituent la deuxième partie du Rapport triennal 1988-1990.

M. George Rabb, président de la Commission de la sauvegarde des espèces (SSC), présente son rapport. Lui-même, ainsi que le président, remercient tout particulièrement le gouvernement d'Oman pour son don généreux d'un million de dollars versé à l'Appel du Mémorial Peter Scott, qui servira à financer les activités de la commission. La délégation du Zaïre, Etat membre, remercie l'UICN et, en particulier, la SSC, d'avoir aidé son pays à sauver le rhinocéros blanc septentrional dans le Parc de la Garamba et remercie le directeur général pour sa visite du parc et les encouragements prodigués au projet.

Le WWF-Suisse se déclare préoccupé par le rôle relatif de la conservation *ex situ* par opposition à la conservation *in situ* dans les activités de la commission et critique le projet de captures de quelques rhinocéros de Java dans leur milieu naturel en vue d'un programme d'élevage en captivité. M. Rabb répond qu'une réunion de toutes les parties concernées, y compris le WWF, aura lieu en 1991 pour examiner les différentes solutions envisageables pour assurer la conservation des rhinocéros d'Asie.

M. Harold Eidsvik, président de la Commission des parcs nationaux et des aires protégées, présente son rapport et attire l'attention sur le IV<sup>e</sup> Congrès mondial sur les parcs nationaux et les aires protégées qui aura lieu en février 1992 à Caracas, Venezuela, et rappelle le rôle essentiel de la Commission dans l'organisation de ce congrès. Il souligne qu'il ne s'agit pas seulement d'un événement pour la commission mais pour l'ensemble de l'Union.

M. Swaminathan attire l'attention des participants sur le rapport de la commission intitulé *Threatened Protected Areas of the World* (Aires protégées menacées du monde) et propose d'établir un groupe d'étude pour attirer l'attention sur ce problème critique.

M. José Furtado, président de la Commission de l'écologie, présente son rapport. Un délégué estime que, depuis une dizaine d'années, le rôle de la commission dans les activités de l'Union s'est affaibli malgré les efforts héroïques déployés par ses présidents, et souhaite qu'il y soit remédié.

M. Wolfgang Burhenne, président de la Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement, présente son rapport et signale qu'une mise à jour (pour la période de mars à novembre 1990) a été distribuée aux délégués. A une question posée, M. Burhenne répond que la commission dispose maintenant de fonds suffisants pour aider les pays de l'ANASE à développer leur législation nationale pour pouvoir appliquer la Convention de l'ANASE.

Le Professeur Peter Jacobs, président de la Commission du développement durable, présente son rapport.

M. M.A. Partha Sarathy, président de la Commission de l'éducation et de la formation, présente son rapport.

Les questions générales suivantes sont examinées:

- il devrait y avoir davantage de travail intersectoriel impliquant plusieurs commissions. En réponse, M. Swaminathan et le Professeur Jacobs donnent quelques exemples, y compris le groupe d'étude intercommissions qui a jeté les bases du Programme Sahel de l'UICN. M. Holdgate signale les nouvelles propositions figurant dans le document sur la structure et le mandat des commissions de l'UICN (GA/18/90/10), ainsi que les nombreux liens informels existant entre les membres des commissions;
- les commissions devraient participer davantage aux activités régionales

de l'UICN (il est noté que certaines commissions sont organisées sur une base régionale);

- la communication entre les commissions et les membres de l'UICN mériterait d'être améliorée et les bulletins des commissions devraient être distribués aux membres. Plusieurs présidents de commissions répondent qu'ils seraient heureux de faire parvenir leur bulletin aux membres de l'UICN qui le souhaitent mais que ce serait un gaspillage que d'envoyer automatiquement tous les bulletins à tous les membres;
- les présidents des commissions devraient s'expliquer sur les commentaires émis sur les commissions dans l'examen critique, notamment sur les domaines dans lesquels les commissions ont été le moins efficaces.

La délégation du Pakistan, Etat membre, propose un renforcement au Pakistan des activités de la Commission de l'écologie, de la Commission de l'éducation et de la formation et de la Commission du développement durable.

### **Comptes et rapports des vérificateurs aux comptes pour 1987-1989 (92:2)**

Document GA/18/90/5

M. Richard Steele, trésorier, présente le rapport des finances de l'UICN pour 1988-1990, préparé par ses soins, en collaboration avec le directeur général. Le déficit de 1,8 million de francs suisses enregistré au début de la période triennale pour les fonds sans affectation a été comblé. Actuellement, recettes et dépenses s'équilibrent et le fonds de réserve sans affectation se monte à près de 2 millions de francs suisses, les procédures financières sont désormais adéquates et le conseil a accepté un plan de remboursement qui épongerait la dette interne d'ici 19%. Ses remarques figurent à l'Annexe 16.

Syed Babar Ali, président du Comité des finances et vérification aux comptes, se félicite des progrès considérables enregistrés par l'UICN en matière de finances, de comptabilité et de gestion. Il indique que son comité est en faveur de l'élection du trésorier par l'Assemblée générale (amendement aux Statuts accepté par la suite, voir pages 29-30) et au nom du conseil de l'UICN, propose la candidature de M. Don Person, au poste de trésorier. Le rapport *in extenso* de cette réunion du comité figure à l'Annexe 17.

Interrogé sur la manière dont les arriérés de cotisations sont comptabilisés, M. Michael Cockerell, directeur général adjoint, administration, explique que la comptabilité financière sur la base de l'exercice n'est utilisée que pour les cotisations des membres; toutes les autres recettes sont comptabilisées sur la base de la gestion, c'est-à-dire au fur et mesure de leur réception.

*Décision 537* Suite à une recommandation du Comité des finances et vérification aux comptes, l'Assemblée générale approuve le Rapport financier pour 1988-1990, qui comprend la comptabilité et les rapports des vérificateurs aux comptes pour 1987-1989 et remercie tout particulièrement MM. Steele et Cockerell.

### **Nouveau siège pour l'UICN (92:3)**

M. Holdgate rapporte les progrès de la construction du nouveau siège de l'UICN, à Gland, Suisse (Annexe 18). Grâce au soutien généreux de la Confédération helvétique, du Canton de Vaud et de la Commune de Gland, une parcelle et la somme de 17,5 millions de francs suisses ont été mises à la disposition de l'Union. La construction du bâtiment débutera en 1991 et l'emménagement est prévu avant la fin de 1992.

M. Holdgate et le président invitent les membres, en particulier les Etats, à financer l'aménagement et l'ameublement de certaines parties du bâtiment, de telle sorte que leurs noms puissent être associés à leur contribution spécifique et que certaines de leurs traditions artisanales soient reflétées. Peintures et autres oeuvres d'art seraient particulièrement bienvenues.

La délégation de la Suède, Etat membre, annonce que son pays a l'intention d'offrir un million de couronnes suédoises pour meubler le nouveau siège de l'UICN. Lors d'une séance ultérieure, la Royal Society for the Conservation of Nature (Jordanie), annonce qu'elle fera don à l'UICN de différents objets artisanaux traditionnels jordaniens, la National Commission for Wildlife Conservation and Development (Arabie Saoudite) annonce, quant à elle, qu'elle offrira des fonds destinés à meubler le bâtiment, la délégation de la France, Etat membre, annonce que son pays souhaiterait apporter une contribution pour la bibliothèque et les archives et le US Fish and Wildlife Service indique qu'il offrira des meubles au Secrétariat de la Convention de Ramsar, qui partage ses bureaux avec l'UICN. Les délégations des Pays-Bas, du Danemark et de la Finlande, Etats membres, annoncent que leurs gouvernements ont l'intention de faire des dons à l'UICN. Ces offres généreuses sont acceptées avec gratitude par le directeur général et applaudies chaleureusement par l'Assemblée.

Après ces applaudissements, le président remercie du fond du coeur les autorités helvétiques et exprime la gratitude toute particulière de l'Union au Professeur Pierre Goeldlin, qui représente la Confédération helvétique et le Canton de Vaud au conseil de l'UICN. Il remercie également le président du WWF-International pour la décision du WWF de verser à l'UICN la somme de 1,75 million de francs suisses, lorsqu'elle quittera le Centre mondial de la conservation.

## **Mission, objectifs et démarche; Direction; et Stratégie de l'Union mondiale pour la nature pour les années 90 (92:4, poursuivi en 93; 97:3a; 97:3b)**

Documents GA/18/90/6, GA/18/90/7, GA/18/90/8, GA/18/90/9

Le directeur général présente les documents relatifs aux points de l'ordre du jour. Ses remarques figurent à l'Annexe 19.

Les remarques suivantes sont faites durant un long débat, auquel participent de nombreux membres:

- la déclaration sur la mission de l'UICN est d'une importance critique. Certains membres soulignent que la mission devrait avoir trait à la conservation de la nature pour elle-même et non pas seulement pour sa valeur pour l'homme; ils considèrent le développement durable comme l'un des objectifs de l'UICN, et non pas comme un élément de sa déclaration de mission. D'autres membres soulignent qu'il est important de ne pas exclure le développement durable de la déclaration de mission de l'Union, expliquant que la conservation est non seulement pratiquement impossible dans les pays en développement si elle ne va pas de pair avec le développement durable, mais que ne pas tenir compte de ce facteur constituerait un affront à la dignité humaine dans les pays minés par la pauvreté;
- le slogan proposé: "Edifier une harmonie entre l'homme et la nature" serait inapproprié pour les fidèles de l'Islam pour lesquels l'homme fait partie intégrante de la nature. Il a été suggéré de choisir, à la place, "Harmonie avec la nature" qui est plus court et plus juste;
- les objectifs de l'UICN, notamment ses "Objectifs mondiaux pour l'an 2000 et au-delà" proposés dans le document GA/18/90/9, par. 5, pourraient être exprimés de façon plus visionnaire et plus stimulante;
- l'UICN devrait prendre sérieusement note des conclusions de l'examen critique de Anil Agarwal et Adrian Phillips, et les incorporer dans les quatre documents concernés; la délégation de l'Inde, Etat membre, estime qu'un mécanisme spécifique est nécessaire afin d'adopter et d'incorporer ces conclusions dans les projets de résolutions;
- de nombreux délégués estiment que l'UICN devraient s'attacher davantage aux besoins des pays en développement, surtout de ceux qui ont moins bénéficié que d'autres des activités de l'Union; d'autres délégués estiment quant à eux que l'UICN ne devrait pas négliger les pays industrialisés et devrait y fournir une impulsion politique sur les problèmes essentiels;

- la politique de régionalisation devrait être encouragée et appuyée par un fonds volontaire, notamment afin d'intensifier la participation des membres aux travaux de l'UICN. Le secrétariat devrait, dans la mesure du possible, encourager les membres à mener des activités de conservation au lieu d'essayer de le faire lui-même;
- l'UICN devrait oeuvrer en harmonie avec tous ses membres. Lorsqu'elle mène une action dans un pays, elle devrait faire en sorte de soutenir et favoriser le travail de tous ses membres sur place. La consultation devrait toujours être la première étape et l'UICN devrait veiller à ce que sa politique de liberté d'information ne soit pas entravée. Les délégations régionales devraient collaborer avec les ONG et les gouvernements dans leurs régions respectives;
- les politiques de l'UICN devraient être mises en oeuvre sur le terrain, par le biais d'une action concrète. La délégation de l'Ethiopie, Etat membre, estime, par exemple, que le mandat de l'UICN devrait être élargi afin que l'Union puisse mettre en oeuvre des stratégies de conservation sur le terrain et jouer le rôle de catalyseur dans la mobilisation des fonds nécessaires;
- en tant que défenseur de la conservation mondiale, l'UICN devrait veiller à éviter que ne fassent double emploi les différents forums où sont débattus les problèmes de politique mondiale. Le projet de Convention sur la diversité biologique, pour lequel le PNUE d'abord, puis plusieurs gouvernements, ont accepté une série d'articles préparés par l'UICN, est un bon exemple à cet égard;
- l'UICN doit reconnaître le rôle particulier des communautés autochtones en tant que gardiens des régions naturelles et les faire participer à ses activités;
- l'UICN devrait assurer un meilleur suivi de la réalisation des objectifs fixés par l'Assemblée générale.

Deux ONG membres déclarent que l'UICN devrait moins insister sur les services techniques et scientifiques qu'elle offre et s'intéresser davantage à son rôle politique, en défendant plus fermement la cause de l'environnement. Un autre membre suggère à l'UICN de s'intéresser davantage aux contacts avec les hommes politiques, éventuellement en formant une nouvelle commission sur l'action politique et publique, où siègeraient des ambassadeurs itinérants qui pourraient nouer des contacts avec des responsables politiques et économiques.

Quelques francophones contestent la version française du titre abrégé de l'UICN: "Alliance mondiale pour la nature" qui a des implications différentes de la version anglaise "World Conservation Union". Il est convenu que ces délégations se consulteront pour proposer le meilleur libellé ("Union mondiale pour la nature" est adopté ultérieurement).

La Comisión Nacional del Medio Ambiente, Presidencia de la República (Guatemala) demande à l'Assemblée de prendre position sur les événements du Golfe et sur l'éventualité d'une guerre, qui aurait des effets catastrophiques sur l'environnement.

Les conclusions de l'Assemblée générale sur ces points figurent dans les Résolutions 18.1 à 18.3.

### **Structure et mandat des commissions de l'UICN pour 1991-1993 (93:1, 94:2)**

Document GA/18/90/10

En ouvrant la discussion sur ce point de l'ordre du jour, M. Swaminathan souligne l'importance considérable des commissions pour le travail de l'UICN. Il est proposé que les six commissions en place poursuivent leurs activités, toutefois, pour certaines, en changeant de nom et de mandat. Deux comités permanents intercommissions sont proposés—sur la conservation de la diversité biologique et sur les implications écologiques des changements mondiaux—avec des comités consultatifs sur la population et les ressources naturelles, ainsi que sur le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles.

*Décision 538* **Commission de la sauvegarde des espèces (SSC).** L'Assemblée générale approuve le mandat de cette commission, acceptant l'adjonction d'un nouvel article stipulant que les recommandations des groupes de spécialistes doivent être examinées par des spécialistes et par les organismes concernés avant d'être présentées aux gouvernements et autres organismes pour mise en oeuvre.

*Décision 539* **Commission des parcs nationaux et des aires protégées (CPNAP).** L'Assemblée générale approuve le mandat de cette commission, et se range à son avis de ne *pas* modifier son titre en remplaçant "aires protégées" par "aires de conservation" (comme proposé dans le document de ce point de l'ordre du jour). Parmi les modifications du mandat ayant été approuvées, il faut citer la décision importante de passer de l'objectif de promouvoir le renforcement du réseau mondial d'aires protégées à celui de promouvoir son élargissement. Un délégué désapprouve la remarque du président de la CPNAP selon lequel "en protégeant les habitats, nous pouvons protéger les espèces"; il explique que les aires protégées à elles seules ne sauvent pas nécessairement des espèces, renvoyant aux prévisions selon lesquelles de nombreux vertébrés seraient voués à l'extinction dans les aires protégées, pour des raisons d'ordre génétique et démographique.

*Décision 540* **Commission du droit de l'environnement (CDE).** L'Assemblée générale approuve le mandat de cette commission, acceptant la proposition de modifier son titre qui était "Commission des politique, du droit et de l'administration de l'environnement". Il est proposé à la commission de se



lancer dans des activités de droit coutumier, de poursuivre ce qu'elle a commencé dans le domaine du droit international, tout en renforçant sa capacité de conseil et d'appui en matière de législation nationale et, dans la mesure du possible, de tisser des liens avec les particuliers et les institutions actifs dans le domaine du droit de l'environnement, et dont le nombre ne cesse de croître dans le monde entier.

A sa 97e séance, l'Assemblée générale approuve une modification supplémentaire du nouveau mandat, proposée par M. Parvez Hassan, nouveau président de la commission, et consistant à donner au président la possibilité de nommer jusqu'à six (au lieu de quatre) vice-présidents, sous réserve de l'approbation du conseil.

*Décision 541* **Commission de l'écologie (COE).** L'Assemblée générale approuve le mandat de cette commission, acceptant les amendements mineurs proposés. Certains participants estiment que la représentation des écologues de pays en développement au sein de la commission est insuffisante.

*Décision 542* **Commission des stratégies et de la planification de l'environnement (CSPE).** L'Assemblée générale approuve le mandat de cette commission, modifiant son titre qui était "Commission du développement durable". La proposition de remplacer "stratégies" dans le titre par "politiques" n'est pas retenue; on estime que chaque commission devrait avoir des activités politiques, tout en admettant que la politique serait un volet particulièrement important du travail de la CSPE.

*Décision 543* **Commission de l'éducation et de la communication (CEC).** L'Assemblée générale approuve le mandat de cette commission, dont l'ancien titre était "Commission de l'éducation et de la formation".

Les mandats approuvés figurent *in extenso* à l'Annexe 20.

Parmi les points généraux soulevés durant les discussions il faut citer:

- la nécessité, pour les commissions, d'avoir davantage de membres de pays en développement (le directeur général se range à cet avis, notant que les commissions devraient devenir des réseaux mondiaux d'experts);
- la nécessité d'établir un mécanisme d'évaluation des travaux des commissions; un délégué propose de former une équipe d'évaluation indépendante, faisant rapport au conseil. Il est décidé ultérieurement (Résolution 18.4) que le travail de toutes les commissions fera l'objet d'examen à moyen terme;
- la nécessité de resserrer les liens entre les commissions et le Programme de l'UICN, notamment en ce qui concerne les activités des délégations régionales; d'améliorer la communication entre les commissions et les membres de l'UICN; de resserrer les liens entre les différentes commissions;

- la nécessité de développer les activités impliquant plusieurs commissions, notamment en matière de formation et de conservation des espèces et de leurs habitats.

Parmi les suggestions individuelles, il faut mentionner:

- celle de la Royal Society for the Protection of Birds (R.-U.) proposant à l'UICN d'instaurer un groupe d'étude intercommissions chargé d'établir un dispositif plus efficace d'évaluation des ressources naturelles;
- celle de Wildlife Conservation International (division de la New York Zoological Society), selon laquelle les commissions ont un rôle déterminant à jouer dans l'identification et la formation des professionnels de la conservation de demain dans les pays en développement, souvent en les faisant participer aux projets de terrain mis sur pied par l'UICN dans les pays concernés;
- celle de Greenpeace International, selon laquelle il conviendrait d'une part, de diminuer le nombre de chercheurs scientifiques au sein de certaines commissions et d'autre part, d'accroître le nombre de représentants d'ONG de conservation (tout en admettant le principe important que les membres de commissions siègent à titre individuel).

*Décision 544* L'Assemblée générale autorise les présidents de commissions entrants, en coopération avec le directeur général et le chef rapporteur, à modifier les programmes des commissions à la lumière des points soulevés à la présente et à d'autres séances.

MM. Holdgate et Swaminathan suggèrent tous deux que les membres de l'UICN utilisent leur droit de proposer des candidats pour les commissions. Ces propositions devraient être présentées au président de chaque commission, à qui incombe de dresser une liste des membres des commissions et de la soumettre à l'approbation du conseil. Six ateliers sont organisés pour permettre aux délégués de rencontrer leurs nouveaux présidents, non seulement pour proposer des membres mais aussi pour influencer les programmes des commissions; le compte-rendu de ces ateliers figure en pages 95 à 99.

Les conclusions de l'Assemblée générale sur le rôle et le mandat des commissions en général (par opposition aux mandats des commissions en particulier) figurent à la Résolution 18.4.

### **Programme triennal 1991-93 (93:2; 97:3c)**

Document GA/18/90/11

Ce document avait déjà été présenté par le directeur général à la 93e séance, mais n'avait pas pu être discuté, faute de temps. Le programme a été examiné en détail à la réunion technique du 1er décembre, dont les conclusions figurent aux pages 61 à 64. Un document préparé par M. Ken Piddington, directeur, département de l'Environnement, Banque Mondiale, est distribué aux délégués (Annexe 21).

A la 97e séance, M. Walter Lusigi (président du Comité du Programme) et M. Adrian Phillips (vice-président), présentent le rapport de leur comité (Annexe 22). Le comité s'est réuni quatre fois et a examiné le projet de Programme préparé par le directeur général (GA/18/90/11), l'Examen du Programme de l'UICN pour 1988 à 1990 (Document d'information No2) et les rapports de plusieurs ateliers. Ils réservent un accueil très favorable au projet de Programme et à l'approche intersectorielle présentés, en estimant toutefois que les liens entre le Budget et le Programme pourraient être mieux mis en évidence. Ils demandent aussi au directeur général d'établir un mécanisme permettant aux membres de participer à l'élaboration du Programme dans l'intervalle entre les sessions de l'Assemblée générale. Le comité appuie la régionalisation de l'Union, estimant toutefois que les progrès réalisés ont été inégaux et recommandant au directeur général d'accorder la priorité au renforcement de la présence de l'UICN dans les régions qui en ont le moins bénéficié.

Un délégué souligne la nécessité pour l'UICN d'évaluer ses programmes d'après des critères établis par l'Assemblée générale. Cette évaluation devrait être interne et, le cas échéant, externe. La délégation de la Nouvelle-Zélande, Etat membre, demande que l'on approfondisse le problème lié à la répartition des tâches entre hommes et femmes et demande aux présidents de commissions de faire en sorte que les femmes soient mieux représentées au sein des commissions.

Le directeur général promet de préparer une version révisée du document du Programme à la lumière des discussions de la réunion technique et de l'Assemblée générale. Il convient de la nécessité de procéder à des évaluations internes et, parfois, externes et, tenant compte des points soulevés à la présente séance et précédemment:

- s'efforcera d'impliquer davantage les membres à l'évolution du Programme, notamment par des consultations au niveau régional et national, par l'intermédiaire des bureaux régionaux et nationaux de l'UICN;
- s'entretiendra avec les présidents des commissions pour voir comment l'Union pourrait s'intéresser davantage à l'éthique de l'environnement et, en particulier, comment le groupe déjà en place sur l'éthique de l'environnement, pourrait poursuivre ses travaux aussi efficacement que possible;
- s'efforcera de trouver des ressources pour lancer un nouveau programme sur le rôle respectif de l'homme et de la femme et, en particulier, sur le rôle des femmes dans le domaine de la conservation et de la gestion des ressources naturelles, à l'issue de la réunion nocturne spéciale organisée sur ce thème durant l'Assemblée générale;
- continuera à renforcer la présence régionale de l'UICN, dans la mesure des ressources disponibles.

*Décision 545* L'Assemblée générale adopte le rapport du Comité du Programme (Annexe 22).

*Décision 546* L'Assemblée générale approuve le Programme triennal de l'UICN pour 1991 à 1993, prenant acte des remarques du directeur général.

### **Budget 1991-1993 (93:2, 97:3d)**

Document GA/18/90/12 (Rév.)

Ce document a été présenté brièvement à la fin de la 93e séance, mais n'a pas été discuté. A la 97e séance, M. Martin Edwards, au nom du Comité des finances et vérification aux comptes, présente une Estimation révisée des recettes et dépenses (GA/18/90/12 Rev., 29 novembre 1990) et recommande son approbation. Il signale que certaines modifications ont été apportées, par exemple l'omission de recettes provenant d'entreprises privées, étant donné que la proposition de les admettre dans une nouvelle catégorie de membres associés n'a pas été retenue par la présente session de l'Assemblée générale (voir page 29).

M. M.J. Cockerell, directeur général adjoint, administration, souligne que si l'estimation des dépenses n'est pas un exercice difficile, l'estimation des recettes est nettement plus problématique. Il est rare que l'UICN puisse prévoir ses fonds ou ses contrats plus de neuf mois à l'avance. Les cotisations des membres sont souvent versées en retard. Une croissance importante est prévue en 1991, qui devrait se ralentir par la suite.

*Décision 547* L'Assemblée générale accepte le rapport du Comité des finances et vérification aux comptes présenté antérieurement (Annexe 17). Ce rapport inclut les deux recommandations suivantes, établies sur la base d'une demande de l'Allemagne, Etat membre, pour un examen des procédures;

- "Que le directeur général soit prié d'établir des dispositions financières supplémentaires sur la base des procédures internes existantes, qui seront soumises à l'approbation du conseil en tant que disposition relevant de l'Article X des Statuts".
- "Qu'outre l'actuel budget du programme, le secrétariat prépare un budget administratif et le mette à la disposition des membres sur demande".

Ces recommandations sont donc automatiquement adoptées.

*Décision 548* L'Assemblée générale adopte ensuite les estimations révisées de recettes et dépenses pour 1991-1993.

## Amendements aux Statuts de l'UICN (93:3, 94:3, 97)

Document GA/18/90/13

A la séance du soir, présidée par M. Walter Lusigi (vice-président de l'UICN) et venant compléter la 93e séance, M. Frank Nicholls, membre de la Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement (CPDAE) et M. Wolfgang Burhenne, président de cette commission, présente les changements aux Statuts proposés par le conseil. M. Burhenne informe l'assemblée que le quorum nécessaire pour l'adoption des amendements aux Statuts est atteint et rappelle aux délégués que pour être adoptée, chaque modification exige la majorité des deux-tiers des membres présents et votants, des catégories A et B. Les amendements entrent en vigueur immédiatement après leur adoption.

La discussion sur les amendements proposés se poursuit, dans certains cas sur la base de propositions de rechange, durant la 94e et la 97e séance.

*Décision 549* L'Assemblée générale approuve à l'unanimité les amendements aux Statuts présentés en détail au chapitre qui suit (pages 55 à 57). Ces changements ont été adoptés par la 94e séance, à l'exception des amendements aux Articles I et II, adoptés à la 97e séance.

Les points saillants des différents amendements sont exposés ci-après.

**Article I (Objectifs).** L'Assemblée générale ajoute la nouvelle déclaration de mission de l'UICN, identique à celle approuvée ultérieurement dans la Résolution 18.1, et révisé les objectifs de l'UICN.

**Article II (Membres).** Les amendements approuvés autorisent les organisations d'intégration politique et/ou économique d'Etats (auxquelles leurs Etats membres ont transféré une compétence juridique pour les questions relevant des objectifs de l'UICN) à devenir membres de l'Union. (Changement destiné à permettre à la Communauté européenne de devenir Etat membre de l'UICN.)\*

L'Assemblée générale approuve également les changements clarifiant la procédure relative à la suspension pour cause d'arriérés dans le paiement des cotisations et à la réadmission en qualité de membre. Ces changements

---

\* Le conseil ajoute subséquemment la clause suivante à la disposition relative à l'Article révisé: "La notification d'adhésion aux Statuts par une organisation politique et/ou économique sera faite par le responsable exécutif de l'organisation, dûment autorisé par une décision de ses Etats membres et sera accompagnée d'une déclaration de ses compétences dans les domaines relevant des objectifs de l'UICN, qui restera en vigueur sous réserve d'amendement". Le but de la déclaration de compétence est de faire savoir aux membres de l'UICN dans quels domaines ce sera le point de vue de l'organisation venant d'adhérer et dans quels domaines ce sera celui de ses Etats membres. (Ed.)

définissent également les droits de vote qu'acquière les organisations d'Etat d'intégration politique et/ou économique en devenant membres de l'UICN.

L'Assemblée générale n'approuve pas deux autres groupes d'amendements au même article proposés par le conseil dans le document original. Le premier aurait permis à des "entités du secteur des affaires" d'adhérer à l'UICN en tant que membres non votants, sous certaines conditions; de nombreuses ONG s'opposent à cette proposition, l'une d'elle estimant d'une part, que les entreprises qui seraient le plus désireuses d'adhérer à l'UICN seraient celles qui ont obtenu les résultats les plus ambigus dans le domaine de l'environnement et d'autre part, que décider si leurs lettres de créances écologiques satisfont aux critères de l'UICN serait une tâche ardue. A la lumière de ce débat, le conseil retire sa proposition et décide de la porter à l'attention du nouveau.

Le deuxième groupe d'amendements qui n'a pas été approuvé aurait permis l'inclusion d'un nouveau groupe de membres de la Catégorie A, définis en tant que "Etats fédéraux, territoires, cantons, provinces ne relevant pas de la catégorie (a)", (a) étant la catégorie qui englobe les Etats souverains. Au nom du conseil, M. Burhenne explique que ce changement s'impose parce que, dans certains pays, les compétences en matière d'environnement, notamment de conservation de la nature, ne relèvent pas du gouvernement central mais d'unités provinciales et/ou fédérales. La délégation des Etats-Unis, Etat membre, présente des arguments contre cet amendement: les Etats des Etats-Unis ne pourraient pas adhérer à une organisation comme l'UICN pour des raisons constitutionnelles, mais les Etats-Unis s'opposent aussi à l'idée en principe, estimant que lorsqu'un Etat souverain adhère à un organisme tel que l'UICN, il devrait aussi représenter ses Etats membres. Cette opinion est réfutée par certains délégués. La délégation de la Nouvelle-Zélande, Etat membre, ne peut appuyer cet amendement faute de documentation pour l'étayer; la délégation de la Mauritanie, Etat membre, propose qu'il soit retiré et la délégation du Sri Lanka, Etat membre, propose de le renvoyer à la prochaine session de l'Assemblée générale. Plusieurs ONG craignent que ce changement ne réduise leur influence au sein de l'Union, mais le directeur général fait remarquer qu'il n'affecterait nullement leur droit de vote, étant donné que les membres de l'UICN votent au sein de deux chambres séparées, bien que l'arrivée de nouveaux représentants gouvernementaux puisse réduire la proportion d'ONG prenant la parole aux réunions de l'UICN telles que l'Assemblée générale. A l'issue d'un vote à main levée non officiel, le président établit l'existence d'une nette majorité contre cette proposition qui, par conséquent, aurait été rejetée. Le conseil retire sa proposition à la séance suivante.

Article IV (L'Assemblée générale). Les changements approuvés (1) demandent à l'Assemblée générale d'élire le trésorier de l'UICN (jusqu'à-là, le trésorier était nommé par le nouveau conseil); et (2) autorise

l'élection du président par acclamation (plutôt que par vote obligatoire) en cas de consensus.

**Article VI (Le conseil).** L'article révisé (1) prévoit un conseiller pour l'Etat dans lequel l'UICN a son siège, la Suisse, à condition qu'il n'y ait pas déjà un conseiller régional élu et originaire de ce pays; (2) autorise l'élection d'un seul (au lieu de deux) conseiller régional par pays, quel qu'il soit; (3) demande au conseil de présenter un maximum de deux candidats aux postes de président et de trésorier; (4) n'autorise aucun membre du conseil, à part un membre coopté, à demeurer en fonction pour plus de deux mandats consécutifs; et (5) crée le nouveau poste de conseiller juridique de l'UICN, nommé par le conseil.

**Article VII (Le bureau).** Les membres du bureau sont désormais le président, le trésorier, les vice-présidents et un maximum de cinq membres du conseil, y compris un président de commission.

**Article X (Les finances).** L'article amendé demande au trésorier et au directeur général (au lieu des vérificateurs aux comptes, comme avant) de soumettre à l'Assemblée générale un rapport financier consolidé. Ce changement a été introduit en conformité avec les pratiques de comptabilité moderne.

**Article XIV (Les langues officielles).** L'Assemblée générale déclare l'espagnol (au même titre que le français et l'anglais) langue officielle de l'Union. L'Instituto Nacional de los Recursos Naturales Renovables y del Ambiente (Colombie), ainsi que le Comité péruvien pour l'UICN expriment la satisfaction apportée par cette décision aux membres hispanophones ainsi que leur gratitude au président, au directeur général, à M. Kenton Miller, ancien directeur général et au gouvernement de l'Espagne pour avoir rendu cela possible.

Aucun autre changement n'est proposé ou apporté aux autres articles.

A la 97e séance, le directeur général annonce que le conseil a profité des changements apportés à l'Article VI (plus haut) et nomme M. Wolfgang E. Burhenne au nouveau poste de conseiller juridique de l'UICN. Cette décision est accueillie chaleureusement par l'assemblée.

### **Elections du président, des conseillers régionaux, des présidents de commissions et du trésorier (94:4, 96)**

M. Richard Steele, préposé aux élections, explique la procédure de vote et supervise l'élection des conseillers régionaux et des présidents de commissions.

**(a) Président**

Document GA/18/90/14

Les membres australiens de l'UICN appuient la candidature de Sir Shridath S. Ramphal à la présidence de l'UICN, à l'issue de sa désignation par le conseil.

*Décision 550* Profitant du changement apporté aux Statuts, l'Assemblée générale élit par acclamation et à l'unanimité Sir Shridath Ramphal à la présidence de l'UICN.

Le discours d'acceptation de Sir Shridath, accueilli par des applaudissements nourris, figure à l'Annexe 23. M. Swaminathan exprime sa grande satisfaction à Sir Shridath. Il déclare également que le conseil a prié M. Martin W. Holdgate de conserver le poste de directeur général pour un nouveau mandat. Il a le plaisir d'annoncer que M. Holdgate a accepté cette proposition. Cette déclaration est, elle aussi, accueillie par des applaudissements.

**(b) Les conseillers régionaux**

Document GA/18/90/15

*Décision 551* L'Assemblée générale élit au scrutin secret les personnes suivantes aux postes de conseillers régionaux pour la période triennale de 1990 à 1992:

**Afrique**

Mankoto ma Mbaelele (Zaïre)  
Liberty Mhlanga (Zimbabwe)  
Perez M. Olindo (Kenya)

**Amérique centrale et du Sud**

José Pedro de Oliveira Costa (Brésil)  
Juan José Montiel Rocha (Nicaragua)  
Juan Carlos Navarro (Panama)

**Amérique du Nord et Caraïbes**

Jay D. Hair (Etats-Unis)  
Yves Renard (Sainte-Lucie)  
J. David Runnalls (Canada)

**Asie de l'Est**

Mohamed Khan bin Momin Khan (Malaisie)  
Ashok Khosla (Inde)  
Li Wenhua (Chine)



### **Asie de l'Ouest**

Kamel S. Abu Jaber (Jordanie)  
Syed Babar Ali (Pakistan)  
Abdulwahab M.J. Dakkak (Arabie Saoudite)

### **Australie et Océanie**

Pamela J. Eiser (Australie)  
Vili Fuavao (Tonga)  
Catherine C. Wallace (Nouvelle-Zélande)

### **Europe orientale**

Jan Cerovsky (Tchécoslovaquie)  
Vladimir E. Flint (URSS)  
Enikó Szalay-Marzsó (Hongrie)

### **Europe occidentale**

Veit Koester (Danemark)  
Antonio Machado (Espagne)  
Jaap B. Pieters (Pays-Bas)

## **(c) Les présidents de commissions**

Document GA/18/90/16

*Décision 552* L'Assemblée générale élit au scrutin secret les personnes suivantes à la présidence des six commissions:

Commission de la sauvegarde des espèces: George Rabb (Etats-Unis)  
Commission des parcs nationaux et des aires protégées: P.H.C. Lucas  
(Nouvelle-Zélande)  
Commission du droit de l'environnement: Parvez Hassan (Pakistan)  
Commission de l'écologie: François Doumenge (France)  
Commission des stratégies et de la planification de l'environnement:  
Thaddeus Trzyna (Etats-Unis)  
Commission de l'éducation et de la communication: M.A. Partha  
Sarathy (Inde)

## **(d) Le trésorier**

Document GA/18/90/17

*Décision 553* L'Assemblée générale abandonne le délai exigé de 90 jours pour la présentation des candidatures au poste du trésorier, car elle vient d'amender les Statuts pour permettre l'élection du trésorier (au lieu de sa désignation par le conseil).

*Décision 554* La désignation de M. Don Person par le conseil est annoncée. L'Assemblée générale élit par acclamation et à l'unanimité M. Person au poste de trésorier de l'UICN.

## **Le projet de Stratégie mondiale de la conservation pour les années 90 (95:1)**

Document GA/18/90/18 et "Servir la Planète: Une Stratégie pour Demain" (deuxième projet, juin 1990)

M. David Munro, directeur de projet et ancien directeur général de l'UICN, fait l'historique de cette nouvelle stratégie. Une conférence de l'UICN tenue à Ottawa en 1986 a étudié la version originale de la Stratégie mondiale de la conservation (publiée en 1980) et décidé qu'une version élargie et mise à jour devait être préparée, décision confirmée par la dernière Assemblée générale (Costa Rica, 1988). En collaboration avec le PNUE et le WWF, l'UICN a rédigé deux projets, tous deux largement diffusés. Le deuxième projet intitulé "Servir la Planète" faisait partie de la documentation de l'Assemblée générale. Il est prévu de publier la version finale en octobre 1991, c'est-à-dire à temps pour la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement.

Mme Yolanda Kakabadse expose les conclusions de l'atelier 1 sur "La Stratégie mondiale de la conservation pour les années 90", dont elle a assuré la présidence. Les participants à cet atelier ont passé deux jours à discuter du projet de stratégie et le rapport (pages 65 et 66) n'a, par conséquent, pu offrir un résumé que des points essentiels qui ont été soulevés. Mme Kakabadse souligne en particulier que la stratégie devrait être libellée de telle sorte à inciter les gens à agir, à reconnaître la diversité culturelle de manière plus explicite et à signaler la faillite des économies de marché. Elle devrait en outre couvrir quatre questions supplémentaires—emploi, santé, réfugiés écologiques et facteurs de destabilisation tels que trafic de drogue. Elle précise que de nombreux participants à l'atelier estiment que la publication de la version originale de la Stratégie mondiale de la conservation n'a pas fait l'objet d'un suivi adéquat et qu'il importe d'y remédier avec la seconde version. Dans la discussion qui s'ensuit, plusieurs délégués notent la relation significative entre la Stratégie mondiale de la conservation (1980) et la nouvelle stratégie; il faudrait indiquer clairement que les principes de la première stratégie restent valables.

M. Charles de Haes, directeur général du WWF-International, exprime sa satisfaction à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du projet de stratégie. Il invite chaque membre de l'UICN à l'utiliser pour encourager l'action dans les domaines qui ont la plus grande incidence sur les ressources naturelles; il signale aux délégués que le Comité directeur du projet établira un groupe d'étude pour aider les membres de l'UICN à s'acquitter de cette tâche et à promouvoir la stratégie aussi largement que possible. Il estime que la stratégie doit être ambitieuse et viser des objectifs que l'on pourrait estimer irréalisables aujourd'hui. M. Reuben Olembo, au nom du PNUE, considère la stratégie comme un moyen de mettre en oeuvre le Rapport Brundtland et souligne les espoirs considérables fondés par le PNUE dans cette stratégie.

Reconnaissant que le rôle des populations autochtones en tant que gardiens de la nature mériterait d'être davantage reconnu, tant dans la Stratégie que dans les activités de l'UICN, M. Swaminathan invite trois représentants des communautés autochtones à s'exprimer (voir Annexe 24). Dans leurs exposés, ils proposent notamment à l'UICN de créer un groupe d'étude intercommissions pour traiter les questions ayant trait aux communautés autochtones, suggestion appuyée par la délégation du Danemark, Etat membre.

La plupart des onze autres ateliers ont soumis leurs commentaires à l'équipe chargée d'étudier la stratégie. Plusieurs délégués suggèrent toutefois, à titre individuel, des points spécifiques qui, estiment-ils, méritent qu'on leur donne plus de poids. Il s'agit notamment des points suivants:

- un chapitre séparé consacré aux aires protégées et insistant sur d'autres valeurs que la conservation de la diversité biologique;
- un accent plus marqué sur l'importance du droit de l'environnement, notamment du droit coutumier et traditionnel;
- une meilleure couverture des problèmes liés à la diversité biologique;
- une plus grande insistance sur les pâturages et le rôle des espèces animales et végétales sauvages en tant que ressources naturelles;
- une plus grande insistance sur la nécessité de conserver les écosystèmes de montagne ainsi que les îles;
- une plus grande insistance sur la nécessité d'améliorer l'information et les banques de données sur l'environnement.

Une proposition très appréciée par les participants demande que le document décrive la contribution que les enfants et les jeunes peuvent apporter à la protection de l'environnement, point couvert par aucun des ateliers ni par le projet de stratégie. L'opinion des enfants sur l'avenir de la planète devrait également y figurer.

Plusieurs délégués se demandent comment la Stratégie sera mise en oeuvre et souhaitent voir une action concrète. La délégation du Royaume-Uni, Etat membre, suggère, étant donné que la Stratégie ira nettement au-delà de ce que l'UICN peut accomplir, que l'Union fasse une déclaration sur le rôle qu'elle jouera dans l'application de la Stratégie. C'est dans cet esprit que le nouveau programme triennal devrait être élaboré.

Les conclusions de l'Assemblée sur ce point figurent dans la Résolution 18.13.

## Une Stratégie pour la conservation de l'Antarctique (95:2)

Document GA/18/90/19

M. Holdgate présente le projet de la Stratégie de conservation de l'Antarctique. Il signale que l'Antarctique, la plus vaste région sauvage du monde, est probablement le mieux conservé de tous les continents. Le système du traité actuel est un succès pour la conservation—par exemple, l'Antarctique a été démilitarisée, les essais nucléaires et le déversement de déchets nucléaires y sont interdits, et les puissances Parties au traité ont pris des mesures pour conserver la flore et la faune, protéger les phoques de l'Antarctique et évaluer l'impact écologique des bases qui s'y trouvent. Cependant, la conservation ne figure pas encore au coeur des engagements officiels pris par les Puissances du traité et nombreux sont ceux qui estiment que la protection actuelle ne va pas assez loin. Certains membres de l'UICN—Etats aussi bien qu'ONG—estiment que l'Antarctique devrait devenir Parc mondial. Nombreux sont ceux qui voudraient que soit introduite une interdiction permanente de l'exploitation minière, remplaçant le moratoire volontaire actuel. L'atelier sur l'Antarctique (No. 9, pages 84 et 85) prône une telle interdiction, pratiquement à l'unanimité.

M. Holdgate explique que le document de l'UICN propose des objectifs pour la conservation de l'Antarctique, mais ne préconise aucun instrument juridique particulier pour les atteindre. Il fait remarquer que les activités minières sont incompatibles avec ces objectifs et que tout le monde est désormais d'accord là-dessus. Il estime que le document doit être renforcé à la lumière des délibérations de l'atelier et des résultats de la Réunion consultative spéciale du Traité sur l'Antarctique, qui a lieu à Vina del Mar, au Chili, en même temps que l'Assemblée générale.

Le Professeur Knox, président de l'atelier, note un profond changement d'attitude au sein des puissances du Traité sur l'Antarctique en faveur d'un régime écologique complet, et rapporte les progrès accomplis à la réunion du Chili. Etant donné que des négociations détaillées débiteront en avril 1991, il est urgent que l'UICN termine sa Stratégie de conservation de l'Antarctique. L'atelier s'est félicité de la proposition du directeur général de réunir à nouveau un noyau d'experts qui servira de comité de rédaction chargé de réviser le document. Un rapide examen d'experts sera effectué par la suite par des personnes spécialement qualifiées ou concernées par le problème—notamment celles qui auront participé activement à l'atelier. Le Professeur Knox a le sentiment que la majorité des membres de l'UICN sont en faveur de l'introduction immédiate d'une interdiction définitive des activités minières.

La délégation du Royaume-Uni, Etat membre, appuie largement le projet de Stratégie qui, estime-t-elle, est un document équilibré. Elle précise toutefois que la Stratégie "est tombée en morceau" durant l'atelier où des positions extrêmes ont été défendues. Le Royaume-Uni est d'avis que la Stratégie ne devrait pas devenir une prescription détaillée. La délégation

des Etats-Unis d'Amérique, Etat membre, appuie elle aussi la Stratégie, tout en partageant les préoccupations de la délégation britannique. En revanche, la délégation de l'Australie, Etat membre, se félicite des amendements proposés à la Stratégie par l'atelier et appuie sans réserve le concept d'accord écologique complet, juridiquement contraignant, assorti d'une interdiction définitive de toute activité minière. La délégation du Pakistan, Etat membre, indique que son gouvernement est en faveur d'une interdiction définitive des activités minières et souhaite que cette région devienne Domaine public mondial.

Plusieurs ONG ayant participé à l'atelier et le rapporteur de cet atelier se déclarent en faveur de l'interdiction définitive des activités minières, estimant que l'UICN ne prend pas une "position extrême" en exprimant son avis sur cette question vitale. L'Australian Conservation Foundation note que le projet de Stratégie a été dépassé par les événements et doit être révisé pour suivre les progrès accomplis par les Puissances du Traité. Greenpeace International déclare que la Stratégie ne devrait pas être publiée sous sa forme actuelle et la Wilderness Society (Australie) ajoute que l'atelier est convenu de proposer l'interdiction immédiate et définitive des activités de prospection minière et minérale dans l'Antarctique.

Les conclusions de l'Assemblée générale sur cette question figurent dans la Résolution 18.74 et la Recommandation 18.75, qui devraient être lues parallèlement à la remarque sur la même question, en pages 46 à 48.

## **Détermination du montant des cotisations pour 1992 à 1994 (97:1)**

Document GA/18/90/20

Le directeur général rappelle aux délégués que la dernière Assemblée générale a décidé de procéder à une augmentation substantielle du montant des cotisations et qu'elle a fixé ces montants jusqu'à la fin de l'exercice de 1991. Le conseil propose aujourd'hui une augmentation de 6,5 pour cent en 1992, dont 4 pour cent pour compenser l'inflation prévue en Suisse, et 2,5 pour cent pour couvrir les frais supplémentaires imputables à l'introduction de l'espagnol comme langue officielle. Le conseil propose aussi des augmentations de 4 pour cent en 1993 et en 1994. Dans son rapport (Annexe 17), le Comité des finances et vérification aux comptes a recommandé que ces propositions soient adoptées dans leur intégralité.

La délégation du Pakistan, Etat membre, comprend la nécessité de procéder à ces augmentations à cause de l'inflation mais explique qu'il est difficile pour des pays comme le Pakistan, de les accepter. Il demande au directeur général d'étudier la possibilité d'obtenir un appui bilatéral pour les membres qui ne pourraient assumer une telle augmentation. M. Holdgate répond que l'Assemblée l'a déjà autorisé à rechercher activement des moyens d'aider les membres qui ne le peuvent pas à payer leurs cotisations (Décision 533).

*Décision 555* L'Assemblée générale approuve l'augmentation du montant des cotisations proposée dans le document précité.

### **Fonds destiné au réseau de l'UICN dans les pays en développement (97:2)**

Document GA/18/90/21

A une séance antérieure, la délégation des Etats-Unis, Etat membre, avait déclaré que son gouvernement appuyait le Fonds volontaire et prévoyait d'y contribuer, estimant toutefois que l'utilisation du fonds devait être précisée clairement et ne devait pas être laissée à la seule appréciation du conseil ou du directeur général. Les Etats-Unis estiment également qu'il est inapproprié de penser financer les dépenses centrales des délégations régionales par le Fonds.

Lorsque la résolution sur le fonds est examinée, à une séance ultérieure, de nombreux délégués se déclarent en faveur de l'établissement du fonds. La délégation des Etats-Unis, Etat membre, déclare que son pays a l'intention de verser 150 000 dollars US au Fonds en 1991. De plus, le Congrès américain a prévu une aide de 530 000 dollars US aux activités de l'Union en 1991. Les membres des organismes gouvernementaux américains continueront d'appuyer des projets spécifiques avec leurs fonds propres. Cette déclaration est accueillie chaleureusement, notamment par de nombreuses ONG américaines.

M. Swaminathan remercie la délégation des Etats-Unis au nom de l'Union, avec les applaudissements des participants. La politique de l'Union relative au Fonds est précisée dans la Résolution 18.5.

### **Désignation des vérificateurs aux comptes (97:4)**

Document GA/18/90/22

*Décision 556* L'Assemblée générale désigne Coopers & Lybrand vérificateurs aux comptes auprès de l'Union pour la période triennale de 1991-1993.

### **La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) (97:5)**

Sir Shridath Ramphal, en qualité de président élu, déclare que durant les 20 années écoulées depuis la Conférence de Stockholm, l'environnement s'est considérablement détérioré et que l'on en est même arrivé à douter de la survie de l'homme. La Conférence de 1992, qui se tiendra à Rio de Janeiro, au Brésil, est un événement crucial pour le monde entier. Les préparatifs vont bon train et M. l'ambassadeur Tommy Koh, président du Comité préparatoire de la CNUED, est prêt à répondre aux questions. Sir Shridath

Ramphal présente les orateurs suivants, dont les exposés figurent *in extenso* à l'Annexe 25:

- Ambassadeur Koh, sur les travaux du Comité préparatoire;
- A.S. Blunn, secrétaire, Département des Arts, des Sports, de l'Environnement, du Tourisme et des Territoires, gouvernement de l'Australie, s'exprimant au nom du Ministre Ros Kelly, sur les perspectives de l'Australie;
- Morifing Koné, ministre de l'Environnement et de l'Elevage, Mali, sur les perspectives d'un pays en développement;
- Celso Schenkel, Institut brésilien de l'Environnement et des ressources naturelles renouvelables (IBAMA), sur le point de vue du pays hôte de la CNUED;
- Yolanda Kakabadse, officier de liaison avec les ONG, secrétariat de la CNUED, sur la participation des ONG à la conférence.

Dans son exposé, M. Schenkel dit que le Brésil a l'intention d'adhérer à l'UICN en 1991, décision accueillie avec grande satisfaction.

Des délégués de plusieurs régions soulignent les efforts que leurs organisations et gouvernements respectifs consacrent à la préparation de la CNUED. Par exemple, la délégation du Kenya, Etat membre, à propos de l'engagement de son gouvernement, énumère plusieurs questions que la Conférence devrait couvrir et espère pouvoir compter sur la collaboration de la délégation régionale de l'UICN à Nairobi pour les travaux préparatoires.

Un certain nombre de délégués insistent sur les thèmes suivants que la CNUED devrait, à leur avis, couvrir:

- le développement durable et équitable devrait être le principe fondamental pour l'avenir du monde;
- les forêts tropicales devraient être conservées efficacement;
- les pays en développement devraient planifier leur démographie;
- les habitants des pays industrialisés devraient réduire considérablement leur consommation de ressources.

La délégation du Zaïre, Etat membre, demande à la CNUED d'établir un fonds spécial pour aider les pays en développement à participer à la Conférence. Le Zaïre appuie l'idée d'une nouvelle Charte en demandant toutefois aux délégués de ne pas oublier les accords existants, telle la Charte mondiale pour la nature, adoptée en 1982.

La Fundación Pro-Sierra Nevada de Santa Marta (Colombie) félicite le Brésil d'avoir invité la Conférence et, à l'instar des autres délégués, déclare que les membres de l'UICN en Amérique du Sud prévoient d'organiser une réunion à Santa Marta, Colombie, pour discuter de leur participation.

La déléguée de la Conférence Inuit Circumpolaire demande si le Comité préparatoire a prévu la participation de communautés autochtones à la Conférence. L'ambassadeur Koh explique que ce Comité est dirigé par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a décidé que seules les ONG jouissant du statut consultatif à l'ECOSOC pourraient participer directement au processus préparatoire. Le Comité a cependant tenté de libéraliser la situation et a opté pour un compromis qui est actuellement examiné par l'Assemblée générale des Nations Unies. Toute ONG peut être représentée au Comité préparatoire et demander à prendre la parole, mais si le nombre d'ONG ne disposant pas d'un statut consultatif à l'ECOSOC est trop élevé, le Comité les priera de se regrouper et de désigner des orateurs. Cependant, ce compromis ne s'est jusqu'à présent appliqué qu'à la réunion qui a eu lieu à Nairobi. C'est à l'Assemblée générale des Nations Unies de décider s'il peut aussi s'appliquer aux futures réunions.

Greenpeace International estime que la CNUED ne voit pas assez loin et qu'elle sous-estime les menaces qui pèsent sur la planète. A son avis, les Etats protègent leurs intérêts nationaux et traitent la CNUED comme une simple négociation diplomatique de plus. De nouveaux instruments mondiaux s'imposent sur la pollution marine, notamment d'origine tellurique, et sur la pêche au plan mondial. Greenpeace prie instamment tous les Etats de reconsidérer les représentants qu'ils enverront à la prochaine réunion du Comité préparatoire. L'ambassadeur Koh répond à Greenpeace en se félicitant vivement de la plus grande participation des ONG à la Conférence. A son avis, cela est un moyen de "pousser" les gouvernements à aller de l'avant. Les ONG pourraient mobiliser l'opinion publique dans chaque pays et persuader chaque gouvernement d'établir une commission aussi représentative que possible pour participer à la CNUED.

Parmi les autres questions soulevées lors du débat figurent:

- des jeunes du monde entier devraient participer à la CNUED et des fonds devraient être mis à la disposition de leurs représentants pour leur permettre de participer;
- la Conférence de Stockholm a été dominée par l'hémisphère Nord, comme l'a démontré le fait que la Journée mondiale de l'environnement a lieu en juin, en plein coeur de l'hiver dans l'hémisphère Sud; la CNUED devrait trouver une date qui convienne à tous les pays;
- le IVe Congrès de l'UICN sur les parcs nationaux et les aires protégées (Caracas, février 1992) sera très important pour la CNUED; il cherchera à placer les aires protégées dans un contexte aussi large que possible et s'intéressera, en particulier, à la conservation de la diversité biologique.

En résumant le débat, M. Holdgate déclare qu'avec ses liens Nord-Sud et ses nombreux membres gouvernementaux et non gouvernementaux, l'UICN pourrait apporter une contribution particulièrement précieuse à la CNUED, par exemple en participant au processus préparatoire, en



proposant des documents (tels que "Servir la Planète") et en favorisant les échanges d'idées entre les membres de l'Union dans les différentes régions. La déclaration de M. Holdgate figure à l'Annexe 26.

## **Résolutions et Recommandations (96, 98)**

*Décision 557* L'Assemblée générale a adopté 12 résolutions (sur les mesures que doit prendre l'UICN) et 64 recommandations (sur les mesures que doivent prendre des tiers, parfois conjointement avec l'UICN). Elle sont été imprimées à part et des copies sont disponibles auprès du directeur général de l'UICN, Avenue du Mont-Blanc, 1196 Gland, Suisse.

A la 96e séance, les délégués ont discuté des projets de motions proposés par le Comité des résolutions. Ils ont adopté un petit nombre d'entre elles, pour lesquelles aucun amendement n'avait été proposé. A la 98e séance, les délégués ont officiellement adopté les autres, qui avaient presque toutes été modifiées selon les avis de la 96e séance. La plupart des interventions de la 96e séance ne sont pas résumées ci-après car elles ont été, en essence, incorporées dans les résolutions et recommandations concernées.

Toutes les motions ont été adoptées par consensus, sauf mention contraire. Tous les votes ont eu lieu à main levée. Les voix des membres de l'UICN sont réparties en deux catégories: Catégorie A pour les Etats et organismes de droit public; Catégorie B pour les organisations non gouvernementales. Pour modifier un texte ou adopter une motion, une majorité des voix de chaque catégorie est requise.

Depuis l'Assemblée générale, les résolutions et recommandations adoptées ont été classées dans un ordre logique et leur numérotation modifiée en conséquence. Les rapports présentés ci-après suivent cet ordre et cette numérotation.

Dans plusieurs cas, notamment pour des résolutions demandant un soutien accru de l'UICN aux travaux réalisés dans une région spécifique, le directeur général fait remarquer que la mise en oeuvre dépendrait des ressources financières disponibles et qu'il accepterait avec reconnaissance toute aide financière à cet égard ou pour d'autres raisons.

### **18.1 Mission, objectifs et démarche de l'Union mondiale pour la nature\*.**

Dans le débat sur cette résolution, certains délégués estiment que l'UICN doit s'efforcer d'utiliser, dans le langage oral et écrit, des titres applicables aux deux sexes. Le point est accepté par le directeur général.

---

\* Les textes complets des résolutions et recommandations sont publiés à part. Les paragraphes suivants rappellent des détails du débat relatif à certaines d'entre elles.

**18.11 Assistance aux pays d'Europe centrale et orientale pour la restauration et la protection de l'environnement.** Appuyant cette recommandation, la délégation des Pays-Bas, Etat membre, annonce que le ministère néerlandais de l'Agriculture, de la Gestion de la nature et des Pêches accordera un appui financier au Programme Europe de l'Est de l'UICN, d'un montant initial de 130 000 florins (env. SFr 100 000) en 1991, attribué à trois projets nommés. Le gouvernement des Pays-Bas étudiera également la possibilité de fournir une aide au Programme Europe de l'Est par le biais de ses programmes d'aide bi- et multilatérale. Le gouvernement des Pays-Bas estime que l'UICN a joué un rôle important en veillant à ce que la conservation et la restauration de la nature ne traînent pas la patte dans la coopération bi- et multilatérale entre l'Europe de l'Ouest et de l'Est et pense que l'UICN peut aider, en particulier, à renforcer les ONG d'Europe centrale et orientale.

**18.13 La Stratégie mondiale de la conservation pour les années 90, intitulée provisoirement "Servir la Planète: une Stratégie pour Demain".** En adoptant cette résolution, deux délégués attirent l'attention sur certains points du texte et il est décidé de verser leurs remarques au procès-verbal car leur inclusion dans la résolution ne serait pas appropriée: La Wilderness Society (Australie) propose de rayer toute mention de soutien à l'industrie du bois et le Environmental Law Institute (Etats-Unis), comme d'autres, souhaite l'inclusion de paragraphes sur le droit de l'environnement.

**18.22 Changement du climat mondial.** Au sous-paragraphe (c) du dispositif est présentée une alternative en vue de limiter les émissions de dioxyde de carbone et des autres gaz à effet de serre: la version originale demande instamment aux gouvernements des pays industrialisés d'adopter l'objectif "de réduire les émissions de dioxyde de carbone d'au moins 20% avant l'an 2000"; et un amendement propose de retirer la phrase "d'au moins 20% avant l'an 2000". L'amendement est rejeté au cours d'un vote par les deux catégories de membres (Tableau 1) et la recommandation adoptée par consensus. Les délégations des Etats membres suivants: Canada, Etats-Unis et Norvège, font savoir que si la recommandation avait été mise aux voix, elles se seraient abstenues, se trouvant dans l'impossibilité d'accepter ces chiffres pour le moment en raison de prochaines négociations gouvernementales sur ces questions. La délégation de l'Arabie Saoudite (Etat membre) indique qu'elle aurait voté contre pour les mêmes raisons. Le représentant du Danemark, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UICN qui sont aussi membres de la Communauté européenne explique que les délégations de ces Etats se seraient aussi abstenues car la Communauté européenne s'est déjà fixé des objectifs différents.

**18.25 Méthodes utilisées pour capturer et/ou tuer des animaux sauvages terrestres ou semi-aquatiques.** Tous les paragraphes de cette recommandation sont adoptés par consensus à l'exception du paragraphe 8 du dispositif. Certains membres proposent de mentionner spécifiquement dans ce paragraphe les pièges à mâchoires d'acier installés sur terre ferme comme cruels et devant être substitués mais cette proposition n'est pas acceptée. L'Assemblée vote, par une majorité confortable (Tableau 1, p. 47), en faveur d'un autre libellé ne faisant pas mention spécifique de ce genre de piège.

**18.30 Instruments juridiques pour la conservation des forêts.** Un amendement à cette recommandation propose d'ajouter la phrase présentée ci-dessous, entre crochets, pour que le paragraphe 7 du préambule se lise comme suit:

"Reconnaissant que le maintien de la diversité biologique suppose la protection de gammes complètes d'aires protégées et [de portions représentatives] de forêts encore intactes".

Après discussion, cet amendement est mis aux voix. Les membres de la Catégorie A votent pour et les membres de la Catégorie B contre (Tableau 1) de sorte que l'amendement est rejeté.

La recommandation complète est alors mise aux voix et adoptée par une forte majorité (Tableau 1). Les délégués du Canada et des Etats-Unis (Etats membres) expliquent qu'ils ont voté contre la recommandation car ils sont dans l'impossibilité d'accepter le paragraphe 2 du dispositif qui demande l'adjonction de protocoles sur la protection des forêts et la réduction des émissions de gaz à effet de serre à la Convention cadre sur le changement climatique. Tout en appuyant les principes des protocoles proposés, le Canada estime qu'il vaudrait mieux exprimer ces principes sous la forme d'une convention internationale distincte sur les forêts. Dans une déclaration versée au procès-verbal, la délégation des Etats-Unis précise: "Néanmoins, nous nous engageons à participer pleinement à la négociation du vaste train de mesures nécessaires pour protéger et conserver les forêts de la planète. Il se trouve simplement que les Etats-Unis recherchent, actuellement, une voie différente de cet objectif." M. Burhenne, représentant de dix ONG, explique qu'il a voté en faveur de la recommandation car, à son avis, une convention complète sur les forêts (par opposition à des protocoles ajoutés à la Convention cadre sur le changement climatique, comme le demande la recommandation) entrerait en conflit avec la proposition actuelle de Convention sur la conservation de la diversité biologique. La African Wildlife Foundation et l'Université Lincoln (Nouvelle-Zélande) expliquent qu'elles se sont abstenues car le temps imparti pour l'examen des amendements était insuffisant.

**18.34 Conservation des Cétacés et moratoire de la Commission baleinière internationale.** La délégation du Danemark, Etat membre de l'UICN, indique que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue car le Gouvernement

danois n'a pris position ni sur le contenu du paragraphe 1 du dispositif ni sur le fait que le principe de l'utilisation durable ne devrait pas s'appliquer aux populations de baleines. La délégation de la Norvège, également Etat membre de l'UICN, indique qu'elle aurait voté contre cette recommandation.

**18.40 Réserves à l'inscription d'espèces à l'Annexe I de la CITES.**

L'Agence japonaise pour l'environnement, s'exprimant au nom des organes scientifiques et de gestion chargés de l'application de la CITES au Japon, déclare que son pays se prépare à retirer certaines de ses réserves à l'Annexe I de la CITES qui font l'objet de cette recommandation.

**18.51 Protection des Monts Nimba, Guinée.** La délégation de la France, Etat membre de l'UICN, déclare que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue. M. Perez Olindo, nouveau conseiller régional de l'UICN pour l'Afrique fait remarquer que les trois pays se partageant les Monts Nimba ne sont pas tous représentés et promet que les conseillers régionaux pour l'Afrique les consulteront sur la mise en oeuvre de cette recommandation lorsque la situation au Liberia sera redevenue plus calme.

**18.54 Installation d'une station de radio dans la vallée de l'Arava, Israël.**

Il y a désaccord quant à l'exactitude des faits contenus dans la présente recommandation et le problème n'a pas été résolu durant l'Assemblée générale. La délégation des Etats-Unis d'Amérique, Etat membre de l'UICN, conteste les faits, déclarant qu'une étude d'impact sur l'environnement (EIE) de 1500 pages a été préparée, conformément aux lois d'Israël, et n'a pu dégager aucune menace pour les êtres humains, les animaux et les plantes qui ne puisse être réduite à des proportions acceptables. Elle ajoute que le Département d'Etat considère que l'érection du transmetteur ne tombe sous le coup ni de la Loi américaine sur la politique de l'environnement (NEPA) et de son ordonnance exécutive, ni de la Loi américaine sur les espèces menacées d'extinction (ESA). Dans un cas, il a été décidé que l'ESA s'appliquait à l'étranger mais cette décision a été contestée au tribunal et la question n'est toujours pas réglée. Le Sierra Club déclare qu'à son avis, la NEPA s'applique à ce cas et que, de toute manière, le gouvernement des Etats-Unis doit accepter la responsabilité morale d'évaluer les impacts des projets qu'il finance dans d'autres pays. La Société pour la protection de la nature (Israël) défend le texte, déclarant que les faits sont tirés de documents officiels du Conseil international de radiodiffusion. La Société ajoute que le ministère de l'Environnement d'Israël a admis que l'EIE n'était pas encore terminée. La partie la plus importante, relative aux effets de l'émetteur sur les oiseaux migrateurs, n'a pas été réalisée. La question est mise aux voix et le texte adopté par une majorité nette des membres des Catégories A et B (Tableau 1).

**18.56 Projet de la vallée de Narmada, Inde.** Madame Gloria Davis, Chef de la Division de l'environnement de la région Asie/Pacifique de la Banque Mondiale déclare que la Banque ne contestera pas cette recommandation si

elle exprime les opinions de groupes concernés et contribuera à faire avancer le dialogue mais elle souhaite faire une brève déclaration reproduite ci-après:

"La Banque Mondiale partage les préoccupations des auteurs de cette recommandation quant à l'échelle du programme proposé, ses impacts éventuels sur l'environnement et l'utilisation des régions forestières pour la réinstallation de populations déplacées.

"Je voudrais apporter deux brèves précisions. Premièrement, la Banque Mondiale appuie, actuellement, un projet de barrage et il lui a été demandé d'en examiner un deuxième. Elle ne soutient ni ne fait nécessairement sien le programme dans son intégralité et ne pourrait le faire à moins que les questions d'environnement et de réinstallation ne soient convenablement traitées. Ce qui n'est, en aucun cas, certain.

"Deuxièmement, il importe que vous sachiez que les régions forestières allouées aux personnes déplacées ont été mises à la disposition de populations tribales vivant dans les forêts qui n'accepteraient aucune autre compensation. Il convient de trouver des zones forestières en compensation.

"Je suis cependant d'avis que cette décision doit être réexaminée et nous serions ravis de le faire en collaboration avec le gouvernement, les ONG et d'autres."

La Société d'histoire naturelle de Bombay fait remarquer que tous les barrages sont interconnectés. La Société considère que le second barrage causerait le plus de dommages écologiques et demande à la Banque Mondiale d'en tenir compte.

**18.58 Récif de Shiraho, Japon.** Donnant son avis sur cette recommandation, l'Agence japonaise pour l'environnement (organisme de droit public, membre de l'UICN) déclare qu'elle a l'intention de faire de la zone préservée du récif un parc marin. S'il y avait eu vote, elle se serait abstenue.

**18.60 Bois tropicaux de la Malaisie orientale.** L'Assemblée générale avait le choix entre deux libellés pour le paragraphe 6 du dispositif. Le premier était le suivant:

"demande instamment à tous les Etats de cesser l'importation de bois tropicaux originaires du Sarawak et du Sabah jusqu'à ce que ces mesures (mentionnées dans le dispositif, paragraphes 1 à 5) soient mises en oeuvre".

et un amendement remplaçant ce paragraphe par la phrase:

"engage vivement tous les pays importateurs de bois à encourager l'importation des bois provenant du Sarawak, du Sabah et d'autres Etats de la Malaisie, produits par des moyens totalement conformes aux conclusions du rapport de l'OIBT sur le Sarawak et aux principes de l'UICN, et à décourager l'importation des bois venant de sources non durables."

A une large majorité (Tableau 1), l'Assemblée générale accepte de modifier le texte pour adopter la deuxième version présentée ici. La recommandation dans son ensemble est ensuite adoptée par consensus.

**18.61 Soutien à la création de biens du patrimoine mondial dans la province d'Irian Jaya, en Indonésie.** Suite à l'adoption de cette recommandation, la Direction générale pour la protection des forêts et de la nature, du ministère des Forêts d'Indonésie (organisme de droit public, membre de l'UICN), déclare que la délégation de l'Indonésie serait heureuse de coopérer en encourageant l'adjonction de ces régions à la Liste du patrimoine mondial.

**18.63 Activités minières dans le bassin de la rivière Fly, Papouasie-Nouvelle-Guinée.** Dans la version plus ancienne de cette recommandation, les faits avaient été contestés mais le président du Comité des résolutions annonce que le libellé final a été accepté par une réunion de tous les délégués intéressés à la question. Il remercie le gouvernement de l'Australie et la Wilderness Society (Australie) pour leur aide à cet égard.

**18.65 Législation australienne sur la sécurité des ressources.** La délégation de l'Australie, Etat membre de l'UICN, indique que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue, cette question étant actuellement examinée par son gouvernement.

**18.66 Activités minières dans les parcs nationaux et réserves naturelles, spécialement en Australie.** Le ministre de l'Environnement de l'Etat d'Australie-Occidentale explique la politique de son gouvernement. Ce dernier a récemment adopté une nouvelle politique interdisant l'exploitation minière dans les parcs nationaux mais cinq des 60 parcs sont l'objet d'accords juridiques précédents. Dans un délai de trois ans toute activité minière aura cessé. La Australian Conservation Foundation déclare, en réponse, que les Aborigènes sont anéantis par la décision d'ouvrir trois zones aux activités minières et le Conservation Council d'Australie-Occidentale estime que, dans le cadre de la politique actuelle, les réserves naturelles seront ouvertes à l'exploitation minière. La délégation de l'Australie, les organismes de droit public australiens membres de l'UICN et la délégation de l'Arabie Saoudite, Etat membre de l'UICN précisent que s'il y avait eu vote, ils se seraient abstenus.

**18.67 Parc national du Kakadu, Australie.** La délégation de l'Australie, Etat membre, indique que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue. La Conservation Commission du Territoire du Nord (Australie), organisme de droit public membre de l'UICN, demande qu'il soit pris acte de son incapacité à accepter certaines clauses de cette recommandation. Le délégué de cet organisme fait remarquer que l'Australie possède des mécanismes éprouvés pour résoudre les conflits de cet ordre. Les ONG australiennes appuient la recommandation.

**18.70 Conservation des régions sauvages et des forêts de la Tasmanie.** La délégation de l'Australie et le National Parks and Wildlife Service de Nouvelle-Galles du Sud, organisme de droit public membre de l'UICN, s'exprimant au nom des organismes de droit public australiens membres de l'UICN, déclarent que s'il y avait eu vote, ils se seraient abstenus.

**18.71 L'île Fraser, Australie.** Le préambule et la première partie du dispositif de la présente recommandation sont acceptés par consensus. Le Service des parcs nationaux et de la faune du Queensland, organisme de droit public membre de l'UICN, souhaite que le paragraphe du dispositif s'arrête après "île Fraser". La recommandation est mise aux voix et adoptée avec de nombreuses abstentions de membres de la Catégorie A (y compris la délégation de l'Australie) et quelques abstentions de membres de la Catégorie B (Tableau 1).

**18.72 Prospection des ressources minérales, y compris le pétrole, dans les parcs marins et biens marins du patrimoine mondial ou dans les zones contiguës, en Australie.** La délégation de l'Australie, Etat membre de l'UICN indique qu'elle ne peut accepter les termes "de renvoyer sans délai" figurant à l'alinéa b) du dispositif et que, s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue.

**18.75 Antarctique.** Cette recommandation est adoptée par consensus. La délégation du Royaume-Uni, Etat membre de l'UICN, fait la déclaration suivante:

"Nous n'avons pas encouragé l'Assemblée générale à voter cette recommandation, que ce soit en partie ou dans son ensemble. C'est parce que nous croyons que l'UICN devrait, dans toute la mesure possible, procéder par consensus et parce que nous reconnaissons que les Parties consultatives au Traité sur l'Antarctique qui se réunissent au Chili sont encore en train de négocier cette question. Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, à Londres, à Viña del Mar et ici, à Perth, le Royaume-Uni est prêt à considérer toute proposition qui conduise à notre objectif déclaré de régime complet de protection du milieu antarctique et à rester ouvert aux moyens précis qui permettront d'atteindre cet objectif.

"Durant toute l'Assemblée générale, en plénière comme aux ateliers, nous avons constamment répété que l'UICN commettrait une erreur en s'engageant à soutenir un quelconque *mécanisme* de protection globale du milieu antarctique. Nous sommes convaincus que l'UICN devrait, en revanche, s'intéresser aux objectifs d'un tel régime de protection. C'est la raison pour laquelle j'ai expliqué, hier soir, que le Royaume-Uni, tout en accueillant avec satisfaction les nombreuses améliorations du projet révisé de recommandation, ne pouvait accepter l'alinéa b) du deuxième paragraphe du dispositif.

"S'il avait été nécessaire de mettre cette recommandation aux voix, je dois dire que la délégation du Royaume-Uni se serait abstenue pour les raisons susmentionnées.

"J'espère que l'Assemblée générale de l'UICN accueillera favorablement cette opinion comme une contribution positive à son déroulement. Telle est notre intention."

La délégation des Etats-Unis, Etat membre de l'UICN, s'associe à la position du Royaume-Uni et ajoute que les négociations de Viña del Mar progressent rapidement et que la question des activités minières en Antarctique, parmi bien d'autres questions, est en bonne voie. La délégation des Etats-Unis ajoute: "les Etats-Unis et plusieurs autres pays, gravement préoccupés de la conservation du milieu antarctique ont présenté, au Chili, des propositions appelant une conception globale de la

**Tableau 1**

**Répartition des voix dans le vote des résolutions et recommandations**

	Catégorie A			Catégorie B			Résultat
	Pour	Contre	Abstention	Pour	Contre	Abstention	
Amendement à 18.22	28	37	12	3	>100	8	Rejeté
2e libellé dans 18.25	57	0	0	107	21	31	Adopté
Amendement à 18.30	44	21	12	8	110	9	Rejeté
18.30	49	12	10	150/156	8	5	Adoptée
18.54	30	10	25	80	5	25	Adoptée
Amendement à 18.60	60	3	4	118	42	6	Adopté
18.71	23	0	43	112	0	10	Adoptée



protection de l'environnement. Ces propositions sont à l'examen et font l'objet d'un débat au moment même où nous nous réunissons ici et les Parties consultatives sont responsables, au bout du compte, de l'adoption officielle de régimes appropriés. Pour cette raison, les Etats-Unis devraient aussi s'abstenir en cas de vote afin de ne porter aucunement préjudice aux négociations de Viña del Mar."

La délégation de la Norvège, Etat membre, indique également que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue.

A la clôture de la séance, la Wilderness Society (Australie) fait remarquer qu'aucune mention n'a été faite, dans les motions, de la crise du Golfe qui, à son avis, pose la plus grave menace immédiate pour la nature, l'humanité et toutes les autres créatures. La Société demande instamment à l'Assemblée générale de prier le directeur général de transmettre sans délai aux Nations Unies qu'il est absolument urgent de trouver une solution négociée à la crise. Cette suggestion est applaudie à tout rompre et le directeur général promet de s'y conformer.

Le président du Comité des résolutions, M. Don McMichael, remercie son comité et, en particulier, son secrétaire M. Mark Collins; puis il rend hommage au personnel de la Conférence, en particulier les dactylos, les duplicateurs, les traducteurs et les interprètes qui ont travaillé dur. Proterra (Pérou), au nom des délégations d'Amérique latine présentes remercie M. Delmar Blasco, coordonnateur de la Conférence. Au nom de l'Assemblée, M. Swaminathan prodigue ses remerciements sous des applaudissements nourris.

### **Election des bienfaiteurs (99:1)**

Ces dernières années, l'Assemblée générale a élu un certain nombre de bienfaiteurs. Le président explique que le Conseil a maintenant décidé d'officialiser l'élection des bienfaiteurs et donc d'adopter un amendement à cet effet au règlement de l'Article IV, paragraphe 3(iv) des Statuts. Le nouveau texte est le suivant:

"D'éminentes personnalités, à même de faire avancer la mission de l'Union peuvent être nommées par le Conseil en vue de leur élection par l'Assemblée générale en tant que bienfaiteurs de l'Union mondiale pour la nature. Les élus servent tant qu'ils détiennent un poste ou une position en vertu desquels ils peuvent faire progresser les intérêts de l'UICN."

Le président fait savoir que les bienfaiteurs actuels de l'UICN—M. Oscar Arias (Costa Rica), S.M. la reine Noor de Jordanie, M. Federico Mayor (directeur général de l'UNESCO) et S.A.R. le duc d'Edimbourg—resteraient bienfaiteurs de l'Union.

*Décision 558* En outre, le Conseil propose à l'Assemblée générale d'élire M. Mostafa K. Tolba, Directeur exécutif du PNUE. Par acclamation, l'Assemblée générale élit M. Tolba bienfaiteur de l'Union.

### **Attribution de la qualité de membre d'honneur (99:1)**

Les personnes suivantes sont nommées membres d'honneur de l'UICN en reconnaissance de leur contribution importante aux travaux de l'Union.

S.A.R. la princesse Chulabhorn, Thaïlande  
Wolfgang Burhenne, Allemagne  
François Ramade, France  
Thane Riney, Etats-Unis d'Amérique  
Mats Segnestam, Suède

Le président remet les certificats conférant la qualité de membre d'honneur et le directeur général lit les citations (Annexe 27).

### **Remise des récompenses (99:2)**

Les prix sont remis en présence de la princesse professeur Chulabhorn de Thaïlande.

#### **a) Médaille du mémorial John C. Phillips**

La Médaille du mémorial John C. Phillips pour services distingués à la conservation internationale est attribuée à M. le professeur Mohamed Kassas, ancien président et membre du Conseil de l'UICN. Le professeur n'ayant pu assister à l'Assemblée générale, M. Swaminathan annonce que la médaille lui sera remise lors d'une cérémonie organisée à Genève au début de 1991. La citation qui accompagne la récompense figure en Annexe 28.

#### **b) Prix Peter Scott**

Le Prix Peter Scott du mérite est décerné par la Commission de la sauvegarde des espèces. Les lauréats sont:

Didier Marchessaux, France  
Grenville Lucas, Royaume-Uni  
Jersey Wildlife Preservation Trust, Royaume-Uni  
Le village de Shiraho, Japon

Les citations accompagnant ce prix (Annexe 29) sont lues par M. George Rabb, président de la Commission.

**c) Prix Fred M. Packard**

Le Prix Fred M. Parckard international du mérite pour les parcs est décerné par la Commission des Parcs nationaux et des aires protégées. Les lauréats sont:

Biocenosis A.C. et Victor Manzanilla Schaffer, Mexique  
Harold K. Eidsvik, Canada  
Ponsiano Ssemwezi, Ouganda  
Jiri Svoboda, Tchécoslovaquie

Les citations accompagnant ce prix (Annexe 30) sont lues par M. Harold Eidsvik, président sortant de la Commission, exception faite du prix décerné à M. Eidsvik lui-même qui est lu par le directeur général, au nom du président élu, M. P.H.C. Lucas. L'Assemblée générale est également informée de la remise d'un prix au citoyen Mankoto ma Mbaelele, Zaïre, à l'occasion du 50e anniversaire du Parc national de la Garamba et à M. Samuel A. Cook et au Nature Conservancy d'Hawaï, lors d'une cérémonie organisée dans les nouveaux locaux du Nature Conservancy.

M. Eidsvik annonce que le Conseil a nommé les personnes suivantes, membres d'honneur de la Commission des parcs nationaux et des aires protégées:

Gerardo Budowski, Venezuela  
John Foster, Royaume-Uni  
Zafar Futehally, Inde  
Duncan Poore, Royaume-Uni

**d) Prix de l'arbre de la connaissance**

Le Prix de l'arbre de la connaissance est décerné par la Commission de l'éducation et de la communication. Les lauréats sont:

S.A.R. la princesse (professeur) Chulabhorn, Thaïlande  
Nancy W. Anderson, Etats-Unis d'Amérique  
Michael Atchia, Maurice  
Maria Luisa Cohen, Italie  
Victor A. Kolybine, URSS  
Yami Lester, Australie  
John C. Smyth, Royaume-Uni

Les citations (Annexe 31) sont lues par M. M.A. Partha Sarathy, président de la Commission.

**e) Membres sortants du Conseil**

Au nom de l'Assemblée générale, le président exprime les sincères remerciements et la reconnaissance de l'Union aux membres du Conseil dont le mandat vient à terme à la fin de l'Assemblée générale.

Il s'agit de:

**Vice-présidents**

Walter Lusigi, Kenya  
William Reilly, Etats-Unis d'Amérique  
Alvaro Umaña, Costa Rica  
Yuri Yazan, URSS

Conseillers régionaux

Kenneth Brynaert, Canada  
Carolyn Burns, Nouvelle-Zélande  
Graham Child, Zimbabwe  
Layth al-Kassab, Iraq  
Andrey Kaidala, URSS  
Yolanda Kakabadse, Equateur  
Jean-Claude Lefeuvre, France  
Amadou Mamadou, Niger  
Roger Morales, Costa Rica  
Iosefatu Reti, Samoa  
Celso Roque, Philippines  
Richard Steele, Royaume-Uni

Présidents de commissions

Wolfgang Burhenne, Commission des politiques, du droit et de  
l'administration de l'environnement  
Harold Eidsvik, Commission des parcs nationaux et des aires  
protégées  
José Furtado, Commission de l'écologie  
Peter Jacobs, Commission du développement durable

Le président remet à chacun des conseillers sortants un certificat et un insigne doré, en reconnaissance de leur importante contribution aux travaux de l'Union.

**f) Confrérie mondiale de la conservation**

Afin de maintenir des contacts réguliers avec les anciens officiels de l'Union, le Conseil a décidé, en juin 1989, de créer une Confrérie mondiale de la conservation. Le Conseil a ensuite nommé 41 anciens collaborateurs de l'Union à la confrérie. Onze étaient présents à l'Assemblée générale:

Cecilia de Blohm, Venezuela  
Marc Dourojeanni, Pérou  
Martin Edwards, Canada  
Nalni Jayal, Inde  
Don McMichael, Australie  
Kenton Miller, Etats-Unis d'Amérique  
David Munro, Canada  
François Ramade, France

Cameron Sanders, Etats-Unis d'Amérique  
Mats Segnestam, Suède  
Samar Singh, Inde

#### **g) Président sortant**

Le directeur général remercie M. Swaminathan pour les services exceptionnels qu'il a rendus à l'Union durant ses deux mandats de président. Il rappelle comment M. Swaminathan allie une grande compétence scientifique avec la personnalité la plus chaleureuse et la plus attentionnée, association idéale de qualités chez un président. M. Holdgate explique qu'il doit beaucoup à M. Swaminathan pour toute l'aide que ce dernier lui a prodiguée lors de son arrivée à la direction de l'UICN. M. Holdgate et Sir Shridath Ramphal, président élu, offrent à M. Swaminathan deux présents au nom de l'Union. Mme Cecilia de Blohm lui offre un présent de la part des membres vénézuéliens de l'UICN et le remercie au nom de la Confrérie de la conservation.

#### **Lieu de réunion de la prochaine Assemblée générale**

M. Swaminathan déclare que l'UICN a reçu une invitation officielle du ministère des Affaires étrangères de Sri Lanka, exprimant le souhait de ce pays d'accueillir la prochaine Assemblée générale. Le gouvernement de la Suisse a également écrit au directeur général, manifestant son intérêt à accueillir la prochaine Assemblée générale, d'autant plus qu'en 1993, le secrétariat de l'UICN sera installé dans ses nouveaux locaux, à Gland.

M. Swaminathan remercie les gouvernements de Sri Lanka et de la Suisse pour ces invitations qui seront examinées à la réunion du Conseil, en juin 1991. (Conformément aux Statuts, c'est le Conseil qui décide du lieu de réunion de l'Assemblée générale.)

#### **Discours de clôture (99:3; 99:4; 99:5; 99:6)**

Le président élu, Sir Shridath Ramphal, prononce son discours présidentiel (Annexe 32).

Dans ses remarques de clôture, le directeur général, M. Martin Holdgate, résume les résultats de l'Assemblée générale (Annexe 33).

M. Swaminathan invite M. Tony Blunn, secrétaire du Département des Arts, des Sports, de l'Environnement, du Tourisme et des Territoires du gouvernement du Commonwealth d'Australie, à prendre la parole. M. Blunn fait part des regrets exprimés par Mme Ros Kelly, ministre chargée de ce département qui ne peut être présente en raison de ses obligations au parlement national. Il déclare que c'est une expérience mémorable, un privilège et un honneur pour l'Australie d'avoir pu accueillir la 18e Session de l'Assemblée générale. Le grand nombre de

motions négociées et adoptées est un résultat remarquable et reflète la volonté de travailler de concert. Au nom de l'Australie, il remercie le secrétariat de l'UICN, les organisateurs et les délégués pour leur assiduité et leur travail et souhaite à l'Union et à ses membres tout succès pour la nouvelle période triennale.

M. Bob Pearce, ministre de l'Environnement d'Australie-Occidentale et M. Blunn, au nom du gouvernement du Commonwealth, offrent à l'UICN un tableau pour le nouveau bâtiment du siège. Oeuvre de l'artiste aborigène Shane Pickett, il représente un paysage symbolique avec des trous d'eau et des lézards goanna, dans le style pointilliste de l'art aborigène. La remise du présent est accompagnée de musique aborigène traditionnelle sur le *didgeridoo*.

M. Swaminathan, président sortant, remercie les deux gouvernements pour ce présent généreux. Il salue l'efficacité du Comité national d'organisation et remercie tous ceux qui ont contribué à la réussite de l'Assemblée générale. Il prononce son discours d'adieu (Annexe 34) et déclare close la 18e Session de l'Assemblée générale, à 21h00, le mercredi 5 décembre 1990.

# Décision 549: Amendements du 2 et du 5 décembre 1990 aux Statuts de l'UICN du 5 octobre 1948 (modifiés pour la dernière fois le 4 octobre 1978)

---

Conformément à l'Article XVII des Statuts, la 18<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale a amendé les Statuts de l'UICN comme suit:

## 1. Article I:

(a) Le par. 1 est remplacé par le paragraphe suivant:

"1. L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (aussi connue sous le nom d'Union mondiale pour la nature) poursuit l'objectif suivant:

jouer le rôle de chef de file et promouvoir une approche commune du mouvement mondial de la conservation afin de sauvegarder l'intégrité et la diversité du monde naturel et de veiller à ce que l'utilisation des ressources naturelles par l'homme soit appropriée, durable et équitable."

(b) L'ancien par. 1 devient le par. 2; la phrase d'introduction et la disposition i) sont remplacés par ce qui suit:

"2. Pour atteindre ce but, l'UICN poursuit les objectifs suivants:

i) lancer des programmes d'intérêt mutuel aux niveaux international, national, régional et local, notamment avec des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des organisations internationales et des organismes d'aide au développement."

(c) La disposition ii) est supprimée;

(d) les dispositions iii), iv) et v) deviennent les dispositions ii), iii) et iv) respectivement;

(e) la disposition vi) devient la disposition v) et

(i) "les gouvernements à améliorer leur" est remplacé par "à l'amélioration de";

(ii) "et" à la fin de la phrase est supprimé;

(f) une nouvelle clause vi) est insérée comme ceci:

"vi) faire la démonstration de pratiques saines de conservation et d'utilisation durable par le biais de projets de collaboration sur le terrain; et"

(g) Le par. 2 devient le par. 3.

## 2. Article II:

(a) Le par. 2 devient le par. 2 a) et après "de Justice", est ajouté "ou des organisations d'intégration politique et/ou économique dont les membres sont des Etats".

(b) Un nouveau par. 2 b) est inséré comme suit:

"Une organisation d'intégration politique et/ou économique est une organisation constituée exclusivement d'Etats, à laquelle ses Etats membres ont donné compétence juridique pour des questions en rapport avec les objectifs de l'UICN."

(c) Au par. 8, après "Etats", insérer "ou les organisations d'intégration politique et/ou économique".

*Note:* La disposition "Réf. Article II, par. 8" est modifiée par l'ajout suivant:

"L'adhésion aux Statuts par une organisation d'intégration politique et/ou économique est notifiée par le responsable exécutif de l'organisation, dûment autorisé par décision des Etats membres, et est accompagnée d'une déclaration écrite des attributions de ladite organisation pour les questions en rapport avec les objectifs de l'UICN, qui restent en vigueur sous réserve d'amendement."

(d) Un nouveau par. 13 est ajouté:

### **"Paiement des cotisations**

13. Les cotisations des membres sont dues le 1er janvier de chaque année."

(e) L'ancien par. 13 devient le par. 14 a) et le sous-titre "Suspension et exclusion" devient: "Suspension, exclusion et retrait";

(f) Par. 14

(i) Les par. 14 a), b) et c) deviennent les par. 14 a) i), ii) et iii) respectivement; et

(ii) Un nouveau Par. 14 b) est ajouté comme suit:

"14 b) L'exercice du droit d'un membre en ce qui concerne les élections, les votes et les motions est suspendu *ipso facto*, lorsque la cotisation de ce membre est arriérée d'un an. Lorsque la cotisation est arriérée de deux ans, la question est soumise à l'Assemblée générale qui peut décider de suspendre le membre en cause de l'exercice de tous ses autres droits."

(iii) Un nouveau Par. 14 c) est ajouté comme suit:

"14 c) Lorsque, un an après la décision prise par l'Assemblée générale de suspendre un membre de l'exercice de ses droits, conformément au par. 14 b), le membre en question n'a toujours pas payé les arriérés qu'il avait au moment de cette suspension, il sera considéré comme s'étant retiré de l'UICN."

(g) Le par. 15 est remplacé par un nouveau par. 15:

### **"Réadmission**

15. Lorsqu'un ancien membre, considéré comme s'étant retiré de l'UICN conformément à l'Article 14 c), demande à être readmis en tant que membre dans les trois années qui suivent ce retrait, toutes les cotisations dues au moment de la suspension de ses droits, par l'Assemblée générale devront être payées avant sa réadmission. Les demandes d'admission intervenant trois ans ou plus après le retrait seront traitées de la même manière qu'une nouvelle demande d'admission."

(h) La dernière phrase du par. 16 est remplacée comme suit:

"Les dispositions du par. 15 s'appliqueront *mutatis mutandis* à ce cas."

(i) Au paragraphe 19 est ajouté le nouvel alinéa c) suivant:

"c) Lorsqu'un ou plusieurs Etat(s) membre(s) d'une organisation mentionnée au par. 2 b) du présent article est (sont) membre(s) de l'UICN au titre de la catégorie A, l'organisation et ses Etats membres fixent les modalités d'exercice de leur droit de vote, la valeur totale de leurs voix ne pouvant cependant pas dépasser le nombre de voix accordé aux Etats membres de l'UICN appartenant à cette organisation."

### **3. Article IV:**

(a) Au par. 3, une nouvelle disposition ii) est ajoutée avec le libellé suivant et les autres dispositions sont renumérotées en conséquence: "ii) élire le trésorier de l'UICN;"

(b) par. 7:

(i) après "président", ajouter "le trésorier," et

(ii) ajouter la phrase suivante: "Le président peut être élu par acclamation en cas de consensus."

### **4. Article VI:**

(a) Au par. 1:

(i) La nouvelle disposition c) suivante est ajoutée:

"c) un conseiller de l'Etat dans lequel l'UICN a son siège, à condition qu'aucun conseiller régional de ce pays n'ait été élu";

(ii) les dispositions c) et d) deviennent d) et e);

(iii) une nouvelle disposition f) est ajoutée:

"f) le trésorier de l'UICN."

(b) Au par. 2, dans la dernière phrase, remplacer "deux conseillers régionaux originaires" par "un conseiller régional originaire".



(c) Le par. 3 est reformulé comme suit:

"3. Les membres élus du conseil, dès que possible après leur élection, pourvoient à la désignation de:

- a) cinq conseillers cooptés, en tenant compte de la nécessité de maintenir un équilibre approprié de qualifications, compétences et aptitudes variées; et
- b) si aucun conseiller régional mentionné au par. 1 c) ci-dessus n'a été élu, un autre conseiller, après consultation avec les autorités gouvernementales concernées."

(d) Au par. 4:

- (i) Dans la première phrase, remplacer "des candidatures" par "au plus deux candidatures respectivement pour le poste de";
- (ii) après "la présidence de l'UICN" ajouter "et de trésorier";
- (iii) avant "peuvent aussi être présentés" insérer "pour le poste de président".

(e) Par. 8:

- (i) le libellé de la première phrase devient: "Les membres du conseil ne peuvent exercer une même fonction pour plus de deux mandats consécutifs complets."
- (ii) et dans la troisième phrase, "aux par. 1 c) et 3 ci-dessus" est remplacé par "aux par. 1 d) et 3 a) ci-dessus".
- (iii) la dernière phrase est remplacée par ce qui suit: "Ce paragraphe ne s'applique pas à un conseiller coopté conformément au par. 1 c) et 3 b) ci-dessus."

(f) Le par. 12 est remplacé par:

"12. Pour chaque période de trois ans, le conseil désigne:

a) parmi les conseillers régionaux et cooptés, un maximum de:

- i) quatre vices-présidents de l'UICN;
- ii) quatre membres au plus, du bureau;

b) parmi les présidents des commissions un membre du bureau;

c) le conseiller juridique de l'UICN, qui a le droit de participer aux réunions de l'UICN sans droit de vote".

## 5. Article VII

Le par. 1 est remplacé par:

"1. Le bureau est composé du président de l'UICN, qui assure la présidence des réunions, du trésorier, des vice-présidents et de cinq membres au plus, y compris un président de commission désigné par le conseil conformément à l'Article VI, par. 12."

## 6. Article X

La dernière phrase du par. 5 est remplacée par:

"Le trésorier et le directeur général soumettront à chaque session ordinaire de l'Assemblée générale un rapport consolidé des comptes de l'UICN pour la période triennale conjointement avec les rapports des vérificateurs aux comptes pour les années en question."

## 7. L'Article XIV est amendé comme suit:

Après "le français", remplacer "et" par une virgule et après "l'anglais", ajouter "et l'espagnol".

# Politiques et pratiques de conservation en Australie\*

---

La séance commence par un spectacle étonnant d'images laser représentant des plantes et des animaux australiens, sur une musique composée par des étudiants du Conservatoire de musique d'Australie-Occidentale puis le ministre des Arts, des Sports, de l'Environnement, du Tourisme et des Territoires, Mme Ros Kelly, Membre du Parlement, prononce le discours d'ouverture. Elle annonce que la composition et le mandat d'un Comité national consultatif sur la diversité biologique ont été arrêtés. Le Comité comprendra des scientifiques, des experts de la conservation et des représentants des Etats et des Territoires qui conseilleront le ministre sur une stratégie de sauvegarde du patrimoine biologique du pays et qui veilleront à la mise en oeuvre de cette stratégie.

M. Robyn Williams, journaliste et président de la Commission de l'avenir, présente plusieurs orateurs distingués qui s'expriment sur les sujets suivants:

Mike Archer, université de Nouvelle-Galles du Sud: la biogéographie de l'évolution en Australie;

Rachel Satour, Impaja Television, Alice Springs: importance spirituelle d'Uluru (Ayers Rock) dans la culture aborigène;

Phillip Toyne, Australian Conservation Foundation: rôle des gouvernements et de la société en matière d'environnement;

John Young, université d'Adélaïde: comment les établissements humains ont affecté le milieu naturel de l'Australie;

Peter Newman, université Murdoch, Australie-Occidentale: problèmes de l'environnement dans les villes australiennes.

Un court métrage intitulé "Etat de l'environnement" met en lumière un certain nombre de problèmes de l'environnement en Australie, en particulier la disparition des sols et les anciennes coupes de forêts pluviales. Trois orateurs passent ensuite en revue les efforts déployés actuellement par l'Australie pour résoudre ces problèmes:

Don Henry, Comité australien pour l'UICN et WWF-Australie, sur la réponse de l'Australie aux problèmes écologiques internationaux;

Tor Hundloe, Environment Institute of Australia, sur les mesures prises pour résoudre les problèmes nationaux tels que la disparition des espèces, la dégradation des sols et la pollution;

Helen Ross, Université nationale d'Australie, sur les moyens par lesquels les techniques de résolution de conflits sont de plus en plus utilisées pour résoudre des différends relatifs à l'environnement en Australie.

Susannah Begg, chef de la délégation de la jeunesse australienne à la Convention de Montréal de 1990, lance alors un appel vibrant à la Conférence, au nom de la jeunesse australienne, en faveur d'un environnement de qualité pour assurer l'avenir de sa génération et des générations suivantes.

Une brève présentation audiovisuelle résume, avec quelques belles images d'art australien comment l'attitude des Australiens change en faveur de la nature.

Le dernier orateur, M. Robyn Williams, souligne comment l'Australie a adopté le développement durable comme principe de base de sa planification environnementale, dans la lignée de la Stratégie mondiale de la conservation.

Mme Ros Kelly clôt la séance et remercie tous ceux qui y ont participé activement. L'Assemblée générale exprime sa satisfaction par des applaudissements marqués.

---

\* Ces interventions constituent la première partie de la 18e réunion technique de l'UICN.

# Réunion sur le Programme de l'UICN pour 1991-1993\*

Le but de cette réunion, présidée par le directeur général est de permettre un débat très large sur le projet de Programme de l'UICN pour 1991-1993 (GA/18/90/11), avant que celui-ci ne soit adopté par l'Assemblée générale, en séance plénière (compte rendu, pages 25-27).

La séance examine la deuxième partie (Activités du programme) du projet de document du programme (pages 21 à 59), chapitre par chapitre. M. Holdgate invite les présidents des ateliers ayant passé en revue les activités qui entrent dans ces chapitres à présenter de brefs résumés de leurs conclusions principales, dans la mesure où elles ont un rapport avec le projet de Programme. Etant donné que les délibérations des ateliers sont décrites en plus grand détail aux pages 65 à 93 des Procès-verbaux, les points mentionnés par les différents présidents ne sont pas repris ici bien qu'ils aient occupé la majeure partie de la réunion.

## Chapitre I: planifier la conservation et le développement durable (A1-A9)

L'Assemblée entend les rapports des personnes suivantes:

Julia Henderson, présidente Atelier 2: Dynamiques démographiques mondiales et demande de ressources (en relation avec le paragraphe A7);

George Knox, président Atelier 9: La Stratégie de conservation de l'Antarctique (en relation avec le paragraphe A2);

Hans Lundberg, président Atelier 10: Implication des changements mondiaux sur l'environnement (en relation avec les paragraphes A8 et A9);

Michael Royston, président Atelier 12: Harmonisation de la conservation de l'environnement et du développement économique (en relation avec tout le Chapitre I);

Pietronella van den Oever, présidente Atelier spécial sur les orientations futures du Programme de l'UICN pour les femmes et la gestion des ressources naturelles.

Le représentant du Conseil de conservation du Queensland déclare que les orateurs de l'Atelier 12 sont surtout issus du secteur des entreprises et qu'aucun représentant d'ONG n'a été invité à prendre la parole. Il considère donc que les recommandations de cet Atelier reflètent l'opinion du milieu des affaires plutôt que des membres de l'UICN. Il demande qu'à l'avenir, les membres de l'UICN aient la priorité sur les non-membres dans les Ateliers de l'Union. M. Holdgate répond que ce point sera examiné de près; d'un point de vue général, il considère que les orateurs indépendants ne doivent pas être exclus mais que les ateliers doivent être organisés, en priorité, au bénéfice des membres.

La délégation de l'Inde, Etat membre de l'UICN, se réfère aux recommandations qui se trouvent aux pages 5, 6 et 9 de l'Examen du Programme de l'UICN pour 1988-1990 par Anil Agarwal et Adrian Phillips en soulignant leur importance pour le programme de l'UICN et en notant, tout particulièrement, la conclusion selon laquelle la répartition géographique des avantages apportés par l'UICN est déséquilibrée.

Sur le paragraphe A1, (Terminer et promouvoir la Stratégie mondiale de la conservation pour les années 90), le Centre for Environmental Legal Studies, université de Pace, Etats-Unis d'Amérique, propose que l'UICN accorde davantage d'attention au fardeau de la dette pour les pays du tiers monde. Il n'y a aucune raison écologiquement ou éthiquement valable pour qu'une telle proportion des ressources des pays en développement soit absorbée par le service de la dette avec de lourdes conséquences pour l'économie et l'environnement.

\* Cette réunion constitue la deuxième partie de la 18e réunion technique de l'UICN.

Au niveau national, on résout de telles situations par le dépôt de bilan; l'UICN devrait adapter ce concept et le proposer dans l'arène internationale.

Le California Institute of Public Affairs propose de transférer la responsabilité d'appliquer le paragraphe A1 à un Comité permanent intercommissions, bien que la Commission des stratégies et de la planification de l'environnement doive être impliquée dans certains domaines.

La Australian Conservation Foundation propose que, pour l'Antarctique (paragraphe A2), l'UICN consulte rapidement ses membres et termine la stratégie de conservation (sujet repris en plénière, pages 35-36 et 46-48) et que pour les changements mondiaux (paragraphe A8 et A9), l'UICN participe activement à la formulation de la Convention mondiale sur le climat.

Répondant à une question sur les travaux futurs de l'Union sur le rôle des femmes dans la conservation et la gestion des ressources naturelles, M. Holdgate déclare que le secrétariat va préparer un nouveau projet afin que ce programme puisse être financé et relancé.

## Chapitre II: Conservation de la diversité biologique (A10-A36)

M. Holdgate présente les orateurs suivants:

Kenton Miller, président Atelier 3: Concevoir et mettre en oeuvre la stratégie de conservation de la diversité biologique (en relation avec tout le chapitre);

Tundi Agardy, présidente Atelier 4: Conservation du milieu marin (en relation avec les paragraphes A28-A30);

Duncan Poore, président Atelier 5: stratégies réalistes pour les forêts tropicales (en relation avec le paragraphe A27);

Bing Lucas, co-président Atelier 6: Grands problèmes des aires protégées (en relation avec les paragraphes A33-A36);

Henry Nsanjama, président Atelier 7: utilisation durable des espèces sauvages (en relation avec le paragraphe A21);

Pius Anadu, co-président Atelier 8: une stratégie mondiale pour la conservation des zones humides (en relation avec les paragraphes A24-A26);

Mersie Ejigu, président Atelier 11: Conservation et développement durable au Sahel et dans d'autres régions arides (en relation avec le

paragraphe A32 et, au Chapitre IV, le paragraphe A52);

Les délégués présents font un certain nombre de remarques. Les propositions suivantes ont trait au Chapitre dans son ensemble:

- les organisations néo-zélandaises de conservation et de défense de l'environnement sont préoccupées du manque d'accent mis, dans le chapitre, sur la priorité de la conservation *in situ* par rapport à la conservation *ex situ*. L'UICN doit se concentrer sur la conservation *in situ*. (Ceci est confirmé par le directeur général qui souligne que l'objectif premier de l'UICN est la conservation *in situ* mais que la conservation *ex situ* est une activité valable, en particulier lorsque l'élevage en captivité permet des réintroductions);
- une des principales menaces qui se pose aux aires protégées de Colombie et qui est cause de l'appauvrissement de la diversité biologique est l'industrie de la drogue; l'UICN devrait y accorder plus d'attention dans son programme pour la diversité biologique (Sociedad Colombiana de Ecología);
- le programme sur la diversité biologique devrait traiter du problème des introductions et des espèces introduites; une convention est nécessaire sur le sujet (délégation d'Oman, Etat membre de l'UICN);
- il importe de donner davantage de place aux problèmes de génie génétique et de l'introduction de nouveaux organismes (Nature Conservation Council, Nouvelle-Galles du Sud);
- il faut accorder plus de place aux travaux qui ont lieu dans l'océan Indien (International Society of Naturalists, Inde), dans les forêts d'Afrique centrale (Zaïre) et en Asie (National Commission for Wildlife Conservation and Development, Arabie Saoudite);
- il ne faut pas négliger la conservation des centres Vavilov de diversité biologique, sources de bien des plantes cultivées (International Society of Naturalists, Inde).

Les délégués ont soulevé les points suivants sur des paragraphes particuliers:

- **A21 (utilisation de la faune en tant que composante de la conservation).** Le mot "faune" devrait être précisé par l'adjectif "terrestre" pour exclure les poissons (Fundación

Chiapaneca "Miguel Alvarez del Toro" para la Protección de la Naturaleza, Mexique); le Programme devrait accorder plus d'attention aux populations peu nombreuses, à l'aire de répartition réduite (Société Nationale de protection de la Nature, France);

- **A24 (Politique et orientation de gestion des zones humides).** Ce paragraphe contient la phrase suivante: "Une étude supplémentaire concernant l'impact de la pollution agricole et industrielle sur les zones humides fera l'objet d'une attention particulière". L'UICN doit faire cette étude et non se contenter de l'envisager! (Fundación Chiapaneca "Miguel Alvarez del Toro" para la Protección de la Naturaleza, Mexique);
- **A27 (Soutenir les efforts mondiaux de conservation des écosystèmes de forêts tropicales).** Le rôle de l'UICN dans la recherche de financement pour le développement des ressources humaines, en particulier par la formation doit être accentué (Fundación Natura, Equateur); le mot "extractive", dans la phrase où l'UICN propose de mettre en place des projets pour éprouver les démarches de gestion extractive de forêts quasi naturelles (p. 36, lignes 26-30) devrait être remplacé par "durable" (Inde);
- **A28 (Formuler une politique marine).** Les projets en milieu marin ne se voient attribuer que SFR 615 000, soit moins de 1,5 pour cent du budget de l'Union alors que les océans couvrent 75% de la surface du globe (Greenpeace International). Beaucoup de participants à l'atelier estiment que ce chiffre est insuffisant.

Sur la question de créer un Programme Régions arides (A32), l'Atelier sur ce thème (11) a recommandé que le Programme Sahel poursuive ses travaux en tant que programme régional mais qu'un programme distinct et ne concernant pas une région en particulier soit créé pour les régions arides. La National Commission for Wildlife Conservation and Development (Arabie Saoudite) appuie cette proposition et demande à l'UICN d'élaborer un programme complet sur les zones de parcours qui couvrent 20 à 25% de la terre.

### Chapitre III: Fournir des services et des instruments de conservation (A37-A44)

Aucun commentaire sur le fond.

### Chapitre IV: Renforcer la présence régionale de l'UICN (A45-A55)

Les points suivants sont soulevés:

- l'UICN devrait décentraliser son expertise, en développant des équipes pluridisciplinaires dans les régions et pas seulement avoir des programmes régionaux (Queensland Conservation Council). (M. Holdgate confirme que c'est en train de se faire en liaison avec les commissions);
- la délégation du Samoa, s'exprimant au nom des 22 pays insulaires du Pacifique Sud déclare que cette région compte peu de membres de l'UICN: un Etat et deux ONG. L'UICN devrait envisager de renforcer et d'élargir ses activités dans la région et, une fois devenue plus présente, de préparer un programme indépendant;
- l'Institut tchèque pour la conservation de la nature fait remarquer les grands changements en cours en Europe de l'Est et ajoute qu'un groupe de liaison pour le Programme UICN Europe de l'Est est en voie d'établissement pour donner des avis sur les activités décrites au paragraphe A45. La transition vers des économies de marché entraîne des risques pour la conservation;
- le Sierra Club (Etats-Unis) indique que le Programme nord-américain (A47) prévoit d'établir de nouveaux liens entre les membres de l'UICN, ce qui n'est pas mentionné pour les autres programmes régionaux. C'est un rôle important que doivent jouer *tous* les bureaux régionaux et l'UICN dans son ensemble;
- le Jamaican Conservation and Development Trust estime que le libellé du projet de programme pour les Caraïbes est vague (A50). (M. Holdgate répond que l'UICN réexamine ses opérations dans cette région);
- le Kenya remercie le directeur général pour la politique de décentralisation. On peut mesurer sa réussite à la coopération et à la concorde entre les membres de l'UICN. A propos de l'Afrique de l'Est (A53), la délégation attire l'attention sur la menace grave que constitue un Aphidien qui détruit les forêts et souligne la nécessité de renforcer le réseau de membres de l'UICN dans la région. (M. Holdgate répond que l'on prévoit la réunion d'un conseil consultatif régional.)

## **Chapitre V: Soutien au Programme et services (A56-A71)**

A propos du paragraphe A63 (Contribution à des réunions internationales), Greenpeace International

indique que cette organisation participe à de nombreuses réunions et accueillerait favorablement un rôle accru de l'UICN dans ce domaine. Elle offre d'aider le directeur général à cet égard.

# Rapports des ateliers

---

## Introduction

Le 30 novembre et le 1er décembre, l'Assemblée générale se sépare en douze ateliers dont les différents thèmes ont trait à la conservation mondiale, en général, ou au programme de l'UICN, en particulier. Les ateliers sont organisés à l'université d'Australie-Occidentale.

Les ateliers donnent l'occasion aux délégués à l'Assemblée générale de discuter et débattre des questions de conservation en groupes plus restreints que les plénières. Le but est de permettre au plus grand nombre possible de participants de partager expérience et connaissances. Chaque atelier s'efforce d'approfondir la compréhension du sujet concerné et d'atteindre un consensus sur les moyens de faire progresser le mouvement de la conservation.

Le directeur général a demandé à chaque atelier de fournir à l'UICN des avis spécifiques sur les thèmes énoncés dans deux documents vitaux: Le projet de Programme triennal de l'UICN 1991-1993 et le deuxième projet de Stratégie mondiale de la conservation pour les années 90, intitulé provisoirement: "Servir la Planète—Une Stratégie pour Demain". Le président de chaque atelier présente brièvement les conclusions de son atelier sur le Programme de l'UICN à la Réunion technique de l'Assemblée générale, au point correspondant de l'ordre du jour (p. 61-64); les rapporteurs des ateliers ont proposé des commentaires écrits sur "Servir la Planète" à l'équipe chargée de préparer le projet suivant et certains se sont exprimés sur ce point en séance plénière (p. 33-34); le rapport de l'Atelier 1, présenté ci-après, comprend les commentaires principaux de tous les ateliers sur la Stratégie.

Les rapports figurant ci-après sont dus au rapporteur de chaque atelier sauf mention contraire. Les rapports des ateliers ont été organisés et coordonnés par M. George Greene de l'Université Dalhousie, Canada.

## ATELIER 1

### **La Stratégie mondiale de la conservation pour les années 90**

Présidence: Yolanda Kakabadse

Organisation: David Munro et Margrith Kemp

Compte rendu: Robert Prescott-Allen

L'atelier examine le second projet de "Servir la Planète: une Stratégie pour Demain" et, en particulier, les chapitres sur lesquels les autres ateliers ne se sont pas arrêtés. Il discute aussi de la mise en oeuvre de la Stratégie. Les conclusions principales sont les suivantes:

#### **Titre**

Le titre et le sous-titre sont généralement approuvés mais ne font pas l'unanimité. Pour montrer une continuité avec la Stratégie mondiale de la conservation, la page de couverture et la page de garde devraient porter une mention indiquant qu'il s'agit d'une expansion de ce document.

#### **Organisation et style**

La plupart des commentaires confirment qu'un nouveau document est nécessaire et appuient les principes et la direction stratégique du projet. De l'avis général, il est admis que le document devrait être organisé et écrit différemment pour recueillir un soutien aussi large que possible et encourager l'application.

Bien des actions sont trop détaillées et trop spécifiques de sorte qu'il est difficile d'avoir une vue d'ensemble de la stratégie et que celle-ci en est

moins applicable à l'échelle mondiale. La partie principale du document devrait être centrée sur les directions stratégiques et des propositions clés permettant de les réaliser.

Toutefois, les nombreuses actions du second projet constituent une amélioration par rapport à la Stratégie mondiale de la conservation et devraient être conservées. Les actions tactiques détaillées devraient figurer en annexe.

Le document devrait être écrit de manière à inciter les gens à agir. Il doit se lire facilement et donner des exemples pris dans le monde entier pour que les points principaux soient compréhensibles. Il doit exprimer les sentiments humains et l'idée d'unicité avec la terre.

## Principaux commentaires sur le fond

Beaucoup de précieux commentaires sur le fond ont été communiqués soit par écrit, soit par les autres ateliers. La plupart indiquent des moyens d'améliorer la stratégie sans en changer l'orientation. Toutefois quatre autres sujets devraient être traités: emploi; santé; facteurs déstabilisateurs tels que le trafic de drogue; et réfugiés écologiques. En outre, la place accordée à certains sujets devrait être élargie ou mise en relief, notamment: le droit de l'environnement; la contribution des populations autochtones à la conservation; les implications institutionnelles de la durabilité; la recherche; le rôle et le statut des femmes; la technologie; l'Arctique; l'approche par écosystème; la relation entre démocratie et durabilité; les côtes, les mers et les océans; et enfin les moyens de surmonter les obstacles aux actions indispensables.

La Stratégie devrait reconnaître l'échec tant de l'économie planifiée que de l'économie de marché. Bien qu'il faille encore définir la nature d'une économie durable, un des grands défis énoncés par la Stratégie devrait être la mise au point de nouveaux modèles économiques.

Chaque culture perçoit le développement à sa manière et l'importance de la diversité culturelle devrait être rappelée tout au long du document. Tout élément de la communauté peut apporter une contribution. Les groupes défavorisés sont privés d'accès aux ressources. Ils ont peu de prise sur la gestion de leurs ressources et une maigre part des avantages qu'apporte le développement. En conséquence, ils sont à peine capables de se sortir

eux-mêmes de leur condition et, pour qu'ils puissent jouer le rôle qui est le leur dans une société diverse il faudra un engagement vrai et un effort conscient de la part de ceux qui tiennent les rênes du pouvoir.

Certains font remarquer que plusieurs thèmes (par exemple le changement climatique et le Plan d'action forestier tropical) doivent être mis à jour.

## Mise en oeuvre

Beaucoup de participants déplorent le manque de suivi de la Stratégie mondiale de la conservation. Ils demandent un engagement permanent de la part de l'UICN et de ses membres, du WWF et de ses organisations nationales, et du PNUE à promouvoir et (le cas échéant) mettre en oeuvre "Servir la Planète". Il convient de donner aux comités et bureaux régionaux et nationaux de l'UICN l'énergie de s'acquitter de cette tâche.

L'atelier propose un amendement à la Résolution 18.13 relative à la Stratégie, priant le directeur général de collaborer avec les membres représentant le PNUE et le WWF au comité directeur afin de promouvoir une large publicité et une importante distribution du document final. La publication doit être disponible en différentes langues, à un prix abordable, afin que tout le monde puisse la lire et s'en servir.

De même, pour encourager l'action, il convient de produire toute une gamme de matériel audiovisuel et écrit destiné à des publics ciblés. Il faut inviter le plus grand nombre possible d'organisations et de personnes à participer à la promotion et à la mise en oeuvre de la Stratégie.

Les gouvernements doivent montrer la voie en obligeant le secteur public à adopter des pratiques durables. Dans le même esprit, l'UICN doit donner l'exemple en se soumettant à un audit environnemental des pratiques et du fonctionnement de ses bureaux et en modifiant ceux-ci, si nécessaire.

Il importe de prendre des dispositions pour surveiller et évaluer la mise en oeuvre de la Stratégie.

(Rapport préparé par Yolanda Kakabadse, Graeme Kelleher, Mary Simon et Dilnavaz Variava avec l'aide de Margrith Kemp, David Munro et Robert Prescott-Allen)



## Dynamique démographique et demande de ressources

Présidence: Julia Henderson

Organisation: Pietronella van den Oever et Anne Viscolo

Compte rendu: Frances Dennis

Globalement, il s'agit de définir quelle doit être l'attitude de l'UICN dans la prochaine période triennale en matière de population et de ressources naturelles. L'atelier examine également quelle peut être la contribution des organisations spécialisées dans les questions de population et du Programme UICN pour la population et les ressources naturelles à la mise en oeuvre de "Servir la Planète".

Plus de 60 personnes prennent part à chacune des quatre séances de l'atelier. Environ la moitié des participants ont une expérience en science démographique ou programmes sur la démographie et environ la moitié dans un domaine de l'environnement. Quelques participants ont de l'expérience dans les deux domaines. Des représentants d'institutions internationales et d'organismes bailleurs de fonds sont également présents ainsi que des représentants de la presse.

### Recommandations relatives au Programme de l'UICN

L'importance de lier les dynamiques démographiques à la mission centrale de l'UICN est maintenant largement reconnue et approuvée. Quatre autres ateliers ont également traité des rapports entre population et ressources.

C'est un domaine dans lequel l'UICN doit coopérer avec de nombreux partenaires. L'atelier *recommande* que, pour la prochaine période triennale, l'UICN coopère spécialement:

- a) au niveau international, avec le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) et la Fédération internationale de la planification familiale (IPPF);
- b) au niveau national, non seulement avec les gouvernements pour la préparation, par exemple, de stratégies nationales de conservation, mais aussi avec les autorités provinciales et locales et avec les associations de citoyens;

- c) avec les universités pour bénéficier de la recherche et des analyses essentielles à une prise de décisions avisées et pour enseigner à la jeune génération les réalités et l'éthique des liens entre la population et les ressources naturelles;
- d) avec les ONG, pour bénéficier des capacités des nombreux membres de l'UICN et nouer des liens de partenariat avec d'autres ONG qui défendront la mise en oeuvre de la Stratégie et déploieront des efforts en ce sens.

Les ambiguïtés du développement durable font l'objet d'exposés stimulants et de discussions animées. On souligne les relations complexes entre les dynamiques démographiques—notamment la croissance, la structure des âges et la distribution de la population—et la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Plusieurs exposés et interventions expliquent comment différentes variables démographiques influent sur les autres thèmes du programme de l'UICN—par exemple les forêts, les régions arides, les parcs et les aires protégées, les zones humides, la sauvegarde des espèces, l'utilisation durable des espèces sauvages et le changement climatique. L'atelier *recommande* à l'UICN de poursuivre ses recherches sur ces influences. Des travaux pionniers sont nécessaires car il s'agit de nouveaux concepts qui ont fait l'objet de peu—voire de pas du tout—de recherche académique.

Des études de cas sur l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine mettent en valeur les efforts déployés à titre personnel. Les participants soulignent à quel point il importe que l'UICN exécute des projets locaux pour confirmer et, si nécessaire modifier, en permanence, ses analyses intellectuelles. En fait, certains participants souhaitent que le Programme de l'UICN sur la population et les ressources naturelles soit aussi actif au niveau de projets communautaires dans les pays en développement qu'il l'est à la recherche d'une compréhension théorique du problème.

L'atelier *recommande* que l'UICN continue d'entreprendre des études de cas, tant dans les pays en développement qu'industrialisés où les interactions entre les variables démographiques et la consommation des ressources sont encore mal comprises. Ces études doivent être faites dans des écosystèmes et des régions où l'UICN est active afin que les projets de terrain de l'UICN puissent en bénéficier et, si nécessaire, être modifiés en conséquence. De bonnes études pourraient servir de modèles.

Le sujet de la surconsommation de ressources

fait l'objet de débats prolongés. Les familles peu nombreuses consomment davantage de ressources par personne que les familles nombreuses. A mesure que la taille des familles diminue, les aspirations augmentent et de nouvelles familles entrent dans le cercle de la forte consommation. On ajoute, toutefois, que la consommation des ressources n'est pas uniquement un problème démographique. Les politiques économiques et sociales et les structures établies du comportement ont aussi une influence importante. Pour réduire la surconsommation, les gouvernants doivent tenir compte de toute une gamme de facteurs sociaux, économiques et politiques. Une éducation massive du public pour créer une véritable "société de conservation" doit être accompagnée par la substitution radicale de technologies "douces" aux technologies polluantes. Le ralentissement de la croissance démographique à lui seul, aussi important son impact puisse-t-il être, ne peut empêcher la surconsommation comme on le constate dans les pays qui ont déjà accompli la transition démographique vers une famille peu nombreuse et une population stable.

## Recommandation

Avec des modifications mineures, l'atelier approuve le projet de recommandation sur les dynamiques démographiques et la demande de ressources soumis à l'Assemblée générale (adopté par la suite sous la cote 18.17). Cette recommandation prie instamment de renforcer le Programme UICN Population et ressources naturelles. Elle demande aussi à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement et à la Conférence des Nations Unies sur la population internationale d'accorder la plus haute priorité, respectivement aux problèmes démographiques et aux problèmes écologiques.

## "Servir la Planète"

L'atelier propose un certain nombre de modifications au Chapitre 6 (Stabiliser la demande de ressources et la population). D'autres commentaires sont faits sur d'autres chapitres. L'atelier demande d'ajouter un encadré bien visible pour décrire la rareté critique de l'eau; parce que l'eau n'est pas inépuisable, la pénurie est probablement la contrainte la plus immédiate et la plus grave entravant de plus en plus l'amélioration du niveau de vie.

## ATELIER 3

# Concevoir et mettre en oeuvre la Stratégie de conservation de la diversité biologique

Présidence: Kenton Miller

Organisation: Jeff McNeely

Compte rendu: Charles Barber

La planète s'appauvrit chaque jour par l'érosion et la dégradation de ses gènes, de ses espèces, de ses biotopes et de ses écosystèmes. Devant cette menace grave aux fondations biologiques de la vie humaine, l'UICN, en collaboration avec le PNUE et le WRI (Institut mondial des ressources) a préparé le Programme pour la stratégie de conservation de la diversité biologique, lancé officiellement en 1989. Le Programme a pour but d'élaborer d'ici à 1992, une Stratégie sur la diversité biologique, un Programme d'action sur la diversité biologique et un Rapport sur l'état de la diversité biologique.

Le présent atelier est la première d'une série de consultations internationales dans le cadre du Programme. Il a les objectifs suivants:

- discuter des grands problèmes de conservation de la diversité biologique afin de renforcer l'assise scientifique et politique du Programme;
- faire participer pleinement les membres de l'UICN au processus de préparation et de mise en oeuvre des principales productions et activités du Programme;
- suivre les progrès accomplis dans la préparation d'une convention mondiale sur la diversité biologique; et encourager la participation du programme et des membres de l'UICN au processus;
- adopter des principes de base pour le Programme 1991-1993 de l'UICN dans le domaine de la conservation de la diversité biologique.

Les participants à l'atelier sont nombreux et représentent pratiquement toutes les grandes régions du globe ainsi qu'un large éventail d'institutions gouvernementales, intergouvernementales, scientifiques et d'ONG. Les principales questions soulevées sont présentées ci-après.

## Diversité biologique et son importance

L'importance de la diversité biologique est bien connue. A ce sujet, l'atelier mentionne les points suivants:

1. La diversité biologique est déjà l'objet de préoccupations et de mesures généralisées mais sa conservation dépend du développement durable dont nous n'avons pas encore pris la voie.
2. Il reste beaucoup à faire pour améliorer la connaissance scientifique de la diversité biologique et les outils permettant de mesurer son ampleur et les pertes.
3. Les aspects culturels et éthiques de la diversité biologique et de sa conservation sont aussi importants que n'importe quel autre aspect mais on ne leur a généralement consacré qu'une attention et des ressources financières inadéquates.
4. Les communautés locales doivent pouvoir assumer un rôle essentiel dans la gestion des ressources dont elles dépendent pour vivre et s'épanouir culturellement et doivent pouvoir bénéficier largement de ces ressources.
5. Les peuples autochtones font partie intégrante des forêts et des autres systèmes naturels dans lesquels ils vivent, dont ils tirent leur subsistance et dérivent leur culture; ces personnes doivent participer aux efforts de conservation de la diversité biologique et il faut accorder une considération particulière à leurs intérêts et à leur savoir.
6. Bien des concepts de propriété et de souveraineté qui dominent le débat international sur la diversité biologique sont inappropriés dans la tâche qui consiste à ralentir l'érosion de la diversité biologique.
7. Il y a plusieurs façons—officielles et officieuses—de construire un consensus sur la conservation de la diversité biologique.
8. Les préoccupations vis-à-vis de la diversité biologique ne sont pas encore totalement intégrées dans les processus de planification de l'économie nationale ni dans les travaux des banques de développement multilatéral, bien qu'il y ait des progrès.

## Systemes nationaux de conservation de la diversité biologique

L'atelier souligne et approuve les éléments suivants

pour une approche nationale couronnée de succès:

1. Les gouvernements et les organismes d'aide au développement acceptent de plus en plus la conservation de la diversité biologique comme un objectif légitime mais ont besoin de lignes directrices et de stratégies concrètes pour agir. Un des moyens d'action serait d'élaborer et d'appliquer des plans d'action nationaux pour la diversité biologique qui comprendraient les éléments suivants: des principes éthiques; un système de gestion de l'information; l'identification des priorités; des considérations sur l'économie et l'équité; divers mécanismes permettant de mobiliser et d'intégrer toutes les institutions pertinentes et les efforts déployés aux niveaux local, national et international; des dispositions pour la formation, l'éducation et le renforcement des institutions; et des stratégies d'application.
2. Pour assurer la conservation de la diversité biologique, il faudra peut-être créer de nouvelles institutions destinées à démêler l'écheveau complexe et divers des questions en jeu. Ainsi, alors même que certains pays font un assez bon travail pour sauver des biotopes pivots, ils font peu pour systématiser l'étude de la diversité biologique et coordonner les connaissances sur les utilisateurs actuels et potentiels. La création d'une institution jetant un pont entre chercheurs et utilisateurs peut renforcer les deux parties et fournir une meilleure base institutionnelle pour la conservation de la diversité biologique. La création d'un Institut national de la diversité biologique unissant les efforts déployés pour sauver, étudier et utiliser la diversité biologique tel que celui dont s'est doté le Costa Rica est un modèle à suivre.
3. Dans de nombreux pays, la conservation de la diversité biologique peut progresser par l'intermédiaire de stratégies et d'initiatives consacrées à des écosystèmes ou des problèmes particuliers. L'approche systématique adoptée au Brésil pour la conservation des forêts amazoniennes est un bon exemple. Les efforts faits en Inde pour lier la restauration des terres dégradées à la conservation de la diversité biologique en est un autre.

## Actions internationales en faveur de la conservation de la diversité biologique

L'atelier approuve également les actions internationales suivantes:

1. Recueil d'informations complètes, précises et

utilisables sur la diversité biologique. C'est une condition préalable indispensable à la conservation et à l'utilisation durable. La rédaction du Rapport sur l'état de la diversité biologique par le CMSC, dans le cadre du programme pour la stratégie est un effort important dans ce sens. L'objectif est de mettre sur pied une banque de données complète, contenant aussi bien des données financières, juridiques et institutionnelles que des données sur les conditions et tendances biologiques. Un certain nombre d'autres initiatives complémentaires sont en cours, notamment le projet du CIPO sur les centres d'endémisme des oiseaux, le projet de l'UICN et du WWF sur les centres de diversité des plantes, le projet du CMSC qui vise à identifier les sites de diversité biologique élevée dans les écosystèmes de forêts tropicales et les travaux de la SSC en vue de synthétiser les données sur la diversité biologique sur une base régionale, travaux menés à bien pour l'Afrique au sud du Sahara et prévus pour d'autres régions.

2. Il faudrait faire porter un accent plus marqué sur la diversité biologique marine car les efforts de conservation marine sont en retard sur ceux de conservation des écosystèmes terrestres. Parmi les grandes menaces à la diversité biologique marine on peut citer: la surexploitation, la destruction physique des biotopes (notamment les mangroves), la pollution chimique, l'introduction d'espèces exotiques et les changements mondiaux climatiques et atmosphériques. Le programme de la Stratégie doit accorder une haute priorité à la conservation marine et reconnaître comme il se doit les différences scientifiques et institutionnelles entre le milieu marin et le milieu terrestre. Les mesures doivent avoir une forte orientation internationale.

### **Mesures juridiques en support de la conservation de la diversité biologique**

L'atelier approuve les importantes démarches juridiques en cours et souligne les points suivants:

1. Les travaux de l'UICN (CPDAE) sur l'élaboration d'une convention sur la diversité biologique constituent des fondations solides. L'affaire est maintenant dans le camp politique, par l'intermédiaire des réunions intergouvernementales convoquées par le PNUE. De nombreuses questions épineuses ont surgi, notamment celles de l'accès aux ressources génétiques, de la place de la biotechnologie et

du transfert de technologies dans la convention, de l'importance relative des efforts *in situ* et *ex situ*, des droits de propriété intellectuelle et de la mesure dans laquelle il faut englober les espèces domestiques. L'UICN, la communauté des ONG et les experts techniques devraient continuer de jouer un rôle dans le processus mais doivent davantage se concentrer sur l'information et l'influence à exercer sur les délégations gouvernementales.

2. Les efforts juridiques relatifs à la conservation de la diversité biologique doivent également avoir lieu au niveau national et régional. Dans les pays en développement, ils doivent tenir compte des dures réalités de la pauvreté et de l'instabilité politique et, partant, de la faible priorité où est tenue l'élaboration du droit de l'environnement. Au niveau national, l'élaboration de lois et de règlements et le développement des capacités institutionnelles à mener des études d'impact sur l'environnement, sont des priorités fondamentales qui doivent être intégrées dans un système de planification tenant compte de la diversité biologique.

### **Conclusions**

L'atelier est parvenu à sept conclusions générales:

1. Dans les efforts de conservation de la diversité biologique, il faut accorder beaucoup plus de place aux considérations éthiques, religieuses et culturelles; les travaux dans ce domaine nécessitent un soutien intellectuel, institutionnel et financier plus important.
2. Des données précises, complètes, accessibles et utilisables sur la diversité biologique sont essentielles à la conservation.
3. Des plans d'action nationaux sur la diversité biologique doivent être préparés qui intègrent toute la gamme des intérêts, mécanismes et technologies relatifs à la diversité biologique. Cela nécessite le développement de méthodologies testées sur le terrain en vue des exercices de planification.
4. En matière de gestion de la diversité biologique, les intérêts, le savoir-faire, les droits et les aptitudes des communautés locales doivent être reconnus et soutenus; pour cela, il faut ajuster l'équilibre du contrôle des ressources biologiques, de la propriété et de l'accès à ces ressources entre l'Etat et la communauté et instaurer un partenariat entre eux.

5. Un cadre institutionnel et juridique approprié est un élément vital dans la réalisation de la conservation de la diversité biologique et devrait donc être renforcé aux niveaux national, régional et international; ce faisant, il faudrait accorder une attention non seulement aux instruments assurant divers degrés de protection à des aires données mais aussi aux mécanismes juridiques qui favorisent l'intégration de la conservation de la diversité biologique dans les processus de planification du territoire.
6. La menace de portée mondiale que pose la disparition de la diversité biologique exige une action de niveau international pour compléter les initiatives juridiques, institutionnelles et scientifiques nationales. La convention sur la diversité biologique actuellement en discussion est un outil potentiellement important pour agir et mobiliser un soutien au niveau mondial.
7. Le programme pour la Stratégie de conservation de la diversité biologique est un mécanisme souple et de grande portée permettant d'élaborer et d'appliquer les diverses initiatives requises pour ralentir le rythme d'érosion de la diversité biologique. Les membres de l'UICN constituent une masse critique d'institutions et d'individus ayant à la fois le souci et la capacité de relever le défi. Leur participation au Programme s'impose et est vivement souhaitée.

#### ATELIER 4

### Conservation du milieu marin

Présidence: Tundi Agardy

Organisation: Danny Elder

Compte rendu: Richard Kenchington

Plus de 120 personnes assistent à cet atelier, témoignant du degré d'urgence attaché par les membres de l'UICN aux problèmes de conservation marine. Les objectifs de l'atelier sont les suivants:

- discuter des moyens par lesquels l'UICN pourrait encourager plus efficacement ses membres à agir vis-à-vis des problèmes marins;

- donner un avis sur le Programme pour le milieu côtier et marin, dans le projet de Programme de l'UICN pour 1991-1993;
- proposer des moyens pour que le chapitre de "Servir la Planète" consacré aux océans reflète mieux les problèmes de conservation marine et leurs solutions.

A l'unanimité, les participants estiment que les océans sont menacés par l'utilisation irresponsable et non durable que l'homme fait des régions côtières et des océans. Ils admettent que la conservation marine est en retard sur la conservation du milieu terrestre. Cela est partiellement le fait d'une idée reçue voulant que les océans soient un bien commun, chacun étant aussi libre que son voisin de surexploiter les ressources marines et partiellement dû à l'opinion commune voulant que le milieu marin soit un monde étrange où les humains pénètrent avec difficulté, accréditant l'adage "loin des yeux, loin du coeur".

De nombreux problèmes de conservation marine restent sans solution, notamment la destruction et la modification des biotopes, la pollution par eutrophisation, la sédimentation, le déversement de déchets, les ruissellements toxiques et la surpêche. Pour réduire les effets, les solutions conventionnelles sont souvent inopérantes. En fait, les liens étroits qui unissent le milieu marin au milieu terrestre et qui, lorsque ces milieux ne sont pas perturbés, contribuent à la stabilité de l'environnement, sont une des raisons principales de l'échec des stratégies de gestion sectorielles visant à résoudre correctement les problèmes du milieu marin.

De l'avis de l'atelier, il est urgent que les problèmes marins soient traités plus activement par les Commissions et le Programme de l'UICN dans son ensemble. Les participants discutent de l'idée de créer une Commission consacrée aux problèmes marins mais n'y trouvent aucune justification. L'atelier préfère que l'accent soit mis sur les liens étroits entre les processus marins, terrestres et atmosphériques en incorporant délibérément la conservation marine dans toutes les activités pertinentes. Ainsi, l'atelier souligne l'importance du Programme UICN pour le milieu marin et côtier et du rôle de son coordonnateur. Il recommande fermement au directeur général de renforcer le programme afin qu'il joue un rôle plus "horizontal", travaillant en collaboration et par le truchement d'autres programmes thématiques et commissions de l'UICN.

Ce rôle général étant admis, l'atelier consacre alors l'essentiel de son attention à la question des

problèmes à traiter en priorité dans le cadre du Programme pour le milieu marin et côtier. Les douze points suivants sont jugés les plus importants:

1. **Le public connaît mal les problèmes de conservation marine.** L'UICN devrait mettre sur pied un programme d'information du public destiné à des groupes cibles afin que, dans l'esprit de chacun, la conservation marine soit aussi bien comprise que la conservation terrestre.
2. **Diversité biologique.** Dans le milieu marin, les pertes de diversité biologique au niveau des communautés, des populations et des biotopes sont généralement plus préoccupantes que la disparition d'espèces individuelles. L'UICN devrait promouvoir une meilleure compréhension des menaces pesant sur la diversité biologique marine et collaborer avec le Secrétariat de la CITES en vue d'établir des critères définissant la gravité des effets du commerce international sur les espèces, communautés et biotopes marins menacés. L'un des problèmes à traiter, en particulier, est l'introduction d'espèces exotiques ou étrangères provenant de délestages, de décrassages de navires ou de la mariculture.
3. **Problèmes du changement climatique mondial pour les océans.** Il est particulièrement important de:
  - (a) identifier les changements marins qui pourraient résulter du réchauffement climatique, tels que les changements dans la structure des courants, la modification dans la distribution des espèces et des communautés et les phénomènes comme la décoloration des coraux;
  - (b) établir que la pollution des mers d'origine tellurique est un facteur aussi important du changement climatique mondial que la pollution de l'air.
4. **Surveillance continue et établissement de séries chronologiques.** La surveillance continue du milieu marin est généralement inadéquate de sorte que l'on manque de bonnes séries chronologiques à partir desquelles comprendre les dynamiques sous-jacentes du système marin et l'impact des activités humaines. L'UICN devrait encourager les scientifiques à considérer les séries chronologiques comme une ressource rare et précieuse.
5. **Communication et science.** Il peut être épouvantablement difficile pour le profane

d'obtenir les résultats de la recherche scientifique sous une forme facile à comprendre. L'UICN devrait présenter la science côtière et océanographique moderne sous une forme que tout le monde puisse comprendre sans peine.

6. **Communication et coordination régionales.** Peu de systèmes marins sont placés sous la juridiction d'un seul Etat. Il importe donc d'assurer la coordination régionale entre les océanographes, les ONG et les organismes gouvernementaux. Cette coordination est bien illustrée par les travaux de l'UICN relatifs aux aires protégées marines. Les autres secteurs dans lesquels l'UICN pourrait promouvoir la communication et la coordination régionales sont l'éducation du public, la surveillance continue et la formation.
7. **Problème de la pêche, en particulier:**
  - (a) l'impact de la pêche sur les espèces, les habitats et les communautés non visées. La science de la pêche et la gestion des pêcheries devraient cesser rapidement de se concentrer sur les populations cibles pour comprendre et conserver les écosystèmes et les processus dont dépendent les populations de poissons;
  - (b) la nécessité de prendre des précautions et de mener des études d'impact sur l'environnement lors de l'ouverture de nouvelles zones de pêche ou de l'expansion des pêcheries existantes. Il convient de trouver des utilisations économiques pour les prises incidentes remises à la mer; les pêcheries commerciales devraient se concerter avec les pêcheries de subsistance ainsi qu'avec les activités de pêche sportive et récréative en pleine expansion.
8. **Problèmes posés par la mariculture, en particulier:**
  - (a) aliénation de vastes biotopes sensibles par la mariculture;
  - (b) appauvrissement de l'écosystème et des pêcheries locales par perte de production d'alevins et d'aires de reproduction due à la pollution causée par la mariculture;
  - (c) nécessité de surveiller les performances écologiques et économiques.

L'UICN devrait établir des critères de conception d'une mariculture écologiquement durable, tenant compte des besoins de l'écosystème.

9. **Application.** Les lois sur la pêche, entre autres, qui devraient protéger le milieu marin ne sont souvent pas appliquées du tout. L'UICN devrait promouvoir une mise en oeuvre active. Un signe clair de réussite serait un nombre accru de poursuites et sanctions pénales contre les contrevenants.

10. **Indicateurs de stress écologique.** L'atelier discute de l'emploi d'indicateurs biologiques (tels que les amphipodes et les hydroïdes) comme moyens simples permettant d'identifier les pressions écologiques. Si l'on peut mettre au point des techniques utilisables par des écoliers et des ONG bénévoles, un grand pas aura été fait vers la réduction de la pollution marine.

11. **Etudes d'impact sur l'environnement (EIE).** De nombreuses décisions sont prises sur la base d'études d'impact sur l'environnement réalisées par des entreprises privées, non publiées et non révisées. Il est tout à fait possible qu'il y ait conflit d'intérêts entraînant une couverture insuffisante. Ce risque pourrait être réduit par un examen expert indépendant des propositions d'EIE et par un examen public des documents et déclarations résultants. L'UICN devrait aussi concevoir un modèle de loi sur les EIE relatives au milieu marin.

12. **La nécessité de porter les principes de conservation et d'utilisation écologiquement durable au-delà des limites des aires protégées.** L'UICN devrait chercher à inclure les principes de l'utilisation multiple efficacement coordonnée et écologiquement durable dans la gestion des eaux territoriales et des Zones économiques exclusives (ZEE) de tous les pays.

## "Servir la Planète"

Une attention particulière a été portée au contenu marin de "Servir la Planète" étant donné que les participants ont trouvé que ce chapitre faisait gravement défaut. Une note a été transmise à l'équipe responsable de la Stratégie.

## ATELIER 5

### Stratégies réalistes pour les forêts tropicales

Présidence: Duncan Poore

Organisation: Jeff Sayer et Jill Blockhus

Compte rendu: Jacqueline Sawyer

L'atelier a pour objectif d'obtenir un consensus sur divers problèmes critiques des forêts tropicales afin d'orienter le Programme UICN de conservation des forêts pour les trois prochaines années. Les problèmes critiques sont:

- le rôle de la foresterie industrielle dans la conservation des forêts et la stratégie que l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) devrait adopter pour promouvoir la conservation de la diversité biologique;
- les stratégies de développement en général qui conduisent le mieux à la conservation des forêts;
- les dispositions institutionnelles optimales pour un soutien international à la conservation des forêts;
- les conséquences de la disparition des forêts et de l'utilisation industrielle des forêts pour la conservation de la diversité biologique;
- la manière dont ces problèmes sont couverts au chapitre 12 (terres forestières) de "Servir la Planète";
- l'adéquation du projet de Programme triennal de l'UICN en ce qui concerne la situation actuelle des forêts tropicales ombrophiles.

L'atelier est divisé en quatre séances. A la première séance, les orateurs présentent de brefs exposés sur certains aspects de la conservation des forêts tropicales. La deuxième séance est divisée en trois groupes, un pour chaque région tropicale. Des résumés des documents nationaux publiés dans le cadre du projet de l'OIBT "Stratégies réalistes pour la conservation de la diversité biologique dans les forêts humides tropicales" sont présentés et discutés. La troisième séance se consacre aux taux de déforestation et aux extinctions d'espèces; cinq orateurs y présentent des documents résumés qui sont ensuite discutés. La quatrième séance traite de divers projets de résolutions sur les forêts

tropicales et des futurs travaux du Programme UICN de conservation des forêts. Environ 200 personnes assistent à l'atelier et 30 exposés sont présentés.

Le débat est très animé, en particulier sur les sujets suivants:

## 1. Gestion durable

Plusieurs participants proposent de comprendre le mot "durabilité" dans son sens le plus large, c'est-à-dire écologique, social et économique. Ils posent des questions fondamentales sur la manière de définir la durabilité, les moyens d'y parvenir et de la mesurer. Si la conservation de la nature est le but premier, il est totalement inapproprié d'utiliser la production de bois comme le principal indice de succès. Un participant d'un pays en développement souligne que la durabilité présuppose un climat politique stable, inconnu à l'heure actuelle dans de nombreux pays tropicaux.

De nombreux participants estiment que la gestion durable des forêts dépend davantage de la résolution de problèmes sociaux, économiques et politiques que de problèmes technologiques. Cependant, peu de propositions sont faites sur les moyens de résoudre ces problèmes. Dans la région Asie-Pacifique, par exemple, aucune solution unique ne serait possible étant donné l'hétérogénéité des pays de la région: certains sont économiquement plus avancés que d'autres. Des solutions universelles ne sont pas non plus appropriées. En fait, il faut adapter les solutions aux besoins particuliers de chaque pays. L'utilisation des forêts doit être placée dans le contexte de la planification territoriale globale. Il est nécessaire de disposer d'un personnel formé plus nombreux et de renforcer les institutions juridiques et fiscales.

## 2. Plan d'action forestier tropical (PAFT)

Certains participants estiment qu'étant donné la jeunesse relative du Plan et l'ampleur des problèmes qu'il essaie de résoudre, il conviendrait de le proroger, peut-être pour dix ans encore. Toutefois, tous pensent que le Plan devait être amélioré et modifié. Par exemple, les organismes de financement doivent consulter les populations locales et les gouvernements nationaux de manière plus complète. La population locale doit être à l'origine de la politique adoptée. Les gouvernements doivent veiller à représenter correctement les populations forestières de leurs territoires. Les organismes de financement doivent être encouragés à reconduire leur appui.

## 3. L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)

Des références fréquentes sont faites à la nécessité de développer les marchés pour des produits de faible volume et de valeur en bois élevée ainsi que pour des produits non ligneux si l'on veut gérer les forêts de manière durable. Il est estimé que c'est un domaine dans lequel l'OIBT peut apporter des contributions importantes. Elle pourrait, par exemple, préparer un projet d'étiquetage du bois provenant de sources durables. Il est également estimé que l'OIBT a un rôle à jouer dans l'élaboration de lignes directrices sur l'extraction de bois et la promotion d'utilisations appropriées des forêts.

## 4. Les populations autochtones

Durant tout l'atelier, les orateurs font référence à la nécessité de faire participer les populations locales à la gestion des forêts tropicales. Plusieurs participants soulignent que les droits traditionnels des populations autochtones doivent être respectés et inscrits dans la planification. Les Européens ont tendance à considérer les forêts tropicales comme des endroits vides alors qu'en réalité elles sont peut-être le foyer de populations autochtones. C'est une des raisons majeures pour lesquelles la planification de l'utilisation des forêts ne tient aucun compte des populations autochtones.

Certains participants estiment que davantage de ressources financières doivent être consacrées à la recherche en vue de savoir comment les populations autochtones gèrent leurs forêts. Cela coûterait relativement peu en comparaison avec les sommes immenses dépensées en recherche sur la technologie applicable à la foresterie industrielle.

## 5. Boycottage des bois

De nombreux participants sont d'avis que le boycottage des bois ne conduira qu'à une destruction encore pire des forêts tropicales. Ils prétendent que si les forêts n'ont pas de valeur monétaire, les gouvernements des pays tropicaux se sentiront moins enclins à garantir leur survie. Toutefois, il existe un problème considérable: celui de garantir des marchés pour des bois provenant de sources durables. Tant que le marché du bois est ouvert et non soumis à des conditions, les exploitants de bois non durables seront à même de court-circuiter les efforts des exploitants de bois durables car la gestion durable coûte beaucoup plus cher. Certains participants estiment qu'il est donc nécessaire de



fermer les marchés au bois venant de sources non durables. Le boycottage est un moyen d'y parvenir. La Communauté internationale, y compris de l'OIBT, peut jouer un rôle considérable en ce qui concerne l'orientation du marché vers une discrimination positive en faveur de produits durables.

Un orateur estime que le terme de boycottage devrait être mieux défini—pour quel objectif, quelle durée et pour qui? Il souligne que les ONG appellent au boycottage afin d'attirer l'attention des Européens, des Américains et des Japonais sur les termes actuels de l'échange extrêmement inéquitables entre le Nord et le Sud.

Un projet de recommandation proposant un boycottage des bois de la Malaisie orientale cause beaucoup de dissensions.

Certains participants estiment qu'il est injuste de distinguer la Malaisie dans le cadre d'un boycottage et que les pays industrialisés n'ont aucun droit de condamner au chômage les personnes employées par le commerce du bois au Sarawak (un cinquième de la population). D'autres estiment qu'en cas de crise, il faut prendre des mesures sévères et soulignent que bien que les habitants du Sarawak aient droit à un emploi aujourd'hui, ils ont aussi droit à un emploi à long terme. Lorsque les bois du Sarawak seront épuisés, ce qui ne saurait tarder, ils n'auront plus d'emploi.

D'autres participants estiment que l'on pourrait davantage reconnaître les efforts du gouvernement du Sarawak qui cherche actuellement à parvenir à la gestion durable et que les pays industrialisés importateurs ont le devoir de l'aider dans cette tâche. Ils suggèrent que le Sarawak pourrait s'engager à exporter des bois produits de manière durable à la condition de recevoir une aide adéquate des pays importateurs durant la transition.

Il est souligné que l'exploitation des bois est peut-être un phénomène relativement temporaire. La plupart des bois tropicaux sont utilisés à des fins non spécialisées et il est probable que l'on trouvera des matériaux de substitution. Ainsi, les plantations de bois dans les pays du Sud, par exemple, le Brésil, le Chili et la Nouvelle-Zélande vont bientôt entrer sur le marché de sorte qu'il sera moins nécessaire d'exploiter des forêts primaires. C'est donc une bonne raison de se concentrer sur la gestion des forêts tropicales en vue d'une production de bois de faible volume et de grande valeur ainsi que de produits non ligneux.

## 6. Aires protégées

L'atelier s'accorde sur le fait qu'il est nécessaire d'élaborer de meilleurs plans et techniques en vue

d'établir des aires protégées appropriées et viables qui seront les bases pour la conservation de la diversité biologique dans les forêts tropicales et le maintien des fonctions écologiques essentielles. Il estime également que le déclin récent du taux de création de nouvelles aires protégées doit être renversé dans la mesure du possible. Néanmoins, il reconnaît que les options se font de plus en plus rares dans de nombreuses régions tropicales. Beaucoup d'aires protégées existantes sont considérablement menacées et de nouvelles stratégies garantissant leur survie doivent être conçues et mises en oeuvre. Nombre des meilleures réserves forestières ont en fait été détruites ces dernières années. De nombreux participants estiment qu'il n'est pas réaliste de prôner une protection totale de toutes les forêts tropicales. En fait, une bonne partie des forêts devront être utilisées.

## Recommandations sur le Programme UICN de conservation des forêts

De l'avis général, le Programme UICN de conservation des forêts doit être axé sur la protection de la nature (le credo de l'UICN) et l'application des sciences écologiques en matière de gestion durable des forêts. Les recommandations spécifiques figurent ci-après:

1. Le Programme doit promouvoir l'utilisation des produits non ligneux ainsi qu'une exploitation des bois soigneusement sélective. Beaucoup de participants estiment qu'il convient de diversifier les types de produits extraits des forêts tropicales et que l'UICN pourrait jouer un rôle en veillant à la mise en place de la recherche appropriée. Le Programme doit aussi encourager les études sur les moyens dont les populations locales utilisent leur flore et leur faune sauvages et comment ces connaissances, une fois obtenues, pourraient être intégrées dans des plans de gestion.
2. Certains participants pensent que le Programme doit accorder davantage d'attention à l'examen des problèmes économiques et sociaux, dans le cadre de la gestion des forêts tropicales.
3. Le Programme devrait promouvoir uniquement les systèmes de gestion des forêts qui respectent les droits des peuples autochtones, causent moins de dommages aux écosystèmes et améliorent la diversité biologique.
4. Etant donné que l'OIBT cherche à promouvoir la durabilité dans son sens le plus large, le Programme devrait encourager et soutenir les efforts de l'OIBT dans la mesure du possible.

Ainsi, des stratégies réalistes de conservation de la diversité biologique dans les forêts productives nécessitent un transfert substantiel de ressources des pays industrialisés vers les pays en développement et le Programme pourrait aider l'OIBT à élaborer les mécanismes à cet effet.

5. Le Programme, en collaboration avec l'OIBT, devrait envisager de concevoir un système d'inventaire qui tienne compte à la fois des espèces ligneuses et non ligneuses.
6. Le Programme devrait préparer une méthodologie permettant de vérifier qu'un plan d'exploitation proposé est réellement durable.
7. Le Programme devrait procéder avec précaution lorsqu'il prépare des stratégies de protection et/ou d'utilisation des forêts tropicales, étant donné que l'on sait avec certitude qu'une érosion génétique considérable est en cours, même s'il y a controverse sur le taux d'extinction des espèces.
8. Etant donné que la proportion de forêts secondaires croît rapidement, le Programme devrait élaborer la recherche sur sa gestion et son utilisation durable. Cela permettrait de soulager une partie de la pression qui pèse sur les forêts primaires. En particulier, le Programme devrait promouvoir la recherche sur les moyens d'enrichir les forêts secondaires et devrait mettre l'accent sur la régénération des espèces commerciales. Le Programme devrait aussi prôner une perturbation minimale des forêts primaires.
9. Des disciplines telles que l'anthropologie et l'ethnobotanique ont leur place dans le Programme.
10. Le Programme devrait promouvoir l'expansion des aires protégées actuelles et la création de nouvelles aires protégées. Dans la planification des aires protégées, le Programme devrait utiliser au maximum les connaissances et les talents des populations autochtones. Des précautions doivent toujours être prises pour garantir que les populations autochtones reçoivent les bénéfices de toute mesure adoptée.

## ATELIER 6

### Grands problèmes des aires protégées

Présidence: P.H.C. (Bing) Lucas, Harold Eidsvik, Jim Thorsell, Adrian Phillips

Organisation: Jim Thorsell

Compte rendu: John D. Waugh

L'atelier réunit 123 personnes représentant 53 pays pour discuter de trois problèmes principaux, résumés ci-après, et donner des avis concernant le IVe Congrès mondial sur les parcs nationaux et les aires protégées, les résolutions de l'Assemblée générale, "Servir la Planète" et le Programme UICN sur les aires protégées.

#### 1. Statuts et besoins des aires protégées

*La Liste des Nations Unies des parcs nationaux et des aires protégées 1990* publiée par le CMSC et la CPNAP mentionne 6940 aires couvrant 651 millions d'hectares. Un répertoire mondial des systèmes d'aires protégées est prévu qui comprendra des résumés sur la législation, des listes et des cartes de sites ainsi que des bibliographies. D'autres évaluations et répertoires sont en cours de réalisation, en coopération avec le CMSC et comprennent des répertoires régionaux sur les aires protégées ainsi qu'une évaluation des aires gérées dans les tropiques. Le CMSC met au point son système informatique pour pouvoir fournir des sous-ensembles de données et des possibilités d'accès direct. Les membres de la CPNAP seront incités à rassembler de meilleures informations pour le CMSC et à collaborer en vue de produire un matériel plus synoptique et plus utile.

Une discussion sur l'état et les tendances des aires protégées en Europe centrale et de l'Est illustre comment les circonstances politiques changeantes offrent aux administrateurs des aires protégées de nouveaux défis et de nouvelles possibilités. Le mécontentement vis-à-vis de la situation de l'environnement a eu un impact important sur le paysage politique et, en conséquence, de nombreuses nouvelles aires protégées ont été classées. Les parcs transfrontières revêtent maintenant un sens particulier en tant que symboles de paix. Il existe beaucoup d'autres possibilités mais elles n'ont pas d'avenir; les transformations politiques et économiques qui donnent également ces possibilités ont leur prix.

Une économie de marché peut créer de nouveaux problèmes pour les administrateurs et à mesure que les tendances vers la privatisation domineront, ces administrateurs devront lutter contre les autres demandes qui seront faites sur les terres.

Les paysages protégés (Catégorie V de l'UICN) sont présentés comme un outil visant à élargir le réseau mondial d'aires protégées. Bien que cette catégorie ne soit guère utilisée en dehors de l'Europe, il en existe de bons exemples en Afrique de l'Est, au Népal, en Chine et au Japon qui intègrent l'homme et la nature dans le paysage et encouragent un partenariat entre les administrateurs et la communauté. Les participants ont la conviction que le temps du concept des paysages protégés est venu car il offre de plus grandes possibilités pour l'expansion future du réseau que la nouvelle Catégorie II des parcs et propose des directives pour l'utilisation durable des ressources naturelles. Il serait, cependant, erroné d'utiliser cette catégorie pour reclasser des parcs nationaux qui n'auraient pas tenu leurs promesses. Les paysages protégés constituent une catégorie à part entière et sont en fait plus difficiles à gérer que les sites de la Catégorie II en raison de la complexité des relations humaines.

Un exposé sur le plan de réseau d'aires protégées de l'Arabie Saoudite souligne l'importance de tenir compte des principes culturels et des considérations socio-économiques dans la gestion des aires protégées. Le réseau d'Arabie Saoudite repose sur un système vieux de 1400 ans, la *hima*, réserve de ressources gérées par des clans.

Un exposé sur l'identification des sites prioritaires pour la conservation de la diversité biologique en Amazonie fait suite. Dans le cadre de ce processus de collaboration internationale, plusieurs membres de l'UICN ont mis au point une banque de données cartographiques pour superposer la diversité biologique à l'utilisation des terres et à la protection. C'est un point de départ pour des travaux plus intenses et le résultat consiste à définir les priorités de recherche et d'action.

Les préoccupations sur la viabilité des aires protégées et l'avenir des 95 pour cent de terres n'étant pas strictement protégés entraînent une discussion sur les moyens d'étendre l'influence des aires protégées par la gestion de zones tampons. Les participants proposent de passer d'une position défensive à une position offensive, en donnant un coup d'arrêt à la tendance vers un tapis de monocultures dans lequel ne seraient préservés que de petits îlots de diversité biologique. Ils estiment que les zones tampons ne sont pas seulement des instruments de modération mais l'occasion de faire changer les attitudes et les systèmes de production en intégrant le Programme UICN sur la diversité

biologique et le Programme sur les aires protégées. Il ne s'agit pas d'ouvrir des aires protégées à la production mais d'échelonner le degré de protection depuis le parc vers l'extérieur. Il est rappelé aux participants qu'une zone tampon n'est pas nécessairement directement contiguë aux limites du parc mais peut inclure des terres éloignées du parc d'où viennent des menaces à l'intégrité des écosystèmes du parc.

La gestion des zones tampons nécessite de nouvelles technologies, la formation des administrateurs à la production durable et l'intégration avec les forces du développement. Le processus de participation de la communauté a eu des effets positifs bien au-delà des frontières de l'aire protégée ce qui souligne les liens entre les programmes relatifs aux aires protégées et les intérêts de la communauté.

## 2. Problèmes de gestion des aires protégées

Plusieurs études de cas et documents sont présentés sur des sujets intéressant les gestionnaires des aires protégées, notamment sur la population et les aires protégées, les aires protégées en tant qu'instrument de planification régionale, le tourisme et les aires protégées, l'appui financier pour la gestion, et la recherche.

L'exposé sur la population dans les aires protégées souligne le fait que même dans des cas réellement difficiles comme ceux de la Sierra Nevada de Santa Marta en Colombie, où la gestion de l'aire protégée est compliquée par des conflits entre le gouvernement et les trafiquants de drogue, la population autochtone, les colonisateurs et les communautés de pêcheurs, on peut trouver un dénominateur commun puissant en faveur de la conservation—dans ce cas, les forêts de la montagne protègent l'approvisionnement en eau des villes voisines.

Il y a trop peu d'études de cas sur les questions de tourisme et les administrateurs de parcs sont encore très suspicieux à l'égard de l'écotourisme. L'UICN devrait aider les administrateurs de parcs à nouer des alliances productives avec cette industrie en forte expansion qui peut améliorer la protection tout en prévenant l'abus des ressources.

Les accords d'échange de la dette n'ont pas eu l'effet boule-de-neige jusqu'au terrain, escompté par les administrateurs. L'exposé sur les finances des aires protégées prône l'équité et l'efficacité à travers un financement et des sources de financement hiérarchisées, accroissant simultanément l'appui *général* sur le plan local et renforçant les institutions. La CPNAP devrait aider à accéder aux

informations et à organiser la formation sur les ressources financières, travailler davantage aux droits d'entrée pour les utilisateurs et aux problèmes de coût-efficacité et aider les administrateurs des parcs à "vendre" les avantages de leurs parcs.

La plupart des aires protégées ont une capacité inadéquate. Pour faire en sorte que des avantages maximaux viennent de la recherche, les administrateurs sont invités à communiquer avec les chercheurs, à établir des règles, à rechercher l'avis d'experts et, plus que tout, à encourager et parrainer la recherche dont ils ont besoin.

### 3. La Convention du patrimoine mondial

L'atelier se tourne vers le passé, le présent et l'avenir de la Convention du Patrimoine mondial. Cette vue d'ensemble donne aux participants le sens du processus politique qui sous-tend l'inscription de Biens du patrimoine mondial et des problèmes principaux, notamment la confusion que suscite une inscription conjointe de biens culturels et naturels et les avantages qu'elle offre. La principale contrainte à l'application de la Convention est le peu de personnel dont disposent à cet effet l'UNESCO et l'UICN. A mesure que la Liste des sites s'étoffe, les évaluations des désignations sont de plus en plus entravées par la nécessité d'assurer la surveillance continue des sites inscrits, tâche pour laquelle la capacité est trop limitée à l'heure actuelle.

1992, qui verra le 20e anniversaire de la Convention offre une occasion de faire cette évaluation. Un groupe d'étude devrait être formé pour entreprendre un audit à posteriori de la Convention s'intéressant aux points suivants:

- le personnel nécessaire à la mise en oeuvre;
- le potentiel du Fonds du patrimoine mondial;
- la comparaison de la structure du secrétariat avec celle d'autres Conventions comme la CITES en vue de recommander des dispositions administratives différentes;
- le renforcement de la gestion des sites;
- l'amélioration de la communication et de l'éducation;
- l'examen des critères relatifs aux sites mixtes;
- la mise au point de critères pour les paysages terrestres et marins naturels et protégés;

- l'examen du processus d'inscription en vue de considérer quatre catégories de biens: patrimoine culturel; paysages culturels protégés; patrimoine naturel; et paysages naturels protégés.

Le groupe d'étude devrait être financé indépendamment des secrétariats de l'UNESCO et de l'UICN et devrait faire rapport au président de la CPNAP. Il doit comprendre ceux qui ont participé à l'élaboration du concept du patrimoine mondial.

L'atelier est prévenu que la Convention n'est pas un tableau d'honneur et peut parfois être un obstacle à certaines formes de développement. On pourrait envisager la création d'un "conseil de sécurité" du patrimoine mondial car les principales menaces aux sites viennent, de plus en plus, des gouvernements eux-mêmes.

En Australie, on a pu tirer un certain nombre de leçons sur la manière de désigner les sites. La plus importante est que les critères de sélection manquent de précision juridique et contiennent de nombreuses normes non quantifiables telles que "valeur universelle exceptionnelle" et dans certains cas, manquent totalement de cohérence par rapport aux définitions données dans la Convention. En outre, des questions se sont posées sur la cohérence de l'application des critères. Un exposé demande que l'intégrité de l'écosystème plutôt que les degrés de menace et de protection soit considérée lors de l'évaluation des sites. Des normes comparatives plutôt qu'absolues de la valeur devraient également être appliquées ce qui suggère qu'il est indispensable de disposer d'informations sur des sites comparables. En Australie, une des considérations de gestion est le débat sur l'utilisation appropriée, notamment dans les régions qui sont uniquement protégées par la désignation au patrimoine mondial.

Plusieurs exposés soulignent les possibilités de désigner des sites en Nouvelle-Zélande, Australie, dans l'océan Austral et au Japon. Les participants espèrent qu'en Australie la Convention du patrimoine mondial puisse devenir moins un moyen d'empêcher la destruction et une arme pour les conflits locaux et davantage une façon de reconnaître la valeur universelle d'un site.

### IVe Congrès mondial sur les parcs nationaux et les aires protégées

Le projet de Programme du Congrès mondial de 1992 sur les parcs nationaux et les aires protégées est reçu avec satisfaction; les participants estiment

qu'il y a une bonne cohérence entre les problèmes mis en lumière lors de l'atelier et les problèmes proposés au Congrès.

## Résolutions

Les projets de résolutions de l'Assemblée générale sont examinés et modifiés. Le principe de protection de l'intégrité des parcs et biens du patrimoine mondial contre des activités incompatibles, notamment l'exploitation minière, est réaffirmé.

## "Servir la Planète"

Les participants soulignent que les aires protégées jouent un rôle central dans l'accession à la durabilité, concept qui, selon l'atelier, s'est perdu dans le projet de "Servir la Planète". De l'avis général, les aires protégées méritent un chapitre à part entière. L'atelier recommande précisément que les catégories UICN des aires protégées telles qu'elles ont été révisées soient soulignées dans le document. L'atelier espère également qu'il puisse y avoir une harmonie entre les conclusions de "Servir la Planète" et les conclusions et recommandations du IVe Congrès mondial sur les parcs nationaux et les aires protégées.

## Recommandations sur le Programme UICN pour les aires protégées

Le Programme UICN pour les aires protégées, pour la prochaine période triennale, aborde tous les grands problèmes. L'atelier recommande, cependant, que le Programme donne la priorité à certains éléments, notamment:

1. améliorer l'efficacité de la gestion par le renforcement des institutions et le développement des ressources financières et humaines, en assurant la formation à tous les niveaux;
2. promouvoir l'expansion du réseau mondial d'aires protégées.

Domaines de priorité secondaire:

1. appliquer la science à la surveillance continue des changements croissants, en particulier le changement du climat et relever les défis de la gestion;
2. élaborer des approches originales en vue d'un financement créatif, en plus des mécanismes existants;

3. traiter les problèmes sociaux et économiques, en particulier en assurant des avantages économiques aux populations locales et en améliorant leur participation;
4. soutenir les conventions internationales, en particulier la Convention du patrimoine mondial. L'atelier s'est montré préoccupé devant le faible financement, et donc la précarité, du travail vital d'évaluation et de surveillance continue de l'UICN;
5. encourager la coopération à tous les niveaux mais, en particulier, pour le concept de parc-frontière qui est aujourd'hui d'actualité en Europe.

Ce programme est ambitieux. Le IVe Congrès mondial sur les parcs nationaux et les aires protégées de 1992 et le suivi de ce congrès doivent fournir un mécanisme permettant d'accomplir ces tâches.

La capacité de canaliser l'enthousiasme du réseau est cruciale. Ce réseau est prêt, déterminé—mais a besoin de disposer d'un secrétariat pour être utilisé. Si l'UICN peut garantir cette capacité au réseau, la CPNAP sera d'autant plus renforcée dans l'accomplissement de sa mission.

(L'information issue de l'atelier servira aux discussions sur les travaux de la commission et des procès-verbaux complets seront disponibles en 1991).

## ATELIER 7

### Utilisation durable des espèces sauvages

Présidence: Henry Nsanjama

Organisation: Stephen Edwards

Compte rendu: Alistair Gammell, Anthony Hall Martin, Effendy Sumardja, Timothy Swanson

Les objectifs de l'atelier sont:

- examiner les politiques et le statut des programmes de gestion durable des espèces sauvages dans des pays représentatifs;
- identifier les conditions communes nécessaires à la réussite des programmes d'utilisation durable des espèces sauvages;

- préparer des critères et lignes directrices préliminaires sur la manière d'évaluer les projets d'utilisation durable des espèces sauvages pour les pays en développement et les organismes d'aide au développement;
- définir le rôle de l'UICN dans l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes de gestion durable des espèces sauvages.

Plus de 130 personnes sont présentes à l'atelier représentant un très large spectre des membres de l'Union. Cela permet une discussion complète et détaillée des problèmes. Le premier jour, des exposés sont présentés, y compris des examens sur les activités de huit pays. Le deuxième jour, les participants se répartissent en quatre groupes de travail pour préparer des critères préliminaires de l'utilisation durable des espèces sauvages, dans la perspective des communautés rurales, des gouvernements nationaux, des organismes internationaux et selon des considérations biologiques.

Les participants adoptent le principe selon lequel l'utilisation durable de certaines espèces sauvages peut être un outil puissant pour la conservation à la fois des espèces concernées et de leur habitat. Ils notent que l'utilisation durable peut être soit consommatrice (cueillette des espèces) ou non consommatrice (lorsque les espèces sauvages sont gérées dans un but touristique) et que le concept s'applique tant aux animaux qu'aux plantes. Ils sont également d'avis que les animaux sauvages doivent être protégés de la cruauté et de la souffrance que l'on peut éviter.

Les principales conclusions préliminaires des quatre groupes de travail sont les suivantes:

### **Les communautés rurales/locales**

- doivent participer à la gestion des ressources sauvages et partager la responsabilité de les conserver;
- sont obligées de gérer leurs ressources sauvages conformément aux lois, politiques et règlements de leurs gouvernements;
- doivent établir des mécanismes permettant de partager les bénéfices d'une utilisation équitable des espèces sauvages à l'intérieur de la communauté;
- doivent être encouragées à former des "groupes d'action" ou "conseils de coordination" pour veiller à ce que les ressources en espèces

sauvages soient correctement gérées et que les avantages soient équitablement partagés;

ont peut-être besoin de mettre en place des mesures de contrôle (par exemple saisons, contingents) pour sauvegarder leurs ressources sauvages;

peuvent avoir besoin d'organiser des services de vulgarisation et d'éducation pour fournir une information technique sur les espèces et leur habitat aux villageois.

### **Les gouvernements nationaux**

- dans la plupart des pays en développement, doivent adopter des politiques et mettre en oeuvre des lois qui permettent aux communautés rurales d'avoir accès aux ressources sauvages ou de les posséder;
- doivent fournir des incitations économiques favorisant la gestion des espèces sauvages indigènes, faire cesser la conversion croissante de zones de nature sauvage à des activités agricoles ou d'élevage qui détruisent l'habitat naturel et ne sont peut-être pas durables;
- dans beaucoup de pays en développement, doivent améliorer leur capacité d'application des lois et assurer la formation nécessaire au personnel chargé de protéger les ressources sauvages contre une exploitation non durable;
- doivent acquérir des données de base sur le statut des populations d'espèces sauvages (notamment de celles qu'on envisage d'utiliser) et établir des procédures de suivi et de surveillance continue des populations;
- doivent garantir, le cas échéant, que les avantages des utilisations consommatrices et non consommatrices des espèces sauvages sont partagés équitablement entre les communautés rurales responsables de la gestion et de la conservation des ressources;
- dans la mesure du possible, doivent soutenir des utilisations communautaires des espèces sauvages qui soient durables.

### **Les organismes internationaux**

- doivent encourager et soutenir uniquement les utilisations rationnelles et durables des espèces sauvages;

- doivent soutenir la mise en oeuvre de mesures de contrôle adéquates pour éviter une exploitation non durable des espèces sauvages;
- doivent encourager à la fois les Etats de l'aire de répartition et les pays consommateurs à remplir leurs obligations conformément aux lois nationales et internationales en vigueur sur la gestion et l'utilisation des ressources sauvages;
- doivent encourager les pays industrialisés à s'acquitter de leurs responsabilités vis-à-vis des pays exportateurs en fournissant une assistance technique et financière visant à améliorer leur capacité de gérer leurs ressources sauvages;
- doivent reconnaître que les pays importateurs partagent la responsabilité du contrôle des produits d'origine sauvage et que ces contrôles doivent être conçus de manière à prévenir une exploitation non durable des ressources sauvages.

## Les facteurs biologiques

Les points suivants doivent être considérés:

- des aires protégées adéquates où la cueillette est exclue doivent être établies pour garantir qu'une population minimale viable des espèces est protégée de l'exploitation;
- les espèces cibles et celles qui leur sont associées peuvent être évaluées pour établir leur abondance et leur distribution;
- il faudrait acquérir une compréhension des exigences biologiques des espèces aussi large que le temps, les techniques et les finances le permettent;
- le prélèvement continu de populations sauvages doit dépendre d'une surveillance continue adéquate, en particulier si des données biologiques et écologiques complètes ne sont pas disponibles;
- certaines espèces peuvent être correctement protégées par un processus d'adaptation dans lequel des niveaux de prélèvement sont fixés sur la base de recensements annuels des populations;
- le succès final dépend de la capacité de la communauté (ou du gouvernement) d'établir et d'appliquer des mesures de contrôle telles que des contingents ou des saisons.

## Conclusions et propositions d'action pour l'UICN

Les participants ont convenu que l'atelier constituait un excellent point de départ pour évaluer le concept de l'utilisation rationnelle et durable des espèces sauvages mais qu'il fallait bien davantage de temps pour préparer des lignes directrices complètes sur la manière d'élaborer et de mener des activités dans le cadre de ce thème. Ils ont également exprimé un soutien ferme au travail permanent de l'UICN dans ce domaine.

De nombreux participants ont contribué à la rédaction de la recommandation sur le sujet qui a été adoptée par l'Assemblée générale sans dissentiment (18.24).

La recommandation soutient le principe de l'utilisation durable des espèces sauvages. En particulier, elle prie le directeur général, en consultation avec le président de la Commission de la sauvegarde des espèces de:

- préparer des lignes directrices sur l'utilisation durable des espèces sauvages reposant sur une connaissance scientifique, socio-économique et traditionnelle et qui traite le principe de la répartition équitable des ressources et de la distribution des bénéfices ainsi que d'autres questions proposées par les participants au présent atelier de l'Assemblée générale;
- travailler en vue de parvenir à un accord des membres de l'UICN pour qu'ils acceptent et mettent en oeuvre ces lignes directrices;
- entreprendre ou parrainer des projets de terrain pour faire de la recherche sur les facteurs nécessaires à une utilisation durable réussie des espèces sauvages et mettre ces facteurs à l'essai;
- examiner, selon que de besoin, les programmes et pratiques existants et impliquant l'utilisation des espèces sauvages et recommander les modifications nécessaires afin de se conformer aux lignes directrices de l'UICN.

En conclusion, l'atelier affirme que l'utilisation durable, rationnelle et éthique de certaines espèces sauvages, lorsqu'elle se conforme à des mesures de sauvegarde adéquates, peut constituer un moyen de substitution ou un moyen complémentaire d'utiliser les terres de manière productive et peut être compatible avec la conservation et l'encourager.

## Une stratégie mondiale pour la conservation des zones humides

Présidence: Pius Anadu, Sanit Aksornkae, Joe Larson, Mike Moser

Organisation: Pat Dugan, Jean-Yves Pirot

Compte rendu: Geoffrey Howard, Enrique Lahmann

L'atelier donne une occasion aux membres et partenaires de l'UICN de suggérer les meilleurs moyens de préparer les activités du Programme UICN pour les zones humides en 1991-1993 suite aux recommandations de la Stratégie dans *Conservation des zones humides: un examen des problèmes actuels et des mesures requises*. La première séance examine une série de documents traitant des principaux problèmes de conservation des zones humides dans des pays et des régions données. La deuxième séance, s'appuyant sur les travaux de la première, examine des activités choisies du Programme UICN pour les zones humides. La troisième séance examine les impacts des forces du marché et des politiques gouvernementales sur les zones humides tandis que la quatrième passe en revue les activités des membres de l'UICN et discute du rôle de l'UICN en vue de soutenir les efforts des membres dans ce domaine. L'atelier conclut par une discussion de "Servir la Planète" et du projet de recommandation sur les zones humides soumis à l'Assemblée générale.

Les thèmes suivants ont émergé de la discussion sur les priorités et les conceptions de la conservation des zones humides.

### 1. Objectifs de l'UICN en matière de conservation des zones humides

Des objectifs politiques clairs tels que celui de "Pas de perte nette" adopté par les Etats-Unis ont utilement attiré l'attention du public sur le besoin urgent de conserver les zones humides. Toutefois, il faut être prudent pour garantir que le choix de tels objectifs ne fasse pas passer au second plan les véritables problèmes de conservation. Aux Etats-Unis, l'objectif "Pas de perte nette" n'a pas empêché la disparition de zones humides et l'on estime qu'il a distrait l'attention qui aurait dû porter sur l'importance de maintenir les fonctions des zones humides. La réunion conclut donc que

l'objectif central de l'UICN vis-à-vis des zones humides doit être de maintenir les valeurs fonctionnelles et la diversité biologique des écosystèmes de zones humides.

### 2. L'approche du Programme

La disparition des zones humides est plus importante dans les pays industrialisés. En conséquence, beaucoup de monde, dans les pays en développement, fait le parallèle entre destruction des zones humides et développement. Tout en soulignant que la disparition des zones humides a souvent entraîné des coûts économiques et sociaux à long terme, le Programme UICN Zones humides doit adopter une approche constructive qui cherche à démontrer comment parvenir à l'utilisation durable de ces écosystèmes tout en maintenant les fonctions des écosystèmes dont les populations et la diversité biologique dépendent.

### 3. Politique

De nombreux hommes politiques sont conscients de la nécessité de changer de pratiques et de politiques de gestion des zones humides. Toutefois, ils ne savent pas toujours quelles sont les mesures pratiques qu'ils devraient prendre pour concevoir et appliquer des politiques de conservation efficaces.

Une des raisons d'une bonne partie de la dégradation et de la perte des zones humides est la perception et la gestion de celles-ci en tant qu'écosystèmes fermés. Il est donc urgent de promouvoir une approche à l'échelle du bassin versant en matière de planification et de gestion de la conservation des zones humides.

De nombreux instruments de politique existent déjà. Dans bien des cas, il s'agit de les rendre plus efficaces. Il est rarement nécessaire d'approfondir la recherche mais bien plutôt d'utiliser l'information existante pour mettre au point des instruments pouvant servir à appliquer les politiques.

Cependant, la recherche peut être nécessaire dans des pays particuliers afin d'adapter la connaissance scientifique acquise ailleurs au contexte national et de garantir que les facteurs précis de la conservation sont techniquement irréprochables.

### 4. Information

Améliorer la diffusion de l'information est vital pour garantir une action de conservation efficace.



Bien souvent, l'information existante n'est pas utilisée dans le processus de prise de décision, principalement à cause de l'organisation sectorielle des organisations responsables de la gestion des zones humides. Même à l'intérieur de ces organismes, la structure sectorielle peut souvent empêcher un échange efficace de l'information.

De l'information doit également être fournie aux communautés locales qui vivent dans les zones humides et les utilisent. Elles sont très concernées par la conservation et la gestion des zones humides et de nombreuses forces politiques sont sensibles à leur voix. Dans beaucoup de pays en développement la forme d'intervention la plus efficace consiste à fournir à ces communautés des informations pour qu'elles puissent résoudre leurs propres conflits.

La communauté d'aide au développement, les hommes politiques, les juristes, les enseignants et le public en général sont d'autres groupes qui devraient être davantage sensibilisés aux véritables problèmes entraînant la perte des zones humides et aux bénéfices réels que présente la conservation des zones humides.

## 5. Ecosystèmes critiques

Toutes les zones humides offrent quelques bénéfices à la société humaine mais l'échelle de ces bénéfices varie d'un écosystème ou d'une région à l'autre. Les participants attirent spécialement l'attention sur l'importance des zones humides dans les régions arides et semi-arides et une recommandation sur ce thème est adoptée (et adoptée ultérieurement par l'Assemblée générale en tant que Résolution 18.69). Ils mettent également l'accent sur les mangroves et d'autres zones humides côtières. L'atelier souligne en outre le rôle des zones humides dans le changement climatique, notamment la fonction des tourbières qui stockent le carbone et l'importance des émissions de méthane d'autres zones humides.

### Recommandations sur le Programme UICN sur les zones humides

La discussion de ces problèmes aboutit à 10 points qui serviront à orienter les travaux du Programme UICN sur les zones humides.

1. L'UICN doit continuer ses projets de démonstration qui permettent de mettre au point des solutions pratiques aux problèmes de gestion des zones humides. Ce faisant, l'Union devrait promouvoir une approche à la planification et à la gestion de la conservation des zones humides

au niveau du bassin versant. Il devrait, cependant, y avoir un équilibre fin entre les activités de terrain et les initiatives politiques. Pour y parvenir, le travail de politique doit être accru. De même, les projets de terrain devraient inclure une composante politique afin que les résultats de chaque projet puissent être intégrés dans la politique gouvernementale et accroître la probabilité de l'impact à long terme.

2. Tandis que le travail de politique et les projets de terrain doivent être fondés sur des données scientifiques, le Programme doit accorder une attention plus importante à distiller l'information existante sous une forme utile pour influencer les politiques plutôt que de se lancer dans de nouvelles recherches. L'UICN devrait donc encourager la partie développement des efforts de recherche et de développement et faire en sorte que les politiques soient adaptées aux contextes économique et social.
3. Pour renforcer la diffusion de l'information sur la gestion des zones humides, l'UICN devrait développer des instruments de gestion et de planification qui encouragent une approche intersectorielle à la gestion des zones humides. Ces instruments pourraient prendre la forme de manuels et de cours de formation. Pour accroître l'effet catalytique de ce travail, l'UICN devrait, dans la mesure du possible, aider les organismes bilatéraux à élaborer et appliquer une telle approche intégrée. Les programmes régionaux de l'UICN ou les projets nationaux peuvent jouer un rôle majeur dans la promotion de cette approche intersectorielle.
4. En élaborant son travail de politique, le Programme devrait explorer, en collaboration avec le Centre du droit de l'environnement, la possibilité de mettre au point des modèles régionaux de législation et politique sur les zones humides qui puissent être immédiatement applicables dans les régions où les problèmes de gestion sont raisonnablement semblables à ceux d'autres pays.
5. Tout en développant son travail de politique, le Programme devrait chercher des moyens de garantir que la valeur des zones humides puisse être considérée dans des forums nationaux sur le développement durable, en particulier en fournissant de l'information et de l'expertise scientifique aux gouvernements et aux ONG membres qui pourraient utiliser ces informations dans des discussions sur le développement durable.
6. Le Programme devrait renforcer ses efforts de communication afin de garantir que la presse ait

plus conscience des véritables problèmes des zones humides. Il devrait préparer du matériel que les membres puissent utiliser dans leur travail.

7. Pour aider les membres et partenaires à tirer des leçons de leurs expériences réciproques en matière de conservation et de gestion des zones humides, l'optique régionale du Programme doit être renforcée et une attention particulière donnée au développement de programmes régionaux en Afrique de l'Est, en Amérique du Sud et en Asie. Ces programmes régionaux devraient mettre l'accent sur la constitution d'un réseau entre membres et partenaires.
8. Le Programme devrait continuer de travailler en collaboration étroite avec la Convention de Ramsar, en contribuant au projet de la Convention sur l'utilisation rationnelle et jouer ainsi un rôle majeur dans la promotion d'approches intersectorielles et à l'échelle du bassin versant par rapport à la gestion des zones humides.
9. Le Programme devrait renforcer ses travaux sur les zones humides des régions arides et sur les zones humides côtières, en particulier les mangroves. Dans ce dernier cas, une collaboration étroite avec le Programme marin doit être poursuivie et, si possible, renforcée.
10. Le Programme doit chercher à renforcer la compréhension de l'UICN du rôle des zones humides dans le changement climatique.

#### ATELIER 9

### La Stratégie de conservation de l'Antarctique

Présidence: Professeur George Knox

Organisation: Paul Dingwall et Danny Elder

Compte rendu: Cassandra Phillips et Paul Dingwall

Les quatre objectifs de l'atelier sont les suivants:

1. Examiner et discuter le contenu du projet de stratégie de conservation de l'Antarctique (SCA) préparé par l'UICN en 1988-1990 et trouver un consensus en vue de finaliser et de distribuer le document.
2. Examiner et discuter les trois projets de motions sur l'Antarctique soumis à la 18e session de l'Assemblée générale (18/6, 18/7 et 18/8).
3. Examiner et discuter la partie du projet de Programme de l'UICN 1991-1993 consacrée à l'Antarctique.
4. Examiner et discuter les parties de "Servir la Planète" consacrées à l'Antarctique.

Environ 35 délégués assistent à l'Atelier, y compris des représentants du Comité scientifique de recherche sur l'Antarctique (CSRA), de plusieurs gouvernements (Allemagne, Australie, Belgique, États-Unis, France, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni) ainsi que diverses ONG. Le directeur général est présent pour une bonne partie de l'Atelier.

Il y aurait eu davantage de participants mais beaucoup assistaient à la réunion consultative spéciale du Traité sur l'Antarctique, au Chili, du 19 novembre au 6 décembre 1990.

Aucun exposé officiel n'a été fait et l'atelier a procédé entièrement par des discussions.

### Stratégie de conservation de l'Antarctique

L'atelier commence par entendre des rapports sur les progrès des débats en cours au Chili. Il semble que les Parties au Traité sur l'Antarctique aient décidé d'ajouter un nouvel instrument juridique au système du Traité afin d'accorder une protection complète au milieu de l'Antarctique dans son entier. L'atelier a convenu qu'il faudrait remanier la stratégie pour tenir compte de ces faits nouveaux, faute de quoi, les puissances du Traité allaient rendre la stratégie caduque sur des points importants.

De la discussion ont émergé les principaux points suivants:

- (a) le document devrait se concentrer sur les principes et objectifs de la conservation de l'Antarctique et faire des recommandations sur les politiques à mettre en place pour appliquer ces principes et objectifs;
- (b) les objectifs de conservation devraient être réalisés grâce à la mise en place d'un système de protection complet du milieu de l'Antarctique dans son entier dans le cadre duquel on pourrait créer des aires spécialement protégées ou réservées;
- (c) les programmes de surveillance continue de l'environnement devraient être renforcés et un financement devrait être assuré pour ce faire;

- (d) les Etudes d'impact sur l'environnement (EIE) devraient être renforcées dans l'Antarctique et un organisme indépendant créé pour réviser les EIE et faire des recommandations;
- (e) il conviendrait d'élaborer des directives strictes sur le tourisme dans l'Antarctique;
- (f) la Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique devrait adopter, de toute urgence, un plan complet de réhabilitation des stocks de poisson appauvris et de gestion des stocks de krill dans le cadre général des objectifs de la Convention concernant les écosystèmes;
- (g) en ce qui concerne le traitement de la Convention sur la réglementation des activités relatives aux ressources minérales de l'Antarctique (la convention sur les minéraux qui a été négociée mais qu'aucune Partie n'a ratifiée), il est décidé d'ajouter un chapitre raccourci et révisé en annexe. Sur la question des minéraux, une nouvelle section a été rédigée concluant que l'UICN considère les activités minières comme incompatibles avec la conservation du milieu antarctique; par conséquent, ces activités doivent être bannies à jamais par accord international. Toutefois, l'atelier convient que la stratégie devrait se conformer aux résolutions et recommandations sur l'Antarctique, adoptées par l'Assemblée générale.

L'atelier recommande à l'UICN de réviser le projet de stratégie à la lumière des discussions de l'atelier, des décisions issues de la réunion du Chili et des résolutions sur l'Antarctique adoptées par la suite par l'Assemblée générale. La rédaction des mesures de protection de l'environnement devant se poursuivre lors de la prochaine réunion consultative spéciale, en avril 1991, et du fait que la stratégie de l'UICN devrait être disponible à ce moment-là, l'Union devrait réviser cette stratégie en priorité, au début de 1991. Les commentaires et suggestions de modifications spécifiques devraient être proposés avant la fin janvier 1991. Un petit groupe pourrait alors préparer un nouveau projet qui serait envoyé aux membres de l'UICN particulièrement compétents ou s'intéressant à la conservation de l'Antarctique, notamment les membres ayant participé activement à l'atelier. En raison de l'échéance d'avril, le travail du groupe d'expert chargé d'étudier la stratégie devra être particulièrement rapide. La version révisée sera publiée en français, anglais et espagnol.

## Resolutions et recommandations

La résolution portant sur la Stratégie de conservation de l'Antarctique de l'UICN, émanant du conseil de l'Union, est approuvée et quelques amendements proposés. (Elle a ensuite été approuvée par l'Assemblée générale sous la cote 18.74)

La recommandation sur l'Antarctique émanant de la Australian Conservation Foundation est discutée et quelques amendements proposés sur la question des minéraux. (Elle a ensuite été approuvée par l'Assemblée générale sous la cote 18.75, après un débat prolongé en plénière et les prises de positions de trois Etats membres de l'UICN)

Il est décidé de ne pas donner suite au projet de résolution 18/8, étant donné la décision de réviser le texte de la Stratégie de conservation de l'Antarctique.

## Le Programme de l'UICN pour 1991-1993

L'atelier approuve le paragraphe A2 (Chapitre I, IIe Partie du Programme de l'UICN pour 1991-1993) sur la mise au point et la promotion de la stratégie de conservation de l'Antarctique.

## "Servir la Planète"

L'atelier est d'avis que les changements apportés à la Stratégie de conservation de l'Antarctique devraient être considérés dans la révision du texte de "Servir la Planète".

### ATELIER 10

## Implications des changements mondiaux pour l'environnement

Présidence: Professeur Hans Lundberg

Organisation: Elaine Dickinson

Compte rendu: John Pernetta

Entre 50 et 60 personnes assistent aux deux journées de l'atelier et participent au débat et à la discussion du Programme proposé et des diverses questions soulevées.

L'atelier discute de deux sources principales et liées de changement du milieu naturel mondial—la croissance démographique rapide et les déplacements de populations entraînant une transformation des écosystèmes naturels; et le changement climatique induit par une accumulation croissante de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

L'atelier commence par la présentation de 11 brefs exposés qui traitent de problèmes centraux relatifs au changement climatique et d'études de cas spécifiques sur les impacts potentiels du changement climatique sur des pays tels que le Bangladesh et la République des Maldives.

## Conclusions générales

Les participants estiment que l'UICN a un rôle important à jouer vis-à-vis de la préparation au changement climatique. De toute évidence, la contribution de l'UICN doit reposer sur une base aussi large que possible, tirant parti de l'expertise de tous les programmes thématiques et des réseaux des commissions.

Plusieurs études de cas mettent en évidence la nécessité d'adopter une démarche intégrée pour évaluer les impacts du changement climatique ainsi que l'utilité de créer un cadre intellectuel dans lequel organiser les connaissances sur ces impacts.

Les discussions établissent clairement que toute l'approche de l'Union vis-à-vis de la conservation et de la gestion de l'environnement doit tenir compte des implications du changement climatique car la distribution des espèces et d'écosystèmes entiers peut être radicalement modifiée suite aux changements qui ont déjà commencé. Un des scénarios présentés à l'atelier suggère que 30 pour cent seulement des parcs nationaux et des aires protégées existants peuvent assurer le maintien à long terme des systèmes et espèces qu'ils sont censés protéger. Ces constatations seront très utiles au Congrès mondial sur les parcs de 1992.

Les participants relèvent la nécessité de surveiller les changements et estiment que l'UICN a un rôle important à jouer dans l'identification des espèces indicatrices, dans la mise au point de méthodes de surveillance continue des systèmes biologiques, dans l'identification des zones sensibles et dans l'évaluation de la vulnérabilité relative de communautés et régions particulières. Etant donné leur productivité biologique élevée, la forte densité de population et l'ampleur potentielle que pourront avoir sur elles le réchauffement du climat mondial et l'élévation du niveau des mers, les zones côtières sont des régions extrêmement importantes pour l'étude des impacts écologiques du changement mondial.

Les discussions sont largement axées sur les lacunes des connaissances actuelles sur l'ampleur et l'étendue des impacts écologiques potentiels du changement climatique. L'UICN pourrait apporter une contribution importante en faisant la synthèse de l'information existante et des applications des banques de données existantes aux systèmes biologiques, identifiant, dans le processus, les problèmes et les domaines clés à étudier de façon plus approfondie. Cette information devrait être mise à la disposition des décideurs. Elle serait particulièrement utile pour la préparation des stratégies nationales de conservation.

Les participants s'accordent sur le fait que le programme de l'UICN sur le changement climatique doit être intégré aux travaux des autres institutions qui s'intéressent actuellement à différents aspects du problème, notamment le Programme international géosphère-biosphère (PIGB), le WWF, le CMSC et le PNUE. L'UICN devrait aussi prendre une part active dans le processus de rédaction d'une convention cadre sur le climat et de divers projets de protocoles. Les travaux de l'Union sur les conséquences écologiques du changement mondial devraient aussi contribuer aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement.

## Avis au Programme

L'atelier a souligné les questions suivantes comme étant particulièrement importantes pour l'élaboration du Programme de l'Union sur le changement mondial:

- (a) une approche intégrée et intersectorielle pour évaluer les conséquences écologiques du changement climatique, comme indiqué dans le projet de programme de l'UICN pour 1991-1993;
- (b) élaboration de directives en vue d'intégrer la perspective du changement mondial dans d'autres programmes de l'UICN et dans les stratégies nationales de conservation. Ces stratégies doivent être applicables tant dans le présent que dans l'avenir;
- (c) évaluation des conséquences du changement mondial pour la conception, l'établissement et la gestion des aires protégées;
- (d) nécessité d'identifier les espèces végétales et animales clés pouvant servir d'indicateurs du changement et être incorporées dans des programmes de surveillance continue. Les réseaux et les commissions de l'UICN devraient

fournir des orientations dans ce domaine, en particulier sur les méthodologies à appliquer à la surveillance biologique;

- (e) participation active des réseaux de l'UICN au processus visant à synthétiser l'information disponible sur les impacts écologiques du changement, encourager l'acquisition de nouvelles connaissances et garantir que ces connaissances soient mises à la disposition des décideurs;
- (f) contribution experte à l'identification des régions et écosystèmes sensibles et évaluation de leur vulnérabilité.

## "Servir la Planète"

L'atelier discute le chapitre traitant de l'atmosphère, du climat et de l'énergie et note, avec préoccupation, qu'il contient un certain nombre d'erreurs techniques, que le texte n'est pas clair et manque de structure. Les participants font des commentaires précis à transmettre aux auteurs mais, fondamentalement, ils jugent que le texte doit être remanié.

Les principaux points soulevés sont les suivants:

- (a) nécessité de différencier plus clairement la part de responsabilité relative des pays industrialisés et en développement dans le changement climatique;
- (b) nécessité d'inclure des informations à jour sur les émissions de gaz à effet de serre et leurs impacts en s'appuyant sur les rapports récents de l'IPCC;
- (c) nécessité d'examiner les nouvelles données et démarches suggérées par l'Institut de l'environnement de Stockholm;
- (d) remplacement, dans tout le chapitre du mot "stabiliser" par l'expression "stabiliser et réduire";
- (e) examen plus approfondi des solutions technologiques de conservation de l'énergie et discussion plus équilibrée des sources de polluants atmosphériques, en élargissant, en particulier, la discussion à la contribution des transports au problème.

L'atelier recommande, à l'unanimité, que le chapitre soit réécrit par un petit groupe d'experts et estime que la qualité technique d'un document parrainé par l'UICN, le WWF et le PNUE prévaut sur le respect des échéances de publication.

## Recommandations

Les participants examinent deux projets de recommandations ayant trait au thème de l'atelier, l'une sur le changement climatique mondial (ultérieurement adoptée par l'Assemblée générale sous la cote 18.22) et une autre qui demande d'incorporer un protocole mondial sur les forêts à la convention sur le changement climatique (ultérieurement adoptée par l'Assemblée générale sous la cote 18.30, Instruments juridiques pour la conservation des forêts).

L'atelier apporte quelques corrections sur le fond et améliore le libellé. Il souligne, notamment, que l'on ne peut attendre des pays en développement qu'ils réduisent leur niveau actuel d'émission de dioxyde de carbone tout en se développant alors que l'on peut considérer comme raisonnable de demander aux pays industrialisés de réduire leurs émissions de dioxyde de carbone et à tous les pays d'éliminer la production et l'usage des chlorofluorocarbones.

Les participants estiment aussi qu'il est dangereux de préciser un taux de reboisement sans expliquer la forme que doit prendre ce reboisement car accroître les superficies de monocultures de conifères à croissance rapide peut aller à l'encontre des intérêts de la conservation.

### ATELIER 11

## Conservation et développement durable au Sahel et dans d'autres régions arides

Présidence: Mersie Ejigu, Amadou Mamadou

Organisation: Per Rydén, Jip Ketel

Compte rendu: Adrian Wood, Chris Geerling

Cet atelier a pour objectif d'examiner l'expérience acquise par le Programme Sahel depuis la dernière Assemblée générale et de la comparer aux travaux accomplis dans d'autres régions arides. Les objectifs spécifiques de l'atelier sont les suivants:

- donner des orientations à l'UICN sur les meilleurs moyens de développer encore le programme;

- explorer les similitudes et les différences à l'intérieur de la région du Sahel et entre cette région et d'autres régions arides;
- examiner la mesure dans laquelle l'expérience acquise dans certaines parties du Sahel s'appliquerait à d'autres parties de la même région et la mesure dans laquelle l'expérience d'autres régions arides serait applicable au Sahel;
- améliorer et mieux cibler les travaux du réseau pluridisciplinaire de scientifiques, à l'intérieur et à l'extérieur de la région du programme et favoriser une coopération améliorée entre ces scientifiques et leurs institutions;
- commenter "Servir la Planète", notamment le chapitre 11;
- examiner et réviser la recommandation sur le Programme Sahel proposée à l'Assemblée générale par la délégation du Niger (Etat membre).

Cinquante personnes assistent à l'atelier dont neuf chercheurs, 18 représentants d'organismes publics, 5 représentants d'ONG, 6 représentants d'organisations internationales, 11 membres du personnel de l'UICN et un représentant de la presse. L'atelier est divisé en quatre séances, résumées ci-après.

## 1. Introduction au Programme Sahel

Le Programme Sahel cherche à avoir un effet catalytique sur les institutions travaillant au Sahel et à approfondir la connaissance de l'interaction entre l'environnement et les processus socio-économiques. C'est dans son travail de soutien à la mise en place des institutions, tant des ONG que du secteur public, que réside l'intérêt de la démarche de l'UICN car elle renforce l'initiative locale.

## 2. Leçon tirée des activités passées au Sahel

La deuxième séance comprend des exposés sur l'expérience du Bureau des Nations Unies pour le Sahel (BNUS) et de la Banque Mondiale, ainsi qu'un examen des activités écologiques au Sahel. La séance est inaugurée par un document général intitulé: "Afrique sahélienne: conservation et développement—où est l'avenir?" Ce document met en relief l'état de quasi banqueroute de la région et se demande que faire avant que les dégâts ne soient irréversibles. La pauvreté et les contradictions entre les politiques d'Etat et les

besoins environnementaux apparaissent comme des problèmes majeurs.

Depuis vingt ans, le Programme de la Banque Mondiale dans les régions arides est passé de grands projets à des projets à petite échelle et reconnaît, de plus en plus, la nécessité d'adopter des techniques modulables en matière de gestion des ressources naturelles. La nécessité de comprendre les différences entre les régions arides et entre les communautés qui y vivent a également été reconnue au fil des ans, tout comme l'importance d'adopter une approche large, non sectorielle. Le BNUS a aussi une préférence pour de petits projets à l'approche intégrée car ils n'ont pas besoin d'efforts de gestion massifs et sont plus faciles à reproduire. La nécessité d'établir des structures locales a été soulignée ainsi que l'importance des projets apportant des avantages réels immédiats aux personnes concernées.

L'examen écologique montre comment le déficit de matières nutritives et le manque de ressources sont les principaux obstacles au développement dans la région sahélienne. Il montre aussi qu'il n'est pas facile d'améliorer la gestion de ces ressources. Dans les conditions actuelles du Sahel et faute de sécurité, la population adopte une stratégie de survie impliquant une production et une mobilité élevées.

Les exposés soulèvent un certain nombre de problèmes, notamment (a) la pléthore de stratégies de conservation et de développement relatives au Sahel, au point que les gouvernements ne savent pas laquelle suivre; (b) l'impact limité, voire négatif, de certaines de ces approches au niveau des villages; (c) la nécessité, néanmoins, d'obtenir un soutien accru des organismes bailleurs de fonds pour aider le Sahel à résoudre ces problèmes (on note une tentative récente de coordination faite par les donateurs); (d) la nécessité de parvenir à un équilibre entre les études générales et les projets, à l'intérieur du Programme Sahel, vu le manque de connaissances que l'on a des problèmes locaux; (e) la nécessité de quantifier le concept de capacité de charge, ce qui peut être fait si l'on définit l'utilisation des terres, l'aménagement des sols et les caractéristiques des régions concernées.

La résistance du système sahélien de ressources naturelles est soulignée mais aussi la limite globale de la productivité biologique, même dans de bonnes conditions pluviométriques. Une discussion s'ensuit sur la mesure dans laquelle les nouveautés technologiques peuvent accroître la productivité des systèmes de ressources naturelles et accroître l'efficacité de la main d'oeuvre. Des facteurs économiques entraveront sans doute l'innovation technologique et, dans le système agricole du Sahel, le plein emploi de la main d'oeuvre est limité, en

saison sèche, par des possibilités de travail offertes en dehors de l'agriculture locale. L'atelier discute des possibilités de diversifier les économies sahéniennes et note le potentiel non agricole limité. Une exception pourrait être la gestion de la faune sauvage pour le tourisme.

### **3. Exemples de démarches actuelles vis-à-vis de la gestion des ressources naturelles au Sahel**

La troisième séance comprend quatre exposés sur des expériences en cours dans les pays du Sahel. Le premier explique comment le code rural du Niger est formulé dans le but d'améliorer l'utilisation des ressources naturelles en assurant un accès garanti aux ressources. Ce code repose sur une synthèse de lois modernes et traditionnelles. Un autre exposé relate des expériences de planification des ressources naturelles en Ethiopie; là, les initiatives de planification ont abouti à une stratégie nationale de conservation (SNC), sous l'égide du ministère de la Planification. Ce processus a été facilité par un certain nombre d'examen sectoriels dans l'optique des ressources naturelles. La SNC fait office de stratégie de coordination globale pour ces examens sectoriels et d'autres stratégies axées sur les ressources ayant par exemple pour thème, l'alimentation et la nutrition ou la prévention des catastrophes.

Un exposé sur la planification des sols et le développement de l'élevage, en participation, souligne plusieurs principes de plus en plus reconnus comme importants pour la gestion des ressources naturelles, notamment la participation locale et l'utilisation des connaissances des autochtones. Le document souligne aussi l'importance des influences socio-économiques, y compris des politiques gouvernementales. Le dernier exposé examine la situation démographique au Sahel et, en particulier, un projet qui essaie de trouver un moyen d'augmenter la production par un usage intensif des terres du delta du Niger, au Mali. Au Sahel, le taux de croissance approchera les trois pour cent avant la fin du siècle, même si l'objectif à moyen terme est atteint, de sorte que la population doublera en 24 ans.

La discussion s'oriente vers l'importance de la participation à bien des volets d'une gestion améliorée des ressources naturelles: rédaction d'un code rural, processus de SNC et planification des terres au niveau national ou local. A cet égard, les participants soulignent l'importance des connaissances et pratiques locales sur lesquelles doit s'ériger une gestion améliorée des ressources naturelles. Toutefois, ils estiment que ces

connaissances et pratiques traditionnelles doivent souvent être adaptées aux conditions changeantes: il faut donc avoir accès à des connaissances scientifiques extérieures.

L'importance des influences socio-économiques sur le comportement individuel envers les ressources naturelles est soulignée ainsi que celle de mesures et politiques gouvernementales appropriées. Ces dernières concernent notamment le régime foncier, la fixation des prix agricoles et les politiques de développement national. La décentralisation et le contrôle local sur les ressources naturelles sont des conditions préalables au développement de la responsabilité locale.

L'atelier étudie le moyen de traiter la question démographique et note l'importance des facteurs socio-économiques et de la pauvreté, notamment lorsque les méthodes traditionnelles assurant l'équilibre entre la population et les ressources naturelles s'effondrent. Certains émettent des doutes sur la mesure dans laquelle, au Sahel, la croissance démographique ralentira sur le modèle "occidental". On relève l'importance du développement économique pour le ralentissement de la croissance démographique ainsi que les problèmes que pose l'introduction de mesures formelles de contrôle des naissances dans la région. Le projet du delta intérieur du Niger, au Mali, suscite également des commentaires sur l'importance de se servir des ressources locales avec une technologie adaptée et d'aider à améliorer la productivité du capital de ressources. Toutefois, il importe de faire en sorte que les nouvelles technologies soient attrayantes pour les agriculteurs afin qu'elles se transmettent d'un agriculteur à l'autre.

### **4. Expérience comparative avec d'autres régions arides**

A la quatrième séance sont présentés trois documents sur les expériences acquises dans d'autres régions arides et leur rapport avec la situation au Sahel. Un document sur la gestion des parcours en Australie souligne les similitudes et les différences entre les deux régions. Les conditions des deux systèmes écologiques sont imprévisibles ce qui empêche une planification à long terme. Pour cette raison, les politiques devraient tenir compte des fluctuations. S'il y a des similitudes sur le plan écologique, il y a cependant de grandes différences socio-économiques. L'aménagement des sols en Australie est organisé dans une optique capitaliste et les densités démographiques sont très faibles. Au Sahel, l'élevage est orienté vers la subsistance et doit entretenir une population nombreuse.

Au Botswana, la redéfinition de l'aménagement des sols est une question importante, notamment en ce qui concerne les rapports entre la faune et le bétail. La disponibilité de ressources financières (issues des mines de diamants, en particulier) n'a pas résolu les problèmes de transition entre l'élevage traditionnel et des modes d'occupation des sols plus axés sur le commerce. Elle n'a pas non plus empêché de croître les pressions sur les ressources naturelles et les menaces de dégradation. Ce qui vaut pour le Botswana vaut aussi pour la Namibie, l'Angola, la Zambie et le Zimbabwe. Il est donc demandé à l'UICN de soutenir une initiative commune des cinq pays concernés: le Plan d'action Namibie-Kalahari, pour la gestion des milieux arides.

L'expérience Saoudite de lutte contre la dégradation de l'environnement a montré le potentiel de coopération entre les pays du Sahel et l'Arabie Saoudite. La discussion est vive sur les différences de point de vue sur la chasse entre les pays du Golfe et entre ces pays et les pays sahéliens. On aborde aussi la manière dont l'UICN pourrait soutenir la coopération entre le Sahel et les pays arabes sur les questions d'environnement.

## **Recommandations relatives au Programme**

L'atelier se termine par une discussion de "Servir la Planète" et du travail du Programme Sahel. Huit recommandations sont proposées.

1. Etant donné la complexité des problèmes économiques, sociaux et écologiques du Sahel, il faudrait appliquer une approche intégrée et plurisectorielle à la gestion des ressources naturelles.
2. Le Sahel a des caractéristiques spéciales, différentes de celles des autres régions arides. Il existe cependant des similitudes entre le Sahel et d'autres régions arides, dans le fonctionnement des écosystèmes. Le Programme Sahel de l'UICN devrait donc rester un programme régional distinct mais il conviendrait de créer un programme sur les régions arides qui apporterait un appui scientifique et technique au Programme Sahel et à d'autres programmes régionaux tels que les Programmes Asie-Pacifique, Afrique australe et Pakistan.
3. Etant donné la situation démographique préoccupante au Sahel, il faudrait entreprendre des études sur les questions démographiques afin de comprendre les interactions entre la population et les ressources naturelles et de

pouvoir formuler des politiques et prendre les mesures qui s'imposent.

4. Le processus de stratégie nationale de conservation est un véhicule important d'analyse des conditions socio-économiques et écologiques au niveau national et fournit, entre autres, un cadre d'identification et de formulation des programmes et projets.
5. Au Sahel, la gestion des parcours ne devrait pas être rigide. Pour réagir à des conditions climatiques extrêmement changeantes, il faudrait établir un système de surveillance continue de l'état des sols, en ayant recours à la technologie moderne.
6. Le programme UICN au Sahel devrait jouer un rôle catalytique pour garantir que la communauté locale participe activement à la formulation et à la mise en oeuvre des projets sur les ressources naturelles et tire un avantage matériel direct de ces projets.
7. Le programme UICN devrait resserrer ses liens de partenariat avec les organisations locales de la région.
8. Des liens étroits devraient être établis avec les programmes thématiques de l'UICN afin de tirer parti de l'expérience contenue dans tout le réseau de l'UICN. L'atelier reconnaît, en particulier, l'importance pour la région des questions démographiques et relatives aux zones humides.

L'atelier examine et approuve le texte d'une recommandation sur le Programme Sahel de l'UICN. Cette même recommandation propose de créer un programme thématique distinct sur les régions arides. Elle a été adoptée ultérieurement par l'Assemblée générale sous la cote 18.12.



## **Harmonisation de la conservation de l'environnement et du développement économique**

Présidence: Michael Royston

Organisation: Paul Driver

Compte rendu: Paul Driver

Cet atelier est organisé dans le but d'étudier les moyens d'harmoniser le développement économique permanent avec les objectifs de la conservation de l'environnement. C'est pourquoi il se penche sur la philosophie de la "Conservation pour le développement", en prenant le développement comme point de départ. Inévitablement, certains participants remettent en question l'aspect durable du développement économique, mais le débat se concentre surtout sur les moyens de résoudre les problèmes environnementaux actuels inhérents au développement. La discussion porte en grande partie sur les politiques et les activités des deux principaux agents du développement: les organismes internationaux d'aide au développement et le secteur privé.

Cet atelier de deux jours attire beaucoup de monde. Le matin est consacré aux exposés des orateurs invités et l'après-midi aux discussions en petits groupes de travail, qui font rapport à l'atelier réuni au complet. Des ONG australiennes présentent deux exposés supplémentaires sur le développement écologiquement durable.

### **Evaluation des ressources naturelles et fixation de leur valeur**

Le premier jour, les participants se consacrent à l'évaluation et à la fixation de la valeur des ressources naturelles exposées à la pression du développement.

Le contraste est grand entre la perspective agricole de l'Europe occidentale et celle de l'Europe orientale. L'Europe orientale, aux prises avec la pollution de l'air, de l'eau et du sol, lutte pour améliorer la productivité, alors que l'Europe occidentale essaie de corriger sa situation de surproduction. L'expérience néerlandaise consistant à reprendre des terrains à l'agriculture à des fins de conservation est un exemple intéressant bien qu'onéreux des efforts qui peuvent être faits pour

harmoniser la conservation et le développement agricole en Europe occidentale.

Des représentants de l'UK Overseas Development Administration (ODA) (Administration du développement outremer, R.-U.), du Bureau australien d'aide au développement international (AIDAB) et de l'Australian Resource Assessment Commission (RAC) (Commission australienne d'évaluation des ressources) font des exposés présentant trois manières différentes d'aborder l'évaluation des projets de développement au stade de la planification. Il y a cependant convergence des divers principes d'évaluation, par exemple: nécessité de s'intéresser aux problèmes environnementaux dès le début du processus de planification; nécessité de rechercher, pour les projets de développement, une conception écologiquement durable; nécessité de consulter le public et de l'impliquer dans le processus d'évaluation. Ce dernier point est fermement appuyé par les participants, surtout en ce qui concerne les ressources écologiques et culturelles, qui ne peuvent pas être évaluées simplement par la méthode "coûts-bénéfices".

L'établissement du coût et la fixation de la valeur sont étudiés plus en détail à l'aide de deux exemples: les biens et services fournis par les zones humides, et le coût de l'interdiction des CFC en Inde. Le premier exemple montre que, s'il est difficile, voire impossible, de fixer la valeur de certaines ressources naturelles, plusieurs démarches économiques peuvent être suivies pour démontrer la valeur de régions sauvages apparemment inutilisées, pour améliorer le déroulement du processus de prise de décision. Cet exemple montre que la conservation ne consiste pas simplement à trouver la solution technique appropriée; la solution ne peut s'appliquer que dans le contexte économique et commercial, ce qui freinera le rythme de la réforme industrielle.

Un exposé sur la production d'énergie et l'environnement en Europe orientale révèle que la réforme de la production d'électricité, destinée à réduire son impact sur l'environnement, sera très longue. On constate une volonté de réduire la production tant des gaz à effets de serre que des polluants atmosphériques "traditionnels". Cependant, la dure réalité est que les sources d'hydrocarbures localement disponibles sont "polluantes", que des importations de meilleure qualité ne seraient pas viables sur le plan économique et que, pour la production d'électricité, les méthodes de substitution pourraient avoir d'autres effets écologiques indésirables. L'importance des transferts Est-Ouest de technologies pour le contrôle de la pollution, la conservation et la restauration de l'environnement est reconnue.

## **Politiques de l'industrie en matière de protection de l'environnement**

Des orateurs d'Australie, des Etats-Unis, du Pakistan, du Royaume-Uni et du Zimbabwe s'expriment sur ce thème. Ils expliquent que de nombreuses sociétés sont déjà techniquement avancées en ce qui concerne les études d'impact sur l'environnement et la gestion écologique de leurs activités, et commencent à réaliser que le prix à payer pour la mauvaise gestion écologique est lourd. Bien que l'harmonisation entre le développement industriel et la conservation progresse, il semble qu'elle soit faible entre le secteur de l'industrie et les groupes de conservation de la nature, notamment en Australie. Durant le débat animé sur ce thème, on mentionne l'intérêt des stratégies nationales de conservation (SNC). Les SNC sont décrites non seulement comme un processus consistant à élaborer des politiques appropriées d'utilisation des ressources naturelles, mais aussi comme un moyen de rassembler des opinions apparemment opposées pour parvenir à une approche commune. L'expérience du Botswana démontre clairement que si les processus de SNC se poursuivent, on pourra trouver un moyen d'aller de l'avant, même s'il faut accepter des compromis.

Un débat général sur le thème très large de l'harmonisation fait ressortir que les participants considèrent que l'UICN a un rôle potentiellement important à jouer, qu'elle devrait se concentrer sur la conservation dans le cadre du développement écologiquement durable et que cela doit se refléter dans sa Déclaration de mission. L'Union devrait jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de principes de développement durable; son accès unique aux gouvernements, aux organismes de droit public, aux ONG et aux organismes d'aide au développement pourrait l'aider à appliquer ces principes.

### **Le Programme de l'UICN**

La possibilité d'établir un lien entre l'UICN et le secteur privé est évidemment une question délicate, la dégradation de l'environnement, que l'UICN s'efforce de prévenir, étant essentiellement imputable aux activités des entreprises privées. L'atelier estime néanmoins que des relations entre l'UICN et le secteur privé seraient bénéfiques. Il n'est cependant pas nécessaire que les entreprises privées deviennent membres de l'Union ni et encore moins qu'elles disposent du droit de vote. Le dialogue par le biais d'associations industrielles spéciales est une solution qui pourrait mériter plus ample réflexion.

Les participants sont d'avis qu'il faut encourager et appuyer le renforcement de la régionalisation, qui rendra les activités de l'UICN encore plus efficaces. Les services offerts par l'Union à ses membres sont décrits comme bénéfiques pour le processus d'harmonisation entre la conservation et le développement. Les services d'information, de transferts de technologies appropriées, de droit de l'environnement, d'éducation, de formation au niveau des pays, d'appui aux EIE et d'économie des ressources possèdent une valeur potentielle considérable. Les participants conviennent que les services existants doivent être maintenus mais qu'il faudrait en faire plus pour informer les membres des services disponibles. En offrant un service, il importe de maintenir un lien entre les éléments techniques et sociaux. Par exemple, lorsqu'on aide un pays à évaluer ses ressources naturelles, il ne faut oublier ni les valeurs traditionnelles ni les valeurs intangibles.

Enfin, après une brève discussion sur le document provisoirement intitulé "Servir la Planète", les participants reviennent sur le commentaire initial de ce rapport: le développement économique *ad infinitum* ne doit pas être considéré comme un fait établi. En harmonisant la conservation de l'environnement et le développement économique, il faut avoir pour objectif le développement écologiquement durable.

### **ATELIER SPECIAL**

## **Orientation future du Programme de l'UICN sur les femmes et la gestion des ressources naturelles**

Présidence: Pietronella van den Oever

L'objectif de cette réunion du soir, qui attire beaucoup de monde, est de mettre les participants au courant des progrès accomplis par le Programme de l'UICN sur les femmes et la gestion des ressources naturelles et de réfléchir à l'orientation future de ce programme. La discussion part du rapport rédigé par Mme Carolyn Hannan-Andersson, au terme d'une mission de consultation de courte durée, qui lui a permis d'élaborer des propositions pour l'orientation future du programme.

Mme Hannan-Andersson souligne que l'UICN

doit se concentrer sur les sciences sociales et que des analyses des groupes sociaux, couvrant les communautés, les ménages et les individus, doivent être faites dans le cadre de tous les programmes et projets de l'UICN. A cet égard, la répartition des tâches entre hommes et femmes est une variable importante du groupe social, parmi d'autres paramètres non moins importants et valables. C'est en analysant les problèmes de répartition des tâches entre hommes et femmes au sein des communautés et des ménages que l'on pourra connaître le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles. L'oratrice fait remarquer que l'existence même de ce programme de l'UICN a déjà contribué à sensibiliser les gens au problème mais que le programme ne semble avoir eu jusqu'à présent que peu d'impact sur les autres programmes. Elle explique cela par le manque de clarté de la politique de l'UICN, l'absence de stratégie, de plan de travail précis et de définition claire du rôle du programme.

Mme Hannan-Andersson est d'avis que le programme devrait être élargi dans le cadre d'une politique clairement définie pour l'UICN dans son ensemble, et en relation avec les domaines d'expertise spéciaux de l'Union. La compétence professionnelle des employés travaillant au siège devrait être complétée par une dimension régionale, éventuellement en dépêchant des membres du personnel de l'UICN dans certaines ou toutes les délégations régionales. Mme Hannan-Andersson propose que le Programme adopte les priorités suivantes pour la période triennale de 1991-1993: (a) priorité d'action dans le tiers monde; (b) développement des activités de terrain; (c) restructuration des processus de SNC en intégrant la dimension "répartition des tâches entre hommes et femmes"; (d) préparatifs en vue d'intégrer cette dimension dans la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement de 1992 et le IVe Congrès mondial des parcs nationaux et des aires protégées de 1992.

M. Martin Holdgate, directeur général, résume brièvement ce qu'il pense de l'évolution du programme et de son rôle potentiel au sein de l'UICN. Il souligne l'importance du rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles de la plupart des pays, soulignant que ce rôle devrait être compris par tous les programmes de l'UICN et sur le terrain. La technologie environnementale doit tenir compte des dimensions sociales, englobant les rôles individuels au sein des communautés, le comportement social et la croissance de ces communautés. Il appuie les recommandations de Mme Hannan-Andersson, notamment la possibilité de créer des postes au niveau régional pour intégrer la dimension "répartition

des tâches entre hommes et femmes" dans les programmes de l'UICN.

La discussion se concentre sur le rôle important mais souvent négligé des femmes dans la gestion des ressources naturelles, les liens qui existent dans certains pays entre la croissance démographique et les rôles que les femmes peuvent et doivent jouer.

Un forum sur les applications du programme au niveau régional offre aux membres du personnel de l'UICN l'occasion d'exprimer leur point de vue en se basant sur leur propre travail. Mme Aban Marker Kabraji, directrice du Bureau de l'UICN au Pakistan, déclare que des progrès considérables ont été accomplis dans son pays pour intégrer les femmes dans toutes les activités, malgré les problèmes posés par les attitudes culturelles vis-à-vis du rôle des femmes. La question de l'égalité homme-femme a été intégrée à tous les niveaux de la Stratégie nationale de conservation, de même que dans les domaines spécifiques du programme. Les affinités entre le mouvement des femmes et le mouvement de défense de l'environnement sont des valeurs qui sont en train de changer dans la société pakistanaise.

M. Patrick Dugan, responsable du Programme zones humides de l'UICN, déclare qu'une analyse socio-économique détaillée, axée sur les ressources et les utilisateurs des ressources s'impose dès le départ pour toute proposition de projet relative aux écosystèmes de zones humides. Une telle analyse constitue d'ailleurs la base même des mesures de restauration de l'environnement qui, par la suite, devront faire l'objet d'une surveillance continue et, si nécessaire, être modifiées pour tenir davantage compte de la dimension humaine. Pour Patrick Dugan, c'est ce manque de compréhension qui a jusqu'à maintenant empêché l'UICN d'obtenir de meilleurs résultats pour les problèmes liés à la répartition des tâches entre hommes et femmes.

Comment parvenir à une production durable dans le contexte du développement durable est une question soulevée par M. Alejandro Imbach, conseiller technique principal à la délégation régionale de l'UICN en Amérique centrale. Les femmes ne sont pas toujours un élément clé du système de production, comme le montre actuellement un projet de l'UICN au Nicaragua. Il convient d'identifier les principaux acteurs et d'orienter les actions vers les groupes sociaux instrumentaux de la production et vers l'utilisation et la gestion des ressources naturelles.

La réunion conclut, avec les encouragements des participants, que l'UICN doit continuer à élargir ce programme important.

Le présent rapport a été rédigé par Mmes Dounia Loudiyi et Frances Dennis.

# Rapports sur les discussions avec les présidents de commissions sur la composition et les activités des commissions pour la période triennale à venir

---

## Introduction

Une série de réunions est organisée le 3 décembre pour permettre aux délégués, notamment aux représentants des membres de l'UICN, de rencontrer les présidents de commissions et de discuter avec eux de la composition et des activités de chacune des six commissions pour la prochaine période triennale (1991-1993). Ces réunions suivent l'élection des présidents de commissions et l'accord sur la structure et le mandat des commissions des séances plénières.

Chaque président est prié de donner son point de vue sur les priorités probables de sa propre commission émanant des réunions de la commission, d'interpréter son mandat et de mener un débat sur ses priorités de travail pour la prochaine période triennale. Un cadre du personnel de l'UICN assiste à chaque réunion en tant que rapporteur. Les rapports figurent ci-après.

## Commission de la sauvegarde des espèces (SSC)

Présidence: George Rabb

Compte rendu: Simon Stuart

M. Rabb complète son introduction par des diapositives illustrant les travaux des commissions. M. Simon Stuart, coordonnateur du Programme sauvegarde des espèces, insiste sur les plans d'action de la Commission.

Durant la prochaine période triennale, la SSC comprendra plus de 3000 membres, dans 150 pays. Particulièrement importants sont les 96 groupes de spécialistes, dont 90 sont organisés sur une base taxonomique. La SSC possède également des groupes thématiques. Les groupes de spécialistes à

base taxonomique sont encouragés à recourir à l'assistance des groupes thématiques pour leurs travaux. La tâche principale des groupes de spécialistes consiste à préparer et mettre en oeuvre des plans d'action, à publier des bulletins, à organiser des réunions et des ateliers consacrés aux problèmes clés, à préparer des interventions au nom de la SSC et de l'UICN, à fixer les catégories d'espèces menacées de l'UICN et à promouvoir des projets.

Les points suivants sont relevés:

1. la commission doit redoubler d'efforts en matière de conservation des plantes et soutenir les groupes de spécialistes des plantes;
2. des liens avec la Commission de l'écologie pourraient être établis en ce qui concerne: l'utilisation rationnelle des espèces; la gestion des pêches; l'impact potentiel du changement du climat mondial sur les espèces (la SSC utilisant les amphibiens comme cas test); les problèmes inhérents à l'introduction d'espèces; les politiques de réintroduction d'espèces;
3. la commission devrait insister davantage sur les facteurs humains liés à la conservation des espèces, notamment les problèmes causés aux espèces par la croissance démographique, et les avantages potentiels de l'utilisation durable des espèces pour les communautés rurales; cela sera l'un des grands objectifs du nouveau Groupe de spécialistes de l'utilisation rationnelle;
4. davantage d'efforts s'imposent pour évaluer l'impact des plans d'action et de leur mise en oeuvre; la commission devrait établir des stratégies de mise en oeuvre pour chaque plan d'action et surveiller l'efficacité de chacun d'eux;
5. ayant ces différents points à l'esprit, il conviendrait de réfléchir à la diffusion des publications de la SSC au sein des publics cibles concernés.

## **Commission des parcs nationaux et des aires protégées (CPNAP)**

Présidence: P.H.C. (Bing) Lucas

Compte rendu: Jeff McNeely

La discussion fait ressortir les points suivants:

1. La CPNAP fonctionnera sur une base régionale durant la période triennale à venir et les vice-présidents régionaux assumeront une responsabilité considérable au niveau du fonctionnement des différents éléments des réseaux dans leurs régions respectives. La première étape consistera à coordonner la préparation d'études sur chaque région, études qui seront présentées au IVe Congrès mondial des parcs nationaux et des aires protégées, suivant les grandes lignes fixées par le Comité directeur du Congrès. Les données de base nécessaires seront fournies par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature, d'ici à fin janvier; les vice-présidents se réuniront à Washington fin février, pour discuter des rapports d'évaluation régionaux; M. Paul Dingwall, vice-président régional pour l'Antarctique, coordonnera les efforts;
2. Il est convenu qu'à l'avenir, les séances de travail de la commission auront de nouveau la structure régionale qui avait été remplacée ces dernières années par des réunions plus spécialisées; par exemple, la CPNAP co-financera les réunions de 1991 sur la recherche et la surveillance continue dans les aires protégées, les aires protégées dans les milieux montagnards et l'interprétation du patrimoine et l'éducation. Le Gouvernement suédois offre d'accueillir une séance de travail sur la Baltique;
3. Il est décidé que la CPNAP établira des groupes d'étude sur les aires protégées marines, la Convention du patrimoine mondial, la formation, la collecte d'informations et les finances;
4. Les participants réservent un accueil très chaleureux au programme de publication ambitieux de la CPNAP, soulignant qu'un manque d'information limite considérablement les progrès sur le terrain. Ils demandent à l'UICN de redoubler d'efforts pour que les publications parviennent réellement à ceux qui en ont besoin, à un prix abordable (ce qui, pour

de nombreux administrateurs d'aires protégées du tiers monde, reviendra à la gratuité). Les participants sont très satisfaits de ce que le Bulletin de la CPNAP continue à être publié et distribué et que la commission ait repris la publication de Parks;

5. Le cahier des charges des membres de la CPNAP est présenté et adopté. On s'attend à ce que les membres de la commission soient nettement plus actifs au sein de celle-ci, avec des attentes beaucoup plus grandes de la part du secrétariat, notamment en ce qui concerne le IVe Congrès mondial sur les parcs.

Les participants rendent hommage au président sortant, M. Harold Eidsvik et accueillent chaleureusement son successeur, M. Bing Lucas. Le programme adopté par la commission est si ambitieux qu'il faudrait 2,5 années de travail pour les cadres et 4 ans de travail pour le personnel d'appui du secrétariat de l'UICN par an durant toute la période triennale; plusieurs vice-présidents régionaux pourront également offrir un appui considérable à la commission.

## **Commission du droit de l'environnement (CDE)**

Présidence: Parvez Hassan

Compte rendu: Françoise Burhenne-Guilmin

La réunion recommande la poursuite des activités de la commission, telles que présentées par M. Wolfgang Burhenne, président sortant. La commission poursuivra notamment:

1. la rédaction de l'accord sur la conservation de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles à l'échelle mondiale. (Un quatrième projet est en préparation et une réunion est prévue pour mars 1991, afin de discuter et réviser les projets d'articles plus en détail);
2. sa collaboration au projet de Convention sur la diversité biologique, notamment rédaction, élaboration et promotion;
3. sa collaboration avec la Convention sur les Alpes, en participant activement à l'élaboration du Traité cadre et des protocoles y-relatifs;

4. son assistance juridique spécialisée pour permettre à l'UICN de contribuer à l'élaboration d'un régime global de protection de l'environnement pour l'Antarctique;
5. sa participation à l'élaboration des amendements à la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, en offrant matériel et conseils à l'Organisation de l'Unité africaine (OUA);
6. sa participation à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement de 1992;
7. son appui au Centre du droit de l'environnement et à ses projets, notamment:
  - au séminaire prévu sur la conservation de la diversité biologique et le droit international pour les pays africains anglophones, et autres efforts visant à renforcer l'expertise dans ce domaine;
  - à l'étude des instruments juridiques destinés à mettre en oeuvre l'accord de l'ANASE sur la conservation de la nature et de ses ressources;
  - à la promotion du droit de l'environnement en Europe centrale et orientale;
  - à la promotion d'un instrument juridique pour la région des Caraïbes;
  - à la tenue à jour des bases de données sur le droit international et national de l'environnement;
  - à la promotion et au renforcement de la législation nationale dans les pays en développement par le biais de services du droit de l'environnement;
8. appuyer le Groupe de travail sur les études d'impact sur l'environnement (EIE), en particulier en ce qui concerne la surveillance des pratiques d'EIE et son travail visant à encourager l'établissement d'une législation relative aux EIE.

L'atelier recommande également plusieurs nouvelles initiatives, notamment:

1. la préparation de rapports sur l'évolution du droit de l'environnement. Les membres de la commission devraient fournir des listes et de brèves études sur les nouvelles législations environnementales et d'autres événements juridiques majeurs au niveau national, pour chaque année civile, que la commission synthétiserait en un seul document. Celle-ci devrait aussi préparer de brefs documents d'information sur des sujets spécifiques, en accordant la priorité à un inventaire des dispositions "environnementales" existant déjà dans les différentes constitutions nationales;
2. l'établissement d'un réseau de centres du droit de l'environnement, dans le but d'organiser un réseau d'information et d'encourager la coordination entre ces centres (régionale, nationale et internationale), pour éviter le chevauchement des activités. Le matériel publié par ce réseau restera aussi simple que possible, par exemple:
  - liste des participants avec adresse, numéros de télécopieur et téléphone, liens informatiques, etc.;
  - bref résumé des ressources de chaque centre: finances, textes, infrastructure, moyens de communication électronique, etc.;
  - informations sur les activités de chaque centre;
  - moyens par lesquels les membres peuvent s'aider mutuellement pour des questions de litiges, de réforme du droit, de recherche, etc.;
3. établissement de liens avec des parlementaires, pour les aider à promouvoir et renforcer la législation et la politique environnementales, par des informations et d'autres services;
4. établissement de liens avec des organismes d'application des lois environnementales, des décideurs, des administrateurs et des membres de l'appareil judiciaire, en leur offrant une plate-forme pour l'échange d'expériences aux niveaux national, régional et mondial;
5. création d'un Groupe d'étude sur le droit coutumier, pour étudier des questions telles que le rôle des populations autochtones dans la gestion des ressources naturelles, en insistant surtout sur la gestion des espèces sauvages;
6. élargissement de la représentation des membres des pays en développement au sein de la commission, étant donné qu'à l'avenir, les travaux de la commission seront en grande partie axés sur ces pays.

## Commission de l'écologie (COE)

Présidence: Professeur François Doumenge

Compte rendu: Elaine Dickinson

La discussion fait ressortir les points suivants:

1. La Commission de l'écologie doit élargir sa représentation géographique, notamment en intégrant des membres des pays en développement et d'Europe centrale et orientale;
2. La communication entre les membres de la commission pourrait être améliorée si l'on désignait une institution scientifique qui servirait de centre de réunion et de communication dans une région donnée. La délégation régionale de l'UICN pourrait, dans certains cas, assumer cette fonction;
3. Il est essentiel de tisser des liens horizontaux efficaces avec les autres commissions et les programmes thématiques de l'Union. Il importe particulièrement que la COE établisse des liens solides avec la CPNAP et la SSC;
4. Les conseils de toutes les commissions seront utiles pour des thèmes communs tels que le changement du climat mondial et la diversité biologique et la COE sera invitée à fournir des membres à ces groupes d'étude inter-commissions;
5. Il est important que la COE tisse des liens solides avec d'autres organisations de réseaux et des institutions écologiques telles qu'Intecol;
6. Il est établi dans le mandat de la commission que les membres des groupes consultatifs des programmes thématiques de l'UICN (p.ex. milieux marins et côtiers, forêts tropicales et zones humides) deviendront membres de la commission. Initialement, la structure de la commission doit être suffisamment souple pour permettre l'établissement de groupes de travail appropriés et viables;
7. Le président nommera les vice-présidents de la commission qui prépareront, de concert, une liste des membres qui sera soumise à l'approbation du conseil;
8. Initialement, les membres de la COE seront limités à un nombre raisonnable (une centaine) pour permettre une communication efficace durant les premières phases de la période triennale. Si la COE veut apporter une

contribution valable aux travaux de l'Union, ses activités doivent être centrées et orientées;

9. La commission profitera de la participation de ses membres aux grandes conférences internationales pour tenir des réunions simultanées (p.ex. durant le Congrès sur les parcs et la CNUED). Sinon, les réunions de la commission auront lieu en temps opportun en mettant l'accent sur le "régional".

## Commission des stratégies et de la planification de l'environnement (CSPE)

Présidence: Thaddeus (Ted) Trzyna

Compte rendu: Paul A. Driver

Notant que la Commission du développement durable est relativement inactive depuis quelques années, le président espère que la nouvelle période triennale sera plus active, avec des membres enthousiastes, un programme de travail réalisable et des liens renforcés avec le siège de l'UICN et par son entremise. Le président fait les annonces suivantes:

1. le thème dominant de la commission sera: "Servir la Planète—Une Stratégie pour Demain";
2. Liberty Mhlanga a été nommé président adjoint;
3. un comité directeur sera établi, comprenant Ashok Khosla et les présidents des groupes de travail de la Commission;
4. trois groupes de travail et un sous-groupe seront établis comme suit:

### a) **Stratégies pour la durabilité**

Présidence: Robert Prescott-Allen

établissement d'une base de données sur les SNC, formation d'un réseau de stratégies et évaluation des stratégies;

### b) **Evaluation de l'environnement et économie des ressources**

Présidence: Rudolf de Groot

économie des ressources dans le cadre des évaluations environnementales, de la comptabilité environnementale et des liens avec les autres commissions;

### c) Outils de la durabilité

Présidence: Ted Trzyna

conception d'idées nouvelles et transposition du matériel existant en méthodes d'application, p.ex. vérification de l'aspect durable du développement et études d'impact sur l'environnement des programmes et politiques;

### d) sous-groupe sur l'approche de l'aménagement du territoire au niveau de l'écosystème

Présidence: Catherine Bickmore

études de cas permettant de tester l'applicabilité de cette démarche;

5. l'institution où travaille M. Trzyna se chargera de publier le bulletin de la commission;
6. le président consacra environ la moitié de son temps aux affaires de la commission.

Plusieurs orateurs soulignent que le succès de la commission est tributaire des exigences suivantes:

1. réduire au minimum les activités pour obtenir des résultats;
2. établir des sous-groupes et des liens régionaux avec les délégations régionales de l'UICN;
3. relier les travaux de la commission avec les activités du secrétariat y-relatives;
4. résoudre le problème du financement des activités proposées;
5. tisser des liens entre les groupes de travail et avec les autres commissions;
6. impliquer les ONG dans les travaux de la commission;
7. adopter une approche orientée vers l'action plutôt que vers l'étude uniquement.

## Commission de l'éducation et de la communication (CEC)

Présidence: M.A. Partha Sarathy

Compte rendu: John Burke

A titre d'introduction, le président confirme qu'un financement a été promis pour le poste de respons-

able du Programme, éducation à l'environnement, au siège de l'UICN. Dès qu'un document officiel aura été signé et que l'argent sera disponible, le directeur général recrutera un candidat. Le président demande ensuite aux membres potentiels de la commission de soumettre une liste de leurs réalisations et une estimation du volume de travail qu'ils pourront faire pour la commission durant la prochaine période triennale.

Durant la discussion, il est convenu que la commission se concentrera sur la fixation et la réalisation d'un petit nombre d'objectifs importants au lieu d'essayer de s'attaquer à une longue liste. Les participants approuvent le mandat révisé de la CEC et conviennent spécifiquement:

1. de préparer un document sur "l'éducation pour un avenir durable" (en collaboration, entre autres, avec l'UNESCO et le PNUE), qui sera soumis à la CNUED en 1992;
2. d'offrir un soutien au service proposé en matière d'éducation à la conservation;
3. d'établir un mécanisme de soutien qui offrira des conseils au secrétariat de l'UICN pour les problèmes de communication tels que diffusion de l'information et publications;
4. d'établir les groupes de travail nécessaires pour résoudre des problèmes particuliers.

La structure révisée, qui insiste sur le renforcement des réseaux régionaux, reçoit un accueil favorable. L'atelier décide également d'inclure un volet "éthique" important dans les activités de la commission et souligne la nécessité d'impliquer les jeunes et leurs réseaux.

Les participants établissent un cadre opérationnel pour les activités de la commission, avec quatre éléments principaux: a) initiatives prioritaires; b) services aux autres commissions; c) établissement de réseaux; d) mise à disposition de ressources.

Le groupe convient notamment que la CEC doit élaborer et faire accepter la commission en tant que centre intellectuel et d'excellence pour l'éducation et la communication, aussi bien en résolvant des problèmes qu'en offrant des possibilités d'éducation à l'environnement.



# Annexe 1

## Ordre du jour adopté par la 18e session de l'Assemblée générale

---

### 89e séance de l'Assemblée générale

09h30-11h00

Cérémonie d'inauguration

### 90e séance de l'Assemblée générale

MERCREDI, 28 NOVEMBRE 1990:11h30-12h30

1. Introduction des travaux de l'Assemblée générale
2. Adoption de l'ordre du jour (Document GA/18/90/1\*)
3. Adoption du Règlement intérieur
4. Nomination:
  - a) du Comité de vérification des pouvoirs
  - b) du Comité des résolutions
  - c) du Comité des finances et vérificateurs aux comptes
  - d) du Comité du Programme
5. Messages des organisations coopérant avec l'UICN
6. Admission des membres et accueil des nouveaux membres (Document GA/18/90/2)

### 91e séance de l'Assemblée générale

MERCREDI, 28 NOVEMBRE 1990:14h30-17h30

1. La conservation dans un monde en mutation—Exposé important sur le thème de l'Assemblée générale

---

\* Le numéro de référence du document de l'Assemblée générale

2. Le milieu environnant—Présentation de Perth et de l'Australie-occidentale
3. Premier rapport du Comité de vérification des pouvoirs
4. Rapport du directeur général sur les activités de l'UICN depuis la 17e Session de l'Assemblée générale (Costa Rica, février 1988—discussion et adoption (Documents: GA/18/90/3 et GA/18/90/4)

### 92e séance de l'Assemblée générale

JEUDI, 29 NOVEMBRE 1990: 09h00-12h00

1. Principales réalisations des commissions de l'UICN—exposés des présidents des commissions (Ile partie du document GA/18/90/3)
2. Rapports des comptes et vérificateurs aux comptes pour 1987-1989—Rapport du Comité des finances et vérification des comptes et approbation des rapports des vérificateurs aux comptes (Document GA/18/90/5)
3. Nouveau siège de l'UICN—rapport de situation
4. Mission, Objectifs et Démarche de l'UICN; Direction et stratégie pour l'Alliance mondiale pour la nature dans les années 90—introduction du directeur général et débat (Documents GA/18/90/6; GA/18/90/7; GA/18/90/8; GA/18/90/9)

### 93e séance de l'Assemblée générale

JEUDI, 29 NOVEMBRE 1990:14h00-17h00

1. Structure et mandat des commissions de l'UICN—présentation des projets et débat (Document GA/18/90/10)

2. Programme triennal et budget pour 1991-1993—introduction par le directeur général et discussion (Documents GA/18/90/11; GA/18/90/12 Rév.)
3. Amendements aux Statuts de l'UICN—explication et discussion (Document GA/18/90/13)

### Réunion technique

JEUDI, 29 NOVEMBRE 1990:19h00-21h30

Politiques et pratiques de conservation en Australie

### Séances des ateliers

VENDREDI, 30 NOVEMBRE 1990 ET SAMEDI, 1er DECEMBRE 1990: 09h00-12h00 et 14h00-17h00

(lieu de réunion: Université d'Australie-occidentale)

- |            |   |
|------------|---|
| Atelier 1  | La Stratégie mondiale de la conservation pour les années 90                           |
| Atelier 2  | Dynamiques démographiques mondiales et demande de ressources                          |
| Atelier 3  | Concevoir et mettre en oeuvre la Stratégie de conservation de la diversité biologique |
| Atelier 4  | Conservation du milieu marin  |
| Atelier 5  | Stratégies réalistes pour les forêts tropicales                                       |
| Atelier 6  | Grands problèmes des aires protégées  |
| Atelier 7  | Utilisation durable des espèces sauvages  |
| Atelier 8  | Une Stratégie mondiale pour la conservation des zones humides                         |
| Atelier 9  | La Stratégie de conservation de l'Antarctique   |
| Atelier 10 | Implications des changements mondiaux sur l'environnement                             |
| Atelier 11 | Conservation et développement durable au Sahel et dans d'autres régions arides        |
| Atelier 12 | Harmonisation de la conservation de l'environnement et du développement économique    |

### Réunion technique

SAMEDI 1er DECEMBRE 1990:19h00-21h00

Discussion du projet de Programme triennal pour 1991-1993 à la lumière des conclusions des ateliers (Document GA/18/90/11)

### 94e séance de l'Assemblée générale

DIMANCHE, 2 DECEMBRE 1990: 09h00-12h00

1. Deuxième rapport du Comité de vérification des pouvoirs
2. Structure et cahier des charges des commissions de l'UICN—adoption (Document GA/18/90/10)
3. Amendements aux Statuts—adoption (Document GA/18/90/13)
4. Election:
  - a) du président de l'UICN (Document GA/18/90/14)
  - b) des conseillers régionaux (Document GA/18/90/15)
  - c) des présidents de commissions (Document GA/18/90/16)
  - d) du trésorier (Document GA/18/90/17)

### 95e séance de l'Assemblée générale

DIMANCHE, 2 DECEMBRE 1990:14h00-17h00

1. Projet de Stratégie mondiale de la conservation pour les années 90 (Document GA/18/90/18)
2. La Stratégie de conservation de l'Antarctique (Document GA/18/90/19)
3. Résultats des élections

### Séances des ateliers

LUNDI, 3 DECEMBRE 1990: 09h00-12h00

Discussions avec les présidents des commissions sur la composition et les activités des commissions pour la prochaine période triennale

### 96e séance de l'Assemblée générale

LUNDI, 3 DECEMBRE 1990:14h00-17h00

Examen préliminaire des projets de résolutions et de recommandations

## **97e séance de l'Assemblée générale**

MERCREDI, 5 DECEMBRE 1990: 09h00-12h00

1. Fixation du montant des cotisations pour 1992-1994 (Document GA/18/90/20)
2. Financement du réseau de l'UICN dans les pays en développement (Document GA/18/90/21)
3. Adoption:
  - a) de la Mission, des Objectifs et de la Démarche de l'Alliance mondiale pour la nature (Documents GA/18/90/7 et GA/18/90/8)
  - b) de la Stratégie de l'UICN pour les années 90 (Document GA/18/90/9)
  - c) du Programme de l'UICN pour 1991-1993 (Document GA/18/90/11)
  - d) du budget de l'UICN pour 1991-1993 (Document GA/18/90/12 Rév.)
4. Nomination des vérificateurs aux comptes (Document GA/18/90/22)
5. La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement de 1992—présentation et discussion

## **98e séance de l'Assemblée générale**

MERCREDI, 5 DECEMBRE 1990: 14h00-17h00

Adoption des résolutions et recommandations

## **99e séance de l'Assemblée générale**

MERCREDI, 5 DECEMBRE 1990: 19h00-21h00

Cérémonie de clôture

1. Désignation des personnalités bienfaitrices et des membres d'honneur
2. Remise des prix:
  - a) Médaille John C. Phillips
  - b) Prix Peter Scott du mérite
  - c) Prix international Fred M. Packard du mérite pour les parcs
  - d) Prix de l'Arbre de la Connaissance
  - e) remerciements aux responsables sortants
  - f) nomination au Collège mondial de la conservation
3. Allocution du président élu de l'UICN
4. Allocution de clôture du directeur général
5. Remarques de clôture par le représentant du pays hôte
6. Clôture de l'Assemblée générale par le président

## Annexe 2

### Liste des documents

---

GA/18/90/1	Ordre du jour provisoire et programme	Annexe 3 à l'Addendum 1	Projet de résolution, 18.8—Méthodes de capture et/ou d'abattage des animaux sauvages
GA/18/90/2	Rapport sur les membres		
Addendum 1	Ratification des candidatures à la qualité de membres de l'UICN	GA/18/90/5	Situation financière de l'UICN pendant la période triennale de 1988-1990
Addendum 2	Rapport sur les membres	Annexe 1	Comparaison des finances pendant la période triennale de 1988-1990
Addendum 3	Mise à jour du rapport sur les membres	Annexe 2	Modalités d'utilisation du Fonds mondial de la conservation
GA/18/90/3	Rapport du directeur général sur le travail de l'Union depuis la 17e Session de l'Assemblée générale de l'UICN tenue en février 1988 à San José, Costa Rica, y compris rapports des présidents des commissions de l'UICN	Annexe 3	Rapport d'audit statutaire et états financiers (31 décembre 1987)
GA/18/90/4	Rapport sur la suite donnée aux résolutions de la 17e Assemblée générale	Annexe 4	Rapport d'audit statutaire et états financiers (31 décembre 1988)
Addendum 1	Note du directeur général concernant la position de l'UICN sur les prélèvements d'animaux à fourrure et le recours à des méthodes particulières de capture; projet de résolution ci-joint	Annexe 5	Rapport d'audit statutaire et états financiers, 31 décembre 1989
Annexe 1 à l'Addendum 1	Projet de motion, 17.32—Utilisation des pièges à mâchoire d'acier	GA/18/90/6	Introduction du directeur général aux documents de l'Assemblée générale sur la mission, les objectifs et la démarche; la direction; la stratégie de l'UICN; les commissions; et le Programme triennal
Annexe 2 à l'Addendum 1	Rapport des présidents sur l'évolution des normes internationales relatives au piégeage non cruel	Annexe 1	Résolution 17.4 de la 17e Session de l'Assemblée générale de l'UICN, San José, Costa Rica, 1988: Direction de l'Union
		GA/18/90/7	Mission, objectifs et démarche de l'UICN

Annexe 1	Interactions entre les membres de l'UICN et l'organisation centrale	Annexe 8	Projet de résolution 18.4: Rôle et mandats des commissions, comités permanents et groupes d'étude de l'UICN
Annexe 2	Projet de résolution: 18.1—Mission, objectifs et démarche de l'Union	GA/18/90/11	Programme de l'UICN pour 1991-1993, projet juin 1990
GA/18/90/8	Direction de l'Union mondiale pour la nature	Annexe 1	Analyse des commentaires des membres sur le Programme triennal
Annexe 1	Projet de résolution: 18.2—La Direction de l'Union mondiale pour la nature	GA/18/90/12	(Rév) Prévisions des recettes et dépenses pour 1991-1993
GA/18/90/9	Une Stratégie pour l'Union mondiale pour la nature	GA/18/90/13	Amendements proposés aux Statuts et au Règlement intérieur de l'UICN
Annexe 1	Projet de résolution: 18.3—Une Stratégie pour l'Union mondiale pour la nature	Annexe 1	Motion du conseil de l'UICN: Amendements aux Statuts
GA/18/90/10	Rôles et mandats des commissions, comités permanents et groupes d'étude de l'UICN	Annexe 2	Amendements au Règlement intérieur conformément aux Statuts de l'UICN
Annexe 1	Projet de mandat de la Commission de la sauvegarde des espèces (SSC)	Annexe 3	Comparaison entre le texte existant et le texte des propositions d'amendements
Addendum 1	(proposition d'amendements)	Addendum	(Propositions révisées relatives à l'Article II, 27 et (Rév.) 30 novembre 1990)
Annexe 2	Projet de mandat de la Commission des parcs nationaux et des aires de conservation (CPNAC)	Addendum 2	(Propositions révisées relatives à l'Article II, non daté)
Addendum 1	(proposition d'amendements)	Addendum 3	Notes concernant le débat sur les amendements aux Statuts qui a eu lieu lors de la 93e séance de l'Assemblée générale, préparées par l'équipe de rapporteurs, 1er décembre 1990)
Annexe 3	Projet de mandat de la Commission du droit de l'environnement (CDE)	Addendum 4	Amendements révisés à l'Article II des Statuts (2 décembre 1990)
Annexe 4	Project de mandat de la Commission de l'écologie (COE)	Addendum 5	(propositions révisées relatives à l'Article I)
Addendum 1	(proposition d'amendements)	GA/18/90/14	Election du président de l'UICN
Annexe 5	Projet de mandat de la Commission des stratégies et de la planification de l'environnement (CSPE)	Annexe 1	Biographie de Sir Shridath Ramphal
Addendum 1	(projet de mandat révisé)	GA/18/90/15	Election des conseillers régionaux de l'UICN
Annexe 6	Projet de mandat de la Commission de l'éducation et de la communication (CEC)	Annexe 1	Rapport présenté par le responsable chargé des élections à la 18e Session de l'Assemblée générale de l'UICN (y compris liste des candidats aux postes de conseillers régionaux)
Annexe 7	Extraits des Statuts et Règlement intérieur de l'UICN: dispositions révisées du Règlement intérieur, conformément à l'Article VIII des Statuts concernant les commissions		

Annexe 2	Informations relatives aux candidats aux postes de conseillers régionaux
Annexe 3	Liste des Etats par région, selon la définition de l'article VI, paragraphe 2 des Statuts de l'UICN
Addendum 1	Election des conseillers régionaux de l'UICN (mises à jour)
Annexe à l'Addendum 1	Informations supplémentaires relatives aux candidats
GA/18/90/16	Election des présidents des commissions de l'UICN
Annexe 1	Informations supplémentaires relatives aux candidats aux postes de présidents des commissions de l'UICN
GA/18/90/17	Election du trésorier de l'UICN
Annexe	Election du trésorier de l'UICN (proposée par le Comité des finances et vérificateurs des comptes)
GA/18/90/18	La Stratégie mondiale de conservation pour les années 90—Projet
Annexe 1	Projet de résolution 18.5: La stratégie mondiale de conservation pour les années 90
GA/18/90/19	Stratégie de conservation de l'Antarctique
Annexe 1	Projet de résolution: La stratégie de conservation de l'Antarctique
GA/18/90/20	Cotisations des membres pour la période triennale de 1992-1994
Annexe 1	Cotisations des membres pour la période triennale de 1989-1991
Addendum à l'annexe:	Etats et organismes de droit public, membres de l'UICN
GA/18/90/21	Un fonds volontaire pour appuyer la direction de l'Union mondiale pour la nature et ses activités dans les pays en développement
Annexe 1	Projet de résolution: Création d'un Fonds volontaire pour appuyer la direction de l'Union mondiale pour la nature et ses activités dans les pays en développement

GA/18/90/22 Nomination des vérificateurs aux comptes

### **Documents d'information de l'Assemblée générale**

1. Ateliers de l'Assemblée générale, vendredi 30 novembre et samedi 1er décembre 1990 (description et ordre du jour)
2. Examen du Programme de l'UICN pour 1988-1990, par Anil Agarwal et Adrian Phillips (reproduit ici sous la cote Annexe 14)
3. Organisation de l'UICN
4. Note aux délégués: réunions techniques: samedi, 1er décembre 1990, 19h00-21h00, par Martin W. Holdgate
5. Note aux délégués: séances des ateliers: Lundi, 3 décembre, par Martin W. Holdgate
6. Collaboration de l'UICN aux programmes de la Banque Mondiale: déclaration de M. Ken Piddington, directeur, département de l'Environnement, Banque Mondiale (reproduit ici sous la cote Annexe 21)
7. Déclaration de M. Carl Tham, directeur général, Autorité suédoise pour le développement international (reproduit ici sous la cote Annexe 15)
8. Discours d'ouverture par le président de l'Union mondiale pour la nature, M. M. S. Swaminathan (reproduit ici sous la cote Annexe 3)

### **Autres documents distribués aux délégués**

(Cette liste n'est pas nécessairement complète)

Statuts, tels que révisés par la 14e Session de l'Assemblée générale (Ashkabad, URSS, octobre 1978) et les 25e (juin 1988) et 28e réunions (mai 1990) du conseil de l'UICN, et Règlement intérieur, tel qu'amendé par les 3e (septembre 1978), 5e (juin 1979), 10e (octobre 1981), 21e (novembre 1986) et 28e (mai 1990) réunions du conseil de l'UICN.

Règlement intérieur de l'Assemblée générale tel qu'amendé à la 16e Session de l'Assemblée générale en novembre 1984 et la 28e réunion du conseil, en mai 1990

Premier, deuxième et troisième rapports du Comité de vérification des pouvoirs

Rapport du Comité des finances et vérificateurs aux comptes (reproduit ici sous la cote Annexe 17)

Rapport du Comité du Programme (reproduit ici sous la cote Annexe 22)

Proposition de 34 membres de l'UICN, visant à amender les Statuts de l'Union, soumise conformément à l'Article XVII, paragraphe 3, des Statuts (lettre du directeur général en date du 23 juillet 1990)

Projets de motions soumis, pour examen, à la 18e Session de l'Assemblée générale de l'UICN. Les versions ultérieures ont été distribuées en séance, séparément et dans différents paquets de documents

Manuel des délégués

## Annexe 3

# Discours inaugural de M. M.S. Swaminathan, président de l'UICN - Union mondiale pour la nature\*

---

### L'équité en matière de conservation

C'est un privilège pour moi que de vous accueillir tous à cette 18<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources. Cette assemblée a cela d'unique qu'elle rassemble des représentants aussi bien d'Etats et d'organismes de droit public que d'organisations nationales non gouvernementales de l'environnement. Nous avons parmi nous les représentants de plusieurs organisations des Nations Unies, notamment le PNUE, l'UNESCO, la FAO, la BIRD et le PNUD, sans oublier les nombreux spécialistes de la conservation qui, travaillant à titre honoraire pour nos réseaux mondiaux, assurent la promotion des activités que mène l'Union par le biais de ses six commissions.

Nous sommes ici pour une mission commune: aider notre Union à servir la cause de la protection de la Planète Terre qui, pour reprendre les termes de S.A.R. le prince Philip "est le seul foyer que nous ayons". Je suis heureux que le prince Philip se soit joint à nous pour cette Assemblée générale; sa présence témoigne tant de son intérêt personnel pour les travaux de l'UICN, dont il est une des personnalités bienfaitrices, que des liens symbiotiques qui unissent l'UICN et le WWF-International, dont il est le distingué président. Je lui souhaite, chaleureusement, la bienvenue. Je voudrais aussi exprimer notre sincère gratitude au gouvernement du Commonwealth d'Australie et au gouvernement de l'Etat de l'Australie-Occidentale, qui nous ont invités à nous réunir, dans ce lieu idyllique, et qui ont pris toutes les dispositions nécessaires pour faire de cette conférence un événement constructif

et plaisant. Le comité national d'organisation, dirigé par M. Peter Kennedy et le groupe de travail gouvernemental australien, dirigé par M. Hugh Craft, ont accompli un excellent travail et je les en remercie. Le comité d'organisation de la présente session, présidé par Mme Pam Eiser, a lui aussi fait un travail remarquable.

Nous sommes honorés de compter parmi nous M. R.J.L. Hawke, Premier Ministre d'Australie, Mme Carmen Lawrence, Premier Ministre de l'Australie-Occidentale, Mme Ros Kelly, Ministre de l'Environnement d'Australie et de M. Bob Pearce, ministre de l'Environnement de l'Australie-Occidentale. Nous voudrions vous exprimer ici notre profonde admiration, Monsieur le Premier Ministre, pour le rôle clé que vous-même et votre gouvernement avez joué en faveur de la protection de l'Antarctique, de la prévention du réchauffement du climat mondial et de la conservation des biens du patrimoine mondial.

J'ai également le plaisir d'accueillir parmi nous M. William Mansfield, du Programme des Nations Unies pour l'environnement ainsi que des représentants de l'UNESCO et de la FAO, autres membres du Groupe de conservation des écosystèmes, avec lesquels nous collaborons étroitement. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à nos membres venus des quatre coins du monde pour forger le programme de l'Union pour les trois années à venir. C'est ce que l'on peut véritablement appeler un Congrès mondial de la Conservation.

Depuis que nous nous sommes vus pour la dernière fois à San José, en janvier-février 1988, l'Union a fait des progrès dans toutes les directions—finances et administration, gestion des programmes, ouverture et professionnalisme. Ces progrès, nous les devons à Monsieur Martin Holdgate, notre distingué directeur général, ainsi qu'au personnel dévoué de l'Union, de même qu'aux présidents et aux membres des

---

\* Distribué sous couvert du Document d'information No 8 de l'Assemblée générale



commissions, sans oublier les membres de nos réseaux de bénévoles. Je voudrais aussi remercier les autorités fédérales, cantonales et communales helvétiques, qui n'ont guère ménagé leurs efforts pour que la promesse faite à San José—doter l'UICN d'un nouveau bâtiment pour son siège permanent—devienne réalité. Je suis certain qu'avant la prochaine session de son Assemblée générale, l'Union aura son propre siège permanent à Gland. Enfin, je voudrais exprimer notre gratitude aux membres et à tous nos autres donateurs pour leur appui financier, leurs conseils et leurs encouragements. Je suis heureux que nous ayons le privilège d'accueillir parmi nous six nouveaux Etats membres. Le nombre total de nos membres passe ainsi à 722, représentant 118 pays.

Comme vous le savez, cette Assemblée générale a pour thème "La conservation dans un monde en mutation". Le monde a toujours été en mutation—socialement, politiquement, économiquement, technologiquement et écologiquement. Nombre de changements étaient souhaitables et ont aidé l'humanité à se développer et à améliorer sa qualité de vie. Mais sans des changements tels que l'émigration vers des terres lointaines pour construire un nouveau pays, ce merveilleux continent qui nous accueille aujourd'hui, l'Australie, serait aujourd'hui dans un état différent. Les sociétés à prédominance agricole, qui ont commencé à s'industrialiser il y a deux siècles, sont en train de devenir des sociétés d'information, grâce à la révolution des communications. L'impact principal de l'ère de l'information a été la diffusion des valeurs démocratiques et le déclenchement d'événements qui semblaient impossibles. L'unification de l'Allemagne, la libération de Nelson Mandela et la transformation soudaine des relations Est-Ouest sont des exemples de cette tendance positive.

La diffusion des idées démocratiques, dont la liberté et l'indépendance de la presse et de la justice sont des indicateurs qui ne trompent pas, est également le principal allié du mouvement de la conservation. Elle a entraîné une remise en question, surtout par la nouvelle génération, des voies du changement social et technologique des dernières décennies. Dans son Rapport sur le développement de 1990, la Banque Mondiale signale que plus d'un milliard de personnes vivent aujourd'hui dans un état de pauvreté. Ces gens luttent pour survivre avec moins de 370 dollars par an.

Le rapport sur le développement humain, du Programme des Nations Unies pour le développement, également publié cette année, indique que "pour la plus grande partie de l'humanité, la vie ne

commence pas à 11 000 dollars, le revenu annuel moyen par habitant dans les pays industrialisés". La Suisse, pays où l'Union a son siège, a le revenu annuel par habitant le plus élevé du monde, soit 28 000 dollars, alors que dans les 10 pays qui rassemblent le tiers de la population du globe, le revenu par habitant est de moins de 400 dollars par an, soit 70 fois moins qu'en Suisse. Malgré ces disparités, les pays démunis transfèrent 20 à 30 milliards de dollars par an vers les pays industrialisés, pour le service et le remboursement de la dette, une question également mise en relief dans le rapport de la Commission Brundtland.

Un thème de discussion important nous attend ces prochains jours: la conservation de la diversité biologique. Il s'agit d'une tâche urgente. Non moins pressante est la nécessité de promouvoir le respect de la diversité culturelle, religieuse et ethnique. Il est cependant une forme de diversité que nous ne devrions pas respecter mais que nous devrions essayer de limiter et enfin, d'éliminer: la coexistence entre le mode de vie caractérisé par le gaspillage d'environ 1 milliard de personnes, principalement dans les pays industrialisés, et la pauvreté atroce dans laquelle vit l'autre milliard d'habitants de notre planète, surtout dans les pays en développement.

Il y a six ans, lorsqu'à Madrid nous m'avez fait l'honneur de m'élire président de votre Union et il y a trois ans, lorsque vous avez renouvelé mon mandat, à l'Assemblée générale de San José, au Costa Rica, j'avais exprimé ma conviction, si nous ne voulions pas que la conservation soit une cause perdue, que notre organisation devait se préoccuper des pandas comme des pauvres. Il ne saurait y avoir d'avenir commun pour l'humanité sans un présent commun meilleur. Un développement qui n'est pas équitable ne saurait être durable à long terme. Tel est le message que nous transmet l'histoire, passée et récente. La violence croissante qui habite le coeur de l'homme, comme en témoigne la montée de l'intolérance religieuse, culturelle et ethnique, est un signal d'alarme. Mahatma Gandhi disait dans mon pays, il y a plus de 50 ans: "Comment allons-nous devenir non violents à l'égard de la nature si le principe même de non-violence ne devient pas l'essence de l'éthique de la culture humaine?" Sans harmonie entre les hommes, il sera difficile de parvenir à une harmonie entre l'homme et la nature.

Telles sont les considérations qui ont amené le conseil de l'UICN à recommander l'adoption d'une nouvelle déclaration de mission pour l'Union, à savoir "Mobiliser les connaissances et le savoir-faire du mouvement mondial de la conservation afin de promouvoir l'utilisation durable et

équitable de la nature et de ses ressources et d'assurer à l'humanité un avenir en harmonie avec l'environnement mondial".\* Quelles sont les implications opérationnelles d'une telle mission pour l'intégration des principes d'équité, d'efficacité économique et de pérennité écologique dans les stratégies de développement? Je voudrais vous rappeler brièvement quatre conditions *sine qua non* à un avenir harmonieux de l'homme dans le milieu naturel de la planète.

Premièrement, le climat et les radiations. En 1979, la première Conférence mondiale sur le climat s'est tenue à Genève, sous les auspices de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et d'autres organisations des Nations Unies. La deuxième Conférence mondiale sur le climat a eu lieu à Genève du 29 octobre au 7 novembre 1990. Les documents présentés à la première conférence avaient essentiellement trait à l'impact du climat sur les activités humaines alors que la deuxième traitait presque exclusivement de l'impact des activités humaines sur le climat. Un titre plus approprié pour la deuxième conférence eut été "Conférence sur les changements climatiques", puisque les participants sont convenus que si l'accroissement de la concentration de gaz à effet de serre n'était pas limité, les changements climatiques anticipés imposeraient aux systèmes naturels et sociaux des pressions sans précédent depuis 10000 ans.

En de nombreux endroits de la planète, les cultures risquent de sécher sur pied et les littoraux d'être recouverts par les eaux. Un des principaux impacts des changements anticipés dans les températures, les précipitations, les tempêtes côtières et les radiations ultra-violettes-B, risque d'affecter l'agriculture. Les pays en développement, largement tributaires de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie pour leur sécurité tant économique que de subsistance, seront les plus gravement touchés. Ce sont généralement les pauvres et les marginaux qui souffrent le plus des catastrophes écologiques. Par exemple, une étude effectuée par Resources for the Future, a révélé que l'économie de la région dite de MINK, aux Etats-Unis (Missouri, Iowa, Nebraska et Kansas), où le pourcentage du revenu agricole par rapport au revenu total est 3,4 fois plus élevé que celui du revenu agricole par rapport au revenu total des Etats-Unis en général, pourrait être peu affecté par des changements des précipitations et de la température, étant donné que la part du secteur

primaire dans le revenu de cette région n'est que de 3,87 pour cent. Si l'on n'aide pas économiquement et technologiquement les pays en développement à mettre en place des mécanismes appropriés d'adaptation et de prévention, leur pauvreté et leur misère risquent de s'aggraver sous l'effet des changements climatiques dus principalement à des facteurs sur lesquels Us n'ont aucune prise.

Deuxièmement, la diversité biologique. Si l'Australie a été désignée, à juste titre, "région de mégadiversité" pour la richesse de sa faune et de sa flore, la plupart des pays industrialisés ont généralement une diversité biologique très limitée, alors qu'ils sont riches en technologies biologiques, essentielles pour convertir la diversité biologique en richesse économique. La disparition de chaque gène ou espèce limite nos options pour l'avenir. Et pourtant, nous savons qu'à la fin de cette conférence, plusieurs espèces auront probablement disparu. Il nous arrive souvent de ne pas savoir ce que nous perdons, car nous n'avons pas une connaissance précise du nombre d'espèces existant sur notre planète. Près de 1,5 million d'espèces ont été décrites à ce jour mais, à l'occasion d'un atelier organisé par le Bureau international agricole du Commonwealth, à la Royal Society de Londres, en juillet 1990, il a été suggéré que, si nous étudions de façon approfondie les invertébrés et les micro-organismes, nous pourrions arriver à plus de 50 millions d'espèces. Malheureusement, les taxonomistes et les spécialistes de la systématique biologique sont en voie de disparition et nous manquons d'experts pour identifier, décrire et cataloguer les nouvelles espèces. Les habitants des régions riches en diversité biologique sont généralement pauvres. Les maîtres de la technologie biologique sont en revanche riches. Tous sont cependant d'accord pour dire que si nous voulons améliorer l'avenir biologique de l'humanité, nous devons conserver la diversité biologique.

Malheureusement, les moyens de sauver et de partager la richesse biologique mondiale sont controversés. Plusieurs enceintes internationales comme la FAO et le PNUE discutent actuellement de ce problème. Le Keystone International Dialogue sur les ressources phytogénétiques, a essayé de mettre en lumière des méthodes permettant de concilier des points de vue opposés. Des termes tels que "Droits des agriculteurs" et "Droits des sélectionneurs" sont utilisés pour marquer qu'il importe de reconnaître les systèmes informels d'innovation, en conjonction avec les droits déjà accordés aux sélectionneurs de plantes dans les vingt pays industrialisés qui ont adhéré aux règles de l'Union internationale pour la protection des nouvelles variétés de plantes (UPOV). Les discussions en cours au GATT (Accord général sur les

---

\* Le libellé a été modifié ultérieurement par l'Assemblée générale. La version définitive figure dans la Résolution 18.1. *Ed.*

tarifs douaniers et le commerce) sur les droits de la propriété intellectuelle liés au commerce (TRIP) sont également importantes dans le contexte des relations Nord-Sud en matière de conservation et d'échange de germoplasme. Quatorze pays industrialisés ont proposé au Groupe de négociations sur les TRIP, des Négociations commerciales multilatérales du GATT en Uruguay, que les variétés de plantes et d'animaux, ou les processus biologiques essentiels pour la production de plantes ou d'animaux ne soient pas protégés par des brevets.

Agriculteurs et éleveurs sont des alliés dans la tâche commune consistant à faire progresser la productivité biologique. C'est pourquoi j'estime que leurs droits devraient être présentés non pas comme des droits antagonistes, mais comme des droits se renforçant mutuellement. Je voudrais suggérer que l'UPOV devienne l'Union internationale pour la protection des droits des agriculteurs et des sélectionneurs et que tous les pays—industrialisés et en développement, en deviennent membres. La Convention de l'UPOV est actuellement en révision. Un projet de texte présente le concept de "dépendance", qui garantirait qu'une variété "provenant essentiellement d'une autre variété protégée par les droits des sélectionneurs de plantes ne peut pas être utilisée commercialement sans l'autorisation du sélectionneur de la variété protégée". Il ne devrait pas être difficile de mettre au point une méthode en vertu de la clause de dépendance, qui permette la reconnaissance et la récompense de l'innovation informelle. La récompense financière, dans ce cas, devra être versée à un fonds spécial, susceptible d'aider à financer des activités de conservation et de sélection de plantes, dans le pays d'où provient le matériel génétique clé.

Un troisième domaine qui nous préoccupe du point de vue de l'équité est l'élimination des déchets dangereux et toxiques et la prolifération des industries polluantes. Les conventions spécialisées dans ce domaine sont de plus en plus nombreuses mais il est important que les technologies prévues pour la détoxification des déchets toxiques et pour l'élimination sans risque des déchets dangereux, y compris les déchets nucléaires, soient partagées entre toutes les nations, rapidement et efficacement. L'avidité des riches est souvent la cause principale des grands problèmes de pollution. Dans de tels cas, tout ce qu'il nous reste à faire est de prier "Dieu, *ne leur pardonne pas, car ils savent ce qu'ils font*".

Enfin, je voudrais vous parler de mon propre domaine, la réalisation de progrès durables et permanents en matière de productivité biologique, à partir d'unités de terre, d'eau, de temps et

d'énergie. De tels progrès sont vitaux pour des raisons tant de sécurité alimentaire que de sécurité écologique. La marche de la révolution verte est impérative tant économiquement qu'écologiquement, dans les pays riches en habitants mais qui ont besoin de terres pour améliorer le revenu des familles possédant de petites exploitations agricoles, et limiter l'expansion à venir des régions arables aux dépens des forêts et des zones vulnérables à l'érosion ou à d'autres formes de détérioration. Par exemple, les paysans indiens ont produit 12 millions de tonnes de blé et 36 millions de tonnes de riz en 1965, sur 14 et 40 millions d'hectares respectivement. En 1990, ils ont produit 55 millions de tonnes de blé et 72 millions de tonnes de riz, sur 24 et 44 millions d'hectares respectivement. Pour récolter la quantité de blé et de riz que l'Inde produit actuellement, avec les rendements de 1965, il aurait fallu disposer de 75 millions d'hectares de terres supplémentaires. Et ces terres n'auraient pu être prises que sur les dernières forêts. Le PNUE, comme la FAO, estime que dans le monde, plus de 75 pour cent de la déforestation annuelle qui représente 17 millions d'hectares, se fait pour accroître la production alimentaire. C'est pourquoi, nous n'avons d'autre choix que d'adopter des pratiques agricoles qui économisent les terres dans les pays où celles-ci sont limitées, et où les pressions démographiques augmentent. Mais la nouvelle Révolution Verte doit reposer sur des technologies "vertes" ou écologiquement douces, telles que la gestion intégrée des nuisibles, la gestion scientifique des terres et des eaux et l'amélioration des techniques "post-récoltes". A cet effet, il importe de réaliser une intégration dynamique des technologies traditionnelles avec des technologies "frontière", telles que la biotechnologie et l'espace, les technologies d'information et de gestion. Cela est urgent mais les obstacles au transfert libre et rapide de technologies "vertes" sont nombreux, provenant en grande partie de la privatisation croissante de la recherche dans des domaines frontières, dans les pays technologiquement avancés. Si nous ne supprimons pas ces obstacles, nous verrons que les dilemmes du développement tels que "alimentation et emploi ou forêts" risquent d'augmenter.

On dit, en agriculture, qu'on ne récolte que ce qu'on a semé. Nous devons, en tant que spécialistes de la conservation, savoir que nous ne pouvons pas récolter ce que nous n'avons pas semé. Nous devons semer les graines de l'harmonie et de l'équité aussi largement que possible. Les médias et les responsables politiques doivent créer le substrat essentiel qui permettra à ces graines de germer, de croître et de porter leurs fruits.

De nombreuses conventions sont en train de voir le jour et d'être négociées. Pour n'en citer que quelques-unes: une Convention sur les changements climatiques, sous les auspices de l'OMM, une Convention sur la diversité biologique, sous les auspices du PNUE, et une Convention sur les forêts, sous les auspices de la FAO se trouvent à des stades plus ou moins avancés. Les conventions existantes relatives à l'Antarctique et à la protection de la couche d'ozone sont également en train d'être revues. Des discussions cruciales se déroulent actuellement dans le cadre des négociations du GATT, bien que les questions traitées aient davantage trait au protectionisme qu'à la promotion d'un commerce écologiquement souhaitable et équitable. Dans la plupart de ces discussions, on ne mesure le temps que verticalement, au moyen d'horloges et de calendriers, et non pas horizontalement, en nombre de générations. Il faut ajouter une dimension génétique à la mesure des dommages écologiques que j'ai proposée il y a 5 ans, une organisation du type "Amnesty International" qui puisse, avec un appui professionnel hautement crédible, attirer l'attention sur les violations du patrimoine de l'humanité, comme le fait actuellement Amnesty International pour les violations des droits de l'homme. Je pensais alors que le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature, à Cambridge, Royaume-Uni, qui prépare actuellement un rapport très complet sur la diversité biologique, pouvait être d'une aide inestimable dans une telle tâche. Je suis ravi que cette proposition ait trouvé sa place dans le deuxième projet du document intitulé provisoirement: "Servir la Planète: une Stratégie pour Demain", qui sera

discuté dans le cadre de la présente assemblée. Une telle organisation, appuyée par un *Accord sur la sécurité écologique mondiale*, comprenant toute une série de protocoles et de conventions dotés d'une cohérence interne et destinée à traduire dans les faits la Charte mondiale de la nature, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre 1982, nous aidera, en réalité, à promouvoir des modes de vie écologiquement souhaitables et à éviter les violations du patrimoine humain. Une approche globale de ce type est essentielle pour instaurer une harmonie entre l'homme et la nature. J'espère que ces dispositions se matérialiseront à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement de 1992. Avec le mélange voulu de volonté politique, d'action publique et d'expertise professionnelle, notre déclaration de mission peut devenir réalité. Sans cela, elle demeurera un exercice de rhétorique.

Etant donné la composition de cette assistance où sont présents Son Altesse royale le prince Philip et le Premier Ministre Hawke, d'Australie, je suis certain que notre déclaration de mission peut passer de la rhétorique à la réalité. Identifier les mesures nécessaires à cet effet est la principale tâche qui nous incombe durant les sept jours à venir. Pour ce faire, inspirons-nous de la charmante chanson que viennent de nous chanter les élèves de l'Ecole primaire de Nedlands:

"La vie est un chant que je dois chanter,  
Un don d'amour que je dois partager  
Et quand je vois la joie qu'elle apporte  
Mon entrain dans les airs virevolte."

Une fois encore, bienvenue à tous.

## Annexe 4

# Discours d'inauguration prononcé par Mme Carmen Lawrence, M.L.A., Premier Ministre d'Australie-Occidentale

Au nom du gouvernement et du peuple de cet Etat, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue en Australie-Occidentale.

La décision de réunir l'Assemblée générale de l'UICN en Australie revêt beaucoup d'importance pour ceux qui vivent ici et nous donne l'occasion d'élargir notre propre débat permanent sur l'environnement.

Il faudrait toujours se garder de généraliser mais je ne crois pas me tromper en disant que les Australiens se préoccupent sincèrement de leur environnement.

La tenue, ici, de l'Assemblée générale, reconnaît de manière éclatante les efforts déployés par les Australiens pour résoudre les problèmes de l'environnement dans ce pays ainsi que leur volonté de trouver des solutions aux problèmes écologiques de plus en plus complexes auxquels la Planète est confrontée.

L'Assemblée donnera aux Australiens-Occidentaux, aux Australiens et plus encore aux citoyens de cette ville, l'occasion d'examiner de plus près l'impact que nous avons sur notre environnement et de réfléchir aux prochaines mesures que nous pourrions prendre pour garantir la protection de la faune, dans les limites de la zone urbaine et au-delà.

Durant votre séjour dans nos murs, j'espère que vous prendrez le temps de visiter nos réserves et nos parcs urbains. L'Australie-Occidentale s'est fixé la tâche prioritaire de réserver de vastes superficies, à l'intérieur des cités et des banlieues, pour les loisirs et la conservation du "bush".

Dans le périmètre de notre ville, King's Park possède d'immenses jardins botaniques, des parcs et une réserve naturelle. Il offre également une vue splendide sur la rivière Swan, une des plus propres du monde, qui coule à travers notre ville. Outre sa beauté panoramique évidente et sa vocation récréative, il accueille de nombreuses espèces sauvages, y

compris des échassiers migrateurs venus de la lointaine Sibérie.

Vous pourrez également visiter nos parcs marins avec leur riche faune marine et leurs oiseaux. Que de si vastes régions aient été préservées dans ce milieu hautement urbanisé laisse entrevoir la force des sentiments en faveur de la nature dans cet Etat.

Lorsque vous vous promènerez dans notre ville, rappelez-vous qu'elle est, comparativement, très jeune. En effet, la colonisation européenne ne date que de 161 ans. La jeunesse a certains avantages réels: elle nous a permis, par exemple, de conserver de plus vastes régions que si les Européens étaient arrivés plus tôt. C'est ainsi que le premier parc national a été créé soixante-dix ans seulement après la fondation de la colonie de la Swan River, en 1829.

Et pourtant, dans la période relativement brève écoulée depuis notre arrivée sur cette terre, nous lui avons imprimé notre marque.

Pour replacer les effets de 161 ans de colonisation européenne dans le contexte, il faut rappeler que lorsque les premiers colons sont arrivés, la région de la Swan River était déjà habitée par une civilisation culturellement avancée. Le sud-ouest de l'Australie-occidentale était la nation du peuple Nyungar dont le nombre d'individus s'élevait à 7000 environs.

Les Nyungars du sud-ouest avaient des nourritures variées et abondantes, y compris du poisson, des kangourous, des serpents. En été, leur régime se complétait de tortues, grenouilles et écrevisses. Le légume principal était une pomme de terre indigène mais ils mangeaient aussi beaucoup d'autres plantes.

Les Nyungars "géraient" leurs biens alimentaires avec succès. En brûlant systématiquement le bush, ils ouvraient des parcelles de terrain pour pouvoir chasser facilement et récolter la pomme de

terre indigène. De nombreuses espèces de plantes d'Australie-Occidentale sont adaptées au feu et profitaient donc des brûlis. L'habitat de certains animaux comme le wallaby tamarin doit être brûlé périodiquement pour se régénérer.

A leur manière, les Nyungars avaient des pratiques écologiques avisées. Nous n'en voulons pour preuve que leur loi qui interdisait d'extraire une plante à graines avant qu'elle ait fleuri. Certes, les Aborigènes ont eu un impact sur leur environnement mais, à l'époque où les colons arrivèrent, leur mode de vie était écologique. Il nous a fallu beaucoup de temps pour comprendre la grande leçon qu'ils avaient à nous apprendre.

J'espère qu'entre vos débats et sorties de terrain, vous trouverez le temps de visiter la Art Gallery of

Western Australia qui, en parallèle avec votre Assemblée générale, présente une exposition d'art d'Arnhem Land intitulée "The Keepers of the Secrets" (Les Gardiens des Secrets).

Le Ministre d'Etat pour l'Environnement, M. Bob Pearce, et moi-même sommes ravis de participer à cette conférence. Des membres du personnel du Ministère d'Etat de la Conservation et de la Gestion du Territoire se tiendront au bureau d'information, dans le Hall d'entrée, et seront ravis d'organiser pour vous des réunions, entrevues, ou visites.

Je vous souhaite tout succès dans vos délibérations et espère que vous serez satisfaits de l'hospitalité de notre cité.

## Annexe 5

# Discours inaugural de S.A.R. le prince Philip, duc d'Edimbourg, président international du WWF - Fonds mondial pour la nature

Merci, Monsieur le président, de me donner l'occasion de souhaiter la bienvenue à tous les délégués à cette Assemblée générale, au nom du WWF-International, ainsi que des 28 membres et des 4 millions d'adhérents de la famille du WWF.

Parce que les fondateurs du WWF, Fonds public spécial pour la conservation de la nature, étaient aussi liés à l'UICN et parce que le WWF et l'UICN partagent des bâtiments depuis de si nombreuses années, ces salutations sont également celles d'un membre très proche de la famille de l'UICN.

Ce ne sont pas seulement des salutations que je vous transmets, mais aussi des félicitations sincères. L'amélioration de la situation de l'UICN depuis la dernière Assemblée générale tient du miracle. Je sais combien cette période fut difficile pour tout le monde, mais les récompenses sont déjà en train de se concrétiser. L'ensemble du mouvement de la conservation ne peut qu'être comblé par de telles nouvelles, alors même que les espèces sauvages et leurs habitats sont soumises à des pressions sans précédent.

Le Professeur E.O. Wilson, qui a reçu la Médaille d'or du WWF, lundi à Sidney, a déclaré que, si nous ne prenons pas des mesures draconiennes immédiatement, près d'un quart des espèces vivantes de la planète auront disparu d'ici trente ans, ce qui implique l'extinction de près de 100 000 espèces par an.

Il est probable que certaines espèces auraient disparu de toute manière, mais il ne fait aucun doute que la majorité des extinctions passées et à venir sont la conséquence directe de l'augmentation massive de la population humaine et de la demande de ressources naturelles par habitant.

On a calculé que, depuis 300 ans, le temps qu'il a fallu à la population mondiale pour doubler s'est raccourci, à chaque fois, de moitié. Il a fallu 80 ans, de 1870 à 1950, pour que la population du globe double, passant de 1,2 à 2,5 milliards. La dernière fois que la population mondiale a doublé, entre

1950 et 1990, elle est passée de 2,5 à plus de 5 milliards. D'ici 20 ans, nous serons 10 milliards sur terre. Toute personne ayant le sens des chiffres ou une calculatrice de poche peut aisément calculer le moment où ce chiffre deviendra infini!

Il y a heureusement tout lieu de croire que ce rythme est en train de ralentir. Mais cela n'empêche pas que la population mondiale risque encore de doubler ces trente prochaines années.

Si vous ajoutez à ce scénario les effets prévus du réchauffement climatique mondial sur le niveau des mers et la destabilisation des systèmes climatiques et océaniques, cela signifie que les trente prochaines années seront cruciales pour l'avenir de toutes les formes de vie sur terre.

Il nous reste évidemment encore beaucoup à faire si nous voulons éviter une catastrophe monumentale, mais aucune organisation ne peut prétendre tout faire elle-même. Le mieux que l'on puisse espérer, c'est que chaque organisation s'entienne à ce qu'elle sait faire de mieux.

L'UICN réunit l'ensemble de la communauté de la conservation et si nous décidons tous d'oeuvrer de concert et de nous efforcer de parler d'une seule voix pour la conservation de la nature, je suis certain que nous avons toutes les chances de réduire considérablement ce chiffre épouvantable de 100 000 espèces vouées à l'extinction chaque année.

A mon avis, nous n'avons guère de chances de réussir si nous essayons de nous attaquer à chacun des très nombreux problèmes qui doivent être résolus. Celui de la prévention de l'érosion permanente de la diversité biologique est suffisamment vaste et compliqué sans que nous essayions d'aborder des domaines dépassant les connaissances, l'expertise et l'engagement du mouvement à la conservation.

J'estime que cela deviendra de plus en plus important, à mesure que la population du globe prendra conscience des menaces qui pèsent sur son

propre devenir. Il est urgent que quelqu'un se lève, se fasse l'avocat de la nature et parle en faveur de la Terre, avec sagesse et perspicacité. A mon avis, il s'agit d'une tâche vitale qui incombe à l'UICN. C'est la raison pour laquelle elle doit mobiliser la quintessence du savoir détenu par ses membres.

Monsieur le président, je viens de rentrer de la Conférence annuelle du WWF et je puis vous assurer que vous pouvez compter sur notre

engagement inconditionnel dans la lutte contre l'érosion de la diversité biologique et ce, par tous les moyens qui sont à notre disposition. L'UICN et tout ce qu'elle représente peuvent compter sur notre appui dans la lutte destinée à maintenir cette planète, notre planète, en bonne santé, pour toutes les générations qui, nous l'espérons, nous succéderont.



## Annexe 6

### Discours d'inauguration prononcé par le Premier Ministre d'Australie, M. R.J.L. Hawke, AC, MP

L'Australie est fière d'accueillir aujourd'hui la 18e session de l'Assemblée générale de l'UICN. Nous le faisons en étant pleinement conscients de la responsabilité que nous portons—en notre qualité de gardiens du continent australien et de participants actifs au mouvement international en faveur de l'environnement.

Et c'est une bien lourde responsabilité, en vérité—*premièrement* parce que notre pays est un continent ancien, immense et hors de l'ordinaire, qui abrite et nourrit des espèces uniques de plantes et d'animaux. C'est un laboratoire pour les scientifiques, un pôle d'attraction pour les touristes et, plus que tout, une part inestimable du patrimoine mondial.

*Deuxièmement*, nous avons une responsabilité particulière qui découle de l'histoire sans pareille de la colonisation de ce continent. Pendant au moins 40 (XX) ans, le peuple aborigène d'Australie fut le gardien exclusif du continent, vivant dans l'esprit non de posséder la terre mais de lui appartenir.

Si conservation de la nature signifie profond respect spirituel pour la terre et identification avec elle; si conservation de la nature implique une connaissance aiguë de la place de l'humanité dans le grand jeu de la création; si conservation de la nature signifie prendre ce que la terre nous donne aujourd'hui sans compromettre les droits de nos enfants à satisfaire leurs besoins demain, alors les Aborigènes d'Australie furent probablement les premiers conservateurs de la nature au monde. Pour eux, prendre soin de la terre était, à proprement parler, un mode de vie.

Il n'y a pas très longtemps—deux cents ans environ—que ce continent connaît l'impact de la colonisation occidentale. Mais ces deux siècles sont, naturellement, les deux siècles qui ont suivi la révolution industrielle.

En deux cents ans, prospérité et qualité de vie ont pris un sens pour certains—mais en aucun cas

pour tous—dans ce monde à la démographie galopante. Et ces victoires incomplètes n'ont été obtenues que par la conquête progressive du milieu naturel de la planète, par l'agriculture, l'exploitation des minerais, l'expansion urbaine et industrielle.

Les sols ont été dégradés; les mers, les rivières et les lacs ont été pollués; les forêts mondiales ont été, en grande partie, oblitérées; les milieux fragiles de l'Arctique et de l'Antarctique ont été abîmés.

Aux yeux des Européens ou des Asiatiques, le continent australien peut sembler vaste, intemporel, vide et intact. De façon relative, c'est la réalité. Mais nul ne saurait ignorer le fait—et les Australiens moins que tous—que même ici, une bonne part du milieu naturel porte la marque des activités humaines qui ont induit un changement permanent et, plus souvent qu'à son tour, une dégradation de l'environnement.

Cela m'amène à la *troisième* responsabilité particulière des Australiens. Nous sommes le seul peuple dont le pays occupe un continent tout entier. C'est ainsi que l'intégrité physique de la terre australienne correspond précisément à l'intégrité politique de la nation australienne. En d'autres termes, ce que les Australiens décident de faire pour protéger le milieu naturel de ce vaste continent, ou pour le détruire, revêt un sens concret et durable.

Simultanément, en tant que société moderne à économie de marché, les Australiens comprennent la dynamique vitale de l'interdépendance mondiale. Nous savons que la prospérité de toutes les nations est déterminée par les décisions économique de chaque nation—l'impasse tragique dans laquelle se trouvent les négociations actuelles du GATT en est une illustration très claire.

Et nous savons que la bonne santé du milieu naturel de la planète est aussi une responsabilité partagée. Les Australiens sont exposés—comme tout le monde—aux dangers du réchauffement du

climat mondial et de l'épuisement de l'ozone. Lorsqu'une espèce cesse d'exister, où que ce soit, les Australiens, comme tous les autres hommes, subissent cette perte.

C'est pourquoi les Australiens, comme tout le monde, en viennent à reconnaître le dilemme de la vie moderne:

- nous sommes encore confrontés au besoin pressant de nourrir la population mondiale et de générer la croissance et la prospérité auxquelles nos peuples aspirent légitimement;
- toutefois, à long terme, le développement économique ne peut être durable que s'il l'est du point de vue écologique—faute de quoi, les progrès accomplis par la présente génération l'auront été au détriment de la génération à naître.

Pour toutes ces raisons, les Australiens sont intimement convaincus qu'ils ont le devoir de prendre soin et d'assurer la protection du continent unique qui accueille leur nation. Nous avons, en particulier, entrepris de montrer la voie en mettant en oeuvre un processus viable et efficace de développement écologiquement durable.

Nous avons créé des groupes de travail qui examinent l'économie australienne secteur par secteur—agriculture, foresterie, pêcheries, mines, manufactures, utilisation et distribution de l'énergie, sport et tourisme. C'est ainsi, par une étude précise et une large participation communautaire, que nous entreprenons de veiller au maintien de la qualité de la vie, maintenant et à jamais.

Nous avons également établi la Commission d'évaluation des ressources, un organe consultatif indépendant qui enquête sur les questions complexes de l'utilisation des ressources—forêts et zones côtières par exemple—afin que l'on puisse prendre des décisions plus intégrées et plus informées.

Avec les Etats australiens, nous travaillons aussi à la mise au point d'un accord général sur l'environnement visant à rationaliser nos méthodes et à garantir une meilleure protection de l'environnement.

L'Australie, je suis fier de le dire, est aussi au premier rang de l'action internationale pour l'environnement. Nous montrons le chemin vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Nous aurons éliminé toute consommation de substances dévoreuses d'ozone d'ici 1998—bien plus vite que ne le demande le Protocole de Montréal.

Et l'Australie, avec la France, a pris les devants pour réclamer une interdiction totale, internationale

et permanente des activités extractives dans l'Antarctique. Au moment même où nous sommes réunis, les Parties au Système du Traité sur l'Antarctique tiennent conférence au Chili et je forme le voeu, du fond du coeur, comme vous-mêmes, je le crois, qu'elles prennent de nouvelles mesures pour protéger ce milieu fragile et précieux.

Mesdames et messieurs, la réussite de l'Australie se mesure—simplement si ce n'est totalement—par son engagement envers le patrimoine mondial et la Liste du même nom à la création et au maintien de laquelle l'UICN a oeuvré d'une manière qui commande le respect. Vous pouvez donc comprendre notre joie lorsque l'UICN déclare: "l'Australie a fait plus pour appliquer la Convention du patrimoine mondial que n'importe quel autre pays".

L'Australie possède huit sites d'importance culturelle et naturelle universelle exceptionnelle qui ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Des écosystèmes tropicaux, arides et tempérés, marins et terrestres sont représentés par le Récif de la Grande-Barrière, Uluru et Kakadu, les forêts des Tropiques humides du Queensland et du nord-est de la Nouvelle-Galles du Sud, le sud-ouest de la Tasmanie, la région des lacs de Willandra et l'archipel de Lord Howe.

Les récentes désignations de la baie Shark qui se trouve à six cents kilomètres au nord, sur la côte de l'Australie-Occidentale, et des îles subantarctiques Macdonald et Heard ajouteront un fleuron à la part de l'Australie dans le patrimoine mondial.

J'ai, en outre, le plaisir d'annoncer que le gouvernement du Commonwealth et celui du Queensland sont parvenus à un accord sur la gestion conjointe du Bien du patrimoine mondial des Tropiques humides. Le plan d'aménagement prévoit un mécanisme de coopération à la gestion du site, un financement conjoint et la prise en compte des intérêts des communautés locales. Les avis scientifiques seront dispensés par deux comités consultatifs. Un organe de gestion disposant d'un personnel d'encadrement, une autorité d'administration conjointe et un conseil ministériel seront institués. Grâce à ce plan, l'Australie satisfera à ses obligations internationales de protéger cette part vitale du patrimoine mondial.

Mesdames et messieurs, je ne dis pas cela par auto-satisfaction, ou pour prétendre que les Etats, l'Australie y compris, n'ont pas besoin d'en faire plus pour protéger l'environnement mondial.

En vérité, nous avons encore un long chemin à parcourir. Mon gouvernement est très conscient de la responsabilité de l'Australie à contribuer au maintien de l'élan international acquis sur un certain nombre de questions environnementales.

L'une de ces questions est l'érosion de la diversité biologique planétaire. Vous connaissez tous les faits: les cinq millions d'espèces qui auraient évolué en plusieurs millions d'années; le risque, comme l'a dit Son Altesse royale, de perdre un quart de ces espèces dans les prochains 20 à 30 ans; la destruction des forêts pluviales, la perte de diversité génétique, de produits pharmaceutiques et de plantes alimentaires potentiels.

Certains pays bénéficieront peut-être, à court terme, des activités qui causent ces pertes mais, à long terme, nul ne sortira vainqueur.

L'Australie estime que la mise au point et la négociation d'une convention internationale sur la diversité biologique s'imposent de toute urgence.

La précédente Assemblée générale de l'UICN a adopté une résolution demandant la mise en place d'un réseau mondial représentatif d'aires protégées marines. L'Australie a travaillé dans cette direction en créant le Parc marin du Récif de la Grande-Barrière et d'autres réserves marines importantes telles que le Parc marin de Ningaloo qui se trouve juste au nord de la baie Shark.

Bien d'autres sites se trouvant dans les eaux australiennes contribuent pourtant à l'enrichissement de la diversité biologique mondiale et seraient des éléments précieux dans un réseau de réserve marines tel que celui que propose l'UICN. J'ai donc le plaisir d'annoncer que le Gouvernement australien a décidé d'agrandir le réseau de réserves marines. En collaboration avec les gouvernements des Etats et du Territoire, nous étudierons la possibilité d'établir un réseau national représentatif d'aires protégées marines qui, tout en protégeant ces sites, permettent des utilisations appropriées et contribuent à l'éducation du public.

Mesdames et messieurs, j'ai la conviction que vous ne quitterez pas l'Australie sans avoir apprécié le milieu naturel magnifique de notre pays et pris connaissance de ce que nous avons fait pour le préserver. Je puis vous assurer que les Australiens en sont fiers.

Cette Assemblée générale—et les travaux permanents de l'UICN—nous montreront, et montreront au monde entier, j'en suis sûr, la voie à suivre.

Depuis sa fondation en 1948, l'UICN a gagné

ses galons d'organisation de conservation éminemment respectée, nouant des relations de travail étroites et précieuses avec des gouvernements et des organismes non gouvernementaux. Elle a aussi maintenu l'attention internationale sur les problèmes écologiques mondiaux.

Il ne fait aucun doute que la clé du succès de l'UICN est en partie l'expertise qui lui vient de ses membres. C'est de cette expertise, assemblée ici à travers vous tous, dont nous avons besoin pour tenter de résoudre les problèmes complexes que nous examinerons cette semaine. Le défi consistera à intégrer davantage les considérations économiques dans l'examen de nombre de ces problèmes.

Votre réunion vient à point nommé dans l'évolution des affaires internationales. En raison des événements dont nous venons d'être témoins—pour les historiens du futur, notre époque sera sûrement une époque de changements irréversibles marquée par la transformation des relations entre les superpuissances et par les révolutions d'Europe de l'Est—les années 1989 et 1990 seront inscrites en lettres majuscules dans les livres d'histoire. Le renversement des systèmes totalitaires d'Europe de l'Est n'a pas seulement changé le paysage politique, apportant liberté et démocratie à des dizaines de millions d'hommes, il offre aussi l'espoir que, tout en façonnant leur destin économique dans ce nouvel ordre, ces hommes remédieront à des décennies de dévastation de l'environnement.

Il ne faudrait naturellement pas sous-estimer la persistance de problèmes régionaux importants, le moindre n'étant pas le conflit potentiel dans le Golfe. Toutefois, sans doute possible, le bilan est positif—et doit nous donner une confiance renouvelée dans la capacité des réunions internationales comme la vôtre d'obtenir des changements durables et bénéfiques.

J'ai maintenant le très grand plaisir de déclarer ouverte l'Assemblée générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources. Je vous souhaite une semaine productive et enrichissante et j'espère que vous y trouverez les fondements solides de vos travaux futurs car, en vérité, aucune oeuvre n'est plus importante que la vôtre.

# Discours prononcé par M. William Mansfield au nom de M. Mostafa K. Tolba, directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

## Edifier la coexistence écologique

C'est un honneur pour moi de m'adresser à cette assemblée distinguée réunie à l'occasion de l'Assemblée générale de l'UICN. Laissez-moi tout d'abord ajouter ma voix au concert de remerciements qui vous sont adressés à vous, monsieur le Premier Ministre—et à travers vous aux gouvernements et au peuple d'Australie—pour l'appui sans réserve que vous apportez à cette réunion. Une fois encore, l'Australie montre la voie dans le domaine de la protection de l'environnement. Le directeur exécutif du PNUE, monsieur Mostafa K. Tolba regrette de n'avoir pu assister à cette réunion importante. Il m'a demandé de vous transmettre ses meilleurs voeux de réussite et de vous lire, en son nom, le message suivant.

Mesdames et messieurs, aujourd'hui les grands titres des journaux et les décisions politiques confirment que l'environnement est passé de la périphérie au coeur même des préoccupations nationales et internationales. Mais, en dépit d'un soutien généralisé, appliquer les stratégies de conservation et de développement durable demeure une lutte de tous les instants. Nous sommes confrontés à l'inertie des institutions, aux mauvaises habitudes, à la misère endémique, à la méfiance Nord-Sud et à des intérêts économiques puissants.

Les années 90 doivent être la décennie du changement. Une décennie au cours de laquelle la volonté du public deviendra action concrète, financièrement évaluée et mondiale. Chaque minute, ce sont environ 40 hectares de forêts tropicales qui disparaissent. La diversité biologique connaît la pire vague d'extinctions massives en 65 millions d'années. L'avance inexorable de l'érosion des sols, la désertification, la démographie galopante et l'expansion urbaine dans le Sud sont

autant de bombes sanitaires, écologiques et sociales à retardement qu'il faut désamorcer.

La tâche qui nous incombe, si elle est lourde, a été allégée par la première Stratégie mondiale de la conservation. Elle a mis en lumière les liens inséparables qui unissent la conservation et le développement. Elle a créé un nouveau cadre conceptuel mondial, un cadre qui associe conservation et compensation. Elle a affirmé que conserver l'environnement et ses ressources naturelles est le *seul* moyen de garantir la pérennité du développement. Trois priorités énoncées dans la Stratégie sont toujours d'actualité: (1) maintenir les processus écologiques et les systèmes entretenant la vie; (2) préserver la diversité génétique; et (3) gérer les ressources de manière durable.

Dix ans plus tard, nous ne nous sommes approchés sensiblement d'aucun de ces objectifs. Les quatre piliers biologiques de l'économie mondiale: les zones cultivées, les prairies, les forêts et la pêche continuent de se détériorer. Dans ce pays où l'on signale déjà la plus forte incidence de cancers de la peau au monde, les annonces journalières du taux de radiations ultraviolettes dues au trou d'ozone de l'Antarctique montrent à l'évidence que la destruction écologique mondiale nous concerne tous.

Par l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, notre planète est condamnée au changement de climat. Chaque continent connaît d'ores et déjà des saisons modifiées, et des changements dans le débit des rivières, la pluviosité, l'intensité des tempêtes et autres phénomènes. L'impact du changement climatique risque fort de faire empirer considérablement la crise actuelle de la diversité biologique. Déjà, le taux des extinctions avoisine 150 espèces par jour.

Peu à peu, les gouvernements admettent la clairvoyance de l'ancien Premier Ministre indien, Nehru qui disait: "coexistence ou codestruction,

telle est l'alternative". Peu à peu, les gouvernements agissent ensemble. Ainsi, il y a cinq mois, près de 100 pays industrialisés et en développement ont modifié et renforcé le protocole de Montréal en décidant de l'élimination pratique des CFC et autres substances détruisant l'ozone. Pour la première fois de l'histoire, les gouvernements ont décidé d'établir un Fonds multilatéral doté de 240 millions de dollars pour trois ans dans le but de fournir des ressources nouvelles et supplémentaires pour faciliter le transfert de technologie et faire en sorte que les pays en développement—qui sont les moins responsables de la pollution mondiale—deviennent parties prenantes à la définition et à la mise en oeuvre de solutions. De même, la Banque Mondiale, le PNUD et le PNUE sont en train d'instituer un Fonds mondial pour l'environnement doté de 13 milliard de dollars qui s'occupera de l'appauvrissement de la couche d'ozone, du changement climatique, de la diversité biologique et de la protection des eaux douces et marines internationales.

Ce sont des débuts encourageants. Mais il faut aller beaucoup plus loin et conclure des accords internationaux contraignants, prévoyant un financement et un transfert de technologie accrus. Ces deux questions ont semblé urgentes lors de la première session de négociations sur l'élaboration d'un instrument juridique international sur la diversité biologique. Nous sommes reconnaissants à l'UICN d'avoir préparé le projet de convention, il y a trois ans. Je sais que beaucoup sont déçus de la lenteur des progrès alors que le nombre d'extinctions ne fait que croître.

Toutefois, rares sont ceux qui auraient pu prévoir les problèmes complexes rencontrés par les négociateurs. Je ne citerai que la nécessité d'une recherche scientifique accrue, d'accorder un libre accès aux ressources génétiques et de prévoir une compensation juste pour les pays tropicaux "génétiqnement riches" et les pays industrialisés "technologiquement riches".

Pour réussir la conservation à l'échelle mondiale il faut des stratégies de conservation *in* et *ex situ*. Les réserves naturelles et les zones protégeant la faune sont, à elles seules, impuissantes à défendre les espèces contre les pluies acides, l'érosion des sols et la disparition des zones humides, des récifs coralliens et autres biotopes, rançon des activités humaines.

Dans la dernière ligne droite avant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, c'est aux progrès accomplis vers la conclusion d'un accord sur ces deux traités complémentaires, l'un sur le changement climatique, l'autre sur la diversité biologique, que l'on pourra juger de notre volonté de sauver la

planète. Certes, 1992 est notre but mais le PNUE ne sacrifiera pas le contenu à la rapidité dans la rédaction des deux conventions. Nous devons aussi préparer des protocoles juridiquement contraignants et orientés vers l'action pour donner du mordant à ces conventions.

Mais pour agir on ne peut attendre 1992. Les gouvernements doivent agir maintenant pour résoudre un certain nombre de graves problèmes de conservation. Par exemple, celui du nouveau statut juridique qui doit être conféré au réseau mondial de réserves de la biosphère—comme le demandait récemment de manière pressante le Conseil du programme UNESCO sur l'homme et la biosphère—dans le contexte de la conservation de la diversité biologique.

L'accord juridique actuel du Traité sur l'Antarctique devrait être examiné de près. Ce Traité a établi des précédents importants, notamment en suspendant la notion de souveraineté, en garantissant l'accès à la recherche scientifique et en établissant une zone libre de nucléaire. Puis d'autres progrès ont été faits pour conserver la faune et la flore sauvages de l'Antarctique, protéger les phoques et contrôler rigoureusement la gestion des déchets et la pollution marine. Toutefois, les mesures de protection des cétacés doivent être renforcées, les activités de l'homme doivent être soumises à des études d'impact sur l'environnement rigoureuses et toute forme de développement risquant de causer des dommages écologiques doit être prohibée. La communauté mondiale doit aller plus loin pour protéger cette dernière frontière écologique fragile. Ce n'est pas au PNUE de décider si le meilleur moyen d'y parvenir consiste à faire du continent un parc mondial. C'est aux gouvernements. Dans leur décision, les gouvernements ne doivent pas seulement prendre en compte leurs propres intérêts mais aussi l'intérêt de l'humanité à conserver cette portion vitale de l'environnement mondial.

Il est clair que la sauvegarde de l'environnement ne peut avoir lieu en vase clos. Trop souvent, les politiques de développement ont été motivées par un appétit démesuré pour les ressources, sans autre fondement qu'une impasse budgétaire sur l'écologie. De nombreux pays sont aujourd'hui au bord de la banqueroute écologique car un développement mal conçu a trop souvent été la cause—et non le remède—à la destruction de l'environnement.

Lentement, un nouvel impératif se fait jour, en vertu duquel les investissements servent à satisfaire les besoins de base de l'homme, à lutter contre la pauvreté, à créer de nouveaux emplois, à améliorer les conditions sanitaires et l'éducation et à enrôler les traditions et les talents des peuples—et en

particulier des femmes—pour le développement. Nous savons que la pauvreté et la dégradation de l'environnement se renforcent mutuellement. Nous savons que la conservation ne peut réussir quand plus d'un milliard de personnes sont trop préoccupées de savoir si elles mangeront ce soir ou si elles trouveront du bois pour le feu pour pouvoir réfléchir à la responsabilité d'une génération envers la suivante. Il est impossible de protéger l'environnement si l'on n'a pas accéléré la mise en place d'un développement durable et renforcé les moyens de subsistance.

Pour qu'il y ait progrès, il faut que les pays industrialisés réforment leurs habitudes de consommation et de gaspillage, passent de techniques polluantes à des techniques propres et rehaussent la valeur économique des ressources naturelles. Depuis toujours l'économie sous-estime ou ignore les ressources naturelles, encourageant les individus, les industries et les gouvernements à les exploiter comme si elles étaient gratuites et

inépuisables. En fait, les forêts, les espèces sauvages, les sols vierges, l'air propre et l'eau douce ont une valeur d'entretien et de photosynthèse qui doit être prise en compte dans le PNB et autres calculs économiques. Nous attendons tous de la deuxième Stratégie mondiale de la conservation qu'elle aide à intégrer l'écologie à l'économie et au développement de manière opérationnelle.

Distingués invités, dans moins de dix ans nous serons au seuil d'un nouveau siècle. Les progrès accomplis aujourd'hui et dans les mois à venir, dans la réforme du développement et la protection de l'environnement, détermineront l'avenir de nos petits-enfants. L'énergie, la foi et le dévouement que nous apportons à notre tâche peuvent illuminer notre planète d'une lumière insoupçonnée. C'est avec cette mission en vue que le PNUE est fier de s'associer à l'UICN dans ses travaux et dans cette réunion importante.

Merci.

## Annexe 8

# **Message prononcé au nom de M. Federico Mayor, directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), par Mme Jane Robertson Vernhes, Division des sciences écologiques**

J'ai le grand honneur et le plaisir de transmettre un message de M. Federico Mayor, directeur général de l'UNESCO à l'Assemblée générale de l'UICN, inaugurée aujourd'hui à Perth, en Australie.

Le directeur général a été invité personnellement à participer à la cérémonie d'ouverture et regrette profondément, en raison d'un programme très chargé en cette période de l'année, de ne pouvoir être parmi vous. M. Bernd von Droste, directeur de la Division des sciences écologiques n'a pu non plus être présent car votre assemblée a lieu entre deux réunions très importantes, la 11e session du Conseil international de coordination du Programme sur l'homme et la biosphère et la 14e session du Comité du patrimoine mondial. Le directeur général m'a donc chargée de vous transmettre le message suivant.

Mesdames et messieurs, le célèbre physicien danois Piet Hein a dit que "les problèmes méritant d'être attaqués prouvent leur mérite en rendant les coups". A la veille du 21e siècle, cette épigramme semble fort bien s'appliquer au problème de la détérioration de l'état de l'environnement. La gravité de la situation a été reconnue il y a longtemps par des scientifiques tels que Sir Julian Huxley, premier directeur général de l'UNESCO. Vous êtes nombreux à savoir que c'est sous sa direction et sous son influence que l'UICN a été fondée, en 1948, avec pour mission de rallier des associations et organisations nationales disparates pour créer une véritable Union pour la protection de la nature et des ressources naturelles.

Où en sommes-nous aujourd'hui, après le quarantième anniversaire de l'UICN—ou de l'Union mondiale pour la nature puisque tel est son nouveau nom—et de l'UNESCO? Qu'avons-nous fait pour mettre un terme à la dégradation des ressources naturelles dont dépendent tous les systèmes qui maintiennent la vie?

Comme pour n'importe quelle expérience scientifique, il faudrait un moyen de contrôle

neutre qui serve d'étalon de nos progrès. Sans cela, il est difficile d'évaluer si, en réalité, plus de 40 ans plus tard, nous avons réussi d'une quelconque manière. Pour leur part, les scientifiques, les décideurs et le grand public ont, en général, une opinion très négative.

La date magique de 1992 est tout à fait particulière pour les institutions des Nations Unies car elle marque le vingtième anniversaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement. La Conférence de 1992 (qui aura lieu à Rio de Janeiro, au Brésil) sera consacrée au problème central de l'environnement et du développement avec ses diverses ramifications devenues des thèmes clés: le changement du climat, le développement durable et la conservation de la diversité biologique. L'UNESCO est parfaitement consciente des verrous institutionnels en place dans presque tous les pays. La plupart des institutions sont organisées selon des principes sectoriels, ce qui rend difficile le traitement de problèmes interconnectés et requérant, de ce fait, une approche globale. De plus, le fonctionnement de ces institutions s'appuie sur la tautologie de la continuité, ce qui les rend incapables de s'adapter ou de changer. Pour progresser, il faut reconnaître que, même lorsque des expériences menées sur le terrain ont livré des informations potentiellement utiles, ces informations ne sont pas mises à temps et de façon compréhensible à la disposition de ceux qui inspirent ou prennent les décisions.

Comment l'UNESCO et l'UICN peuvent-elles s'entraider pour briser le verrou institutionnel alors que, plus que jamais, le changement est nécessaire?

Sans doute en s'appuyant encore plus sur leurs forces mutuelles. L'UICN devrait faire usage du forum international et intergouvernemental de l'UNESCO autant que l'UNESCO devrait s'appuyer sur les forces d'une union d'organisations gouvernementales et non gouvernementales appliquée à conserver les ressources naturelles. Je vois ici trois

grands axes de coopération future, basés sur les activités présentes et futures inscrites dans nos mandats respectifs.

1. La mise en oeuvre permanente et accélérée de la Convention du patrimoine mondial. A cet égard, l'UICN joue un rôle unique de conseiller technique pour le traité le plus universel du domaine de la protection de notre patrimoine naturel et culturel. Je mentionnerai au passage l'adhésion récente de trois pays: le Belize, Fidji et la Tchécoslovaquie, ce qui porte le nombre total des Parties à 114.
2. La communication de l'information sur l'environnement—et pour l'UICN en particulier sur la conservation des ressources naturelles—sous une forme compréhensible et utile à différents publics et groupes cibles. Dans ce domaine, l'UNESCO jouit, par l'intermédiaire d'un groupe d'étude intersectoriel, de sa position unique à la croisée des chemins de l'éducation, de la science et de la communication et élabore un nouveau programme sur la préparation et la communication du matériel pédagogique et d'information. L'UNESCO et l'UICN devraient coopérer et coordonner leurs activités lorsque des occasions se présentent, comme c'est le cas pour le soutien massif que l'UNESCO apporte au Congrès des parcs nationaux qu'organise l'UICN en février 1992 et les nombreux communiqués, rapports et publications prévus.
3. Le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère et, en particulier, la coopération avec le réseau international de réserves de la biosphère. Il existe de nombreux domaines du programme MAB où les liens de coopération pourraient être renforcés et le dédoublement des efforts évité. Vous êtes plus d'un dans cette salle à avoir été ou à être impliqués dans les nombreux projets MAB qui visent à résoudre des problèmes d'utilisation des ressources naturelles, ce que nous appelons aujourd'hui la recherche du développement durable. A sa 11e session, terminée il y a moins de deux semaines

à Paris, le Conseil de coordination internationale du MAB a demandé la mise en place d'un processus de "concentration" et de "déconcentration". Cela signifie qu'il faudra s'intéresser à un nombre limité de problèmes importants tout en déployant un effort particulier pour décentraliser la coordination de certaines activités du secrétariat du MAB afin de les confier aux parties et organisations régionales et/ou non gouvernementales concernées (y compris l'UICN) à travers les divers programmes thématiques.

Sous ce troisième point, on peut citer la coopération UICN/UNESCO visant à appliquer le Plan d'action pour les réserves de la biosphère. Le Conseil du MAB a mis un accent particulier sur le fait que le réseau de réserves de la biosphère est le seul cadre international pour les aires protégées naturelles au niveau intergouvernemental qui cherche à associer conservation et développement, recherche et démonstration, éducation et formation, etc. Le réseau est loin d'être parfait mais il a le mérite d'exister. Le Conseil du MAB a également lancé un effort conjoint avec l'IUBS/SCOPE en vue d'utiliser ce réseau, aussi imparfait soit-il, pour améliorer la compréhension de la diversité biologique, et en particulier, la biogéographie de la diversité biologique. Le Conseil du MAB a également décidé d'établir un groupe consultatif—auquel l'UICN sera invitée à se joindre—chargé d'examiner et de renforcer le réseau mondial de 293 sites dans 74 pays. Pour terminer, et c'est peut-être le plus intéressant et le plus original, le Conseil du MAB a demandé au Directeur général de l'UNESCO d'établir un groupe de travail pour examiner le statut du réseau de réserves internationales de la biosphère dans le but, en particulier, d'améliorer son statut juridique.

Mesdames et messieurs, en conclusion j'aimerais rappeler la nécessité de renforcer la coopération entre l'UICN et l'UNESCO et transmettre mes meilleurs voeux à tous ceux qui sont présents et leur souhaiter une assemblée constructive et réussie.



## Annexe 9

# **Message de M. Edouard Saouma, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), transmis par M. Gil Child, fonctionnaire chargé de la foresterie**

Au nom du directeur général de la FAO, M. Edouard Saouma, j'aimerais transmettre mes meilleurs voeux à l'UICN et lui souhaiter une Assemblée générale couronnée de succès et riche de résultats. Je voudrais également féliciter les autorités australiennes pour les excellentes dispositions prises en vue de cette assemblée et des réunions connexes et remercier le peuple de l'Australie-Occidentale et en particulier les citoyens de la ville de Perth pour l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé aux participants.

Il y a bien longtemps que l'UICN et la FAO collaborent, à différents niveaux, dans des domaines d'intérêt commun. Le cadre procuré par la Stratégie mondiale de la conservation et le rôle coordonnateur du Groupe de conservation des écosystèmes qui rassemble l'UICN, l'UNESCO, le PNUE et la FAO de façon régulière ont facilité l'harmonisation de nos efforts respectifs dans le domaine de la conservation et de la gestion des ressources naturelles. Il convient, en particulier, de souligner la complémentarité de nos activités.

En tant que collaboratrice à la rédaction de la Stratégie mondiale de la conservation la FAO a, récemment, apporté une contribution substantielle à l'exercice actuel de révision et de mise à jour de ce document, à la lumière d'une décennie d'expérience depuis sa mise en oeuvre. En outre, la FAO a pu fournir des avis et participer à l'élaboration de stratégies nationales de conservation dans des pays ayant fait la demande d'une assistance de cet ordre.

Depuis la 17e session de votre Assemblée générale au Costa Rica, la diversité biologique est au coeur de bien des débats de nos deux organisations. Cela nous a notamment conduits à contribuer à la rédaction d'un instrument juridique international sur la diversité biologique de la planète.

La 24e Session de la Conférence de la FAO a pris note de la Décision 15/34 du Conseil d'administration du PNUE, en 1989, qui priait le

PNUE de procéder à la préparation d'un instrument juridique sur le sujet, en coopération avec la FAO, et invitait, je cite: "instamment la FAO à jouer un rôle clé dans l'élaboration et les négociations d'un éventuel instrument juridique sur le sujet".

En conséquence, la FAO a coopéré activement avec le PNUE à la préparation de dispositions pour un instrument juridique sur la diversité biologique et a préparé et discuté avec le PNUE, l'UICN et l'UNESCO, dans le cadre du Groupe de conservation des écosystèmes, des projets d'articles pour une convention mettant l'accent tant sur les aspects conservation que développement durable et utilisation de la diversité biologique.

Dans ce contexte, les experts de la FAO ont récemment participé à la réunion des experts juridiques et techniques du sous-groupe de travail sur la biotechnologie et à la réunion du groupe de travail spécial des experts techniques et juridiques sur la diversité biologique, qui viennent tous deux d'avoir lieu à Nairobi.

Consciente de l'importance du sujet, la FAO a commencé à préparer un Programme d'action spécial englobant les différents aspects de la diversité biologique qui entrent dans le champ d'action de l'organisation. Le Programme d'action spécial pour l'alimentation et l'agriculture aura pour objet de rationaliser et de coordonner les activités, d'éviter la dispersion des efforts et d'attirer un appui financier additionnel des donateurs pour aider les pays en développement à renforcer leurs structures nationales et à conserver, utiliser et bénéficier pleinement de leur propre diversité biologique. En stimulant les programmes d'évaluation et de sélection dans des conditions marginales, la diversification des cultures et de chaque culture, notamment les espèces sous-utilisées, ce programme sera également favorable à la diversité biologique. Il faut rappeler que la présence d'infrastructures, de capacités et de

programmes nationaux solides est une condition nécessaire pour la mise en oeuvre efficace de tout instrument juridique ou convention qui pourrait être ratifié durant la Conférence de 1992 sur l'Environnement et le Développement.

Les forêts tropicales sont un autre sujet important pour nos deux organisations. La FAO a participé à des activités relevant du Programme de l'UICN sur les forêts tropicales et approuve la philosophie prônée par l'UICN au niveau du terrain et qui consiste à réconcilier les besoins de la conservation avec ceux des peuples vivant dans les régions de forêts. La FAO elle-même est totalement impliquée dans ce domaine dans le cadre du Plan d'action forestier tropical (PAFT). C'est avec satisfaction qu'elle constate la contribution de l'UICN à la mise en oeuvre du PAFT et notamment des PAFT nationaux.

Au début de l'année, le PAFT a été soumis à un examen indépendant. Les recommandations qui en sont issues ont été discutées au Comité de la FAO sur la foresterie dont les observations sont actuellement examinées par la 98e Session du Conseil de la FAO qui siègera jusqu'au 30 novembre 1990.

Entre-temps, une réunion de haut niveau sur l'avenir du PAFT a eu lieu à New York au début du mois, entre les cofondateurs du Plan: le PNUD, la Banque Mondiale, le WRI et la FAO.

En ce qui concerne l'avenir, la FAO espère que l'UICN continuera de soutenir le PAFT et, en particulier, vu le nombre de ses membres qui sont des ONG, que l'UICN pourra résoudre certains malentendus qui ont surgi chez ces ONG.

De toutes parts, on reconnaît la nécessité d'agir, de toute urgence, à l'échelle mondiale, en faveur de la conservation et du développement durable des forêts. C'est le cas, par exemple, du rapport Brundtland, des Déclarations de Nordwijk et de Langkawi sur l'environnement, des déclarations successives du Sommet G7; et, plus récemment de la Déclaration ministérielle adoptée par la Deuxième Conférence mondiale sur le climat (Genève, novembre 1990).

Mais les actes ne suivent pas toujours les paroles. De l'avis de la FAO, l'absence de cadre approprié au niveau mondial et de consensus international sur les politiques et objectifs à appliquer à la conservation et la gestion des forêts ont mis en échec les efforts nationaux et internationaux déployés pour répondre aux pressions croissantes qui portent sur les ressources forestières mondiales.

C'est pour cette raison que le Secrétariat de la FAO a élaboré le concept d'un instrument mondial sur la conservation de la gestion des forêts. Un examen des conventions en vigueur dans le domaine de la foresterie a révélé qu'il n'existe pas

une seule convention complète traitant de tous les types de forêts et de tous les aspects de la gestion, de la conservation et du développement des forêts. Ce qui existe, c'est une mosaïque d'instruments juridiques de niveau mondial ou régional et traitant de divers aspects de la foresterie, tels que le commerce des bois tropicaux, la recherche en foresterie, la protection de certaines espèces menacées et la protection de certains types de milieux forestiers.

Un instrument international pour la conservation et la mise en valeur des forêts pourrait servir de cadre à des efforts nationaux accrus, associant une conception tant écologique qu'économique de l'utilisation des ressources forestières. Il pourrait, simultanément, servir de mécanisme de soutien et de coopération pour les politiques et programmes destinés à la conservation et au développement durable des forêts mondiales.

A sa 10e session, tenue à Rome du 24 au 28 septembre 1990, le Comité FAO sur la foresterie (COFO) a examiné des avant-projets d'instrument mondial sur les forêts. Le Comité a soutenu le concept d'instrument international sur la conservation et la mise en valeur des forêts, en tant qu'important moyen de résoudre les problèmes socio-économiques et écologiques actuels reliés à la destruction et à la dégradation des forêts et d'encourager la coopération internationale. Il fut convenu que la FAO devait poursuivre ses efforts pour contribuer à la préparation de la portée et du contenu juridiques et techniques d'un tel instrument.

La rédaction d'un instrument international sur la conservation et la mise en valeur des forêts mondiales sera, de toute évidence, influencée par les travaux en cours dans d'autres lieux, notamment en rapport avec les conventions sur le changement climatique et la diversité biologique.

La FAO est prête à se joindre à d'autres afin d'assurer la coordination de ces travaux, sous les auspices du secrétariat de la CNUED.

La FAO collabore aux Congrès mondiaux des parcs nationaux depuis le premier du genre, tenu à Seattle, aux Etats-Unis, en 1962. Le prochain Congrès mondial des parcs nationaux et des aires protégées, qui aura lieu au Venezuela en 1992, revêtira une importance particulière pour le Réseau de coopération technique latino-américain sur les parcs nationaux, les aires protégées et la faune sauvage, soutenu par le projet conjoint FAO/PNUD sur les zones de nature sauvage, les aires protégées et la gestion de la faune en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en collaboration avec l'UICN

et la Société nationale de foresterie du Chili (CONAF), a déjà réuni les pays membres du réseau pour préparer la participation de la région au Congrès. La FAO continuera de soutenir cette initiative régionale et, si possible, de participer également aux travaux du Comité directeur du Congrès.

Outre sa participation aux préparatifs du IVe Congrès mondial des parcs nationaux et des aires protégées, le Réseau régional mène un programme complet de diffusion d'information, d'ateliers techniques et d'échanges techniques sur les zones de nature sauvage, les parcs nationaux, les aires protégées et la gestion de la faune sauvage.

Du point de vue des activités pratiques au niveau national, on peut noter avec plaisir que la coopération a été étroite pour des projets particuliers.

Pour conclure, je dirai que bien des efforts intéressants à la fois la FAO et l'UICN, et que ces deux organisations ont déployés au niveau mondial, contribueront à la réalisation des objectifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). La FAO a participé activement aux préparatifs de cette

conférence ainsi qu'à la première réunion préparatoire de la CNUED, à Nairobi, en août 1990. La FAO a participé aux travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur le changement climatique et plus récemment, à la Deuxième Conférence mondiale sur le climat, éléments clés des progrès vers la Conférence de la CNUED. Une autre contribution majeure de la FAO sera la Conférence FAO/Pays-Bas qui aura lieu aux Pays-Bas en avril 1992 et à laquelle l'UICN sera invitée.

La FAO est également un partenaire important du secrétariat de la CNUED pour l'élaboration de ses rapports et propositions sur les ressources aquatiques biologiques, sur la gestion des régions côtières, les ressources d'eau douce, la diversité biologique et les déchets toxiques.

Toutes ces activités illustrent la nécessité d'une coopération étroite et complémentaire entre les principaux acteurs de ces domaines. Pour sa part, la FAO continuera de jouer son rôle vis-à-vis de la conservation et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie et des pêcheries durables et soutient sans réserve le rôle complémentaire de l'UICN en matière de conservation de la nature.

## Annexe 10

# Messages des chefs d'Etat et des organisations internationales

---

### **Message de M. Rafael A. Calderón, Président du Costa Rica**

Chers participants,

Au nom de notre peuple et de notre gouvernement, je voudrais saluer la 18e Session de l'Assemblée générale de l'UICN, qui apportera certainement une contribution importante aux efforts déployés dans le monde entier en faveur de la protection de l'environnement et de l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles.

A l'occasion de la 17e session de l'Assemblée générale de l'UICN tenue en 1988 à San José, au Costa Rica, notre gouvernement avait signé une lettre d'intention pour le lancement du Projet conjoint SI-A-PAZ (Réseau international d'aires protégées pour la Paix), dont l'objectif principal est d'assurer la conservation, la protection et le développement durable de la région frontière entre nos deux pays (Costa Rica et Nicaragua), qui contient des espaces sauvages et des ressources naturelles uniques et de grande valeur.

Aujourd'hui, en Amérique centrale, nous sommes en train de créer les conditions nécessaires à une paix véritable, fondée sur la démocratie et la croissance équitable. Ce changement a incité notre gouvernement à renouveler ses efforts de coordination et de coopération aux fins d'établir le Projet SI-A-PAZ dans le cadre de nos stratégies respectives de conservation et de développement durable.

Au nom de notre peuple et de notre gouvernement, nous prions respectueusement cette Assemblée générale de maintenir son soutien et sa coopération, afin de contribuer au succès de nos efforts mutuels visant à conserver ces exemples importants de notre patrimoine.

Je profite de cette occasion pour vous souhaiter

plein succès dans vos délibérations et vous envoyer mes respectueuses pensées.

Rafael A. Calderón  
Président du Costa Rica

### **Message du Conseil international pour les ressources phylogénétiques (CIRP)**

Dans l'esprit de collaboration qui a présidé à la signature du Mémorandum d'accord entre le CIRP et l'UICN en 1988, c'est avec un plaisir tout particulier que nous participons à la 18e Session de l'Assemblée générale en qualité d'observateurs.

Je forme le vœu que cette session de l'Assemblée générale, à Perth, soit couronnée de succès et fructueuse. Je me réjouis de poursuivre notre collaboration pour la promotion de la conservation dans un monde en mutation.

Avec mes meilleures salutations.

D.H. van Sloten  
Directeur par intérim

### **Déclaration de M. Rudolf Slooff, Division Ecomédecine, au nom de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)**

En vertu de son mandat constitutionnel, l'Organisation mondiale de la santé s'est fermement engagée à promouvoir la qualité de l'environnement et la réduction des risques pour la santé. Dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement, nombre de problèmes sanitaires graves sont liés avant tout à des facteurs environnementaux,

tels que qualité de l'eau potable et hygiène insuffisantes, aliments dangereux et contaminés, pollution chimique, radiations, bruit, et vecteurs de maladies contagieuses. Nombre de ces facteurs sont, quant à eux, influencés par le développement et la croissance démographique.

Durant la dernière période triennale, la conservation des plantes médicinales a été un élément de coopération important entre l'OMS et l'UICN. En 1988, elle a d'ailleurs fait l'objet d'une conférence tenue à Chiang Mai, en Thaïlande, sous les auspices de l'OMS, de l'UICN et du WWF. Il s'agissait de la première réunion internationale rassemblant des professionnels de la santé et des experts de la conservation de la nature. La 42<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la santé de 1989 a adopté une résolution sur la médecine traditionnelle et les soins de santé modernes, qui prenait acte de la Déclaration de Chiang Mai, adoptée par la Conférence, et plaçait l'ensemble de la question de la conservation des plantes médicinales dans le contexte de la politique sanitaire.

Récemment, l'OMS a établi une Commission de haut niveau sur la Santé et l'Environnement, composée de scientifiques et politiciens hors pair. Cette commission a pour mandat de produire des recommandations sur la recherche et différents programmes d'action destinés à permettre à l'OMS

de résoudre les problèmes urgents d'hygiène du milieu associés à l'alimentation et l'agriculture, à l'industrialisation, à l'utilisation de l'énergie et à l'urbanisation. Cette commission est appuyée par quatre groupes d'experts spécialisés dans chacune de ces disciplines motrices du développement. Les conclusions de ses délibérations devraient servir à préparer la contribution de l'OMS à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement qui se tiendra au Brésil en 1992.

Voilà pourquoi l'OMS suit de très près l'évolution de la Stratégie mondiale de la conservation vers une stratégie pour la durabilité, que prépare actuellement l'UICN, en collaboration avec le PNUE et le WWF. Il faut rappeler qu'aucune forme de développement ne saurait être considérée comme durable sans la sauvegarde de la santé et la garantie d'une qualité de vie aussi élevée que possible.

L'OMS forme le voeu que les initiatives de conservation de l'UICN, appuyés par le PNUE et le WWF, continueront à être axées sur la préservation d'un environnement devenant progressivement plus productif, plus solidaire et plus sain, pour les générations actuelles et futures. Dans les limites de son mandat et de ses ressources, l'OMS est prête à appuyer ces efforts.

## Annexe 11

### **Discours liminaire: la conservation dans un monde en mutation**

Professeur Ralph O. Slatyer

Conseiller scientifique principal, Département du Premier Ministre et du Cabinet, Canberra, Australie

---

Le thème de l'Assemblée générale, "La conservation dans un monde en mutation" est opportun et stimulant. Opportun parce que l'environnement est maintenant inscrit à l'ordre du jour politique et économique des organisations internationales, des nations et des gouvernements locaux. Stimulant parce que les problèmes de l'environnement qui se posent à nous concernent les questions les plus fondamentales: le fonctionnement permanent des systèmes qui entretiennent la vie sur la planète et la capacité des générations futures de vivre une vie saine, paisible et enrichissante.

Votre assemblée se réunit en Un moment historique des affaires humaines. Nous sommes les témoins de bouleversements politiques, économiques et sociaux un peu partout dans le monde et, ces derniers mois, nous avons eu l'occasion de nous rappeler que les pays industrialisés dépendent de l'énergie et des combustibles fossiles qui fournissent l'essentiel de cette énergie.

Devant un public aussi averti, je ne me lancerai pas dans une description détaillée des changements à l'oeuvre dans l'environnement planétaire. Plus que quiconque sans doute, vous en êtes conscients. En revanche, je commencerai par décrire certains des aspects clés de l'impact de l'homme sur la biosphère puis j'envisagerai certaines des mesures qui, je crois, seront nécessaires pour y remédier. Pour terminer, je ferai quelques commentaires sur le rôle de l'UICN vis-à-vis de ces questions vitales.

#### **L'impact mondial**

L'impact total des êtres humains sur l'environnement mondial est le produit du nombre de personnes et de l'impact individuel. Tous deux ont augmenté et augmentent toujours de façon alarmante. L'échelle de l'impact total de l'humanité est telle qu'environ 40% de la photosynthèse

mondiale nette sur la terre—énergie biologique primaire de toute la biosphère—sert directement ou indirectement à satisfaire nos besoins.

Il est évident que cet impact total croissant doit être maîtrisé. En effet, l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, les taux croissants de polluants dans les sols et les systèmes aquatiques, la superficie grandissante de terres dégradées témoignent sans doute possible, de la détérioration de l'environnement mondial et du dépassement déjà manifeste de la capacité de charge de la planète. Le niveau actuel de cet impact illustre déjà, à bien des égards, que nous sommes passés du stade où nous vivions du revenu des écosystèmes naturels pour atteindre celui, dangereux, où nous vivons sur le capital.

L'utilisation que l'homme fait de la biosphère doit tenir compte de deux faits incontournables. Le premier est que la biosphère, avec sa capacité de tolérance de l'impact humain, a des limites. Le deuxième est que la capacité des systèmes naturels de tolérer différents types d'impact varie d'un endroit à l'autre. Il va de soi que l'impact tend à être plus marqué dans les régions fortement peuplées, où les ressources sont le plus utilisées mais la capacité de tolérance des systèmes naturels varie considérablement avec le climat et les sols.

En gros, les régions tempérées jouissent d'un climat relativement favorable et de sols relativement fertiles. Les régions tropicales ont un climat plus érosif et des sols moins fertiles et plus fragiles. Les milieux froids et secs ont une capacité relativement faible de résistance aux impacts. Ce n'est donc pas un hasard si c'est dans les pays tropicaux et arides, où une croissance démographique rapide coïncide souvent avec le fait que les écosystèmes sont moins à même de tolérer une utilisation intensive, que l'on trouve bon nombre des problèmes écologiques les plus graves. Un changement du climat mondial ne ferait que rendre ces problèmes encore plus difficiles à résoudre.

Pour ceux qui s'intéressent à la conservation biologique, la destruction et la modification accélérées des biotopes avec la réduction et la fragmentation des habitats naturels qui en résulte sont tout particulièrement préoccupantes. Dans le processus, le fonctionnement normal des écosystèmes est perturbé sans que l'on ait la moindre idée des conséquences. Progressivement, la diversité biologique s'érode, que ce soit à cause d'extinctions qui surviennent au moment même où des habitats disparaissent ou d'une diminution de la richesse en espèces, consécutive à la fragmentation et à l'isolement.

A partir de là, on peut prédire qu'un quart des espèces de la planète disparaîtront dans les décennies prochaines avec toutes les conséquences que cela implique quand on sait à quel point nous dépendront de la diversité biologique pour satisfaire nombre de nos besoins futurs.

Et même en Australie, où la densité de population est relativement faible mais où l'environnement est à dominante tropicale et aride, nous savons à quel point les écosystèmes sont vulnérables aux modifications apportées par l'homme. En 200 ans de colonisation européenne, nous avons endommagé, principalement par le pâturage des animaux domestiques, plus de 50% de la surface du continent à tel point qu'il faut prendre des mesures de restauration positives pour empêcher une plus forte dégradation.

Dans ce laps de temps, beaucoup d'extinctions ont eu lieu, notamment d'espèces qui avaient besoin d'un habitat particulier ou qui ont subi la prédation par des espèces introduites ou encore qui occupaient une niche écologique semblable à celle de ces espèces. Etant donné l'importance de l'Australie, un des principaux centres mondiaux de diversité biologique, il est évident que les Australiens ont l'obligation particulière de prévenir, le plus possible, les extinctions.

Plus généralement, il est clair que nous avons tous le devoir de transmettre aux générations futures un environnement planétaire aussi capable de satisfaire leurs besoins que celui qui a satisfait les nôtres.

## **Réaliser le développement durable**

Aujourd'hui, mon message central est que nous pouvons le faire, aussi difficile cela soit-il. C'est peut-être le plus grand défi qui se pose à l'humanité mais un défi qu'elle doit relever.

Il faudra pour cela adopter le développement écologiquement durable comme éthique devant guider nos actions futures. Il faudra reconnaître que la croissance démographique est le moteur de

l'impact humain global. Il faudra reconnaître qu'un développement écologiquement durable ne peut se réaliser que dans le contexte du développement économique et social permanent. Enfin, il faudra reconnaître que la mise au point de nouvelles technologies douces est la clé du développement permanent et durable.

Je sais que certains d'entre vous ne sont pas de mon avis à propos de la croissance démographique. Cependant, pour un écologiste confronté à un monde dont la capacité et les ressources sont limitées, stabiliser la population mondiale à un niveau aussi proche que possible de celui d'aujourd'hui est la première des priorités. Et cela d'autant plus si l'on prend connaissance des statistiques démographiques qui mettent en relief le potentiel de croissance future. Car même si nous réduisons l'impact individuel moyen, l'augmentation de la population fait que l'impact global de l'homme sur la biosphère reste démesuré.

Je sais aussi que certains contesteront la nécessité d'un développement économique permanent et le rôle positif que peut jouer la technologie vis-à-vis du développement durable.

Pour moi, cependant, le défi global du développement durable consiste à améliorer progressivement le niveau de vie de tous les peuples de la terre. Pour ce faire, il sera certainement nécessaire, voire indispensable, d'augmenter l'activité économique afin que chacun ait davantage de possibilités de mener une vie satisfaisante. Le tout est de faire en sorte que l'augmentation de l'activité économique ait un impact stable ou affaibli sur la biosphère, un impact de niveau écologiquement supportable.

A cet effet, la science et la technologie ont un rôle central à jouer sur lequel je reviendrai dans un moment.

Réaliser un développement écologiquement supportable exige aussi la participation active des individus, des gouvernements et de la communauté internationale. Les individus parce que les principaux problèmes écologiques, même s'ils sont de nature planétaire, sont causés par une myriade d'actions individuelles et localisées et, en fin de compte seront résolus par des actions de ce type. Les gouvernements car c'est uniquement au niveau national que les mesures juridiques, économiques et sociales peuvent être conçues et appliquées. La communauté internationale enfin parce que pour réaliser le développement durable à l'échelle mondiale, il faut que la communauté des nations agisse de concert.

Pour résoudre les problèmes, il faut commencer par reconnaître qu'ils existent. A bien des égards, c'est ce que nous avons fait. L'étape suivante, c'est-à-dire la prise de mesures, implique un

changement radical dans le comportement individuel, tâche beaucoup plus difficile, tout particulièrement lorsque, tant de fois, les problèmes à résoudre ne sont pas faciles à détecter et que les coûts et les bénéfices sont difficiles à évaluer. Il faut se dire, je crois, que les mesures nécessaires ne seront prises que par des individus bien informés, qui comprennent les problèmes et les solutions et qui estiment qu'il est dans leur intérêt de changer d'attitude et d'appliquer ces mesures.

La décision sera fortement influencée par les conditions locales, par l'attitude des communautés et par des considérations d'ordre économique.

Pour que les actions soient acceptées dans chaque pays, les gouvernements doivent jouer leur rôle. Ils sont les seuls à avoir une vue d'ensemble de la population de leur pays et de l'équilibre des ressources naturelles. Ils sont les seuls à pouvoir réunir les autorités locales et les gouvernements régionaux pour élaborer et mettre en oeuvre un plan d'action national. Ils sont les seuls à pouvoir participer à des débats internationaux qui traitent des problèmes à l'échelle régionale et mondiale.

Il ne s'agit pas de sous-estimer l'importance de groupes communautaires locaux ou de mouvements politiques "verts". Dans bien des pays, ils montrent la voie du changement et sont devenus une source importante de pression, forçant les gouvernements à agir.

Il est essentiel que les stratégies résultantes bénéficient du plus large soutien public possible et que les groupes et les personnes responsables d'impacts particuliers sur l'environnement soient vraiment motivés—par le moyen d'incitations et de mesures de dissuasion—si l'on veut que ces impacts soient supportables du point de vue écologique.

Il me semble utile de souligner qu'il est souhaitable, au moment où l'on prépare une stratégie nationale de conservation, d'attribuer à tous les secteurs du gouvernement, c'est-à-dire tous les ministres et leurs ministères—pas uniquement les services chargés de l'environnement—la tâche de contribuer au développement durable dans le domaine dont ils sont responsables. A mon sens, c'est le meilleur moyen d'inscrire l'écologie dans l'énoncé de la politique globale de chaque ministère.

Tous les pays ne produiront pas de stratégie pour le développement durable. Mais il faut que les plans et programmes expriment une volonté de s'attaquer aux principaux facteurs empêchant chaque pays de se développer de façon durable. Je pense qu'il est essentiel que les pays, individuellement et collectivement, s'attaquent aux problèmes qu'eux seuls peuvent résoudre et recherchent un appui international pour ceux sur lesquels ils n'ont pas de prise.

D'une manière très générale, la plupart des pays ayant un taux de croissance démographique élevé ont un faible impact individuel tandis que la plupart de ceux qui ont un impact individuel élevé ont un taux de croissance démographique relativement faible. Il me semble que le premier groupe a le devoir de juguler la croissance démographique et le deuxième celui de réduire ses impacts, en particulier ses impacts mondiaux, par exemple ses émissions de gaz à effet de serre.

## Coopération internationale

Quelle que soit la capacité de chaque pays de préparer et appliquer des stratégies nationales de développement durable, la mise au point de stratégies régionales et mondiales nécessitera une compréhension mutuelle et une coopération internationale sans précédent. Il y a, certes, des signes encourageants, mais je crains que le niveau de coopération nécessaire ne soit pas encore à portée de la main.

Dans certains cas, des accords internationaux placés sous l'égide des Nations Unies seront les plus efficaces, dans d'autres, des accords entre groupes de pays ayant des intérêts communs ou complémentaires se justifieront davantage. Je crois qu'il est bon de ne pas placer des espoirs utopiques dans les capacités du système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les résultats éventuels de la Conférence de 1992 sur l'environnement et le développement. Trop souvent, les gouvernements se montrent prêts à adopter les résolutions et à accepter les programmes de l'ONU mais peu disposés à entreprendre efficacement des actions.

Toutefois, une des grandes forces de l'ONU est sa capacité de donner corps aux grands problèmes internationaux et de provoquer une mobilisation significative. A cet égard, le rapport Brundtland est exemplaire tout comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur le changement climatique.

Lorsque la machine onusienne n'est pas efficace, nous voyons des groupes de pays, ayant des intérêts communs ou complémentaires, prendre l'initiative pour des questions spécifiques. Les protocoles de Montréal sur l'émission de CFC (qui, je le signale, comprenaient un mélange de mesures d'incitation et de dissuasion auxquelles je faisais allusion tout à l'heure) démontrent que de telles initiatives peuvent être, dans certaines circonstances, les plus efficaces. Il faut cependant ajouter que la disparition des CFC est l'un des problèmes écologiques les plus faciles à résoudre.

Les accords d'échange de la dette pour la conservation de la nature sont aussi bi- ou multi-



latéraux. Si le pays débiteur le juge acceptable, il me semble tout à fait louable que les pays créditeurs récompensent les pays en développement qui renonce à certaines utilisations de ses systèmes naturels, à condition qu'il s'agisse là d'un engagement durable et que l'on mette en place une véritable gestion des aires protégées.

Bien des problèmes écologiques et des pratiques destructrices que l'on constate dans les pays en développement sont directement liés au service de la dette. A de nombreux égards, les pays débiteurs ont les mains liées par cet état de fait. Les accords d'échange de la dette peuvent jouer un rôle mais il faudra déverser beaucoup plus de capitaux si l'on veut faire cesser l'afflux général d'argent des pays en développement vers les pays industrialisés et si l'on veut implanter des pratiques durables et des industries tenant compte de l'environnement.

Le principe sous-jacent, qui devrait guider les relations entre partenaires commerciaux ne devrait pas être l'exploitation de l'un par l'autre mais la mise en place et le maintien d'un engagement interactif compatible avec l'utilisation durable des ressources naturelles du pays ou des pays fournisseurs. Ce serait un grand changement par rapport aux pratiques actuelles mais un changement qui pourrait poser les fondations de la pérennité à l'échelle mondiale.

Le meilleur moyen d'y parvenir serait de fixer des prix pour les matières premières qui refléteraient au moins leur coût complet, fondé sur des pratiques d'utilisation écologique des terres.

L'élimination des obstacles au commerce des matières premières et, plus généralement, des produits des pays en développement serait un grand pas vers la réalisation de cet objectif. Les subventions à la production locale de produits agricoles dans les pays industrialisés ajoutées aux subventions à l'exportation sont un des principaux facteurs qui font baisser les prix mondiaux et, par là-même, réduisent les recettes d'exportation des pays producteurs. Les cartels qui achètent agissent aussi pour faire baisser les revenus des pays producteurs de matières premières.

Actuellement, on n'est pas assez conscient, dans les pays industrialisés, du fait que continuer de payer des prix qui ne sont pas écologiquement réalistes rend extrêmement difficile, voire impossible d'appliquer, dans les pays producteurs, des techniques écologiquement durables. En conséquence, dans les pays qui dépendent de l'exportation de matières premières, les sols se dégradent et, globalement, l'environnement se détériore.

Les résultats des négociations du GATT, en Uruguay, seront vitaux pour l'environnement. L'ampleur des coûts environnementaux, que ce soit

pour les pays industrialisés ou en développement, celle des subventions massives à l'agriculture, aux Etats-Unis et dans la CEE en particulier, sont rarement connues.

Dans le cadre de la politique agricole commune, par exemple, la CEE, par le jeu des subsides, a augmenté sa production agricole aux dépens de pays à la production plus efficace. Les répercussions, dans les deux groupes de pays, sont considérables. Dans la CEE, l'utilisation intense de substances chimiques a entraîné une forte pollution des sols et des cours d'eau. Dans les pays à l'agriculture efficace, y compris certains pays en développement, l'effondrement des prix mondiaux causé par les mécanismes de financement, exerce une pression accrue sur les systèmes agricoles par l'utilisation forcée de pratiques non durables.

C'est dans l'intérêt d'une économie mondiale durable, et donc de la communauté mondiale, que les matières premières devraient être produites et traitées dans les pays et régions où les conditions permettent une production efficace par des pratiques écologiquement durables. Les négociateurs du GATT ont la lourde tâche de traiter ce problème.

## **Le rôle de la science et de la technologie**

Laissez-moi maintenant vous parler du rôle important que peuvent jouer la science et la technologie dans la réalisation du développement durable.

Nous savons tous qu'une part importante de la technologie encore utilisée de nos jours a été mise au point il y a plusieurs décennies, bien avant que l'on constate son impact sur l'environnement, soit direct, soit indirect à travers les déchets et les sous-produits, ou qu'on la juge indésirable. Cela ne vaut pas seulement pour l'industrie manufacturière mais pour toutes les activités, y compris l'agriculture et l'extraction des ressources. Sous bien des aspects, cette technologie reflète l'opinion selon laquelle ni ceux qui portent préjudice aux systèmes naturels, ni ceux qui consomment les produits n'ont à payer le coût total des impacts sur l'environnement.

Il n'est guère surprenant que cette technologie ait mauvaise réputation alors qu'il existe des technologies écologiques propres, pouvant réduire l'impact des activités de l'homme sur la biosphère. Nous voyons déjà l'introduction de technologies qui utilisent plus efficacement les matières et l'énergie, qui peuvent minimiser les déchets et les sous-produits et être efficaces par rapport à leur coût. Il existe aussi une solide base scientifique sur laquelle construire tout nouveau progrès technologique.

Il nous faut encourager le développement rapide et l'introduction de ces technologies. Cela suppose les incitations appropriées pour justifier la recherche et le développement ainsi que les investissements nécessaires.

Il est souvent pratique de classer les principales activités humaines ayant un impact sur la biosphère en deux grandes catégories: celles qui ont un impact direct—par exemple l'agriculture, l'exploitation minière, l'urbanisation et les grands travaux publics; et celles qui sont le corollaire d'autres activités telle la production de polluants gazeux, liquides et solides et de sous-produits. Le premier groupe affecte les pays en développement comme les pays industrialisés; le deuxième concerne principalement ces derniers.

Du point de vue du développement durable, la technologie doit réduire ces impacts afin qu'ils soient écologiquement supportables. Une technologie améliorée peut réduire les deux types d'impacts. Dans le premier cas, ce sera par l'intermédiaire de technologies écologiques pour l'agriculture, l'exploitation forestière et les industries qui utilisent les systèmes vivants pour produire des matières à base biologique, et par le biais de technologies écologiques pour les activités minières, l'urbanisation et les grands travaux publics. Dans tous ces domaines, on peut beaucoup améliorer les pratiques actuelles et on est, parfois, déjà en train de le faire.

Dans le deuxième cas, qui concerne par exemple l'industrie manufacturière, mais aussi le traitement des minerais, les transports et la production d'énergie, il y a place pour des améliorations radicales car les nouvelles technologies peuvent accroître l'efficacité et réduire les besoins énergétiques tout en réduisant les émissions polluantes. L'objectif est de réduire les effets des substances que nous injectons dans la biosphère de façon que la concentration de celles qui sont bioactives mais non biodégradables s'approche le plus possible du taux naturel et que celles qui sont biodégradables puissent être recyclées écologiquement, sans perturbation de la biosphère.

En ce qui concerne plus spécialement les activités industrielles, il faut que les gouvernements reconnaissent que l'industrie aura besoin d'investissements importants à long terme pour introduire de nouvelles pratiques et de nouveaux produits. Pour générer ces investissements, les entreprises doivent disposer de directives claires, indiquant ce qu'on attend d'elles.

Dans chaque pays, il faudrait, dans l'idéal, qu'il y ait une seule série de normes et de procédures d'approbation afin que les entreprises n'aient pas à obtenir diverses approbations ou l'approbation d'une autorité qui sera contredite par une autre.

L'expérience montre que le meilleur moyen d'encourager le développement et l'introduction de technologies améliorées consiste à fixer, pour diverses industries et activités, des objectifs accompagnés d'un calendrier d'exécution.

Ces objectifs doivent être réalisables avec la technologie actuelle ou pouvant être développée à partir de la base scientifique disponible. Il peuvent être redéfinis à certains intervalles, jusqu'à ce que les entreprises soient informées des conditions dans lesquelles l'équipement installé selon les lignes directrices en vigueur peut continuer de fonctionner, ou être progressivement remplacé, lorsque de nouvelles normes sont fixées.

Finalement, il faut que les entreprises se conformant aux lignes directrices obtiennent des avantages réels et que celles qui ne le font pas soient pénalisées. Des règlements imposant certaines normes et pratiques, des mesures économiques qui encouragent des réactions appropriées: tout cela peut jouer un rôle.

De nombreux pays introduisent aujourd'hui, dans une plus ou moins large mesure, les procédures susmentionnées et, dans ces pays, des entreprises et des industries appliquent, de leur propre chef, des processus plus respectueux de l'environnement. Un bon sens civique, l'écoute de l'opinion publique, sont certes à l'origine de cette attitude mais les entreprises peuvent aussi dégager des avantages financiers en introduisant des pratiques plus propres et plus efficaces et en montrant l'exemple.

Ce qu'il faut maintenant, c'est une détermination et un sens de l'urgence ainsi que la volonté d'adhérer à une action internationale concertée lorsque chaque pays, à titre individuel, pourrait être désavantagé s'il agissait unilatéralement. Le fait que l'on ait échoué à mettre sur pied une telle action, lors de la Deuxième Conférence mondiale sur le climat prouve qu'il n'est pas aisé de trouver un accord et que, dans certains cas, c'est même extrêmement difficile.

En ce qui concerne les technologies industrielles, il importe également, dans le contexte mondial, que les pays qui s'industrialisent choisissent directement la voie des nouvelles technologies, évitant celles qui sont plus dommageables pour l'environnement. L'accès à ces technologies nécessitera sans doute des changements d'attitude comparables, dans les pays industrialisés, à ceux qui sont nécessaires pour améliorer les règles du commerce des matières premières.

Les pays en développement auront plus de difficulté à bénéficier d'un transfert de technologies agricoles. En effet, comme nous l'avons découvert à nos dépens, en Australie, les pratiques rurales écologiquement saines dans des milieux tempérés

et humides peuvent causer la dégradation des sols dans un milieu tropical et sec. Des expériences de ce genre sont légion dans les pays en développement. Dans ce domaine, la recherche dans les pays en développement bénéficiant des acquis de la recherche menée ailleurs sera de plus en plus nécessaire pour donner une meilleure assise aux pratiques de développement rural.

## Le rôle de l'UICN

Passons maintenant au rôle de l'UICN dans un monde en mutation. J'aimerais souligner trois points principaux.

Tout d'abord, je dirai que l'UICN est dans une position privilégiée pour jouer un grand rôle en aidant la communauté mondiale à prendre le chemin de pratiques et d'attitudes respectant l'écologie.

Si elle est dans cette position particulière, c'est en partie parce qu'elle est constituée de membres, vous-mêmes ici présents, représentant largement les secteurs gouvernemental et non gouvernemental. Elle peut donc faire appel à ces secteurs d'une manière qui, à mon avis, n'a pas d'égal. L'UICN est aussi dans cette position du fait de l'ampleur de ses perspectives qui replacent la conservation dans un vaste contexte social, culturel et économique. Enfin, si elle est dans cette position, c'est en raison du professionnalisme de ses activités. Je félicite tous ceux d'entre vous qui sont associés à l'Union et qui ont contribué à son oeuvre.

Je voudrais vous encourager à maintenir, et renforcer votre rôle de chef de file dans les domaines directement liés à la conservation biologique et aux sciences de la conservation qui la sous-tendent. A bien des égards, les aires protégées que l'on trouve maintenant dans presque tous les pays témoignent du rôle que l'UICN a joué en sensibilisant chacun à l'importance de la conservation et en élaborant des mesures pratiques pour l'appliquer. Ce rôle ne peut que s'affirmer à l'avenir avec les pressions croissantes et la fragmentation des systèmes naturels de la planète.

Il est clair que vous avez l'intention de jouer un rôle moteur dans l'élaboration de stratégies pour la conservation de la diversité biologique comme dans celle de la future convention mondiale sur la diversité biologique.

Je vous félicite pour le document de la conférence relatif à ce sujet mais, malgré tous vos efforts et ceux des autres organisations de conservation, j'ai l'impression qu'une partie infime de la communauté mondiale a conscience de l'importance de la diversité biologique. La plupart des gens ne réalisent pas que le fonctionnement des

écosystèmes locaux contribue au fonctionnement global de la biosphère et encore moins que les activités de l'homme qui perturbent ou détruisent les communautés biologiques locales peuvent entraîner, à terme, la disparition de biotopes entiers et des espèces qui les composent.

Pour prendre un cas extrême, dans les sociétés où les pressions démographiques et la pauvreté mènent à la dégradation des terres et à la destruction progressive d'une superficie grandissante d'écosystèmes naturels, la conservation de la diversité biologique n'a guère droit de cité. Et pourtant, c'est dans les régions tropicales où sont concentrées ces sociétés que se trouve l'essentiel de la diversité biologique mondiale et cette diversité biologique est menacée.

Une tâche primordiale, à mon avis, consiste à sensibiliser tous les pays à l'importance de la diversité biologique. Parallèlement, il convient de souligner que la conservation de la diversité biologique ne se résume pas simplement à la création et à l'entretien d'aires protégées mais consiste aussi à adopter des pratiques d'occupation des sols écologiquement durables de façon que des zones où les écosystèmes naturels ont été modifiés puissent être intégrées dans des unités de conservation afin de constituer des superficies aussi vastes que possibles de terres non cultivées contiguës: des terres qui conservent l'essentiel des attributs fonctionnels et structurels des systèmes naturels d'origine et qui offrent une diversité de biotopes plus vaste que ne pourrait le faire une seule aire protégée.

Pour éveiller les consciences et obtenir un soutien pour une stratégie mondiale de conservation de la diversité biologique, il me semble qu'il pourrait être utile d'établir un mécanisme international qui jouerait, pour la diversité biologique, un rôle semblable à celui que joue, pour le climat, le Groupe d'experts sur le changement climatique.

Ce programme a servi à attirer l'attention du monde entier sur l'effet de serre et le réchauffement planétaire comme, à mon sens, aucun autre mécanisme n'aurait pu le faire. Il a attiré bien des scientifiques les plus éminents ainsi que des personnalités de différents gouvernements et d'organisations internationales. Il a obtenu un large consensus sur les procédés concernés, leur impact potentiel et les réponses nécessaires. Il a suscité un élan important en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. S'il faut encore qu'ait lieu une action internationale concertée, je suis convaincu que l'élan imprimé débouchera sur des actions, soit sous les auspices des Nations Unies, soit d'autres manières.

Un programme semblable, pour la diversité biologique, aurait la même capacité de rassembler un groupe de personnalités éminentes qui

attireraient l'attention du monde entier sur l'importance de la diversité biologique et susciteraient une volonté d'agir.

Les travaux préparatoires d'une convention internationale sur la diversité biologique ont été entamés et la Conférence des Nations Unies de 1992 en tiendra probablement compte. Cependant, j'ai le sentiment qu'un programme de ce type pourrait se dérouler en parallèle et, même s'il n'avait pas abouti avant la fin de la Conférence, il apporterait un appui supplémentaire à toute action pratique.

J'espère que vous envisagerez cette idée dans l'optique du rôle que l'UICN pourrait jouer à cet égard.

## L'Antarctique

La troisième chose que j'aimerais dire sur le rôle de l'UICN concerne la conservation de l'Antarctique, sujet abordé ce matin par le Premier Ministre et qui est inscrit à l'ordre du jour de cette Assemblée.

Il me semble qu'il est possible de défendre l'idée que l'Antarctique reste la dernière grande région sauvage de la planète et que les hommes acceptent de ne pas exploiter ses ressources naturelles. Et s'il faut vraiment utiliser les ressources biologiques de l'Antarctique (à des latitudes supérieures à 60°S), que cela se fasse dans le cadre d'un régime de gestion renforcé dont l'objectif primordial serait la conservation des ressources biologiques et qui impose des régimes d'exploitation ne risquant pas de mettre en cause la pérennité écologique.

Si je soulève cette question, par rapport au rôle de l'UICN, c'est parce que je crois que la conservation de l'Antarctique symbolise la nouvelle éthique qui devrait guider les activités futures de l'homme.

L'argumentation repose sur trois propositions. Premièrement, le milieu antarctique est extrêmement fragile de sorte que même des impacts faibles peuvent avoir des effets graves et persistants.

Deuxièmement, nous savons que l'Antarctique et l'océan Austral ont un effet important sur le climat mondial mais les mécanismes exacts et la mesure dans laquelle ils peuvent être perturbés par les activités de l'homme sont encore mal compris.

Troisièmement, nous savons tous aujourd'hui que l'environnement mondial a ses limites et qu'il faut vivre, de manière durable du point de vue écologique, à l'intérieur de ces limites.

Si une autre île ou même un autre continent venait à émerger, fertile et productif dans l'un des océans du monde, cela ne modifierait en rien cette réalité. Faute de maîtriser notre démographie et nos impacts, cette nouvelle terre serait rapidement occupée et exploitée et nous reviendrions au point

de départ.

Il en va de même de l'Antarctique, à part que celui-ci n'étant ni fertile, ni productif, l'argument s'en trouve renforcé. Si l'Antarctique recèle des ressources énergétiques, cela ne veut pas dire que nous devons brûler plus de combustibles fossiles. Au contraire, nous devons chercher à diminuer notre dépendance. Si l'Antarctique recèle des ressources minérales, cela ne change rien au fait que nous devons chercher les moyens de réduire notre demande et utiliser d'une manière plus efficace les matières dont nous disposons déjà. Et même si les ressources marines biologiques procurent une source alimentaire aux hommes, cela ne veut pas dire que la croissance démographique doive se poursuivre.

La recherche scientifique doit se poursuivre mais les contrôles doivent être renforcés pour protéger l'environnement. Je reconnais que l'on peut justifier un tourisme soigneusement contrôlé, qui ne porte pas préjudice au milieu naturel. Néanmoins, je suis convaincu que la présence de l'Antarctique nous donne à tous aujourd'hui l'occasion de nous engager, parce que nous reconnaissons la nécessité d'assurer la pérennité de l'environnement planétaire, à nous satisfaire des ressources auxquelles nous avons déjà accès et à laisser l'Antarctique libre de l'impact humain.

Cette opinion ne saurait remplacer la nécessité de rédiger une stratégie de conservation pour l'Antarctique. J'espère simplement que, lorsque vous examinerez cette stratégie, vous accorderez une attention réelle à cette idée générale.

Pour conclure sur le rôle de l'UICN, je dirai qu'il ressort clairement des documents à l'ordre du jour que l'UICN n'est plus (si tant est qu'elle le fut) un organisme uniquement préoccupé de conservation biologique, à l'exclusion de problèmes plus vastes. L'ordre du jour recouvre les problèmes plus vastes dans lesquels est inscrite la conservation biologique et qui traitent spécifiquement des activités humaines dont l'impact sur la biosphère doit rester écologiquement viable.

Je me félicite de ce rôle élargi, que l'UICN est si bien préparée à jouer, et j'espère que vous y souscrivez. Je considère que le nouveau document de Stratégie mondiale de la conservation, que vous examinerez en séance, procure un cadre exceptionnel, du point de vue de sa portée, de sa profondeur et de son équilibre, pour les idées pivots qui devraient être discutées pendant la Conférence de 1992. Je suis convaincu que vous jouerez un rôle prépondérant dans les préparatifs de la Conférence, à la Conférence et après.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter bonne chance dans vos débats de ces prochains jours et à espérer que votre séjour en Australie vous plaira.

## Annexe 12

### **Discours liminaire: Problèmes de conservation en Australie-Occidentale**

Mme Carmen Lawrence, M.L.A.  
Premier Ministre d'Australie-Occidentale

---

Comme vous avez pu le remarquer dans notre présentation, il existe des divergences de vues sur plusieurs des problèmes de conservation qui se posent à nous, en Australie-Occidentale. Cela donne lieu à des débats vivants et productifs entre des gens qui, quelles que soient leurs différences, sont tous profondément motivés par la protection de l'environnement de cet Etat.

Pour ce qui est du gouvernement de l'Etat, notre responsabilité à l'égard de l'environnement se situe à plusieurs niveaux: nous devons conserver notre faune et notre flore indigènes extraordinaires pour leur valeur intrinsèque, aussi bien que pour le plaisir et les bienfaits qu'elles apportent aux habitants de l'Etat, à la nation et au monde entier. Nous devons aussi faire tout ce qui est en notre pouvoir pour sauver de l'extinction les espèces australiennes qui ont trouvé leur dernier refuge ici; et, enfin, il est de notre devoir d'évaluer l'impact de nos actions sur l'écologie mondiale.

John Donne disait, au 17<sup>e</sup> siècle déjà: "Aucun homme n'est une île". Aujourd'hui, même l'Australie n'est pas une île dans ce sens-là du terme. Nous faisons, nous aussi, "partie du tout" et nous savons que ce que nous faisons (ou ne faisons pas) ici fait une différence pour le reste du monde.

En Australie-Occidentale, le gouvernement de l'Etat ne ménage guère ses efforts pour parvenir au juste équilibre entre la conservation et l'utilisation des ressources naturelles.

Il est vrai que nous devons protéger l'environnement pour nous-mêmes et pour les générations à venir, mais nous devons aussi garantir la sécurité économique des Australiens occidentaux en leur offrant suffisamment de possibilités d'emploi—dilemme que connaissent tous les pays.

Enfin, ayant présente à l'esprit notre responsabilité mondiale nous devons, en tant qu'Etat, tout faire pour éviter le syndrome de l'esprit de clocher. Il ne sert, par exemple, à rien d'interdire

l'exploitation de nos propres ressources de bois, si nous contribuons à la destruction massive des forêts pluviales d'autres pays, en important de grandes quantités de bois provenant de leurs forêts.

Comme vous l'avez constaté, les erreurs du passé nous ont laissé un bien triste héritage. Pour nos ancêtres, la terre était quelque-chose de rude et d'invulnérable. En fait, notre terre n'a pas supporté les techniques agricoles européennes qui lui ont été imposées et de vastes étendues du continent australien ont été sérieusement dégradées. Agriculteurs et gouvernements ont déployé des efforts considérables pour restaurer ces terres, mais la tâche est immense.

Nous avons, malgré tout, fait un bon bout de chemin. Armés de connaissances, nous sommes aujourd'hui en mesure d'éviter de répéter les erreurs du passé. Je suis certaine que les efforts déployés par mon gouvernement tendent vers un juste équilibre entre la conservation et le développement pour l'Australie-Occidentale. Il existe, certes, des problèmes, et il y en aura toujours, mais nous avons établi des principes et des processus qui devraient nous permettre, en tant que communauté, de les résoudre.

J'aimerais maintenant vous parler un peu de ce que le gouvernement de l'Etat fait actuellement ici.

Ces dernières années, le gouvernement de l'Australie-Occidentale et le Gouvernement australien, ont vivement encouragé les débats publics sur l'environnement.

Lorsqu'en 1987, le gouvernement de cet Etat a édicté des lois renforçant l'indépendance et le pouvoir de l'Autorité de protection de l'environnement de l'Etat (Environmental Protection Authority), il a, du même coup, ouvert la voie à une participation accrue du public. Pour tout projet de développement susceptible d'avoir un impact important sur l'environnement, l'Autorité doit entreprendre une consultation publique complète,

dans le cadre de la procédure d'évaluation requise, et rendre publics ses avis au gouvernement, avant que l'autorisation puisse être donnée. Exemple de cette procédure de consultation: l'évaluation du projet d'établissement d'une mine de charbon et d'une usine électrique au mont Lesueur. Le gouvernement attend le rapport de l'Autorité avant de prendre une décision sur cette proposition, hautement controversée.

Le département de la Conservation et de l'Aménagement du territoire, qui est le principal organe gouvernemental chargé de la gestion des aires de conservation, est également tenu de consulter le public lorsqu'il établit ses stratégies de gestion.

En créant ce département, le gouvernement a instauré un nouveau cadre pour la pratique de la foresterie productive. Le fait de réunir la conservation et la production dans un seul organe gouvernemental permet de garantir que les zones de forêts productives sont utilisées à des fins de conservation, de récréation et de protection des cours d'eau.

Pour ce qui est des réserves naturelles existantes et à venir, l'Australie-Occidentale se trouve dans une position tout à fait inhabituelle. Grâce à notre isolement, nous avons pu conserver de vastes étendues naturelles ou pratiquement intactes. La Réserve naturelle de Prince Regent, au nord-ouest de l'Etat, est un exemple magnifique du potentiel énorme que nous possédons en matière de conservation. Plus de 630 000 hectares, auxquels il faut ajouter d'autres régions à l'extrême nord de l'Etat, constituent l'un des rares endroits possédant encore une gamme complète d'espèces sauvages indigènes.

Et même dans un Etat aussi vaste que l'Australie-Occidentale, les terres ne sont pas une ressource inépuisable. Une planification soigneuse s'impose si nous voulons atteindre un jour les objectifs que nous nous sommes fixés, tant sur le plan économique qu'écologique.

J'ai récemment émis une nouvelle politique destinée à supprimer une fois pour toutes les anomalies existant dans les utilisations dont les réserves peuvent faire l'objet. Cette politique établit des directives claires pour la prospection et l'exploitation minières dans plusieurs catégories de réserves, y compris l'interdiction absolue de toute prospection et exploitation minières dans 57 des 60 parcs nationaux de l'Etat. La prospection et l'exploitation minière dans les trois autres parcs sera interdite une fois que nous aurons résolu les conflits historiques d'utilisation des terres qui subsistent encore.

Cette nouvelle politique offre également un mécanisme qui permet d'établir de nouvelles

réserves. Le gouvernement est en train de planifier une série de nouvelles aires de conservation dans l'ensemble des régions de l'Etat actuellement sous-représentées, notamment le Kimberley, au nord.

Ce processus poursuivra l'expansion du domaine doté d'un statut de protection en Australie-Occidentale, qui est l'oeuvre de ce gouvernement.

Depuis 1983, neuf parcs nationaux, couvrant 440 000 hectares au total, ont été établis, notamment le Parc national de Purnululu (ou Bungle Bungle), dans le Kimberley, et les parcs nationaux de Shannon, Mt Frankland et Tuart Forest, au sud-ouest. Le gouvernement vient d'acquérir la portion septentrionale de Peron Station, pour la création du premier parc national terrestre de la région de la baie Shark. Le gouvernement du Commonwealth a récemment demandé l'inscription de cette région sur la Liste du patrimoine mondial, officialisant ainsi la reconnaissance de la valeur exceptionnelle de ce bien pour la conservation.

Cinq parcs marins et une réserve naturelle marine ont été établis, couvrant ensemble plus de 390 000 hectares. L'Etat possède actuellement 10,4 millions d'hectares de réserves naturelles, 4,85 millions d'hectares de parcs nationaux et 1,75 million d'hectares de forêts domaniales.

Lorsqu'il établit des réserves, mon gouvernement veille à concilier les intérêts de la conservation avec ceux des Aborigènes. En tant que Premier Ministre et ministre chargé des Affaires aborigènes, j'ai le plaisir d'annoncer qu'un accord a été signé entre le gouvernement et la Société aborigène de Purnululu (Purnululu Aboriginal Corporation). En vertu des nouvelles dispositions, les Aborigènes pourront vivre sur des terres louées à bail, à l'intérieur du parc, où ils joueront leur rôle traditionnel de gardiens. J'espère sincèrement que cet important accord servira de modèle ailleurs.

Je suis pleinement consciente de notre obligation de préserver la diversité de la faune unique de l'Australie-Occidentale. C'est pourquoi j'ai eu le plaisir d'annoncer hier qu'avec le soutien du gouvernement fédéral et d'organisations telles que le Fonds mondial pour la nature, des organismes d'Etat ont réussi à sauver plusieurs espèces de mammifères menacées d'extinction. Le symbole des mammifères d'Australie-Occidentale, le numbat s'est, lui aussi, trouvé au seuil de l'extinction à une époque. Aujourd'hui, grâce à un effort de recherche considérable, cet animal et d'autres mammifères sont en train d'être sauvés.

Le gouvernement continuera à accorder un rang de priorité élevé à la recherche sur la protection de nos mammifères menacés, qu'il complétera en créant des aires de conservation dignes de ce nom,

dans lesquelles des espèces seront introduites.

Le gouvernement d'Australie-Occidentale réfléchit depuis longtemps aux moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre. J'ai le plaisir d'annoncer que nous avons déjà accompli des progrès considérables dans le contrôle des chlorofluorocarbones, les fameux CFC. Et l'Australie-Occidentale est prête à assumer son rôle en remplissant l'engagement pris par son gouvernement: supprimer la production de chlorofluorocarbones d'ici à 1998, c'est-à-dire nettement avant le délai fixé par le Protocole de Montréal.

Je ne saurais prétendre que nous ayons résolu tous les problèmes d'environnement en Australie-Occidentale. Parvenir à un juste équilibre entre la

conservation et le développement est un processus permanent, qui exige des consultations, de l'expertise, de l'ingéniosité, de la persévérance et, parfois, des nerfs solides.

Aussi difficile ce processus puisse-t-il être, nous ne nous en éloignerons pas. Mon gouvernement s'est engagé à travailler avec la communauté d'aide au développement pour résoudre les problèmes existants et éviter d'en créer de nouveaux. Si nous devons prendre des décisions difficiles pour assumer nos responsabilités, nous sommes disposés à le faire, en tant qu'Australiens occidentaux, Australiens et membres de la communauté mondiale.

## Annexe 13

### **Rapport du directeur général, M. M.W. Holdgate, sur les travaux de l'UICN en 1988-1990**

Le rapport que je présente à cette assemblée, conformément aux Statuts et avec l'accord du conseil, suit le programme adopté comme cadre, au Costa Rica. Au moins un paragraphe est consacré à chaque paragraphe de ce programme et la numérotation est identique pour faciliter la référence. J'espère que les membres trouvent cette présentation utile pour vérifier ce que nous avons réellement fait par rapport à ce que nous avions dit que nous ferions.

Le Programme triennal de 1988-1990 était ambitieux. Il prévoyait 121 activités précises, dans cinq grands domaines—la conservation et le développement, les sciences de la conservation, la diversité biologique, la gestion des biotopes et des aires protégées et l'appui au Programme et les services. Ce devait être un programme intégré, les travaux des différentes commissions et du secrétariat s'appuyant mutuellement. C'est particulièrement pour cette raison que je me félicite de l'incorporation des rapports des présidents de commissions dans le document que vous avez entre les mains.

Lorsque j'étais écolier—je me sens vieux quand j'ajoute que cette expérience a commencé il y a quelque 55 ans—une des recommandations de fin de trimestre les plus communes était "bon élève mais peut mieux faire". J'ai le sentiment que cela résume aussi nos réalisations de la période triennale écoulée. Je remarque que M. Agarwal et M. Phillips, dans leur critique constructive, disent la même chose. Nous ne nous sommes pas donné le mot. Si nous disons la même chose, c'est que nos esprits se sont rencontrés. A vous de juger si, comme le dit le dicton, c'est un signe de grandeur.

En dix minutes, je ne peux que souligner quelques points clés de cette période triennale. J'en mentionnerai huit—un général et sept de détail.

Premièrement, notre programme a été principalement conçu pour produire des résultats—nous avons recueilli des informations; nous les avons

évaluées et ainsi, avons amélioré notre compréhension des relations entre les hommes et la nature; nous avons élaboré des méthodes pouvant nous permettre de régir de manière plus avisée l'impact des activités de l'homme sur le monde vivant, encourageant par là-même une conservation et un développement rationnels; et nous avons mené à bien toute une gamme d'applications pratiques, prouvant que nos idées et nos méthodes fonctionnent dans la réalité. J'ai le sentiment que l'UICN doit continuer dans cette voie: aller du concept à l'application pratique et entreprendre suffisamment d'activités sur le terrain pour montrer qu'elle n'est pas seulement capable de prêcher et de faire des généralisations. La réputation de l'UICN doit être celle d'un organe d'experts pouvant mettre son expertise en pratique.

Deuxièmement, je crois que nous avons raison de mettre l'accent sur les stratégies de conservation. La Stratégie mondiale de la conservation a été un jalon. Parmi les réalisations importantes de la dernière période triennale, il convient de noter l'aide que l'UICN a pu apporter à environ 25 pays dans la préparation de stratégies nationales ou subnationales. Nous avons aussi encouragé les activités de conservation des zones humides, des forêts tropicales, des biotopes marins et côtiers, du Sahel et de l'Antarctique. Nous avons déjà un programme actif en Europe centrale et de l'Est bien avant que le rideau de fer ne rouille. Pendant la période triennale, nous avons appris à mieux comprendre les relations entre la population et la consommation des ressources, grâce aux travaux de notre Programme pour la population et les ressources naturelles très productif et en expansion rapide. Nous avons fourni des services pratiques, allant de l'élaboration de projets à des avis sur la gestion des ressources, la comptabilisation des ressources, le droit de l'environnement et la conduite d'études d'impact sur l'environnement. Les évaluations économiques des espèces sauvages



ont constitué une nouvelle composante, particulièrement importante, de nos travaux.

Le troisième point est la reconstruction du Centre de surveillance continue de la conservation de la nature, devenu Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (CMSC) dans le cadre d'une collaboration entre l'UICN, le WWF et le PNUE. Il y a trois ans, le CSC était en déroute: ce n'est un secret pour personne. Les fonds de roulement que l'UICN pouvait lui consacrer ne suffisaient pas pour assurer le fonctionnement de sa banque de données. Les projets que le Centre devait entreprendre pour vivre minaient sa ressource centrale de connaissances mais l'investissement nécessaire à la reconstitution de cette ressource n'était pas disponible. Grâce à la nouvelle collaboration, le CMSC a un nouveau conseil, de nouveaux ordinateurs; il a noué de nouveaux liens avec les utilisateurs et les partenaires et aura bientôt un nouveau toit. Je voudrais rendre un hommage particulier au WWF qui est le bailleur de fonds principal du nouveau bâtiment et le remercier de ce qu'il fait pour la conservation mondiale en accordant cet appui.

Mon quatrième point, ce sont les sciences de la conservation. Voilà un sujet qui est l'essence même des connaissances, des méthodologies et des services de l'UICN. Si nous ignorons comment fonctionnent les écosystèmes, il est pratiquement impossible de les gérer. Certains membres seront préoccupés, comme je le suis, de constater des réalisations inégales et plutôt limitées dans cette section particulière de notre programme, dans ces derniers trois ans. J'espère que nous pourrions mieux faire dans la prochaine période triennale. Toutefois, l'image que donne mon rapport d'un effort relativement faible dans le domaine des sciences de la conservation est, en partie, un artefact. Les chapitres "Conservation et développement" et "Diversité biologique" font état de nombreuses applications des sciences de la conservation.

La principale nouvelle initiative mondiale en matière de conservation de la diversité biologique, que nous avons lancée en collaboration avec l'Institut mondial des ressources (WRI), le PNUE et le CMSC, est mon cinquième point. Cette initiative conjugera les connaissances et centrera les efforts de sauvegarde de sites clés et de conservation de populations essentielles d'espèces, tant à l'état sauvage que par le biais de programmes d'élevage en captivité. A cet égard, la SSC apportera une contribution majeure, notamment grâce à son immense savoir en matière d'élevage en captivité. Il en ira de même du Secrétariat des Jardins botaniques pour la conservation, créé par l'UICN avant la précédente Assemblée générale et qui est

aujourd'hui une entité indépendante, avec son propre conseil.

La Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement et le Centre du droit de l'environnement ont apporté une contribution majeure en préparant les projets d'articles du projet de convention internationale sur la conservation de la diversité biologique présenté à des réunions intergouvernementales convoquées par le PNUE. Je voudrais, ici, me permettre une légère digression. Nous voulons, à juste titre, voir l'adoption d'une telle convention. Mais cela prendra, inévitablement, du temps. Nous ne pouvons marquer de pose dans les activités de conservation pendant que la convention passe, inévitablement, par le processus prudent des négociations. Notre collaboration avec le WRI et le PNUE doit donc aller de l'avant et produire des mesures pratiques pour sauvegarder les centres de diversité biologique et les organismes pivots. Une convention ne peut fonctionner correctement que si une telle action est bien préparée. Pour cette raison, j'ai donné instruction au secrétariat d'accorder une attention équivalente à la Stratégie de conservation de la diversité biologique et à l'élaboration de la convention. J'espère que cette démarche a également l'approbation de l'Assemblée.

Mon sixième point concerne les aires protégées et leur gestion—de toute évidence, une des clés de la sauvegarde des trésors biologiques de la planète. Il s'agit là d'un domaine proche du coeur de l'UICN et beaucoup a été fait par la Commission des parcs nationaux et des aires protégées ainsi que par le secrétariat dans la période triennale. Vers la fin de la période, nous consacrons des ressources de plus en plus importantes à la préparation du Quatrième Congrès mondial des parcs qui aura lieu au Venezuela en 1992 sur invitation généreuse du gouvernement de ce pays. J'ai le plaisir d'annoncer que j'ai pu renforcer la section du secrétariat travaillant dans le domaine de la conservation de la diversité biologique et des aires protégées. Nous sommes fin prêts pour la tâche qui nous attend.

Le septième point que je soulèverai est celui de l'administration. Sur le plan financier, l'UICN a connu une période triennale faste, grâce à la contribution précieuse du directeur général adjoint, administration et de son équipe, soutenus et judicieusement encadrés par le trésorier et avec la coopération du secrétariat tout entier. Le déficit accumulé des fonds centraux a été réduit; il est plus que couvert par deux legs généreux reçus par l'UICN. Les comptes ont été positifs pendant ces trois années, que ce soit pour les fonds affectés ou non affectés. Le budget global a crû de 68% sans qu'il y ait de croissance parallèle du personnel du siège. Le nombre des membres a augmenté et nous

avons largement renforcé notre présence sur le terrain à travers nos délégations régionales et nos bureaux nationaux dans les pays en développement—tendance, comme vous le verrez dans les documents, qui est de prime importance pour notre avenir.

Pour mon huitième et dernier point, je citerai l'adage qui veut que la valeur des hommes se mesure à leurs actes. La valeur de l'UICN est tributaire de ce qu'elle fait et des services qu'elle rend à ses membres et partenaires. Vous remarquerez, au dos du rapport triennal, la liste de plus 130 publications que nous avons produites ces trois dernières années, sans compter le très grand nombre d'articles publiés dans des périodiques, magazines et autres par les membres du personnel et des commissions, ni même la somme d'avis non officiels. Nous sommes en train de donner un nouvel élan à la communication, sous l'impulsion

du nouveau chef de la communication; je ne cache d'ailleurs pas ma satisfaction devant le Bulletin nouveau cru qui, à mon avis, est maintenant excellent dans sa présentation et dans son contenu.

Pour conclure, je voudrais remercier tous ceux qui ont joint leurs efforts pour mettre le Programme en oeuvre. Nous n'avons pas fait tout ce que nous avons projeté de faire, dans un élan d'ambition, au Costa Rica. Mais nous avons fait beaucoup. Mes remerciements s'adressent à tout le personnel, à tous ceux qui travaillent pour les commissions et, naturellement, avant tout, à notre président et à notre conseil qui ont été pour moi un rempart puissant et encourageant, à mesure que j'apprenais à connaître cet organisme étrange et complexe qu'est l'UICN et que j'essayais de le faire grandir durant ces trois années. A tous, je souhaite témoigner ma gratitude.

## Annexe 14

# Examen du Programme de l'UICN pour 1988-1990\*

par M. Anil Agarwal et M. Adrian Phillips

### RESUME

Le conseil nous a chargé d'entreprendre un examen critique des réalisations du Programme de l'UICN depuis l'Assemblée générale tenue au Costa Rica en février 1988.

Nous avons constaté que les progrès les plus importants avaient été réalisés dans la formulation des stratégies de conservation et leur mise en oeuvre dans certaines régions du monde en développement, dans les Programmes sur les espèces et les habitats et dans les travaux du Centre du droit de l'environnement. C'est en revanche dans le domaine de la science de la conservation de base, dans les aspects sociaux de la gestion de la conservation, et dans les programmes de communication, d'éducation et de formation que nous avons constaté les progrès les plus faibles. Bon nombre d'initiatives de grande envergure du Programme pour 1988-1990 n'ont pas été du tout réalisées ni même en partie.

Bien que considérables, les progrès ont généralement été très inégaux. Le travail dans certains domaines a progressé plus rapidement que dans d'autres, et certaines régions géographiques en ont davantage bénéficié que d'autres. Nous sommes d'accord avec le directeur général pour dire que l'UICN est "un instrument doté d'un potentiel considérable qui n'est, d'une certaine manière, pas encore adapté pour réaliser ce potentiel et donc pas encore en mesure de servir ses membres comme il le devrait". Mais, grâce à une direction ferme et une gestion efficace, l'UICN est mieux placée aujourd'hui qu'il y a trois ans pour prendre son envol.

Nous nous sommes aussi intéressés à huit problèmes clé qui concernent le Programme:

---

\* Distribué sous forme de Document d'information No2 de l'Assemblée générale

### Les limites extérieures du Programme

En général, le Programme de l'UICN demeure axé de façon appropriée sur ce que l'Union sait le mieux faire, mais une compréhension plus approfondie des liens entre l'homme et la nature s'impose, spécialement dans le contexte des pays en développement. Nous recommandons que, dans la préparation du Programme, de même que dans les conseils positifs figurant dans le paragraphe 0.24 du projet de Programme de l'UICN pour 1991-1993, le directeur général adopte explicitement certaines règles relatives au genre d'activités auxquelles l'UICN ne devrait pas participer.

### L'intégration du Programme

L'intégration des programmes a augmenté depuis trois ans. Mais il reste encore beaucoup à faire pour faire avancer ce processus et, en particulier, pour accroître la compréhension interdisciplinaire de chaque programme. Nous nous félicitons de l'intention de désigner un cadre chargé de superviser l'intégration du Programme, et recommandons que l'amélioration de la coordination demeure une priorité pour le directeur général. Il devrait également y avoir une meilleure représentation des nationalités au sein du personnel de l'UICN.

### L'équilibre du Programme

Le Programme aurait avantage à être mieux équilibré. Nous recommandons en particulier à l'UICN de:

- coordonner et intégrer son travail conceptuel avec l'expansion des programmes de terrain;

veiller à ce que l'équilibre régional, tant entre les pays et les régions qu'entre les pays industrialisés et les pays en développement, corresponde aux besoins;

établir une stratégie de communication pour diffuser le savoir au sein des membres et dans la communauté internationale élargie concernée par la conservation et la durabilité, sous une forme abordable pour ses membres des pays en développement.

## **Programmation et financement**

Le succès du Programme dépend de façon critique du volume des fonds sans affectation et de la manière dont ils sont attribués. Nous recommandons une stratégie afin d'accroître les fonds sans affectation et destinés au Programme; ainsi que l'adoption de règles claires sur la manière d'utiliser les fonds sans affectation.

## **Programmes de terrain**

Bien qu'ils aient connu un essor rapide, les programmes de l'UICN sur le terrain doivent continuer à se développer. Nous recommandons une gestion stricte afin que la contribution de l'UICN sur le terrain reste particulière, que la qualité du travail soit maintenue et que la priorité absolue soit accordée aux projets visant à renforcer les capacités locales. Nous recommandons également une évaluation à grande échelle des programmes de terrain, notamment pour clarifier les relations du WWF et d'autres organisations avec les grands programmes de terrain, et l'adoption d'objectifs à long terme pour les programmes de terrain.

## **Participation des membres au Programme**

Les délégations régionales et les bureaux nationaux de l'UICN ont donné l'occasion d'accroître considérablement le nombre de membres participant aux programmes de l'UICN. Nous recommandons que la réalisation de ce potentiel soit une priorité pour les représentants régionaux et nationaux et que des efforts soient déployés pour surmonter les obstacles à l'accroissement du nombre de membres représentant des groupes locaux dans les pays en développement.

## **Les commissions et le Programme**

Les commissions sont une ressource unique, très précieuse pour l'UICN. Cependant, leur contribution au Programme de l'Union durant la dernière période triennale a été inégale. Nous recommandons que les commissions se voient confier les tâches énumérées dans le projet de Programme, qu'elles bénéficient des ressources nécessaires pour mobiliser le réseau et qu'elles soient responsables devant la prochaine session de l'Assemblée générale de la mise en place des activités du Programme qui les concernent.

## **La gestion et l'évaluation du Programme**

Le document de Programme soumis à l'Assemblée générale à Perth est de meilleure qualité que celui qui l'a précédé. Les membres doivent être en mesure de jouer un rôle à part entière dans les délibérations de l'Assemblée générale sur les questions relevant du Programme. Le directeur général a besoin d'un avis indépendant sur l'évolution du Programme entre les sessions de l'Assemblée générale. L'évaluation a tendance à être ponctuelle et doit être améliorée. Nous **recommandons**: de fixer des objectifs et des cibles pour chacun des 23 programmes; de nommer un Comité du Programme à l'Assemblée générale de Perth; de faire en sorte que le directeur général bénéficie de conseils indépendants sur le Programme dans l'intervalle entre les sessions de l'Assemblée générale; et de prendre de meilleures dispositions pour examiner et évaluer les activités de l'UICN.

## **Ière PARTIE—INTRODUCTION**

### **Mandat**

- 1.1 Nous avons été chargés par le conseil d'entreprendre un examen critique des réalisations du Programme depuis l'Assemblée générale tenue au Costa Rica en février 1988. Le directeur général a dit clairement que le conseil souhaitait une évaluation de grande portée, révélant aussi bien les échecs que les succès et qu'il s'intéressait particulièrement aux causes profondes des progrès—ou de l'absence de progrès—et à nos propositions d'amélioration.

- 1.2 On ne nous a pas demandé d'analyser tous les aspects du travail de l'Union, mais d'identifier ceux qui affectent le plus directement sa capacité de mettre en oeuvre le Programme adopté par les membres. Notre évaluation devait être indépendante: les résultats devaient servir à aider les membres à examiner, à l'Assemblée générale de Perth, le rapport sur la dernière période triennale et les propositions pour la prochaine.

## Méthodes et matériel

- 1.3 Pour réaliser cet examen, nous avons puisé dans des sources publiées et non publiées et avons tenu compte de l'opinion de personnes bien informées. Nous avons examiné les documents clés suivants:
- étude sur les résultats atteints au cours de la période triennale de 1985-1987, par David Munro et Martin Holdgate;
  - projet de Programme et Budget pour 1988-1990 (GA/17/88/3);
  - rapport du Comité du Programme à la 17e session de l'Assemblée générale de l'UICN (Annexe 16 aux procès-verbaux);
  - rapports du directeur général au conseil pour les périodes de février-mai 1988, pour toute l'année 1988, pour janvier-juin 1989 et pour juillet-décembre 1989;
  - examen des activités de l'UICN réalisé en 1990 par l'Autorité suédoise pour le développement international (SIDA);
  - documents de la 18e session de l'Assemblée générale, en particulier, rapport sur les activités de l'Union durant la dernière période triennale; documents sur la mission, les objectifs et la démarche de l'UICN, sur la direction de l'Union mondiale pour la nature; sur la Stratégie pour l'Union mondiale pour la nature et sur les commissions; ainsi que projet de Programme pour 1991-1993.
- 1.4 Nous n'avons pas eu le temps d'examiner tous les détails du Programme. De nombreux points demeurent en suspens—chose qu'il faut avoir présente à l'esprit en lisant nos conclusions. Nous avons notamment manqué de temps pour établir l'impact des activités de l'UICN là où il est important: sur le terrain. Comme on nous l'a rappelé plusieurs fois durant notre examen, tandis que l'UICN planifie et agit, dans le monde réel si l'on peut dire, des espèces disparaissent, des habitats sont détruits et le capital de ressources naturelles, dont dépend la survie de l'humanité, continue à s'éroder et à se dégrader. C'est pourquoi, lorsque nous disons que des "progrès" ont été accomplis, nous voulons dire qu'une activité s'est déroulée comme prévu: mais nous ne pouvons pas dire si les conséquences qu'elle a eues ont été réellement positives pour la conservation. C'est une des raisons pour lesquelles nous insistons tellement, dans notre rapport, sur le fait qu'il faudra réaliser des évaluations plus approfondies à l'avenir, en allant réellement au coeur des activités de l'UICN.
- 1.5 Nous avons eu l'impression que notre examen bénéficierait de l'avis de personnes ayant une bonne connaissance de l'UICN et de celui de certains de ses principaux partenaires internationaux. Le directeur général a donc créé un groupe consultatif informel d'experts chargé de commenter notre projet de rapport:
- Yolanda Kakabadse—conseillère régionale de l'UICN  
Ashok Khosla—conseiller régional de l'UICN  
Jaap Kuper—président, comité national néerlandais pour l'UICN  
Walter Lusigi—conseiller régional de l'UICN  
George Rabb—président, SSC  
Peter Thacher—Institut mondial des ressources
- De même, nous avons demandé aux personnes suivantes de commenter notre travail:
- Peter Kramer, WWF  
Reuben Olembo, PNUE  
Mats Segnestam, SIDA  
Bernd von Droste, UNESCO
- 1.6 Nous remercions les membres du groupe d'experts pour les conseils et opinions qu'ils ont été en mesure de nous communiquer, ainsi qu'aux hauts fonctionnaires des institutions qui ont collaboré avec nous; cela a constitué une aide précieuse pour la mise au point de notre rapport. Nous avons également été grandement aidés par les entrevues que nous ont accordées des cadres du secrétariat de l'UICN, notamment au siège. Toutefois, ce rapport est le nôtre et nous assumons l'entière responsabilité de ses conclusions et recommandations.

## Structure du rapport

1.7 Nous voulons que notre rapport soit lu. C'est pourquoi nous avons tenu à ce qu'il soit aussi concis que possible et avons joint un résumé en annexe. Le reste de notre rapport est organisé comme suit:

- IIe Partie (et Annexe): brève étude sur les résultats atteints par le Programme de l'Union mondiale pour la nature au cours de la dernière période triennale; relate essentiellement ce qui a été accompli;
- IIIe Partie: discussion sur huit questions clé concernant le Programme de l'UICN, expliquant pourquoi des résultats ont ou n'ont pas été atteints; propositions d'action.

## IIe PARTIE—PROGRES ENREGISTRES AU COURS DE LA PERIODE TRIENNALE

### Le Rapport triennal pour 1988-1990

2.1 Le document le plus important de notre examen a été le Rapport présenté à la 18e session de l'Assemblée générale sur le travail de l'Union durant la dernière période triennale. Au niveau de la présentation, on constate une nette amélioration par rapport au document présenté à l'Assemblée générale du Costa Rica, en février 1988, car:

- il reprend la même structure "en domaines du Programme" que celle utilisée pour le Programme adopté à la dernière session de l'Assemblée générale;
- il rend compte des résultats obtenus dans la mise en oeuvre du Programme pour chaque activité, prise une à une;
- les rapports des présidents de commissions font partie intégrante du rapport de l'Union, de même que le rapport du directeur général.

2.2 Le rapport du directeur général est lui-même nettement plus long et plus approfondi (60 pages au lieu de 32). Il est dans l'ensemble plus autocritique, tant du point de vue général qu'en ce qui concerne les activités individuelles. Parce que cette analyse est si approfondie et qu'il est relativement aisé de comparer le Programme adopté au Costa Rica avec ce qui a été mis en oeuvre, nous n'avons pas tenté de faire une analyse sectorielle

détaillée des progrès accomplis depuis février 1988. Nous nous sommes limités, dans cette partie de notre rapport, à souligner certains résultats et lacunes importants du Programme.

## Evaluation

2.3 Pour nous aider à vérifier les conclusions générales du rapport du directeur général sur la dernière période triennale, nous avons passé en revue les résultats de 18 activités spécifiquement qui, dans l'introduction au projet de programme et budget pour 1988-1990, apparaissent comme les principales réalisations escomptées pour l'Union au cours de la même période. Les résultats figurent dans l'Annexe. Cette liste d'activités mises en relief est très sélective voire, arbitraire. Elle correspond néanmoins à ce qui a été porté à l'attention des membres au Costa Rica comme étant les points saillants du Programme pour la période triennale à venir. Pour parvenir aux conclusions générales suivantes, nous avons mis ensemble cette analyse et notre évaluation du rapport du directeur général.

2.4 Sous **Conservation et Développement**, le Programme a réussi à appliquer les recommandations de la Stratégie mondiale de la conservation (en train d'être mise à jour), principalement en passant de la préparation de stratégies de conservation à l'aide à leur mise en oeuvre sur le terrain, dans de nombreux pays en développement. L'expansion du programme sur le terrain est véritablement le trait le plus frappant du Programme dans son ensemble, soutenue par l'augmentation rapide des fonds avec affectation ou contractuels. Les avantages ont cependant été répartis très inégalement sur le plan géographique, notamment en Amérique centrale et dans certaines régions d'Afrique; nous ne savons pas clairement si cette concentration a suivi une évaluation objective des besoins. Des stratégies nationales ont été complétées par des stratégies portant sur des ressources particulières: zones humides, forêts tropicales, et habitats marins et côtiers (mais nous ne pouvons pas dire dans quelle mesure ces stratégies ont été suivies). Des initiatives et des programmes régionaux importants au Sahel, en Europe de l'Est et dans l'Antarctique ont marqué la présence de l'UICN dans plusieurs régions du monde, qui ont mobilisé l'intérêt international. L'excellente réputation élevée de l'Union dans le domaine du droit de l'environnement s'est maintenue; son travail

en matière de renforcement institutionnel a été moins impressionnant. Les programmes liés aux sciences sociales ont progressé relativement lentement, bien que l'UICN ait accompli certains progrès en reliant les concepts de l'économie et de la conservation de l'environnement. La capacité de l'Union à répondre aux besoins de ses membres, surtout dans les pays en développement, a été renforcée par son Service d'étude d'impact sur l'environnement et son Centre du droit de l'environnement. Les résultats du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature sont très inégaux—plusieurs priorités mises en relief semblent avoir été abandonnées suite à la reconstitution du Centre en tant qu'entreprise conjointe de l'UICN, du PNUE et du WWF comme l'indique clairement l'Annexe. Le programme d'éducation de l'Union n'a pas fait les progrès qu'auraient voulu voir les membres au Costa Rica. Les progrès fait par l'UICN pour transmettre son message au monde ne rendent pas encore totalement justice à la richesse de son savoir, bien que l'on note une augmentation appréciable du nombre de publications.

- 2.5 Pour une organisation qui s'enorgueillit de sa réputation scientifique, les réalisations de l'UICN dans le domaine des sciences **de la conservation** ont décidément été inégales. Dans plusieurs domaines importants pour l'UICN, il semble qu'il y ait eu bien peu de progrès: par exemple la conservation des régions de montagne et des îles, et l'évolution générale de la théorie de la conservation. Des résultats considérables ont été obtenus dans le domaine des zones humides, des forêts tropicales et de la conservation marine, domaines dans lesquels l'UICN a un programme d'activités de terrain en plein essor. Mais le fait que les liens entre ces programmes pratiques et l'élaboration de la théorie de la science de la conservation soient si rares—par exemple entre le vaste Programme Sahel et les principes de la conservation dans les régions arides—est une lacune sérieuse.
- 2.6 Dans le domaine de la **diversité biologique**, les nouvelles sont meilleures. Les réseaux de la SSC ont été particulièrement productifs, avec plus de 80 groupes de spécialistes actifs, dont 21 ont préparé des plans d'action pour des espèces—bien que, sans étude plus détaillée, il ne soit pas possible de mesurer l'impact réel de tels plans. Les activités de conservation des plantes ont été particulièrement productives en ce qui concerne les publica-

tions. Le travail juridique est essentiel à la conservation de la diversité biologique, et l'appui de l'UICN au Secrétariat de la CITES a été considérable. La diversité biologique figure en bonne place dans les préoccupations internationales et l'on attend beaucoup de l'UICN. Malgré son programme sur la diversité biologique, mené conjointement avec l'Institut mondial des ressources, le PNUE, le WWF-Etats-Unis, Conservation International et la Banque Mondiale, et sa contribution au projet de Convention sur la diversité biologique, l'UICN devra travailler d'arrache-pied pour conserver son rôle clé.

- 2.7 **La gestion des habitats et des aires protégées** est également un domaine privilégié de l'UICN qui a continué à réaliser un excellent travail. Il semble toutefois que ce domaine relève moins directement du Programme que par le passé et qu'il n'a pas toujours été intégré aussi étroitement aux autres domaines d'activités qu'il aurait pu l'être—avec le Programme Zones humides, par exemple, ou la conservation des espèces. Les conseils donnés sur les Conventions du patrimoine mondial et de Ramsar ont été un moyen important d'élargir l'influence de l'UICN. Les préparatifs du 4e Congrès mondial sur les parcs de 1992 sont en bonne voie: ce congrès sera un moteur important pour les efforts mondiaux en faveur de la conservation de la diversité biologique.
- 2.8 En ce qui concerne le **Soutien au Programme et services**, le principal succès de la dernière période triennale est le fait que la gestion financière de l'UICN soit plus strictement contrôlée et que la position et le soutien financiers de l'Union aient été renforcés. Les services aux membres ont été élargis, notamment par le biais des délégations régionales dans plusieurs pays en développement. Le *Bulletin* a été remanié avec succès.

## Conclusion

- 2.9 Comme le directeur général, nous estimons que les résultats les plus positifs ont été enregistrés dans la formulation des stratégies de conservation et dans leur application dans certaines régions du monde en développement; dans les programmes de conservation des espèces et des habitats et dans les activités du Centre du droit de l'environnement. Ils ont été le plus médiocres dans le domaine de la science de la conservation, dans les aspects

sociaux de la gestion de la conservation et dans les programmes de communication, d'éducation et de formation. L'Annexe révèle qu'un nombre étonnamment élevé d'initiatives de grande envergure prévues par le Programme pour 1988-1990 ne semblent pas avoir été suffisamment approfondies et qu'un examen plus attentif a révélé qu'elles étaient inapplicables ou inappropriées.

- 2.10 Nous en concluons que des progrès, même considérables et englobant quelques initiatives bienvenues qui n'avaient pu être prévues en 1988—ont été inégaux. Dans une certaine mesure, cela est en soi inévitable; aucun programme de ce type ne peut se dérouler au même rythme d'un bout à l'autre. Qui plus est, grâce à une direction ferme et une gestion efficace, l'UICN est mieux placée qu'il y a trois ans pour viser haut. Cela n'empêche pas que, comme le directeur général, j'estime que l'UICN est un "instrument doté d'un potentiel considérable qui n'est, d'une certaine manière, pas encore adapté pour réaliser ce potentiel et donc pas encore en mesure de servir ses membres comme il le devrait". Si des progrès réels pouvaient être accomplis dans les domaines clés que nous examinons dans la IIIe Partie, le potentiel de l'Union mondiale pour la nature pourrait effectivement être pleinement utilisé, pour le bien de la conservation et à la satisfaction des membres de l'UICN dans le monde entier.

### IIIe PARTIE—HUIT PROBLEMES CLES

#### 1. Limites externes du Programme

- 3.1 Les ressources financières de l'UICN sont limitées. Sa tâche: servir de "centre intellectuel du mouvement mondial de protection de la planète", comme l'a dit le président, est immense. C'est pourquoi l'UICN doit concentrer ses efforts et ses ressources sur ce qui est le plus important et le plus nécessaire pour le monde, et sur ce qu'elle sait faire de mieux, étant donné ses caractéristiques particulières en tant qu'organisation. Cette question s'est posée à nous lorsque nous avons examiné le Programme, sachant que certains membres craignent que le Programme de l'UICN ne soit conceptuellement trop vaste, et que l'Union ne devienne un organisme de développement ou une agence de l'environnement tous azimuts.
- 3.2 L'UICN possède un champ traditionnel

d'expertise fondamentale, la conservation *in situ* de la diversité biologique et la protection des habitats, qui demeure au centre de l'Union. Ses réalisations dans ces domaines au cours de la dernière période triennale suggèrent que l'investissement dans le renforcement des activités centrales (dont le travail de la SSC et de la CNPPA est un exemple) est un bon investissement, à condition que le travail soit correctement focalisé et planifié, et placé dans le contexte élargi de la satisfaction des besoins humains sur une base durable.

- 3.3 Le domaine central est entouré par plusieurs autres "couches", également d'une importance cruciale pour l'UICN. Depuis de nombreuses années, le Programme de l'UICN accorde une place importante à la science de la conservation, au cadre juridique de la conservation, à l'éducation et la formation en matière de conservation, aux stratégies environnementales et à la planification, comme l'atteste par exemple l'existence de quatre commissions de longue date couvrant ces domaines.
- 3.4 Surtout depuis la publication de la Stratégie mondiale de la conservation en 1980, et l'adoption du slogan "la conservation pour le développement", l'UICN s'est efforcée de tisser des liens avec la communauté du développement, nationalement et internationalement, y compris avec des membres de la famille des Nations Unies, tels que le PNUE, l'UNESCO et la FAO. L'UICN a commencé par établir que le développement ne pouvait être durable que s'il reposait sur des principes de conservation bien compris. Ensuite, elle a décidé d'élaborer des stratégies à divers niveaux, pour montrer comment la conservation et le développement pouvaient être reliés. Enfin, elle s'est impliquée directement (d'abord par le truchement du Centre de conservation pour le développement mais, plus tard, dans le cadre de son Programme général), en démontrant l'application pratique de la conservation pour les principes de développement dans les projets de terrain. C'est un processus logique qui a conféré à l'UICN sa crédibilité auprès des organismes d'aide au développement et des gouvernements. Ce processus lui a permis de répondre aux besoins de nombre de ses membres, en particulier dans les pays en développement, et d'étendre considérablement son influence.
- 3.5 Nous estimons que l'évolution des activités de l'UICN dans ce sens a été correcte dans l'ensemble. Cette évolution témoigne d'une



compréhension différente des relations entre l'homme et la nature, et correspond à l'évolution des besoins des membres de l'UICN. Elle montre que l'UICN est engagée, plutôt à bon escient, non seulement envers la conservation de la diversité biologique, mais aussi envers l'utilisation durable des ressources naturelles—c'est notre manière de comprendre le slogan "édifier une harmonie entre l'homme et la nature".

3.6 Cependant, l'UICN a encore un long chemin à parcourir pour établir une compréhension approfondie des relations entre développement et conservation, surtout du point de vue des pays en développement (à cet égard, elle pourrait apprendre beaucoup des groupes locaux avec lesquels ses liens sont encore insuffisants). La plus grande partie de la diversité biologique actuelle se trouve dans le tiers monde, où les biotopes naturels sont soumis aux pressions de la croissance démographique, de l'exploitation inéquitable des ressources et des demandes du marché mondial. Nombre de biotopes naturels sont voués à disparaître à moins que les communautés locales ne deviennent des partenaires dans la gestion de ces régions. Comprendre le développement et la conservation est donc nécessaire, de manière suffisamment approfondie pour engendrer des stratégies de gestion des ressources socialement acceptables et ouvertes à la participation. La conservation et le développement ont, à juste titre, été reconnus comme indissociables et les activités de l'Union se sont développées pour couvrir un large éventail de problèmes liés à la gestion des ressources et à la conservation. Cependant, les problèmes intersectoriels, comme par exemple le rôle du savoir traditionnel, la participation des communautés locales et des groupes de femmes et l'économie de la conservation, situés à l'interface, doivent encore être intégrés adéquatement dans les activités des commissions et dans les programmes thématiques. Malgré les progrès accomplis depuis quelques années, les liens entre la conservation et le développement sont encore ténus dans plusieurs programmes de l'UICN.

3.7 En réalité, l'expression "développement durable" demeure encore assez creuse. Puisque ce concept est d'un intérêt vital pour le monde, l'UICN a un rôle majeur à jouer en lui donnant une forme pratique, surtout en ce qui concerne ses aspects biologiques et écologiques, et en contribuant à l'élaboration de

principes socialement viables et favorisant la participation. La transition de la conservation vers l'utilisation durable des ressources naturelles ne s'est pas encore entièrement faite au sein de l'organisation. Le développement durable est un sujet nettement plus complexe que la conservation car il possède non seulement une dimension écologique et biologique, mais aussi sociologique, politique, économique, démographique et liée à la répartition des tâches entre hommes et femmes. L'Union possède aujourd'hui des programmes dans le domaine de la population et des femmes. Elle a aussi une Commission du développement durable et une Commission de l'éducation et de la formation à l'environnement. Si ces programmes et commissions avaient bien fonctionné, ils auraient pu aider l'UICN à accroître sa crédibilité dans le domaine du développement durable. Le problème qu'elle connaît est dû en partie au fait que, si les réseaux de l'UICN dans les domaines centraux de la gestion des parcs nationaux et de la protection des espèces sont extrêmement satisfaisants, ceux des domaines comme l'éducation et le développement durable laissent à désirer et leur impact a été décevant jusqu'à présent. Il faut maintenant remédier à cette situation.

3.8 Mais pour éviter que l'élargissement du Programme de l'UICN "surdéveloppe" l'Union et l'entraîne dans des domaines où d'autres organismes sont plus compétents, il faut que l'UICN reconnaisse la nécessité d'établir des "limites" autour de son Programme, au-delà desquelles elle ne doit pas s'aventurer. Nous en proposons trois, en particulier:

- premièrement, l'UICN ne devrait pas chercher à développer son expertise interne dans des domaines qui concernent surtout des aspects de la gestion de l'environnement autres que l'utilisation durable des ressources naturelles: établissements humains, santé, agriculture, pollution et technologie écologiquement rationnelle. Toutefois, toutes ces activités ont des implications évidentes sur l'utilisation durable des ressources naturelles et l'UICN devra pouvoir dialoguer avec les principales institutions concernées par ces problèmes;
- deuxièmement, l'UICN devrait éviter de se tourner vers des activités qui concernent le développement pour lui-même, dans lesquelles la dimension "conservation" est

mineure, voire, cosmétique. Cela signifie que l'UICN devrait éviter de participer à des projets ayant peu de chance d'aboutir à une "harmonie entre l'homme et la nature" (par exemple aménagement de zones résidentielles ou industrielles);

- troisièmement, bien que l'UICN doive participer à des programmes concernant par exemple le rôle des femmes, l'économie, la participation communautaire, le savoir traditionnel, l'éthique, la population ou les changements mondiaux, ses efforts devraient se concentrer fermement sur leurs implications pour la conservation de la diversité biologique, des écosystèmes et des aires protégées, et sur l'utilisation durable des ressources naturelles. Sa participation à de tels programmes devrait donc être très discriminatoire en ce qui concerne la contribution qu'elle cherche à apporter et l'expertise qu'elle aspire à acquérir.

3.9 L'UICN a mené des activités au-delà de ces "limites" dans plusieurs domaines durant la période triennale écoulée, notamment:

- il nous est apparu que l'évaluation du Programme Sahel a fait ressortir la nécessité de recentrer strictement les activités vers les domaines de compétence de l'UICN, ce qui implique qu'elles doivent compléter celles des organismes de développement actifs dans la région et non pas faire double emploi avec elles;
- le Service d'EIE existe avant tout pour aider les gouvernements des pays en développement à gérer le processus d'EIE. Mais, en accomplissant sa mission, il a tendance à se perdre en conseils aux gouvernements sur l'impact des projets de développement dans des domaines qui sortent du champ de compétences de l'UICN, tels que la durabilité de la production agricole ou la protection de la santé;
- certaines des activités du Programme sur les femmes et la gestion des ressources naturelles semblent avoir des liens assez ténus avec les autres préoccupations de l'Union.

En revanche, nous ne sommes pas persuadés que le projet de la Stratégie mondiale de la conservation pour les années 90 dépasse le mandat de l'UICN. Pour être couronné de succès, il doit s'attaquer aux problèmes stratégiques de la conservation mondiale. Ce document est le fruit d'un travail conjoint entre le

WWF, le PNUE et l'UICN, raison de plus pour qu'il adopte une approche large.

3.10 Il faut toutefois que l'UICN se rappelle qu'elle occupe une "niche" particulière sur le plan international. Ses réseaux mondiaux de membres, de scientifiques et autres spécialistes constituent sa force; en fait, l'UICN est ces réseaux. A juste titre, l'Union a élargi son approche au fil des ans. Il lui reste à poser des jalons fermes qui lui permettront de concentrer son énergie et ses ressources. Elle a bien assez à faire pour renforcer sa compétence dans les domaines de la diversité biologique, de la protection des habitats et de la science de la conservation, et les placer dans le contexte de la société humaine par le biais des stratégies de l'environnement, de l'éducation et de la communication, et pour relier tous ces éléments afin de former un programme mieux intégré, sans entrer dans des domaines dépassant son champ d'expertise.

3.11 **Conclusions et recommandations.** En général, le Programme de l'UICN reste convenablement axé sur les domaines où elle est le plus compétente, mais il importe qu'elle approfondisse les liens entre l'homme et la nature, en particulier dans le contexte des pays en développement. Nous **recommandons** qu'en élaborant le Programme, de même que l'orientation positive du paragraphe 0.24 du projet de Programme de l'UICN pour 1991-1993, le directeur général adopte explicitement certaines règles sur le type d'activités que l'UICN doit éviter (voir conseil donné aux Paragraphes 3.5 à 3.8, plus haut).

## 2. L'intégration du Programme

3.12 "L'Union mondiale pour la nature a un Programme intégré, professionnel", peut-on lire dans le document sur la direction de l'UICN (GA/18/90/8, par.48) et ce Programme est totalement approprié en tant qu'idéal auquel nous devons tendre. Dans notre étude, nous sommes cependant arrivés à la conclusion que cette situation souhaitable n'existait pas encore.

3.13 Cela n'est guère surprenant. Le Programme de l'UICN est conceptuellement très compliqué, comme le montre la lecture des Annexes au projet de Programme pour 1991-1993. Sur les 23 programmes énumérés, 11 sont régionaux; sur les 12 programmes thématiques, 4 sont clairement identifiés à une commission, alors que les autres comportent une collaboration à

différents degrés entre les commissions et le secrétariat. Ils sont présentés ensemble comme une matrice. Les liens mutuels et les permutations possibles dans un cadre aussi complexe sont pratiquement infinis. De plus, il a été clairement décidé de déléguer une part plus importante de l'exercice de programmation aux régions, où les membres se réuniront de plus en plus souvent pour déterminer leurs propres priorités dans le cadre de l'UICN. La coordination de ces initiatives régionales qui partent de la base avec les programmes thématiques, qui partent du sommet, exigera énormément de ressources.

3.14 Nos doutes concernant le niveau actuel d'intégration portent sur plusieurs questions, en particulier:

- un programme intégré est plus facile à réaliser si le financement est intégré mais pour l'essentiel du Programme de l'UICN, le financement est affecté à l'avance à des programmes ou des activités particuliers, et continuera sûrement à l'être. Toutefois, si on sait s'adresser aux donateurs et les sensibiliser au rôle unique de l'UICN, des fonds pourront être trouvés pour une plus large gamme d'activités, ce qui permettra d'aborder les problèmes de manière intégrée;
- le fait que le réseau de délégations régionales et de bureaux nationaux soit inégal bien qu'en expansion, implique un degré inégal de coordination régionale. Cette situation n'est guère améliorée par des anomalies tangibles comme le fait que le Programme Sahel soit indépendant de la délégation régionale de Dakar et, en réalité, de l'ensemble du dispositif de coordination pour l'Afrique; elle ne l'est pas non plus par l'absence de liens directs entre le coordonnateur régional pour l'Afrique et la délégation régionale pour l'Afrique de l'Est. (Cette organisation s'explique peut-être par de bonnes raisons historiques ou de gestion du personnel mais elle entrave l'intégration);
- la difficulté rencontrée ces trois dernières années dans l'établissement de liens entre certaines commissions et les programmes thématiques dirigés par le secrétariat, qui leur sont étroitement associés;
- la tendance à créer de nouveaux programmes, alors qu'il faudrait, semble-t-il, une approche intersectorielle entre les programmes. Le Programme sur les

femmes et la gestion des ressources naturelle est un exemple d'échec. Nous estimons qu'il a peut-être moins bien réussi qu'il aurait pu le faire parce qu'il n'a pas été conçu comme un programme intersectoriel, s'emboîtant dans d'autres programmes et les renforçant, mais comme un programme entièrement séparé;

- l'absence, au sein du secrétariat, d'une personne autre que le directeur général, dont l'emploi du temps est très chargé, à qui incomberait de veiller à l'intégration du Programme de l'UICN (lacune qui, nous avons eu le plaisir de l'apprendre, sera comblée par la création d'un nouveau poste).

3.15 Certains progrès ont néanmoins été accomplis dans le sens d'un rassemblement des programmes. Il y a eu plusieurs exemples individuels de coordination relativement réussie, comme par exemple le Programme sur l'éléphant d'Afrique; et le lien quadruple établi dans la conservation des mangroves, entre la Commission de l'écologie, le Programme zones marines et côtières, le Programme zones humides et plusieurs programmes régionaux. De plus, certains programmes, par exemple "zones humides", n'ont que récemment obtenu un financement suffisant pour qu'une intégration au niveau des projets soit possible. Enfin, l'affectation, déjà commencée, d'experts de projets (par ex. en zones humides) auprès des délégations régionales, promet d'accroître les possibilités d'intégration des programmes thématiques et régionaux.

3.16 Une plus grande intégration s'impose réellement pour discipliner les efforts des programmes de l'UICN, les concentrer sur les priorités et éviter confusion interne ou double emploi. Non seulement les différents programmes devraient-ils être mieux intégrés, mais chacun d'eux devrait aspirer davantage à la pluridisciplinarité, en s'intéressant non seulement aux aspects biologiques et écologiques, mais aussi sociaux, culturels et économiques. C'est un défi important pour la direction que de faire participer non seulement le secrétariat, comme elle le fait déjà, mais aussi les réseaux d'experts et de membres des commissions. Nous estimons que cette responsabilité devrait incomber à un cadre, directement responsable devant le directeur général. Ce directeur de programme devrait être responsable de tous les programmes thématiques (liés ou non à une commission), de

même que des délégations régionales en ce qui concerne l'élaboration des programmes. Le rôle de ce directeur consisterait non seulement à assurer la coordination des programmes au siège mais, par ce biais, à promouvoir un contexte favorable à la coordination au niveau régional, par exemple entre une délégation régionale et les conseillers régionaux, les membres de l'UICN dans la région et les membres des commissions basés dans la région. Pour être efficace, cette personne devrait jouer un rôle dans l'affectation des dépenses. Nous avons appris avec satisfaction que le directeur général prévoyait de créer ce poste sous peu. Cependant, l'efficacité de la coordination et de l'intégration du Programme de l'UICN dépendra de nombreux facteurs, dont la condition *sine qua non* d'attribuer cette responsabilité à un cadre supérieur du secrétariat.

3.17 Nous voudrions ajouter une mise en garde. Une intégration totale de toutes les activités d'une organisation aussi complexe que l'UICN est probablement impossible. De plus, même s'en approcher pourrait impliquer une bureaucratisation inacceptable. Cela retarderait les choses au lieu de les expédier, risquant même de freiner les initiatives au lieu de les encourager. Il faut donc des systèmes relativement simples, favorisant les contacts et le dialogue, l'échange d'information et, si nécessaire, la formation. Il faut aussi que le directeur général soit déterminé à encourager l'UICN à accomplir sa mission de manière intégrée et coordonnée. On pourrait par exemple créer un bulletin interne pour maintenir un contact entre les membres du personnel du secrétariat, de plus en plus dispersés, ou utiliser davantage les systèmes de communication électronique. Il serait également utile de parvenir à un meilleur équilibre des nationalités représentées au sein du secrétariat de l'UICN, tant au siège que dans les délégations régionales.

3.18 **Conclusions et recommandations.** L'intégration des programmes a augmenté depuis trois ans. Mais il reste encore beaucoup à accomplir pour faire avancer le processus, notamment en développant la pluridisciplinarité de chaque programme. Nous nous félicitons de la nomination d'un cadre supérieur chargé de superviser l'intégration du programme et recommandons que l'amélioration de la coordination demeure une priorité pour le directeur général. Il conviendrait aussi

d'améliorer la représentation des nationalités au sein du personnel de l'UICN.

### 3. L'équilibre du Programme

3.19 Par "équilibre", nous entendons l'intensité des efforts consacrés aux différentes parties du Programme. Comme le montre l'analyse de la IIe Partie, les progrès ont vraiment été inégaux dans les différentes activités, malgré de nombreuses initiatives couronnées de succès. Dans ce chapitre, nous mettons en relief certains autres aspects de l'équilibre auxquels l'UICN devrait accorder plus d'attention.

3.20 Il y a plusieurs manières d'assurer un équilibre entre les éléments concurrents du Programme de l'UICN:

- entre différentes approches thématiques d'un concept;
- entre le travail conceptuel et l'action sur le terrain;
- entre le travail dans différentes régions du monde;
- entre l'effort consacré à la planification et les activités qui sont menées d'une part, et la transmission des résultats, d'autre part.

Nous allons examiner chacun de ces points séparément:

3.21 Nous avons évoqué plusieurs fois, dans le chapitre précédent, la nécessité pour l'UICN de couvrir un plus large éventail de disciplines dans son Programme. De cette manière, les sciences naturelles et sociales peuvent être utilisées pour identifier les causes fondamentales des problèmes environnementaux et promouvoir des solutions réalistes et socialement acceptables.

3.22 A la 17e session de l'Assemblée générale, certains délégués se sont déclarés préoccupés de ce que le Programme de l'UICN s'intéressait aux concepts, aux dépens de l'action. Le Comité du Programme a cependant conclu que l'équilibre était à peu près correct. Depuis 1988, du moins si l'on en juge par le financement, ce sont plutôt les activités de terrain qui l'on emporté. Il n'est pas facile d'obtenir une image précise en se fondant sur des documents. Les documents de l'Assemblée générale de Perth révèlent néanmoins ce qui suit:

---

**Dépenses**Millions de SFr  
1987 1988 1989Programmes régionaux  
et terrain etProgramme Sahel 6.2 8.1 13.0

---

Cette expansion des programmes de terrain au cours de la dernière période triennale est vouée à se poursuivre durant la prochaine, plus rapidement que l'ensemble des dépenses de programme. (Nous commentons dans un chapitre ultérieur les implications de cette tendance pour les programmes de terrain eux-mêmes). Bien que l'expansion des projets de terrain n'ait pas, jusqu'à présent, impliqué de coût de substitution direct pour les autres éléments, moins bien dotés, du Programme de l'UICN—parce qu'ils sont financés par des fonds que l'on ne peut attribuer à d'autres domaines—l'Union doit veiller à ce que son travail conceptuel ne dépasse pas les exigences de son programme d'action en pleine expansion sur le terrain. Elle doit également s'efforcer de tirer de ses programmes sur le terrain, des enseignements susceptibles de l'aider à identifier les obstacles à la conservation et, ainsi, les problèmes que son travail conceptuel devrait traiter.

3.23 Les programmes de terrain se sont, bien entendu, concentrés sur les besoins des pays en développement, mais de manière opportuniste et inégale. Ainsi, l'UICN a été plus active dans certaines régions que d'autres, surtout en Amérique centrale et en Afrique australe, occidentale et orientale. Dans ces régions, des délégations régionales ont été établies, greffées sur des programmes de terrain déjà en place. Dans certaines régions, notamment dans les Caraïbes et le Pacifique Sud, l'UICN a développé sa présence régionale en collaboration avec un organisme régional existant. En Asie et dans le Pacifique, l'image est inégale: un programme très actif au Pakistan et des initiatives importantes dans plusieurs autres pays. Mais nombreux sont les pays où l'UICN a fait peu de choses à ce jour. C'est notamment le cas en l'Amérique du Sud, bien que des mesures commencent à être prises pour y remédier. Nous en concluons que l'intensité de l'activité de l'UICN ne correspond pas toujours de façon très claire aux besoins de régions particulières du tiers monde. Il est normal de profiter des occasions qui se présentent, mais l'UICN doit maintenant faire le bilan de ses efforts, pour voir

s'ils ne pourraient pas géographiquement mieux correspondre aux priorités du tiers monde en matière de conservation.

3.24 Le Programme de l'UICN pour l'Europe centrale et orientale a pris une expansion rapide durant la dernière période triennale et est bien placé pour tirer profit des changements politiques qui ont eu lieu dans la région. Il importe de toute urgence que l'UICN clarifie le rôle qu'elle devrait jouer en Europe occidentale et en Amérique du Nord. Il ne suffit pas que l'UICN soit considérée comme un moyen d'appuyer les efforts de conservation au Sud alors que le Nord connaît lui-même de si graves problèmes. De plus, le Nord joue un rôle clé en déterminant la mesure dans laquelle l'exploitation ou la conservation des ressources naturelles est compatible avec le développement durable, au Sud et dans le monde entier. C'est pourquoi nous estimons que les nombreux membres que possède l'UICN en Europe occidentale et en Amérique du Nord devraient être mieux mobilisés pour s'attaquer à ces problèmes et pour comprendre, approfondir et expliquer l'incidence des liens Nord-Sud sur la destruction et/ou la conservation de l'environnement mondial.

3.25 L'UICN consacre énormément d'efforts à la planification et à la mise en oeuvre de son Programme. Nous avons cependant l'impression que, malgré une augmentation bienvenue du volume de ses publications, elle ne communique pas encore suffisamment les résultats de ses travaux. Les efforts qu'elle déploie en matière de communication semblent varier d'un programme à l'autre et se faire au coup par coup. Il n'y a pas d'identification visuelle suffisamment solide de l'organisation et les occasions de collaborer avec d'autres organismes (y compris avec les membres) sont rarement relevées. Il est regrettable que la position de l'UICN sur les problèmes mondiaux de conservation soit si rarement connue dans le monde, par exemple sa position sur la proposition d'interdire le commerce de l'ivoire. Que cette situation résulte des liens étroits que l'UICN avait autrefois avec le WWF (qui jouait le premier rôle dans la diffusion du message de la conservation), de la répugnance de certains scientifiques et experts à avoir un quelconque rapport avec la presse, ou de l'incapacité de tirer pleinement profit du potentiel de la Commission de l'éducation et la formation, il faut absolument que l'UICN s'améliore dans

ce domaine. L'amélioration récente de la qualité du *Bulletin*, notamment les dispositions prises avec ICONA pour la publication de la version espagnole, est toutefois un signe encourageant, de même que la création du poste de Chef de la communication pour l'UICN.

3.26 En élaborant la stratégie de communication dont l'UICN a un besoin si pressant, il sera prioritaire d'améliorer la diffusion des informations provenant de l'UICN dans les pays en développement. Cette diffusion doit être considérablement augmentée et à des prix abordables, en particulier pour les nombreux groupes locaux qui s'efforcent de faire de la gestion durable des ressources naturelles, une réalité.

3.27 Conclusions et recommandations. Le Programme gagnerait à être mieux équilibré. Nous recommandons, en particulier, à l'UICN:

- de coordonner et intégrer son travail conceptuel avec l'expansion de ses programmes de terrain;
- de veiller à ce que l'équilibre régional, tant entre les pays et régions qu'entre le monde industrialisé et le monde en développement, corresponde aux besoins;
- d'élaborer une stratégie de communication pour diffuser ses connaissances parmi ses membres et dans la communauté internationale concernée par la conservation et le développement durable, à un prix abordable pour ses membres des pays en développement. (Nous avons appris qu'une telle stratégie existait sous forme de projet).

#### 4. Programme et financement

3.28 Si l'on veut parvenir à une intégration et à un équilibre meilleurs, il faut que l'UICN jouisse d'une plus grande liberté dans l'utilisation des ressources financières à sa disposition. Ceci est paradoxal. Le financement à contrat qui a permis à l'Union d'élargir son programme est aussi le facteur le plus limitatif pour la réalisation de ce programme dans son ensemble.

3.29 Le rapport des finances de l'UICN pour 1988-1990 (GA/18/90/5) en fait état. Le budget de l'UICN a augmenté de plus de SFr 10 millions dans la période triennale et il

y a tout lieu de s'en réjouir. Toutefois, le revenu annuel en fonds non affectés est resté, en gros, de l'ordre de SFr 6 millions dans cette même période. Les fonds affectés ont, quant à eux augmenté de deux tiers. A la fin de la période triennale, le revenu de l'UICN se présente pratiquement comme suit: fonds non affectés 19 pour cent, fonds affectés (programme) 12 pour cent, fonds affectés (projets) 69 pour cent.

3.30 Nous nous réjouissons de la discipline financière stricte exercée ces derniers trois ans, fondée sur une comptabilité par centres de frais. Cela doit continuer. L'UICN ne peut se permettre de relâchement de discipline. Cependant, nous sommes préoccupés de la manière dont les décisions sont prises quant à l'attribution des fonds non affectés. La question est délicate: elle peut entraîner des dissensions entre les commissions et le secrétariat, entre les différents programmes qui ne sont pas gérés à Gland et entre le siège et les bureaux régionaux. En outre, elle peut causer des malentendus entre les membres et le secrétariat, les premiers pouvant croire que le directeur général est plus libre d'attribuer les fonds entre les programmes qu'il ne l'est en réalité.

3.31 A notre avis, trois priorités doivent être établies si l'on veut que le financement dont dispose l'UICN soit utilisé de manière aussi efficace que possible pour exécuter le programme adopté par les membres:

- augmenter les fonds non affectés;
- promouvoir le concept de financement du programme;
- adopter des critères et procédures explicites d'allocation des fonds non affectés.

3.32 La quête de fonds non affectée est un peu, pour l'UICN, comme la quête du Graal. De plus sages que nous y songent depuis longtemps. Plusieurs domaines méritent une attention dans la prochaine période triennale. Nous suggérons au directeur général de:

- chercher à persuader les organismes d'aide au développement qui connaissent déjà la compétence et le sérieux de l'UICN de se préparer à changer leur projet d'augmenter le financement avec affectation des programmes et projets de l'Union pour un financement sans affectation, pour faire en sorte que l'UICN conserve l'influence intellectuelle qui les incite à collaborer avec

elle. Nous pensons que les perspectives sont bonnes mais les organismes d'aide qui se laisseront persuader de soutenir l'UICN de cette façon voudront voir de nouveaux progrès dans la gestion du programme;

- se tourner vers le secteur privé pour un financement accru. Pour cela, il n'est pas nécessaire, à notre avis, de créer une nouvelle catégorie de membres;
- augmenter le revenu de la vente d'ouvrages, etc., y compris par des publications conjointes. Toutefois, les techniques de commercialisation ne doivent pas empêcher la vente ou la distribution dans les pays en développement à des prix assez raisonnables pour que l'information générée par l'UICN n'atteigne pas seulement les pays industrialisés;
- examiner la possibilité de facturer les frais généraux associés aux projets financés par des fonds affectés afin d'avoir plus d'argent pour les dépenses non affectées;
- utiliser des fonds non affectés pour le fonctionnement des activités d'appel de fonds de certaines parties du programme (il semble que la SSC se prépare à lancer une telle initiative);
- créer un bureau d'appel de fonds pour coordonner ces initiatives notamment, en collaboration étroite avec la communication et avec accès direct au directeur général.

3.33 Par financement du programme, nous entendons financement affecté au développement et à la coordination du programme. Les postes financés par les organismes Scandinaves d'aide au développement dans le Programme zones humides sont parmi les activités déjà financées de cette manière à l'UICN. Nous pensons qu'il y a place pour d'autres financements de ce type, notamment par les bailleurs de fonds connaissant déjà le travail de l'UICN. Le financement de postes clés par des sociétés est une autre possibilité mais il faut prendre soin d'éviter de donner l'impression que l'UICN est inféodée à ces sociétés. Les postes à doter en priorité par le financement du programme sont:

- les postes de coordonnateurs des programmes relatifs aux travaux des commissions;
- les postes de délégués régionaux de l'UICN;

- les postes de conseillers experts attachés aux délégations régionales.

Naturellement, l'idéal serait que ces postes soient financés par des fonds non affectés mais les ressources de ce genre ont peu de chance de suffire pour couvrir toutes ces dépenses, c'est la raison pour laquelle il faut s'intéresser davantage au financement du programme.

3.34 Si l'on va plus loin, plusieurs initiatives de niveau international peuvent donner à l'UICN un accès à un financement pour des domaines importants de son travail; en particulier, le Fonds mondial pour la protection de l'environnement (initiative bipartite de la Banque Mondiale, du PNUE et du PNUD) et ce qu'il sortira de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement de 1992 (CNUED). L'UICN devrait chercher à tirer parti de ces nouvelles initiatives, particulièrement appropriées pour ses travaux sur la diversité biologique et qui lui offrent la possibilité d'élargir sa base de financement. Le corollaire est que, tant pour des raisons de financement que pour son programme, l'UICN devrait chercher à jouer un rôle de premier plan dans les préparatifs de la CNUED, pendant la conférence elle-même et dans le plan d'action qui suivra.

3.35 Nous avons trouvé beaucoup de flou dans la manière dont les fonds non affectés sont attribués aux divers programmes. La direction doit faire preuve de jugement en la matière et aucune décision sur la répartition des fonds non affectés entre des programmes concurrents ne peut aller sans mal. Toutefois, les règles de base pourraient être beaucoup plus explicites et appliquées de manière cohérente. Nous pensons que le directeur général devrait élaborer et publier une série de critères objectifs régissant la répartition des fonds sans affectation et en rendre l'application aussi transparente que possible.

3.36 **Conclusion et recommandation** La réussite du programme dépend étroitement du montant des fonds sans affectation et de la manière dont ils sont employés. Nous recommandons l'adoption d'une stratégie pour accroître les fonds sans affectation et les fonds destinés au programme ainsi que de règles claires sur l'application des fonds sans affectation.

## 5. Programmes de terrain

3.37 Par programmes de terrain (un meilleur titre à notre avis, que "Opérations de terrain", utilisé actuellement) nous comprenons les travaux que l'UICN entreprend dans des régions et pays du monde entier et, principalement, dans les pays en développement. Nous avons déjà remarqué la rapide expansion de ces programmes dans l'année écoulée, essentiellement soutenue par une forte croissance des fonds affectés versés par des organismes d'aide (pour donner un autre exemple: en 1988, les activités de l'UICN en Amérique centrale ont coûté 200 000 dollars; en 1990, elles ont coûté 1,4 million de dollars.) Nous avons aussi remarqué que les programmes de terrain ont été axés, à ce jour, sur certaines régions et certains pays.

3.38 De nombreux avantages ont été obtenus grâce à l'expansion des programmes de terrain de l'UICN. Leur croissance continue prévue pour la prochaine période triennale, en particulier dans des régions du monde où l'UICN à ce jour a été très peu impliquée, est la bienvenue. Si nous donnons quelques notes de prudence dans ce chapitre ce n'est pas pour chercher à entraver la croissance des programmes de terrain de l'UICN mais pour faire en sorte qu'ils se développent de la manière la plus positive possible.

3.39 Tout programme qui se développe rapidement risque de créer des problèmes:

- la gestion est rendue difficile;
- le contrôle de la qualité peut être compliqué;
- les priorités tendent à être négligées;
- les relations avec d'autres organismes travaillant dans le même domaine peuvent être confuses.

L'UICN n'est pas à l'abri de ces dangers et devra adopter des mesures de gestion strictes pour les éviter.

3.40 Les points suivants semblent particulièrement importants:

- il faut déterminer clairement pourquoi l'UICN doit participer à certaines activités de terrain et à certains projets;
- il faut déterminer clairement à quels projets l'UICN devra participer;
- il faut introduire des mesures précises sur le contrôle de la qualité;

- il faut éclaircir les relations avec tous ceux qui travaillent dans le même domaine.

3.41 La base de la participation de l'UICN à des activités et projets de terrain au niveau national est bien expliquée au paragraphe 8 du document GA/18/90/9 de l'Assemblée générale, une Stratégie pour l'Union mondiale pour la nature. Nous soulignons tout particulièrement l'idée d'un service aux membres et d'un renforcement des liens avec les membres dans les pays et régions concernés—un point sur lequel on revient dans la section suivante. Etant donné que son réseau de membres est une des caractéristiques particulières de l'UICN, le rôle unique de la contribution de l'UICN est souvent plus manifeste quand elle travaille avec ses membres. Même si les membres sont au départ faibles dans tel pays ou région où l'UICN prévoit de travailler, l'Union doit avoir parmi ses objectifs principaux de construire une base appuyée sur les membres.

3.42 La gamme des projets potentiels auxquels pourrait participer l'UICN aux niveaux national et régional est quasi infinie. Nous avons déjà suggéré (paragraphe 3.5 à 3.8) qu'elle devrait éviter les activités qui n'entrent pas directement dans son domaine de compétence. La priorité devrait, en revanche, être donnée aux activités pour lesquelles l'UICN possède une somme d'expertise unique et qui fait intervenir la capacité des membres: on peut citer par exemple la préparation de stratégies et la programmation, la formation, le renforcement juridique, la communication, l'évaluation technique et le contrôle des comptes. En fait, nous estimons que l'édification de capacités locales au sein des institutions du tiers monde est la première priorité.

3.43 La participation à des projets pratiques, sur le terrain, de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles doit être traitée avec beaucoup de précaution. La demande potentielle est immense. Toutefois, l'expertise à cet égard n'est pas du tout le seul apanage de l'UICN. Beaucoup de services de consultation commerciaux prétendent offrir cette capacité; de plus en plus, les sociétés d'utilité publique s'intéressant au développement et les organismes d'aide au développement ont la capacité et la volonté d'entreprendre des projets de conservation pour le développement ou d'utiliser d'autres organismes en tant qu'agents à cette fin.

3.44 Notre opinion est que l'UICN devrait participer à des projets pratiques de ce genre mais



de manière sélective. Les critères à prendre en compte sont les suivants:

- valeur de modèle—le projet devrait être conçu de telle sorte que l'expérience acquise en un lieu soit applicable ailleurs (cela signifie qu'il faut parler des échecs aussi bien que des réussites);
- valeur d'apprentissage—le projet aidera l'UICN à améliorer sa compréhension des problèmes de conservation et de leurs solutions en reliant ceux-ci à son travail de développement de politiques (cela signifie qu'il faut prendre des dispositions pour recueillir et codifier les résultats du travail de terrain de manière systématique);
- qualité d'innovation—le projet doit réellement apporter quelque chose de neuf qui ne pourrait exister sans la participation de l'UICN;
- capacité de coordination—le projet offre un potentiel grâce auquel l'UICN peut exploiter sa qualité de "courtier honnête" rassemblant des parties qui sans cela n'auraient jamais collaboré (par exemple organismes d'aide ou membres locaux de l'UICN à l'intérieur du pays ou de la région concernée; ou encore membres dans différentes parties du monde);
- qualité de renforcement—le projet doit contribuer à renforcer la capacité des ressources humaines dans les pays et dans la communauté locale concernée pour entreprendre des travaux de conservation sans avoir besoin de recourir à un appui technique extérieur.

Chacun de ces critères peut être interprété étroitement ou librement: "innovation" par exemple peut vouloir dire bien des choses. Nous estimons que le directeur général doit indiquer clairement que la participation de l'UICN à des projets pratiques, sur le terrain, doit être guidée par une interprétation stricte de ces critères afin de préserver sa prétention à occuper une niche unique parmi les nombreux organismes qui participent aujourd'hui à la conservation et au développement.

3.45 L'UICN doit protéger l'excellente réputation de ses projets. Il y a là un défi particulier pour l'Union car la demande d'experts en matière de conservation croît plus rapidement que le nombre d'experts. Nous suggérons ci-après que l'UICN s'attache davantage à évaluer ses projets et programmes afin de maintenir une

qualité élevée. Il est cependant essentiel qu'elle continue d'employer les meilleurs talents du monde de la conservation. Ceux-ci doivent venir des réseaux des commissions ou y être ajoutés. Nous sommes préoccupés, par exemple, de ce que les membres des commissions constituent moins de la moitié des noms se trouvant sur le registre de consultants de l'UICN. La proportion devrait être beaucoup plus élevée. Les réseaux des commissions peuvent être employés de manière plus totale pour les expertises de rapports de terrain avant qu'ils ne soient publiés. Mais s'il faut impliquer davantage les commissions, il ne s'agit pas simplement d'inviter les membres des commissions à participer: les commissions elles-mêmes doivent déployer leurs efforts pour attirer les experts éminents sur le terrain.

3.46 Ces dernières années, l'UICN et le WWF se sont éloignés mais ils ont continué de cohabiter à Gland et maintiennent une coopération amicale, que ce soit au siège ou sur le terrain. Toutefois, nous nous préoccupons de ce qui nous semble être une tendance parallèle des deux organisations vers un programme de terrain élargi sans dispositions claires de coordination. Il est vrai que la nécessité d'une action de conservation est si importante qu'il y a amplement de travail pour l'UICN et le WWF (et, en réalité pour bien d'autres organismes ayant des programmes internationaux de conservation). Mais, dans le cas de l'UICN et du WWF, les circonstances sont exceptionnelles. Les deux organisations ont un programme international de terrain en conservation et développement. Le niveau total du financement de ces programmes est environ du même ordre et les deux organismes opèrent (pour le moment du moins) depuis le même bâtiment en Suisse. Il est vrai que chaque organisation a (et devrait garder) un profil différent et une constitution très différente. Mais les complémentarités des forces de l'UICN et du WWF disparaissent à mesure que le WWF élargit le champ d'action de son programme de terrain et recrute des experts de la conservation à son siège et à mesure que l'UICN augmente sa compétence en matière d'appel de fonds et de communication. Il est nécessaire que l'UICN et le WWF se mettent d'accord sur une coordination stratégique, par exemple, sur les pays dans lesquels chaque organisation devrait se concentrer et les types de projets que chacune devrait soutenir. Nous pensons que les membres de l'UICN—qui, naturellement, comprennent des organisations nationales du

WWF—seraient ravis de voir naître une telle coopération stratégique.

3.47 Il s'agit là d'un des problèmes à plus long terme soulevés par l'expansion continue probable des programmes de terrain. Il y en a d'autres: comment l'UICN doit-elle organiser ses liens avec d'autres organisations que le WWF pour les grands projets de terrain qui sont de sa compétence ou proches de sa compétence? Peut-on déterminer une taille optimale des programmes de terrain étant donné la nature de l'UICN? Ainsi, l'ampleur des activités de l'UICN au Pakistan doit-elle être vue comme un modèle de la participation de l'UICN dans d'autres pays? Quelles sont les perspectives de l'UICN si les organismes d'aide Scandinaves (qui financent une bonne partie des programmes de terrain) décident de réduire leur coopération? Et serait-il utile que l'UICN se dote d'un instrument d'application qui agirait au niveau consultatif à une certaine distance de l'Union pour entreprendre des projets sur le terrain? Nous ne sommes pas en mesure de répondre à ces questions maintenant mais nous estimons que ce sont celles qui se poseront de plus en plus dans la prochaine période triennale. Il serait donc très utile d'instituer un examen fondamental de la place des programmes de terrain dans les travaux de l'UICN avant l'Assemblée générale de 1993 afin de permettre aux membres de décider du chemin à prendre par la suite.

3.48 **Conclusion et recommandations** Le programme de terrain de l'UICN a grandi rapidement et il est souhaitable qu'il grandisse encore. Mais nous recommandons une gestion serrée afin de garantir que la contribution de l'UICN sur le terrain reste distincte des autres, que la qualité du travail soit maintenue, que les principales priorités soient données à des projets qui renforcent les capacités locales. Nous recommandons également une évaluation très large des programmes de terrain dont un des objectifs serait d'éclaircir les relations avec le WWF et autres organisations en ce qui concerne les grands programmes de terrain et l'adoption d'objectifs à long terme pour ces programmes.

## 6. Participation des membres au Programme

3.49 Le progrès récent le plus important est la participation des membres à la mise en oeuvre du Programme grâce à la création des

délégations régionales et bureaux nationaux de l'UICN. Bien qu'ils aient été créés grâce au financement des projets, ces bureaux peuvent fortement aider les membres de l'UICN dans les régions et pays concernés. Grâce à eux, les membres édifient les programmes régionaux ou nationaux de l'UICN et ont directement accès aux réseaux des commissions de l'Union, aux conseillers régionaux, à des possibilités de collaboration régionale et nationale et aux fonds que l'UICN peut mobiliser. En principe, nous sommes donc très enthousiastes à propos des délégations régionales et bureaux nationaux ainsi que des plans visant à les renforcer dans la prochaine période triennale, mais ce renforcement doit être guidé par des cahiers des charges précis, notamment sur leur rôle vis-à-vis des membres de l'UICN.

3.50 A ce jour, les réalisations des délégations régionales et bureaux nationaux ont été très inégales. Par exemple, la première réunion régionale des membres de l'UICN en Amérique centrale qui aura lieu juste avant l'Assemblée générale scellera un programme en coopération. En Afrique de l'Est, en revanche, le programme n'a pas été étroitement relié aux membres de l'UICN de la région—en fait on a même mentionné une certaine concurrence entre les membres de l'UICN de la région et la délégation régionale de l'UICN en ce qui concerne l'obtention de fonds pour un projet. Au Sahel, les membres de l'UICN sont si peu nombreux qu'il a été extrêmement difficile de lier l'application du Programme à leur présence, d'autant plus que la collaboration a été très faible entre la délégation régionale de Dakar et le Programme Sahel. Le nombre de groupes locaux les plus pauvres du tiers monde appartenant à l'UICN est, en général, insignifiant et il y a lieu de s'en préoccuper. En Europe de l'Est cependant, le réseau de membres de l'UICN a joué un rôle vital pour la planification du Programme Europe de l'Est et sera essentiel à sa mise en oeuvre.

3.51 Il faut tirer tout le parti possible des délégations régionales et bureaux nationaux que l'on prévoit de créer dans d'autres régions du monde, en vue de renforcer les membres. Ceci requiert l'adoption de certains principes:

- dès que possible, les délégués régionaux et nationaux doivent être relevés de leurs responsabilités de gestion des projets—ce qui signifie, en fait, être financés à partir des fonds non affectés (ou au moins des fonds du Programme) par opposition aux

fonds liés à des projets particuliers. Nous sommes ravis de voir que c'est prévu pour la prochaine période triennale pour les délégués régionaux;

- alors que la présence première de membres de l'UICN ne doit pas être une condition *sine qua non* de la participation au niveau national, l'UICN devrait utiliser le levier potentiel du soutien aux projets pour encourager les gouvernements et les ONG à rejoindre la famille UICN;
- la mise en oeuvre des programmes de terrain des délégations régionales et bureaux nationaux ne doit jamais être entreprise en concurrence avec les membres de l'UICN ni lorsqu'il y a une crainte bien fondée qu'ils puissent étouffer des efforts d'édification des capacités locales. Chaque fois que possible, ces programmes doivent être menés en coopération avec les membres de l'UICN ou par leur intermédiaire.

3.52 L'édification de la base constituée par les membres dans les pays en développement sera facile à réaliser si davantage de groupes locaux deviennent membres de l'UICN. Ils apporteront leur expérience en matière de développement de stratégies de conservation en participation et socialement viables. Actuellement, beaucoup de ces organismes sont découragés par les cotisations qu'on leur demande de payer. L'UICN devrait réexaminer le moyen d'abattre cette barrière à l'adhésion de nouveaux membres locaux.

3.53 Enfin, nous félicitons le directeur général pour les annexes régionales au document du Programme pour la période triennale qui aideront les membres à voir comment ils peuvent collaborer entre eux et avec le secrétariat, au sein de l'UICN. S'ils sont mis en oeuvre, ces programmes régionaux fourniront un tremplin excellent à la coopération future entre les membres de toutes les régions.

3.54 **Conclusions et recommandations** La mise en place de délégations régionales et de bureaux nationaux a créé des occasions d'augmenter de manière exponentielle le nombre de membres participant aux programmes de l'UICN. Nous **recommandons** de mettre à profit ce potentiel par l'intermédiaire du travail des délégués régionaux et nationaux et de faire des efforts pour abattre les barrières qui empêchent l'augmentation du nombre de membres locaux dans les pays en développement.

## 7. Les commissions et le Programme

3.55 A la 17e Session de l'Assemblée générale, les membres ont remarqué que les commissions de l'UICN étaient une "source unique" mais que "la structure des commissions ne reflète peut-être pas de façon appropriée la nature pluridisciplinaire de l'approche actuelle au développement durable". Ils poursuivaient en demandant au directeur général "d'entreprendre un examen détaillé de toutes les composantes structurelles de l'Union" (Résolution 17.4). Les résultats de cet examen, dans la mesure où ils affectent les commissions, figurent dans le document GA/18/90/10. Nous avons étudié ce document parallèlement aux rapports des présidents de commissions et du directeur général pour la période triennale écoulée.

3.56 Nous nous sommes intéressés au Programme et au rôle joué par les commissions dans sa mise en oeuvre. De toute évidence, il y a eu une grande disparité entre les contributions de chaque commission pendant cette période. Nous devons dire qu'il y a peu, voire pas du tout, de liens entre la longueur des comptes rendus donnés à l'Assemblée générale par chaque président sur les travaux de sa commission et la valeur réelle de la contribution de cette commission au Programme dans son ensemble. Bien qu'il y ait de nombreux exemples d'excellents travaux entrepris dans les réseaux des commissions, une bonne partie n'a que peu de rapport avec les priorités décidées dans le Programme de l'UICN; d'autres points sur lesquels les commissions auraient dû contribuer ont été négligés. Si l'on fait référence à la deuxième partie de notre rapport, on trouve les domaines où nous estimons que le plus de progrès a été fait et ceux où le moins de progrès est apparent. Nous reconnaissons les efforts déployés par toutes les commissions depuis trois ans mais il est clair que les contributions faites au Programme par les commissions de l'écologie, du développement durable, et de l'éducation et de la formation n'ont pas été à la hauteur de ce qui avait été prévu dans le Programme adopté au Costa Rica et ont souvent eu un rapport que l'on peut mettre en doute avec les priorités de la conservation. En conséquence, l'Union n'a pas été aussi efficace dans ces domaines qu'elle aurait pu ou aurait dû l'être.

3.57 Nous nous rendons compte qu'en entreprenant l'examen du rôle des commissions, le conseil et le directeur général ont envisagé

quelques possibilités radicales. Toutefois, le document GA/18/90/10 y revient et indique les conditions nécessaires pour la réussite des commissions en place, propose de nouveaux mandats pour elles et leur assigne des activités de premier plan à l'intérieur du Programme ainsi que d'autres activités auxquelles elles devraient contribuer. Nous estimons que l'on est passé à côté d'une occasion rare de réformer la structure des commissions de l'UICN. Cependant, comme les commissions resteront probablement dans leur forme générale actuelle pour les trois prochaines années, il est impératif qu'elles se ressourcent pour entreprendre le travail qui leur est assigné et qu'elles soient tenues responsables de leurs réalisations à la prochaine Assemblée générale.

3.58 A partir de notre examen du Programme, plusieurs exemples importants ont émergé indiquant dans quels domaines le travail des commissions pourrait être plus solidement intégré au reste du Programme:

- il est essentiel de nouer des liens étroits entre les programmes thématiques sur le changement mondial, les zones humides, les forêts tropicales, les régions marines et côtières et le Sahel (qui a le potentiel de se développer en un programme sur les zones arides en général) et les travaux des groupes d'étude et de travail de la Commission de l'écologie. L'exemple heureux du groupe de travail sur les mangroves (voir paragraphe 3.15 ci-dessus) montre les avantages que l'on peut trouver lorsque l'expertise d'un groupe de travail de la commission contribue aux programmes thématiques qui sont alors ressourcés pour préparer des projets sur le terrain—bien que, même dans ce cas, la possibilité de collaborer avec la SSC sur la pêche doit être développée;
- il importe que le travail sur les stratégies environnementales et les études d'impact sur l'environnement ainsi que sur le suivi de la Stratégie mondiale de la conservation pour les années 90 soit lié aux travaux de la Commission des stratégies et de la planification de l'environnement (qui remplace la Commission du développement durable). Actuellement, le réseau de cette dernière commission a trop peu en commun avec le réseau de conseillers sur les stratégies environnementales et les études d'impact sur l'environnement;

- un nouvel accent bienvenu est mis sur la communication dans les plans de la Commission de l'éducation et de la communication (le changement dans le titre de la Commission de l'éducation et de la formation souligne ce point). La Commission devrait maintenant établir un groupe d'experts sur la communication qui fournirait un soutien hautement qualifié au service de la communication au siège;
- il est proposé (projet de résolution 18.4) d'établir un comité permanent intercommissions sur la conservation de la diversité biologique. Cela semble un moyen souhaitable d'encourager les commissions à mettre leur expertise en commun.

3.59 Tout ce qui vient d'être dit ainsi que les autres liens entre les programmes des commissions et ceux d'autres services de l'Union figure dans les annexes au document GA/18/90/10. Mais, si l'on en juge par l'expérience, l'existence de telles déclarations d'intention ne suffit pas. Toutes les commissions ont le devoir de se tourner vers le directeur général qui doit leur fournir les ressources nécessaires à leurs tâches (avant tout, en apportant un soutien aux coordonnateurs de programmes dont le poste n'est pas lié à des projets mais qui sont employés pour s'occuper des réseaux); le directeur général a le droit de demander aux commissions de coopérer étroitement en donnant la priorité à la mise en oeuvre des parties du Programme qui leur revient; et l'Union dans son ensemble a le droit de demander d'être guidée par les présidents des commissions qui garantissent que le potentiel des réseaux d'experts est pleinement utilisé.

3.60 **Conclusion et recommandations** Il est clair que les commissions sont une source unique de grande valeur pour le Programme et une partie essentielle de l'UICN. Toutefois leur contribution au Programme de l'Union dans la dernière période triennale a clairement été inégale. Etant donné que la décision a été prise de conseiller à l'Assemblée générale de maintenir les six commissions mais en les dotant de nouveaux mandats, nous recommandons qu'on leur assigne les tâches identifiées dans le projet de Programme, qu'elles aient la capacité d'utiliser le réseau et qu'elles soient tenues responsables, à la prochaine Assemblée générale, de la mise en oeuvre des activités du Programme qui leur incombent.

## 8. Gestion et évaluation du Programme

3.61 Pour que le Programme soit développé à la satisfaction des membres de l'UICN, voici quelques conditions préalables:

- le document du Programme déposé devant l'Assemblée générale (que ce soit le rapport sur la précédente période triennale ou les plans pour la prochaine) doit être conçu de telle sorte que les membres puissent s'en faire une idée claire;
- l'ordre du jour, le calendrier et les autres dispositions de l'Assemblée générale elle-même doivent permettre aux membres de prendre connaissance des principales questions intégrées dans le Programme;
- entre deux sessions de l'Assemblée générale, le directeur général devrait avoir recours à des avis extérieurs pour la préparation du Programme;
- la répartition des tâches entre le personnel du secrétariat devrait faciliter la gestion du Programme;
- des dispositions de surveillance continue et d'évaluation du Programme dans son ensemble, des programmes principaux et des projets sont indispensables;

Nous allons maintenant prendre chacune de ces questions une à une.

3.62 Nous avons déjà mentionné que le rapport sur la précédente période triennale 1988-1990 représente une amélioration considérable par rapport aux documents précédents. Le facteur autocritique plus présent a été particulièrement utile—bien qu'il ait été appliqué inégalement. Le directeur général devrait utiliser une structure semblable à la fin de la prochaine période triennale afin que l'on puisse faire une comparaison activité par activité. De ce fait, le personnel chargé du rapport devrait être encouragé à faire en sorte que ses commentaires représentent une évaluation ouverte et honnête de ce qui a réussi ou échoué et que ces commentaires se réfèrent aux activités précises en cause (ce qui n'est pas toujours le cas dans le document actuel).

3.63 Nous félicitons le directeur général sur la présentation du document du Programme. Et nous sommes particulièrement satisfaits de:

- la réduction du nombre d'activités individuelles (de 117 à 71) par le regroupement d'initiatives semblables;

- l'apparition de domaines séparés du Programme sur les services de conservation et l'édification de la présence régionale de l'UICN;
- les annexes qui donnent une orientation plus détaillée sur chaque domaine du Programme.

Toutefois, nous notons que le document n'établit pas les "objectifs et buts bien définis" qui étaient demandés dans un examen critique du Programme pour la période 1985-1987 et réitérés dans le rapport du comité du Programme à l'Assemblée générale du Costa Rica. Il s'agit là d'une omission majeure. Ces objectifs et buts auraient pu être inclus dans chacune des 23 annexes du Programme afin de fournir une base d'évaluation informée des progrès faits par l'UICN dans les trois années suivantes.

3.64 L'Assemblée générale est la principale occasion donnée aux membres de commenter l'élan et l'équilibre du Programme. Autrefois, c'était le comité du Programme établi par l'Assemblée générale qui s'en chargeait et qui recueillait les opinions des membres et les présentait sous forme consolidée en tant que contribution au débat des plénières sur l'adoption du Programme pour la période triennale suivante. Nous avons noté avec préoccupation que les documents de l'Assemblée générale indiquent que ce processus n'est pas prévu à Perth. C'est peut-être parce qu'on estime que l'ensemble du programme des ateliers dispense de la nécessité de créer un comité du Programme à l'Assemblée générale. Si c'est le cas, nous ne sommes pas d'accord.

3.65 Les ateliers ne sont pas destinés à discuter toutes les sections du Programme. Bien plus encore, ils ne peuvent considérer que des éléments individuels de ce Programme. Ils ne peuvent avoir une vue synoptique du Programme (par exemple, pour traiter bien des problèmes couverts dans le présent rapport). Le programme des ateliers aidera certainement les membres à comprendre certains détails du Programme mais il existe un danger réel que "les arbres ne cachent la forêt". Nous espérons donc que le conseil recommandera la création d'un comité du Programme pour la durée de l'Assemblée générale afin de réunir et d'examiner les commentaires des membres sur l'équilibre général et l'élan du Programme de l'UICN et pour évaluer comment les commissions et les

membres peuvent le mieux participer à sa mise en oeuvre.

3.66 Le Programme doit évoluer et s'adapter aux circonstances changeantes entre les sessions de l'Assemblée générale. Il est nécessaire d'avoir recours à une source d'avis indépendante qui puisse servir de guide et aider le directeur général à faire rapport sur les réalisations du Programme et les plans, que ce soit aux réunions du conseil ou à la session suivante de l'Assemblée générale. Le Programme actuel a évolué avec l'aide du Groupe consultatif de planification du Programme (GCPP). Nous remarquons qu'il est proposé de lier plus étroitement cette fonction au conseil ou au bureau. Le mécanisme précis est, cependant, moins important que la nécessité de prendre des dispositions pour garantir un avis indépendant, global et informé sur le Programme.

3.67 L'application de toutes les propositions que nous avons faites pour la gestion du Programme serait facilitée par la création d'un poste de directeur du Programme, ce qui, semble-t-il, est maintenant prévu (paragraphe 3.16). Ce serait à ce directeur qu'incomberait la première responsabilité de surveiller les préparatifs du document du Programme, d'aider l'Assemblée générale sur les questions relevant du Programme et de faciliter le travail de tout autre mécanisme consultatif du Programme.

3.68 A plusieurs reprises, nous avons indiqué la nécessité d'approfondir l'examen et l'évaluation du Programme de l'UICN. Nous estimons que l'examen et l'évaluation qui ont lieu actuellement à l'UICN tendent à être sporadiques. Il est nécessaire d'adopter une démarche plus systématique qui puisse:

- assurer un examen critique du Programme dans son ensemble tous les trois ans grâce à un exercice tel que celui que nous avons entrepris et qui prendrait l'aspect d'un rapport aux membres à l'Assemblée générale;
- faire en sorte que les progrès accomplis par chacun des 23 programmes soient examinés, disons une fois tous les six ans, en fonction d'objectifs clairement définis;
- entreprendre des évaluations spéciales de certaines parties du Programme de l'UICN

qui évoluent rapidement ou donnent des préoccupations (le programme de terrain); cela pourrait impliquer des examens sur le terrain;

- évaluer des projets ou des groupes de projets de manière structurée pour garantir un véritable impact sur le terrain des activités entreprises par l'UICN.

Pour pouvoir mettre à tel point l'accent sur l'examen et l'évaluation, tous les domaines d'activité devront, de façon routinière, formuler clairement leurs objectifs, leurs calendriers et leurs critères de réussite. D'autre part il faudra utiliser davantage la vaste somme de connaissances des réseaux de l'UICN, en particulier les commissions, afin d'entreprendre de telles évaluations.

3.69 Nous suggérons que le directeur général établisse un service particulier d'évaluation à l'intérieur du secrétariat pour planifier et gérer (mais non pas entreprendre) des exercices d'évaluation parce que la conduite des évaluations devra bénéficier d'une plus grande indépendance des secteurs de l'Union qui "présentent" le programme ou le projet sous examen. Certaines de ces évaluations peuvent être menées conjointement avec des organismes de parrainage. Les résultats des évaluations doivent être largement diffusés.

3.70 **Conclusion et recommandations** Le document du Programme qui est présenté à l'Assemblée générale de Perth est meilleur que son prédécesseur. Les membres doivent pouvoir jouer pleinement leur rôle dans les délibérations de l'Assemblée générale en ce qui concerne les questions relevant du Programme; et le directeur général a besoin d'avis indépendants sur l'évolution du Programme entre les sessions de l'Assemblée générale. L'évaluation tend à être faite au coup par coup et doit être améliorée. Nous recommandons de fixer des objectifs et buts clairs à chacun des 23 Programmes; d'établir un comité du Programme à l'Assemblée générale de Perth; de fournir au directeur général un avis indépendant sur le Programme entre chaque session de l'Assemblée générale; et d'adopter de meilleures dispositions pour l'examen et l'évaluation des activités de l'UICN.

## Annexe

### Evaluation résumée des 18 activités principales du projet de Programme et de Budget pour 1988-1990\*

1. Dans le domaine du Programme **conservation et développement**, quatre activités principales sont soulignées:

- une grande activité nouvelle pour le programme de terrain au Sahel: celui-ci semble avoir pris un rythme de croisière avec des dépenses prévues de plus de 10 millions de francs suisses pour 1990. Notre impression est que le Programme, évalué de manière externe en 1989, a mis longtemps à trouver une direction claire et doit être davantage intégré dans d'autres programmes pertinents de l'Union;
- la préparation de la deuxième édition de la Stratégie mondiale de la conservation: le projet se trouve devant la 18e session de l'Assemblée générale. "Servir la Planète" doit succéder à la Stratégie mondiale de la conservation;
- la viabilité d'un service Amnesty pour l'environnement: aucune action n'a été prise pour mettre ce service sur pied en tant qu'élément distinct des travaux de l'Union. Ce point n'est plus présent dans le Programme pour 1991-1993 bien que quelque chose de ce genre soit proposé dans "Servir la Planète";
- un nouveau Programme sur l'économie de l'environnement: bien qu'un programme distinct ait été préparé, quelques progrès ont été faits pour intégrer la théorie de la conservation et celle de l'économie qui sont reflétés par exemple dans "Servir la Planète".

2. Dans le domaine du Programme **Science de la conservation**, sept activités principales étaient soulignées:

- banques de données régionales et nationales pour les espèces et les écosystèmes: aucune initiative consolidée n'a eu lieu dans ce domaine mais certaines activités individuelles ont pris place dans certains pays. Notre impression est que les progrès sont bien loin de ce qu'espéraient

les membres d'après le document du Programme de 1988-1990. (Le problème semble avoir surgi des changements intervenus dans le fonctionnement du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (CMSC) et les travaux pourraient se poursuivre maintenant sous une autre forme);

- lien électronique entre la banque de données de la conservation de l'UICN et les banques de données mondiales: il est difficile de voir quels progrès ont eu lieu mais notre impression est qu'il s'est passé bien peu de choses concrètes (le même commentaire vaut également pour le CMSC);
- Plan d'action pour les Andes: aucun progrès n'a été fait dans ce domaine; toutefois le projet réapparaît dans le Programme actuel;
- Stratégie de conservation pour les Alpes: une conférence internationale a eu lieu en 1989 qui a abouti à la publication d'un ouvrage examinant l'état des Alpes et les pressions qui pèsent sur elles. Il semble que cela ne satisfasse pas au projet de stratégie envisagé en 1988;
- Stratégie de conservation pour les îles: une banque de données mondiale sur les îles a été préparée et des travaux considérables faits sur la conservation des îles par le Programme pour les plantes. Toutefois peu de progrès ont été faits pour appliquer la science aux écosystèmes insulaires;
- Stratégie des jardins botaniques pour la conservation: elle a été publiée en 1989;
- réseau de groupes d'étude régionaux sur la conservation côtière: ces groupes d'étude n'ont pas été établis.

3. Dans le domaine du Programme **diversité biologique**, trois activités principales étaient soulignées:

- réseau mondial de surveillance continue des espèces: cette partie du Programme n'a pas avancé comme prévu (mais pourrait être reprise par le CMSC dans son Programme d'établissement de Rapports sur l'état de la diversité biologique);
- préparation de la Convention sur la diversité biologique: six versions successives de projets d'articles ont été préparées;

---

\* Comme indiqué au paragraphe 18 de ce document

- collection publiée sur la conservation des plantes: une série de publications importantes a eu lieu (environ 20 en tout).
4. Dans le domaine du Programme **gestion des habitats**, quatre activités principales ont été soulignées:
- mise au point de la Stratégie pour l'Antarctique: celle-ci se trouve devant l'Assemblée de Perth sous forme de projet;
  - mise au point de la Stratégie mondiale de conservation des zones humides: un document a été publié en 1990 qui a servi de base à une série de rapports de politiques plus détaillés;
  - mise en oeuvre de plans d'action pour les aires protégées dans les domaines tropicaux: il est difficile de savoir précisément quels progrès ont été faits mais notre impression est que, même si beaucoup d'activités sont en cours, elles pourraient être plus organisées et classées selon leur priorité. De plus il est urgent d'entreprendre un examen complet des besoins des aires protégées dans le domaine néotropical;
  - identification de sites importants pour la conservation des forêts tropicales: les progrès ont été plus marqués dans certaines régions, par exemple l'Afrique centrale, Madagascar et la Guinée.



## Annexe 15

### **Remarques sur le Programme de l'UICN, de M. Carl Tham, directeur général de l'Autorité suédoise pour le développement international (SIDA)\***

Il est évident que le monde industrialisé doit absolument modifier ses habitudes en matière de consommation, de transport et de production. C'est le seul et unique moyen d'éviter les catastrophes écologiques et économiques. Des moyens techniques et économiques ne manquent pas mais la question essentielle est d'ordre politique: sommes-nous prêts à faire ces changements?

Un changement de politique s'impose aussi dans de nombreux pays en développement. La responsabilité des problèmes écologiques nationaux incombe, en fin de compte, aux gouvernements des pays concernés. Les pays en développement ne peuvent pas simplement s'adresser aux pays industrialisés pour les résoudre. Ils doivent eux-mêmes prendre les mesures qui s'imposent et établir des priorités. Les pays industrialisés doivent et peuvent les aider en leur fournissant un appui technique et une aide financière actifs. La coopération et les accords internationaux sont nécessaires mais doivent reposer sur des politiques nationales fermes et vigoureuses. Chaque pays doit commencer par balayer devant sa propre porte.

Un groupe de problèmes particulier est, bien entendu, celui des liens entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement, liens complexes s'il en est.

Le lien qui unit la pauvreté et la dégradation de l'environnement est à double sens! La pauvreté est souvent le résultat de la dégradation de l'environnement. L'érosion des sols, la déforestation, la pollution de l'eau, la disparition d'espèces de faune et de flore figurent parmi les facteurs qui ont un impact négatif sur le bien-être des individus et des sociétés avec, pour conséquence, divers degrés de pauvreté.

Mais la pauvreté est souvent la cause de la dégradation de l'environnement. La pauvreté extrême signifie souvent que les connaissances sont limitées et que les ressources sont insuffisantes pour faire les investissements nécessaires à la protection de l'environnement. A cela s'ajoutent les pressions de la croissance démographique.

SIDA a commandé un rapport sur la relation entre la pauvreté et l'environnement, qui sera publié dans le cadre du processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement de 1992.

L'UICN s'intéresse de très près au développement des idées et des politiques et est dotée d'un réseau formé de gouvernements, d'organisations bénévoles et de professionnels. L'Union a un rôle important à jouer en étudiant les problèmes de pauvreté et d'environnement, en sensibilisant les gens à la situation qui prévaut actuellement et en traitant ces problèmes dans le cadre des stratégies nationales de conservation et des plans et programmes de conservation.

L'UICN est une organisation unique qui se caractérise, comme nous le savons bien, par la combinaison de trois éléments: ses membres, son réseau de scientifiques et son secrétariat. La force de l'Union repose sur sa capacité d'organiser et de gérer une interaction harmonieuse entre ces différentes composantes et de promouvoir leur intégration.

Souhaitant élargir sa collaboration avec l'UICN, SIDA a fait faire une étude sur la structure et la stratégie de cette organisation.

Cette étude a conclu que l'UICN est un acteur extrêmement important sur la scène mondiale, qui a rallié le soutien tant intellectuel que financier de nombreuses organisations. Les résultats de l'étude se sont révélés favorables au renforcement et à l'élargissement de la collaboration entre les deux organisations. Ils ont cependant aussi fait ressortir un certain nombre de problèmes. Le plus grave est

---

\* Distribué sous couvert du Document d'information No 7 de l'Assemblée générale

celui de l'insécurité et de la dépendance financières de l'organisation et, partiellement lié à ce problème, celui de la croissance rapide et quelque peu opportuniste de ses activités de projets, dont la communauté des donateurs est en partie responsable. Cette croissance rapide s'explique par des ambitions et des pressions partiellement imputables aux exigences de la communauté des donateurs. Les donateurs ont en effet trop tendance à considérer l'UICN comme un simple consultant parmi d'autres. Nous, les donateurs, devons éviter de demander à l'UICN de mener à bien un trop grand nombre de projets individuels. Nous devrions plutôt considérer l'UICN comme une enceinte se prêtant au dialogue stratégique entre politique et science, et comme un éclaireur de l'utilisation durable des ressources.

Le défi que l'UICN doit relever comporte un choix de priorités et la nécessité de trouver un équilibre sain entre le champ traditionnel d'expertise, c'est-à-dire la conservation de la nature, et une orientation dynamique du développement. La constitution d'un partenariat actif entre ses membres et des spécialistes est une autre question particulièrement importante.

L'étude commandée par SIDA a fait les recommandations suivantes:

- Consolidation de l'organisation et de ses activités;
- Appui aux programmes plutôt qu'aux projets;
- Insistance sur le renforcement institutionnel et la constitution de réseaux.

L'appui apporté par SIDA à l'UICN va bien dans le sens de ce que préconise cette étude. Il importe toutefois que nous fassions un pas de plus en développant nos accords de financement avec l'UICN.

Nous nous réjouissons de poursuivre le dialogue avec l'UICN sur son rôle et sur les mécanismes de financement les plus indiqués et espérons que d'autres donateurs se joindront à nous.

Je suis convaincu que nos efforts conjoints et la poursuite de notre collaboration permettront à l'UICN de gagner encore en efficacité.

## Annexe 16

### **Remarques faites par M. R.C. Steele, trésorier, en présentant les comptes et rapports des vérificateurs aux comptes pour 1987 à 1989**

Aux termes des Statuts de l'UICN, les vérificateurs aux comptes soumettent à l'approbation de l'Assemblée générale les comptes de l'UICN pour la période triennale écoulée. Les comptes vérifiés figurent aux Annexes 3 à 5 du document de l'Assemblée générale GA/18/90/5. Les prévisions comptables pour 1990, telles qu'elles se présentaient à fin octobre 1990 ont été présentées dans un document distribué récemment à l'ensemble des participants.

La discussion avec le directeur général a fait ressortir que des membres trouveraient peut-être utile d'avoir un état plus complet des recettes et dépenses que celui qui figure dans les comptes vérifiés du document de l'Assemblée. C'est pourquoi nous avons préparé ensemble le document qui vous a été distribué sous la cote GA/18/90/5. Je ne vais pas revenir en détail sur ce document que vous avez eu tout loisir d'étudier mais souhaiterais néanmoins commenter certains points.

A fin 1987, dernière année de la période triennale écoulée, il était clair que l'UICN vivait au-dessus de ses moyens et qu'elle avait accumulé un déficit considérable, de l'ordre de 1,8 million de francs suisses, pour les fonds sans affectation prédéterminée. La dernière Assemblée générale a exprimé sa préoccupation à cet égard. L'UICN devrait rééquilibrer ses recettes et dépenses; elle devait améliorer son mécanisme de contrôle financier afin que ses finances puissent être correctement gérées; et enfin, elle devait rembourser ses dettes.

Je suis ravi de pouvoir vous annoncer que l'UICN vit aujourd'hui tout à fait à hauteur de ses moyens. Nos recettes et dépenses sont équilibrées; nos procédures financières sont désormais adéquates et nous permettent de gérer nos fonds; et nous avons, avec l'accord du conseil, établi un calendrier de remboursement de la dette qui nous permettra de l'éliminer d'ici 1996. En préparant ce calendrier, nous avons cherché à maintenir le programme de travail adopté par la dernière

Assemblée générale et l'avons même élargi.

Il faut que je vous dise clairement que la dette de l'UICN est une dette interne—nous ne devons pas d'argent à l'extérieur. Si l'UICN cessait de fonctionner demain, nos actifs égaleraient voire, excéderaient nos passifs. Ce qui n'était pas le cas à la fin de la dernière période triennale.

Nous devons remercier deux nouveaux bienfaiteurs de l'UICN—Madame Nicollier et Mme Julia Ward. Lorsque nous aurons reçu la totalité de leurs dons le Fonds mondial pour la conservation sera doté d'à peine moins de 2 millions de francs suisses.

Je ne pense pas que l'UICN doive accumuler de grandes réserves d'argent—nous devons consacrer l'essentiel de nos ressources à nos activités de conservation—mais il faut, par prudence, que nous ayons des réserves pour pallier aux fluctuations de nos recettes. Et ces personnalités bienfaitrices nous ont aidé à constituer de telles réserves.

Je ne voudrais pas que vous pensiez que les problèmes financiers de l'UICN font partie du passé. Notre gestion financière est effectivement saine mais il nous faut plus d'argent—beaucoup plus—surtout sous la forme de fonds sans affectation. Certaines augmentations de recettes peuvent se faire assez rapidement; d'autres prennent plus de temps. Par exemple, si tous les membres payaient leurs cotisations annuelles au début du mois de janvier, comme le stipulent les Statuts, nous serions immédiatement plus à l'aise financièrement.

Le conseil sortant a approuvé une stratégie de collecte de fonds et j'espère que le nouveau conseil la poursuivra activement. L'UICN, comme l'a reconnu la présente Assemblée générale, est une organisation unique qui fournit des services importants au monde entier et nous devons redoubler d'efforts pour que ces qualités nous permettent aussi de recueillir les fonds dont nous avons besoin pour développer nos activités.

Les donateurs nous ont généreusement permis de donner une impulsion à nos prévisions de recettes. Un tel soutien est évidemment bienvenu mais l'UICN doit veiller à ne pas se laisser conduire entièrement par ses projets. Nos activités seraient plus équilibrées si, outre l'appui aux projets que nous recevons, nous insistions davantage sur l'appui au programme.

Les chiffres qui apparaissent pour la période triennale écoulée et ceux prévus pour la prochaine, dont vous discuterez ultérieurement, révèlent la croissance rapide de l'UICN. A la fin de la dernière période triennale, nos recettes étaient à peine inférieures à 20 millions de francs suisses. A la fin de la prochaine période triennale, elles devraient atteindre 56 millions de francs suisses, voire nettement plus. Cette augmentation reflète notre importance croissante mais je voudrais ajouter un

mot de prudence. Le passé a montré les difficultés rencontrées par l'UICN lorsque ses capacités administratives ne se développent pas aussi vite que ses finances. Le directeur général et son personnel sont conscients de ce danger et je suis certain qu'ils sauront garder le contrôle du budget de l'UICN, en rapide expansion.

Enfin, pour finir sur une note plus personnelle, je voudrais remercier le conseil, le directeur général et ses collaborateurs, les membres de l'UICN et le Fonds mondial pour la nature de leur collaboration et aide si précieuses. Je tiens aussi à remercier tout particulièrement Mike Cockerell, directeur général adjoint, gestion, et Heather Morgans, contrôleur, de même que leurs collaborateurs et ce, non seulement en mon nom, mais de la part de l'ensemble des membres de l'UICN.

## Annexe 17

# Rapport du Comité des finances et vérificateurs aux comptes

### Membres

Syed Babar Ali (président) (Pakistan)  
Martin Edwards (Canada)  
Henry Nsanjama (Malawi)  
Juan Sevilla (Equateur)  
Jorgen Wenderoth (Allemagne)

Le Comité s'est réuni les 28, 29 et 30 novembre 1990 et a examiné l'état de la situation financière vérifiée pour 1988 et 1989, les prévisions pour 1990 ainsi que le rapport du trésorier et du directeur général sur la période triennale écoulée et les prévisions revues de recettes et de dépenses pour la prochaine période triennale.

A l'issue de ces réunions, les recommandations ci-jointes ont été rédigées et adoptées par tous les membres du comité présents.

### Recommandation 1

Ayant examiné l'état de la situation financière vérifiée pour 1988 et 1989 et les projections pour 1990;

Notant avec satisfaction que chacune de ces années s'est achevée sans déficit et que le solde du fonds sans affectation prédéterminée est maintenant excédentaire;

Le Comité des finances et vérificateurs aux comptes:

Recommande à la 18e session de l'Assemblée générale de l'UICN d'accepter le rapport du trésorier et du directeur général sur la situation financière de l'UICN pendant la période triennale 1988-1990.

Note: Cette recommandation a été approuvée par l'Assemblée générale, à sa 92e séance.

### Recommandation 2

Ayant examiné les prévisions revues de recettes et de dépenses (1991-1993);

Le Comité des finances et vérificateurs aux comptes:

Recommande à la 18e session de l'Assemblée générale de l'UICN d'approuver les prévisions de recettes et de dépenses;

Recommande également d'approuver la proposition relative aux cotisations des membres pour la période triennale 1992-1994 (GA/18/90/20) dans sa totalité.

Note: Cette recommandation a été approuvée par l'Assemblée générale, à sa 97e séance.

### Recommandation 3

Le Comité des finances et vérificateurs aux comptes;

Recommande à la 18e session de l'Assemblée générale de l'UICN de demander au directeur général d'établir de nouvelles dispositions financières s'appuyant sur les procédures internes existantes et qui seront soumises à l'approbation du Conseil conformément à l'article X des Statuts.

Note: Cette recommandation a été approuvée par l'Assemblée générale, à sa 97e séance.

### Recommandation 4

Le Comité des finances et vérificateurs aux comptes:

Recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétariat à préparer, indépendamment du budget actuel des programmes, un budget administratif qui sera mis à la disposition des membres qui en feront la demande.

Note: Cette recommandation a été approuvée par l'Assemblée générale, à sa 97e séance.

## **Recommandation 5**

Ayant examiné le curriculum vitae du trésorier proposé et ayant estimé que celui-ci était extrêmement satisfaisant;

Le Comité des finances et vérificateurs aux comptes:

Recommande à l'Assemblée générale d'accepter la candidature de M. Don Person au poste de trésorier.

Note: M. Person a été dûment élu trésorier par l'Assemblée générale, à sa 92e séance.

## Annexe 18

### **Rapport de situation de M. M.W. Holdgate, directeur général, sur le nouveau siège de l'UICN**

---

A la dernière Assemblée générale, les membres de l'UICN ont accepté l'offre généreuse du Gouvernement helvétique de fournir à l'UICN un nouveau siège, lui permettant ainsi de rester en Suisse. Les activités déployées depuis ont abouti à la situation suivante:

Premièrement, une parcelle de 8500m<sup>2</sup> sise à Gland, localité où se trouve notre siège actuel, a été mise à notre disposition par la Commune de Gland, libre de loyer pendant 50 ans. Un permis de construire a été octroyé pour un bâtiment de 4800m<sup>2</sup> sur ce site, situé à 5 minutes à pied de l'actuel Centre mondial de la conservation, à la limite de Gland, au bord de la route Nyon-Rolle. Entre notre bâtiment et la route se trouve un espace destiné à rester libre. La valeur du site, exemption de loyer comprise, était estimée à 5,5 millions de francs suisses en 1990.

Deuxièmement, le Canton de Vaud et la Confédération helvétique versent respectivement 5 millions et 12,5 millions de francs suisses pour la construction du nouveau bâtiment. Le bâtiment sera enregistré au nom de l'UICN avec, cela va de soi, des restrictions quant à notre liberté d'en disposer ou de le louer à d'autres organisations.

Les plans du nouveau siège ont été préparés par un architecte lausannois de renom, M. Hans Schaffner, choisi parmi trois architectes invités locaux. Les plans ont été exposés et expliqués aux habitants de Gland à l'occasion de deux soirées organisées par la Commune, et d'une exposition sur les activités de l'UICN et le futur siège, dans une école de Gland. Ces plans sont exposés au premier étage du Centre des Congrès Burswood. La conception détaillée du bâtiment et le choix de l'aménagement intérieur sont en bonne voie. Monsieur Schaffner a été prié de s'en tenir à la somme plafond de 16 millions de francs suisses, laissant ainsi une marge de sécurité suffisante pour l'inflation et les imprévus.

Des accords juridiques ont été signés avec la Commune, le Canton et la Confédération, et l'architecte a été officiellement mandaté. Les travaux de construction devraient commencer début 1991 et le bâtiment devrait être prêt fin 1992.

Etant donné que nous allons quitter le Centre mondial de la conservation, où nous bénéficions d'un droit d'occupation de 50%, le Fonds mondial pour la nature (WWF), propriétaire légal du bâtiment, a accepté de verser à l'UICN la somme de 1,75 millions de francs suisses. Je suis heureux d'annoncer qu'un million de francs ont déjà été versés sur un compte bancaire de l'UICN où il rapportera des intérêts. Il est prévu que cette somme versée par le WWF soit maintenue sous la forme d'un Fonds d'équipement du siège, pour les imprévus inhérents à l'entretien et autres coûts inévitables dans un bâtiment séparé.

Le bâtiment, tel qu'il a été conçu et financé par nos généreux hôtes helvétiques, sera aménagé et doté des services essentiels. Il ne sera cependant pas entièrement meublé. Bien que nous disposions d'un nombre considérable de meubles dans les bâtiments que nous occupons actuellement, que nous pourrions emmener avec nous, nous estimons qu'un nouveau siège mérite mieux et je voudrais inviter tous les membres de l'UICN, en particulier les gouvernements, à nous donner de quoi meubler, équiper et décorer notre siège de telle sorte que leur nom soit associé à des objets particuliers, pourquoi pas même à des objets d'artisanat national. Un gouvernement membre a déjà manifesté un intérêt considérable à meubler la bibliothèque et les archives; nous sommes actuellement en pourparlers avec d'autres pays éventuellement disposés à équiper la salle de conférence, qui pourra recevoir 200 personnes ou être subdivisée en plusieurs petites salles de réunion. Je serais ravi de discuter ici avec les membres souhaitant apporter une contribution. Je voudrais ajouter que nous

serions ravis de pouvoir présenter, dans notre nouveau siège, des objets d'artisanat représentatifs du plus vaste échantillon possible de cultures. Peintures et objets artisanaux traditionnels sont donc les bienvenus!

Avant de clôturer ce bref exposé et après avoir attiré votre attention sur l'exposition qui se déroule actuellement au premier étage, je voudrais remercier très chaleureusement tous ceux qui nous ont permis d'arriver à cet heureux dénouement. Je voudrais, en particulier, rendre hommage au Professeur Pierre Goeldlin, membre suisse du conseil, qui aurait présenté cet exposé lui-même si des problèmes de santé ne l'avaient empêché de faire le voyage jusqu'en Australie. Le Professeur Goeldlin, qui travaille avec les autorités de la Confédération helvétique, du Canton de Vaud et de la Commune de Gland, n'a ménagé ni son

temps ni son énergie pour servir l'UICN. Je voudrais aussi remercier Monsieur le Ministre Walter Gyger, de la Confédération, Monsieur le Chancelier Werner Stern, du Canton, ainsi que Monsieur Jean-Claude Christen, Syndic de Gland, pour leur assistance si précieuse.

C'est Monsieur Michael Cockerell, directeur général adjoint, administration qui, avec l'appui efficace de Monsieur Francis Parakatil, a assumé l'essentiel des négociations pour l'UICN et je voudrais souligner ici la dette qu'ont à leur endroit les membres de l'Union.

J'espère, d'ici à la prochaine Assemblée générale, pouvoir vous accueillir nombreux dans notre nouveau siège qui s'annonce exceptionnel, créé par la Suisse au service de la conservation mondiale.



## Annexe 19

# Remarques de M. M.W. Holdgate, directeur général, sur la mission, les objectifs, la démarche, la direction et la stratégie de l'UICN

Si vous le voulez bien, nous allons parler de ce que je considère comme les points les plus essentiels de cette Assemblée générale:

- Quelle est la mission de l'UICN dans le monde?
- Quel genre d'organisation devrait-elle être?
- Comment devrait-elle organiser son travail?
- Quelle devrait être sa stratégie?

Les quatre documents que nous devons examiner aujourd'hui—GA/18/90/6, 7, 8 et 9—ont été préparés en réponse à la Résolution de la dernière session de l'Assemblée générale qui demandait au directeur général d'examiner, en consultation avec le conseil, la structure de l'Union, en vue de fournir un cadre aussi efficace que possible à son fonctionnement. Ces quatre documents, avec celui qui traite du rôle des commissions, et que nous devons examiner à la prochaine séance, constituent, ensemble, une réponse à cette Résolution. Je ne veux cependant pas dire par là qu'ils sont d'égale importance. J'attache une importance toute particulière au Document No 7 sur la Mission, les Objectifs et la Démarche de l'UICN, ainsi qu'au Document No 9, sur la Stratégie de l'Union. Quant au document No 8, sur la Direction de l'Union, je le considère essentiellement comme une description de la structure de l'organisation et de certaines orientations qu'elle est en train de prendre, bien qu'il y ait certains points que je voudrais mettre en relief lorsque j'en arriverai à ce document.

### **Mission, objectifs et démarche de l'Union (Document No 7)**

L'UICN est—*de fait* et pas encore *de droit*—une Union mondiale pour la nature. Elle déploie des

activités dans 120 pays. Elle regroupe des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des organismes scientifiques et des groupes d'activistes. Elle constitue une enceinte de discussion et un cadre de communication entre ces différentes entités. Elle leur donne également l'occasion de mettre leurs idées en commun et de planifier une action commune. J'estime que nous devrions reconnaître la véritable nature de l'organisation en adoptant, comme le propose ce document, le titre d'"Union mondiale pour la nature". Je considère également que ce lien entre le secteur gouvernemental et non gouvernemental est la forme à adopter pour l'avenir. Cette attitude a toute les chances de se révéler beaucoup plus productive qu'une ségrégation entre le secteur gouvernemental et non gouvernemental. Je prends donc comme point de départ le fait que la structure de l'UICN constitue une force considérable dans laquelle nous devons puiser.

Je voudrais être aussi clair que possible quant à notre Mission, d'autant plus que nous nous trouvons dans un monde où d'innombrables organisations semblent préoccupées par les problèmes essentiels de l'environnement. Notre mission, telle qu'elle a été proposée, consiste à "assurer à l'humanité un avenir en harmonie avec l'environnement mondial". Nous savons tous que l'homme est tributaire de la nature et qu'actuellement, il ne vit pas en harmonie avec elle, ce qui entraîne pour lui des problèmes lourds de conséquences. Edifier cette harmonie, essentielle pour l'avenir, semble effectivement être la tâche qui nous incombe.

Ne devrions-nous pas cependant exprimer cela de façon plus précise? Plusieurs membres se sont déclarés préoccupés par la déclaration figurant au bas du paragraphe 9 et qui essaie de définir la mission de l'Union en une seule phrase. Cette préoccupation vient du fait que cette phrase, telle qu'elle est libellée, parle d'utiliser la nature et ses

ressources et non de les sauvegarder pour leur valeur intrinsèque. Je pense que cette crainte est fondée, c'est pourquoi je propose l'amendement que voici, élargissant quelque peu le sens de la phrase:

"Mobiliser les connaissances et le savoir-faire du mouvement mondial de la conservation afin de sauvegarder la diversité du monde naturel, pour elle-même et en tant que système entretenant la vie de l'homme; promouvoir l'utilisation durable et équitable de la nature et de ses ressources; et assurer à l'humanité un avenir en harmonie avec l'environnement mondial."\*

Quels objectifs devrions-nous viser pour accomplir cette mission? Le document suggère qu'il nous faut des objectifs de conservation, fixés au paragraphe 13, et des objectifs opérationnels, fixés au paragraphe 18 et j'ouvre la discussion afin d'établir si ces buts sont correctement exprimés. En fait, le paragraphe 13 ne fait guère plus que diviser la Déclaration de mission que je viens de lire. Le paragraphe 18 propose une technologie qui permet d'accomplir ce que nous avons à faire et doit, lui aussi, être évalué par rapport à ce qui est dit, notamment, entre les paragraphes 25 et 30, à propos des services que l'Union devrait offrir à ses membres. Je reviens sur certains points dans la conclusion de ce document—où vous remarquerez que l'accent est mis d'abord sur la base scientifique du travail d'une Union mondiale pour la nature et, un peu plus loin, sur la nécessité de maintenir un niveau professionnel aussi élevé que possible. Ce paragraphe suppose que nous jouons le rôle de chef de file, tout en appliquant des mesures efficaces de conservation sur le terrain. Vous noterez, enfin, l'accent mis sur l'utilité de notre mission pour nos membres, l'engagement de ces membres, les avantages que toute organisation devrait tirer de son adhésion à l'UICN et l'importance des liens et de la communication. Je vous invite à me donner votre avis sur tous ces points.

---

\* La version finale adoptée par l'Assemblée générale est la suivante:

"Jouer le rôle de chef de file et promouvoir une approche commune au mouvement mondial de la conservation, afin de sauvegarder l'intégrité et la diversité du monde naturel, et de veiller à ce que l'utilisation des ressources naturelles par l'homme soit appropriée, durable et équitable." (Ed.)

## Direction de l'Union (Document No 8)

Je voudrais maintenant me pencher sur le document consacré à la Direction de l'UICN. Il commence par préciser que les cinq composantes statutaires de l'Union mondiale pour la nature se situent dans un cadre élargi, comprenant nos membres, les réseaux scientifiques mondiaux auxquels nous faisons appel par le biais de nos commissions et de notre secrétariat et au sein de l'Union elle-même, dans le secrétariat, qui n'a pas d'existence statutaire, étant considéré comme une prolongation du directeur général, mais sans lequel l'Union ne pourrait pas fonctionner.

Je voudrais juste souligner quelques points du document sur la direction de l'Union. Premièrement, je vous prie de noter l'accent considérable mis sur la nécessité de développer la présence régionale du secrétariat et de renforcer ses liens avec les conseillers régionaux et les membres régionaux. Vous noterez au paragraphe 7 une proposition de renforcer la présence du secrétariat sur le terrain dans les régions où la représentation de l'UICN est encore faible. Ce renforcement a d'ailleurs été demandé par nos membres sud-américains lors d'une réunion spéciale qui a eu lieu début 1990. J'estime que si nous voulons être une véritable Union mondiale pour la nature, nous devons nous organiser sur une telle base plutôt que d'essayer de fonctionner en coordonnant les activités depuis un secrétariat centralisé situé dans le cadre, certes merveilleux mais très particulier, de la Suisse.

Je ne vais pas m'étendre sur ce qui est dit au sujet de l'Assemblée générale dans ce document. Certains des points soulevés ont déjà fait l'objet d'un suivi et vous aurez l'occasion, ici à Perth, d'évaluer leur bien-fondé à la lumière de l'expérience. Je passerai également sur ce qui y est dit du conseil et du bureau, en félicitant ces organes de l'efficacité dont ils ont fait preuve ces trois dernières années. Nous parlerons des commissions séparément. Des propositions vous ont déjà été faites sur l'élection directe du trésorier. Quant au secrétariat, depuis la rédaction du document, j'ai pris l'initiative de réviser la structure de son organisation, en nommant deux adjoints au directeur général, l'un responsable des programmes de conservation et l'autre, de la gestion, et je distribuerai à tous les membres un organigramme montrant la structure actuelle du secrétariat. J'ai naturellement consulté le conseil avant de prendre la décision importante de nommer deux adjoints au directeur général et de publier des offres d'emploi pour trouver des candidats au poste crucial de directeur général adjoint—Programmes de conservation, que nous cherchons actuellement à

pourvoir. Des copies de l'offre d'emploi et de la définition du poste ont été distribuées à tous les membres ici présents, et je compte sincèrement sur votre appui pour trouver la personne au calibre exceptionnel que nous recherchons. Je voudrais souligner qu'il sera le responsable scientifique de l'Union, après le directeur général, et qu'il aura la responsabilité première de préparer et mettre en oeuvre le programme technique de nos activités. Il nous faut absolument une personne de haut niveau.

Pour terminer, à propos du document sur la direction de l'Union, je voudrais éclaircir un malentendu. Le paragraphe 56 pourrait être considéré comme une critique des universités de la région de Suisse proche du siège de l'UICN. Cela n'était pas mon intention. Il existe plusieurs centres d'enseignement bien établis et d'excellente réputation dans le Canton de Vaud et le Canton de Genève. Toutefois, le travail de l'Union est hautement spécialisé et cela restreint le nombre de centres avec lesquels notre secrétariat est susceptible d'établir des liens de travail très étroits. La plupart de ces contacts étroits se font en dehors de la région où se trouve notre siège et cela risque fort de continuer, bien qu'il ait été convenu que le Professeur Pierre Goeldlin et moi-même passerions en revue les possibilités de renforcer nos liens, pour le bien, tant des universités concernées que de l'UICN. Je propose donc de modifier le paragraphe 56 dans toute version ultérieure de ce document destinée à une distribution plus large, afin qu'aucune critique des institutions helvétiques au sein desquelles nous travaillons ne puisse être insinuée.

## **Stratégie (Document No 9)**

J'espère que vous comprendrez que le document relatif à la stratégie est la suite logique de ce qui vient d'être dit. Il faut d'abord que nous ayons une idée claire des objectifs du monde entier auxquels nous essayons de contribuer. Je les ai exposés en termes très généraux. Deuxièmement, nous devons avoir une idée claire de la contribution que nous pouvons apporter, au niveau international, national, communautaire et individuel; cette question fait l'objet des paragraphes 7, 8 et 9, qui jouent un rôle essentiel dans ce document.

La Stratégie doit découler de cette analyse et j'attire ici votre attention sur le paragraphe 11. Il souligne que l'on devrait faire en sorte que cette Assemblée générale devienne un congrès mondial de la conservation réellement efficace. Il insiste en outre sur le fait que notre programme doit accorder la priorité aux besoins de nos membres et

partenaires et qu'il doit aussi mettre l'accent sur les domaines où nous pouvons jouer un rôle professionnel de premier plan. Cela implique un rang de priorité élevé pour l'établissement de services de conservation spécifiques, des liens plus efficaces entre nos membres et nos partenaires, et un programme jouant le rôle d'un catalyseur dans l'établissement de nouvelles institutions vouées à la conservation de la nature et au développement durable, surtout dans les pays en développement. Le paragraphe se termine par deux fonctions au sujet desquelles je souhaiterais connaître votre avis.

La première: dans quelle mesure pouvons-nous, au sein de ce congrès, développer, exprimer et promouvoir la vision collective du mouvement mondial de la conservation. La deuxième: dans quelle mesure accepteriez-vous que votre président, votre conseil, votre directeur général et votre secrétariat parlent en votre nom et donnent une impulsion au plan mondial en assurant la promotion des objectifs que nous allons examiner à la présente Assemblée générale et adopter dans notre déclaration d'objectifs. On nous demande souvent de jouer un tel rôle, sans que cela n'empêche, bien entendu, nos membres de défendre leur propre cause avec leurs propres mots. Comment devrions-nous agir?

Si nous avons une Stratégie qui, de toute évidence, débouche à son tour sur une mission clairement formulée, nous devons établir notre programme conformément à celle-ci. De plus, le paragraphe 12 du document fait un certain nombre de propositions à ce sujet. Vous noterez la proposition de renforcer nos activités de planification de la conservation et du développement durable et d'offrir des services améliorés aux membres. Mais cela est lié au maintien de notre centre d'expertise en écologie et de son application à la conservation de la diversité biologique et à l'établissement et la sauvegarde des aires protégées.

Le projet de Stratégie souligne l'importance de la décentralisation, du renforcement de la capacité institutionnelle et du développement de la communication. Il en découle forcément des implications au niveau de la direction. Sept d'entre elles sont suggérées. Premièrement, il est proposé que l'Assemblée générale devienne le congrès mondial de la conservation, au sein duquel les problèmes mondiaux seront débattus et qu'elle s'occupe plutôt de l'établissement des programmes que de questions internes—j'entends par là les débats parfois délectables mais souvent frustrants sur notre structure, nos statuts, notre organisation et notre mode de fonctionnement! Deuxièmement, il est proposé que nous essayions d'organiser davantage de forums sur des problèmes clés, éventuellement au niveau régional. Troisièmement, l'accent est mis sur

le renforcement de la représentation nationale et régionale. Quatrièmement, il est déclaré que nous devons appliquer un programme intégré, mis en oeuvre par le biais soit des commissions soit du secrétariat. Finalement, vous constaterez que trois points sont soulignés: la mise à disposition de services de conservation, éventuellement par des organes subsidiaires, la nécessité d'améliorer la communication et enfin, le rôle du directeur général et du secrétariat, notamment en tant qu'administrateurs du réseau.

## Résolutions

Une série de projets de résolutions a été présentée parallèlement à ces documents. J'ai déjà mentionné celui qui émane du Document No 7 et qui reprend ses principaux paragraphes. Il est évident que la Déclaration de mission qui figure dans le 1er paragraphe du projet de résolution devra être modifiée si vous acceptez la nouvelle formulation que je viens de vous proposer. La résolution émanant du Document No 8 résume, elle aussi, le message clé du document et surtout, les moyens de renforcer la participation des membres, d'améliorer

l'information et de développer l'Assemblée générale, le rôle stratégique du conseil et le rôle plus exécutif des cadres, du directeur général et du secrétariat. Vous trouverez aussi dans cette résolution la proposition de constituer un fonds volontaire pour un montant fixé à non moins de Sfr. 800 000 par an, destiné à appuyer le travail des conseillers régionaux, l'organisation de forums et de discussions régionales, et le renforcement de la représentation de l'Union dans les pays en développement. Cette question est reprise dans le Document GA/18/90/21 et sera discutée le mercredi 5 décembre, mais puisqu'elle est présentée dans les documents que vous avez devant vous aujourd'hui, vous aurez l'occasion d'exprimer votre première réaction, si vous le souhaitez. Enfin, la résolution relative au Document No 9 implique que nous l'adoptions comme la Stratégie qui nous orientera ces trois prochaines années et m'autorise à la promulguer en tant que déclaration de principe.

Puis-je me permettre de vous recommander de discuter, de modifier et finalement, d'adopter les documents et les résolutions que vous avez devant vous sous la forme qui vous semblera la meilleure. Merci d'avance.

## Annexe 20

# Mandats des commissions de l'UICN pour 1991 à 1993

L'Assemblée générale a approuvé les mandats suivants pour les six commissions de l'UICN pour la période triennale de 1991 à 1993.

### COMMISSION DE LA SAUVEGARDE DES ESPECES (SSC)

#### 1. Mission

Assurer la conservation de la diversité biologique en élaborant et exécutant des programmes visant à sauvegarder, restaurer et gérer rationnellement les espèces et leurs habitats.

#### 2. Rôle

La Commission de la sauvegarde des espèces (SSC) de l'UICN constitue, pour l'Union et ses membres, la principale source de conseils sur les aspects techniques de la conservation des espèces. Elle a pour objectif de mobiliser la communauté internationale de la conservation en faveur des espèces, notamment de celles qui sont menacées d'extinction et de celles qui présentent une importance particulière pour l'humanité. Elle remplit cette fonction en servant de chef de file et en visant les quatre buts suivants:

- (a) définir les priorités en matière de conservation des espèces et de leurs habitats;
- (b) élaborer des plans en vue de leur conservation;
- (c) lancer les actions nécessaires à la sauvegarde des espèces;
- (d) offrir un réseau d'expertise dans le domaine de la conservation de la diversité biologique.

Le rôle de la SSC consiste essentiellement à offrir l'expertise et le cadre nécessaires à la communauté

internationale de la conservation pour décider de l'affectation des ressources disponibles en fonction des priorités les plus urgentes et les plus importantes pour la conservation de la diversité biologique mondiale.

#### 3. Objectifs

Les objectifs de la SSC sont les suivants:

- (a) promouvoir la mise en oeuvre des principes de la Stratégie mondiale de la conservation, en insistant tout particulièrement sur la conservation de la diversité biologique et en veillant à ce que l'utilisation des espèces n'excède pas un niveau durable;
- (b) maintenir et renforcer un réseau mondial d'experts bénévoles motivés en matière de conservation des espèces;
- (c) recueillir, par le biais du réseau de bénévoles, des informations intéressant la conservation des espèces et gérer ces renseignements dans une banque de données normalisée et informatisée;
- (d) établir les priorités en matière de conservation des espèces par le biais d'un programme de planification et communiquer les recommandations de plans d'action aux agences et organisations concernées de la communauté mondiale de la conservation, en particulier, aux membres de l'UICN;
- (e) promouvoir et exécuter des projets axés sur les priorités définies dans le cadre du programme de planification;
- (f) élaborer des politiques et directives pour la conservation de la diversité biologique et les soumettre à l'attention de la communauté internationale de la conservation;
- (g) surveiller l'état de conservation des espèces et transmettre ces informations aux agences ou

organisations susceptibles de prendre les mesures requises;

- (h) fournir un service consultatif technique à l'UICN et à ses membres concernant l'élaboration et l'exécution de projets et autres programmes relatifs à la conservation des espèces (y compris la sélection de propositions de projets);
- (i) fournir un service consultatif technique aux traités internationaux relatifs à la conservation de la diversité biologique;
- (j) coordonner et orienter la conservation de la diversité biologique dans le monde.

#### 4. Mandat

Pour réaliser ses objectifs, la commission doit, sous la direction de son président et de son comité directeur et en étroite collaboration avec le directeur général et le personnel du secrétariat désigné par ce dernier:

- (a) maintenir et renforcer le réseau de scientifiques, de spécialistes de la conservation et profanes passionnés par la conservation, en vue d'évaluer l'état et les priorités de conservation de groupes taxonomiques particuliers d'animaux et de plantes et dispenser des conseils sur les mesures requises pour garantir leur sauvegarde;
- (b) renforcer son réseau afin d'appliquer son expertise en matière de méthodologies importantes de conservation, telles que l'utilisation durable des espèces sauvages, la surveillance continue de l'impact du commerce des produits dérivés d'espèces sauvages sur les populations des espèces concernées, la réintroduction d'espèces dans leur aire de répartition d'origine, le contrôle des populations d'espèces introduites, l'amélioration de l'application de la science vétérinaire à la gestion des espèces sauvages, l'élevage en captivité d'espèces menacées et enfin, la conservation de la diversité génétique au niveau des espèces et des populations;
- (c) s'assurer que les recommandations formulées par le réseau sont adéquatement ciblées, afin qu'elles soient applicables à l'échelon local et national, et puissent être mises en oeuvre par les organisations et Etats membres de l'UICN;
- (d) garantir que toutes les recommandations des groupes de spécialistes, et notamment celles pouvant porter sur des questions controversées comme la fixation des priorités en matière de

conservation, la reproduction en captivité, la capture d'espèces sauvages, les réintroductions, l'élimination des espèces exotiques et l'utilisation durable, sont examinées par des spécialistes appropriés et par toutes les institutions concernées avant d'être présentées aux gouvernements et à d'autres organismes de gestion en vue de leur mise en oeuvre;

- (e) placer la conservation des espèces dans le contexte élargi de la gestion et de la restauration des habitats, notamment en tenant compte de facteurs socio-économiques et politiques sous-jacents menaçant la diversité biologique, en collaborant étroitement avec d'autres commissions de l'UICN, notamment la Commission des parcs nationaux et des aires protégées (CPNAP) et la Commission de l'écologie (COE), ainsi qu'avec des secteurs clés du secrétariat de l'UICN comme le Programme forêts tropicales, le Programme zones humides, le Programme marin, le Programme population et ressources naturelles et les bureaux régionaux et nationaux;
- (f) coopérer avec les groupes d'étude intercommissions, couvrant des sujets tels que le changement climatique mondial, l'éducation et la formation, la communication et les stratégies de conservation.

#### 5. Structure et organisation

La Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN bénéficie des compétences d'un groupe mondial d'experts qui se consacrent à la conservation des espèces végétales et animales. Pour mettre ces compétences à la portée de l'ensemble du mouvement mondial de la conservation et pour remplir sa mission, la commission travaille selon les principes suivants:

##### Gestion du réseau

- Elaborer des stratégies globales et organiser les activités à l'échelon local, national et régional, en fonction des taxons, des thèmes et des disciplines particulières.
- Mobiliser les ressources financières et humaines pour les programmes de collecte de données, d'analyse, de planification de l'action, de communication, de mise en oeuvre et d'évaluation.
- Evaluer les procédures et résultats, les comparer à ceux d'autres programmes et organisations, et réviser les plans d'action en conséquence.

## Exécution du programme

- Procédure interne
  - Collecter des informations sur l'état des espèces et sur les facteurs déterminants pour leur sauvegarde.
  - Elaborer des plans pour la conservation des espèces et de leurs habitats, en analysant les données biologiques et en tenant compte des facteurs humains.
- Procédure externe
  - Communiquer des stratégies de conservation, des plans d'action et des politiques au réseau de la SSC, aux autres services de l'UICN et aux organisations et institutions intéressées.
  - Lancer des actions de sauvegarde, restauration et gestion rationnelle des espèces et de leurs habitats.

Afin d'être en mesure d'agir le plus efficacement possible selon ces principes durant la période triennale de 1991-1993, la SSC sera structurée comme suit:

- (a) **Président et comité directeur.** L'administration de la commission est assumée conjointement par le président et un comité directeur qui compte jusqu'à 20 membres et offre un équilibre géographique et interdisciplinaire, en formulant des politiques et en établissant des directives opérationnelles. Un comité exécutif restreint est chargé des décisions opérationnelles en fonction des besoins.
- (b) **Membres d'honneur.** Il s'agit de personnes ayant apporté une contribution essentielle à la conservation des espèces en général et à la SSC en particulier.
- (c) **Membres régionaux.** Des membres régionaux de la SSC seront nommés, tout particulièrement parmi les figures de proue de la conservation et de la gestion des espèces sauvages, travaillant pour des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales. Ces membres feront, dans une large mesure, partie d'un mécanisme de transmission des recommandations techniques formulées par les groupes de spécialistes.
- (d) **Groupes de spécialistes.** La SSC dispose d'un réseau de groupes de spécialistes composés de scientifiques, de professionnels de la conservation et autres conservationnistes profanes motivés. Il est structuré de manière à assurer une couverture aussi large que possible des

groupes taxonomiques de plantes et d'animaux, ainsi que des principales méthodologies spéciales et interdisciplinaires de la conservation.

- (e) **Organisations partenaires.** Les organisations partenaires sont intégrées à la SSC à deux titres: premièrement, en reconnaissance du soutien logistique et financier qu'elles apportent à la commission et, en particulier, aux groupes de spécialistes; deuxièmement, afin de les intégrer au mécanisme d'exécution des actions de conservation, qui doit être lié aussi étroitement que possible au travail des groupes de spécialistes.
- (f) **Membres honoraires.** Il s'agit de personnes ayant travaillé au sein de la commission mais ne participant plus à ses activités courantes.
- (g) **Réseau régional et national.** Au cours de la période triennale de 1991 à 1993, la SSC renforcera son réseau à l'échelon national et régional, en vue notamment de garantir que ses recommandations parviennent bien aux autorités nationales et régionales concernées par leur application. La commission n'imposera pas de structures mais encouragera les groupes nationaux et régionaux à se développer en fonction des besoins locaux. Ces groupes ne seront pas nécessairement des structures permanentes mais pourront être des réseaux temporaires.

## 6. Activités triennales

Les activités de la commission de la sauvegarde des espèces pour la période triennale de 1991-1993 sont énumérées et décrites aux paragraphes du projet de Programme de l'UICN pour 1991-1993, mentionnés ci-après:

- A15. Développer et gérer le réseau UICN de conservation des espèces.
- A16. Améliorer la communication sur les besoins de conservation des espèces.
- A17. Planifier les actions de conservation des espèces.
- A18. Etablir un programme pour les "espèces du patrimoine".
- A19. Préciser la position de l'UICN sur des questions critiques relatives aux espèces.
- A20. Appuyer les projets de terrain relatifs aux espèces.
- A21. Faire de l'utilisation de la faune un élément de la conservation.

Le budget détaillé de ces activités figure également dans le projet de Programme de l'UICN. Il n'inclut cependant pas les activités des groupes de spécialistes, qui sont entièrement financées par des sources extérieures.

En outre, la SSC apportera une contribution essentielle dans les domaines suivants:

- A1. Terminer et promouvoir la Stratégie mondiale de la conservation pour les années 90.
- A2. Achever et promouvoir la Stratégie de conservation de l'Antarctique.
- A4. Elaborer et mettre en oeuvre des stratégies nationales de conservation.
- A5. Préparer des stratégies de conservation subnationales.
- A6. Promouvoir le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles.
- A7. Promouvoir et renforcer l'intégration des questions relatives à la population et aux ressources naturelles dans les travaux de l'UICN.
- A8. Evaluer les conséquences écologiques des changements climatiques à l'échelle planétaire.
- A9. Se préparer aux variations du niveau des mers.
- A10. Préparer une stratégie mondiale de conservation de la diversité biologique.
- A12. Soutenir le fondement juridique de la conservation de la diversité biologique.
- A13. Utiliser des concepts économiques pour promouvoir la conservation de la diversité biologique.
- A14. Préparer et réunir le IVe Congrès mondial sur les parcs nationaux et les aires protégées.
- A22. Conserver les ressources phylogénétiques.
- A23. Promouvoir la mise en oeuvre de la Stratégie des jardins botaniques pour la conservation.
- A24. Elaborer des politiques et contribuer à la gestion des zones humides.
- A25. Etablir des programmes et des projets de gestion des zones humides dans les régions prioritaires.
- A26. La Convention de Ramsar.
- A27. Soutenir les efforts mondiaux de conservation des écosystèmes de forêts tropicales.
- A29. Mener des actions de conservation des habitats et écosystèmes marins: gestion des zones côtières.
- A30. Aider à la mise en oeuvre du droit de la conservation dans les habitats côtiers et marins.
- A31. Mener des actions de conservation du milieu montagnard.
- A33. Promouvoir le renforcement et la gestion efficace du réseau mondial des aires protégées.
- A35. Elaborer de nouveaux concepts de gestion des aires protégées.
- A38. Constituer et tenir à jour un registre de consultants.
- A41. Gérer l'information sur les espèces et les habitats: appui au Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature.
- A44. Assurer un service d'information.
- A45. Assurer un développement durable en Europe centrale et en Europe de l'Est.
- A48-50. Assurer un développement durable en Amérique centrale et du Sud et aux Antilles.
- A51. Assurer un développement durable en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.
- A55. Assurer un développement durable en Asie et dans le Pacifique.
- A63. Participer à des réunions internationales.
- A64. Soutenir la conservation dans le monde en étendant et renforçant le réseau de l'UICN.

## **COMMISSION DES PARCS NATIONAUX ET DES AIRES PROTEGEES (CPNAP)**

### **1. Mission**

Promouvoir la création et la gestion adéquate d'un réseau mondial d'aires protégées marines et terrestres.

### **2. Rôle**

La Commission des parcs nationaux et des aires protégées (CPNAP) de l'UICN constitue la principale source de conseils pour l'Union et ses membres, ainsi que pour les organisations partenaires, en ce qui concerne les aspects techniques de la sélection, de l'aménagement et de la gestion des aires protégées. Elle soutient les actions des organismes gouvernementaux, organisations



internationales, communautés locales, propriétaires privés et organisations non gouvernementales, pour garantir que les habitats naturels et semi naturels soient conservés de manière à apporter une contribution optimale à la société. Elle s'emploie à démontrer la valeur des aires protégées dans le cadre de stratégies élargies d'utilisation durable des ressources naturelles de la planète et à développer les activités en faveur des aires protégées en nouant des liens de collaboration avec d'autres secteurs, aussi nombreux que possible.

### 3. Objectifs

Les objectifs de la CPNAP sont les suivants:

- (a) promouvoir le renforcement du réseau mondial d'aires protégées en identifiant les lacunes et établir les priorités d'action pour combler ces dernières;
- (b) identifier les priorités à l'échelon mondial, continental, national et subnational en vue d'une gestion adéquate des aires protégées;
- (c) développer les stratégies pour la gestion des aires protégées en faisant intervenir, notamment, la formation, la planification, l'économie, le savoir traditionnel, de façon à permettre aux gestionnaires de s'adapter à l'évolution des conditions socio-politiques;
- (d) améliorer la surveillance continue des aires protégées et attirer l'attention sur les "espaces menacés";
- (e) élaborer et utiliser des mécanismes destinés d'une part à encourager les communautés vivant à l'intérieur et autour des aires protégées à défendre ces aires et d'autre part, à accroître autant que possible les avantages apportés par les aires protégées à ces populations;
- (f) renforcer l'application des sciences naturelles et sociales à la gestion des aires protégées;
- (g) renforcer le soutien international aux aires protégées dans le cadre des efforts nationaux de développement et accroître les moyens financiers affectés à la gestion de ces régions.

### 4. Mandat

Pour atteindre ses objectifs au cours des trois années à venir, la CPNAP devra:

- (a) jouer un rôle de premier plan, au nom de l'UICN, dans les préparatifs du IVe Congrès mondial sur les parcs nationaux et les aires protégées, qui se tiendra en 1992 au Venezuela, et en profiter pour renforcer les liens avec un

large éventail d'institutions en vue d'améliorer la gestion des aires protégées;

- (b) entreprendre une série d'études dans toutes les régions du monde sur les principaux problèmes des aires protégées, études qui seront présentées au IVe Congrès mondial sur les parcs nationaux et les aires protégées et publiées ultérieurement;
- (c) élaborer un Plan d'action mondial pour les aires protégées afin de déterminer avec précision la localisation des futures aires protégées, de définir les priorités d'action et d'établir un réseau mondial de zones-témoins illustrant l'application des principes de conservation dans des circonstances et régions très diverses;
- (d) offrir avis et assistance techniques aux gouvernements, aux organismes non gouvernementaux et au secrétariat de l'UICN pour les aider à établir les priorités en matière d'établissement de nouvelles aires protégées, à améliorer la gestion des aires existantes et à mettre en oeuvre les priorités identifiées;
- (e) coopérer avec d'autres organisations internationales et, en particulier, avec l'UNESCO en vue de l'application de la Convention du patrimoine mondial et du Plan d'action sur les réserves de la biosphère;
- (f) entretenir un réseau mondial d'experts chargés d'élaborer des méthodes de gestion, de favoriser les échanges d'information, d'assurer la surveillance continue de l'état des aires protégées et de former et conseiller techniquement les membres de l'UICN;
- (g) collaborer avec le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (CMSC), afin d'enrichir sa base de données mondiales sur les aires protégées, les espèces et les habitats, qui constitue un service d'information essentiel pour la communauté mondiale;
- (h) diffuser les résultats du IVe Congrès mondial sur les parcs nationaux et les aires protégées de diverses manières, y compris par une série de publications sur les principaux problèmes des aires protégées, et publier la revue *Parks* et autre matériel en rapport avec les aires protégées;
- (i) tenir et diffuser un registre des membres de la CPNAP ainsi qu'un registre des organes de gestion des aires protégées; publier un bulletin régulier distribué à tous les membres; et tenir des réunions régulières en assurant une rotation entre les divers domaines biogéographiques du monde.

## 5. Structure at organisation

La CPNAP est un réseau mondial d'experts spécialisés dans la gestion des aires protégées, recrutés au sein des organismes gouvernementaux, des universités, des instituts de recherche et des organisations de conservation. Pour remplir sa mission durant les trois années à venir, la commission est structurée comme suit:

- (a) **Président, président adjoint, vice-présidents et comité directeur.** Le président est élu par l'Assemblée générale et soumis à l'approbation du conseil la nomination d'un président adjoint (dont les compétences devront compléter celles du président) ainsi que d'un maximum de 12 vice-présidents représentant chacun des domaines biogéographiques, ainsi que les habitats marins et d'autres sujets thématiques. Les vice-présidents ont pour tâche de coordonner les activités de la commission dans leurs régions et sujets respectifs et de préparer des études régionales pour le IV<sup>e</sup> Congrès mondial sur les parcs nationaux et les aires protégées. Ils siègent en outre au comité directeur de la CPNAP.
- (b) **Membres d'honneur.** Les membres d'honneur sont élus par la commission pour service durable et exceptionnel rendu aux aires protégées.
- (c) **Membres.** Les membres sont nommés pour leur contribution personnelle aux aires protégées. Un membre au moins est nommé pour chaque pays ou région autonome possédant des aires protégées, afin de coordonner les informations entre la commission et les autorités responsables desdites aires protégées; lorsque les responsabilités sont partagées par plusieurs agences ou institutions, on nomme autant de membres qu'il est nécessaire. Outre des questions de coordination, ces derniers sont chargés d'identifier des consultants potentiels pour les projets auxquels participe la commission, de recueillir des informations, de superviser la préparation et la mise à jour des fiches de données sur chaque aire protégée, de fournir des conseils sur les "Espaces menacés" et d'assurer la liaison avec l'Unité de données sur les aires protégées (PADU) du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (CMSC).
- (d) **Groupes d'étude.** Le président nommera, dans la mesure des besoins, des groupes d'étude chargés de traiter certains aspects particuliers du programme de travail; certains de ces groupes auront directement trait aux thèmes

des ateliers organisés dans le cadre du IV<sup>e</sup> Congrès mondial sur les parcs nationaux et les aires protégées.

- (e) **Correspondants.** Il s'agit de personnes souhaitant soutenir le travail de la commission, mais ne répondant pas aux conditions requises pour être membres. Les correspondants paient une cotisation qui leur permet de recevoir la revue *Parks* et d'assister aux réunions de la commission.
- (f) **Institutions responsables de la gestion des aires protégées.** La CPNAP établira des relations institutionnelles avec les organes responsables de la gestion des aires protégées dans chaque pays. Ces liens permettront à la commission de bénéficier d'un appui technique, d'identifier les priorités d'action et de politiques et de renforcer les échanges d'informations sur les aires protégées.
- (g) **Organisations partenaires.** Diverses organisations directement intéressées par les aires protégées travaillent en étroite consultation avec la CPNAP. C'est le cas notamment de PADU, créé en 1981 par la commission pour la gestion des données; de l'UNESCO et du Comité du patrimoine mondial, avec lesquels la CPNAP collabore dans les domaines des réserves de la biosphère et du patrimoine mondial respectivement; du National Park Service des Etats-Unis, auquel la CPNAP est liée par un accord de coopération visant à renforcer les activités de terrain dans des domaines d'intérêt commun; du WWF, auquel la CPNAP fournit des conseils techniques concernant les aires protégées, et qui participe à divers programmes conjoints; du Service des parcs canadien, qui assure un appui financier et technique à plusieurs activités de la CPNAP; ou encore du WRI (Institut mondial des ressources), avec lequel la CPNAP collabore à un programme de préservation de la biodiversité qui comprend des activités essentielles en ce qui concerne les aires protégées. Les autres organisations membres du l'UICN ne relevant pas de la section (f) ci-dessus sont vivement encouragées à devenir également des organisations partenaires.
- (h) **Secrétariat de l'UICN.** La commission bénéficiera des services d'une Unité des aires protégées qui sera établie au sein du secrétariat de l'UICN et qui rendra compte au directeur général. Elle comprendra au moins deux experts à plein temps ainsi que le personnel administratif requis, et assurera la liaison avec toutes les unités du secrétariat concernées par les aires protégées.

## 6. Principales activités pour la période 1991-1993

Les activités pour lesquelles la commission assume une responsabilité totale ou partielle sont énumérées et décrites aux paragraphes mentionnés ci-dessous du Programme provisoire de l'UICN pour les trois années à venir.

- A10. Préparer une stratégie mondiale de conservation de la diversité biologique. (La CPNAP aura la charge des aspects de la Stratégie relatifs aux aires protégées.)
- A14. Préparer et réunir le IVe Congrès mondial sur les parcs nationaux et les aires protégées.
- A33. Promouvoir le renforcement et la gestion efficace du réseau mondial des aires protégées.
- A34. Fournir l'information nécessaire à la mise en oeuvre des activités de l'UICN en faveur des aires protégées.
- A35. Elaborer de nouveaux concepts de gestion des aires protégées.
- A36. Fournir un avis technique à la Convention du patrimoine mondial et d'autres accords internationaux.

En outre, la CPNAP apportera une contribution essentielle dans les domaines suivants:

- A2. Achever et promouvoir la stratégie de conservation de l'Antarctique. (La CPNAP aura la charge des aspects de la Stratégie relatifs aux aires protégées.)
- A4. Elaborer et mettre en oeuvre des stratégies nationales de conservation. (La CPNAP fournira une assistance technique aux SNC pour toutes les questions relatives aux aires protégées.)
- A5. Préparation de stratégies de conservation subnationales. (La CPNAP fournira une assistance technique pour toutes les questions relatives aux aires protégées.)
- A6. Promouvoir le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles. (La CPNAP se consacrera plus particulièrement à la promotion du rôle de la femme dans la gestion des aires protégées et à l'amélioration de l'interaction entre les aires protégées et les populations vivant dans leur voisinage immédiat.)
- A7. Promouvoir et renforcer l'intégration des questions relatives à la population et aux ressources naturelles dans les travaux de l'UICN. (La CPNAP s'intéressera plus particulièrement à l'interaction entre la démographie et la gestion des aires protégées.)
- A8. Evaluer les conséquences écologiques des changements climatiques à l'échelle planétaire. (La CPNAP fournira des conseils techniques et recueillera des informations sur les incidences du changement mondial sur les aires protégées.)
- A9. Se préparer aux variations du niveau des mers. (La CPNAP fournira des conseils techniques sur la conservation du milieu marin et côtier et recueillera des informations sur les incidences de l'élévation du niveau des océans pour les aires protégées.)
- A11. Identifier les centres de diversité botanique. (Les résultats des recherches serviront à l'élaboration des plans de conservation.)
- A12. Soutenir le fondement juridique de la conservation de la diversité biologique. (La CPNAP fournira une assistance technique pour toutes les questions relatives aux aires protégées et recueillera des conseils sur les façons de renforcer le fondement juridique des aires protégées.)
- A17. Planifier les activités de conservation des espèces. (La CPNAP tirera parti des activités de conservation des espèces pour améliorer la gestion des aires protégées.)
- A19. Préciser la position de l'UICN sur des questions critiques relatives aux espèces. (La CPNAP apportera sa contribution pour ce qui concerne les aires protégées.)
- A22. Conserver les ressources phylogénétiques. (La CPNAP appliquera les résultats des recherches aux plans, politiques de gestion et autres activités relatives aux aires protégées.)
- A24. Politique et aide à la gestion des zones humides. (La CPNAP fournira une assistance technique pour toutes les questions relatives aux aires protégées.)
- A25. Programmes et projets de gestion des zones humides dans les régions prioritaires. (La CPNAP fournira une assistance technique et analysera les résultats des projets.)
- A26. La Convention de Ramsar. (La CPNAP fournira une assistance technique et inclura dans ses activités les sites susceptibles d'être inscrits à la Convention de Ramsar.)
- A27. Soutenir les efforts mondiaux de conservation des écosystèmes de forêts tropicales. (La CPNAP s'occupera des aspects relatifs aux

aires protégées et exploitera les informations portant sur les sites menacés, les zones tampons et autres questions touchant aux aires protégées.)

- A28. Formuler une politique marine et coordonner les dispositions. (La CPNAP sollicitera des conseils sur les politiques relatives aux aires protégées marines.)
- A29. Conservation des habitats et écosystèmes marins: gestion des zones côtières. (La CPNAP s'occupera des aspects relatifs aux aires protégées et mettra à contribution les nouvelles approches élaborées dans ce domaine.)
- A31. Conservation du milieu montagnard. (La CPNAP s'occupera des aspects relatifs aux aires protégées.)
- A41. Gérer l'information sur les espèces et habitats: appui au Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature. (La CPNAP travaillera en étroite consultation avec PADU pour la gestion des données relatives aux aires protégées.)
- A45. Assurer un développement durable en Europe centrale et en Europe de l'Est. (La CPNAP s'occupera des aspects relatifs aux aires protégées.)
- A48-A50. Assurer un développement durable en Amérique centrale et du Sud et aux Antilles. (La CPNAP participera aux projets relatifs aux aires protégées et en analysera les résultats.)
- A51. Assurer un développement durable en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. (La CPNAP participera aux projets relatifs aux aires protégées et en analysera les résultats.)
- A55. Assurer un développement durable en Asie et dans le Pacifique. (La CPNAP participera aux projets relatifs aux aires protégées et en analysera les résultats.)
- A63. Contribution à des réunions internationales. (La CPNAP participera aux réunions relatives aux aires protégées.)
- A64. Soutenir la conservation dans le monde en étendant et renforçant le réseau de l'UICN. (La CPNAP s'emploiera à recruter des membres du réseau actifs dans le domaine de la gestion des aires protégées.)

## COMMISSION DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT (CDE)

### 1. Mission

Contribuer à la mise en place d'un fondement juridique aussi fort que possible pour la conservation de l'environnement, en soutenant les efforts entrepris dans ce sens à l'échelon tant national qu'international.

### 2. Rôle

La Commission du droit de l'environnement (CDE) de l'UICN constitue la principale source d'information pour l'Union, ses membres et ses institutions partenaires, pour tout ce qui concerne les aspects juridiques de la conservation de l'environnement.

Elle soutient l'action conduite par les organisations gouvernementales internationales, les gouvernements et les organisations non gouvernementales afin d'améliorer ou renforcer les instruments juridiques visant à protéger les ressources naturelles dans la perspective d'un développement durable.

La CDE s'applique à mettre en lumière l'importance vitale de tels instruments dans le cadre des stratégies nationales et internationales de conservation de l'environnement et dans la perspective d'une utilisation durable des ressources naturelles.

### 3. Objectifs

Les objectifs de la CDE sont les suivants:

- (a) identifier les secteurs dans lesquels une amélioration des instruments juridiques et administratifs contribuerait sensiblement aux activités de conservation;
- (b) promouvoir l'élaboration et le renforcement des législations sur l'environnement à l'échelon national et international en formulant des propositions judicieuses et novatrices;
- (c) assister et conseiller les membres de l'UICN et autres institutions gouvernementales et non gouvernementales dans l'élaboration d'instruments juridiques nationaux ou internationaux.

### 4. Mandat

Pour atteindre ses objectifs au cours des trois années à venir, la CDE devra:

- (a) entreprendre, promouvoir et soutenir des études juridiques en conformité avec les objectifs de l'UICN et de son Programme juridique;

- (b) proposer et lorsqu'il y a lieu, aider à l'élaboration d'instruments juridiques à l'échelon national et international;
- (c) promouvoir l'élaboration de législations en matière de conservation;
- (d) suivre les initiatives d'autres institutions en matière de droit de l'environnement et en particulier celles des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales et apporter lorsqu'il y a lieu le point de vue de l'UICN;
- (e) offrir des conseils sur les incidences et aspects juridiques des initiatives adoptées et des problèmes traités par l'UICN et ses membres;
- (f) coordonner ses activités avec celles des divers programmes et membres de l'UICN et notamment du Centre du droit de l'environnement (CDE) en vue d'assurer la meilleure intégration et complémentarité possible dans le cadre du programme global de l'Union;
- (g) assister et conseiller le CDE pour tout ce qui touche à son mandat et en particulier les services offerts aux pays en développement en matière de législation de l'environnement;
- (h) aider le CDE à administrer le réseau d'information sur le droit de l'environnement (ELIS) et à suivre l'évolution des instruments juridiques tant nationaux qu'internationaux, qu'il s'agisse des traités et législations, du droit coutumier ou de la jurisprudence, de manière à constituer un cadre de référence adéquat pour les activités du Programme juridique de l'UICN;
- (i) entretenir un réseau international d'experts indépendants bénévoles spécialisés dans les diverses disciplines juridiques et sélectionnés en fonction de leur compétence et de leur volonté de seconder l'UICN dans sa mission; et contribuer aux échanges de vues et d'information dans ce domaine.

## 5. Structure et organisation

La CDE constitue un réseau mondial d'experts spécialisés dans le droit de l'environnement, recrutés au sein des organismes gouvernementaux, des universités, des instituts de recherche et des organisations de conservation. Pour remplir sa mission durant les trois années à venir, la commission sera structurée comme suit:

- (a) **Président, président adjoint, vice-présidents et comité permanent.** Le président, élu par l'Assemblée générale, soumet à l'approbation du conseil la nomination d'un président adjoint

(dont les compétences devront compléter celles du président) ainsi que d'un maximum de 4 vice-présidents assurant la plus large représentation géographique et professionnelle possible. Ces derniers ont pour tâche de coordonner les activités de la commission dans des domaines spécifiques. Le comité permanent établit au début de chaque année un plan de travail.

- (b) **Membres d'honneur.** Les membres d'honneur sont élus par la commission en reconnaissance de leurs activités dans le domaine du droit de l'environnement.
- (c) **Groupes de travail.** Le président nommera selon que de besoin des groupes de travail chargés de traiter certains aspects particuliers du programme; certains de ces groupes seront désignés pour une période de trois ans, d'autres investis de mandats spécifiques pour une durée limitée.
- (d) **Membres.** La commission s'efforcera de recruter un membre au moins dans chaque pays du monde. Les membres assureront la coordination entre la commission et les projets intéressants, identifieront des consultants potentiels pour les projets du Programme juridique, collecteront des informations à l'intention du réseau d'information sur le droit de l'environnement (ELIS) du Centre du droit de l'environnement et contribueront aux activités de la commission dans leurs domaines respectifs. Ils seront regroupés en fonction de leurs compétences, tant du point de vue des disciplines juridiques que du droit de l'environnement.
- (e) **Partenaires.** La commission décidera s'il y a lieu de désigner des partenaires, à savoir des individus ou organismes disposés à soutenir son travail.
- (f) **Secrétariat de l'UICN.** La commission bénéficiera des services du Centre du droit de l'environnement qui dépend du secrétariat de l'UICN et qui rend compte au directeur général. Le Centre comprendra au moins un expert à plein temps ainsi que le personnel administratif requis, et assurera la liaison avec toutes les unités du secrétariat concernées par le droit de l'environnement.

## 6. Principales activités pour la période 1991-1993

La commission assumera des responsabilités vis-à-vis des activités suivantes du Programme provisoire de l'UICN 1991-1993.

- A12. Soutenir le fondement juridique de la conservation de la diversité biologique.
- A39. Promouvoir une législation nationale orientée vers la conservation et assurer des services de législation en matière d'environnement (en travaillant par le biais du CDE).
- A40. Développer le droit, international et régional, orienté vers la conservation.

En outre, la commission apportera une contribution dans les domaines suivants:

- A1. Terminer et promouvoir la Stratégie mondiale de la conservation pour les années 90.
- A2. Achever et promouvoir la Stratégie de conservation de l'Antarctique.
- A4. Elaborer et mettre en oeuvre des stratégies nationales de conservation.
- A31. Conservation du milieu montagnard.
- A41. Gérer l'information sur les espèces et habitats: appui au Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature.
- A45. Assurer un développement durable en Europe centrale et en Europe de l'Est.
- A63. Contribution à des réunions internationales.

La commission fournira des conseils juridiques à toutes les composantes du Programme de l'UICN et pourra apporter une contribution dans de nombreux domaines de la conservation des espèces et des habitats ainsi que du développement régional.

## COMMISSION DE L'ÉCOLOGIE

### 1. Mission

Veiller à ce que la gestion des écosystèmes naturels repose sur une base scientifique solide.

### 2. Rôle

La Commission de l'écologie est la source d'avis techniques de l'UICN qui permet à l'Union de traduire les connaissances relatives aux processus écologiques en instruments concrets de conservation, de gestion et de restauration, tout particulièrement pour les aires dégradées par l'activité humaine. La Commission s'occupe principalement de l'application pratique des connaissances écologiques dans les activités de conservation, tout en maintenant d'étroits liens avec les centres et

organismes spécialisés dans d'autres aspects de la science écologique et de l'environnement, tels SCOPE, INTECOL, IUBS et GESAMP.

La Commission suit de près tout ce qui touche aux points du Programme de l'UICN relatifs à la préservation de la diversité biologique dans les principaux biotopes, biomes et régions et notamment à la "Conservation dans les biomes essentiels" (voir section 6, ci-après, Principales activités pour 1991-1993), et donne des avis dans ces divers domaines.

En collaboration avec d'autres commissions et programmes de l'UICN, divers groupes constitués au sein de la Commission se consacrent plus particulièrement à l'application de la science écologique dans la gestion des différents types de biotopes et de biomes (par ex. forêts tropicales, mangroves et autres écosystèmes de zones humides, rivières, régions arides, récifs coralliens, toundra) ou de régions géographiques spéciales (par ex. bassin méditerranéen, Caraïbes, Sahel, Alpes, Andes). Certains de ces groupes se penchent sur des domaines spécifiques comme les connaissances écologiques traditionnelles ou l'écologie de la restauration. Les membres de la Commission coopèrent, en outre, avec des groupes d'étude intercommissions ou comités permanents chargés de traiter des thèmes d'intérêt commun comme le changement climatique mondial, la conservation de l'Antarctique ou la conservation de la diversité biologique.

## 3. Objectifs

Les objectifs de la Commission sont les suivants:

- (a) constituer un forum pour les échanges de vues et d'informations sur les aspects de la science écologique intéressant les activités de gestion de la conservation;
- (b) identifier les principaux changements en cours ou potentiels dans les processus écologiques, leurs causes et leurs incidences sur la conservation et en rendre compte aux membres de l'UICN;
- (c) suivre de près l'application pratique de la science écologique à la conservation, au développement durable et à la restauration de biotopes essentiels, et tenir l'UICN informée des principales évolutions dans ce domaine;
- (d) conseiller les responsables des domaines du Programme triennal de l'UICN relatifs à la conservation de la diversité biologique dans les principaux biomes;
- (e) entreprendre des activités spécifiques dans le cadre du Programme de l'UICN, et notamment

l'élaboration de directives pour la conservation, la restauration et la gestion durable des principaux biomes; convoquer des séminaires sur l'application des connaissances écologiques; fournir une assistance à ceux qui élaborent les politiques et prises de position de l'UICN sur les questions de conservation/développement;

- (f) recommander et promouvoir des activités prioritaires en matière de recherche, de formation, d'information et de gestion;
- (g) entreprendre d'autres actions ponctuelles pour répondre aux besoins et demandes du conseil, du bureau ou du directeur général, conformément à l'article VIII des Statuts de l'UICN.

#### 4. Mandat

Pour atteindre ces objectifs, le président et les membres de la Commission doivent, en collaboration avec le directeur général et le personnel du secrétariat désigné par ce dernier:

- (a) mettre en place un réseau international d'experts indépendants bénévoles recrutés au sein de la communauté des spécialistes de la conservation, sur la base de leur aptitude à contribuer à l'application pratique des connaissances écologiques à la gestion de la conservation;
- (b) créer des groupes de travail, groupes d'étude et autres comités d'experts en vue de recueillir et synthétiser des informations ou d'élaborer des opinions sur les problèmes de conservation étudiés;
- (c) collaborer avec les autres commissions, centres et membres de l'UICN ainsi qu'avec les diverses institutions et organisations intéressées (PNUE, UNESCO, SCOPE, INTECOL, IUBS, GESAMP, etc.) à la collecte et à la synthèse d'informations ainsi qu'à la mise en place de banques de données relatives aux divers aspects de la conservation et du développement;
- (d) désigner parmi ses membres, ceux qui participeront à des groupes d'étude intercommissions (par ex. dans le cadre des Programmes de l'UICN sur les changements mondiaux ou l'Antarctique);
- (e) conseiller le directeur général sur les besoins et possibilités d'appels de fonds pour soutenir les objectifs prioritaires de la Commission et contribuer à préparer des propositions et à intervenir auprès de sources de financement, selon un plan préétabli.

#### 5. Composition, structure et organisation

L'Assemblée générale élit le président de la Commission. Sur recommandation de ce dernier, le conseil désigne un vice-président pour chacun des programmes de l'UICN intéressant la Commission (forêts tropicales, milieu marin et côtier, zones humides). Ces responsables sont en poste pour toute la durée de la période triennale 1991-1993. Les membres de la Commission sont nommés par le président, en consultation avec les vice-présidents, le directeur général et les membres du secrétariat désignés par ce dernier pour collaborer avec la Commission. La liste des candidats est examinée et approuvée par le conseil de l'UICN, conformément à l'article VIII, paragraphe 2 des Statuts de l'UICN.

- (a) **Le président et les vice-présidents forment,** avec un maximum de quatre autres membres, le comité directeur de la Commission, qui oriente le travail de cette dernière en consultation avec le directeur général et le personnel du secrétariat désigné par celui-ci pour collaborer avec la Commission. La mise en oeuvre des divers aspects du mandat de la Commission incombe aux groupes de travail, groupes d'étude et groupes consultatifs auprès des programmes thématiques de l'UICN, créés au sein de la Commission. Les présidents de ces groupes sont désignés par le président de la Commission en consultation avec les vice-présidents concernés et avec le directeur général. Leurs membres sont recrutés au sein et à l'extérieur de la Commission.

Le directeur général désigne un membre du secrétariat qui assure la liaison entre ce dernier et le président de la Commission (et le secrétaire de la Commission si un tel poste est créé, conformément à l'article VIII, paragraphe 3 des Statuts de l'UICN). Ce responsable est chargé de faciliter la communication au sein du réseau de la Commission et la coopération entre les groupes de travail, groupes d'étude et autres groupes consultatifs auprès des programmes thématiques de l'UICN.

- (b) **Groupes consultatifs.** "Les programmes thématiques" regroupent diverses activités (Programme pour les forêts tropicales, Programme de conservation du milieu marin et côtier, Programme zones humides) qui, en tant qu'éléments majeurs du Programme de l'UICN, se poursuivront vraisemblablement au-delà des trois années à venir. Les groupes consultatifs auprès de ces programmes travaillent dans le cadre de la Commission. Les membres de ces groupes sont membres à part entière de la

Commission. En général, le chef d'un groupe consultatif occupe également le poste de vice-président de la Commission. Toutefois, le président de la Commission peut également être président d'un groupe consultatif. Ces groupes fournissent assistance et conseils techniques dans le cadre des activités thématiques approuvées au titre du Programme triennal de l'UICN (voir les annexes Nos 6, 7 et 8 au Programme de l'UICN). En fonction des ressources disponibles, l'Union prévoit d'établir un réseau de spécialistes des régions arides pour conseiller les programmes thématiques et régionaux de l'UICN en matière d'écologie et de gestion des zones arides (y compris les activités de conservation conduites dans le cadre du Programme Sahel).

- (c) **Groupes de travail.** Des groupes de travail peuvent être créés afin d'étudier des aspects particuliers de l'application des connaissances écologiques à la gestion. Ils se consacrent à des sujets tels que les connaissances traditionnelles, l'écologie de la restauration, les mangroves, les rivières, les récifs coralliens et les montagnes, ou à des régions particulières, comme la Méditerranée ou les Caraïbes. Le président de la Commission forme ces groupes en consultation avec les vice-présidents, le directeur général et les membres du secrétariat concernés. Les critères présidant à leur création sont notamment les suivants:
- (i) énoncé précis des objectifs et mandats en ce qui concerne les composantes du Programme de l'UICN et définition de la portée du travail et du calendrier d'exécution des tâches;
  - (ii) définition précise des dispositions financières prises pour les activités du groupe de travail, y compris affectation d'un budget, appels de fonds ou accord sur l'accomplissement de certains travaux grâce à des contributions volontaires "en nature". La source et l'allocation des fonds consacrés au personnel du secrétariat de l'UICN ou à la participation à un groupe d'étude ou groupe de travail sont clairement définies et décidées dans le cadre de ce processus;
  - (iii) définition des relations entre le groupe de travail, le reste de la Commission et le secrétariat de l'UICN. Un responsable doit être désigné au sein de ce dernier pour chaque groupe de travail et son rôle est également précisé;
  - (iv) choix de présidents et contreparties au sein

du secrétariat de l'UICN, en fonction de leur aptitude à coordonner des réseaux d'experts.

Les groupes de travail restent en activité pour une durée indéterminée, mais ils doivent être officiellement reconfirmés au début de chaque période triennale.

- (d) **Les groupes d'étude** se consacrent à des problèmes ou questions à résoudre rapidement ou à des activités pluridisciplinaires exigeant un champ de compétences plus étendu que celui dont dispose la Commission, comme par exemple la définition de politiques ou prises de position de l'UICN ou l'orientation future de son action. En principe, les groupes d'étude ne durent pas au-delà de la période triennale.
- (e) **Du personnel du secrétariat** est désigné par le directeur général afin de collaborer avec les groupes consultatifs, les groupes de travail et les groupes d'étude de la Commission, en consultation avec le président ou les vice-présidents de la Commission et les présidents des groupes en question.
- (f) **Mise en oeuvre du Programme.** L'Assemblée générale approuve le Programme global de l'Union pour chaque période triennale, qui inclut les grandes lignes des mandats des programmes thématiques. Parallèlement, il appartient au directeur général de veiller à la mise en oeuvre d'activités spécifiques. Dans une large mesure, les priorités à cet égard sont dictées par les ressources financières de sources extérieures, étant donné que seule une part limitée du budget central de l'UICN peut être affectée à ces activités. Ainsi, bien qu'il appartienne au président, aux vice-présidents et aux membres de la Commission d'émettre des avis sur les activités du Programme, c'est, en dernier ressort, au personnel du secrétariat responsable de sa mise en oeuvre qu'il incombe de suivre ces avis dans le contexte des engagements vis-à-vis des donateurs et organismes partenaires.

## 6. Principales activités pour 1991-1993

Au cours des trois années à venir, la Commission concentrera son activité sur la partie C du Chapitre II du Programme de l'UICN pour la période 1991-1993 (Conservation des biomes essentiels) et notamment sur les aspects suivants:

- A24. Politique et aide à la gestion des zones humides.



- A25. Programmes et projets de gestion des zones humides dans les régions prioritaires.
- A26. La Convention de Ramsar.
- A27. Soutenir les efforts mondiaux de conservation des écosystèmes de forêts tropicales.
- A28. Formuler une politique marine et coordonner les dispositions.
- A29. Conservation des habitats et écosystèmes marins: gestion des zones côtières.
- A30. Aider à la mise en oeuvre du droit de la conservation dans les habitats côtiers et marins.
- A31. Conservation du milieu montagnard.
- A32. Création d'un programme pour les zones arides.

La Commission collaborera également aux travaux suivants:

- A8. Evaluer les conséquences écologiques des changements climatiques à l'échelle planétaire (par le biais des membres de la Commission participant à un comité permanent intercommissions établi afin de promouvoir ce programme);
- A9. Se préparer aux variations du niveau des mers;

ainsi qu'aux sections du Chapitre II, parties A, B et D se rapportant aux Stratégies pour la conservation de la diversité biologique, la conservation des espèces et de la diversité génétique et la conservation des biotopes.

## **COMMISSION DES STRATEGIES ET DE LA PLANIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT (CSPE)**

### **1. Mission**

Fournir une orientation pour l'élaboration des stratégies de conservation et promouvoir une planification adéquate de l'environnement.

### **2. Rôle**

Au cours de la dernière décennie, l'UICN a considérablement renforcé son activité en matière de planification de la conservation et en faveur d'un développement durable. La Stratégie mondiale de la conservation a donné un élan initial

à ces efforts, en mettant l'accent sur le fait que la conservation doit être envisagée dans une perspective socio-économique qui prenne en compte les besoins des communautés humaines et conduise à un équilibre durable entre les ressources naturelles et leurs utilisateurs. La nécessité de répondre aux besoins présents et futurs des hommes en préservant l'environnement naturel dont dépendent toutes les sociétés humaines, est au coeur du message transmis par le Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement et par la Stratégie mondiale de la conservation pour les années 90.

La Commission des stratégies et de la planification de l'environnement est le principal instrument de l'UICN, captant l'expertise mondiale afin de guider l'application de la Stratégie. Elle contribue en particulier aux stratégies de conservation et aux plans de gestion de l'environnement à l'échelon régional, national et local. Elle collabore avec la Commission des parcs nationaux et des aires protégées (CPNAP), pour trouver la meilleure approche à la conservation et à l'utilisation durable de 95% des terres émergées qui ne font et ne peuvent faire l'objet de mesures de protection spéciales.

### **3. Objectifs**

Les objectifs de la CSPE sont les suivants:

- (a) promouvoir le développement des compétences en matière de formulation et mise en oeuvre des stratégies de conservation, de planification et gestion de l'environnement, d'économie de l'environnement et autres disciplines;
- (b) élaborer et promouvoir des méthodes garantissant la conservation efficace et l'utilisation diversifiée et durable de la vaste majorité des terres situées en dehors des parcs nationaux et aires protégées;
- (c) promouvoir la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de la conservation, de la Stratégie mondiale de la conservation pour les années 90 et du Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, par le biais notamment de stratégies et plans de conservation régionaux, nationaux et locaux;
- (d) encourager et favoriser des processus de développement appropriés dans les pays en développement, notamment par l'élaboration ou le transfert de technologies douces;
- (e) encourager le développement et l'utilisation dans les pays industrialisés de technologies industrielles et agricoles utilisant efficacement

les matières et l'énergie et évitant ou réduisant le plus possible les impacts écologiques.

#### 4. Mandat

La CSPE est responsable de:

- (a) établir un forum efficace pour les experts indépendants spécialisés dans les stratégies de la conservation, la planification et la gestion de l'environnement et autres secteurs concernés par l'utilisation durable des ressources, en mettant l'accent sur la promotion du dialogue entre les spécialistes des pays en développement et des pays industrialisés;
- (b) synthétiser, évaluer et diffuser des informations et propositions pratiques susceptibles de favoriser la conservation et l'utilisation durable des ressources;
- (c) conseiller et assister les membres et le secrétariat de l'UICN dans la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de la conservation pour les années 90;
- (d) conseiller le secrétariat de l'UICN sur des services offerts à ses membres et autres organismes en vue de l'élaboration de stratégies nationales et locales de conservation, de la planification de l'utilisation des ressources naturelles et de la mise en oeuvre de procédures spécifiques telles les études d'impact sur l'environnement, les estimations des ressources et les GIS (Systèmes d'information géographique);
- (e) offrir un forum et un appui expert au secteur des affaires, pour ce qui concerne la mise au point de technologies appropriées et leur application, en particulier dans les pays en développement;
- (f) recueillir, analyser et diffuser des informations sur les nouvelles politiques et pratiques conformes aux buts et objectifs de l'UICN et de la Commission en matière d'environnement.

#### 5. Structure et organisation

- (a) **Président, président adjoint et comité directeur.** La CSPE est dirigée par un président élu par l'Assemblée générale et un président adjoint nommé par le conseil. Le président, le président adjoint, les présidents des groupes de travail et quatre autres membres au maximum, constituent ensemble le comité directeur, qui se réunit au minimum une fois par an avec le directeur général et/ou le(s) membre(s) du secrétariat qu'il aura désigné(s) pour travailler avec la Commission.

- (b) **Membres.** Les membres de la Commission sont désignés par le président et leur nomination est soumise à l'approbation du conseil, ainsi qu'en disposent les Statuts.

- (c) **Groupes de travail.** La CSPE accomplit son mandat avec l'assistance de divers groupes de travail. Les groupes suivants sont proposés dans un premier temps:

- (i) **Groupe de travail sur les stratégies nationales de conservation**

Mandat: évaluer l'expérience de l'UICN acquise en aidant les gouvernements de 40 pays environ à préparer des stratégies nationales de conservation (SNC); convoquer des ateliers ou autres groupes pour évaluer la "meilleure méthode" de compilation des SNC et proposer des modifications et évolutions pour l'avenir. Plus précisément, conseiller le directeur général et le personnel responsable sur le fonctionnement du service de l'Union chargé des stratégies de conservation dans le cadre de la Division des opérations.

- (ii) **Groupe de travail sur la planification et la gestion de l'environnement**

Mandat: réactiver les liens avec les spécialistes de la planification et établir les priorités d'action de l'UICN en matière de planification de l'utilisation des sols, afin notamment de préserver la diversité biologique. Ce groupe travaille en étroite collaboration avec la CPNAP. Il étudie en outre des méthodes spécifiques afin d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles, comme par exemple les études d'impact sur l'environnement.

Ces deux groupes ne sont qu'un début. Il existe maints autres domaines dans lesquels la CSPE peut jouer un rôle déterminant: promotion de politiques écologiquement avisées pouvant être financées par les organes internationaux de financement, mise au point de méthodes pour aider les gouvernements à déterminer le meilleur équilibre entre l'investissement dans de nouveaux plans de développement et le maintien du capital de façon à respecter l'environnement et élaborer des critères d'utilisation des ressources naturelles susceptibles d'être pris en compte dans la comptabilité nationale, pour ne citer que quelques exemples. Ces thèmes pourraient être confiés à un groupe de travail sur l'économie de l'environnement qui travaillerait en consultation avec les membres du secrétariat chargés de la mise en oeuvre de l'Activité A13 du Programme (Utiliser des

concepts économiques pour promouvoir la conservation de la diversité biologique). Les ressources actuellement disponibles n'autorisent toutefois pas une telle expansion du mandat de la Commission, aussi la priorité consiste-t-elle, dans un premier temps, à mettre l'accent sur le domaine essentiel de l'activité lui incombant, à savoir les stratégies de conservation.

- (d) **Coopération.** La CSPE établit des liens avec les institutions concernées, notamment les instances responsables de la planification urbaine et régionale, les responsables des plans d'aménagement du territoire, les ingénieurs et les sociologues. Elle entretient en outre des relations étroites avec la CPNAP et par son intermédiaire, avec les organes responsables de la gestion des aires protégées.
- (e) **Ressources.** Le président de la CSPE dispose d'un modeste budget ordinaire à titre de Fonds opérationnel, qui est employé conformément aux dispositions du document sur "La gestion des fonds opérationnels des commissions" adopté par le conseil de l'UICN. D'autres ressources—notamment pour le financement des groupes de travail—sont recherchées selon une procédure déterminée conjointement par le président et le directeur général. Aucun groupe de travail n'est créé tant que les fonds nécessaires à son fonctionnement ne sont pas assurés. Le président de la CSPE, les présidents des groupes de travail et le directeur général se consultent d'année en année pour ce qui concerne le budget et les modalités d'obtention des ressources essentielles. Si les ressources le permettent, le président peut engager un assistant. Dans un tel cas, il appartient au président de garantir le financement de ce poste, qui relève de sa seule autorité.
- (f) **Secrétariat.** Le responsable désigné pour fournir un soutien technique aux activités de stratégie et de planification de l'UICN (voir paragraphe A3 du Programme triennal provisoire) est chargé, par le directeur général, de travailler en étroite collaboration avec la CSPE et, plus particulièrement, avec les groupes de travail sur les stratégies nationales de conservation. Le membre du secrétariat dirigeant l'unité chargée de fournir des services d'EIE aux gouvernements entretient des contacts avec le groupe de travail sur la planification et la gestion de l'environnement, qui étudie les concepts et techniques susceptibles d'être appliqués par le service d'EIE. D'autres membres du personnel du secrétariat de l'UICN concernés par les stratégies de la

conservation à l'échelon régional ou national établissent également des liens avec la CSPE et ses membres dans leurs domaines d'intérêts mutuels.

Si les ressources le permettent, un membre du secrétariat est désigné pour assister la Commission dans les procédures de communication entre les membres du réseau, dans l'organisation d'ateliers, la production de rapports et autres tâches similaires.

- (g) **Calendrier de planification.** Chaque année, le président consulte le comité directeur au sujet du programme de l'année suivante et du budget requis. Les membres du secrétariat travaillant en conjonction avec la CSPE contribuent à ce processus de planification et le représentant désigné par le directeur général discute avec ce dernier des propositions formulées, avant de les transmettre au directeur général adjoint pour l'administration en vue de leur intégration dans le budget général annuel de l'UICN.

Le président rend compte chaque année au conseil des activités de la CSPE. Ses rapports constituent une occasion supplémentaire d'harmoniser le travail de la Commission avec le programme général de l'Union.

## 6. Principales activités pour 1991-1993

Au cours des trois années à venir, la CSPE concentrera son activité sur les éléments suivants du Programme UICN pour 1991-1993:

- A3. Apporter un appui technique aux efforts de planification stratégique.
- A4. Elaborer et mettre en oeuvre des stratégies nationales de conservation.
- A5. Préparation de stratégies de conservation subnationales.
- A37. Assurer un service d'EIE aux gouvernements.

La Commission contribuera également à:

- A7. Promouvoir et renforcer l'intégration des questions relatives à la population et aux ressources naturelles dans les travaux de l'UICN.
- A8. Evaluer les conséquences écologiques des changements climatiques à l'échelle planétaire.
- A9. Se préparer aux variations du niveau des mers (en participant à un comité permanent sur la conservation et le changement mondial).

- A33-36. Protéger des aires protégées (par ses contacts avec la CPNAP).
- A45. Assurer un développement durable en Europe centrale et en Europe de l'Est.
- A48-55. Assurer un développement durable en Amérique centrale et du Sud, aux Antilles, en Afrique centrale et de l'Ouest, au Sahel, en Afrique de l'Est, en Afrique australe, en Asie et dans le Pacifique.
- A52. Promouvoir les efforts internationaux orientés vers la conservation et l'utilisation durable des ressources dans le Sahel.

## COMMISSION DE L'EDUCATION ET DE LA COMMUNICATION (CEC)

### 1. Mission

Définie par les Statuts de l'UICN, la mission de la Commission de l'éducation et de la communication (CEC) consiste à "encourager l'éducation et une large diffusion des informations relatives à la conservation de la nature et de ses ressources, et favoriser par tout autre moyen, la sensibilisation du public à la conservation de la nature et de ses ressources".

### 2. Rôle

Par l'intermédiaire de sa Commission de l'éducation, l'UICN fut la première des grandes organisations internationales à lancer des programmes internationaux d'éducation à l'environnement. Du fait qu'elle regroupe aussi bien des organismes gouvernementaux que non gouvernementaux et qu'elle collabore étroitement avec le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, l'UICN est particulièrement bien placée pour contribuer à l'éducation et à la communication en matière d'environnement.

Dans ce contexte, l'éducation recouvre tout le processus par lequel le comportement humain est façonné de manière à permettre à chaque individu de mener une vie satisfaisante. Il s'agit d'un processus qui se poursuit tout au long de l'existence et dans le cadre duquel interviennent toutes sortes d'influences (foyer et famille, amis et voisins, école et loisirs, emploi et société, violons d'Ingres et aptitudes, lois et mode de vie). Dans ce processus, l'éducation proprement dite n'occupe qu'une part limitée et pourtant disproportionnée en ce qu'elle constitue le principal cadre de référence individuel et social.

L'importance de l'éducation à l'environnement va bien au-delà de son objet principal. Afin d'être en mesure d'assumer un rôle responsable au sein de la communauté, les individus doivent en effet posséder non seulement des aptitudes personnelles et sociales, mais aussi une conscience aiguë de l'environnement, qui suppose l'acquisition de connaissances, de comportements et de valeurs particuliers. Ces qualités dépendent de nombreux facteurs et exigent aussi bien une éducation directe en matière d'environnement, qu'une communication indirecte par l'intermédiaire de l'environnement personnel de chaque individu.

Le rôle de l'UICN consiste à faire en sorte que tous les moyens et canaux d'influence soient mis à profit pour promouvoir les connaissances écologiques individuelles et que l'information et la communication à ce sujet soient précises et adéquates. En 1991-1993, cet objectif est poursuivi par le truchement d'une commission remodelée et par la mise en place d'activités du secrétariat étroitement liées.

### 3. Objectifs

Les principaux objectifs de la Commission pour 1991-1993 sont les suivants:

- (a) promouvoir l'échange et la collecte d'informations sur les méthodes de sensibilisation, d'acquisition de connaissances et les moyens de favoriser une compréhension de la nature et de ses ressources;
- (b) fournir un cadre institutionnel et intellectuel à un réseau mondial d'éducateurs et de spécialistes de la communication et encourager leurs efforts à l'échelon régional;
- (c) élaborer des principes, politiques et procédures pour établir des programmes de communication visant à modifier l'attitude des individus dans l'intérêt de l'environnement;
- (d) contribuer à la diffusion d'informations sur l'éducation à l'environnement, par le biais de publications appropriées;
- (e) être une source d'avis techniques pour les membres, le directeur général et le secrétariat dans les domaines relevant de sa compétence.

### 4. Mandat

Pour atteindre ces objectifs, la Commission devra:

- (a) collaborer avec l'UNESCO, le PNUE et autres institutions internationales concernées à la préparation d'un document sur "L'éducation

pour un avenir durable", qui sera soumis à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992;

- (b) étendre son réseau de membres de façon à assurer un soutien technique à toutes les activités de l'UICN portant sur l'éducation, la formation et la communication et plus spécialement au Service d'éducation à la conservation encore à l'état de projet;
- (c) mettre en place un mécanisme d'appui pour conseiller le secrétariat de l'UICN sur les publications, la communication et la diffusion générale des informations pertinentes;
- (d) mettre sur pied des projets ou groupes de travail limités dans le temps, en vue de traiter certains des thèmes mentionnés ci-après.

## 5. Structure et organisation

La Commission de l'éducation et de la communication est dotée d'une nouvelle structure tant au sein du secrétariat que vis-à-vis des membres. Cette structure comprendra les éléments suivants:

- (a) **Président, président adjoint et comité directeur.** Comme pour les autres commissions, le président est élu par l'Assemblée générale. Il soumet à l'approbation du conseil la nomination d'un président adjoint (dont les compétences sont autant que possible complémentaires aux siennes) et d'un maximum de 10 membres qui président chacun un comité régional (voir (d) ci-dessous). Le président, le président adjoint, les présidents de comités régionaux et cinq autres membres au maximum, constituent ensemble le comité directeur, au sein duquel sont également représentées les principales organisations partenaires (voir (f) ci-dessous). Le président de la CEC, les présidents des groupes de travail et le directeur général se consultent chaque année à propos du budget et de son financement.
- (b) **Groupes d'étude.** Le président établit, en fonction des besoins, des groupes d'étude chargés de traiter certains aspects spécifiques du programme, une fois leur financement assuré. Leur activité prend fin dès que leur mission est accomplie. Les présidents des groupes d'étude peuvent être invités à assister aux réunions du comité directeur.
- (c) **Membres.** Les membres sont choisis de façon à répondre aux exigences du programme de travail et en fonction des intérêts et compétences des organisations membres de l'UICN.

- (d) **Comités régionaux.** Les comités régionaux créés sont placés sous la responsabilité des membres du comité directeur. Rassemblant les membres de la Commission dans leurs régions respectives, ils constituent, pour ces derniers, un forum de discussion. Ils ont notamment pour tâche d'élaborer des programmes d'éducation et de communication spécifiques, coïncidant avec les besoins et cultures des régions concernées. Une étroite coopération est établie entre les comités régionaux et les bureaux régionaux et nationaux du secrétariat de l'UICN qui, en fonction de leurs ressources, peuvent assurer aux comités un soutien administratif. Les comités conseillent le personnel régional de l'UICN en matière d'éducation et de communication, dans le cadre des projets entrepris par celui-ci. Le cas échéant, les membres des comités peuvent participer eux-mêmes à l'exécution de ces projets.

- (e) **Conseils au secrétariat.** La CEC établit, en consultation avec le directeur général, des groupes consultatifs chargés d'assister ce dernier ainsi que le secrétariat dans les divers domaines de compétence de la Commission. Un groupe consultatif sur la communication conseille le Chef de la communication de l'UICN et un groupe consultatif sur les services d'éducation assiste le responsable du secrétariat chargé de conseiller en la matière les gouvernements des pays en développement (paragraphe A42 du Programme triennal). En outre, et toujours en consultation avec le directeur général, la Commission peut établir un groupe chargé d'étudier les possibilités de présenter le travail de l'UICN par le biais du secteur des loisirs et de la presse.

- (f) **Organisations partenaires.** La Commission entretient, au nom de l'UICN, des liens étroits avec des organisations concernées par l'éducation, la formation et la communication. Elle coopère en particulier avec l'UNESCO, le PNUE et le WWF, mais aussi avec la FAO pour ce qui concerne les aspects écologiques de l'agriculture, avec l'IPPF en matière d'éducation des communautés, avec l'IYF sur les questions relatives à la jeunesse, ainsi qu'avec le programme de l'UICN sur "les femmes et la gestion des ressources naturelles", en vue de nouer des relations de travail avec l'ensemble des organisations de femmes. En fonction des besoins et circonstances, la Commission établit des contacts avec d'autres organisations.

- (g) **Appui du secrétariat de l'UICN.** Comme pour les autres commissions, un appui adéquat de la part du secrétariat de l'UICN est indispensable

à la réussite de la Commission de l'éducation et de la communication. Un collaborateur à plein temps au moins, secondé par du personnel de secrétariat, est nécessaire pour mener à bien les tâches mentionnées plus haut. Il veille à ce que les activités de la CEC soient pleinement intégrées à celles des autres composantes du secrétariat et de l'Union.

- (h) **Calendrier de planification.** Chaque année, le président consulte le comité directeur sur le programme et le budget de l'année suivante. Les membres du secrétariat associés au travail de la CEC participent à cette concertation et le représentant désigné par le directeur général discute avec ce dernier des propositions formulées, avant de les transmettre au directeur adjoint pour l'administration en vue de leur intégration dans le budget annuel global de l'UICN.

Le président rend compte chaque année au conseil du travail exécuté par la Commission. Ces rapports offrent une possibilité supplémentaire d'harmoniser les activités de la CEC avec le programme général de l'Union.

## 6. Principales activités pour 1991-1993

La CEC a la responsabilité de conseiller et orienter le secrétariat dans les domaines suivants du Programme triennal:

A42. Assurer un service d'éducation à la conservation.

A44. Assurer un service d'information.

Elle contribue en outre aux activités suivantes:

A1. Terminer et promouvoir la Stratégie mondiale de la conservation pour les années 90.

A4. Elaborer et mettre en oeuvre des stratégies nationales de conservation.

A5. Préparation de stratégies de conservation subnationales.

A6. Promouvoir le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles.

A10. Préparer une stratégie mondiale de conservation de la diversité biologique.

A23. Promouvoir la mise en oeuvre de la Stratégie des jardins botaniques pour la conservation.

A66. Coordonner les relations avec les médias.

Dans le cadre de son travail, la Commission met sur pied des projets ou groupes de travail provisoires en vue de traiter certains thèmes spécifiques et notamment:

- (a) fourniture aux responsables de la communication de supports matériels sur les principes et la mise en oeuvre d'une utilisation durable de la nature et de ses ressources (un concept encore très mal compris); cette activité vise à promouvoir le plus largement possible la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de la conservation pour les années 90;
- (b) organisation d'un atelier sur le thème "Formation et éducation: développer les aptitudes à conserver la nature" dans le cadre du IVe Congrès mondial sur les parcs nationaux (Caracas, Venezuela, 1992);
- (c) encouragement des méthodes traditionnelles d'éducation et de communication dans la perspective de la conservation de l'environnement, en vue de conserver et d'utiliser la sagesse et les connaissances traditionnelles;
- (d) soutien aux manifestations internationales concernant les enfants (par ex. Conseil d'Assise sur la nature);
- (e) élaboration de supports visant à promouvoir l'intégration des questions d'environnement dans les mesures d'administration publique et les cours d'éducation et de formation en rapport;
- (f) recherche et diffusion d'informations sur les avantages de programmes de développement à grande échelle, au regard des coûts écologiques locaux;
- (g) étude de l'impact des médias sur les comportements en matière de consommation non durable, en vue de compenser les influences préjudiciables à l'environnement dans les médias, la publicité et les politiques de l'environnement;
- (h) élaboration de directives pour la formation de volontaires en vue de promouvoir la conscience écologique à travers le monde;
- (i) élaboration de supports simples à l'intention des enseignants, afin de les aider dans leur tâche quotidienne de sensibilisation à l'environnement, en particulier au niveau des villages;
- (j) production de supports d'éducation et d'information à l'intention des zoos, musées, jardins botaniques, parcs nationaux et autres aires protégées, afin de promouvoir la prise de conscience écologique du public;
- (k) élaboration de méthodes visant à diffuser les principes écologiques dans différents milieux sociaux et culturels.

## Annexe 21

### **Déclaration sur la collaboration de l'UICN aux programmes de la Banque Mondiale, de Ken Piddington, directeur du Département de l'environnement, Banque Mondiale\***

Cette assemblée n'est certainement pas sans savoir que, depuis quelques années, la Banque Mondiale a radicalement modifié son approche des questions écologiques. Des progrès considérables ont déjà été accomplis dans ce sens grâce, notamment, à la volonté de nombreux pays membres—y compris en Europe de l'Est—de faire en sorte que le développement ne se fasse plus au détriment de l'environnement (et, partant, au détriment des générations à venir).

Je voudrais profiter de cette occasion, premièrement, pour souligner les points saillants de nos programmes et, deuxièmement, pour vous inviter à collaborer activement à la nouvelle orientation que le président Barber Conable a donnée aux activités traditionnelles de la Banque.

Nous partons du principe qu'il importe d'intégrer les politiques économiques et écologiques à tel point que les coûts à long terme ne puissent plus être traités comme s'ils étaient extérieurs au projet ou au processus de développement. La véritable "internalisation" des coûts écologiques est le pilier central de notre approche "durable".

En collaboration avec le pays membre concerné, nous dégageons les tendances écologiques où la menace du développement est la plus aiguë. A partir de là, c'est à nous de décider de la forme d'investissement susceptible d'offrir le meilleur rapport coût-efficacité. La disponibilité accrue de fonds à des conditions de faveur et de dons pour traiter des problèmes écologiques spécifiques nous aide évidemment à établir des accords financiers intéressants pour les pays à faible revenu.

L'effet immédiat de ce changement de cap a été l'instauration d'une nouvelle catégorie de prêts de la Banque Mondiale—les projets environnementaux "autoportants", de plus en plus nombreux, entre

autres en Pologne, au Brésil et à Madagascar. Ces projets sont voués à se multiplier ces prochaines années. Cette nouvelle orientation de la politique de prêts est très importante, car elle complète la procédure d'étude d'impact sur l'environnement, que nous avons introduite, et les nombreuses études de politique que nous sommes en train de mener. En fait, cela signifie que notre engagement envers le développement écologiquement rationnel est désormais irréversible.

On prétend parfois, dans certains pays hautement industrialisés, que ces changements ne sont que superficiels. Pour moi, de tels propos relèvent d'une erreur grossière d'interprétation de l'énergie que les pays en développement consacrent à l'interface environnement-économie, ainsi que des efforts déployés par des experts dévoués, dont bon nombre font d'ailleurs partie du réseau de l'UICN, qui participent à différentes étapes du programme.

Ce n'est pas comme si le monde était inondé de précédents réussis. La Banque Mondiale n'a pas tardé à se retrouver seule à nager dans des eaux inconnues. Il n'existe aucun modèle établi pour amener l'environnement au centre des décisions relatives aux stratégies de développement—surtout pas dans les pays industrialisés. Mais il existe des sommes considérables de connaissances sur la manière d'éviter les grossières erreurs de calcul—et c'est certainement un service que nous devons offrir à nos emprunteurs. Le recours aux études d'impact sur l'environnement comme outil politique est la principale garantie que nous puissions offrir pour le moment, bien que je préfère considérer ces études comme un simple filet de sécurité. Au-delà de cela, nous croyons au travail effectué dans le contexte du pays concerné pour identifier les priorités. Là où l'UICN a établi une stratégie nationale de conservation, là où le personnel de la Banque Mondiale a participé à la formulation de plans d'action pour l'environnement, ce travail constitue un point de départ, et

---

\* Distribué sous couvert du Document d'information No 6 de l'Assemblée générale

nous pouvons passer à l'établissement du lien essentiel entre cette stratégie et le cadre de la politique économique.

Un bref commentaire s'impose sur les priorités qui se sont dégagées de cette approche. Il y aura bien entendu une concentration sur les problèmes de gestion des ressources là où la politique des prix et d'autres instruments économiques pourront avoir des résultats écologiques concrets. Nos emprunteurs souhaitent, eux aussi, de plus en plus, s'attaquer aux problèmes de pollution dans le contexte urbain. L'eau en tant que ressource et le secteur de l'énergie, exigeront une attention toute particulière de la part de tous nos clients. Les prêts de la Banque Mondiale couvriront souvent des besoins institutionnels et techniques émanant de ces priorités.

L'avantage comparatif de l'UICN, dans sa future collaboration avec le programme de la Banque, se situe de toute évidence dans "l'extrémité verte" du spectre environnemental. Le schéma est déjà clair. En Europe de l'Est et dans la région méditerranéenne, dans un certain nombre de pays d'Afrique et d'Asie, nous avons recouru à l'expertise de l'UICN pour établir les priorités de conservation, pour la gestion des aires protégées et pour l'établissement d'inventaires et de banques de données. Cet appui s'est révélé d'une utilité considérable dans les domaines où la Banque n'a, traditionnellement, jamais été forte, par exemple dans le domaine marin.

Il arrive que nous rétribuons les services de l'UICN; dans d'autres cas, c'est le principe de "l'amitié" qui prévaut, et l'UICN est un partenaire dans ce qui est devenu un vaste réseau de la Banque Mondiale pour la gestion de la conservation, en particulier pour les forêts tropicales ombrophiles et la diversité biologique.

Tout cela devrait changer pour deux raisons: l'augmentation constante du financement dans le domaine de l'environnement et notre intention de collaborer l'an prochain avec le PNUE et le PNUD au lancement du programme pilote connu sous le nom de Fonds mondial pour l'environnement (en anglais, Global Environmental Facility, GEF). J'espère que nous aurons l'occasion de parler de manière plus approfondie du GEF durant les

ateliers de cette conférence mais je puis d'ores et déjà vous dire que nous attendons l'annonce de fonds substantiels de la part des donateurs, à la réunion finale sur l'établissement de cet important mécanisme interinstitutionnel, qui se tiendra à Paris cette semaine. L'administration d'un fonds mondial a déjà commencé dans le cadre du Protocole de Montréal et la perspective d'ajouter des "dollars verts" à la riche panoplie d'outils de financement que nous administrons ne manque pas de nous stimuler.

Pour le programme de travail de l'UICN, cela constitue à la fois un défi et une chance. Un défi, parce que l'Union doit être en mesure de donner un avis scientifique sur l'identification et la conception technique des projets destinés à être financés par les programmes de plus en plus nombreux de la Banque. Une chance, parce que l'UICN devient ainsi une source importante et réellement privilégiée de services contractuels pour la Banque, dans le domaine de la conservation de la nature. Notre règlement exige que vous ayez un avantage "concurrentiel" et je suis certain que, de par sa composition unique, l'UICN peut fournir à la Banque et à ses emprunteurs, des services qu'aucun autre réseau ne saurait offrir. C'est ce qui explique que plusieurs de mes collègues de la Banque m'aient accompagné ici, à Perth, afin de mieux connaître les services techniques et consultatifs que l'UICN est à même d'offrir dans chaque région.

Je voudrais donc conclure en préconisant le maintien d'un lien professionnel étroit avec l'UICN. La tâche à laquelle nous nous attelons, avec nos pays membres, exige un savoir-faire solide dans le domaine de l'économie de l'environnement et de la gestion de la conservation. Les avis disponibles dans ces deux domaines ne manquent pas mais en général, ils sont sans rapport avec les choix politiques proprement dits et la prise de décision économique, qui porte sur le montant et l'affectation des dépenses. A mon sens, l'avantage comparatif de l'UICN réside dans les aspects scientifiques et techniques de la conservation de la nature et nous nous réjouissons de renforcer notre collaboration dans ce domaine.



## Annexe 22

# Rapport du Comité du Programme

---

### Membres

Walter Lusigi (président) (Kenya)  
Eric Edroma (Ouganda)  
Elsa Escobar (Colombie)  
Jay Hair (États-Unis)  
Reuben Olembo (Kenya)  
Adrian Phillips (Royaume-Uni)  
Danny Elder (secrétaire) (UICN)  
Jeffrey McNeely (secrétaire) (UICN)

### Introduction

Le Comité du programme nommé par la 18<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale s'est réuni pour discuter de sa tâche d'évaluation du Programme UICN pour 1991-1993 (GA/18/90/11). Après avoir envisagé plusieurs options, il a conclu que ses ressources et son temps seraient mieux employés à préparer des recommandations consensuelles sur l'orientation du Programme plutôt que des commentaires précis sur le projet de programme et/ou les projets. Le comité a estimé que ces derniers avaient été correctement traités par les excellentes recommandations issues des ateliers ainsi que par les commentaires des membres de l'UICN. Toutes ces contributions ont été incorporées dans une annexe à ce rapport (qui ne figure pas ici) et soumises à l'attention du conseil de l'UICN et du directeur général pour être intégrées aux activités de programme de l'UICN pour 1991-1993.

Le comité a également examiné le rapport intitulé "Examen du Programme de l'UICN pour 1988-1990", rédigé par Anil Agarwal et Adrian Phillips. Le texte qui suit résume les conclusions et recommandations du comité.

### Projet de Programme UICN pour 1991-1993 (GA/18/90/11)

Globalement, le comité félicite le directeur général et le personnel du secrétariat pour avoir préparé un excellent document. Un document de cette ampleur (271 pages pour le français) offre rarement un éclairage adéquat sur des activités de programme aussi vastes que celles que l'UICN se propose d'entreprendre durant les trois prochaines années. Le projet est nettement meilleur que ceux qui l'ont précédé et, de manière générale, répond aux recommandations de l'Assemblée générale du Costa Rica. La "Présentation générale" (Partie I, pp 9 à 20) et le résumé des "Activités du Programme" (Partie II, chapitres I à V, pp 21 à 59) sont bien structurés et présentés logiquement. Les 23 annexes au document (pp 63 à 271) fournissent suffisamment d'exemples pour les membres de l'UICN qui s'intéressent à des activités particulières. La "Présentation générale" (Partie I) est particulièrement utile car elle décrit les motifs sous-tendant l'élaboration des recommandations du Programme pour 1991-1993. Outre qu'elle fournit une introduction utile et des généralités, elle comprend aussi des informations sur le financement de l'UICN (pp 13 et 14) ainsi qu'une comparaison avec les activités du programme pour 1988-1990 (Encadré 1, page 11). Cette section du document identifie en outre les nouveaux grands programmes et traite des progrès des activités mises en oeuvre dans la période de 1988 à 1990. Vient ensuite une section sur les priorités du Programme pour 1991-1993 (pp 15 et 16) et les critères de choix (pp 16 et 17).

La Partie I du projet de programme se termine par un résumé du budget pour 1991-1993 (Tableau 1, p. 19) par année et par activité. Cette information permet un examen rapide des dépenses de

programme mais il manque une liste des recettes correspondantes aux ressources. Le comité recommande d'inclure une telle liste, à l'avenir, afin que l'on dispose d'une vue complète du budget triennal de l'UICN. De plus, et comme il est précisé ci-après, la distinction entre fonds "centraux" et fonds de "projets spécifiques" devrait contribuer à éliminer bien des interrogations exprimées quant à l'attribution disproportionnée des ressources de l'UICN selon les régions et/ou les programmes/projets.

## **Examen du Programme de l'UICN pour 1988-1990**

Le conseil de l'UICN a demandé à Anil Agarwal et Adrian Phillips d'entreprendre un examen critique des réalisations du programme de l'UICN depuis l'Assemblée générale du Costa Rica (février 1988). Leur rapport (Document d'information No 2) a été présenté à l'Assemblée générale le 28 novembre et a suscité des commentaires très positifs de plusieurs membres de l'UICN. Le comité du Programme a entrepris d'examiner ce rapport en plus grand détail et abonde, à l'unanimité, dans le sens des recommandations réfléchies de ce rapport. Le comité félicite les auteurs pour leur contribution exceptionnelle aux efforts visant à renforcer l'efficacité globale des activités de l'UICN. En outre, le comité incorpore leur rapport à son propre rapport et, ce faisant, recommande que leur rapport soit adopté officiellement et leurs recommandations appliquées dans la mesure où les directives politiques et financières de l'UICN le permettent.

### **Recommandations du programme: examen**

Comme mentionné plus haut, le comité du programme avait pour tâche de faire des recommandations précises sur le programme ou les projets. Le comité a décidé qu'il valait mieux laisser cette prérogative aux différents ateliers d'experts et/ou aux membres qui ont proposé des commentaires.

En revanche, le comité a tenté de déterminer les tendances qui se recoupent et/ou les recommandations générales issues des diverses sources d'information. Beaucoup renforcent les recommandations du rapport Agarwal/Phillips. Les recommandations du comité relatives aux délibérations et activités du conseil, des commissions et/ou du directeur général de l'UICN sont ainsi résumées:

1. La façon dont le Programme de l'UICN pour 1991-1993 s'inscrit dans le contexte d'une vision

stratégique à long terme des structures de l'organisation n'apparaît pas clairement. Le Programme de l'UICN devra très probablement être restructuré sur la base de la nouvelle Stratégie mondiale de la conservation qui sera publiée en 1991. Nous recommandons que le projet de Programme de l'UICN pour 1994-1996 reflète les options stratégiques à court terme (3 ans) et à long terme (12 ans), afin que les objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation de 1991 puissent être réalisés. Cette démarche doit à la fois s'articuler pragmatiquement autour des objectifs spécifiques du Programme, y compris les critères d'évaluation de succès, et englober la conception qu'a l'UICN de la poursuite de sa mission.

2. Nous recommandons au conseil de charger le directeur général de mettre au point un mécanisme efficace permettant aux membres de participer à l'élaboration du Programme entre les sessions de l'Assemblée générale. Il conviendrait que cela se fasse par le biais d'un processus de planification du Programme, offrant au directeur général des conseils indépendants sur le Programme et permettant aux membres intéressés de faire leurs propres suggestions sur les priorités du Programme tout au long de la période triennale considérée.
3. A la présente Assemblée, l'UICN a adopté une déclaration de mission révisée. Pour ne pas rester une déclaration d'intention, il faut qu'elle devienne la force motrice de toutes les activités de Programme de l'Union. A la lumière de cette déclaration révisée et des attentes mentionnées plus haut, le conseil, les commissions et le secrétariat de l'UICN devraient évaluer la compatibilité du Programme en cours.
4. Les concepts de "conservation des ressources naturelles" et de "protection de l'environnement" doivent constituer la base philosophique de la mission, de la conception stratégique et de l'action pratique de l'UICN, dans toutes les activités du Programme. A notre avis, les discussions qui ont eu lieu à plusieurs reprises durant cette Assemblée générale sur le fait de savoir si l'UICN est une organisation "de protection de la nature" ou de "développement durable" sont déplacées et ont surtout pour effet de semer la discorde. Le Programme de l'UICN devrait refléter une direction structurelle centrale en définissant la relation entre ces concepts compatibles et leur rôle essentiel dans l'avènement d'une sécurité mondiale de l'environnement.
5. L'UICN devrait incorporer les principes fondamentaux de l'éthique, de la culture (y

compris la manière dont les populations autochtones conçoivent leur rôle dans la conservation de la nature) et de l'équité (race, âge et sexe) dans toutes les activités de son Programme de conservation. Cette recommandation n'implique pas forcément une expansion des dépenses inhérentes aux activités du Programme mais plutôt une intégration dans des initiatives en cours.

6. Nous nous félicitons de la tendance à la décentralisation que connaissent actuellement les programmes de l'UICN par l'expansion du réseau de bureaux nationaux et régionaux. Une direction stratégique claire doit toutefois être imprimée au développement futur de l'organisation à cet égard. Premièrement, certains membres ayant l'impression que la régionalisation a, jusqu'à maintenant, profité à certaines régions (p. ex. Amérique centrale, Sahel et Afrique de l'Est) et non à d'autres (p. ex. Amérique du Sud, Afrique du Nord, Asie et Pacifique), le directeur général devrait s'attacher, en priorité, à renforcer la présence de l'Union dans ces dernières. Deuxièmement, la régionalisation de l'UICN devrait passer par l'ouverture d'un nombre limité de bureaux régionaux importants, dotés de personnel et de fonds adéquats et de directeurs de projets spécifiques, s'inscrivant dans un réseau plus large de bureaux nationaux.
7. L'attribution de fonds centraux aux programmes prioritaires devrait être évaluée afin qu'aucun projet ou région ne soit défavorisé. En cas d'inégalité de financement (qu'il s'agisse de fonds pour projets ou de fonds centraux), le secrétariat de l'UICN devrait aider à trouver des sources de financement pour des priorités spécifiques du programme.
8. La disponibilité de données scientifiques crédibles est déterminante pour le succès du programme de conservation de l'UICN. Il convient toutefois d'accorder davantage d'attention à la conversion de ces informations en recommandations spécifiques de politique de conservation, en actions et/ou en initiatives d'éducation publique. Cela contribuerait par ailleurs à atténuer les préoccupations suscitées par le déséquilibre apparent du Programme de l'UICN en ce qui concerne les sciences d'une part et la sensibilisation, la défense de la cause et l'éducation d'autre part.
9. La recherche et les programmes mondiaux de surveillance continue de l'environnement doivent être renforcés, de même que leur financement. L'UICN devrait en outre participer activement au processus de synthétisation des données disponibles sur les tendances de l'environnement mondial et s'attacher tout particulièrement à garantir la transmission de ces données aux politiciens et aux décideurs.
10. Les implications politiques et les impacts potentiels de l'introduction d'organismes génétiquement altérés sur la diversité biologique et la santé de l'environnement devraient être évalués par une commission appropriée de l'UICN.
11. Pour les nouvelles initiatives du programme concernant le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles, il conviendrait, en priorité, de faire en sorte de les intégrer dans les programmes en cours plutôt que d'en faire des activités séparées. L'UICN devrait également étudier les possibilités de faire participer différents groupes d'âge aux activités du Programme de conservation (p. ex. éducation et engagement de la jeunesse).
12. Il conviendrait que l'UICN se consacre davantage à la récapitulation des activités de programme menées par ses membres (a) directement avec le secrétariat, (b) par le biais des commissions respectives ou, dans la mesure du possible, (c) de manière indépendante, par des institutions membres (avec récapitulation des budgets appropriés), en coordination directe avec les priorités du Programme de l'UICN. Cela permettrait d'avoir une idée plus claire de l'ensemble des activités de programme de l'UICN et conferrait un plus grand sens de l'identité aux organisations membres et à l'UICN par rapport à ces dernières.
13. Les commissions de l'UICN devraient coordonner leurs activités entre elles et les relier directement aux priorités du Programme de l'Union. Plus spécifiquement, les commissions devraient apporter un soutien sous forme d'informations et de conseils scientifiques aux projets de l'UICN sur le terrain. Les responsables de projets devraient, en retour, transmettre les résultats de leurs expériences de terrain au directeur général, afin qu'il puisse en tenir compte dans son travail.

## **Recommandation du Comité du Programme**

Le Comité du Programme recommande que le contenu de ce rapport et ses annexes soient approuvés et soumis au conseil, aux commissions et au secrétariat de l'UICN, afin qu'ils prennent des mesures en conséquence.

# Discours prononcé par Sir Shridath Ramphal en acceptant la présidence de l'Union mondiale pour la nature

Je vous remercie très sincèrement de l'honneur que vous m'avez fait en m'élisant président de votre Union. En vous remerciant, permettez-moi de vous dire quel privilège il y a à prendre la succession de mon ami M. Swaminathan dont j'admire depuis si longtemps l'oeuvre dans tant de domaines et auquel cette organisation doit tant depuis six ans.

Accepter cette présidence en Australie a, pour moi, une résonance très particulière. Avant tout parce que c'est l'Australie—l'Australie qu'au fil des ans j'ai été amené à connaître, à aimer et à admirer et envers laquelle (si les Australiens me le permettent) je sens un tel lien d'appartenance à travers mon travail pour le Commonwealth. C'est à la fois une terre ancienne et une nation nouvelle et ces deux dimensions de l'Australie ont un sens pour la mission de l'UICN. La jeunesse nous aide à trouver les chemins de l'avenir sans avoir trop à porter le poids du passé. Toutefois, de son passé ancien vient l'héritage du premier peuple australien qui n'avait nul besoin d'assemblée mondiale pour savoir comment vivre en harmonie avec la nature. Dans les mythes des "rêves", dans les "chants" qui tracent la géographie de leur culture aborigène de respect de la nature, il y a des leçons que chaque Australien est en train de réapprendre et qu'à son tour il apprend au monde. Ce n'est pas au bout de la terre que cette assemblée est réunie mais dans une de ses terres naturelles. Je ne pourrais souhaiter meilleurs débuts.

J'accepte l'honneur de la présidence avec tout particulièrement d'humilité; parce que la période triennale qui s'ouvre est une période de défis pour l'humanité, défis d'une ampleur sans précédent; défis qui, je n'hésite pas à le dire, pourraient influencer sur le devenir même de l'humanité; défis que l'UICN presse le monde d'inscrire à son ordre du jour depuis au moins 40 ans. Quelle meilleure preuve de l'intérêt de l'oeuvre de cette organisation, pas uniquement pour l'avenir mais pour l'avenir même de l'avenir.

"Promouvoir et encourager la protection et l'utilisation durable des ressources biologiques"—toutes les ressources biologiques—est l'objectif fondamental de l'Union mondiale pour la nature. La quête de cet objectif, au fil des ans, a pu sembler ésotérique au non-initié. Aujourd'hui, les initiés sont de plus en plus nombreux et personne ne pense qu'ils sont ésotériques. Programmes thématiques sur les forêts tropicales, les zones humides, les écosystèmes marins, les plantes, le Sahel, l'Antarctique, la population et le développement durable et les femmes et la conservation: tous parlent une langue que comprennent tous les peuples de la terre. Comment ne pas être humble au moment d'accepter la direction d'un mouvement dont les objectifs et leur réalisation ont une importance aussi cruciale pour la destinée de l'homme?

Dans la période triennale qui commence, nous aurons la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement qui devra faire face au défi qui préoccupe depuis longtemps notre mouvement, à savoir, comment instaurer simplement l'harmonie entre l'homme et la nature. Cette conférence devra faire face à la réalité à laquelle le monde tente depuis longtemps d'échapper, celle-là même que notre directeur général a un jour décrite, à fort juste titre, dans les termes suivants : "faute d'un développement qui efface la pollution de la pauvreté, la nature restera empêtrée dans le conflit qui l'oppose au désespoir des déshérités". Tandis que la longue campagne de l'UICN pour attirer l'attention du monde entier sur ces problèmes porte enfin ses fruits, quoique avec encore trop de réserve et d'hésitation, nos travaux revêtent une nouvelle dimension et nous appelons à un engagement encore plus grand envers les objectifs de base qui ont inspiré la fondation de l'Union en 1948.

Rassemblant secteurs gouvernemental et non gouvernemental, couvrant le large spectre de la

connaissance écologique et des préoccupations environnementales, l'UICN est bien placée pour aider la communauté mondiale à réfléchir et à agir de façon rigoureuse, respectueuse et constructive. Je me réjouis d'avance de travailler avec vous dans

ce but, m'appuyant sur votre force et vous promettant un dévouement total à la cause que vous défendez et, qu'en vous rejoignant, je fais mienne.

Merci de votre confiance.

# Déclarations faites au nom des communautés indigènes

## Implications de la politique et de la planification de la conservation pour les aborigènes d'Australie

Par Sue Gordon, au nom du président de la Aboriginal and Torres Strait Islander Commission

Mon peuple vit sur cette terre depuis des milliers d'années. Depuis les temps les plus reculés, les aborigènes pratiquaient la chasse et la cueillette, acquérant une connaissance approfondie des mécanismes de leur environnement. Plus de 2000 générations d'expérience ancestrale de la terre ont légué aux communautés indigènes des modes de vie en harmonie avec tous les milieux naturels du continent australien.

Le peuple aborigène croit qu'il y eut une ère de création, durant laquelle des ancêtres apparurent et voyagèrent sur une terre informe. Outre façonner le paysage et l'imprégner de vie, les ancêtres, par leurs actions, créèrent des précédents en matière de comportement et établirent des lois traditionnelles, sociales et religieuses. Les communautés aborigènes pensent qu'il leur incombe de maintenir l'ordre ainsi établi, par le respect de la loi et en renouvelant et jouant rituellement la création .

Le soin que prennent les aborigènes de la terre a aussi son côté pratique. La technique de gestion la plus courante est le brûlis régulier et de faible intensité de la végétation arrivée à un stade de maturité trop avancé. La destruction périodique de cette végétation diminue les risques d'incendies catastrophiques à grande échelle. L'effet "patch-work" favorise des habitats plus divers et donc, une plus grande diversité de vie animale et végétale, qu'une végétation à la maturité uniforme. Ce régime de brûlis sur de petites parcelles permet aussi aux animaux d'échapper au feu en trouvant

refuge dans des zones en train de se régénérer. Ce système favorise en outre la croissance d'herbages pour les herbivores, ainsi que la germination de diverses plantes comestibles pour l'homme.

Les spécialistes non aborigènes de la gestion des sols et de la conservation sont de plus en plus persuadés que la technique du brûlis, utilisée par les aborigènes, est le moyen idéal de préserver les populations de nombreux petits mammifères australiens menacés d'extinction. Cette technique traditionnelle de gestion des terres pourrait aussi être appliquée dans des milieux naturels semblables, sur d'autres continents.

L'importance de la gestion par le feu dans la tradition aborigène se mesure à la consternation des anciens revenant au pays après plusieurs années d'absence et trouvant leur terre "délabrée".

Des recherches écologiques récentes ont confirmé ce que nous, les aborigènes, avons si souvent dit: il y a deux cents ans, l'environnement australien était entretenu, dans une large mesure, grâce à l'intervention des aborigènes. Ce n'était pas les systèmes "naturels" intacts que les Australiens de souche européenne avaient imaginé depuis que ce continent avait été décrit comme "terra nullius", c'est-à-dire "terre de personne".

Depuis une dizaine d'année, des droits fonciers sont accordés aux communautés aborigènes dans certains Etats australiens et la logique des stratégies traditionnelles de gestion des terres est de plus en plus reconnue. Ces stratégies commencent à jouer un rôle dans la conservation non aborigène de la nature. Cette reconnaissance se traduit par une évolution fondamentale de la gestion des parcs australiens, principalement dans le Territoire-du-Nord.

Plusieurs parcs nationaux de cet Etat se trouvent aujourd'hui sur des terres qui ont été rendues à leurs propriétaires traditionnels qui, à leur tour, les louent à bail, en tant que parcs voués à la conservation et à la récréation, comme par

exemple le Parc national de Kakadu et celui de Nitmiluk (Katherine Gorge).

Les modalités de ces baux sont variables mais ont plusieurs points communs, reflétant aussi bien la propriété aborigène des terres que la reconnaissance des intérêts et des pratiques de conservation aborigènes, dont voici quelques exemples:

- Lorsqu'une terre aborigène est louée à bail, ses propriétaires traditionnels reçoivent une contrepartie financière, généralement sous forme de loyer, de droits d'entrée, de taxes de camping et de droits versés par des sociétés concessionnaires.
- Les membres des communautés aborigènes concernées reçoivent une formation pour travailler dans le parc, notamment comme gardiens et employés et, épisodiquement, comme consultants spéciaux pour des questions telle que l'interprétation de la culture aborigène pour les touristes.
- Les membres de ces communautés peuvent être consultés pour des questions particulières comme la gestion des feux, la gestion de sites importants, l'emplacement des installations ou l'accès du public dans certains lieux.
- Les aborigènes peuvent être engagés pour des projets de gestion spécifiques comme la réintroduction de mammifères rares dans une aire de conservation.
- Les aborigènes peuvent bénéficier d'un traitement préférentiel, par exemple pour les contrats de travail.
- Une gestion s'impose pour aider les aborigènes à établir des entreprises à l'intérieur des parcs.
- Les baux, leurs termes et conditions sont négociés régulièrement entre les parties concernées. Cela permet aux aborigènes de revoir certains aspects des contrats et de négocier des améliorations, comme c'est par exemple le cas actuellement pour le bail du Parc de Kakadu.
- Des zones de peuplement et des infrastructures doivent être établies à l'intérieur du parc pour permettre aux propriétaires traditionnels de continuer à mener le mode de vie qu'ils ont choisi.
- Les propriétaires traditionnels conservent leurs droits de chasse, de pêche et de cueillette à des fins de subsistance. Toutefois, de nombreux baux prévoient la possibilité de réviser ces droits en cas d'épuisement des ressources.

- Les propriétaires traditionnels se voient garantir l'accès aux sites importants, ainsi que la protection de ces sites.
- A titre de reconnaissance de leurs droits fonciers, les propriétaires traditionnels doivent bénéficier d'un rôle majeur dans la prise de décision relative au parc, qu'il s'agisse de problèmes quotidiens et ou de questions politiques plus générales.

Il semblerait qu'à l'époque où ont été négociés les premiers baux, les propriétaires traditionnels ne comprenaient peut-être pas toutes les implications de ce qui leur était proposé. Grâce à la possibilité de réexaminer périodiquement les termes de ces contrats, les propriétaires traditionnels, par leur expérience et leur compréhension croissantes, ont pu en améliorer les conditions. Par exemple, les propriétaires de Kakadu et d'Uluru ont été en mesure de négocier des augmentations substantielles de loyer.

Mais je n'ai parlé jusqu'ici que du Territoire-du-Nord, où les progrès ont été particulièrement nombreux. Ailleurs, notamment ici, en Australie-Occidentale, le gouvernement doit encore reconnaître l'importance des liens traditionnels aborigènes avec les terres des parcs nationaux. Bien que les intérêts des aborigènes soient de mieux en mieux intégrés dans la planification de la gestion des parcs, il reste des progrès à faire à deux niveaux: politique et gestion. Parmi les points critiques, il faut mentionner:

- La gestion conjointe des parcs nationaux par les propriétaires traditionnels aborigènes et les autorités gouvernementales. Celles-ci devrait prévoir l'octroi de titres aux propriétaires traditionnels et l'instauration d'autres accords, par exemple de baux de location.
- L'aménagement de zones de peuplement appropriées, à l'intérieur des parcs, pour les communautés aborigènes.
- Les droits traditionnels de chasse et de pêche.
- Les possibilités d'emploi dans la gestion du parc et les projets qui y sont établis.
- Le droit, pour les aborigènes, de refuser des projets miniers et autres.

Tout espoir n'est cependant pas perdu en Australie-Occidentale. Le plan de gestion adopté récemment pour le Parc national de Purnululu (Bungle Bungle) reconnaît explicitement les associations traditionnelles avec les terres, les droits de chasse

et de cueillette, les zones de peuplement et la participation des aborigènes à la gestion et à la restauration des terres. Cette initiative devrait s'étendre aux autres parcs nationaux de l'Etat.

Malgré ces progrès, les avantages apportés aux aborigènes par les parcs nationaux et la conservation varient d'une région à l'autre du continent australien. Même si, à certains endroits où leurs traditions conservent un rôle central dans leur mode de vie, les aborigènes peuvent être autorisés à pratiquer la pêche et la cueillette, ce droit ne leur est pas forcément accordé partout. De nombreux aborigènes qui n'ont pas conservé un mode de vie traditionnel considèrent toutefois, eux aussi, le droit de chasse et de pêche comme un droit ancestral et estiment qu'ils ne devraient pas être assujettis aux lois de conservation de la nature. Par exemple, la nécessité de conserver la population de dugongs du détroit de Torres doit être conciliable avec les droits traditionnels de pêche des habitants de l'île. Ne se sentant pas responsables de la dégradation du milieu naturel, les aborigènes estiment qu'ils ne devraient pas payer pour les erreurs des autres.

Bien que la culture aborigène, l'art en particulier, soit un pôle d'attraction important dans de nombreux parcs et réserves australiens, dont certains sont anciens (par exemple Kuringai Chase, près de Sydney, Mootwingee et Lake Mungo, en Nouvelle-Galles du Sud occidentale, Grampians, au Victoria et Flinders Ranges en Australie-Méridionale), les intérêts des aborigènes ne sont pas toujours pleinement pris en considération dans les plans de gestion. En fait, il y a peu de temps encore, les autorités d'un Etat australien pouvaient gérer une région pour sa valeur du point de vue du patrimoine aborigène, sans consulter ou impliquer réellement les descendants des artistes qui avaient créé les oeuvres destinées à être gérées. Ces dernières années, cela a conduit à des manifestations aborigènes, par exemple contre les Parcs nationaux de Nouvelle-Galle du Sud et contre le Service de la faune de Mootwingee, en Nouvelle-Galles du Sud occidentale. Les routes d'accès aux sites artistiques ancestraux furent barrées et les aborigènes firent pression pour que la propriété de leur patrimoine leur soit reconnue.

L'un des principaux problèmes liés aux parcs nationaux et aux aborigènes est posé par les mines. Il est alarmant de constater qu'ici, en Australie-Occidentale, le gouvernement a décidé récemment d'autoriser des projets miniers dans trois parcs nationaux. La population aborigène possède des intérêts résidentiels et culturels considérables dans deux de ces parcs, Rudall River et Hamersley Range, alors que le troisième, Entrecasteaux, est adjacent à un site archéologique aborigène

important, le lac Jasper. Ce site, unique dans tout l'hémisphère austral, a été préservé grâce au lac qui l'a entièrement recouvert il y a environ 5000 ans. Dans aucun de ces trois cas on n'a tenu compte des intérêts des aborigènes, que ce soit pour la gestion, les accords fonciers dans les limites du parc ou la protection de sites importants.

Parce que les intérêts des aborigènes n'ont pas été dûment pris en considération, on peut se demander si les gouvernements ont réellement la volonté d'accorder un rang de priorité élevé aux intérêts aborigènes lorsqu'ils décident de la direction future des parcs nationaux. Peut-être que le Commonwealth pourrait, par une direction éclairée, permettre aux aspirations et aux intérêts des populations aborigènes de bénéficier de l'attention qu'ils méritent dans la gestion des parcs nationaux.

A mon avis, le Commonwealth doit rejeter les recommandations de la Commission de l'Industrie demandant, d'une part, que la "valeur naturelle", c'est-à-dire le milieu naturel, ne soit plus un critère pour l'inscription de terrains au cadastre national et d'autre part, que les activités minières soient autorisées dans les parcs nationaux.

En conclusion, je voudrais suggérer que le succès de la population aborigène dans les milieux souvent durs et changeants de l'Australie, est dû, en partie, à une tradition culturelle de vie avec la terre et de partage d'une connaissance approfondie des systèmes naturels. Cette approche est complétée par la croyance que l'homme est inextricablement lié aux paysages dans lesquels il vit et dont il doit s'occuper et se préoccuper.

Les gouvernements et l'industrie devraient tenir compte de cette sagesse ancestrale en matière de conservation, au lieu de considérer le profit comme élément déterminant le choix de l'utilisation du sol. Si cela devenait réalité, nous pourrions tous être assurés de la viabilité à long terme de l'environnement, viabilité maintenue pendant des milliers d'années par mon peuple, en Australie.

## **L'UICN et les populations autochtones: un nouveau partenariat**

par Mary Simon, présidente de la Conférence inuit circumpolaire

Depuis quelques années, les peuples autochtones du monde entier s'intéressent de plus en plus aux activités d'organisations mondiales telles que



l'Union mondiale pour la nature, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones, l'Organisation internationale du travail, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et la Commission baleinière internationale.

A sa dernière session, tenue au Costa Rica en février 1988, l'Assemblée générale de l'UICN a prié le directeur général de coopérer davantage avec les ONG membres de l'UICN ou non, qui mène des activités visant à mobiliser l'appui du public et à gagner le soutien des gouvernements et des organismes internationaux aux mesures destinées à appliquer le Programme de l'UICN et à réaliser les objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation. L'Assemblée générale a en outre prié le directeur général d'instaurer des liens de coopération étroits avec les ONG représentant les communautés autochtones, détentrices d'un savoir traditionnel en matière de gestion des ressources renouvelables.

Les populations autochtones sont pleinement d'accord avec les trois grands objectifs poursuivis par l'Union mondiale pour la nature en matière de conservation, à savoir:

- (a) garantir la conservation des ressources naturelles renouvelables de la terre et, en particulier, sa diversité biologique, en tant que support essentiel de la nature humaine;
- (b) garantir l'utilisation rationnelle et durable de ces ressources naturelles;
- (c) orienter le développement des communautés humaines vers des modes de vie qui soient à la fois de qualité et en harmonie durable avec la nature.

A plusieurs occasions, des populations autochtones ont demandé à des organisations internationales de reconnaître et de prendre en compte leur savoir traditionnel étendu, basé sur la relation particulière qu'elles entretiennent avec l'environnement et les ressources vivantes, en encourageant la conservation et l'utilisation rationnelle de la nature et de ses ressources. Nous sommes heureux de constater que la Commission du droit de l'environnement a pris un certain nombre de décisions qui soulignent l'importance des droits des populations autochtones.

Nous pouvons, en tant que populations autochtones, aider de façon unique le monde à réaliser les buts et objectifs de l'UICN. Après tout, nous sommes actuellement plus de 200 millions!

Dans son rapport intitulé "Notre avenir à tous", la Commission mondiale sur l'Environnement et le

Développement a discuté de l'importance de donner un pouvoir à des groupes vulnérables (p.114). Le rapport souligne que ces communautés sont les dépositaires d'un savoir traditionnel et d'une expérience extrêmement vastes, qui relient l'humanité à ses origines premières. Qui plus est, pour ces groupes, toute politique juste et humaine passe obligatoirement par la reconnaissance et la protection des droits traditionnels à la terre et à d'autres ressources dont ces communautés dépendent pour leur subsistance—droits qu'elles définissent peut-être en des termes qui ne correspondent pas à la "norme" des systèmes juridiques. Cette reconnaissance exige aussi que soit accordée aux communautés locales une voix décisive dans les décisions relatives à l'utilisation des ressources dans leur région. Ainsi, une prise en considération plus attentive et plus sensible de leurs intérêts est la pierre de touche de toute politique de développement durable.

Afin de garantir la réalisation de ces objectifs, les populations autochtones souhaitent porter une série d'initiatives concrètes à l'attention de la présente Assemblée, reflétant un partenariat nouveau entre l'UICN et les populations autochtones. Nous proposons que l'UICN inscrive dans ses objectifs:

1. l'encouragement de la participation pleine et entière des populations autochtones aux activités de l'UICN;
2. la garantie d'une prise en compte adéquate du savoir traditionnel des populations autochtones dans les initiatives et politiques de l'UICN en matière d'environnement;
3. des projets et des prises de position sur les droits des populations autochtones, tels que définis dans la Charte mondiale de la nature.

## **L'UICN et son rôle d'avocat**

Il ne fait aucun doute qu'une organisation internationale aussi importante que l'UICN devrait jouer un rôle de chef de file en soutenant les populations autochtones, notamment:

1. en convainquant tous les gouvernements nationaux et régionaux de la nécessité de prendre en considération les opinions et les aspirations des communautés autochtones dans les projets de développement;
2. en informant la communauté internationale des préoccupations écologiques des populations autochtones;
3. en soutenant les communautés autochtones

lorsque des étrangers à la région leur font concurrence pour des ressources naturelles.

### **Assistance scientifique, technique et financière**

Comme le signale le document "Servir la Planète—Une Stratégie pour Demain", il devrait y avoir un échange de conseils et d'assistance techniques entre tous les partenaires. Le partenariat pourrait s'articuler autour des ONG qui travaillent avec les communautés autochtones.

Ce document présente huit principes de développement durable, dont le quatrième est le suivant: "Aspirer à une distribution équitable des avantages et des coûts de l'utilisation des ressources et de la gestion de l'environnement". Dans ce contexte, parvenir à l'équité signifie élargir les possibilités des défavorisés.

Pour réaliser cet objectif, l'UICN pourrait:

1. établir un groupe d'étude intercommissions chargée des problèmes directement liés aux populations autochtones;
2. fournir des fonds avec affectation préalable, destinés à assister les populations autochtones;
3. offrir un appui scientifique et technique à ces groupes.

Pour conclure, je voudrais signaler à la présente assemblée l'importance considérable que nous attachons à une décision récente: celle de faire siéger un représentant des communautés autochtones aux réunions du conseil de l'UICN. Nous estimons que cela doit absolument se faire.

Nous voudrions aussi rappeler l'importance que nous accordons aux objectifs que nous avons proposés à l'UICN pour ce nouveau partenariat avec les populations autochtones, ainsi qu'aux suggestions concrètes et pratiques qui ont été émises pour garantir la réalisation de cet objectif. Les populations autochtones ont soumis une résolution à l'Assemblée générale à cet égard.

## **Territoires et autodétermination des communautés indigènes: les piliers de la défense de la diversité biologique amazonienne pour l'Humanité**

Par Wilfrido Aragón Aranda, vice-président de l'organe de coordination des Organisations indigènes du bassin de l'Amazone (COICA)

Laissez-moi tout d'abord vous saluer au nom de plus d'un million de citoyens vivant sur un territoire de 6 millions de km<sup>2</sup>, en Amazonie, représentant près de 300 communautés indigènes. Ces communautés, organisées à l'origine en fédérations régionales, se sont ensuite unifiées pour former l'Association interethnique pour le développement de la forêt péruvienne (AIDE-SEP—"Asociación Interétnica de Desarrollo de la Selva Peruana"), la Confédération des nationalités indigènes de l'Amazonie équatorienne (CONFENIAE—"Confederación de Nacionalidades Indígenas de la Amazonia Ecuatoriana"), la Confédération indigène de la Bolivie orientale (CIDOB—"Confederación Indígena del Oriente Boliviano"), l'Organisation nationale indigène de Colombie (ONIC—"Organización Nacional Indígena de Colombia"), l'Union des Nations Indigènes du Brésil (UNI—"Unión de Naciones Indígenas del Brasil") et enfin, l'Organe de coordination des organisations indigènes du bassin de l'Amazone (COICA—"Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica"). La COICA est le fruit de 25 ans d'efforts de plusieurs communautés autochtones du bassin amazonien pour organiser conjointement, la défense de nos territoires, de notre identité et de notre mode de vie.

La COICA est présente à cet événement important que constitue l'Assemblée générale de l'UICN, pour contribuer à la réalisation des buts et conclusions de l'UICN qui aideront à garantir un niveau de vie plus élevé et à rétablir un équilibre harmonieux au sein de la diversité biologique.

Il y a des milliers d'années, bien avant que l'UICN n'existe, nous avons déjà, nous les peuples d'Amazonie, adopté un mode de vie qui nous a permis d'utiliser la forêt amazonienne de manière si rationnelle et intégrée que nous avons pu conserver intacte l'intégralité de sa diversité biologique. Nous luttons aujourd'hui dans un climat hostile, contre toute forme de colonisation ou de développement anti-écologique, et contre les

politiques socialement injustes imposées à l'Amazonie. Nous avons aussi participé à d'importantes activités visant à restaurer et à promouvoir les technologies autochtones, en les réactualisant, pour parvenir à un développement réel et durable en Amazonie. Néanmoins, malgré notre rôle dirigeant, nous sommes venus ici en qualité "d'observateurs". Cette incohérence doit absolument être rectifiée. C'est pourquoi nous proposons que la COICA soit reconnue en tant que participant officiel aux sessions de l'Assemblée générale.

Depuis 40 ans, deux facteurs ont sorti les populations autochtones du bassin amazonien de leur isolement. Premièrement, le développement de l'agriculture dans les régions adjacentes, qui a entraîné le déracinement de centaines de milliers d'autochtones et de non-autochtones, qui ont émigrés vers ces régions périphériques à la recherche de terres, d'or ou de travail. Deuxièmement les centres industriels modernes de l'hémisphère nord, qui ont aidé les Etats latino-américains à soumettre le bassin amazonien au contrôle direct d'organes étatiques et à exploiter ses ressources.

Sur un plan général, nos organisations ont les mêmes principes de base et sont représentatives, en ce sens qu'elles sont issues des communautés locales, qui élisent des responsables pour les représenter au sein des fédérations régionales ou ethniques, ainsi que des confédérations nationales. Elles luttent pour l'autonomie, s'efforçant de représenter les intérêts des communautés locales au lieu de suivre les partis politiques, les missionnaires, les institutions gouvernementales locales et autres, qui utiliseraient ces organisations dans leur propre intérêt. Elles ont une plate-forme commune, qui comprend la défense et la sauvegarde de leurs territoires, de leur mode de vie, de leurs droits sociaux et de leur droit au développement autonome, y compris la santé et l'éducation.

Nos villages indigènes, nos territoires et l'Amazonie nous appartiennent—nous sommes inséparables. La destruction de l'un de ces éléments affecte forcément les autres. Mais pour nous, il ne s'agit pas seulement de conservation et de nous conserver nous-mêmes, de protection et de nous protéger nous-mêmes. La destruction de la forêt affecte aussi tous nos pays et l'humanité toute entière, car la forêt amazonienne est le plus grand "absorbeur" de gaz carbonique du monde. C'est sa fonction de régulateur et stabilisateur de l'atmosphère et du climat et donc, de la vie sur terre, qui se trouve affectée.

Nous avons réussi à vivre dans la forêt et à l'utiliser sans l'endommager. Nous l'avons gérée totalement et intégralement et, à cet égard, nous pouvons dire que nous sommes ses défenseurs

depuis des siècles. Lorsque nous avons commencé à nous affaiblir, en tant que peuples, la protection de l'Amazonie a, elle aussi, commencé à faiblir. Aujourd'hui, grâce à nos organisations, nous sommes en train de nous renforcer et nous avons retrouvé un rôle dirigeant dans la défense et la sauvegarde de notre environnement amazonien.

Nous nous trouvons aujourd'hui à un carrefour historiquement décisif. Soit nos peuples et la forêt survivent ensemble, soit ils disparaissent ensemble. Pour nous, la forêt n'est pas simplement un projet ou un milieu, c'est la vie même. C'est le dernier endroit où nous pouvons encore vivre, car émigrer signifie pour nous la mort en tant que peuple. L'Amazonie est aussi le seul héritage que nous puissions léguer à nos enfants. J'espère que cela vous aide à comprendre notre détermination à protéger la forêt amazonienne. Il n'y a qu'une direction à prendre, sans hésitation, sans possibilité de faire marche arrière.

Je voudrais terminer sur une pensée, un appel et un véritable plan d'action.

1. Nous ne proposons pas une nouvelle forme de technologie mais un mode de vie écologique. Nous ne proposons pas un plan, un projet, un manuel ou des idées sur un avenir durable garanti par un appui politique et des ressources financières. Nous sommes plus d'un million de citoyens et des centaines de peuples et d'organisations, à n'avoir d'autre ressource ou destinée sur terre que de vivre en harmonie avec l'Amazonie et de la gérer intégralement, pour le développement durable des générations à venir.
2. Nous nous présentons devant vous non seulement forts de 500 ans de résistance et de défense des poumons de l'humanité, l'Amazonie, mais aussi avec une proposition d'alliance réelle et efficace pour assurer un avenir durable pour tous.

Nous savons combien il est efficace d'unir son énergie et ses efforts au service d'objectifs communs, au lieu de les disperser.

En conclusion:

- nous demandons que la COICA devienne membre de l'UICN afin de renforcer nos activités collectives;
- nous demandons à l'Assemblée générale d'appuyer les propositions des communautés indigènes, que nous avons intitulées: "Base pour une Alliance Indigène et Environnementaliste" ("Base para una Alianza Indígena y Ambientalista");

nous demandons à l'Assemblée générale de soutenir les objectifs de "L'Amazonie pour l'humanité" (Amazonia para la humanidad), tels qu'énoncés dans la Déclaration d'Iquitos;

nous demandons à l'Assemblée générale d'encourager les efforts conjoints entre l'UICN et le Comité de coordination et entre la COICA et les spécialistes de l'environnement et de la conservation, conformément à la Déclaration

d'Iquitos et à l'alliance entre la COICA et les villes européennes.

Nous sommes des hommes et des femmes qui disent ce qu'ils pensent et qui font ce qu'ils disent et nous espérons sincèrement que l'esprit de solidarité qui s'est dégagé de cette Assemblée conduira à des mesures décisives et historiques pour nos peuples, pour l'Amazonie et pour la diversité biologique de notre Planète.

## Annexe 25

# Discours prononcés en séance plénière, au point de l'ordre du jour relatif à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement

### **Déclaration de l'Ambassadeur Tommy T.B. Koh, président du Comité préparatoire de la CNUED**

C'est à la fois un plaisir et un privilège pour moi que d'avoir l'occasion de m'adresser à l'Assemblée générale de l'Union mondiale pour la nature. L'UICN a cela d'unique qu'elle réunit en son sein, à pied d'égalité, Etats, organismes publics et organisations non gouvernementales, pour défendre la cause de la conservation de la nature. Je constate que vos membres comptent à ce jour 55 Etats, 94 organismes publics (dont la moitié dans des pays en développement), et plus de 400 organisations non gouvernementales, au nombre desquels figurent les célèbres Fonds mondial pour la nature et Sierra Club. Au total, 94 pays sont représentés par vos membres. Je constate également que vous ne vous contentez pas d'analyser les problèmes et de publier des stratégies pour les résoudre, mais que vous traduisez vos idées par des actes concrets, sur le terrain, notamment dans les pays en développement. Je vous encourage à recruter de nouveaux membres dans le tiers monde et à aider davantage encore les pays en développement à adopter et mettre en oeuvre des programmes nationaux de protection et d'utilisation durable des ressources naturelles.

### **Stockholm et Rio**

M. Martin Holdgate, votre directeur général, m'a prié de vous parler de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement de 1992 et des progrès des travaux du Comité préparatoire. La première Conférence mondiale sur l'environnement a eu lieu à Stockholm en 1972. Vingt ans plus tard, le monde se réunit à nouveau, cette fois à Rio de Janeiro, au Brésil. Il existe une

différence importante entre ces deux conférences. Celle de 1972 avait un seul objectif: la protection de l'environnement, alors que celle de 1992 en a deux: l'environnement et le développement. En convoquant la Conférence de 1992, l'Assemblée générale des Nations Unies nous a priés de porter une attention égale aux aspirations au progrès économique à une vie meilleure de l'humanité et à l'impératif de protéger et préserver notre environnement.

### **Pollution et prospérité**

Nombreux sont ceux qui, en Asie, pensent qu'il y a une contradiction entre ce double objectif. En considérant la situation de la République de Corée, de Taïwan et de Hong Kong, ils estiment impossible qu'un pays en développement connaisse un progrès économique rapide tout en maintenant des normes environnementales strictes pour protéger ses sols, ses eaux, son atmosphère et ses autres ressources naturelles. Ils sont d'avis que la pollution est le prix à payer pour la prospérité et qu'une fois qu'un pays connaît un essor économique, il peut prendre des mesures pour réparer le tort qu'il a causé à l'environnement. Je ne souscris pas, quant à moi, à ce point de vue. Je voudrais signaler l'expérience de Singapour depuis 25 ans pour expliquer qu'il n'y a pas de contradiction inhérente entre environnement et développement. Ce que Singapour a accompli ces 25 dernières années montre qu'un pays en développement peut très bien équilibrer son aspiration au progrès économique et son aspiration à un environnement sain. Cela ne va, évidemment, pas sans compromis et sans choix difficiles. Toutefois, en comparant la situation de Singapour à celle d'autres pays d'Asie de l'Est ou du Sud-Est, on ne peut que penser qu'une politique de développement sensible à l'environnement peut fonctionner.

Il est également intéressant de comparer la situation du Japon à celle de l'Union soviétique et de l'Europe de l'Est. Au Japon, des réalisations économiques spectaculaires se sont accompagnées de progrès dans le domaine de la protection de l'environnement. En Union soviétique et en Europe de l'Est, le marasme économique s'est accompagné d'une véritable catastrophe écologique. Ce contraste semble aller dans le sens de la thèse centrale du rapport de la Commission Brundtland, à savoir qu'il existe une corrélation positive entre le développement et l'environnement et que, sans développement durable, le processus même du développement est mis en péril.

### **Le Comité préparatoire de la CNUED**

Je voudrais maintenant vous dire quelques mots des travaux du Comité préparatoire de la Conférence de 1992. Très vaste, ce Comité regroupe tous les Etats membres des Nations Unies, plus quelques Etats non membres. Il comporte deux groupes de travail. Le Groupe de travail I, présidé par M. Bo Kjellen, ambassadeur de Suède, traite de la protection de l'atmosphère et des ressources terrestres, de la conservation de la diversité biologique et de la gestion écologiquement rationnelle de la biotechnologie. Le Groupe de travail II, présidé par Bukar Shaib, ministre du Nigéria, traite de la protection des océans, des mers et des ressources d'eau douce, ainsi que de la gestion écologiquement rationnelle des produits dangereux et des déchets. Un troisième Groupe de travail, chargé des questions juridiques et institutionnelles, est prévu. Son mandat exact et la date de sa création n'ont pas encore été fixés.

A ce jour, le Comité préparatoire a tenu deux sessions. La première, qui portait sur des questions d'organisation, a eu lieu à New York, en mars 1990. La seconde, tenue à Nairobi en août 1990, a entamé l'examen de l'ordre du jour et adopté un programme de travail préliminaire. Le Comité a également pris une décision libérale concernant la participation d'organisations non gouvernementales au processus préparatoire.

### **Les espoirs de Maurice Strong pour 1992**

A la session de Nairobi, M. Maurice Strong, notre Secrétaire général, a expliqué ce qu'il attendait du Comité préparatoire pour la Conférence de 1992. Il a suggéré premièrement, que la Conférence propose la signature de plusieurs conventions, par exemple sur le changement climatique, la diversité biologique et, éventuellement, la foresterie. Deuxièmement, que la Conférence adopte soit une

Charte, soit une Déclaration de la Terre. Troisièmement, que la Conférence adopte un programme de travail, baptisé "Action 21" par Maurice Strong, le chiffre 21 symbolisant le 21e siècle. Quant à la mise en oeuvre concrète de ce programme, Maurice Strong a suggéré que le Comité préparatoire se concentre sur trois questions: ressources financières, transfert de technologies et institutions.

### **La contribution de l'UICN**

Comment l'Union mondiale pour la nature peut-elle contribuer aux travaux du Comité préparatoire? Ce dernier a reconnu la contribution importante de l'UICN en ce qui concerne la conservation de la diversité biologique et la gestion écologiquement rationnelle de la biotechnologie. Je voudrais tout d'abord inviter l'Union à continuer à participer au processus de négociations sur ces deux sujets connexes et à essayer de mener à terme les négociations en vue de l'adoption d'un nouvel instrument juridique sur la diversité biologique d'ici à juin 1992. Je voudrais ensuite encourager l'UICN à tirer profit de la décision prise par le Comité préparatoire à Nairobi, à savoir, autoriser les organisations non gouvernementales à participer au processus préparatoire. Il existe déjà des liens solides entre l'UICN et le Comité préparatoire de la CNUED. Votre nouveau président, Sir Sonny Ramphal, est d'ailleurs notre conseiller spécial. L'UICN contribue de manière significative au travail professionnel du Secrétariat de la CNUED sur toute une gamme de questions. Je me réjouis d'oeuvrer en étroite collaboration avec vous à la préparation de la Conférence de Rio de 1992.

### **Déclaration de M. A.S. Blunn, secrétaire, Département des Arts, des Sports, de l'Environnement, du Tourisme et des Territoires, gouvernement d'Australie**

Si la CNUED est importante, c'est tout simplement parce qu'elle est la première conférence mondiale consacrée à la question globale de l'environnement et du développement. Durant les vingt années qui se sont écoulées depuis la Conférence de Stockholm, où l'accent avait été mis essentiellement sur l'environnement, des changements radicaux ont eu lieu en ce qui concerne les priorités et la dimension morale, scientifique, politique et économique des préoccupations environnementales. Cette

Conférence est l'occasion de satisfaire ou de rééquilibrer les intérêts, anciens et nouveaux, de nations et de régions qui, il y a vingt ans, ne se sentaient tout simplement pas concernées. L'Australie est directement concernée par les intérêts de la région Asie-Pacifique, notamment pour ce qui est de la reconnaissance de petits Etats insulaires du Pacifique.

Quant aux résultats concrets, l'Australie a tout intérêt à ce que la Conférence élabore des conventions efficaces sur le changement climatique et la diversité biologique. Nous soutenons également le principe d'une charte des droits de l'environnement, et une approche internationale plus globale de la pollution des mers et de l'air et de la dégradation des terres.

Toutefois, aussi importantes soient-elles, ce n'est pas à la conclusion de conventions spécifiques que se mesurera la réussite de la CNUED, mais au fait qu'elle aura ou non su établir un programme d'action international digne de ce nom, en matière d'environnement et de développement, pour les 20 prochaines années.

"Action 21" ne doit pas se contenter d'identifier les problèmes: il doit montrer la voie au développement durable et écologiquement rationnel à l'échelle planétaire et veiller à la mise en place de mécanismes capables de réaliser les objectifs fixés. Il doit traiter les causes sous-jacentes des problèmes environnementaux, notamment la croissance démographique, la pauvreté, l'urbanisation et le déséquilibre des modes de consommation.

Les problèmes les plus difficiles auxquels nous serons confrontés ne seront probablement ni l'état de l'environnement, ni d'établir qui ou quoi est responsable du problème, ni encore ce que nous devons faire pour résoudre un problème particulier. Le plus difficile sera de savoir si toutes les nations ont collectivement la volonté de procéder aux changements nécessaires et de mobiliser les ressources requises.

Il est important que la Conférence ne devienne pas un champ de bataille, caractérisé par des querelles régionales ou partisans ou des intérêts économiques à court terme, obscurcissant les enjeux, la science ou les principes. Il est décevant de constater qu'aux premières sessions du Comité préparatoire, un clivage net s'est créé entre ce qui est perçu comme les intérêts des pays en développement et ceux des pays industrialisés. Si cette tendance se précise, non seulement la Conférence ne pourra-t-elle pas réaliser pleinement son potentiel mais les intérêts de l'environnement mondial seront mal servis.

Pour qu'il n'en soit pas ainsi, nous avons intérêt à revoir nombre de préceptes et d'hypothèses sur lesquels repose l'ordre mondial actuel.

Environnement et durabilité figurent aujourd'hui clairement en tête des problèmes internationaux inscrits à l'ordre du jour des Nations Unies. Toutefois, ce serait faire preuve de suffisance que de supposer que les accords institutionnels existants et le caractère relatif des relations et des ressources du système des Nations Unies conviendront à l'environnement mondial au-delà de 1992.

A l'occasion d'un discours prononcé récemment devant l'Assemblée générale, l'ambassadeur de l'Australie aux Nations Unies a déclaré qu'il était temps de revoir sérieusement les pratiques et structures institutionnelles du système, dont certaines ne semblent plus être d'actualité. Dans son discours inaugural à la présente Assemblée, le Professeur Slatyer a déclaré qu'à son avis, le système des Nations Unies présente de grandes faiblesses dans son approche des questions environnementales.

L'Australie n'a pas de position arrêtée sur les problèmes internationaux et soutient, en règle générale, le rôle actuel des organisations des Nations Unies, en particulier du PNUE et du PNUD. En fait, la plupart des exemples cités par le Professeur Slatyer sont des projets pour la réussite desquels le PNUE a joué un rôle décisif. Nous pensons néanmoins que la CNUED devrait considérer le système des Nations Unies dans son ensemble, en partant de l'Assemblée générale—où les questions environnementales ne sont traitées que tous les deux ans—pour arriver à l'échelon régional et sous-régional, afin de s'assurer que le système des Nations Unies répond le mieux possible aux besoins de l'environnement.

Nous devons avant tout trouver les moyens d'établir un débat rationnel et constructif sur les problèmes existants et de progresser rapidement sur les terrains d'entente, tout en oeuvrant à résoudre les différends authentiques. Les problèmes tels que le financement et le transfert de technologies sont difficiles mais ils ne vont ni disparaître d'eux-mêmes, ni s'estomper. Il faudra les résoudre.

Il y a beaucoup à faire au plan régional. L'Australie, l'Indonésie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée partagent, par exemple, la responsabilité de l'une des principales zones de mégadiversité du globe. Ces pays pourraient oeuvrer davantage à la maximisation de l'impact des actions nationales visant à protéger les ressources naturelles et aux échanges d'informations et d'expertise en matière de ressources durables.

En Australie, il y a eu récemment quelques bonnes initiatives dans ce sens, notamment l'élaboration de mécanismes officiels destinés à évaluer les moyens de parvenir au développement écologiquement durable.

Des mécanismes ont également été établis pour faire participer les grandes organisations non gouvernementales (ONG). Les ONG concernées par l'environnement collaborent par exemple étroitement avec le ministre fédéral par des processus tels que réunions avec les organes directeurs des principales organisations de conservation de la nature. Ces mécanismes, de même que les consultations régulières du ministre avec l'industrie et d'autres groupes, seront intégrés dans le processus préparatoire de l'Australie pour la CNUED. En outre, Sir Ninian Stephen, ambassadeur australien pour l'environnement, se réunira régulièrement avec des organisations communautaires élargies, des entreprises privées, des ONG concernées par l'environnement et des groupements d'Aborigènes et de jeunes, qui alimenteront le processus consultatif officiel de l'Australie pour la CNUED. Nous nous servons de ce forum pour faire participer les organisations communautaires à la préparation du rapport national australien destiné à la CNUED.

## **Allocution de Monsieur Morifing Koné, Ministre de l'Environnement et de l'Élevage du Mali**

Monsieur le Président, je voudrais saisir l'occasion qui m'a été ainsi offerte pour vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre brillante élection à la présidence de notre organisation. Je voudrais par la même occasion exprimer toute notre reconnaissance à votre prestigieux prédécesseur, le Dr Monkombu Swaminathan, qui a su avec beaucoup de tact conduire nos travaux deux mandats durant. Je voudrais aussi, Monsieur le Président, adresser mes vives félicitations à tous ceux qui ont été élus ou désignés pour présider aux destinées de notre organisation durant les trois années à venir, je leur souhaite une très bonne chance. Parmi eux je voudrais remercier tout particulièrement le Dr Martin Holdgate pour les bonnes relations que l'UICN entretient avec mon pays: le Mali.

Notre participation à ces importantes assises de l'Assemblée générale de l'UICN est avant tout l'expression de notre attachement à la conservation de la nature et notre soutien constant à l'Alliance pour les nobles objectifs qu'elle poursuit.

Comment peut-il en être autrement, Monsieur le Président, si l'on sait que nous sommes venus de loin, de très loin, du Sahel où la conservation est le chemin incontournable qui mène au développement.

Cette 18e session de l'Assemblée générale aura été un succès de plus pour notre organisation. En effet l'organisation, la participation, les débats et les recommandations que nous allons tantôt adopter sont à la hauteur de l'importance du sujet: la conservation dans un monde en changement.

Nous formons l'espoir que tous les membres de l'UICN s'engagent fermement dans la mise en oeuvre des recommandations et des résolutions.

Au cours des débats, il a été longuement question de conservation et de développement durable. Il ne pouvait en être autrement. Ces deux concepts sont les faces de la même pièce. L'Alliance mondiale pour la Nature, UICN, tire sa spécificité de la structure statutaire de ses membres et de sa préoccupation majeure que constitue la conservation des ressources naturelles.

Pour beaucoup de pays, notamment les pays en développement, la base du développement reste l'exploitation des ressources naturelles. Leur développement nécessite la mutation des rapports conflictuels conservation/ressources naturelles en des rapports de complémentarité. Il ne saurait y avoir de conservation sans développement, tout comme le processus du développement durable ne peut se concevoir sans conservation.

Il est heureux de constater que ce débat sur le développement durable évolue favorablement et est un bon prélude pour la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et du Développement qui aura lieu à Brésil 1992. Cette conférence sera la deuxième du genre après Stockholm 1972. Il est désormais établi qu'aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement, une croissance économique durable n'est possible que dans un environnement sain. Il n'y a pas de doute que la "stratégie mondiale de la conservation", pour la réécriture de laquelle l'UICN est activement engagée, sera une contribution importante pour l'échéance de Brésil 1992.

Je ne doute pas un instant que notre organisation, comme par le passé, sera au premier rang pour assurer à cette rencontre mondiale le succès que les peuples de la terre sont en droit d'attendre d'elle.

Le 21e siècle est un enjeu important pour l'humanité, pour nous et pour les générations futures. Nous devons absolument le préparer dans les dix années à venir. Nous devons tous participer au débat pour le rendre plus fructueux. Pour ce qui concerne l'Afrique, de nombreuses initiatives sont prises au niveau national ou régional pour mettre en corrélation un développement rendu pénible et la conservation des ressources en rapide dégradation. Un véritable pari que nous gagnerons difficilement sans la collaboration de la communauté internationale.



Le président de la République du Mali, lors de son mandat de président en exerce de l'O.U.A., a engagé le débat sur la dette et le développement d'une part, et l'environnement et le développement d'autre part.

Cette dernière initiative a abouti, à la décision de la convocation d'une conférence africaine sur l'environnement et le développement durable, à Bamako, suite à une résolution de l'organisation continentale en 1989. Cette conférence a été convoquée initialement pour juin 1990.

Pour diverses raisons, relevant du Secrétariat générale de l'O.U.A., ce calendrier n'a pas été respecté et une nouvelle date a été fixée du 14 au 17 décembre 1990.

Malgré les velléités persistantes de certains à vouloir vider la Conférence de Bamako de son contenu réel, et le confiner dans le débat sur le seul point du transfert transfrontière des déchets toxiques, la décision de l'O.U.A. est maintenue en ce qui concerne l'ordre du jour de cette rencontre.

Celle-ci se situe dans la droite ligne des préoccupations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de Brésil 1992 et sera le lieu privilégié pour les états africains d'élaborer une plate-forme commune en vue de la participation de l'Afrique à ce débat mondial.

En effet, il s'agira:

- d'esquisser la réponse africaine au rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement en prévision de la Conférence de Brésil.
- de renforcer les engagements réciproques des Etats africains entre eux en ce qui concerne les fléaux communs, les ressources communes en eau et énergie, la coordination et la cohérence entre les programmes des pays voisins.
- d'interdire l'importation en Afrique de déchets dangereux sous toutes leurs formes et le contrôle des mouvements transfrontières du déversement de pareils déchets produits en Afrique.

Je souhaite vivement une large participation de l'O.U.A. à Brésil 1992, de même que tous les pays en développement afin que la communauté internationale partage avec nous une de nos préoccupations majeures.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais souhaiter à tous les membres de l'Alliance pour Conservation de la Nature bon courage pour un avenir meilleur.

## **Déclaration de M. Celso Schenkel, Institut brésilien de l'Environnement et des Ressources naturelles renouvelables (IBAMA)**

Je suis ravi de prendre la parole ici, au nom du Gouvernement du Brésil, pays que les Nations Unies ont choisi pour la Conférence sur l'Environnement et le Développement. L'environnement et le développement sont essentiels pour le Brésil et reflètent la préoccupation croissante que suscite l'environnement dans le monde entier.

C'est avec grande satisfaction que le peuple brésilien voit dans cet effort international le désir d'associer la conservation du milieu naturel à l'aspiration tout aussi importante au développement socio-économique.

La conservation de l'Amazonie et de ses ressources naturelles—certainement l'un des principaux sujets de discussion concernant l'environnement—est, par exemple étroitement liée au processus de développement durable dans d'autres régions du pays et du continent. Il est absurde de parler de l'un sans tenir compte de l'autre.

J'espère que la Conférence des Nations Unies arrivera à la conclusion que, même si elle ne peut pas donner de réponses définitives à ce qui est une question essentiellement dynamique, elle peut au moins désigner des moyens acceptables susceptibles d'harmoniser le bien-être des populations avec la conservation de la nature.

Le Gouvernement brésilien est heureux de constater l'intérêt grandissant des organisations non gouvernementales pour ces problèmes qu'elles essaient de résoudre en coopération avec des organismes officiels. Cela étant, je suis ravi d'annoncer que le Gouvernement brésilien a l'intention de devenir membre de l'UICN en 1991. Cela constitue un exemple des nombreuses activités menées par le Brésil et son peuple à la recherche de solutions aux problèmes qui surgissent lorsque l'on essaie de conserver le milieu naturel sans inhiber le développement, aspiration légitime de tous les pays et de tous les peuples.

En conclusion, je voudrais remercier la communauté internationale de la confiance qu'elle témoigne au Brésil et aux Brésiliens en choisissant notre pays pour la Conférence de 1992. Je suis certain que nous aurons tous quelque chose à apprendre et à enseigner à cette occasion.

Merci de votre attention.

## **Déclaration de Mme Yolanda Kakabadse, attachée de liaison avec les ONG, Secrétariat de la CNUED**

### **Participation des ONG aux préparatifs de la CNUED**

Les Nations Unies, le Comité préparatoire de la CNUED et le Secrétariat de la CNUED voudraient souligner, une fois de plus, l'importance de la participation de la communauté non gouvernementale à la préparation de la Conférence.

Plusieurs groupes de travail ont été établis au sein du Secrétariat, couvrant des sujets tels que les sols et l'agriculture, les océans, l'atmosphère, la diversité biologique, la biotechnologie, les substances chimiques toxiques et les déchets dangereux, l'éducation à l'environnement. Pour ces sujets de préoccupation communs et tant d'autres, nous avons besoin de votre soutien; le secteur non gouvernemental est très créatif et les discussions n'y manquent pas, il faut que nous en tenions compte, tant dans le monde en développement que dans le monde industrialisé. Il importe aussi que les différentes communautés d'ONG trouvent des moyens d'organiser leur contribution et leurs propositions futures à l'échelon national, international et régional. C'est l'occasion de renforcer l'alliance mentionnée dans la Stratégie mondiale de la conservation pour les années 90.

Une initiative, le Comité international de facilitation (CIF), basé à Genève, en Suisse, a déjà été lancée. Ce comité a pour objet d'élever le débat international axé sur la Conférence au-dessus de la poursuite traditionnelle d'intérêts sectoriels et nationaux.

A cette fin, trois types d'action sont envisagés: 1) permettre aux secteurs indépendants de contribuer intellectuellement et de participer personnellement aux réunions du Comité préparatoire et de ses groupes de travail; 2) réunir un "sommet" des secteurs indépendants pour examiner les points communs et les divergences des ordres du jour et plans d'action qu'ils proposent pour la CNUED et y réfléchir; 3) faciliter l'organisation de réunions parallèles à la CNUED au Brésil.

Le Secrétariat de la CNUED saisit cette occasion pour inviter les ONG membres ici présents à préparer leur propre calendrier pour la présente décennie et pour ce que nous nommons "Action 21". Nous lançons également un appel aux gouvernements afin qu'ils permettent à ce travail de prendre la forme d'un effort conjoint.

Il est toutefois important de relever que le Secrétariat de la CNUED est aussi ouvert aux autres initiatives. Maurice Strong, mes collègues du Secrétariat et moi-même ferons tout ce que nous pourrons pour coordonner et faciliter la contribution positive des ONG à ce que nous estimons être l'un des événements les plus marquants de cette décennie.

## Annexe 26

# Remarques de M. M.W. Holdgate, directeur général, sur la contribution de l'UICN à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement

Il est évident qu'en tant qu'Union mondiale pour la nature, les secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux et dont les nombreux membres représentent aussi bien des pays du "Nord" que du "Sud", l'UICN peut beaucoup apporter aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement. Il ressort clairement aussi, des exposés qui viennent d'être présentés à l'Assemblée et des commentaires exprimés durant les discussions, que les membres de l'Union reconnaissent l'importance de la CNUED et veulent y participer. Ils veulent, en particulier, faire en sorte que la Conférence puisse traiter avec l'urgence voulue, les problèmes environnementaux les plus cruciaux pour nos membres.

En tant qu'institution, l'Union dispose de trois grands moyens de contribuer à la Conférence (évidemment, de nombreux membres, surtout les Etats, apporteront d'autres contributions directes).

Premièrement, en participant au processus préparatoire. Nous enverrons une délégation, dirigée par le directeur général, à la session de mars du Comité préparatoire et espérons sincèrement que le président du Comité, dont nous apprécions tout particulièrement la présence parmi nous aujourd'hui, nous donnera la parole au moment voulu! Nous avons aussi l'intention de maintenir et de renforcer les liens étroits qui existent déjà entre le Secrétariat de la CNUED et celui de l'UICN. Ces liens informels incluent des programmes du secrétariat traitant de sujets tels que: forêts tropicales, milieux marins, zones humides, diversité biologique, population et environnement, et droit de l'environnement et, dans les limites des ressources disponibles, je serais ravi que d'autres programmes viennent compléter cette liste. Je voudrais souligner que ces liens informels permettent aux membres du Secrétariat de la CNUED d'obtenir des conseils de la part des experts de l'UICN, sans toutefois que le personnel

de l'Union ne soit impliqué dans des activités spécifiques nouvelles, pour lesquelles nous devrions d'abord trouver des fonds.

Le second moyen consiste à se servir du mécanisme de l'Union pour réaliser des analyses qui pourraient constituer des contributions spécifiques à la CNUED. Un certain nombre d'analyses sont déjà bien avancées. A la présente Assemblée, nous avons examiné "Servir la Planète", projet actuel de la nouvelle version qui viendra compléter la Stratégie mondiale de la conservation. Nous espérons qu'une fois que ce texte sera terminé, il pourra être transmis au Comité préparatoire de la CNUED. Si on le considère comme le fruit d'un processus ayant impliqué 65 Etats, 110 organismes publics et plus de 500 ONG, et si l'on reconnaît qu'il est parfaitement dans la ligne de "Action 21"—le programme pour le 21<sup>e</sup> siècle—ce document devrait avoir une influence considérable.

De même, j'espère que le IV<sup>e</sup> Congrès sur les parcs, qui se tiendra au Venezuela en 1992, produira un plan d'action mondial important pour la sauvegarde de la diversité biologique par le biais de la protection des habitats dans diverses catégories d'aires protégées. Ce plan, faisant appel au programme pour la conservation de la diversité biologique, mené actuellement et conjointement par l'Union, devrait donner une expression pratique aux actions qui s'imposeront pour que la Convention internationale sur la diversité biologique devienne réalité.

La Stratégie de conservation de l'Antarctique pourrait constituer une autre contribution, bien que j'aie l'impression que tous les participants à la présente Assemblée espèrent que, d'ici 1992, une action internationale aura conduit à l'établissement d'un instrument juridique sur la conservation de l'Antarctique. D'autres contributions pourraient venir des commissions et de groupes de travail particulière. Je pense que nous devrions faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que tous les

ateliers et conférences organisés dans le cadre de l'UICN d'ici à 1992 visent également à contribuer au processus de la CNUED.

Le troisième moyen par lequel l'Union mondiale pour la nature peut apporter une contribution est l'échange d'idées entre les membres des différentes régions du monde. La Conférence de Bergen, convoquée à l'initiative du Gouvernement norvégien et de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies en mai 1990, a démontré les bienfaits des discussions réunissant les secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux et si l'UICN peut trouver le financement, elle sera bien placée pour organiser d'autres forums régionaux, notamment dans les pays en développement, forums qui pourraient être une

extension précieuse du processus préparatoire des Nations Unies. Je prendrai contact, à ce sujet, avec les organismes de financement susceptibles d'être intéressés et insisterai auprès de mes représentants régionaux pour qu'ils prennent la chose au sérieux.

Bien entendu, nous devons aussi nouer un lien réciproque. La prochaine Assemblée générale de l'UICN aura probablement lieu à l'automne 1993—un peu plus d'un an après la CNUED. Les conclusions de la Conférence des Nations Unies et les moyens par lesquels elles pourront être appliquées dans le contexte particulier de l'Union mondiale pour la nature, doit figurer parmi les priorités de l'Assemblée. Le thème de cette Assemblée pourrait d'ailleurs parfaitement être: contribution de l'Union à "Action 21".

## Annexe 27

# Citations pour l'élection de membres d'honneur de l'Union mondiale pour la nature

La qualité de membre d'honneur de l'Union mondiale pour la nature est conférée à des personnes ayant contribué à l'accomplissement de la mission de l'Union. Elles sont désignées par le conseil et élues par l'Assemblée générale.

### **S.A.R. la princesse Chulabhorn**

S.A.R. la princesse Chulabhorn, membre de la famille royale thaï, est également professeur. Eminente chimiste, elle a, par ses travaux scientifiques, apporté une contribution remarquable à la conservation du milieu naturel. Elle s'intéresse tout particulièrement aux substances chimiques nuisibles pour l'environnement et a été présidente, entre autres, de nombreux groupes de travail et comités directement concernés par l'utilisation durable des ressources naturelles. Le Professeur Chulabhorn préside la Fondation Chulabhorn, la Fondation pour la Promotion de la Conservation de la Nature et de la Protection de l'Environnement en Thaïlande et a représenté son pays à de multiples forums internationaux sur l'environnement.

### **Wolfgang Burhenne**

Né en Allemagne, M. Wolfgang Burhenne a commencé sa carrière en 1948, en tant que chef adjoint de la Gestion de la faune sauvage au Ministère d'Etat de l'Alimentation, l'Agriculture et la Foresterie, en Bavière. Il a ensuite travaillé comme conseiller juridique pour le Parlement de Bavière, en poursuivant parallèlement ses études à l'Académie des Sciences Politiques de Munich. Il a organisé le Centre de travail interparlementaire qui, en 1953, a publié la Déclaration interparlementaire sur la conservation et l'utilisation des ressources naturelles. De 1953 à 1972, le Centre avait pour tâche de mettre en route, négocier et

rédiger les principales lois sur l'environnement en rapport avec la pollution sonore et la pollution des sols, de l'eau et de l'air. M. Burhenne est le co-fondateur de l'Association allemande de protection de la faune sauvage ainsi que du Fonds mondial pour la nature-Allemagne. Il est membre fondateur de la Table ronde sur l'environnement, qui réunit des organisations et des représentants de l'industrie, des sciences, des syndicats, du gouvernement et des ONG. Il est également membre fondateur du Conseil allemand pour le droit de l'environnement et a présidé la Commission fédérale allemande sur la pollution thermique. Au niveau international il fut, en 1950, le premier représentant de la RFA à l'Assemblée générale de l'UICN et participe, depuis lors, aux activités de l'Union à divers titres. Depuis 1977, il occupait le poste de président de la Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement. Il a été le mentor de pratiquement toutes les initiatives de l'UICN dans le domaine du droit de l'environnement, y compris de la Charte de la nature, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que des Conventions de la CITES et de Ramsar et, plus récemment, du projet de Convention sur la conservation de la diversité biologique.

### **François Ramade**

Le Professeur François Ramade est né en France. Il enseigne l'Ecologie à l'Université de Paris Sud (Orsay). Depuis 1973, il est également directeur du Laboratoire d'écologie et de zoologie de cette université. Ses principaux champs de recherche sont l'étude de l'impact écologique de la pollution des écosystèmes aquatiques, en particulier par les pesticides, et l'application des lois écologiques fondamentales à la conservation de la nature. Il est l'auteur, notamment, d'importants ouvrages

scientifiques sur l'écologie des ressources naturelles et l'écotoxicologie, ainsi que de deux manuels sur la science écologique. Il est membre de l'Association internationale d'Ecologie et de la Fondation européenne pour la Science, et président d'honneur de la Fédération française des Sociétés de Protection de la Nature. Le Professeur Ramade collabore avec l'UICN depuis 1969, à titre de membre du conseil, du Bureau et de la Commission de l'écologie, au sein de laquelle il a présidé les groupes d'étude sur la population et les ressources, sur l'écotoxicologie et sur la conservation des écosystèmes méditerranéens marins et côtiers.

### **Thane Riney**

Né au Etats-Unis, Thane Riney a apporté une contribution exceptionnelle à la science de la conservation, notamment en ce qui concerne l'utilisation durable des terres. Après avoir étudié à l'université de Berkeley, en Californie, il a passé quelques années en Nouvelle-Zélande, où il a réalisé des recherches sur la faune sauvage et les habitats. Il fut l'un des pionniers de la conservation des écosystèmes et a été spécialement choisi pour diriger une équipe de chercheurs au bénéfice de la bourse Fulbright au Zimbabwe, de 1958 à 1961, qui a contribué à stimuler le programme sur la faune sauvage dans ce pays. Sous les auspices de l'UICN, ce travail a été élargi à 20 autres pays d'Afrique. A cette époque et alors qu'il était chef de la Division des forêts et produits forestiers de la FAO, M. Riney a lancé et/ou participé à de nombreuses initiatives clivoyantes en Afrique, notamment les deux Collèges africains de formation en matière d'espèces sauvages et le Programme de gestion de la faune sauvage et des aires protégées au Botswana. M. Riney a également collaboré avec

l'Institut de l'environnement de l'université d'Edimbourg et, brièvement, avec le Service des parcs du Commonwealth. Il vit actuellement en Australie-Occidentale, dans la petite ville de Denmark, où il est conseiller en gestion des ressources, principalement auprès de groupes aborigènes. Architecte de la science de la conservation, Thane Riney possède la merveilleuse faculté de montrer aux autres, y compris à ceux qui n'ont pas été à l'école, comment trouver eux-mêmes ce qui ne va pas dans leur écosystème.

### **Mats Segnestam**

De nationalité suédoise, Mats Segnestam a été, pendant 15 ans, secrétaire général de la Société suédoise pour la conservation de la nature, l'une des plus actives des ONG membres de l'UICN. Fervent adepte de l'UICN depuis vingt ans, la dernière Assemblée générale de l'UICN, tenue à Perth, est la huitième à laquelle il participe. Il a été membre de la Commission de la sauvegarde des espèces et de la Commission des parcs nationaux et des aires protégées, tout en s'intéressant aussi de très près aux travaux des autres commissions. Mats Segnestam a travaillé à l'UICN en tant que responsable du Programme marin pendant deux ans, et a été conseiller régional et membre du bureau pendant six ans. Il a également été membre du Groupe consultatif sur le Programme, établi par le directeur général de l'UICN, membre du Comité d'organisation de l'Assemblée générale de 1988 et président du Comité d'examen de l'UICN à l'Assemblée générale de 1984. Actuellement, Mats Segnestam est conseiller politique principal en environnement auprès de l'Autorité suédoise pour le développement international (SIDA).

## Annexe 28

### **Citation pour la médaille du Mémorial John C. Phillips pour services exceptionnels rendus à la conservation, décernée au Professeur Mohamed Kassas**

M. John Charles Phillips fut un pionnier du mouvement de la conservation. Né en 1876, il étudia la médecine et la zoologie et apporta une contribution importante à la science, en particulier dans le domaine de la taxonomie et de la génétique.

M. Phillips a oeuvré sans relâche à sensibiliser le public à la conservation de la nature. Il s'intéressait activement à la coopération internationale en matière de conservation de la nature. En sa mémoire, ses amis ont créé un prix attribué pour services exceptionnels rendus à la conservation internationale et confèrent à l'UICN le soin d'attribuer cette distinction.

A sa 29<sup>e</sup> réunion du 25 novembre, le conseil a officiellement décidé de décerner la médaille John C. Phillips au Professeur Mohamed Kassas.

#### **Le Professeur Mohamed Kassas**

Le Professeur Kassas est né en juillet 1921 et a obtenu un diplôme de l'Université du Caire en 1944. En 1950, il a obtenu son doctorat à l'Université de Cambridge pour des recherches en écologie des zones humides. Depuis 40 ans, il étudie l'écologie des plantes dans les régions désertiques d'Égypte et du Soudan. Son travail a apporté de nouvelles idées sur les caractéristiques et successions végétales ainsi que sur le processus et les causes de la désertification. Sa compréhension de l'écologie des déserts l'a amené à devenir un des pionniers qui ont averti le monde des dangers que représentent les pressions humaines croissantes et la mauvaise utilisation des systèmes vulnérables. Il a joué un rôle clé dans le Programme de recherche sur les terres arides de l'UNESCO (1950-1960) et la Conférence des Nations Unies sur la désertification (1977).

Depuis plusieurs décennies, le Professeur

Kassas est une figure scientifique de proue en Égypte, son pays natal. Il est membre de l'Académie égyptienne de Recherche et Technologie scientifiques et président du Conseil de recherche sur l'environnement de l'Institut d'Égypte. En 1959, il a reçu le prix d'Etat pour ses recherches en biologie, suivi en 1978 par l'Ordre de la République, en 1981, par l'Ordre du Mérite et, en 1982, par un Prix d'Etat en science. Il a été désigné membre du Conseil Shoura (deuxième Chambre du Parlement égyptien). Il a aussi joué un rôle important dans le domaine des affaires scientifiques internationales. De 1970 à 1972, il a été vice-président du Conseil international de coordination du MAB (UNESCO), et de 1972 à 1973, a occupé les postes de vice-président du Comité scientifique pour les problèmes de l'environnement (SCOPE) du CIUS, de directeur général adjoint de l'ALECSO (Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science), de 1973 à 1976 et de président de l'UICN de 1978 à 1984. Il est conseiller principal du Programme des Nations Unies pour l'environnement depuis son établissement, en 1972, et a été co-rédacteur de la publication du PNUE *Environnement mondial 1972-1982*. En 1978, il fut l'un des lauréats du Prix international Pahlavi pour l'environnement. Il est membre du Club de Rome, membre de l'Académie nationale indienne des Sciences, lauréat de la Médaille d'Or de l'Education du gouvernement soudanais et de la Médaille d'Or d'ALECSO, en 1978.

Le Professeur Kassas a été un président hors pair pour l'UICN, alliant un savoir et des compétences scientifiques exceptionnels à une grande compréhension des gens. En tant que conciliateur et auteur de solutions toujours valables, il a servi la communauté internationale des sciences et de la conservation avec dévouement et succès et mérite bien le plus grand honneur que l'UICN puisse conférer.

## Annexe 29

# Citations pour le Prix Peter Scott du Mérite décerné par la Commission de la sauvegarde des espèces

Le Prix Peter Scott du Mérite est attribué en reconnaissance de réalisations exceptionnelles en matière de conservation d'animaux et de plantes sauvages, en particulier d'espèces menacées et d'espèces exploitées par l'homme. Le bénéficiaire peut être une ou plusieurs personnes, une organisation ou encore, une collectivité telle qu'un village.

Le prix est décerné par le président de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN, sur recommandation du comité directeur de la commission, le directeur général de l'UICN y siégeant en tant que membre de droit.

Ce prix consiste en une médaille et une citation.

### **Didier Marchessaux**

Peu après la dernière Assemblée générale de l'UICN, la Commission de la sauvegarde des espèces a perdu un membre très estimé dans un accident, le long du littoral mauritanien.

Didier Marchessaux, spécialiste de renommée mondiale du phoque moine de Méditerranée, a été tué, de même que deux autres scientifiques français et leur guide local, par une mine, vestige du conflit du Polisario, sur laquelle leur Land-Rover a sauté. Didier Marchessaux était l'un des artisans de la Réserve de Cap Blanc et jouait un rôle de premier plan dans l'organisation future de la recherche et du développement du parc.

Le Prix Peter Scott sera remis à la veuve de Didier Marchessaux, chez elle, en France, à la fin du mois.

### **Grenville Lucas**

En 1974, Grenville Lucas est entré au service de la Commission de la sauvegarde des espèces en qualité de secrétaire du Comité des plantes menacées. En 1981, il a succédé à Sir Peter Scott à la

présidence de la Commission. En tant que conservateur adjoint puis conservateur de l'Herbarium des Jardins botaniques royaux de Kew, en Grande-Bretagne, M. Lucas a axé ses travaux scientifiques sur les plantes africaines.

"Le partenariat dans la conservation" a servi de thème à ses années de présidence de la SSC. Durant son mandat, le nombre de membres de la Commission est passé de quelques centaines à près de 2500, de 137 pays. Comme l'a fait remarquer le président du Groupe de spécialistes, les efforts de Gren Lucas, en tant que président de la Commission de la sauvegarde des espèces, ont "accrû les chances de survie des espèces de faune et de flore dans le monde entier". Nous le remercions sincèrement du rôle qu'il a joué pour nous et lui offrons ce Prix Peter Scott avec admiration et gratitude.

### **Jersey Wildlife Preservation Trust**

Le Jersey Wildlife Preservation Trust est reconnu pour le rôle dirigeant qu'il joue, depuis une vingtaine d'années, dans le domaine de la conservation. Grâce à ses programmes soigneusement établis, le Trust a un impact sur de nombreux domaines cruciaux pour la conservation: recherche scientifique de base, formation de citoyens de pays en développement aux techniques d'élevage en captivité et de restauration d'espèces, création de programmes pour que les communautés locales soient fières des espèces indigènes, et établir des programmes de coopération avec les gouvernements et les organisations de conservation pour la protection des espèces et des habitats.

Le Jersey Wildlife Preservation Trust a réalisé la vision de Sir Peter Scott d'unir les communautés gouvernementales de la conservation en faveur de la sauvegarde des plantes et des animaux en de nombreux endroits du monde. Ce prix reconnaît le travail du Trust à Madagascar, Maurice, au Maroc,



en Indonésie, au Brésil et dans les Antilles, ainsi que le programme de formation exceptionnel établi à Jersey, grâce auquel plus de 240 personnes de 54 pays, seront à même de jouer un rôle dirigeant dans des programmes locaux de conservation.

## **Le village de Shiraho**

Le récif de Shiraho est le récif corallien le plus diversifié du Japon et rassemble les plus vastes colonies de corail bleu du monde.

Les habitants de Shiraho, dont la survie dépend de ce récif, vivent en harmonie avec lui depuis des générations. Il y a dix ans, le Gouvernement japonais a décidé de construire un aéroport sur le récif. Les traditions du village se trouvent menacées, les anciens furent obligés de s'opposer à ce projet. Grâce à leurs efforts, des milliers de personnes au Japon et dans le monde entier ont appris l'importance du récif de Shiraho. La

Commission de la sauvegarde des espèces, avec le soutien du WWF-Japon et de la Société japonaise de conservation de la nature, a financé une étude scientifique qui a confirmé le bien-fondé de la position des anciens de Shiraho et documenté le rôle essentiel joué par le récif dans le maintien de la diversité biologique des écosystèmes marins de la région.

Le village de Shiraho, tel que représenté par ses anciens, est un exemple pour l'ensemble de la communauté de la conservation. Mais la sécurité du récif de Shiraho n'est pas encore garantie, comme l'a montré une recommandation de l'UICN adoptée à la présente Assemblée générale. Sans l'engagement et la persévérance des habitants du village de Shiraho pour empêcher la construction de l'aéroport, le récif de Shiraho aurait déjà été détruit—et le monde aurait perdu l'un de ses plus précieux trésors biologiques. Le Prix Peter Scott est par conséquent décerné au village de Shiraho.

## Annexe 30

# Citations pour les Prix internationaux Fred M. Packard du mérite et de la valeur pour les parcs nationaux, décernés par la Commission des parcs nationaux et des aires protégées

Le Prix Fred M. Packard est décerné à la mémoire du premier secrétaire de la CPNAP, qui a commencé à établir la *Liste des Nations Unies des parcs nationaux et des aires protégées*. Il a travaillé énergiquement pour que soit décerné un prix du mérite aux gardiens de parcs luttant contre le braconnage, essentiellement dans le monde en développement. Lors du IIIe Congrès mondial des parcs nationaux qui s'est tenu à Bali en 1982, le prix a été élargi de manière à pouvoir être attribué à des personnes ayant contribué à la protection de certaines aires bien au-delà de ce que leur devoir ne l'exigeait.

### **Biocenosis A.C. et Lic Victor Manzanilla Schaffer (Mexique)**

Sous la direction de Sr Robles, Juan José Consejo et Javier de la Maza, et en coopération avec Victor Manzanilla, gouverneur du Yucatân, un programme systématique de création de réserves naturelles a été établi. L'établissement de réserves, y compris de la Réserve de la biosphère de Calakmul, s'est fait en coopération avec les gouvernements locaux, d'Etat et fédéral. Des plans de gestion complets ont été prévus pour chacune de ces réserves. Leur travail est un exemple d'intégration des intérêts des communautés locales, des milieux académiques et de tous les niveaux du gouvernement. Ils ouvrent la voie que tous les gestionnaires d'aires protégées, croyant en l'avenir de l'humanité, doivent suivre.

### **Harold K. Eidsvik (Canada)**

En décernant le Prix Fred M. Packard à Harold Eidsvik, la commission reconnaît son engagement envers les parcs nationaux du monde entier, qui

vient s'ajouter aux services dévoués rendus aux parcs nationaux du Canada. Harold Eidsvik a apporté une contribution exceptionnelle à la Commission des parcs nationaux et des aires protégées, en tant que membre depuis 1972, en tant que responsable, de 1987 à 1980, et en tant que président, de 1983 à 1990. Hal Eidsvik n'a pas seulement servi cette commission avec distinction, mais aussi avec un sens du devoir, une énergie, un humour et un délicieux sens de la répartie. Il est un défenseur réellement exceptionnel de la cause.

### **Ponsiano Ssemwezi (Ouganda)**

M. Ponsiano Ssemwezi a démissionné de son poste de directeur des Parcs nationaux ougandais en août 1989. Avant d'être nommé à ce poste, il a travaillé sur le terrain comme gardien et, plus tard, comme gardien chef. Sa carrière exceptionnelle s'est déroulée à une époque turbulente de l'histoire de l'Ouganda. Un régime militaire brutal a entraîné la destruction de la faune sauvage et des installations du parc. M. Ssemwezi a persévéré dans sa tâche épuisante et souvent périlleuse: convaincre le régime militaire que les parcs et la faune sauvage qu'ils abritent doivent être sauvés. Malgré les obstacles et les risques personnels qu'il a pris, P. Ssemwezi a réussi. En tant que "gardien à vie", il continue à servir le parc qu'il aime. Ce prix témoigne de la reconnaissance de la communauté internationale de la conservation pour son dévouement à toute épreuve.

### **Jiri Svoboda (Tchécoslovaquie)**

Directeur (émérite) du Parc national de Krkonose. De 1974 à 1984, Jiri Svoboda a joué un rôle clé dans la gestion du Parc national de Krkonose. Les

programmes pédagogiques et d'interprétation qu'il a lancés demeurent un exemple de son travail. Il a élargi la gestion du parc au-delà de ses limites et a mis en route un programme de coopération internationale qui, en juin 1990, a été couronné par la conférence internationale intitulée "Les parcs, l'homme et la pollution".

### **Citoyen Mankoto ma Mbaelele (Zaïre)**

*Le Prix Fred M. Packard du mérite pour les parcs nationaux a été remis au citoyen Mankoto ma Mbaelele (Zaïre) par Martin Holdgate, directeur général de l'UICN, au cours des cérémonies du 50e anniversaire du Parc national de la Garamba, au Zaïre, en mai 1989. La citation est la suivante:*

Président Délégué Général de l'Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature. Suivant l'exemple du Président de la République et fondateur du Mouvement populaire de la Révolution, le citoyen Mankoto a appliqué dans les faits l'engagement du peuple zaïrois envers la conservation des trésors de son patrimoine naturel, au nom du monde entier. Ses efforts sont un exemple courageux pour tous

ceux qui travaillent en vue d'assurer une harmonie durable entre l'humanité et la nature de cette planète."

### **Samuel A. Cooke et Nature Conservancy d'Hawaï**

*Le Prix Fred M. Packard décerné à Samuel A. Cooke et à Nature Conservancy d'Hawaï, a été décerné à l'occasion d'une cérémonie célébrée dans les nouveaux bureaux de Conservancy, à Hawaï.*

Samuel A. Cooke, président de Nature Conservancy-Hawaï a, pendant dix ans, joué un rôle déterminant dans la direction de cet organisme. Une augmentation a été enregistrée dans: la superficie conservée, passée de 0 à 17 200 hectares, le nombre de membres, passé de 150 à 9000 et les fonds réunis, qui se montent à 13 millions de dollars. La direction éclairée de Samuel Cooke a été l'instrument du succès de "Endangered Hawaiian Forest Bird Project" et "Islands for Life Campaign". Grâce à Nature Conservancy-Hawaï, cet État est devenu un lieu plus propice aussi bien pour la nature que pour l'homme.

## Annexe 31

# Citations pour les Prix de l'Arbre de la connaissance, décernés par la Commission de l'éducation et de la communication

Le Prix de l'Arbre de la connaissance a été institué par la Commission de l'éducation et de la communication, de l'UICN, en l'honneur d'hommes et de femmes qui se sont distingués, dans le monde entier, par leur engagement personnel et leur conduite exemplaire, et ont apporté une contribution exceptionnelle à l'éducation environnementale.

Ce prix, plaque avec des incrustations d'argent, représente l'arbre de Bodhi, sous lequel le Boudha aurait médité et reçu l'illumination.

### **S.A.R. la princesse Chulabhorn**

La princesse Chulabhorn, enfant cadet de Leurs Majestés le roi Bhumibol et la reine Sirikit de Thaïlande, est licenciée ès sciences, mention chimie organique avec félicitations du jury, et détient un doctorat en chimie organique. Elle a suivi des études universitaires supérieures à l'Université d'Ulm, en Allemagne, et prépare actuellement un doctorat en toxicologie.

Elle a déjà reçu plusieurs prix et honneurs internationaux pour son travail, est présidente ou membre de nombreux organismes nationaux et internationaux concernés par la recherche scientifique, la santé, l'environnement et le patrimoine.

Elle s'est vu attribuer des diplômes honorifiques de plusieurs instituts académiques, notamment du Japon, de Corée, d'Allemagne et des Etats-Unis d'Amérique. Elle est une personnalité bienfaitrice de la Fondation internationale pour la Science, en Suède et a reçu la Médaille d'or Einstein de l'UNESCO.

Fondatrice et directrice de l'Institut de recherches Chulabhorn, en Thaïlande, elle préside la Fondation pour la promotion de la conservation de la nature et la protection de l'environnement.

### **Nancy W. Anderson**

Nancy Anderson, des Etats-Unis d'Amérique, a obtenu un BA en administration publique à l'Université George Washington et a suivi des études universitaires supérieures en administration et sciences politiques.

Parmi ses nombreux titres, il faut citer:

- Directrice, Global Action Network, réseau informatique fournissant des données sur la législation et le matériel de base relatifs à l'environnement;
- Directrice, New England Environmental Network (NEEN), réseau de particuliers et d'organisations oeuvrant en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement.
- Directrice, New England Environmental Conference. La 12e Conférence annuelle, tenue en mars 1990, a attiré plus de 1700 personnes de la région et de tout le pays et s'est tenue sous l'égide de plus de 400 groupes concernés par l'environnement, organismes publics et entreprises privées.

Plus récemment, avec Nathaniel arap Chumo, du Kenya, elle a créé le Eastern Africa Environmental Network (Réseau environnemental pour l'Afrique de l'Est), sur le modèle du New England Environmental Network. Elle participera à la Première Conférence annuelle est-africaine sur l'environnement qui aura lieu au Kenya au premier semestre de 1991.

## **Michael Atchia**

Michael Atchia, mauricien, est titulaire de diplômes des universités de Calcutta, Londres, Salford, Chelsea College of Science and Technology et de l'Institut de biologie, en biologie, chimie, éducation, ressources de l'environnement, éducation à l'environnement et microbiologie.

Il a été président de "Action civique", de 1983 à 1985 et a été un spécialiste de pointe de l'environnement, auteur d'articles sur l'environnement destinés au grand public et jusqu'en 1986, a présenté des programmes de télévision et de radio sur l'environnement, à Maurice.

Depuis 1962, M. Atchia a enseigné les sciences et la biologie à Calcutta, à Londres, au Nigéria et à Maurice, avant de devenir professeur d'école normale, d'élaborer des programmes et des livres de cours à l'Institut mauricien de l'éducation, où il a travaillé de 1975 à 1986.

De 1969 à 1986, M. Atchia a travaillé comme consultant pour 14 organisations internationales, dont l'UNESCO, l'OMS, le PNUE, l'African Curriculum Organization (ACO) et le Science Education Programme for Africa (SEPA).

Depuis 1986, il occupe le poste de responsable de l'éducation et de la formation à l'environnement au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), à Nairobi, Kenya.

## **Maria Luisa Cohen**

Mme Cohen, est de nationalité italienne. Après sa licence ès philosophie de l'Université de Trieste, elle a obtenu un diplôme d'art et dessin de l'École des beaux-arts de St Martin, de Londres.

Elle possède une expérience très variée: bandes dessinées pour enfants, illustrations, promotion d'études sociales pour le compte d'une association de logement, enseignement à l'École internationale de Genève et campagnes pour l'élimination des phosphates dans les détergents.

Elle a dirigé le Festival international des enfants "Paix et Nature" à Assise, tenu dans le cadre de l'Année européenne de l'environnement, conférence qui a réuni 300 enfants de 45 pays différents.

## **Victor A. Kolybine**

Originaire d'Ukraine, M. Kolybine a commencé sa carrière comme chercheur et professeur

d'université en biologie et sciences pédagogiques, ainsi que comme professeur de biologie à l'école normale. Il a été responsable du département d'éducation à l'écologie au Centre national pour les jeunes naturalistes, avant d'occuper les fonctions de secrétaire scientifique à l'Institut zoologique de l'Académie ukrainienne des sciences et de directeur du laboratoire d'écologie.

En 1976, le Secrétariat de l'UNESCO l'a nommé comme spécialiste de programme en science de l'environnement. Il est ensuite devenu chef du Programme international d'éducation à l'environnement UNESCO-PNUE. Actuellement, il est directeur de la Division de l'éducation à la qualité de la vie.

Auteur de plus de 100 publications, M. Kolybine a oeuvré à la préparation des documents de travail pour la Conférence de Tbilisi sur l'éducation à l'environnement (1977) et pour le Congrès de Moscou sur l'éducation et la formation à l'environnement (1987). M. Kolybine a également apporté une contribution importante à la philosophie d'une stratégie globale pour le développement de l'éducation à l'environnement.

## **Yami Lester**

Yami Lester est un Yankunytjarjara, né à Wallatina, dans le nord-ouest de l'Australie-Méridionale.

M. Lester est souvent sollicité par les communautés aborigènes, les gouvernements et les entreprises privées pour les aider à résoudre des conflits et à mener des négociations sur des problèmes environnementaux affectant le peuple Pitjantjatjara, tels que la prospection minière et le tourisme.

M. Lester est actuellement directeur du Conseil Pitjantjatjara, à Alice Springs. Ses responsabilités s'étendent sur de larges portions du Territoire-du-Nord, d'Australie-Méridionale et d'Australie-Occidentale.

Sa contribution à la conservation de la nature, au tourisme et aux problèmes miniers est purement aborigène. Il est parvenu à un équilibre inter-culturel par une coopération mutuelle et a obtenu des succès que personne d'autre n'aurait osé espérer.

Son dévouement à la cause aborigène, aux intérêts de son peuple, à sa terre et à son droit se complète d'une grande gentillesse et d'un merveilleux sens de l'humour, qui lui ont permis de se sortir de plus d'une situation difficile. Sa contribution à la conservation de la nature est véritablement exceptionnelle.

## **Professeur John C. Smyth**

John Smyth a débuté sa carrière comme maître assistant en zoologie avant de devenir professeur de biologie, doyen de l'Ecole des Sciences et membre du conseil d'administration du Paisley College, en Ecosse. Il est actuellement professeur honoraire au Département des sciences de l'environnement à l'Université de Stirling.

Parmi ses nombreuses activités dans le domaine de l'éducation à l'environnement, il faut citer celles

qu'il mène depuis 1983 en qualité de président du Conseil écossais d'éducation à l'environnement (depuis 1983) et en est actuellement président. Membre du comité directeur de la Commission de l'éducation et de la communication de l'UICN et président du Comité pour l'Europe septentrionale et occidentale de la Commission (1980-1985), il préside actuellement un groupe de travail établi par le Secrétaire d'Etat pour l'Ecosse pour établir des recommandations en vue d'une stratégie nationale d'éducation à l'environnement.

## Annexe 32

### **Discours présidentiel de Sir Shridath Ramphal, président élu de l'Union mondiale pour la nature**

Nous arrivons au terme d'une Assemblée générale mémorable et je voudrais en profiter pour féliciter et remercier tous ceux qui en ont fait un événement exceptionnel, tout particulièrement nos hôtes australiens: de la ville, de l'Etat et du gouvernement du Commonwealth. Et je suis suffisamment nouveau, en qualité de président élu de l'UICN, pour féliciter les membres de l'Union de l'excellent travail accompli et de la qualité de leur engagement et de leur détermination. Ce que vous avez fait ici, à Perth, durant une semaine, est très important pour l'avenir de la planète. Ne voyez aucune hyperbole dans cette déclaration; aucune autosatisfaction; simplement une réalité précieuse, dont l'Union mondiale pour la nature peut être fière. Perth offre, il faut le dire, une toile de fond devant laquelle je suis fier de devenir votre président.

A la clôture de cette assemblée, je voudrais vous dire un certain nombre de choses que je considère comme importantes pour la tâche que vous m'avez confiée pour la période triennale qui va s'ouvrir. Le simple fait d'employer l'expression "période triennale" est une manière de conjurer l'ampleur du défi que nous devons relever. Les années 1991-1993 seront des années test pour l'UICN; mais ce seront aussi des années fascinantes—pleines d'occasions de promouvoir les nobles buts de l'Union mondiale pour la nature: ces objectifs, fixés en 1948 (date qui nous semble déjà lointaine), ont été redéfinis au fil des ans, avec discernement et intégrité, ce qui a permis à l'UICN de demeurer à la fois fidèle à elle-même et aux besoins de l'homme. Ce fut un long travail au service de la planète. Ce travail continue—il nous guidera durant plusieurs périodes triennales et gagnera en intensité et en motivation au cours des décennies à venir. Comme toujours, notre progression doit être solidement ancrée dans les principes qui ont guidé notre organisation jusqu'à maintenant. Quels sont ces principes?

L'équité, bien sûr, si importante. Le monde est inégal—écologiquement et géographiquement—et à d'autres égards, non moins importants. Parvenir à la société humaine, à laquelle nous aspirons tous, ne sera pas possible tant que les inégalités flagrantes—par exemple en ce qui concerne l'accès aux ressources—n'auront pas disparu, ou tant que les systèmes commerciaux et économiques mondiaux seront l'objet, comme ils le sont aujourd'hui, de si nombreux abus perpétrés contre des nations à d'autres nations.

L'éthique est un autre principe dont je vous entretiendrai plus tard.

Nous devons, comme toujours, être honnêtes. Tout d'abord, vis-à-vis de nous-mêmes, et ensuite, à l'égard de tous les groupes que nous devons atteindre. La vérité est souvent inconfortable; elle remet si souvent en question des croyances solidement ancrées et des préjugés profondément enracinés. Nous ne devons pas permettre à l'inconfort de nous enchaîner. Notre devoir, comme celui des rois philosophes de Platon, dans un autre contexte, est certainement d'apprendre tout ce que nous pouvons sur les réalités de l'environnement et les impacts que l'homme lui fait subir; et, forts de cela, de le dire à nos semblables. Depuis 1948, la connaissance mondiale, l'opinion mondiale ont évolué à un rythme qui est allé s'accéléralant ces dix dernières années. Au début, l'UICN se trouvait à la frontière de la connaissance et de la prise de conscience. Et nous devons y rester—au premier plan du processus d'approfondissement des idées et de renforcement de l'efficacité qui débouchera, demain, sur l'équité et l'harmonie.

Nous devons donc être sans crainte. Si nous savons clairement que la communauté mondiale s'approche à grand pas de la catastrophe, nous devons le dire; nous ne pouvons pas nous forcer à rester silencieux de crainte d'offenser ceux qui détiennent l'autorité—qu'il s'agisse de gouvernements ou d'autres institutions. De même, si nous

pensons qu'une action positive visant à encourager les gens à limiter la taille de leur famille est un élément essentiel de l'éthique de notre responsabilité à l'égard des générations à venir, nous devons le dire—même si nous savons que ce sont justement ces gens-là qui seront heurtés dans leurs convictions par une telle recommandation. Si nous savons clairement que l'ordre économique mondial repose sur l'exploitation d'une partie de l'humanité par l'autre, nous devons être critiques—même si cela n'est pas le meilleur moyen de se faire aimer. Si nous estimons impossible que l'humanité vive en harmonie avec la nature sans une redistribution de la population dans le monde, cela aussi, nous devons le dire—aussi impopulaires les implications d'une telle déclaration puissent-elles nous rendre. Nous devons affronter la logique de nos convictions et les exprimer clairement et avec détermination. Voilà ce que le monde, le monde des professionnels et le monde des hommes et des femmes informés, concernés et de plus en plus préoccupés, attend de l'UICN.

Nous devons cependant nous garder de nous montrer arrogants ou péremptoires. L'humanité se caractérise par une grande diversité culturelle et nous avons beaucoup à apprendre des traditions des peuples anciens et des minorités ethniques. Nous ne devons jamais nous laisser obnubiler par nos propres idées au point de ne plus avoir le temps d'étudier respectueusement celles des autres.

En occupant les fonctions de président de l'UICN, j'aurai à coeur d'être guidé par ces principes.

Je voudrais maintenant vous entretenir de plusieurs autres problèmes. Ces prochaines années, notre Union doit adopter une stratégie éclairée de développement durable. Cette stratégie sera au coeur même de notre credo: "Servir la Planète". Je voudrais maintenant vous parler un peu de ce concept de développement durable—d'une part, parce que j'ai moi-même joué un rôle dans son évolution en tant que membre de la Commission Brundtland et d'autre part, par crainte que ce mot ne devienne un code, dont le sens varie d'une personne à l'autre: tout le monde le considère comme une vertu, mais une vertu que seuls les autres devraient pratiquer. "Le développement durable", au sens maintenant classique que lui a donné la Commission, c'est-à-dire la satisfaction des besoins actuels sans que ne soit compromise la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins, a trait à toutes les formes de développement, pas seulement au "développement" dans le contexte particulier du tiers monde. Il concerne le développement de tous les pays et de tous les peuples du monde, en fait, il concerne le développement de notre société humaine.

Le développement des pays riches doit être durable, au même titre que le développement des pays pauvres. Les pays industrialisés doivent s'engager sur la voie du développement durable, tout comme les pays encore sous-développés.

C'est nécessairement aux pays industrialisés, dont les modes de développement n'ont à ce jour de toute évidence pas réussi à satisfaire aux exigences de la pérennité, qu'il incombe tout particulièrement de le faire.

Pour les pays en développement, ce concept a une implication particulière, qui va au-delà de la pérennité; il exige le développement en tant que tel. C'est ce développement qui doit être durable—un développement répondant aux besoins actuels, les besoins désespérés des plus démunis.

Pour les pays industrialisés, le développement durable signifie par conséquent modifier, moduler, modérer le développement, de telle sorte qu'il devienne durable dans un contexte mondial. Pour les pays en développement, il signifie faciliter le développement et ce, sur une base qui soit aussi durable dans un contexte mondial.

En début d'année, la conférence de la Fondation Stanley a exprimé cette nature intégrée de l'environnement et du développement dans un langage simple et concis:

"Il n'y aura pas d'action efficace sur l'environnement (concluait-elle) sans action également efficace sur le développement."

Durant cette Assemblée générale, des participants ont exprimé la crainte que la mise en relief du développement durable dans le Programme de l'UICN n'implique un éloignement de l'objectif fondamental de l'Union. Cette crainte est certes légitime mais nous devons veiller à ne pas être, ou paraître, indifférents aux nouveaux défis ou à la nouvelle dimension des anciens défis. Il serait confortable (bien que difficilement éthique ou rationnel) pour les spécialistes de la conservation, d'oublier que les deux tiers de l'humanité vivent dans la pauvreté. Mais puisque la conservation consiste à faire vivre l'homme en harmonie avec la nature, il n'est tout simplement pas réaliste d'ignorer l'impact d'un stress aussi grave sur la conservation elle-même, comme vous l'avez vu dans pratiquement tous les domaines d'activités de l'UICN: des activités des commissions aux programmes thématiques de l'Union sur le terrain.

La condition socio-économique de l'homme est directement liée à ce que nous faisons pour la nature. C'est la raison pour laquelle nous devons respecter la planète, la planète tout entière, la terre et toutes ses ressources vivantes—y compris les hommes qui l'habitent. C'est la raison pour laquelle nous devons avoir une stratégie axée sur la



pérennité si nous voulons donner une chance à la conservation d'être crédible aux yeux de tous les habitants de la planète—représentés par les membres de l'UICN et, grâce à cette crédibilité, réussir.

Je n'éprouve cependant aucun doute que nous puissions être crédibles tout en restant fidèles à nos idéaux les plus nobles, car les activités menées par l'UICN pour promouvoir ces idéaux a été un processus d'évolution permanent et, là où il y a continuité, le début et la fin ne sont pas en conflit mais en harmonie. Nous sommes toujours plus forts grâce au sang neuf qu'amène la véritable évolution; le renouveau qui permet la poursuite plus dynamique d'une idée existante. Sans cela, l'UICN deviendrait elle-même une espèce menacée—mais sans personne pour la pleurer. Convaincus que nous sommes de notre propre valeur, ne baignons pas dans l'autosatisfaction au point de penser que notre bien-fondé est si évident pour une autre génération, qui attend impatiemment d'hériter un monde.

A l'occasion de la publication du rapport de la Commission Brundtland à Londres, en 1987, parmi les invités qui le reçurent des mains de Mme Brundtland figurait Jenny Damayanti, une jeune indonésienne, qui fit ce plaidoyer émouvant:

"S'il vous plaît, Messieurs les Présidents, les Premiers Ministres et les Généraux, écoutez les pauvres, la voix de ceux qui ont faim et qui sont forcés de détruire l'environnement. Ecoutez la mort silencieuse des forêts, des lacs, des rivières et des mers, les sols mourants de la planète, empoisonnés et foulés aux pieds par l'avidité, la pauvreté et les inégalités. Nous, les jeunes, les entendons clairement et distinctement".

Les jeunes comprennent intuitivement comment environnement et développement s'intègrent, comment écologie et économie sont liés. Il y avait l'écho de Jenny Damayanti à notre Assemblée générale ici, à Perth. Et nous aussi, nous ferions bien d'écouter.

Au cœur de toute civilisation digne de ce nom, il y a une éthique. De là jaillit, par exemple, le devoir de respecter son prochain. Les lois codifient ce devoir et punissent tout comportement manquant à son respect. Dans la grande communauté qu'est devenu le monde, ce devoir doit s'étendre à l'environnement qui est, après tout, le système qui nous fait vivre—la "mère de l'humanité" comme les anciens de nombreuses cultures voyaient la terre—notamment les premiers habitants de l'Australie. Nous devons promouvoir cette éthique de respect de l'environnement et de nos frères humains, comme étant l'essence même de la mission de l'UICN. Faute d'établir une base

éthique pour la survie de l'homme, une ombre tombera à jamais entre les promesses de nos solutions techniques et l'accomplissement de ces solutions.

Un tel engagement éthique doit lui-même reposer sur la reconnaissance du fait que c'est notre propre génie, non contraint par l'éthique, qui nous conduit à la destruction de notre propre planète. La menace ne vient pas d'un habitat hostile mais de la domination que nous avons imposée à la planète qui nous fait vivre. Inutile de vous rappeler que les pluies acides ne tombent pas toutes seules du ciel. La couche d'ozone ne s'est pas trouée naturellement. Le niveau des mers ne menace pas de s'élever ni la terre de se réchauffer par la volonté de Dieu. Le pauvreté, la croissance démographique, la faim sont des problèmes créés par nous. Un holocauste nucléaire, accidentel ou délibéré, ne sera pas imputable aux "foudres divines". Ce sont nos politiques de pouvoir, notre génie, notre science, qui ont contribué à toutes ces menaces à la survie de l'homme. Après avoir évolué pour exercer notre domination sur la terre, nous devons aujourd'hui affronter le corollaire qu'est l'autodestruction. Nous parlons de ce danger comme d'une menace pour l'environnement, ce qu'il est en partie. Mais c'est essentiellement une menace pour le genre humain.

Et la triste vérité est que, que nous disparaissions par une explosion nucléaire ou par une catastrophe écologique, la terre et les autres espèces qui l'habitent se porteront peut-être mieux après notre départ. Notre mère la Terre se remettra de ses blessures, aussi graves soient-elles; la faune et la flore de notre planète, aussi transfigurées soient-elles, auront peut-être plus de chance de survivre et de s'épanouir. Etant devenu le prédateur le plus dangereux et le plus vorace de la terre, *Homo sapiens* ne sera peut-être nullement regretté. Mais faut-il que cela arrive? Ne pouvons-nous changer nos habitudes et nous sauver? La réponse est indiscutablement "oui"—à condition que nous parvenions à un engagement éthique envers la "pérennité" et que nous vivions par cet engagement.

Ainsi, alors même que l'UICN entame une nouvelle période triennale, nous ne devons nous faire aucune illusion quant à l'ampleur de notre tâche. Des ennemis terribles nous guettent: avidité, égoïsme, ignorance, suffisance, étroitesse d'esprit, manque de clairvoyance, pour n'en citer que quelques-uns; et ils se trouvent dans tous les pays et chez tous les peuples. Nous devons les surmonter et le rôle de l'UICN dans la campagne menée à cette fin est un rôle crucial. De nous, scientifiques et spécialistes de toutes sortes, il exigera l'intégrité de nos jugements et de nos conclusions; il exigera le courage de s'exprimer dans tous nos pays et

dans la communauté mondiale. Les détracteurs, les sceptiques, les incrédules seront nombreux. Il y aura des divergences de vue honnêtes et quelques contrariétés. Et nous ne connaissons pas nécessairement d'apologie de notre vivant.

Nous pouvons toutefois être certains qu'un jour viendra où une autre génération demandera: "Comment ont-ils pu menacer la survie de l'homme? N'y avait-il vraiment personne pour prendre la parole quand il était encore temps de mettre en garde?". Faisons le nécessaire pour que quelqu'un réponde: "Oui, certains l'ont fait; l'UICN en particulier, par la voix de ses scientifiques et de ses non-scientifiques, des représentants gouvernementaux et des organisations non gouvernementales, des écologues et des partis verts et des différents groupes de la conservation et surtout des citoyens ordinaires, suffisamment concernés". Et parmi ceux qui auront parlé figureront des représentants du monde des affaires, auxquels notre Union n'est pas encore disposée à ouvrir ses portes, mais à qui nous devons laisser une chance de dialogue—pour l'échange constructif d'idées et d'informations sur la direction de notre économie mondiale, avec un véritable sens de l'avenir dans la pérennité et la dignité.

Le message de l'UICN "Servir la planète" doit atteindre le monde entier; sa "Stratégie pour Demain" doit devenir un credo mondial. Je me suis déjà engagé envers cette cause, mais c'est à vous tous qu'il incombe d'agir concrètement: dans vos commissions; dans vos organisations nationales; dans tout ce que vous faites, avec et pour l'UICN, dans ce "champ plein de monde" qu'est notre planète.

Le message de Perth est un message que nous devons tous transmettre, mais qui s'adresse aussi à nous tous. Je parie que vous l'avez bien reçu et que vous le diffuserez afin que, lorsque nous nous réunirons à nouveau, en 1993, nous puissions dire, en toute conscience, que nous avons non seulement essayé, mais réussi—suffisamment en tout cas pour que ces efforts n'aient pas été déployés en vain et pour continuer à essayer. La route peut parfois sembler sombre, mais l'obscurité ne devrait pas nous décourager. Rabindranath Tagore écrivait, il y a un siècle: "La lanterne que nous portons vainc l'obscurité de la route à suivre". La lanterne de l'UICN apporte la lumière dont le monde a besoin. Ne nous lassons jamais de la porter sur le sentier de l'avenir.

## Annexe 33

### Discours de clôture de M. M.W. Holdgate, directeur général

Je me suis demandé comment le mieux résumer cette Assemblée générale de l'Union. Je crois pouvoir le faire très simplement, en deux mots: intégration et intégrité.

Intégration parce qu'elle a réuni les membres, le conseil, les commissions et le secrétariat. Nous quittons Perth avec une mission et un but communs, avec un programme qui nous lie dans notre tâche: sauver la planète, servir le monde de l'humain et construire un avenir durable.

Intégrité parce qu'ensemble, nous avons élaboré une déclaration de mission et un message qui font autorité, sont honnêtes, scientifiques et ont un sens social.

Nous avons réitéré que le but fondamental de l'UICN est de garantir la conservation de la nature et nous nous sommes remis en mémoire que nous ne faisons pas cela uniquement pour des raisons utilitaires. Nous sommes les enfants de la Terre et tout ce qui arrive à la Terre nous arrive à nous. Nous participons de la nature et sans elle, il en est fini de notre inspiration spirituelle, des fondements de notre existence et de l'avenir de nos petits-enfants. Nous nous sommes rappelé que nous devons nous préoccuper de l'éthique environnementale aussi bien que des avantages matériels que peut et doit procurer l'utilisation durable des ressources.

Le monde plie sous les assauts de l'humanité. Les plus démunis sont forcés à des comportements qui réduisent un peu plus leurs chances de s'en sortir. Les riches, par la surconsommation et les distorsions du commerce mondial et des systèmes économiques sur lesquels ils ont la mainmise enferment des millions de personnes dans le désespoir. Il est de notre devoir d'aider la communauté mondiale à trouver une issue à cette situation épouvantable, à trouver un nouvel équilibre afin que les 8 à 10 milliards d'hommes que portera la terre dans moins de cent ans puissent vivre en harmonie avec la nature.

Cette Assemblée générale a dit clairement que nous ne sommes pas obligés d'utiliser chaque parcelle du monde naturel. Nous avons fait la preuve de cette conviction en luttant pour que l'Antarctique reste un continent sauvage, protégé d'un usage destructeur. Nous nous sommes engagés à protéger l'intégrité de nos parcs nationaux et de nos réserves naturelles, d'autant plus que ce sont des centres dans lesquels la diversité biologique de notre planète peut être préservée. Mais nous avons aussi admis la nécessité d'être réalistes. Un peu partout, les besoins de l'homme augmentent: il faut les satisfaire de façon responsable et écologiquement durable. Notre Union a le devoir d'aider les gouvernements et les communautés locales—les femmes et les hommes, les jeunes et les vieux—à élaborer des stratégies et des méthodes pratiques qui permettront au développement vital de se dérouler sans miner la résistance de la nature ou ruiner les aspirations des générations futures. Il nous faut aussi un moyen de prévoir et de prévenir, lorsque le mode de développement risque de faire se heurter l'homme et l'environnement, au détriment des deux.

Nous avons discuté la stratégie pour les années 90, "Servir la Planète" et j'espère que maintenant, toute la lumière est faite sur la voie que nous allons suivre. Nous avons discuté la Stratégie de conservation de l'Antarctique ainsi que les nombreuses stratégies nationales et les plans stratégiques qui sont des fruits essentiels de notre travail. Nous avons enfin discuté en détail des programmes scientifiques de l'Union—programmes pour la sauvegarde des espèces, la protection des biotopes, la conservation et l'utilisation rationnelle des forêts, des zones humides, des régions côtières et marines et des parcours des régions arides—et de la manière dont, par l'intermédiaire de notre programme, nous pouvons améliorer notre compréhension des relations entre population et ressources, du rôle des femmes vis-à-vis de la

gestion des ressources et des impacts potentiels des changements climatiques que l'homme est en train d'induire, sans oublier le rôle du droit, de l'éducation, de la communication et de l'action sociale qui donneront forme au monde de demain. Nous avons reconnu, à travers ces débats, que nos activités de conservation doivent être promues et développées dans le contexte social le plus large et que les politiques sociales doivent reposer sur une solide connaissance du monde naturel qui est leur raison d'être et leur limite ultime.

J'ai la certitude que cette Assemblée générale a été le témoin d'un changement de rôle radical de l'UICN. Pendant près de 42 ans, l'Union a présenté bien des caractéristiques du savant légendaire. Elle s'est appliquée dans ses analyses scientifiques prudentes, s'est attachée à préparer des projets bien construits que d'autres ont adoptés ou rejetés à leur gré et à aider ses membres dans leur tâches et actions. Or, cette Assemblée générale a estimé que l'Union doit être plus positive et plus décidée dans son rôle de champion de la nature et de guide. Je me réjouis que l'Assemblée souhaite pour l'UICN un rôle allant au delà de celui de défenseur mais soyons clairs sur un point. Si votre président, votre conseil et moi-même, en tant que chef de cette organisation, devons parler en votre nom, c'est au nom du mouvement dans son entier, représenté par les membres de l'UICN que nous devons le faire et pas au nom d'un secteur particulier de l'Union. Et pour jouer un rôle de guide et de porte-paroles pour l'UICN, nous devons renforcer la communication interne. Nous ne pouvons lancer de campagnes ou prendre position au nom de ceux qui se retrouvent une fois tous les trois ans en Assemblée générale. Dans le texte que vous avez adopté pour la mission de l'UICN, vous demandez au conseil et au directeur général de mettre en place de nouveaux mécanismes de communication et de consultation permanentes avec les membres et cela est capital.

Le dialogue est essentiel. Mais je vous rappelle qu'il ne suffit pas d'améliorer le dialogue interne. Il faut mieux faire comprendre l'importance de la conservation et, en particulier la nécessité de prendre soin de la nature, fondement même de tout développement et de l'avenir. Voyons les choses en face. Dans moins d'un siècle, nous serons deux fois plus nombreux. Les 5,3 milliards que nous sommes aujourd'hui ne vivent pas plus en harmonie les uns avec les autres qu'avec la nature. Les trois quarts du monde seront industrialisés. Si l'industrialisation est mal conçue et utilise les technologies du passé, la catastrophe guette certains d'entre nous ici présents. L'industrialisation doit se faire dans de bonnes conditions: ce qui veut dire qu'il nous faut

de nouvelles technologies, des technologies encore à inventer. L'invention et la mise en place des produits de l'imagination des ingénieurs dépendent, dans une large mesure, de l'industrie privée, seront réglementées par les gouvernements qui seront constamment écartelés entre des pressions politiques en faveur d'un profit économique rapide et leur aspiration logique à la durabilité. J'ai la conviction que, dans cette situation, un dialogue entre le secteur des affaires et de l'industrie, le secteur public et le secteur de l'environnement est fondamental et que l'UICN, vu la diversité de ses membres, est bien placée pour engager ce dialogue. Pour des raisons valables, l'Assemblée générale a refusé de créer une nouvelle catégorie de membres pour le secteur des affaires. Toutefois, je ne crois pas que nous puissions nous passer d'un dialogue dans lequel nous, les défenseurs de la Terre, ferons admettre à l'industrie et aux gouvernements le caractère impératif de nouvelles technologies et d'un nouveau développement tout en leur faisant comprendre la fragilité de l'environnement et les contraintes écologiques que l'industrialisation doit respecter pour ne pas aller à la catastrophe. Je propose de développer ce dialogue dans les trois prochaines années.

Lorsque nous réunirons notre prochaine Assemblée, beaucoup de choses se seront passées. Nous aurons lancé "Servir la Planète", quel que soit le titre définitif que nous lui donnerons. Des réunions importantes auront eu lieu, organisées par le PNUE, l'UNESCO et les secrétariats de conventions internationales comme Ramsar et la CITES. Le IV<sup>e</sup> Congrès sur les parcs nationaux aura eu lieu au Venezuela, début 1992 et cette réunion promet d'être une conférence mondiale sur la conservation de la diversité biologique plutôt qu'une simple réunion de spécialistes des parcs. La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement aura également eu lieu et j'espère que nous aurons commencé à organiser des forums régionaux de l'UICN pour amener nos membres à débattre des préoccupations que nous partageons tous. Ce seront des années chargées et passionnantes. Je souhaite qu'avant la prochaine Assemblée générale, les forces internes de l'Union et sa contribution collective à l'avenir du monde—pour laquelle la vision et l'engagement de nos membres sont plus nécessaires que jamais—auront fait un bond gigantesque en avant.

Pour terminer, je vous remercie tous de votre appui, de vos encouragements et de vos critiques amicales. Puis-je mentionner ici la dette que j'ai envers notre président sortant, M. Swaminathan et ma joie de voir Sir Shridath Ramphal lui succéder. Ces prochaines années verront l'apothéose de ma

contribution à l'UICN et je suis réconforté par tout ce que j'ai entendu, dans ces lieux magnifiques, mis à disposition et équipés par nos hôtes australiens que je remercie vivement pour tout ce qu'ils ont fait et font pour l'UICN. Nous repartons avec un secrétariat fort et concerné et je voudrais remercier

tout mon personnel pour sa loyauté. Je vous souhaite à tous bonne chance pour ces trois nouvelles années épuisantes, années pendant lesquelles nous pouvons faire tant de choses pour notre Planète.

# Discours de clôture de M. M.S. Swaminathan, président de l'Union mondiale pour la nature

Nous arrivons au terme d'une Assemblée réellement mémorable—mémorable pour la beauté du cadre, pour la générosité du pays hôte, des gouvernements du Commonwealth et de l'Etat, et de son peuple, pour l'efficacité du comité organisateur, pour la fierté de participer, témoignée par tous ceux qui ont contribué à l'organisation, et pour l'aide merveilleuse apportée par nos interprètes, afin que la langue ne soit pas une barrière à la communication entre les femmes et les hommes venus ici de plus de cent pays, des cinq continents. Mais si je qualifie cette Assemblée générale de mémorable, c'est surtout à cause de la compréhension de la conservation des ressources naturelles, de l'engagement envers cette cause, et de la réalisation qu'il y a urgence à empêcher toute nouvelle détérioration de l'environnement, dont ont fait preuve les membres de l'Union et les observateurs, quelle que soit leur affiliation—gouvernementale, non gouvernementale ou intergouvernementale.

Cette Assemblée générale peut aussi être qualifiée de mémorable à un autre titre—à cause de l'insistance, d'abord du Premier Ministre de l'Australie, dans son discours inaugural et, plus tard, des représentants des populations indigènes et aborigènes de différents pays et régions, sur le fait que l'harmonie avec la nature, à laquelle nous aspirons aujourd'hui, était fondamentale dans l'éthique de l'époque pré-industrielle. Au cours de mon voyage au Guyana, il y a quelques mois, merveilleux pays dont est originaire notre nouveau président, qui vient de prononcer un discours inspiré, on m'a raconté une légende amérindienne: "Le ciel est retenu par les arbres. Si la forêt disparaît, le ciel—toit du monde—s'effondrera et la nature et l'homme périront ensemble." Pour nos ancêtres, la forêt n'était pas seulement un réservoir de carbone mais le fondement même de la vie. La Charte aborigène de la nature est née du quotidien et non pas du monde de la parole, que nous connaissons

généralement aux réunions internationales. Cela explique pourquoi elle a un impact émotionnel et spirituel si fort, contrastant avec les conventions et les protocoles que nous rédigeons aujourd'hui, où la qualité de la rédaction se mesure souvent à la capacité de remplacer la précision des engagements par des platitudes.

"La conservation dans un monde en mutation" a été choisi comme thème de cette Assemblée générale. Quel autre titre aurait pu mieux convenir? Le monde a certainement subi des changements considérables depuis que nous avons commencé nos travaux, il y a huit jours. Les risques de guerre au Moyen-Orient—impliquant probablement des armes capables de provoquer non seulement mutilations et morts mais aussi mutations et dommages génétiques—se sont accrus. Il est regrettable que ce soit justement au moment où les chances de convertir les canons en céréales et en biens destinés à satisfaire les besoins de base de milliards de familles démunies commençaient à se préciser, que cette heureuse tendance se trouve aussi gravement contrecarrée.

Dans plusieurs pays, y compris notre pays hôte, la récession économique, avec des risques de chômage accrus, s'est installée. La guerre du commerce et des subventions a sapé la sécurité économique des agriculteurs, dans les pays tant développés qu'en développement, souvent pour des raisons opposées.

Dans la vie, plaisir et souffrance vont de pair. Durant les huit jours qui viennent de s'écouler, nous avons connu plusieurs événements heureux. Le 28 novembre, la Banque Mondiale, le PNUE et le PNUD ont annoncé la création d'un Fonds mondial pour l'environnement—première étape sur la longue route menant à un engagement mondial à disséminer des politiques et des technologies "vertes" sur les cinq continents. Le 1er décembre, nous avons appris qu'une équipe de scientifiques australiens et chinois de l'université de Sydney

avait mis au point des méthodes permettant au blé de tirer de l'azote de l'atmosphère, offrant ainsi la possibilité de libérer la productivité agricole de la consommation d'engrais minéraux.

L'adoption de l'espagnol comme langue officielle, la décision de décentraliser la structure de l'organisation par l'ouverture de nouveaux bureaux nationaux et délégations régionales et l'établissement d'un fonds volontaire destiné à faciliter la participation des représentants des pays en développement aux activités de l'Union, aideront l'UICN, qui est actuellement plutôt "eurocentrique" à devenir réellement "mondocentrique". Je considère cette transition comme l'une des contributions les plus importantes de cette Assemblée générale.

La Résolution sur l'Antarctique, que nous avons adoptée aujourd'hui, demandant une interdiction permanente des activités de prospection et d'exploitation minières en Antarctique, souligne notre détermination à rechercher le bien public et l'équité entre les générations plutôt que le profit privé et les bénéfices à court terme comme règles de base dans la gestion de notre patrimoine naturel commun.

La présentation conjointe du projet de Parc national de Si-A-Paz ou de la Paix par les représentants du Nicaragua et du Costa Rica a montré que la nature peut aider à réunir ce que l'homme divise.

Si nous ne connaissons pas précisément le nombre d'espèces qui se sont probablement éteintes pendant que nous débattions des méthodes à adopter pour préserver les aires protégées, nous savons néanmoins que la destruction des biotopes et l'extinction des espèces sont de bien tristes réalités. Nous connaissons toutefois avec plus de précision le nombre d'enfants qui meurent chaque jour de faim, de malnutrition et de maladie. L'exhortation de la Déclaration de principes de l'UICN adoptée par la présente Assemblée générale, demandant que l'utilisation des ressources naturelles repose sur des principes de pérennité et d'équité écologiques est, par conséquent, tout particulièrement appropriée pour sauver les enfants d'aujourd'hui et de demain.

En quittant Perth, nous entamons une période traditionnellement associée à la paix et à la bonne volonté. C'est aussi une période où nous devrions faire le bilan des bienfaits dont nous avons été comblés. C'est avec gratitude que nous évoquons l'esprit visionnaire d'hommes comme Paul Sarasin, spécialiste suisse de l'environnement, ou Sir Julian Huxley, de ceux qui participèrent aux deux conférences préparatoires de Brunnen, en 1946 et 1947, d'organisations comme la Ligue Suisse pour la Protection de la Nature et l'UNESCO et du

Gouvernement français, qui sont un peu les pères spirituels de l'UICN, née en 1948. Nous évoquons avec non moins de gratitude le rôle joué par les figures de proue de la conservation, tel Sir Peter Scott, qui a fondé la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. Pour ce qui est de la période triennale qui vient de s'écouler, c'est avec plaisir et fierté que nous nous rappelons la Réunion de Fontainebleau, deuxième phase de la célébration de notre anniversaire, ainsi que la commémoration de la naissance de l'UICN, il y a 40 ans, sous l'égide de l'UNESCO et du Gouvernement français. Et nous sommes très reconnaissants aux conseillers qui, comme Jean-Claude Lefeuvre, ont fait de la célébration de notre 40e anniversaire un événement vraiment exceptionnel.

Nous comptons l'engagement de nos membres et des partenaires de notre réseau, ainsi que la conduite éclairée de notre directeur général et le dévouement du personnel de l'UICN parmi les principaux bienfaits. Mais nous avons surtout la chance de pouvoir ajouter à cette liste de bienfaits la nomination de notre nouveau président, Sir Shridath Ramphal, personnalité éminente sur le plan de l'éthique, de la paix et de la justice sociale internationales, dont la contribution à l'histoire contemporaine est, en tout, remarquable.

Durant la présentation australienne du 29 novembre, Susannah Begg nous a mis au défi de définir notre vision du monde dans lequel la jeune génération devra vivre. La réponse de l'Assemblée générale est claire—si nous voulons que la jeunesse d'aujourd'hui et de demain puisse avoir bonheur et santé, nous devons nous diriger vers une *Société de conservation*—une société dans laquelle les meilleures techniques modernes de l'agriculture, de l'industrie, de l'information et de la gestion sont intégrées de manière écologiquement rationnelle à la sagesse et aux techniques traditionnelles, une société dans laquelle les modes de vie "non durables" et la pauvreté inacceptable seront devenus des anachronismes.

Faire naître et croître cette Société de conservation ne sera pas tâche facile. Dans les sociétés démocratiques, la politique publique a souvent tendance à être influencée par l'horizon temporel entre deux élections, alors que dans les dictatures, cette période se prolonge jusqu'au prochain coup d'Etat. Dans les deux cas, la génération suivante est beaucoup trop éloignée dans le temps. Parvenir à des taux de croissance économique plus élevés au lieu d'éteindre les incendies écologiques qui détruisent notre monde devient la préoccupation première des gouvernements dans ces contextes politiques.

Ainsi, il est regrettable que les résultats des négociations commerciales du GATT, tenues en

Uruguay, puissent avoir une incidence plus grande sur les forêts mondiales que nos résolutions. Il est déplorable que les décisions prises dans les couloirs de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et de l'Union internationale pour la protection des nouvelles variétés de plantes (UPOV) ainsi que les négociations du GATT sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (TRIP) aient une plus grande influence sur l'établissement d'une convention mondiale relative à la diversité biologique que nos propres résolutions. Il est aussi fort regrettable que le ralentissement des changements climatiques mondiaux et la protection de la couche d'ozone soient davantage tributaires de la décision des pays industrialisés et des grandes sociétés multinationales d'accorder une importance relative plus grande aux brevets ou à la protection de la planète que de nos résolutions.

L'ampleur de la tâche éducative qui nous incombe, à nous les spécialistes de la conservation, est claire. Il s'agit d'une véritable bataille que nous finirons par gagner, mais chaque jour de retard pris dans la diffusion de l'éthique d'une Société de conservation ne fera qu'ajouter à la misère de millions d'enfants, de femmes et d'hommes, car ce sont les plus démunis et les plus marginalisés qui souffrent le plus de la dégradation de l'environnement. C'est pourquoi, nous devrions aiguïser nos instruments pour sensibiliser le public et les cercles

politiques. Je suis heureux qu'un tel outil, que j'avais proposé il y a cinq ans—une Amnesty pour la Terre—ait pris une forme embryonnaire à cette Assemblée générale.

Je voudrais conclure en citant le chant si émouvant interprété par les enfants de l'école primaire de Nedlands à la cérémonie d'ouverture, chant que j'ai déjà cité dans mon discours d'ouverture.

"La vie est un chant que je dois chanter  
Un don d'amour que je dois partager  
Et quand je vois la joie qu'elle apporte  
Mon entrain dans les airs virevolte".

J'espère sincèrement que la nouvelle année—qui commencera dans 26 jours exactement—nous apportera plus de chants d'espoir que de déceptions—et que chacun d'entre nous connaîtra à la fois le bonheur personnel et la satisfaction professionnelle. Je vous remercie du fond du coeur de toute la gentillesse et de la coopération dont vous avez fait preuve à mon égard tout au long de cette Assemblée générale et durant les six années qui viennent de s'écouler.

Je vous souhaite un bon retour chez vous, un Joyeux Noël et une Bonne Année.

Je déclare maintenant close la 18e session de l'Assemblée générale de l'Union mondiale pour la nature.



# Liste des participants

## Argentina/Argentine/ Argentina

Mr Fernando Ardura  
Vocal del Directorio  
Administración de Parques  
Nacionales  
Secretaría de Agricultura y  
Ganadería  
Av. Santa Fe 690  
1059 Buenos Aires  
Argentina  
Tel. (54 1) 3116633  
Telex 21535 dgaag ar  
O Administración de  
Parques Nacionales

Lic Jorge Aumedes  
Presidente del Directorio  
Administración de Parques  
Nacionales  
Secretaría de Agricultura y  
Ganadería  
Av. Santa Fe 690

1059 Buenos Aires  
Argentina  
Tel. (54 1) 3116633  
Telex 21535 dgaag ar  
O Administración de  
Parques Nacionales

Mr Francisco Erize  
Fundación Vida Silvestre  
Argentina  
Defensa 245  
Buenos Aires  
Argentina  
Tel. (54 1) 3314864  
NG Fundación Vida Silvestre  
Argentina

Sr Francisco Ingouville  
Fundación Ambiente y  
Recursos Naturales (FARN)  
Monroe 2142  
1428 Buenos Aires  
Argentina  
Tel. (54 1) 7819171  
Fax (54 1) 7816115  
O Fundación Ambiente y

Recursos Naturales  
(FARN)

Dr Prof. Raymond Laurent  
Fundación Miguel Lillo  
Miguel Lillo 251  
4000 Tucumán  
Argentina  
Tel. (54 81) 251277  
Fax (54 81) 311462  
O SSC

## Australia/Australie/ Australia

Mr Robert Adams  
Conservation Commission of  
the Northern Territory  
P.O. Box 4%  
Palmerston NT 0831  
Australia  
Tel. (61 89) 894467  
O Conservation Commis-  
sion of the Northern  
Territory

Mr Peter Alabaster  
ACT Parks and Conservation  
Service  
ACT Legislative Assembly  
P.O. Box 158  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 62) 751111  
GA ACT Parks and  
Conservation Service

Ms Pam Allan  
Department of the Arts, Sport,  
the Environment, Tourism  
and Territories  
P.O. Box 91  
Wentworthville  
Australia  
Tel. (61 2) 6317006  
O Department of the Arts,  
Sport, the Environment,  
Tourism and Territories

Mr Nicholas T. Allen  
Manager Environmental  
Services  
BHP Utah Minerals Inter-  
national Asia Pacific  
Division  
140 William Street  
Melbourne VIC 3000  
Australia  
Tel. (61 3) 6093342

Fax (61 3) 6093532  
Telex 30408  
O BHP Utah Minerals  
International Asia Pacific  
Division

Mr Peter Ambrosy  
c/ Harper-MacRae &  
Associates P/L  
Level 67, MLC Centre  
Martin Place  
Sydney NSW 2000  
Australia  
Tel. (61 2) 2387630  
Fax (61 2) 2211987  
Telex AA72566 COHQ  
O

Mrs Audrey Anderson  
Wider Visions  
24 David Crescent  
Hillarys  
Perth WA 6025  
Australia  
Tel. (61 9) 4010025  
O Wider Visions

Mr David Annandale  
Kinhill Engineers (Environ-  
mental Group)  
7/3 Ellen St.  
Fremantle WA  
Australia  
Tel. 3352898  
O Kinhill Engineers  
(Environmental Group)

Dr Mike Archer  
University of New South  
Wales  
Australia  
O University of New South  
Wales

Ms Jacqueline Ashton  
WWF-Australia  
P.O. Box 528  
Sydney NSW 2001  
Australia  
Tel. (61 2) 2476300  
O WWF Australia

Mr Roger Attwater  
Peel-Harvey Catchment  
Support Group  
P.O. Box 376  
Pinjarra WA  
Australia  
Tel. 5311954  
O Peel-Harvey Catchment  
Support Group

## Repères at abréviations

ST	Délégué d'un Etat membre de l'UICN
GA	Délégué d'un organisme de droit public, membre de l'UICN
NG	Délégué d'une organisation nationale non gouvernementale, membre de l'UICN
IN	Délégué d'une organisation internationale non gouvernementale, membre de l'UICN
AF	Délégué d'un membre affilié de l'UICN
O	Observateur
SSC	Commission de la sauvegarde des espèces
CNPPA	Commission des parcs nationaux et des aires protégées
CEL	Commission du droit de l'environnement
COE	Commission de l'écologie
CESP	Commission des stratégies et de la planification de l'environnement
CEC	Commission de l'éducation et de la communication

Note: Les titres des Commissions sont modifiés en accord avec la décision de la 18e session de l'Assemblée générale.

Mr John Bache  
President  
Crocodile Farmers Association  
of Australia  
P.O. Box 38503  
Winnellie NT 0821  
Australia  
Tel. (61 89) 844099  
Fax (61 89) 470374  
O Crocodile Farmers  
Association of Australia  
O SSC

Mr Alex Bainbridge  
Australian Conservation  
Foundation  
340 Gore Street  
Fitzroy VIC 3065  
Australia  
Tel. (61 3) 4161455  
Fax (61 3) 4160767  
O Australian Conservation  
Foundation

Dr Graham Baines  
Environment Pacific  
3 Pindari Street  
The Gap  
Brisbane QLD 4061  
Australia  
Tel. (61 7) 3003304  
Fax (61 7) 3002611  
O COE

Mr John Bannister  
The Western Australia  
Museum  
Francis St.  
Perth, WA  
Australia  
Tel. (61 9) 3284443  
Fax (61 9) 3288686  
O SSC

Dr Sue Barker  
South Australian Department  
of Environment and  
Planning  
55 Grenfell Street  
Adelaide SA 5001  
Australia  
Tel. (61 8) 2167777  
GA South Australian  
Department of  
Environment and  
Planning

Dr Bryan A. Barlow  
CSIRO Division of Plant  
Industry  
P.O. Box 1600  
Canberra City ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 62) 2465039  
Fax (61 62) 2465530  
O CSIRO Division of Plant  
Industry

Mr Robert Beeton  
University of Queensland  
Gatton  
Gatton QLD 4343  
Australia  
Tel. (61 75) 620325  
Fax (61 75) 623081  
Telex QUCOL AA 40866  
O CEC

Ms Susannah Begg  
Leader of the Australian Youth  
Delegation to the 1990  
Montreal Convention  
Meeting  
Australia  
O

Ms Pam Beggs  
Minister for Tourism  
State Government  
Government House  
Perth WA  
Australia  
O State Government

Mr Ahmet Bektas  
Wilderness Society  
Parliament House  
Hobart  
Tasmania 7000  
Australia  
Tel. (61 02) 306201  
Fax (61 02) 231406  
NG Wilderness Society

Dr Richard Bell  
Bahá' International Com-  
munity Office of the  
Environment  
15 McKenzie Road  
Samson WA 6163  
Australia  
Tel. (61 09) 3376585  
Fax (61 09) 3104997  
O Bahá' International  
Community Office of the  
Environment

Mr Glen Bennett  
Environmental Education  
Consultant  
Ministry of Education  
Curriculum Policy Branch  
151 Royal Street  
East Perth WA 6004  
Australia  
Tel. (61 9) 4204810  
Fax (61 9) 4205005  
O Ministry of Education

Mr Marcus Beresford  
Conservation Council of South  
Australia  
120 Wakefield Street  
Adelaide 5000  
Australia  
Tel. (61 8) 2235155  
Fax (61 8) 2322490  
NG Conservation Council of  
South Australia

Mr Raj Bessarab  
Friends of the Earth-Australia  
18 Pelham Road  
Armadale WA 6112  
Australia  
Tel. (61 9) 3997518  
Fax (61 9) 3322507  
O Friends of the Earth-  
Australia

Ms Ana Bisset  
Island Coordinating Council  
P.O. Box 264  
Thursday Island  
Australia  
Tel. (61 70) 691446  
Fax (61 70) 691868  
O Island Coordinating  
Council

Mr David Black  
Dept. of the Arts, Sport, the  
Environment, Tourism &  
Territories  
Corporate Policy Division  
Dept. of Primary Industries  
and Energy  
P.O. Box 858  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 62) 723502  
Fax (61 62) 725448  
O Department of the Arts,  
Sport, the Environment,  
Tourism & Territories

Mr Neil Blake  
Australian Conservation  
Foundation  
340 Gore Street  
Fitzroy VIC 3065  
Australia  
Tel. (61 3) 4161455  
Fax (61 3) 4160767  
NG Australian Conservation  
Foundation

Mr A. S. Blunn  
Secretary  
Department of the Arts, Sports,  
the Environment, Tourism &  
Territories  
G.P.O. Box 787  
Canberra City ACT 2601  
Australia  
O Department of the Arts,  
Sports, the Environment,  
Tourism & Territories

Mr John David Blyth  
Department of Conservation  
and Land Management  
P.O. Box 104  
Como WA 6152  
Australia  
Tel. (61 9) 3868811  
Fax (61 9) 3861578  
O Department of  
Conservation and Land  
Management, WA

Prof. Bernhard Willem Boer  
Environmental Law Centre  
School of Law  
MacQuarie University  
Sydney NSW 2109  
Australia  
Tel. (61 2) 8057099  
Fax (61 2) 8057686  
NG Environmental Law  
Centre

Ms Marion Bowers  
Vice-President  
Save African Endangered  
Wildlife Foundation  
Australian Branch  
229 Oxford Street  
Leederville WA 6007  
Australia

Tel. (61 9) 4446550  
Fax (61 9) 4441073  
O Save African  
Endangered Wildlife  
Foundation

Ms Kate Boyd  
National Parks Association of  
New South Wales Inc.  
P.O. Box A96  
Sydney S. NSW 2000  
Australia  
Tel. (61 2) 264 7994  
Fax (61 2) 264 7160  
NG National Parks  
Association of New  
South Wales Inc.

Mr Desmond E. Boyland  
Assistant Director  
National Parks and Wildlife  
Service of Queensland  
P.O. Box 155  
North Quay QLD 4002  
Australia  
Tel. (61 7) 2277797  
Fax (61 7) 2277676  
GA National Parks and  
Wildlife Service of  
Queensland

Mr Mark Brabazon  
Executive Officer  
Dept. of Conservation and  
Land Management  
Hayman Road  
P.O. Box 104  
Como WA 6152  
Australia  
Tel. (61 9) 3868811  
Fax (61 9) 3861578  
O Dept. of Conservation  
and Land Management

Mr Ernie Bridge  
Minister for Agriculture, WA  
Ministry of Agriculture, WA  
Capita Centre  
197 St George's Terrace  
Perth WA 6000  
Australia  
O Ministry of Agriculture,  
WA

Dr Peter Bridgewater  
Director  
Australian National Parks and  
Wildlife Service  
P.O. Box 636  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 62) 500222  
Fax (61 62) 473528  
Telex 62971 aa  
GA Australian National  
Parks and Wildlife  
Service  
O CNPPA

Dr Bob Brown  
The Wilderness Society  
Parliament House  
Hobart  
Tasmania 7000  
Australia  
Tel. (61 02) 306201

- Fax (61 02) 231406  
NG The Wilderness Society
- Ms Elizabeth Brown  
David Sheppard Conservation  
Foundation  
Australia  
O David Sheppard  
Conservation Founda-  
tion
- Dr Mick Brown  
Forestry Commission of  
Tasmania  
199 Macquarie St.  
Hobart  
Tasmania 7001  
Australia  
Tel. (61 02) 308202  
Fax (61 02) 238280  
O Forestry Commission of  
Tasmania
- Mr Peter R. Brown  
Senior Tutor in Wildlife  
Management  
Victoria College, Rusden  
Campus  
662 Blackburn Road  
Clayton, VIC 3168  
Australia  
Tel. (61 3) 853333  
Fax (61 3) 5447413  
O SSC
- Dr Andrew Arnold Burbidge  
Dept. of Conservation and  
Land Management  
P.O. Box 104  
Como WA 6152  
Australia  
Tel. (61 9) 4055100  
Fax (61 9) 3061769  
O Dept. of Conservation  
and Land Management  
O SSC
- Mr John Burgess  
26 Adelaide St.  
South Hobart,  
Tasmania 7004  
Australia  
Tel. (61 02) 306487  
O
- Ms Chris Burnup  
Assistant Director  
Business Council of Australia  
P.O. Box 7225  
Melbourne VIC 3004  
Australia  
Tel. (61 3) 8676288  
Fax (61 3) 8677861  
O Business Council of  
Australia
- Mr Noel Bushnell  
Gavin Anderson & Co.  
124 Exhibition Street  
Melbourne VIC 3000  
Australia  
Tel. (61 3) 6546555  
Fax (61 3) 6548179  
O
- Dr David R. Butcher
- Executive Director  
The Royal Society for the  
Prevention of Cruelty to  
Animals  
201 Rookwood Road  
Yagoona  
Sydney NSW 2199  
Australia  
Tel. (61 2) 7095433  
Fax (61 2) 7962258  
O SSC
- Mr Harry Butler  
Conservation Commission of  
the Northern Territory  
P.O. Box 496  
Palmerston  
Darwin NT 0831  
Australia  
Tel. (61 89) 894533  
Fax (61 89) 323849  
GA Conservation Commis-  
sion of the Northern  
Territory
- Ms Norma Calcutt  
Conservation Council of  
Western Australia  
10 Rosser Street  
Cottesloe WA 6011  
Australia  
Tel. (61) 3844274  
Fax (61) 2200653  
NG Conservation Council of  
Western Australia
- Ms Debbie Callister  
TRAFFIC Oceania  
P.O. Box R594  
Royal Exchange  
Sydney NSW 2000  
Australia  
Tel. (61 2) 2478133  
Fax (61 2) 2474579  
Telex 176177 btats  
O TRAFFIC Network
- Mr William Carr  
Manager of Environment  
Department of Resources  
Development  
Dept. of the Arts, Sport, the  
Environment, Tourism &  
Territories  
P.O. Box 787  
Canberra ACT 2601  
Australia  
O Department of Resources  
Development, Dept. of  
the Arts, Sport, the  
Environment, Tourism &  
Territories
- Hon. Fred Chaney MP  
Shadow Minister for the  
Environment  
P.O. Box 1005  
Midland WA 6056  
Australia  
O Dept. of the Arts, Sport,  
the Environment,  
Tourism & Territories
- Mr Stephen P. Charles  
Murdoch University  
Biological and Environmental  
Sciences
- South St.  
Murdoch WA 6150  
Australia  
Tel. (61 9) 3322727  
Fax (61 9) 3104997  
O Biological and  
Environmental Sciences,  
Murdoch University
- Mr Tony Charters  
Acting Secretary  
Wet Tropics Ministerial  
Council  
P.O. Box 155  
North Quay QLD 4002  
Australia  
Tel. (61 9) 2277713  
O Wet Tropics Ministerial  
Council
- Mr Paul Chatterton  
The Wildmess Society  
130 Davey St.  
Hobart  
Tasmania 7000  
Australia  
Tel. (61 02) 349366  
Fax (61 02) 235112  
NG Wildmess Society
- Dr David Chittleborough  
Bahá'í International Com-  
munity Office of the  
Environment  
2 Oriana Avenue  
Rostrevor SA 5073  
Australia  
Tel. (61 8) 13361862  
Fax (61 8) 3365242  
O Bahá'í International  
Community Office of the  
Environment
- Dr Robert Graham Chittle-  
borough  
24 Watt Street Swanbourne  
Swanbourne WA 6010  
Australia  
Tel. (61 9) 3831516  
O
- Ms Janet Cohen  
Australian Conservation  
Foundation  
340 Gore Street  
Fitzroy VIC 3065  
Australia  
Tel. (61 3) 4161455  
Fax (61 3) 4160767  
NG Australian Conservation  
Foundation
- Mr Ross Colliver  
Australian Conservation  
Foundation  
79 Stirling Street  
Perth WA 6000  
Australia  
Tel. (61 9) 2200669  
Fax (61 9) 2200668  
NG Australian Conservation  
Foundation
- Mr John Cordell  
Director, Pacific Programme  
Cultural Survival
- c/o Tropical Health Pro-  
gramme  
University of Queensland  
Herston QLD 4006  
Australia  
Tel. (61 7) 3663548  
Fax (61 7) 2522579  
O Cultural Survival
- Mr Peter Cosier  
Dept. of the Arts, Sport, the  
Environment, Tourism &  
Territories  
41 George Street  
Norwood 5067  
Australia  
O Dept. of the Arts, Sport,  
the Environment,  
Tourism & Territories
- Dr John Coulter  
Dept. of the Arts, Sport, the  
Environment, Tourism &  
Territories  
41 George Street  
Norwood 5067  
Australia  
O Dept. of the Arts, Sport,  
the Environment,  
Tourism & Territories
- Ms Janet Coveney  
Hon. Secretary  
Australian National Parks  
Council (ANPC)  
13 Park Road  
Middle Park VIC 3206  
Australia  
Tel. (61 3) 6992830  
NG Australian National  
Parks Council (ANPC)
- Ms Donna Craig  
Environmental Law Centre  
School of Law  
Macquarie University  
Sydney NSW 2109  
Australia  
Tel. (61 2) 8057077  
Fax (61 2) 8057686  
NG Environmental Law  
Centre, Macquarie  
University
- Dr Wendy Craik  
Great Barrier Reef Marine Park  
Authority  
P.O. Box 791  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 6) 2470211  
Fax (61 6) 2475761  
GA Great Barrier Reef  
Marine Park Authority,  
Queensland
- Mr Peter Cranny  
Queensland Forest Service  
P.O. Box 944  
Brisbane QLD 4001  
Australia  
Tel. (61 7) 2340004  
Fax (61 7) 2340271  
Telex QUEFOR AA43988  
O Queensland Forest  
Service

Ms Rosey Crisp  
Queensland Conservation  
Council  
P.O. Box 238  
North Quay  
Brisbane QLD 4002  
Australia  
Tel. (61 7) 2210188  
NG Queensland Conserva-  
tion Council

Mrs Ethnee Critchley  
Heytesbury Stud  
Keysbrook WA 6206  
Australia  
O

Lt Col R.A. Critchley  
Heytesbury Stud  
Keysbrook WA 6206  
Australia  
Tel. 5252158  
O

Dr David Dale  
Conservation Council of  
Western Australia  
1 Canning Avenue  
Mt Pleasant WA 6153  
Australia  
Tel. (61 63) 648663  
Fax (61 63) 648663  
NG Conservation Council of  
Western Australia  
O Wilderness Society

Mr Adrian Davey  
Resource & Environmental  
Science  
University of Canberra  
P.O. Box 1  
Belconnen ACT 2616  
Australia  
Tel. (61 6) 2522517  
Fax (61 6) 2522166  
O Resource & Environmen-  
tal Science, University of  
Canberra

Dr Jim Davie  
Queensland University of  
Technology  
Dept. of Planning & Landscape  
Architecture  
P.O. Box 2434  
Brisbane QLD 4000  
Australia  
Tel. (61 7) 2232111  
Fax (61 7) 2291510  
O COE

Prof. Bruce Davis  
Institute of Antarctic &  
Southern Ocean Studies  
University of Tasmania  
P.O. Box 2526  
Hobart  
Tasmania 7001  
Australia  
Tel. (61 2) 202972  
Fax (61 2) 202973  
Telex 58150  
O CNPPA  
O Australian Committee  
for IUCN

Ms Paula Deegan  
Conservation Council of  
Western Australia  
P.O. Box 137  
West Perth WA 6005  
Australia  
Tel. (61 9) 4811244  
Fax (61 9) 3221048  
NG Conservation Council of  
Western Australia

Mr John DeJose  
The International Union of  
Directors of Zoological  
Gardens  
c/o Perth Zoo Western  
Australia  
P.O. Box 489  
South Perth WA 6151  
Australia  
Tel. (61 9) 4740335  
Fax (61 9) 3673921  
IN The International Union  
of Directors of  
Zoological Gardens  
O SSC

Ms Anne-Marie Delahunt  
Australian Heritage Commis-  
sion  
P.O. Box 1567  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 6) 2712111  
Fax (61 6) 2732395  
GA Australian Heritage  
Commission

Mr John Dell  
Western Australian Naturalists'  
Club (Inc)  
P.O. Box 156  
Nedlands WA 6009  
Australia  
Tel. (61 9) 3898085  
O Western Australian  
Naturalists' Club (Inc)

Mr Tim Dendy  
South Australian Dept. of  
Environment and Planning  
55 Grenfell Street  
Adelaide SA 5001  
Australia  
Tel. (61 8) 216 7777  
GA South Australian Dept.  
of Environment and  
Planning

Ms Joanne DiSano  
First Assistant Secretary  
Dept. of the Arts, Sport, the  
Environment, Tourism &  
Territories  
P.O. Box 787  
Canberra City ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 6) 2741590  
Fax (61 6) 2573010  
ST Dept. of the Arts, Sport,  
the Environment,  
Tourism & Territories

Hon Donald Dobie M.P.  
Dept. of the Arts, Sport, the  
Environment, Tourism &  
Territories

P.O. Box 787  
Canberra City ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 62) 5218200  
Fax (61 62) 5401887  
O Dept. of the Arts, Sport,  
the Environment,  
Tourism & Territories

Mr John Dorman  
National Parks Association of  
New South Wales Inc.  
12 Rodgers St.  
Teralba NSW 2284  
Australia  
Tel. (61 49) 581564  
Fax (61 2) 2647160  
NG National Parks  
Association of New  
South Wales  
O CNPPA

Mr Peter Dring  
Royal Agricultural Society of  
Western Australia  
P.O. Box 111  
Camamah 6517  
Australia  
Tel. (61 99) 511233  
Fax (61 99) 511091  
O Royal Agricultural  
Society of Western  
Australia

Mr Craig Duby  
ACT Government  
ACT Legislative Assembly  
P.O. Box 158  
Canberra City ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 62) 751111  
GA ACT Parks and  
Conservation Service,  
Conservation and Land  
Management Branch

Mrs Elaine Duncan  
Wider Visions  
24 David Crescent  
Hillarys 6025  
Perth WA  
Australia  
Tel. (61 9) 4010025  
O Wider Visions

Mr Nicholas Duncan  
President  
Save African Endangered  
Wildlife Foundation  
Australian Branch  
229 Oxford Street  
Leederville WA 6007  
Australia  
Tel. (61 9) 4446550  
Fax (61 9) 4441073  
O Save African  
Endangered Wildlife  
Foundation

Mr Murray Edmonds  
State Manager  
Greening Australia  
Unit 5  
Leederville Village  
106 Oxford Street  
Leederville WA 6007

Australia  
Tel. (61 9) 2275771  
Fax (61 9) 2275760  
NG Greening Australia Ltd.

Ms Pam Eiser  
Fraser Island Defenders  
Organization  
3 Roslyn Avenue  
Panania NSW 2213  
Australia  
Tel. (61 2) 2476300  
Fax (61 2) 2478778  
NG Fraser Island Defenders  
Organization  
O CNPPA  
IUCN Council Member

Mr Murray Elliott  
Conservation Commission of  
the Northern Territory  
P.O. Box 496  
Palmerston  
Darwin NT 0831  
Australia  
Tel. (61 89) 894467  
GA Conservation Commis-  
sion of the Northern  
Territory

Ms Adele Farina  
Secretary to Minister Pearce  
WA State Government  
Government House  
Perth WA  
Australia  
O

Mr Anthony Fearnside  
Institute of Foresters of  
Australia  
P.O. Box E73  
Queen Victoria Terrace  
Canberra ACT 2600  
Australia  
Tel. (61 6) 2887656  
Fax (61 6) 2880441  
NG Institute of Foresters of  
Australia

Dr Margaret A. Feilman  
75 Malcolm Street  
West Perth, WA 6005  
Australia  
Tel. (61 9) 3219989  
O

Mr Ken Felton  
Forestry Commission of  
Tasmania  
P.O. Box 207B  
Hobart  
Tasmania 7001  
Australia  
Tel. (61 02) 308181  
Fax (61 02) 238280  
O Forestry Commission of  
Tasmania  
O SSC

Mr Chris Fitzharding  
Executive Director  
South West Development  
Authority  
Australia  
O South West Develop-  
ment Authority

- Dr Timothy Flannery  
Head Mammal Section  
Australian Museum  
6-8 College St.  
Sydney South NSW 2000  
Australia  
Tel. (61 2) 3398114  
Fax (61 2) 3604350  
O SSC
- Mr Wayne Fletcher  
Director, Biodiversity Section  
Dept. of the Arts, Sport, the  
Environment, Tourism &  
Territories  
P.O. Box 787  
Canberra City ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 6) 2741553  
Fax (61 6) 2741517  
ST Dept. of the Arts, Sport,  
the Environment,  
Tourism & Territories
- Mr Thomas Fox  
A/g Deputy Director  
National Parks and Wildlife  
Service of New South Wales  
P.O. Box 1967  
Hurstville NSW 2220  
Australia  
Tel. (61 2) 5856418  
Fax (61 2) 5856555  
Telex 26034 aa  
GA National Parks and  
Wildlife Service of New  
South Wales
- Mr Paul Frewer  
Deputy Premier's Office  
Government House  
Canberra City ACT 2601  
Australia  
O
- Mr Ian William Fry  
Director  
Wildlife Survival  
The Environment Centre  
608 Dean St.  
Albury NSW 2640  
Australia  
Tel. (61 60) 230813  
Fax (61 60) 215629  
NG Wildlife Survival  
O CEL
- Hon Christine Gallus MP  
Dept. of the Arts, Sport, the  
Environment, Tourism &  
Territories  
967 South Road  
Melrose Park SA 5039  
Australia  
Tel. (61 8) 2779877  
Fax (61 8) 2779915  
O Dept. of the Arts, Sport,  
the Environment,  
Tourism & Territories
- Ms Morag Gamble  
The Wilderness Society  
130 Davey St.  
Hobart  
Tasmania 7000  
Australia
- Tel. (61 02) 349366  
Fax (61 02) 235112  
NG The Wilderness Society
- Mr McGlynn Gene  
Australian Conservation  
Foundation  
340 Gore Street  
Fitzroy VIC 3065  
Australia  
Tel. (61 3) 4161455  
Fax (61 3) 4160767  
NG Australian Conservation  
Foundation
- Mr David Gibbs  
President  
WWF Australia  
P.O. Box 528  
Sydney NSW 2001  
Australia  
Tel. (61 2) 2476300  
O WWF Australia
- Dr John R Giles  
Zoological Parks Board of New  
South Wales  
P.O. Box 20  
Mosman NSW 2088  
Australia  
Tel. (61 2) 9692777  
Fax (61 2) 9697515  
GA Zoological Parks Board  
of New South Wales,  
National Parks and  
Wildlife Service of New  
South Wales  
O SSC
- Dr Brendon Gooneratne  
President  
Project Jonah  
P.O. Box 234  
Baulkham Hills  
Sydney NSW 2153  
Australia  
Tel. (61 2) 854335  
Fax (61 2) 8768694  
Telex 26064 virus aa  
NG Project Jonah, Australia
- Mr Reg Gorden  
Minister of Aboriginal Affairs  
WA State Government  
Capita House  
197 St George's Terrace  
Perth WA 6000  
Australia  
O WA State Government
- Commissioner Sue Gordon  
Assistant General Manager  
Aboriginal and Torres Strait  
Islander Commission  
P.O. Box 17  
Woden  
Canberra ACT  
Australia  
Tel. (61 6) 2893377  
Fax (61 6) 2853742  
O Aboriginal and Torres  
Strait Islander Commis-  
sion
- Ms Caria Gorton  
Australian Conservation  
Foundation
- 340 Gore Street  
Fitzroy VIC 3065  
Australia  
Tel. (61 3) 4161455  
Fax (61 3) 4160767  
O Australian Conservation  
Foundation
- Ms Yvonne Gosselink  
Ministry of Economic  
Development Australian  
Forest & Land Management  
Capita House  
197 St George's Terrace  
Perth WA 6000  
Australia  
O Ministry of Economic  
Development Australian  
Forest & Land  
Management
- Ms Raeme Goves-Jacka  
Conservation Council of  
Western Australia  
1-54 Broadway  
Nedlands WA  
Australia  
Tel. (61 9) 3863761  
Fax (61 9) 2200653  
NG Conservation Council of  
Western Australia
- Mr Alistair Graham  
The Wilderness Society  
130 Davey St.  
Hobart  
Tasmania 7000  
Australia  
Tel. (61 02) 349366  
Fax (61 02) 235112  
NG Wilderness Society
- Ms Robyn Graham  
Policy & Planning, Antarctic  
Division  
Dept. of the Arts, Sport, the  
Environment, Tourism &  
Territories  
Channel Highway  
Kingston  
Tasmania 7050  
Australia  
Tel. (61 02) 290209  
Fax (61 02) 295050  
ST Dept. of the Arts, Sport,  
the Environment,  
Tourism & Territories
- Ms Rosemary Graham  
Australian Conservation  
Foundation  
340 Gore Street  
Fitzroy VIC 3065  
Australia  
Tel. (61 3) 4161455  
Fax (61 3) 4160767  
O Australian Conservation  
Foundation
- Dr Colin Peter Groves  
Dept. of Prehistory &  
Anthropology  
Australian National University  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 62) 494590
- Fax (61 62) 492711  
Telex 62760 natuniv  
O SSC
- Mr Charles Richard Hall  
Curtin University of Techno-  
logy  
School of Civil Engineering  
Kent Street  
Bentley WA  
Australia  
Tel. (61 9) 3517824  
Telex (61 9) 3512818  
O Curtin University of  
Technology
- Ms Kay Hallahan  
Minister for the Arts  
Western Australia State  
Government  
Capita House  
197 St George's Terrace  
Perth WA 6000  
Australia  
O Western Australia State  
Government
- Ms Helen Halliday  
P.O. Box 1373  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 6) 2480888  
Fax (61 6) 2480110  
O SSC
- Mr John P Hannon  
Australian Crocodile Farmers  
Association  
P.O. Box 4694  
Darwin NT  
Australia  
Tel. (61 89) 819588  
O Australian Crocodile  
Farmers Association  
O SSC
- Mrs Barbara Hardy  
WWF Australia  
60 Marine Parade  
Seacliff SA 5049  
Australia  
Tel. (61 8) 2967338  
O WWF Australia
- Mr Bill Hare  
Australian Conservation  
Foundation  
340 Gore Street  
Fitzroy VIC 3065  
Australia  
Tel. (61 3) 4161455  
Fax (61 3) 4160767  
NG Australian Conservation  
Foundation
- Mr Colin Harris  
South Australian Department  
of Environment and  
Planning  
55 Grenfell Street  
Adelaide SA 5001  
Australia  
Tel. (61 8) 216 7777  
GA South Australian  
Department of  
Environment and  
Planning

Ms Jill Harris  
Conservation Council of  
Western Australia  
228 Brisbane St.  
Northbridge WA 6000  
Australia  
Tel. (61 9) 2277926  
Fax (61 9) 2200653  
NG Conservation Council of  
Western Australia

Mrs Clodagh Harrison  
Project Jonah  
3/213 Edgecliff Road  
Woollahra 2025  
Australia  
Tel. (61 2) 8991211  
Fax (61 2) 8992151  
Telex 26064 virus aa  
NG Project Jonah

The Hon R. J. L. Hawke AC,  
MP  
Prime Minister of Australia  
Canberra  
Australia

Mr Christopher David Haynes  
Department of Conservation  
and Land Management  
P.O. Box 104  
Como WA 6152  
Australia  
Tel. (61 9) 3868811  
Fax (61 9) 3861578  
GA Department of  
Conservation and Land  
Management, Western  
Australia

Mr Edward Hegerl  
Director  
Australian Littoral Society, Inc.  
P.O. Box 49  
Moorooka QLD 4105  
Australia  
Tel. (61 7) 8485235  
Fax (61 7) 8925814  
NG Australian Littoral  
Society, Inc.  
NG Queensland Conserva-  
tion Council  
O COE

Mr Don Henry  
Director  
WWF Australia  
P.O. Box 528  
Sydney NSW 2001  
Australia  
Tel. (61 2) 2476300  
Fax (61 2) 2478778  
NG WWF Australia

Mr John Hibberd  
Kestel Research  
P.O. Box 2546  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 6) 2473670  
Fax (61 6) 2575336  
O

Mr Peter Hitchcock  
National Parks and Wildlife  
Service of New South Wales

P.O. Box 1967  
Hurstville NSW 2220  
Australia  
Tel. (61 2) 5856305  
Fax (61 2) 5856555  
Telex 26034 aa  
GA National Parks and  
Wildlife Service of New  
South Wales

The Hon. Barry Hodge  
Chairman  
Lands and Forest Commission  
of Western Australia  
50 Money Road  
Melville WA 6156  
Australia  
Tel. (61 9) 3303309  
Fax (61 9) 3171605  
O Lands and Forest  
Commission of Western  
Australia

Mr Rod Holesgrove  
Director, Policy Liaison Section  
Dept. of the Arts, Sport, the  
Environment, Tourism &  
Territories  
P.O. Box 787  
Canberra City ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 62) 741390  
Fax (61 62) 573010  
ST Dept. of the Arts, Sport,  
the Environment,  
Tourism & Territories

Mr Theo Hooy  
Australian National Parks and  
Wildlife Service  
P.O. Box 636  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 62) 500351  
Fax (61 62) 473528  
Telex 62971 aa  
GA Australian National  
Parks and Wildlife  
Service

Dr Stephen Donald Hopper  
Department of Conservation  
and Land Management  
P.O. Box 104  
Como WA 6152  
Australia  
Tel. (61 9) 4055100  
Fax (61 9) 3061769  
O Department of  
Conservation and Land  
Management, Western  
Australia  
O SSC

Ms Elaine Horne  
Conservation Council of  
Western Australia  
91 Webster St.  
Nedlands WA 6009  
Australia  
Tel. (61 9) 4440606  
Fax (61 9) 2200653  
NG Conservation Council of  
Western Australia

Dr Geoffrey W Howard

138 Leicester St.  
Parkside 5063  
Australia  
Tel. (61 8) 3730303  
O

Mr Russell Hume  
26 Holdsworth St.  
Fremantle WA 6160  
Australia  
O

Mr Geoffrey Hume-Cook  
Wilderness Society  
15 Glendower St  
Perth WA 6000  
Australia  
O Wilderness Society

Dr Bob Humphries  
Western Australian Environ-  
mental Protection Authority  
1 Mount Street  
Perth WA 6000  
Australia  
Tel. (61 9) 2227000  
Fax (61 9) 3221598  
O Western Australian  
Environmental  
Protection Authority

Dr Tor Hundloe  
Environment Institute of  
Australia  
Australia  
O Environment Institute of  
Australia

Mr Peter John Hunnam  
WWF-Australia  
P.O. Box 528  
Sydney NSW 2001  
Australia  
Tel. (61 2) 2476300  
Fax (61 2) 2478778  
O WWF-Australia

Ms Penny Hussey  
Western Australian Naturalists'  
Club (INC)  
P.O. Box 156  
Nedlands WA 6009  
Australia  
Tel. (61 9) 3898085  
O Western Australian  
Naturalists' Club (INC)

Dr Ross Hynes  
Dept. of Environment and  
Heritage  
13th Floor  
160 Ann St.  
Brisbane QLD 4000  
Australia  
Tel. (61 7) 2277804  
Fax (61 7) 2277803  
O Dept. of Environment  
and Heritage

Dr Nina Jablonski  
Dept. of Anatomy and Human  
Biology  
University of Western  
Australia  
Nedlands WA 6009  
Australia

Tel. (61 9) 3803296  
Fax (61 9) 3801051  
O Centre of Human  
Biology

Mr Colin Jackson  
Australian Trust for Conserva-  
tion Volunteers  
P.O. Box 423  
Ballarat VIC 3350  
Australia  
Tel. (61 53) 331483  
Fax (61 53) 332290  
O Australian Trust for  
Conservation Volunteers

Ms Sue Jackson  
Environment Centre N.T.  
P.O. Box 2120  
Darwin, NT  
Australia  
Tel. (61 89) 811984  
Fax (61 89) 410387  
NG Environment Centre  
N.T.

Dr David James  
Resource Assessment  
Commission  
Locked Bag 1  
Queen Victoria Terrace  
Canberra ACT 2600  
Australia  
Tel. (61 6) 2715111  
Fax (61 6) 2715929  
GA Resource Assessment  
Commission

Mr John Adrian Jeffreys  
Director  
Wildlife Preservation Society of  
Queensland  
4th Floor 160 Edward Street  
Brisbane QLD 4000  
Australia  
Tel. (61 7) 2210194  
Fax (61 7) 2210701  
NG Wildlife Preservation  
Society of Queensland

Mr Hank Jenkins  
Australian National Parks and  
Wildlife Service  
P.O. Box 636  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 6) 1500270  
Fax (61 6) 2473528  
Telex 62971 aa  
GA Australian National  
Parks and Wildlife  
Service  
O SSC

The Hon. Gary Johns MP  
Member of Australian House  
of Representatives  
P.O. Box 64  
Redcliffe QLD 4020  
Australia  
Fax (61 7) 2841379  
O Member of Australian  
House of Representa-  
tives, Chair of Caucus  
Environment Committee

- Ms Louana Johnston  
Australian Conservation  
Foundation  
340 Gore Street  
Fitzroy VIC 3065  
Australia  
Tel. (61 3) 4161455  
Fax (61 3) 4160767  
NG Australian Conservation  
Foundation
- Mr Ross Johnston  
Australian Conservation  
Foundation  
340 Gore Street  
Fitzroy VIC 3065  
Australia  
Tel. (61 3) 4161455  
Fax (61 3) 4160767  
NG Australian Conservation  
Foundation
- Mr Lindsay C. Jolley  
South Australian National  
Parks & Wildlife Service  
P.O. Box 444  
Murray Bridge 5253  
Australia  
Tel. (61 8) 2167777  
Fax (61 8) 2311392  
O South Australian  
National Parks &  
Wildlife Service
- Mr Graeme Kelleher  
Chairman  
Great Barrier Reef Marine Park  
Authority  
P.O. Box 791  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 6) 2470211  
Fax (61 6) 2475761  
GA Great Barrier Reef  
Marine Park Authority
- The Hon. Ros Kelly MP  
Minister for the Arts, Sport, the  
Environment, Tourism and  
Territories  
Parliament House  
Canberra ACT 2600  
Australia  
ST Department for the Arts,  
Sport, the Environment,  
Tourism and Territories
- Mr Garth Kelsey  
Australian Conservation  
Foundation  
340 Gore Street  
Fitzroy VIC 3065  
Australia  
Tel. (61 3) 4161455  
Fax (61 3) 4160767  
NG Australian Conservation  
Foundation
- Mr Richard A. Kenchington  
Resource Assessment  
Commission  
Locked Bag 1  
Queen Victoria Terrace  
Canberra ACT 2600  
Australia
- Tel. (61 62) 715280  
Fax (61 62) 715073  
GA Resource Assessment  
Commission  
O CESP  
O COE
- Ms Amrit W. Kendrick  
15 Parkside Ave.  
Mt. Pleasant WA 6153  
Australia  
Tel. (61 9) 3646619  
Fax (61 9) 3824947  
O
- Mr Gary A. Kendrick  
c/o Botany Department  
University of Western  
Australia  
Crawley WA 6009  
Australia  
Tel. (61 9) 3802217  
Fax (61 9) 3824947  
O
- Mr Danny Kennedy  
Environmental Law Centre  
c/o Macquarie University  
Sydney NSW  
Australia  
Tel. (61 2) 8057077  
NG Environmental Law  
Centre
- Mr Michael G. Kennedy  
WWF-Australia  
P.O. Box 302  
Avalon 2107  
Australia  
Tel. (61 2) 9189482  
Fax (61 2) 9189644  
NG WWF-Australia  
O SSC
- Dr Aila Keto  
Rainforest Conservation  
Society Inc.  
19 Colorado Avenue  
Bardon QLD 4065  
Australia  
Tel. (61 7) 3681318  
Fax (61 7) 3683938  
O Wet Tropics Manage-  
ment Authority
- Prof. Jiro Kikkawa  
International Union of Forestry  
Research Organizations  
(IUFRO)  
c/o Department of Zoology  
University of Queensland  
St. Lucia  
Brisbane QLD 4072  
Australia  
Tel. (61 7) 3772966  
Fax (61 7) 3710057  
O IUFRO  
O COE
- Dr D. Kitchener  
Senior Curator  
Western Australia Museum  
Francis Street  
Perth WA 6000  
Australia
- Tel. (61 9) 3284411  
Fax (61 9) 3288686  
O SSC
- Mr Cam Kneen  
National Association of Forest  
Industries  
P.O. Box 254  
West Perth WA 6005  
Australia  
Tel. (61 9) 3222088  
Fax (61 9) 4811019  
O National Association of  
Forest Industries
- Mr John Koeyers  
Conservation Council of  
Western Australia  
P.O. Box 347  
Margaret River WA 6285  
Australia  
Tel. (61 97) 572073  
Fax (61 97) 2200653  
NG Conservation Council of  
Western Australia
- Mr Peter Koffel  
Murdoch University  
26 Davies St  
Beaconsfield WA 6162  
Australia  
Tel. 3354775  
O Murdoch University
- Mr Michael Krockenberger  
Australian Conservation  
Foundation  
340 Gore Street  
Fitzroy VIC 3065  
Australia  
Tel. (61 3) 4161455  
Fax (61 3) 4160767  
NG Australian Conservation  
Foundation
- Dr Gerald Kuchling  
Department of Zoology  
University of Western  
Australia  
Perth WA 6009  
Australia  
Tel. (61 9) 3802243  
Fax (61 9) 3801029  
Telex 92992 aa  
O SSC
- Mr Doug Laing  
Department of Foreign Affairs  
and Trade  
Office of the Ambassador for  
the Environment  
4 Treasury Place  
East Melbourne VIC 3002  
Australia  
Tel. (61 3) 6552686  
Fax (61 3) 6509467  
O Department of Foreign  
Affairs and Trade
- Dr Padma Lal  
Australian Bureau of  
Agricultural and Resource  
Economics  
P.O. Box 1563  
Canberra ACT 2601
- Australia  
Tel. (61 6) 2469544  
Fax (61 6) 2469699  
O Australian Bureau of  
Agricultural and  
Resource Economics
- Dr David Lamb  
Botany Department  
University of Queensland  
Brisbane QLD  
Australia  
Tel. (61 7) 3772045  
Fax (61 7) 8703854  
Telex AA40315 UNIVQLD  
O COE
- Dr Judy Lambert  
Ministerial Advisor  
Dept. of the Arts, Sports, the  
Environment, Tourism &  
Territories  
Parliament House  
Canberra ACT 2600  
Australia  
Tel. (61 62) 777640  
Fax (61 62) 734130  
O Dept. of the Arts, Sports,  
the Environment,  
Tourism & Territories
- Dr Bill Lane  
Environmental Services  
Australia (ESA) Pty Ltd  
P.O. Box 226  
St. Leonards NSW 2065  
Australia  
Tel. (61 2) 9065789  
Fax (61 2) 9067452  
O Environmental Services  
Australia (ESA) Pty Ltd
- Mr Jim Lane  
Department of Conservation  
and Land Management  
c/o Executive Director  
P.O. Box 104  
Como WA 6152  
Australia  
Tel. (61 9) 3868811  
Fax (61 9) 3861578  
Telex 94585 aa  
O Department of  
Conservation and Land  
Management, Western  
Australia
- Dr Carmen Lawrence  
Premier of Western Australia  
Western Australia State  
Government  
Capita House  
Perth WA 6000  
Australia  
O Western Australia State  
Government
- Mr Dean Lee  
Pacific Whale Foundation  
Unit 1  
81 Mary St.  
Como WA  
Australia  
Tel. (61 9) 4501271  
O Pacific Whale Founda-  
tion

The Hon. S. Lenehan  
Minister  
Ministry of Environment and  
Planning  
Parliament House  
Adelaide SA 5000  
Australia  
GA South Australia  
Department of  
Environment and  
Planning

Ms Angie Lensink  
Australian Conservation  
Foundation  
Perth Branch  
79 Stirling Street  
North Perth WA  
Australia  
Tel. (61 9) 2200665  
NG Australian Conservation  
Foundation

Dr Godfrey Letts  
Conservation Commission of  
the Northern Territory  
P.O. Box 496  
Palmerston  
Darwin NT 0831  
Australia  
Tel. (61 89) 894533  
Fax (61 89) 323849  
GA Conservation Commis-  
sion of the Northern  
Territory  
O SSC

Mr Nigel Livesey  
Environment Centre NT  
79 Stirling St.  
Perth WA 6000  
Australia  
Tel. (61 9) 2200654  
Fax (61 9) 2200653  
NG Environment Centre NT  
O Wilderness Society

Mr Owen William Loneragan  
United Nations Association of  
Australia (WA Division)  
16 Deverell Way  
Bentley WA 6102  
Australia  
Tel. (61 66) 4584615  
O United Nations  
Association of Australia  
(WA Division)

Mr David Luck  
Environment Group  
Australian International  
Development Assistance  
Bureau (AIDAB)  
P.O. Box 887  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 6) 2764650  
Fax (61 6) 2764626  
GA Australian International  
Development Assistance  
Bureau (AIDAB)

Mr Getano Lui Jr  
Island Coordinating Council  
P.O. Box 264  
Thursday Island QLD 4875

Australia  
Tel. (61 7) 691446  
Fax (61 7) 691868  
O Island Coordinating  
Council

Dr John M. Lumb  
Department of Conservation  
and Environment, Victoria  
240 Victoria Parade  
East Melbourne VIC 3002  
Australia  
GA Department of  
Conservation and  
Environment, Victoria

Mr Ian MacKenzie  
National Association of Forest  
Industries  
225 Adelaide Terrace  
Perth WA 6062  
Australia  
Tel. (61 9) 4216826  
O National Association of  
Forest Industries

Mr Brendan Mackey  
Centre for Resource and  
Environmental Studies  
Australian National University  
P.O. Box 4  
Canberra City ACT  
Australia  
O COE

Dr Jonathan Majer  
Curtin University of Techno-  
logy  
School of Biology  
P.O. Box 01987  
Perth WA 6001  
Australia  
Tel. (61 9) 3517964  
Fax (61 9) 3512495  
Telex 92983 aa  
O Curtin University of  
Technology  
O Australian Entomologi-  
cal Society

Mr Alec Marr  
The Wilderness Society  
Parliament House  
130 Davey St.  
Hobart  
Tasmania 7000  
Australia  
Tel. (61 2) 349366  
Fax (61 2) 235112  
NG Wilderness Society

Mr Duncan Antony Marshall  
Australian Council of National  
Trusts  
P.O. Box 1002  
Civic Square ACT 2608  
Australia  
Tel. (61 6) 2476766  
Fax (61 6) 2491395  
NG Australian Council of  
National Trusts

Mr Bernie Masters  
Conservation Council of  
Western Australia  
P.O. Box 162

Capel WA 6271  
Australia  
Tel. (61 97) 272474  
Fax (61 97) 2200653  
NG Conservation Council of  
Western Australia

Dr Freya Mathews  
Murdoch University  
Social Sciences  
Murdoch WA 6150  
Australia  
Tel. (61 9) 3322698  
O Murdoch University

Mr Richard May  
Department of Conservation  
and Land Management  
P.O. Box 104  
Como WA 6152  
Australia  
Tel. (61 9) 3868811  
Fax (61 9) 3861578  
O Department of  
Conservation and Land  
Management, Western  
Australia

Prof. Arthur McComb  
Murdoch University  
Environmental Science  
Murdoch WA 6150  
Australia  
Tel. (61 9) 3322191  
Fax (61 9) 3104997  
O Murdoch University

Ms Joanne McCormick  
National Association of Forest  
Industries  
P.O. Box R1276  
Perth WA  
Australia  
Tel. (61 9) 4216840  
Fax (61 9) 2211658  
O National Association of  
Forest Industries

Ms Margaret McDonald  
Australian Conservation  
Foundation  
340 Gore Street  
Fitzroy VIC 3065  
Australia  
Tel. (61 3) 4161455  
Fax (61 3) 4160767  
NG Australian Conservation  
Foundation

Mr Peter McGinnity  
Great Barrier Reef Marine Park  
Authority  
P.O. Box 791  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 6) 2470211  
Fax (61 6) 2475761  
GA Great Barrier Reef  
Marine Park Authority,  
Queensland

Mr Lauchlan McIntosh  
P.O. Box 363  
Dickson ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 6) 2498955

Fax (61 6) 2474985  
Telex 62285  
O

Dr Frank McKinnell  
Department of Conservation  
and Land Management  
c/o Executive Director  
P.O. Box 104  
Como WA 6152  
Australia  
Tel. (61 9) 3868811  
Fax (61 9) 3861578  
Telex 94585 aa  
NG Institute of Foresters of  
Australia

Dr Don McMichael  
Dept. of the Arts, Sport, the  
Environment, Tourism &  
Territories  
P.O. Box 787  
Canberra City ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 6) 2951436  
Fax (61 6) 2396572  
ST Dept. of the Arts, Sport,  
the Environment,  
Tourism & Territories

Mr Keiran James McNamara  
Department of Conservation  
and Land Management  
P.O. Box 104  
Como WA 6152  
Australia  
Tel. (61 9) 3670333  
Fax (61 9) 3670466  
O Department of  
Conservation and Land  
Management, Western  
Australia

Dr I.R. McPhail  
Director General  
South Australian Department  
of Environment and  
Planning  
55 Grenfell St.  
Adelaide SA 5001  
Australia  
Tel. (61 8) 2167777  
GA South Australian  
Department of  
Environment and  
Planning

Mr David Menere  
Department of Primary  
Industries and Energy  
P.O. Box 858  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 6) 2723933  
Fax (61 6) 2724875  
Telex 2723933  
O Department of Primary  
Industries and Energy

Mr Geoff Mercer  
Department of Conservation  
and Land Management  
P.O. Box 72  
Geraldton 6530  
Australia  
Tel. (61 99) 215955



Fax (61 99) 215713  
 O Department of Conservation and Land Management, Western Australia

Prof. Harry Messel  
 Vice Chairman  
 Australia, SSC  
 Hopewood Gardens  
 13 Thornton St.  
 Darling PT. NSW 2027  
 Australia  
 Tel. (61 2) 6923383  
 Fax (61 2) 6602903  
 Telex 26169 unisyd aa  
 O SSC

Dr Judy Messer  
 Nature Conservation Council  
 of New South Wales  
 39 George Street  
 Sydney NSW 2000  
 Australia  
 Tel. (61 2) 2472228  
 Fax (61 2) 2475945  
 NG Nature Conservation Council of New South Wales

Mr Greg Middleton  
 Department of Parks, Wildlife and Heritage, Tasmania  
 P.O. Box 44A  
 Hobart  
 Tasmania 7001  
 Australia  
 Tel. (61 02) 302336  
 Fax (61 02) 238765  
 GA Department of Parks, Wildlife and Heritage, Tasmania  
 O CNPPA

Ms Kerrie Milburn-Clark  
 Business Council of Australia  
 P.O. Box 7225  
 Melbourne VIC 3004  
 Australia  
 Tel. (61 3) 8676288  
 Fax (61 3) 8677861  
 O Business Council of Australia

Mr Denis Henry Millan  
 Department of Land Administration  
 Central Government Buildings  
 Cathedral Avenue  
 Perth WA 6000  
 Australia  
 Tel. (61 9) 3231222  
 Fax (61 9) 3231201  
 Telex 93784 lands aa  
 O Department of Land Administration

Ms Christine Milne  
 The Wilderness Society  
 Parliament House  
 Hobart  
 Tasmania 7000  
 Australia  
 Tel. (61 2) 306201  
 Fax (61 2) 231406  
 NG Wilderness Society

Mr Robert K. Morland  
 Department of Land Administration  
 Central Government Buildings  
 Cathedral Avenue  
 Perth WA 6000  
 Australia  
 Tel. (61 9) 3231222  
 Fax (61 9) 3231201  
 Telex 93784 lands aa  
 O Department of Land Administration, Western Australian State Government

Ms Leonie Morrison  
 The Wilderness Society  
 Parliament House  
 130 Davey St.  
 Hobart  
 Tasmania 7000  
 Australia  
 Tel. (61 2) 349366  
 O Wilderness Society

Mrs Judith Mortlock  
 National Parks and Wildlife Service of New South Wales  
 Government House  
 Lord Howe Island 2898  
 Australia  
 Tel. (61 65) 632066  
 Fax (61 65) 632127  
 GA National Parks and Wildlife Service of New South Wales

Mr Seamus Mulholland  
 Department of Conservation and Land Management  
 Hayman Road  
 P.O. Box 104  
 Como WA 6152  
 Australia  
 Tel. (61 9) 3676333  
 O Department of Conservation and Land Management

Ms Josephine Mummery  
 Dept. of the Arts, Sport, the Environment, Tourism & Territories  
 P.O. Box 787  
 Canberra ACT 2601  
 Australia  
 Tel. (61 62) 741111  
 Fax (61 62) 573010  
 O Dept. of the Arts, Sport, the Environment, Tourism & Territories

Ms Frances Murray  
 Australian Conservation Foundation  
 340 Gore Street  
 Fitzroy VIC 3065  
 Australia  
 Tel. (61 3) 4161455  
 Fax (61 3) 4160767  
 NG Australian Conservation Foundation

Mr Nicholas Newland  
 South Australian National Parks and Wildlife Service

P.O. Box 1782  
 Adelaide SA 5001  
 Australia  
 Tel. (61 8) 2167867  
 Fax (61 8) 2311392  
 GA South Australian Department of Environment and Planning  
 O South Australian National Parks and Wildlife Service

Dr Peter Newman  
 Murdoch University  
 Australia  
 O

Dr Ray Nias  
 WWF-Australia  
 P.O. Box 528  
 Sydney NSW 2001  
 Australia  
 Tel. (61 2) 2476300  
 Fax (61 2) 2478778  
 NG WWF-Australia

Mr Frank Nicholls  
 61-4 Sydney Street  
 Prahran VIC 3181  
 Australia  
 Tel. (61 3) 516611  
 O CEL

Dr Ebbe S. Nielsen  
 Division of Entomology  
 CSIRO  
 P.O. Box 1700  
 Canberra ACT 2601  
 Australia  
 Tel. (61 62) 464258  
 Fax (61 62) 464264  
 O Division of Entomology, CSIRO  
 O SSC

Mrs Robyn M. Nolan MLA  
 ACT Legislative Assembly  
 1 Constitution Avenue  
 P.O. Box 1020  
 Canberra ACT 2601  
 Australia  
 Tel. (61 62) 758574  
 Fax (61 62) 758114  
 O ACT Legislative Assembly

Mr Peter Nugent  
 Dept. of the Arts, Sport, the Environment, Tourism & Territories  
 31 Winswood Close  
 Vermont South VIC 3133  
 Australia  
 Tel. (61 3) 7203233  
 Fax (61 3) 7205250  
 O Dept. of the Arts, Sport, the Environment, Tourism & Territories

Ms Molly Oison  
 Greenpeace Australia  
 P.O. Box 51  
 East Balmain NSW 2041  
 Australia  
 Tel. (61 2) 5557044

Fax (61 2) 5557154  
 NG Greenpeace Australia  
 IN Greenpeace International

Mr Victor Onions  
 Crocodile Farmers Association of Australia  
 P.O. Box 669  
 Cairns QLD 4870  
 Australia  
 Tel. (61 70) 547955  
 Fax (61 70) 331048  
 O Crocodile Farmers Association of Australia  
 O SSC

Mrs Kay Osborne  
 c/- Harper-MacRae & Associates Plc  
 Level 67, MLC Centre  
 Martin Place  
 Sydney NSW 2000  
 Australia  
 Tel. (61 2) 2387630  
 Fax (61 2) 3211987  
 Telex AA72566COHQ  
 O

Mr Robert Osborne  
 c/- Harper-MacRae & Associates Plc  
 Level 67, MLC Centre  
 Martin Place  
 Sydney NSW 2000  
 Australia  
 Tel. (61 2) 2387630  
 Fax (61 2) 2211987  
 Telex AA72566 COHQ  
 O

Mr Terry O'Brien  
 National Association of Forest Industries  
 P.O. Box 254  
 West Perth WA  
 Australia  
 Tel. (61 9) 3222088  
 Fax (61 9) 4811019  
 O National Association of Forest Industries

Commissioner Terry O'Shane  
 Aboriginal and Torres Strait Islander Commission  
 P.O. Box 17  
 Woden  
 Canberra ACT  
 Australia  
 Tel. (61 62) 893377  
 Fax (61 62) 853742  
 O Aboriginal and Torres Strait Islander Commission

Mr Eric I. Paling  
 Murdoch University  
 Biological and Environmental Science  
 Murdoch WA 6150  
 Australia  
 Tel. (61 9) 3322385  
 Fax (61 9) 3104997  
 O Murdoch University

Mr David Papps  
 National Parks and Wildlife Service of New South Wales

P.O. Box 1967  
Hurstville NSW 2220  
Australia  
Tel. (61 2) 5856477  
Fax (61 2) 585655  
Telex 26034 aa  
GA National Parks and  
Wildlife Service of New  
South Wales

Mr Mark Parnell  
Conservation Council of South  
Australia  
66 Grote Street  
Adelaide SA 5000  
Australia  
Tel. (61 8) 2316586  
Fax (61 8) 2311068  
NG Conservation Council of  
South Australia

Mrs Cathy Parsons  
ACT Parks and Conservation  
Service  
P.O. Box 1119  
Tuggeranung ACT 2909  
Australia  
Tel. (61 6) 2935125  
Fax (61 6) 2935158  
GA ACT Parks and  
Conservation Service,  
Conservation and Land  
Management Branch

Mr Terence Peacock  
Australian Trust for Conserva-  
tion Volunteers  
P.O. Box 423  
Ballarat VIC 3350  
Australia  
Tel. (61 53) 327490  
Fax (61 53) 332290  
O Australian Trust for  
Conservation Volunteers

The Hon. Bob Pearce  
Minister for the Environment,  
WA  
Department of Conservation  
and Land Management  
8th Floor Curtin House  
60 Beaufort Street  
Perth WA 6000  
Australia  
GA Department of  
Conservation and Land  
Management, Western  
Australia

Mr Rodney Pearse  
Dept. of Parks, Wildlife and  
Heritage, Tasmania  
P.O. Box 44A  
Hobart  
Tasmania 7001  
Australia  
Tel. (61 02) 306230  
Fax (61 02) 238765  
GA Dept. of Parks, Wildlife  
and Heritage, Tasmania

Dr Robert Prince  
Western Australian Wildlife  
Research Centre, Woodvale  
P.O. Box 51  
Wanneroo WA 6065

Australia  
Tel. (61 9) 4055115  
Fax (61 9) 3061641  
Telex 94616 aa  
GA ACT Parks and  
Conservation Service,  
Conservation and Land  
Management Branch  
O SSC

Ms Dianne Proctor  
Executive Director  
Family Planning Federation of  
Australia  
Suite 3, 1st Floor  
LUA House  
39 Geils Court  
Deakin ACT 2600  
Australia  
Tel. (61 6) 2851244  
Fax (61 6) 2825298  
O Family Planning  
Federation of Australia

Mr Stephen Francis Prytz  
The Australian Manufacturing  
Council Secretariat  
P.O. Box 1%  
World Trade Centre  
Melbourne VIC 3005  
Australia  
Tel. (61 3) 6115208  
Fax (61 3) 6115232  
O The Australian  
Manufacturing Council  
Secretariat

Mr Jim Puckridge  
Conservation Council of South  
Australia  
3/75 Esplanade  
Henley South  
Adelaide SA 5022  
Australia  
Tel. (61 8) 2285566  
NG Conservation Council of  
South Australia

Dr Rosemary Purdie  
Australian Heritage Commis-  
sion  
P.O. Box 1567  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 6) 2712111  
Fax (61 6) 2732395  
GA Australian Heritage  
Commission

Ms Jill Reading  
Australian Conservation  
Foundation  
79 Stirling St.  
Perth WA 6000  
Australia  
Tel. (61 9) 2200669  
Fax (61 9) 2200668  
NG Australian Conservation  
Foundation

Dr Trevor David Redhead  
CSIRO  
Division of Wildlife and  
Ecology  
P.O. Box 84  
Lyneham ACT 2602

Australia  
Tel. (61 6) 2421661  
Fax (61 6) 2413343  
O CSIRO

Ms Dorothy Redreau  
Greening Australia  
Unit 5  
106 Oxford St.  
Leederville WA  
Australia  
Tel. (61 9) 2275771  
Fax (61 9) 2275760  
O Greening Australia

Ms Mary Regts  
Conservation Council of  
Western Australia  
P.O. Box 61  
Inglewood WA 6052  
Australia  
Tel. (61 9) 271 7662  
Fax (61 9) 220 0653  
NG Conservation Council of  
Western Australia

Dr Barry Richardson  
Australian National Parks and  
Wildlife Service  
P.O. Box 636  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 62) 509400  
Fax (61 62) 509449  
Telex 62971 aa  
GA Australian National  
Parks and Wildlife  
Service  
O SSC

Mr Tim Richmond  
Australian National Parks and  
Wildlife Service  
P.O. Box 636  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 62) 500223  
Fax (61 62) 473528  
Telex 62971  
GA Australian National  
Parks and Wildlife  
Service

Ms Margaret Robertson  
The Wilderness Society  
1st Floor  
53 Liverpool St.  
Sydney NSW 2000  
Australia  
Tel. (61 2) 2677929  
Fax (61 2) 2642673  
NG Wilderness Society

Mr Peter Robertson  
The Wilderness Society  
P.O. Box 169  
Stirling St.  
Perth WA 6000  
Australia  
Tel. (61 9) 2200667  
Fax (61 9) 2200653  
NG The Environment Centre,  
NT, Inc.  
NG Wilderness Society

Mr Fred Robinson

Director of Planning and  
Research  
South-West Development  
Authority  
Australia  
O

Ms Sally Robinson  
Senior Environment Officer  
c/o CALM  
50 Hayman Rd.  
Como WA 6152  
Australia  
O

Ms Jan Louise Rodda  
Conservation Council of  
Western Australia  
19 Hubble St.  
East Fremantle WA 6158  
Australia  
Tel. 339 2297  
O Conservation Council of  
Western Australia

Mr Peter Rosendorf  
Press Secretary  
Office of the Minister for the  
Environment  
Capita House  
197 St George's Terrace  
Perth WA 6000  
Australia  
O

Dr Helen Ross  
Australian National University  
Australia  
O Australian National  
University

Mr Jon Rowdon  
The Wilderness Society  
25 Crawshaw Crescent  
Manning 6152  
Australia  
Tel. 450 3390  
O Wilderness Society

Mr Graeme Rundle  
WA National Parks and  
Reserves Association  
c/o The Peninsula Community  
Centre  
219 Railway Road  
Maylands WA 6051  
Australia  
Tel. (61 2) 3234381  
O DASETT

Mr Brian Sadler  
Director of Water Resources  
Water Authority WA  
Australia  
O Water Authority WA

Mr Uilou Samani  
Murdoch University  
School of Biological and  
Environmental Sciences  
Murdoch WA 6150  
Australia  
Tel. (61 9) 3142535  
Fax (61 9) 3322738  
O Murdoch University

- Ms Rachael Satour  
Impaja Television  
Alice Springs  
Australia  
O Impaja Television
- Mr Donald S. Saunders  
Department of Conservation  
and Environment, Victoria  
240 Victoria Parade  
East Melbourne VIC 3002  
Australia  
Tel. (61 3) 4124111  
GA Department of  
Conservation and  
Environment, Victoria
- Mr Gary Saunderson  
The Wilderness Society  
P.O. Box 8169  
Stirling St.  
Perth WA 6000  
Australia  
Tel. (61 9) 2200667  
Fax (61 9) 2200653  
O The Wilderness Society
- Mr Frank J. Schaper  
Greening Australia  
31 Malcolm Street  
Fremantle WA 6160  
Australia  
Tel. (61 9) 2276177  
Fax (61 9) 2276871  
NG Greening Australia
- Miss Martine Scheltema  
Greening Australia  
Unit 5  
Leederville Village  
106 Oxford Street  
Leederville WA 6007  
Australia  
Tel. (61 9) 2275771  
Fax (61 9) 2275760  
NG Greening Australia
- Mr John Seed  
Rainforest Information Centre  
P.O. Box 368  
Lismore NSW 2480  
Australia  
Tel. (61 66) 218505  
Fax (61 66) 222339  
O Rainforest Information  
Centre
- Mr Jimmy Seow  
Senior Environmental Officer  
Petroleum Division Mines  
Dept.  
Perth WA  
Australia  
O Petroleum Division  
Mines Dept.
- Mr Vincent Noel Serventy  
President  
Wild Life Preservation Society  
of Australia  
8 Reiby Road  
Hunters Hill NSW 2110  
Australia  
Tel. (61 2) 3818020  
Fax (61 2) 8173705  
NG Wild Life Preservation  
Society of Australia
- Mr Jim Sharp  
Executive Director  
Dept. of Conservation and  
Land Management  
P.O. Box 104  
Como WA 6152  
Australia  
Tel. (61 9) 3868811  
Fax (61 9) 3861578  
Telex 94585 aa  
O Dept. of Conservation  
and Land Management,  
Western Australia
- Dr Gwen Shaughnessy  
Australian National Parks and  
Wildlife Service  
P.O. Box 636  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 62) 466211  
Telex 62971 aa  
GA Australian National  
Parks and Wildlife  
Service
- Dr Sydney Ronald Shea  
Executive Director  
Department of Conservation  
and Land Management  
P.O. Box 104  
Como WA 6152  
Australia  
Tel. (61 9) 3868811  
Fax (61 9) 3861578  
GA Department of  
Conservation and Land  
Management, Western  
Australia  
IUCN Council Member
- Mr Brian Sheridan  
National Association of Forest  
Industries  
37 Noble Court  
Dianella  
Australia  
Tel. 2765527  
O National Association of  
Forest Industries
- Mr Jeff Short  
Senior Experimental Scientist  
CSIRO Division of Wildlife &  
Ecology  
L.M.B. 4  
P.O. Midland  
Australia
- Mr Gerard CWH Siero  
Landmarc Consultancy  
1 King Edward Street  
South Perth WA 6151  
Australia  
O
- Mrs Rachel Siewert  
Conservation Council of  
Western Australia  
79 Stirling St.  
Perth WA 6000  
Australia  
Tel. (61 9) 2200652  
Fax (61 9) 2200653  
NG Conservation Council of  
Western Australia
- Dr Chris Simpson  
Western Australian Environ-  
mental Protection Authority  
1 Mount Street  
Perth WA 6000  
Australia  
Tel. (61 9) 2227000  
Fax (61 9) 3221598  
O Western Australian  
Environmental  
Protection Authority
- Mr John Sinclair  
Fraser Island Defenders  
Organization  
P.O. Box 71  
Gladesville NSW 2111  
Australia  
Tel. (61 2) 8174660  
Fax (61 2) 8161642  
NG Fraser Island Defenders  
Organization
- Mr Allan Andrew Skinner  
Acting Executive Director  
Department of Land Administ-  
ration  
WA State Government  
Central Government Buildings  
Cathedral Avenue  
Perth WA 6000  
Australia  
Tel. (61 9) 3231222  
Fax (61 9) 3231201  
Telex 93784 lands aa  
O Department of Land  
Administration, WA  
State Government
- Prof. Ralph Slatyer  
Chief Scientist  
Department of the Prime  
Minister and Cabinet  
Barton ACT 2600  
Australia  
Tel. (61 6) 2715217  
ST DASETT
- Mr Jason Smith  
Australian Conservation  
Foundation  
340 Gore Street  
Fitzroy VIC 3065  
Australia  
Tel. (61 3) 4161455  
Fax (61 3) 4160767  
O Australian Conservation  
Foundation
- Mr Wayne Smith  
Australian Conservation  
Foundation  
340 Gore Street  
Fitzroy VIC 3065  
Australia  
Tel. (61 3) 4161455  
Fax (61 3) 4160767  
O Australian Conservation  
Foundation
- Mr Paulo Souza  
P.O. Box 3582  
Manuka ACT  
Australia  
O
- Mr Rod Squire  
Forestry Commission of NSW  
P.O. Box 2667  
Sydney NSW 2000  
Australia  
Tel. (61 2) 2341517  
GA Forestry Commission of  
NSW
- Mr Bob Stensholt  
Assistant Director General  
Australian International  
Development Assistance  
Bureau (AIDAB)  
P.O. Box 887  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 6) 2764009  
Fax (61 6) 2764626  
GA Australian International  
Development Assistance  
Bureau (AIDAB)
- Sir Ninian Stephen  
Ambassador for the Environ-  
ment  
Dept. of the Arts, Sport, the  
Environment, Tourism &  
Territories  
P.O. Box 787  
Canberra City ACT 2601  
Australia  
ST Dept. of the Arts, Sport,  
the Environment,  
Tourism & Territories
- Mr John Stickney  
Pastoralists and Graziers  
Association of Western  
Australia  
789 Wellington Street  
Perth WA 6000  
Australia  
Tel. (61 9) 3212788  
Fax (61 9) 4814106  
O Pastoralists and Graziers  
Association of Western  
Australia
- Ms Sharon Sullivan  
Director  
Australian Heritage Commis-  
sion  
P.O. Box 1597  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 6) 2712111  
Fax (61 6) 2732395  
GA Australian Heritage  
Commission
- Ms Ros Sultan  
Australian Conservation  
Foundation  
340 Gore St.  
Fitzroy VIC 3065  
Australia  
Tel. (61 3) 4161455  
Fax (61 3) 4160767  
NG Australian Conservation  
Foundation
- Dr Keith Suter  
Foundation Director  
Trinity Peace Research Institute  
72 St. George's Terrace

Perth WA  
Australia  
Tel. (61 9) 4813773  
Telex AA 96855  
O Trinity Peace Research  
Institute

Mr John Sutton  
West Australian Environmental  
Protection Authority  
1 Mount Street  
Perth WA 6000  
Australia  
Tel. (61 9) 2227000  
Fax (61 9) 3221598  
O West Australian  
Environmental  
Protection Authority

Mr Mark Swadling  
c/- Harper-MacRae &  
Associates P/c  
Level 67, MLC Centre  
Martin Place  
Sydney NSW 2000  
Australia  
Tel. (61 2) 2387630  
Fax (61 2) 2211987  
Telex AA72566 COHQ  
O

Mr Keith Tarlo  
The Wildemess Society  
130 Davey St.  
Hobart  
Tasmania 7000  
Australia  
Tel. (61 2) 349366  
Fax (61 2) 235112  
NG Wildemess Society

Ms Diane Mary Tarte  
Australian Littoral Society, Inc.  
P.O. Box 49  
Moorooka QLD 4105  
Australia  
Tel. (61 7) 8485235  
Fax (61 7) 8925814  
NG Australian Littoral  
Society, Inc.  
NG Queensland Conserva-  
tion Council

Mr Ian Taylor  
Deputy Premier  
WA State Government  
Government House  
Perth WA  
Australia  
O WA State Government

Mr Max Thorbjornsen  
Peace Education Foundation  
39 Holmesfield Crescent  
Carine 6020  
Australia  
Tel. 447 6952  
O Peace Education  
Foundation

Mr John A. Tilemann  
Dept. of Foreign Affairs and  
Trade  
Canberra ACT 2605  
Australia  
Tel. (61 6) 2612312

Fax (61 6) 2612144  
O Dept. of Foreign Affairs  
and Trade

Dr Susan Tingay  
Australian Conservation  
Foundation  
340 Gore Street  
Fitzroy VIC 3065  
Australia  
Tel. (61 3) 4161455  
Fax (61 3) 4160767  
NG Australian Conservation  
Foundation

Prof. Clem Tisdell  
Department of Economics  
University of Queensland  
St Lucia QLD 4072  
Australia  
Tel. (61 7) 3773520  
O University of Queens-  
land

Mr Jeffery V. Townsend  
Dept. of Environment, Land  
and Planning  
P.O. Box 158  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 6) 2468885  
Fax (61 6) 2468579  
O Australian Committee  
for IUCN

Mr Phillip Toyne  
Australian Conservation  
Foundation  
340 Gore Street  
Fitzroy VIC 3065  
Australia  
Tel. (61 3) 4161455  
Fax (61 3) 4160767  
NG Australian Conservation  
Foundation

Dr Elizabeth Truswell  
Dept. of Primary Industries  
and Energy  
Bureau of Mineral Resources  
P.O. Box 378  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 62) 499427  
Fax (61 62) 576465  
O Dept. of Primary  
Industries and Energy  
O Australian National  
Commission for  
UNESCO

Dr Andy Turner  
Ass. Secretary, Nature  
Conservation  
Dept. of the Arts, Sport, the  
Environment, Tourism &  
Territories  
P.O. Box 787  
Canberra City ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 6) 2741599  
Fax (61 6) 2573010  
ST Dept. of the Arts, Sport,  
the Environment,  
Tourism & Territories

Mr Roger John Underwood  
Dept. of Conservation and  
Land Management  
P.O. Box 104  
Como WA 6152  
Australia  
Tel. (61 9) 3868811  
Fax (61 9) 3861578  
O Dept. of Conservation  
and Land Management,  
Western Australia

Mr Matti Urvet  
Conservation Commission of  
the Northern Territory  
P.O. Box 4%  
Palmerston NT 0831  
Australia  
Tel. (61 89) 894533  
GA Conservation Commis-  
sion of the Northern  
Territory

Mr Peter S. Valentine  
Geography Department  
James Cook University  
Townsville QLD 4811  
Australia  
Tel. (61 77) 814111  
Fax (61 77) 814020  
O CNPPA

Senator Jo Vallentine  
P.O. Box 137  
Perth WA 6005  
Australia  
Tel. (61 9) 4811244  
Fax (61 9) 3221040  
O

Dr Kevin Vang  
Wildemess Society  
130 Davey Street  
Hobart  
Tasmania 7005  
Australia  
NG Wildemess Society  
O Ministry of Environment  
and Conservation, Papua  
New Guinea

Dr Nigel Wace  
Centre for Resource and  
Environment Studies  
Australian National University  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 6) 2490670  
Fax (61 6) 2490757  
Telex 62760  
O COE

Dr Brian Harrison Walker  
Chief  
CSIRO  
Division of Wildlife and  
Ecology  
P.O. Box 84  
Lynham ACT 2602  
Australia  
Tel. (61 6) 2421742  
Fax (61 6) 2411742  
Telex 62284  
O COE

Mr Ken Wallace

Dept. of Conservation and  
Land Management  
P.O. Box 100  
Narrogin 6312  
Australia  
Tel. (61 98) 811113  
Fax (61 98) 811645  
O Dept. of Conservation  
and Land Management,  
Western Australia

Mr Ray Wallace  
Director  
Office of Catchment Manage-  
ment  
c/o CALM  
50 Hayman Rd.  
Como WA 6152  
Australia  
O

Mrs Hazen Waller  
PLEA Network Greenhouse  
Action Australia  
RMB 878  
Creswick VIC 3363  
Australia  
Tel. (61 53) 434288  
O PLEA Network  
Greenhouse Action  
Australia

Mr Doug Watkins  
Lot 25  
Kinley Road  
Banjup 6164  
Australia  
Tel. (61 9) 4172422  
O

Dr John Richard Watson  
Dept. of Conservation and  
Land Management  
44 Serpentine Road  
Albany WA 6330  
Australia  
Tel. (61 98) 417133  
Fax (61 98) 417105  
O Dept. of Conservation  
and Land Management,  
Western Australia

Dr Christopher Watts  
Chief Scientist  
South Australian Museum  
North Terrace  
Adelaide SA 5000  
Australia  
Tel. (61 8) 2238873  
Fax (61 8) 2321714  
O SSC

Dr Grahame J.W. Webb  
Conservation Commission of  
the Northern Territory  
G. Webb Pty. Ltd.  
P.O. Box 38151. 0821  
Winnellie NT 0821  
Australia  
Tel. (61 89) 221355  
Fax (61 89) 470678  
GA Conservation Commis-  
sion of the Northern  
Territory  
O SSC

Prof. Leonard Webb  
A.E.S. Griffith University  
c/o P.O. Box 338  
Alderley (Brisbane) QLD 4051  
Australia  
Tel. (61 7) 3565782  
O COE

Mr Neil Westbury  
State Manager ATSIC WA  
Aboriginal and Torres Strait  
Islander Commission  
117 Darlington Rd.  
Darlington  
Perth WA 6070  
Australia  
Tel. (61 9) 2203200  
O Aboriginal and Torres  
Strait Islander Commis-  
sion

Mr Garry Whisson  
Western Australian Environ-  
mental Protection Authority  
1 Mount Street  
Perth WA 6000  
Australia  
Tel. (61 9) 2227000  
Fax (61 9) 3221598  
O Western Australian  
Environmental  
Protection Authority

Mr Bernard White  
Institute of Foresters of  
Australia Inc.  
338 Salvado Road  
Floreat Park WA 6014  
Australia  
Tel. (61 9) 3874869  
NG Institute of Foresters of  
Australia Inc.

Mr John F. Whitehouse  
17 Mawson Street  
St Ives NSW 2075  
Australia  
Tel. (61 2) 233622  
O CNPPA

Dr Keith D. Williams  
ACT Parks and Conservation  
Service  
P.O. Box 1119  
Tuggeranong ACT 2905  
Australia  
Tel. (61 6) 2463187  
Fax (61 6) 2470852  
O ACT Parks and  
Conservation Service

Mr Robyn Williams  
Chairman of the Commission  
for the Future  
Australia  
O

Mrs Lynette Williamson  
International Association of  
Zoo Educators  
Perth Zoo Education Centre  
20 Labouchere Road  
South Perth WA 6151  
Australia  
Tel. (61 9) 4740360  
Fax (61 9) 3673921

IN International Association  
of Zoo Educators

Mr Brian Wills-Johnson  
Public Relations Manager  
ALCOA of Australia Ltd.  
535 Bourke Street  
Melbourne VIC 3000  
Australia  
Tel. (61 3) 6166111  
Fax (61 3) 6166143  
Telex 30446  
O ALCOA of Australia  
Ltd.

Dr Barry Robert Wilson  
Dept. of Conservation and  
Land Management  
P.O. Box 104  
Como WA 6152  
Australia  
Tel. (61 9) 3868811  
Fax (61 9) 3861578  
GA Dept. of Conservation  
and Land Management,  
Western Australia

Dr George R. Wilson  
Dept. of Primary Industries  
and Energy  
Bureau of Rural Resources  
Canberra City ACT 2600  
Australia  
Tel. (61 6) 2724544  
Fax (61 6) 2724533  
Telex 62188 a  
O SSC

Ms Margaret Wilson  
Conservation Council of  
Western Australia  
7 Longfellow Road  
Gooseberry Hill WA 6076  
Australia  
Tel. 293 2078  
Fax 220 0653  
NG Conservation Council of  
Western Australia

Ms Felicity Wishart  
Australian Conservation  
Foundation  
340 Gore Street  
Fitzroy VIC 3065  
Australia  
Tel. (61 3) 4161455  
Fax (61 3) 4160767  
NG Australian Conservation  
Foundation

Mr Simon Woodley  
Great Barrier Reef Marine Park  
Authority  
P.O. Box 791  
Canberra ACT 2601  
Australia  
Tel. (61 6) 2470211  
Fax (61 6) 2475761  
GA Great Barrier Reef  
Marine Park Authority,  
Queensland

Dr Paul Wycherley  
Kings Park and Botanic Garden  
Kings Park Board  
West Perth WA 6005

Australia  
Tel. (61 9) 3214801  
Fax (61 9) 3225064  
O Kings Park Board/Kings  
Park Botanic Garden

Dr John Young  
University of Adelaide  
Adelaide  
Australia  
O

## Bahamas

Mrs Lynn P. Holowesko  
The Bahamas National Trust  
Higgs & Kelly  
P.O. Box N-1113  
Nassau  
Bahamas  
Tel. (809) 3227511  
Fax (809) 3250725  
NG The Bahamas National  
Trust  
O CNPPA

## Bangladesh

Mr Rahat Uddin Ahmed  
Executive Director  
Comilla Proshika  
House No 12  
Road 12  
Dhanmondi R/A  
Dhaka 1209  
Bangladesh  
Tel. (88 02) 811239  
NG Comilla Proshika Centre  
for Development

Mr A.M.M. Nurul Alam  
Ministry of Environment and  
Forest  
National Botanic Garden  
Mirpur  
Dhaka 1216  
Bangladesh  
Tel. (88 02) 381038  
ST Ministry of Environment  
and Forest

Mr Mir Masud Ali  
Polli Unnayan Sangstha  
(POUSH)  
22 Rupchan Lane (1st Floor)  
Sutrapur  
Dhaka 1100  
Bangladesh  
Tel. (88 02) 241118  
Fax (88 02) 813218  
Telex 632406 SEDI BJ  
NG Polli Unnayan Sangstha  
(POUSH) (Rural  
Development Organiza-  
tion)

Md Azam  
Public Relations Officer  
Ministry of Environment and  
Forest  
Building 6  
Bangladesh Secretariat

Dhaka  
Bangladesh  
Tel. (88 02) 416035  
ST Ministry of Environment  
and Forest

Dr Monowar Hossain  
Managing Director  
Multidisciplinary Action  
Research Centre (MARC)  
House 2A  
Road 5  
Dhanmandi  
Dhaka 1205  
Bangladesh  
Tel. (88 02) 861903  
Fax (88 02) 883542  
Telex 642940  
NG Multidisciplinary Action  
Research Centre (MARC)

Mr Sanowar Hossain  
Secretary  
Polli Unnayan Sangstha  
(POUSH)  
43 New Eskaton Road  
Dhaka  
Bangladesh  
Tel. (88 02) 402801  
Telex 642639 ocn bj  
NG Polli Unnayan Sangstha  
(POUSH) (Rural  
Development Organiza-  
tion)

Prof. K.Z. Husain  
President  
Wildlife Society of Bangladesh  
38/B Issakhan Road  
Dhaka 1000  
Bangladesh  
Tel. (88 02) 501306  
NG Wildlife Society of  
Bangladesh

Ms Liana Kaiser-Mahmud  
Programme Officer  
FAO Representative's Office in  
Bangladesh  
P.O. Box 5039  
Dhaka PC 1205  
Bangladesh  
Tel. (88 02) 310311-4  
Fax (88 02) 813446  
O FAO Representative's  
Office in Bangladesh

Dr Ahmed Kamal  
Multidisciplinary Action  
Research Centre  
Dept. of History  
Dhaka University  
Dhaka  
Bangladesh  
Tel. (88 02) 329857  
Fax (88 02) 883542  
Telex 642940 adab  
NG Multidisciplinary Action  
Research Centre

Ms Veena Khaleque  
United Nations Development  
Programme (UNDP)  
House No 60, Road No 11-A  
Dhanmandi Residential Area  
Dhaka

Bangladesh  
Tel. (88 02) 310370  
Fax (88 02) 813196  
Telex 642582 UNDP BJ  
O United Nations  
Development Programme (UNDP)

Dr M. Salar Khan  
Department of Botany  
University of Dhaka  
Dhaka 1000  
Bangladesh  
Tel. (88 02) 506378  
O SSC

Dr Fasih Uddin Mahtab  
Planning and Development  
Services Limited  
31 Bijoy Nagar  
North South Road  
Dhaka 1000  
Bangladesh  
Tel. (88 02) 405064  
Fax (88 02) 813218  
Telex 642546 CKC BJ  
O Planning and Development  
Services Limited

Mr Haroun Er Rashid  
Polli Unnayan Sangstha  
(POUSH)  
43 New Eskaton Road  
Dhaka 1000  
Bangladesh  
Tel. (88 02) 402801  
Telex 642639 OCNBJ  
NG Polli Unnayan Sangstha  
(POUSH) (Rural  
Development Organiza-  
tion)

## **Barbados/Barbade/ Barbados**

Mr David Simmons  
Caribbean Conservation  
Association  
Savannah Lodge  
The Garrison  
St Michael's  
Barbados  
Tel. (809) 4265373  
Fax (809) 4298483  
IN Caribbean Conservation  
Association

## **Belghun/Belgique/ Bélgica**

Mrs Roseline Beudels  
IRSNB  
29 rue Vautier  
1040 Bruxelles  
Belgium  
ST Ministère de l'Education  
Nationale

Dr Jean-Pierre d'Huart  
Director of Conservation

WWF-Belgium  
Chaussée de Waterloo 608  
1060 Brussels  
Belgium  
Tel. (32 2) 3473030  
Fax (32 2) 3440511  
Telex 23986 wwfbel  
NG Université de Liège  
NG WWF-Belgium  
O SSC

Dr H. Kalchreuter  
Fédération des Associations de  
Chasseurs de la CEE (FACE)  
European Wildlife Research  
Institute (EWI)  
7823 Bonndorf-Glashuette  
Germany  
Tel. 7653 1891  
Fax 7653 9269  
IN Fédération des  
Associations de  
Chasseurs de la CEE  
(FACE)

Dr Wilfried de Pauw  
Ambassador  
Royal Belgian Embassy  
19 Arkana Street  
Canberra ACT 2600  
Australia  
Tel. (61 6) 2732501  
Fax (61 6) 2733392  
ST Ministère de l'Education  
Nationale

Mr Claus Stuffmann  
Commission of the European  
Communities  
Directorate General Environ-  
ment  
Rue de la Loi 200  
B-1049 Brussels  
Belgium  
Tel. (32 2) 2354116  
Fax (32 2) 2350144  
Telex 21877 comeu b  
O Commission of the  
European Communities

## **Belize/Belize/Belice**

Mrs Janet Patricia Gibson  
President  
Belize Audubon Society  
P.O. Box 282  
Belize City  
Belize  
Tel. (5012) 44015  
Fax (5012) 74819  
NG Belize Audubon Society

Mr Vincent Gillett  
Fisheries Dept.  
P.O. Box 148  
Belize City  
Belize  
Tel. (5012) 44552  
O

## **Bhutan/Bhoutan/ Bhutan**

Mr Til Mongar  
Dept. of Forestry  
Royal Government of Bhutan  
P.O. Box 130  
Thimphu  
Bhutan  
NGWWF-US

## **Bolivia/Bolivie/ Bolivia**

Sra Mónica Moraes M.Sc.  
Liga de Defensa del Medio  
Ambiente (LIDEMA)  
Casilla 11237  
La Paz  
Bolivia  
Tel. (591 2) 356249  
NG Liga de Defensa del  
Medio Ambiente  
(LIDEMA)  
O SSC

Sr Juan Carlos Navarro  
Fundación Amigos de la  
Naturaleza  
Attn: Sr Justiniano  
Av. Irala 421  
P.O. Box 2241  
41327 Santa Cruz  
Bolivia  
Tel. (591 33) 33806  
Fax (591 33) 41327  
NG Fundación Amigos de la  
Naturaleza

## **Botswana**

Mr S.D. Liphuko  
Acting Permanent Secretary  
Ministry of Local Government  
and Lands  
P. Bag 006  
Gaborone  
Botswana  
Tel. (267) 354254  
Fax (267) 352384  
Telex 2589bd  
O Government of  
Botswana

Dr Paul Shaw  
Kalahari Conservation Society  
P.O. Box 859  
Gaborone  
Botswana  
Tel. (267) 314259  
Fax (267) 374557  
Telex 2410 bd  
NG Kalahari Conservation  
Society

## **Brazil/BrésiyBrasil**

Sr Nauile Barros Filho  
Zootecnista

Sociedade de Defesa do  
Pantanal (SODEPAN)  
Parque de Exposições "Laucido  
Coelho"  
Avenida Américo Carlos de  
Costa, 320  
Joquei Clubs  
CEP 79020 Campo Grande/MS  
Brazil  
Tel. (55 67) 7211891  
Fax (55 67) 7215026  
NG Sociedad de Defensa do  
Pantanal (SODEPAN)

Prof. Keith Brown, Jr.  
Universidade Estadual de  
Campinas  
Departamento de Zoologia  
Instituto de Biologia  
C.P. 6109  
Campinas Sao Paulo 13.081  
Brazil  
Tel. (55 19) 2397022  
Fax (55 19) 2393124  
O SSC

Dr José Pedro de Oliveira  
Costa  
Vice President  
Associação de Defesa do Meio  
Ambiente  
Rua Conselheiro Carrao 640  
Bela Vista 01328  
Sao Paulo  
Brazil  
Tel. (55 11) 2825806  
Fax (55 11) 2805468  
NG Associação Brasileira de  
Ecologia  
NG Associação de Defesa do  
Meio Ambiente  
(ADEMA)  
NG Fundação Pró-Natureza  
(FUNATURA)  
NG Sociedade Brasileira de  
Paisagismo  
O Secretaria do Meio  
Ambiente do Estado de  
Sao Paulo  
O Companhia Energetica  
de Sao Paulo (CESP)  
IUCN Council Member

Prof. Norma Crud Maciel  
Fundação Brasileira para a  
Conservação da Natureza -  
FBCN  
Rua Miranda Valverde, 103  
Botafogo  
22281 Rio de Janeiro, RJ  
Brazil  
Tel. (55 21) 2665008  
Telex 2137984 fbcn br  
NG Fundação Brasileira para  
a Conservação da  
Natureza (FBCN)

Mrs Ana Maria Fonseca  
General Director  
Biodiversity Foundation  
R. Bueno Brandao 372  
Sta Tereza  
Belo Horizonte  
MG 31010  
Brazil  
Tel. (55 31) 22675985

Fax (55 31) 0736234  
O Biodiversity Foundation

Sr Ricardo Freire da Silva  
Associação Brasileira de Caça e  
Conservação (ABC)  
Rua Mourato Coelho, 1372  
Sao Paulo, SP - 05417  
Brazil  
Tel. (55 11) 8138238  
Fax (55 11) 2209955

NG Associação Brasileira de  
Caça e Conservação  
(ABC)  
NG Associação dos  
Pescadores com Isca  
Artificial (APIA)

Dra Maria Tereza Jorge-Pâdua  
Presidente  
Fundação Pró-Natureza  
SCLN 107, Bloco B, salas  
201/10  
70.743 Brasília - DF  
Brazil  
Tel. (55 61) 2745449  
Fax (55 61) 2745324  
NG Fundação Pró-Natureza  
(FUNATURA)  
O CNPPA

Ms Sonia E. Rigueira  
Conservation International  
Rua Bueno Brandao 393  
31.010 Bela Horizonte - MG  
Brazil  
Tel. (55 31) 2265145  
Fax (55 31) 2265145  
IN Conservation Inter-  
national

Dr Celso S. Schenkel  
Director  
Instituto Brasileiro do Meio  
Ambiente (IBAMA)  
Av. L4 Norte  
SAIN  
70800 Brasília DF  
Brazil  
Tel. (55 61) 2253241  
GA Instituto Brasileiro do  
Meio Ambiente  
(IBAMA)

Mr Herbert Schubart  
Special Advisor  
Instituto Nacional de Pesquisas  
da Amazonia  
Alameda Cosme Ferreira  
1756 CXP 478  
CEP 69083  
Manaus  
Amazonas  
Brazil  
Tel. (55 92) 2369683  
Fax (55 92) 2360255  
O Instituto Nacional de  
Pesquisas da Amazonia

## **Bulgaria/Bulgarie/ Bulgaria**

Prof. Dr S. T. Nedialkov  
Conseil Ecologique

Académie Bulgare des Sciences  
1000 Sofia  
Pl. Slaveikov 7  
Bulgaria  
Tel. (359 2) 892476  
O CNPPA

## **Burkina Faso**

Ms Marguerite Kaboré  
Ministère de l'Environnement  
et du Tourisme  
03 B.P. 7044  
Ouagadougou 03  
Burkina Faso  
Tel. (226) 307027  
Fax (226) 307764  
Telex 5555 segegouv  
ST Ministère de  
l'Environnement et du  
Tourisme

Mr Jean Baptiste Kambou  
Secrétaire General  
Ministère de l'Environnement  
et du Tourisme  
Ouagadougou  
Burkina Faso  
ST Ministère de  
l'Environnement et du  
Tourisme

## **Cameroon/Cameroun/ Camerún**

M M. Amine  
Ministère du Tourisme  
Yaoundé  
Cameroon  
Tel. (237) 220007  
Fax (237) 8318kn  
ST Ministère du Tourisme

M Joseph B. Besong  
Direction des Forêts  
Ministère de l'Agriculture  
Yaoundé  
Cameroon  
Tel. (237) 221106  
Telex 8325 kn  
ST Ministère du Tourisme

Mr Augustin Bokwe  
Director  
Wildlife and National Parks  
Ministry of Tourism  
Yaoundé  
Cameroon  
Telex CG TOUR 8318kn  
ST Ministère du Tourisme

Mr Tony Utanga  
Ministry of Internai Affaire  
P.O. Box 98  
Rarotonga  
Cameroon  
Tel. (237) 29370  
O CNPPA

## **Canada/Canada/ Canadá**

Dr Frank Baldwin  
Ducks Unlimited Canada  
1190 Waverley St.  
Winnipeg  
Manitoba R3T 2E2  
Canada  
Tel. (1 204) 4771760  
Fax (1 204) 4527560  
NG Ducks Unlimited Canada

Mr James Beckett  
Dept. of Fisheries and Oceans  
Fisheries Research Branch  
200 Kent St.  
Ottawa, Ontario K1A OE6  
Canada  
Tel. (1 613) 9900279  
Fax (1 613) 9969055  
GA Government of Canada  
Dept. of Fisheries and  
Oceans

Prof. Dr Tony Blackburn  
Nipissing University College  
North Bay  
Ontario P1B 8L7  
Canada  
Tel. (1 705) 4743450  
Fax (1 705) 4741947  
O

M Jean-Luc Bourdages  
Union québécoise pour la  
conservation de la nature  
160, 76e Rue Est  
Charlesbourg  
Québec G1H 7H6  
Canada  
Tel. (1 418) 6289600  
Fax (1 418) 6263050  
NG Union québécoise pour  
la conservation de la  
nature

Mr Ken Brynaert  
200 - F Woodridge Crescent  
Neapean, Ontario K2B 7S9  
Canada  
Tel. (1 613) 8286915  
Fax (1 613) 8286915  
NG Fondation International  
pour la Sauvegarde du  
Gibier (FISG) (France)  
IN European Bureau for  
Conservation and  
Development  
O Fur Institute of Canada  
IUCN Council Member

Dr James R. Butler  
Department of Forest Science  
University of Alberta,  
Edmonton  
855 General Service Building  
Alberta, Edmonton T6G 2G6  
Canada  
Tel. (1 403) 4922819  
Fax (1 403) 4924323  
O CNPPA

Mr Tony Clarke  
Director General

Canadian Wildlife Service  
17th Floor  
Place Vincent Massey  
Hull, Quebec K1A OH3  
Canada  
Tel. (1 819) 9971301  
Fax (1 819) 9536283  
GA Canadian Wildlife  
Service—Environment  
Canada

Mr George Clavelle  
The Wood Bison Re-  
establishment Foundation  
253-375 York Ave.  
Winnipeg, Manitoba R3C 3J3  
Canada  
Tel. (1 204) 9439581  
Fax (1 204) 9571067  
NG The Wood Bison  
Re-establishment  
Foundation

Ms Sylvie Côté  
Environment Canada  
10 Rue Wellington  
22eme Etage, Tour Nord  
Hull, Quebec K1A OH3  
Canada  
Tel. (1 819) 9539000  
Fax (1 819) 9537025  
ST Canadian Parks  
Service—Environment  
Canada

Mr Roger Dumelie  
Canadian International  
Development Agency  
200 Promenade du Portage  
Hull, Quebec K1A OG4  
Canada  
Tel. (1 819) 9943380  
Fax (1 819) 9534676  
O Canadian International  
Development Agency

Dr Martin H. Edwards  
Professor of Physics  
Royal Military College  
Kingston, Ontario K7K 5L0  
Canada  
Tel. (1 613) 5416414  
Fax (1 613) 5429489  
NGWWF- Canada  
NG Canadian Nature  
Federation (CNF)  
NG Federation of Ontario  
Naturalists  
O SSC  
O CEL

Mr Harold K. Eidsvik  
Chairman  
IUCN Commission on National  
Parks and Protected Areas  
Canadian Parks Ser-  
vice—Environment Canada  
Department of the Environ-  
ment  
Ottawa, Ontario K1A OH3  
Canada  
ST Canadian Parks  
Service—Environment  
Canada  
O CNPPA  
IUCN Council Member

Dr Bert Einsiedel  
Protected Areas Management  
Program  
Faculty of Extension  
Students Union Building  
University of Alberta  
Edmonton, Alberta T6G 2J7  
Canada  
Tel. (1 403) 4923029  
Fax (1 403) 4920627  
O CEC

Mr Bob Gardiner  
Executive Vice President  
Canadian Association for  
Humane Trapping  
1202-1390 Bay Street  
Toronto  
Ontario M5H 2Y2  
Canada  
Tel. (1 416) 363 2614  
Fax (1 416) 363 8451  
O Canadian Association for  
Humane Trapping

Ms Cindy Gilday  
RR Department of Northwest  
Territories  
Yellowknife NWT X1A 2L9  
Canada  
Tel. (1 403) 9203391  
Fax (1 403) 8730114  
O Department Renewable  
Resources, Government  
of the North West  
Territories

Mr George Greene  
IUCN Consultant  
Greene Associates  
1 Nicholas St.  
Suite 406  
Ottawa K1N 7B7  
Canada  
Tel. (1 613) 230 0162  
Fax (1 613) 563 4758  
NG School for Resource &  
Environmental Studies,  
Dalhousie University  
O CESP

Prof. Peter Jacobs  
Chairman, IUCN Commission  
on Sustainable Development  
644 Belmont Ave.  
Westmount, Quebec H3U 2W2  
Canada  
Tel. (1 514) 3437119  
Fax (1 514) 3432183  
O CESP  
IUCN Council Member

Mr Norman James  
703 Evans Ave.  
Suite 202  
Toronto, Ontario M9C 5E9  
Canada  
Tel. (1 416) 6950311  
Fax (1 416) 6950381  
O WWF International

Dr David M. Jarzen  
Canadian Museum of Nature  
P.O. Box 3443, Station D  
Ottawa, Ontario K1P 6P4  
Canada

Tel. (1 613) 9540355  
Fax (1 613) 9544724  
GA Canadian Museum of  
Nature

Mr Harvey Jessup  
Fur Harvest Manager  
Fur Institute of Canada  
Yukon Renewable Resources  
Fish & Wildlife Manager  
P.O. Box 2703  
Whitehorse, Y1A 2C6  
Canada  
Tel. (1 403) 6675767  
Fax (1 403) 6684363  
O Fur Institute of Canada

Mr Sven Jurschewsky  
Deputy Director, Environment  
External Affaire Canada  
Department of the Environ-  
ment  
Ottawa, Ontario K1A OH3  
Canada  
ST Canadian Parks  
Service—Environment  
Canada

Mr Peter Kilburn  
President and CEO  
International Institute for  
Sustainable Development  
Office No. 202  
333 Broadway Ave.  
Winnipeg, Manitoba R3C 0S9  
Canada  
Tel. (1 204) 9450985  
Fax (1 204) 9450999  
O International Institute for  
Sustainable Develop-  
ment

Mr Kevin Lloyd  
Department of Renewable  
Resources  
Government of the North West  
Territories  
Yellowknife NWT X1A 2L9  
Canada  
Tel. (1 403) 8737411  
Fax (1 403) 8730293  
O Department Renewable  
Resources, Government  
of the North West  
Territories

Mr David Morton Lohnes  
Canadian Parks Service  
10 Wellington St.  
Hull, Quebec K1A 0H3  
Canada  
Tel. (1 819) 9942639  
Fax (1 819) 9945140  
ST Canadian Parks  
Service—Environment  
Canada

M Harvey L. Mead  
Ministère de l'Environnement  
du Québec  
3900 Rue Marly, 6e etage  
Sainte-Foy G1X 4E4  
Canada  
Tel. (1 418) 6437860  
Fax (1 418) 6437812  
GA Ministère de

l'Environnement du  
Québec

Mr Duncan Stewart Morrison  
Executive Vice-President  
Ducks Unlimited Canada  
1190 Waverley St.  
Winnipeg Manitoba R3T 2E2  
Canada  
Tel. (1 204) 4521760  
Fax (1 204) 4527560  
NG Ducks Unlimited Canada

Dr David Munro  
Director, WCS 90s Project  
2513 Amherst Ave.  
Sidney BC V8L 3H1  
Canada  
Tel. (1 604) 6560367  
O CESP  
Honorary Member of IUCN

Prof. James Gordon Nelson  
Heritage Resources Centre  
University of Waterloo  
Waterloo, Ontario N2L 3G1  
Canada  
Tel. (1 519) 8851211  
Fax (1 519) 7462031  
O CNPPA  
O COE

Mr Douglas K. Pollock  
Acting Director General  
Canadian Wildlife Ser-  
vice—Environment Canada  
17th Floor  
Place Vincent Massey  
Hull, Quebec K1A 0H3  
Canada  
Tel. (1 819) 9971245  
Fax (1 819) 9536283  
GA Canadian Wildlife  
Service—Environment  
Canada

Mr Robert Prescott-Allen  
PADATA  
627 Aquarius Road  
RR2 Victoria, BC V9B 5B4  
Canada  
Tel. (1 604) 4741904  
Fax (1 604) 4746976  
O SSC  
O CNPPA  
O CESP

Dr George Rabb  
Calgary Zoological Society  
Attn: Mr Karsten  
P.O. Box 3036  
Station "B"  
Calgary, Alberta T2M 4R8  
Canada  
Tel. (1 403) 2329300  
NG Calgary Zoological  
Society  
NG Metropolitan Toronto  
Zoological Society  
O SSC  
IUCN Council Member

Mr Brian Roberts  
Environment Canada  
Indian Affaire and Northern  
Development, Fur Trade  
Section

Les Terrasses de la Chaudiere  
Hull, Quebec K1A 0H4  
Canada  
Tel. (1 819) 9977247  
Fax (1 819) 9970514  
ST Canadian Parks  
Service—Environment  
Canada

Mr Ralph Roberts  
Canadian International  
Development Agency  
200 Promenade du Portage  
Hull, Quebec K1A 0G4  
Canada  
Tel. (1 819) 9976586  
Fax (1 819) 9534676  
O Canadian International  
Development Agency

Dr Ian Rutherford  
Canadian Parks Service  
10 Wellington St.  
Hull, Quebec K1A 0H3  
Canada  
Tel. (1 819) 9979525  
Fax (1 819) 9539745  
ST Canadian Parks  
Service—Environment  
Canada

M Donat Savoie  
Senior Advisor  
Inuit Circumpolar Conference  
(ICC)  
650, 32nd Ave.  
Suite 404  
Lachine, Quebec H8T 3K4  
Canada  
Tel. (1 514) 6370203  
Fax (1 514) 6373146  
IN Inuit Circumpolar  
Conference (ICC)

Ms Mary Simon  
President  
Inuit Circumpolar Conference  
(ICC)  
650, 32nd Ave.  
Suite 404  
Lachine, Quebec H8T 3K4  
Canada  
Tel. (1 514) 6370203  
Fax (1 514) 6373146  
IN Inuit Circumpolar  
Conference (ICC)

Dr D. Scott Slocombe  
Wilfred Laurier University  
Dept. of Geography  
Waterloo, Ontario N2L 3C5  
Canada  
Tel. (1 519) 8848854  
Fax (1 519) 8848854  
O

Mr Val Smyth  
Protected Areas Management  
Program  
Faculty of Extension  
University of Alberta  
216 Students Union Building  
Edmonton, Alberta T6G 2J7  
Canada  
Tel. (1 403) 4923029  
Fax (1 403) 4920627  
O CEC



## Chad/Tchad/Chad

M Ban-Ymary Daboulaye  
Directeur  
Direction des Parcs Nationaux  
et Réserves de Faune  
B.P. 905  
Njamena  
Chad  
Tel. (235) 512305  
Fax (235) 514397

- O Direction des Parcs Nationaux et Réserves de Faune, Ministère du Tourisme et de l'Environnement
- O CNPPA

## Chile/Chili/Chile

Abogado Pedro Fernandez  
Bitterlich  
Presidente  
Comité Nacional pro Defensa  
de la Fauna y Flora  
Casilla 3675  
Santiago  
Chile  
Tel. (56 2) 771607  
Fax (56 2) 377290  
NG Comité Nacional pro  
Defensa de la Fauna y  
Flora (CODEFF)

Dr Alfonso A. Glade  
CONAF  
Av. Bulnes 259  
OF 604  
Santiago de Chile  
Chile  
Tel. (56 2) 6996677  
Fax (56 2) 715881  
Telex 240001 conaf cl  
O CONAF

Sr Carlos Noton  
Jefe de Departamento  
Corporación Nacional Forestal  
(CONAF)  
Avda. Bulnes 259  
Santiago  
Chile  
Tel. (56 2) 6991257  
Fax (56 2) 715881  
Telex 240001 conaf cl  
GA Corporación Nacional  
Forestal y de Protección  
de Recursos Naturales  
Renovables (CONAF)

Dr Miguel Stutzin Schottlander  
Comité Nacional pro Defensa  
de la Fauna y Flora  
Santa Filomena No. 185  
Casilla 3675  
Santiago  
Chile  
Tel. (56 2) 377290  
Fax (56 2) 377290  
NG Comité Nacional pro  
Defensa de la Fauna y  
Flora (CODEFF)

Sr Hernán Torres  
IUCN-Consultant  
Avda Bulnes 259, of. 604  
Santiago  
Chile  
Tel. (562) 6991257  
Fax (562) 715881  
Telex 240001 conaf cl  
O SSC  
O CNPPA

## China/Chine/China

Mr Dong Zhiyong  
China Wildlife Conservation  
Association  
Hepingli, Beijing 100714  
China  
Tel. (86 1) 4216343  
Fax (86 1) 4214180  
NG China Wildlife  
Conservation Association

Mr Hsu Kuo-Shih  
Superintendent  
Taroko National Park  
4 Tien Hsiang Road Hualien  
Taiwan 97203  
China  
O Taroko National Park

Prof. Ji Weizhi  
Vice-Director  
Division of Primate Research  
Kunming Institute of  
Zoology  
Academia Sinica  
Kunming, Yunnan 650107  
China  
Tel. (86 8) 7182661  
O SSC

Prof. Liu Yu Hu  
South China Institute of Botany  
Academia Sinica  
Guangzhou  
China  
Tel. (86 20) 705626  
NG South China Institute of  
Botany Academia Sinica  
O SSC

Mr Liu Yuan  
China Wildlife Conservation  
Association  
Hepingli, Beijing 100714  
China  
Tel. (86 1) 4213184  
Fax (86 1) 4219149  
NG China Wildlife  
Conservation Association

Prof. Dr Kuang Yang Lue  
Professor  
National Taiwan Normal  
University Dept. of Biology  
#88, Sec. 5, Roosevelt Road  
Taipei 11718  
Taiwan  
China  
Tel. (886 2) 9326234  
Fax (886 2) 9312904  
O SSC

Mr Meng Xianlin  
China Wildlife Conservation  
Association  
Hepingli, Beijing 100714  
China  
Tel. (86 1) 4216343  
Fax (86 1) 4214180  
NG China Wildlife  
Conservation Association

Ms Kristin Nowell  
Consultant  
National Taiwan University  
Sealed Air Corporation  
No 20 LN 238  
Tun HWA N. Road  
Taipei  
China  
Tel. (886 2) 3634606  
Fax (886 2) 7135334  
O SSC

Prof. Wang Sung  
Executive Vice-Chairman  
Endangered Species Scientific  
Commission, PRC  
Institute of Zoology  
Academia Sinica  
19 Zhong-guan-cun Lu  
Haidian, Beijing 100080  
China  
Tel. (86 1) 2562717  
Fax (86 1) 2565689  
Telex 22040 baoas cn  
O SSC

Prof. Wang Xianpu (Huen-pu)  
Institute of Botany, Academia  
Sinica  
141 Hsichimenwai St.  
Beijing 100044  
China  
Tel. (86 1) 8312840  
Fax (86 1) 8312840  
AF Institute of Botany,  
Academia Sinica  
O SSC  
O CNPPA

Prof. Kaiyi Zhou  
Nanjing Normal University,  
Dept. of Biology  
Nanjing Normal University  
Nanjing 210024  
China  
Tel. (86 25) 631636  
Fax (86 25) 307448  
O SSC

## Colombia/Colombie/ Colombia

Dr Julio Carrizosa Umaña  
Calle 10 No. 1-87  
Apto. 60076  
Bogotá D.F.  
Colombia  
Tel. (571)2411922  
O

Sra Elsa Matilde Escobar  
Sociedad Colombiana de

Ecología  
Calle 71A # 6-30 Piso 17  
Bogotá  
Colombia  
Tel. (57 1) 2127209  
Fax (57 1) 2119776  
NG Fundación Natura (FN)  
NG Fundación Puerto  
Rastrojo (FBPR)  
NG Sociedad Colombiana de  
Ecología

Sr Juan Mayr Maldonado  
Director ejecutivo  
Fundación Pro-Sierra Nevada  
de Santa Marta  
Apartado Aero 5000  
Bogotá  
Colombia  
Tel. (57 1) 2173487  
Fax (57 1) 2183256  
NG Fondo para la Protección  
del Medio Ambiente en  
Colombia (FEN  
COLOMBIA)  
NG Fundación Pro-Sierra  
Nevada de Santa Marta

Dr Antonio Puerto Tovar  
Embajador  
Fundación Natura-Colombia  
Embassy of Colombia  
101 Northbourne Avenue  
Tourner, ACT 2601  
Canberra  
Australia  
Tel. (61 6) 2951384  
Fax (61 6) 2571448  
O Fundación Natura-  
Colombia

Dr Heliodoro Sanchez  
Specialist Professional  
INDERENA  
Apartado Aereo 13458  
Bogotá  
Colombia  
Tel. (57 1) 2860601  
Fax (57 1) 2859987  
Telex 44428  
NG Fondo para la Protección  
del Medio Ambiente en  
Colombia (FEN  
COLOMBIA)  
O INDERENA  
O CNPPA

## Congo

Dr Assitou Dinga  
Directeur  
Direction de la Faune Ministère  
de l'économie forestière  
B.P. 2153  
Brazzaville  
Congo  
Tel. (242) 831718  
Fax (242) 832458  
O Direction de la Faune  
Ministère de l'économie  
forestière du Congo

M Dominique N'Sosso  
Projet Inventaire et Aménagement de la Faune  
B.P. 2153  
Brazzaville  
Congo  
Tel. (242) 831718  
Fax (242) 832458  
O CNPPA

## Costa Rica

Mr Jim Barborak  
University for Peace/Wildlife  
Conservation International  
Apartado 277  
3000 Heredia  
Costa Rica  
Tel. (506) 379976  
Fax (506) 242053  
NG University for Peace/  
Wildlife Conservation  
International  
O SSC  
O CNPPA

Ing Mario A. Boza  
Viceministro  
Ministerio de Recursos  
Naturales, Energía y Minas  
Apartado 10104  
1000 San José  
Costa Rica  
Tel. (506) 552122  
Fax (506) 570697  
O Ministerio de Recursos  
Naturales, Energía y  
Minas  
O CNPPA

Dr Gerardo Budowski  
Honorary Member of IUCN  
P.O. Box 198  
2300 Curridabat  
San José  
Costa Rica  
Tel. (506) 253008  
Fax (506) 534227  
Telex 3534 Horiz Cr  
O CEC  
O COE

Lic Inés Gallegos Gardian  
Fundación de Parques  
Nacionales  
Apto. 1108-1002  
Paseo de los Estudiantes  
San José  
Costa Rica  
Tel. (506) 330116  
Fax (506) 336838  
NG Fundación de Parques  
Nacionales

Dr Rodrigo Gamez  
Director  
Instituto Nacional de  
Biodiversidad  
Santo Domingo  
3100 Heredia  
Costa Rica  
Tel. (506) 409287  
Fax (506) 362816  
O World Resources  
Institute

Sr Juan Carlos Godoy  
Centro Agronómico Tropical  
de Investigación y  
Enseñanza (CATIE)  
P.O. Box 69  
Turrialba 7170  
Costa Rica  
Tel. (506) 561712  
Fax (506) 561533  
O Centro Agronómico  
Tropical de Investigación  
y Enseñanza (CATIE)  
O CNPPA

Mr James Lynch  
Presidente  
Asociación ANAI  
Apartado 170  
2070 Sabanilla de Montes de  
Oca  
San José  
Costa Rica  
Tel. (506) 246090  
NG Asociación ANAI

Mr Victor H. Morgan  
Director Ejecutivo  
Asociación Demografica  
Costarricense  
P.O. Box 10203  
San José 1000  
Costa Rica  
Tel. (506) 4361  
Fax (506) 314430  
NG Asociación Demografica  
Costarricense

Dr Carlos Quesada  
Biomass Users Network  
Apdo 127-2070  
Sabanilla  
San José  
Costa Rica  
Tel. (506) 408997  
Fax (506) 408998  
O Biomass Users Network

Biól Alberto Salas-Avila  
Vice President  
Corporación de Investigaciones  
para el Desarrollo Socio-  
Ambiental  
Aptdo. 103-4050  
Alajuela  
Costa Rica  
Tel. (506) 331072  
Fax (506) 416513  
NG Corporación de  
Investigaciones para el  
Desarrollo Socio-  
Ambiental (CIDESA)

Dr Tomás Schlichter  
Centro Agronómico Tropical  
de Investigación y  
Enseñanza (CATIE)  
P.O. Box 19  
Turrialba  
Costa Rica  
Tel. (506) 561712  
Fax (506) 561533  
Telex 8005 catie cr  
IN Centro Agronómico  
Tropical de Investigación  
y Enseñanza (CATIE)

Dr Rodrigo Tarté Ponce  
Director General  
Centro Agronómico Tropical  
de Investigación y  
Enseñanza (CATIE)  
P.O. Box 19  
Turrialba 7170  
Costa Rica  
Tel. (506) 566081  
Fax (506) 561533  
Telex 8005 catie cr  
IN Centro Agronómico  
Tropical de Investigación  
y Enseñanza (CATIE)

## Côte d'Ivoire

Mrs Dulce Castleton  
IUCN Consultant  
01 B.P. 1712  
Ambassade americaine  
Abidjan  
Côte d'Ivoire  
Tel. (225) 322546  
Fax (225) 223259  
Telex 23660  
O Population and Natural  
Resources Programme

## Czechoslovakia/ Tchécoslovaquie/ Checoslovaquia

Dr Jan Cerovsky  
Chief Scientist  
Czechoslovakian Institute for  
Nature Conservation  
Slezska 9  
120 29 Praha 2  
Czechoslovakia  
Tel. (42 2) 2152609  
NG Brontosaurus Movement  
NG Czech Union for Nature  
Conservation  
NG Slovak Union for Nature  
and Landscape  
Conservation  
AF Czechoslovakian  
Institute for Nature  
Conservation  
O CEC  
IUCN Council Member

Dr Jiri Pall  
University of Agriculture  
Dept. of Landscape Ecology  
61200 Brno  
Zemedelska 1  
Czechoslovakia  
O CESP

## Deumark/Danemark/ Dinamarca

Ms Sarah Banfield  
World Assembly of Youth  
(WAY)  
C/o Ms Margaret Jack

Youth Affairs Council of  
Australia  
84 Eastern Road  
South Melbourne VIC 3205  
Australia  
Denmark  
Tel. (61 3) 6961696  
Fax (61 3) 6967352  
IN World Assembly of  
Youth (WAY)  
O CEC

Mr Hans Jakob Helms  
Greenland Homerule,  
Denmark Office  
Sjaelebodernez  
1122 Copenhagen K  
Denmark  
Tel. (45) 33134224  
Fax (45) 33322024  
O Greenland Homerule,  
Denmark Office

Mr Veit Koester  
Head of Ecological Division  
Ministry of the Environment,  
National Forest and Nature  
Agency

Slotsmarken 13  
2970 Hoersholm  
Denmark  
Tel. (45) 45765376  
Fax (45) 45765477  
Telex 21485 nature dk

ST Ministry of the  
Environment, National  
Forest and Nature  
Agency  
GA Nature Preservation  
Council, Attn: The  
Chairman  
NG Biologforbundet, Attn:  
Mr Jens Ole Ravn-  
Nielsen  
NG Danish Society for the  
Conservation of Nature  
NG Dansk Ornitologisk  
Forening, Attn: Mr Finn  
Danielsen  
NG Friluftsradet, Attn: The  
Managing Director  
O CEL  
IUCN Council Member

Mr Finn Lyng  
Greenland Homerule,  
Denmark Office, Ministry of  
the Environment  
Kastanjens Kvarter 38  
299 Nivaa  
Denmark  
Tel. (45) 42249446  
Fax (45) 31540533  
ST Ministry of the  
Environment, National  
Forest and Nature  
Agency

Mr Gordon Shepherd  
WWF - Denmark  
Attn: Ms Skat-Rordam  
Rymsgade 3 F  
2200 Copenhagen N  
Denmark  
Tel. (45) 35363635  
NG WWF-Denmark

Ms Birgith Sloth  
Miljøministeriet, Skov og  
Naturstyrelsen  
Slotsmarken 13  
2970 Hoersholm  
Denmark  
Tel. (45) 45765376  
Fax (45) 45765477  
Telex 21485 nature dk  
ST Ministry of the  
Environment, National  
Forest and Nature  
Agency  
O SSC

## **Dominican Republic/ République dominicaine/ República Dominicana**

Arq Christian Martínez  
Villanueva  
Director  
Dirección Nacional de Parques  
Ave. Independencia  
Esq. Cervantes  
Santo Domingo  
Dominican Republic  
Tel. (500809) 6827628  
Fax (500809) 6856633  
GA Dirección Nacional de  
Parques  
NG Fundación para el  
Mejoramiento Humano -  
PROGRESSIO

## **Ecuador/Equateur/ Ecuador**

Sr Wilfrido Aragon  
Vice President  
Coordinadora de las Organisa-  
ciones Indígenas de la  
Cuenca Amazonica  
6 de Diciembre  
159 y Paz Mino  
Casilia 4180  
Quito  
Ecuador  
Tel. (59 32) 543973  
Fax (59 32) 541668  
O Las Organizaciones  
Indígenas de la Cuenca  
Amazonica

Ms Nancy Benavides  
CECIA  
P.O.Box 9068 S-7  
Quito  
Ecuador  
Tel. (59 32) 542058  
NG Corporación Omitholó-  
gica del Ecuador  
(CECIA)

Sr Rafael Paredes Proaño  
Primer Secretario  
Ministerio de Relaciones  
Exteriores

10 de Agosto y Carrion s/n  
Quito  
Ecuador  
Tel. (59 32) 501261  
Fax (59 32) 504933  
Telex 2705, 2142  
ST Ministerio de Relaciones  
Exteriores

Dr Juan Fernando Sevilla  
Director de Proyectos  
Fundación Natura  
Casilla 253  
Quito  
Ecuador  
Tel. (59 32) 447341  
Fax (59 32) 434449  
Telex 21211 natura  
NG Fundación Natura

Sr Danilo Silva Chiriboga  
Ecociencia  
P.O. Box 257 (suc 12 de  
Octubre)  
Quito  
Ecuador  
Tel. (59 32) 502409  
NG EcoCiencia, Fundación  
Ecuatoriana de Estudios  
Ecológicos (ECOC)

Sr Luis Suarez  
Consultor de la UICN - ITTO  
EcoCiencia and Wildlife  
Conservation International  
WCI-NYZS  
P.O. Box 257 (Suc. 12 de  
Octubre)  
Quito  
Ecuador  
Tel. (59 32) 502409  
O EcoCiencia and Wildlife  
Conservation Inter-  
national

## **Egypt/Egypte/Egipto**

Dr Ahmed Amin Ibrahim  
Environment Affaire Agency  
11 (A) Hassan Sabry St.  
Zamalek  
Cairo  
Egypt  
Tel. (202) 3416546  
Fax (202) 3420768  
ST Academy of Scientific  
Research and Techno-  
logy

## **El Salvador**

Lic Ana Celia Dominguez  
Fundación Montecristo  
P. O. Box 3383  
San Salvador  
El Salvador  
Tel. (503) 230534  
Fax (503) 266430  
O Fundación Montecristo

## **Eihioopia/Ethiopie/ Etiopía**

Mr Gedion Asfaw  
Head  
Natural Resources and Human  
Settlement  
Office of the National  
Committee for Central  
Planning  
P.O. Box 1037  
Addis Ababa  
Ethiopia  
Tel. (25 11) 128959  
O Natural Resources and  
Human Settlement,  
Office of the National  
Committee for Central  
Planning

Mr Ahmed Bahri  
Chief, Population Division  
UN Economic Commission for  
Africa  
P.O. Box 3005  
Addis Ababa  
Ethiopia  
Tel. (25 11) 510177  
Fax (25 11) 200191  
O UN Economic Commis-  
sion for Africa

Mr Berhanu Debele  
Vice Minister  
Ministry of Agriculture  
P.O. Box 62347  
Addis Ababa  
Ethiopia  
Tel. (25 11) 155303  
Fax (25 11) 511543  
Telex 21460 gtzfp et  
O Ministry of Agriculture

Com Mersie Ejigu  
Minister  
Office of the National  
Committee for Central  
Planning (ONCCP)  
P.O. Box 1037  
Addis Ababa  
Ethiopia  
Telex 21531 onccp et  
O Office of the National  
Committee for Central  
Planning (ONCCP)

## **Fiji/Fidji/Fiji**

Dr Bob Lloyd  
University of South Pacific  
P.O. Box 1168  
Suva  
Fiji  
Tel. (679) 313900  
Fax (679) 300373  
IN Univerity of South  
Pacific

Mr Bhaskaran Nair  
P.O. Box 2350  
Government Buildings  
Suva  
Fiji

Tel. (679) 211759  
Fax (679) 303515  
O

Mr Epeli Nasome  
Town & Country Planning  
Department  
P.O. Box 2350  
Government Buildings  
Suva  
Fiji  
Tel. (679) 211600  
O

Mr Birandra Singh  
National Trust for Fiji  
P.O. Box 2089  
Government Buildings  
Suva  
Fiji  
Tel. (679) 301807  
Fax (679) 302646  
NG National Trust for Fiji  
O CEC  
O CNPPA

Mr J. Veitayaki  
South Pacific Action Commit-  
tee for Human Ecology and  
Environment  
P.O. Box 1168  
Suva  
Fiji  
Tel. (679) 313900  
Telex 2276 fj  
NG South Pacific Action  
Committee for Human  
Ecology and Environ-  
ment (SPACHEE)

Mr Timoci Wagaisavou  
Native Land Trust Board  
Suva  
Fiji  
Tel. (679) 312733  
O Native Land Trust Board

## **Finland/Finlande/ Finlandia**

Ms Ulrica Cronstrom  
Finnish Society for Nature and  
Environment  
P.O. Box 240  
00151 Helsingfors  
Finland  
Tel. (358 90) 644731  
Fax (358 90) 605850  
NG Finnish Society for  
Nature and Environment

Dr Matti Helminen  
Ministry of the Environment  
National Board of Forestry  
P.O. Box 233  
00121 Helsingki  
Finland  
Tel. (3580) 6163249  
Fax (3580) 6163325  
ST Ministry of the  
Environment, Inter-  
national Affairs Division  
NGWWF-Finland  
O CNPPA

Mr Esko Jaakkola  
Ministry of the Environment  
P.B. 399  
Ratakatu 3  
Finland  
Tel. (3580) 1991222  
Fax (3580) 1991499  
Telex 123717 ymin sf  
ST Ministry of the  
Environment, Inter-  
national Affairs Division

Mr Esko Joutsamo  
Secretary General  
Finnish Association for Nature  
Conservation  
P.O. Box 169  
00151 Helsinki  
Finland  
Tel. (3580) 642881  
Fax (3580) 6221815  
NG Finnish Association for  
Nature Conservation

Ms Aira Paivoke  
Programme Officer  
Ministry for Foreign Affairs of  
Finland  
Finnish International  
Development Agency  
(FINNIDA)  
Mannerheimintie 15 C  
00260 Helsinki 26  
Finland  
Tel. (3580) 13416429  
Fax (3580) 13416262  
Telex 124636 umin sf  
ST Ministry of the  
Environment, Inter-  
national Affairs Division

## France/France/Francia

Mme Barbut  
Ministère de la Coopération et  
du Développement  
20 rue Monsieur  
75700 Paris  
France  
Tel. (331 4) 7831139  
Fax (331 4) 3089740  
Telex 202363 f  
ST Ministère des Affaires  
Etrangères

Dr Véronique Barre  
Chargé de Mission  
SRETIE - Ministère de  
l'Environnement  
14 Boulevard du General  
Leclerc  
92524 Neuilly sur Seine Cedex  
France  
Tel. (331 4) 7581212  
Fax (331 4) 7470900  
Telex 620602 denvir f  
GA ORSTOM  
NGWWF-France  
NG Club Alpin Français  
O SRETIE - Ministère de  
l'Environnement

Dr Jenny Davis  
Societas Internationalis  
Limnologiae

Thiefosse  
88290 Saulxures sur Moselotte  
France  
IN Societas Internationalis  
Limnologiae

M Vincent Duville  
Com. de Résistance à la  
Destruction de l'Environne-  
ment Martiniquais  
Voie No. 5  
Rue du Professeur Garcin  
97200 Fort de France  
Martinique  
Tel. (596) 641824  
Fax (596) 563503  
NG Com. de Résistance à la  
Destruction de  
l'Environnement  
Martiniquais

Dr Joanne Fox-Przeworski  
OECD  
2 rue André Pascal  
75775 Paris Cedex 16  
France  
Tel. (331 4) 5249058  
Fax (331 4) 5249058  
O OECD

Dr Gérard Galat  
Institut Français de Recherche  
Scientifique pour le  
Développement (ORSTOM)  
213 Rue La Fayette  
75480 Paris Cedex 10  
France  
GA ORSTOM  
O SSC

Dr Anh Galat-Luong  
Institut Français de Recherche  
Scientifique pour le  
Développement (ORSTOM)  
213 Rue La Fayette  
75480 Paris Cedex 10  
France  
GA ORSTOM  
O SSC

M Alain Gille  
Fédération Française des  
Sociétés de Protection de la  
Nature (FFSPN)  
57 rue Cuvier  
75005 Paris  
France  
Tel. (331 4) 85449709  
NG Fédération Française des  
Sociétés de Protection de  
la Nature (FFSPN)

M Marcel Jouve  
Min. de l'Environnement,  
Direction de la Protection de  
la Nature  
14 Boulevard du General  
Leclerc  
92524 Neuilly-sur-Seine  
Cedex  
France  
Tel. (331 4) 7581212  
Fax (331 4) 7452360  
Telex 620602  
ST Ministère des Affaires  
Etrangères

Prof. Victor Kolybine  
Director  
Division of Education for the  
Quality of Life  
UNESCO  
7 place Fontenoy  
75700 Paris  
France  
Tel. (331 4) 5680803  
O UNESCO

Prof. Jean-Claude Lefeuvre  
Member of Board  
Fondation Tour du Valat pour  
l'Etude et la Conservation de  
la Nature  
La Tour du Valat  
Le Sambuc  
13200 Arles  
France  
Tel. (33 90) 972013  
Fax (33 90) 972018  
NG Fondation Tour du Valat  
pour l'Etude et la  
Conservation de la  
Nature  
NG Office pour l'information  
eco-entomologique  
(OPIE)  
O COE  
IUCN Council Member

M.S.G. Negouai  
President  
Com. de Resistance a la  
Destruction de l'Environne-  
ment Martiniquais  
Voie No.5  
Rue du Professeur Garcin  
97200 Fort de France  
Martinique  
Tel. (596) 641824  
Fax (596) 563503  
NG Com. de Resistance a la  
Destruction de  
l'Environnement  
Martiniquais

Mme Isabelle Paillet  
Ministère des Affaires  
Etrangères, Dir. des Affaires  
Economiques  
Cellule Environnement  
37 Quai d'Orsay  
75700 Paris  
France  
Tel. (331 4) 7534484  
Fax (331 4) 7535085  
Telex 202329  
ST Ministère des Affaires  
Etrangères

Prof. Dr Francois Ramade  
Société Nationale de Protection  
de la Nature  
Directeur du Laboratoire  
d'Ecologie et de Zoologie de  
l'Université de Paris-Sud  
91405 Orsay Cedex  
France  
Tel. (33 1) 69417896  
Fax (33 1) 64461992  
Telex 602166 f  
NG Société Nationale de  
Protection de la Nature  
O COE

Ms Jane Robertson  
Division of Ecological Sciences  
UNESCO  
7, Place de Fontenoy  
75000 Paris  
France  
Tel. (331 4) 5684052  
Fax (331 4) 0659897  
Telex 204 471 paris  
O UNESCO  
O CNPPA

Prof. Bernard Salvat  
Université de Perpignan Ecole  
pratique hautes études  
66025 Perpignan  
France  
Tel. (33 68) 66205  
Fax (33 68) 503686  
Telex UNIPERP505005F  
O COE

Dr Jean-Marc Thiollay  
WWF - France  
Attn: M. Dumond  
151 Boulevard de la Reine  
78000 Versailles  
France  
Tel. (331 3) 9507514  
Fax (331 3) 9530446  
GA ORSTOM  
NGWWF-France  
NG Club Alpin Français  
O SRETIE - Ministère de  
l'Environnement

Dr Jacques Trouvilliez  
Office National de la Chasse  
85 bis Avenue de Wagram  
75017 Paris  
France  
Tel. (33161) 30418011  
Fax (33161) 30411037  
GA Office National de la  
Chasse

Prof. Jean Untermaier  
Président  
Fédération Française des  
Sociétés de Protection de la  
Nature (FFSPN)  
57 rue Cuvier  
75005 Paris  
France  
Tel. (331 4) 85449709  
Fax (331 4) 85726472  
NG Fédération Française des  
Sociétés de Protection de  
la Nature (FFSPN)  
NG Société Française pour le  
Droit de l'Environne-  
ment (SFDE)  
O CEL

## French Polynesia/ Polynésie française/ Polinesia Francesa

Mme Annie Aubanel-Savoie  
Service du Plan et de  
l'Aménagement du  
Territoire  
B.P. 20721

Tahiti  
French Polynesia  
Tel. (689) 410626  
Fax (689) 435087  
O Service du Plan et de  
l'Aménagement du  
Territoire

## Gabon/Gabon/Gabón

M Jean B. Memvié  
Directeur général adjoint  
Dépt. des Eaux et Forêts  
B.P. 2755  
Libreville  
Gabon  
Tel. (241) 721004  
Fax (241) 761073  
Telex 5802  
O

## Germany/Allemagne/ Alemania

Prof. E.F. Bruenig  
University of Hamburg  
2050 Hamburg 80  
Germany, Federal Rep. of  
O University of Hamburg

Dr Wolfgang Burhenne  
Executive Governor  
International Council on  
Environmental Law  
214 Adenauerallee  
5300 Bonn 1  
Germany, Federal Rep. of  
Tel. (49 228) 2692 231  
Fax (49 228) 2692 251  
NG Brehm Fonds für  
Internationalen  
Vogelschutz  
NG Deutscher Jagdschutz-  
Verband  
NG German Water  
Protection Association  
NG German Association for  
Protection of Forests and  
Woodlands  
NG German Hunting  
Association  
NG Schutzgemeinschaft  
Deutsches Wild, Attn.  
Mr H.J. Rohr  
NG Verband Deutscher  
Sportfischer, Attn. Mr U.  
Schuller  
IN Commission Inter-  
nationale pour la  
Protection des Regions  
Alpines (CIPRA)  
IN International Council of  
Environmental Law  
(ICEL)  
O CEL  
IUCN Council Member

Dr Friedrich Duhme  
Lehrstuhl für Landschaftsökolo-  
gie  
TU München-Weihenstephan  
8050 Freising 12

Germany, Federal Rep. of  
Tel. 8161 713712  
Fax 8161 714427  
O COE

Prof/Dr Ludwig Ellenberg  
Deutsche Gesellschaft für  
Technische Zusammenarbeit  
(GTZ)  
Abt. 424  
GTZ  
Postfach 5180  
6236 Eschborn  
Germany, Federal Rep. of  
O Deutsche Gesellschaft  
für Technische  
Zusammenarbeit (GTZ)

Mr Hanno Henke  
Federal Research Center for  
Nature Conservation &  
Landscape Ecology  
Konstantinstraße 110  
5300 Bonn 2  
Germany, Federal Rep. of  
Tel. (49 228) 8491190  
Fax (49 228) 8491200

ST Bundesministerium für  
Umwelt, Naturschutz  
und Reaktorsicherheit  
NG Deutscher Heimatbund  
O Federal Research Center  
for Nature Conservation  
& Landscape Ecology  
O CNPPA

Mrs Judith Johnson  
Migratory Species Convention  
UNEP/CMS Secretariat  
Postfach 201448  
5300 Bonn 2  
Germany, Federal Rep. of  
Tel. (49 228) 302152  
Fax (49 228) 373237  
Telex 885420 wz d  
O Migratory Species  
Convention

Dr H. Kalchreuter  
c/o M. Wiese  
Johannes Henry Str. 26  
5300 Bonn  
Germany, Federal Rep. of  
IN Fédération des  
Associations de  
Chasseurs de la CEE  
(FACE)  
NG Deutscher Jagdschutz-  
Verband

Dr Konrad Klemmer  
Zoologische Gesellschaft  
Senchenberganlage 25  
6000 Frankfurt 1  
Germany, Federal Rep. of  
Tel. (49 69) 7542234  
Fax (49 69) 746238  
Telex 413139  
NG Zoologische Gesellschaft  
Frankfurt  
O SSC

Mr Karl-Günther Kolodziejczok  
Bundesministerium für  
Umwelt, Naturschutz und  
Reaktorsicherheit

Postfach 120 629  
5300 Bonn 1  
Germany, Federal Rep. of  
ST Bundesministerium für  
Umwelt, Naturschutz  
und Reaktorsicherheit

Dr Manfred Niekisch  
Deutscher Naturschutzring  
Bundesverband für  
Umweltschutz  
c/o Oro Verde  
Bodenstedtstraße 4  
6000 Frankfurt 70  
Germany, Federal Rep. of  
Tel. (49 69) 619036  
Fax (49 69) 620979  
NG Deutscher Naturschutzr-  
ing Bundesverband für  
Umweltschutz  
NG Bund Naturschutz in  
Bayern  
NG Bund für Umwelt und  
Naturschutz, Deutsch-  
land  
O SSC

Mr Gordon Shepherd  
WWF - Deutschland  
Hedderichstraße 110  
P.O. Box 70 11 27  
6000 Frankfurt am Main 70  
Germany, Federal Rep. of  
NG WWF - Deutschland

Mr Jorgen Wenderoth  
Bundesministerium für  
Umwelt, Naturschutz und  
Reaktorsicherheit  
Postfach 120 629  
5300 Bonn 1  
Germany, Federal Rep. of  
ST Bundesministerium für  
Umwelt, Naturschutz  
und Reaktorsicherheit

## Ghana

Mr Gerald A. Punguse  
Chief Game and Wildlife  
Officer  
Dept. of Game and Wildlife  
P.O. Box M239  
Accra  
Ghana  
Tel. (233 21) 666129  
O Dept. of Game and  
Wildlife

Prof. Kwabena Tufuor  
Forestry Commission  
P.O. Box M-434  
Accra  
Ghana  
O Forestry Commission

## Guatemala

Arq Jorge A. Cabrera Hidalgo  
Director  
Comisión Nacional del Medio  
Ambiente

7a Avenida 4-35 Zona 1  
Ciudad de Guatemala  
Guatemala  
Tel. (5022) 21816  
Fax (5022) 535109  
ST Comisión Nacional del  
Medio Ambiente,  
Presidencia de la  
República (CONAMA)

## Guinea-Bissau/ Guinée-Bissau/ Guinea-Bissau

Mr Rui Miranda  
Directeur  
Service de la Protection de la  
Nature  
B.P. 23  
1031 Bissau  
Guinea-Bissau  
Tel. (245) 201230  
Fax (245) 214448  
O Service de la Protection  
de la Nature

## Guyana

Dr Karen A. Pilgrim  
Ministry of Agriculture  
(Wildlife Services Division)  
Regent and Vlissengen Roads  
Georgetown  
Guyana  
Tel. (5922) 53851/9  
Fax (5922) 56281  
O COE

## Honduras

Lic Jacobo Hernández Cruz  
Primer Delegado Presidencial  
Presidencia de la República de  
Honduras  
Casa de Gobierno  
Tegucigalpa  
Honduras  
Tel. (504) 379556  
Fax (504) 379656  
ST Ministerio de Recursos  
Naturales

Sr Edwin M. Molina  
Director  
USAID Forestry Development  
Project  
Aptdo. Postal No 1378  
Tegucigalpa DC  
Honduras  
Tel. (504) 223348  
Fax (504) 222653  
O USAID Forestry  
Development Project

Lic Roberto Vallejo Larios  
Director Ejecutivo  
Asociación Hondureña de  
Ecología (AHE)  
Apartado T-250

Tegucigalpa D.C.  
Honduras  
Tel. (504) 329018  
Fax (504) 310976  
NG Asociación Hondureña  
de Ecología para la  
Conservación de la  
Naturaleza (AHE)

## Hungary/Hongrie/ Hungria

Mrs Enikó Szalay-Marzso  
Deputy Head  
Ministry of Environment and  
Regional Policy  
Institute for Environmental  
Management  
Alkotmány-u.29.  
1054 Budapest  
Hungary  
Tel. (36 1) 1118249  
Fax (36 1) 1115826  
Telex 224150 kgi  
GA Ministry of Environment  
and Regional Policy  
O CEC

## India/Inde/India

Dr C.R. Babu  
Reader  
Dept. of Botany, University of  
Delhi  
Delhi 110007  
India  
Tel. (91 11) 2511266  
O SSC

Mr S.P. Godrej  
Vice-President  
WWF India  
Godrej & Boyce Manufacturnig  
Co.Ltd  
Godrej Bhavan  
Home Street  
Bombay 400001  
India  
Tel. (91 22) 2048371  
Fax (91 22) 2042238  
Telex 84151 soho  
NG WWF India

Mr Nalni Dhar Jayal  
Director  
Indian National Trust for Art  
and Cultural Heritage  
71 Lodi Estate  
New Delhi 110 003  
India  
Tel. (91 11) 611362  
NG Indian National Trust for  
Art and Cultural  
Heritage (INTACH)

Dr Ashok Khosla  
President  
Development Alternatives  
B-32 Institutional Area  
New Mehrauli Road  
New Delhi 110 016

India  
Tel. (91 11) 605835  
NG Development Alterna-  
tives  
IUCN Council Member

Mr Thomas Mathew  
Secretary General  
WWF India  
172 - B Lodi Road  
New Dehli  
India  
Tel. 616532/693744  
Fax (91 11) 616512  
NG WWF India

Mr Duleep Matthai  
Vice Chairman  
Indian Institute of Forest  
Management  
13 Sorrento  
Mount Pleasant Road  
Bombay  
India  
Tel. (91 22) 811 4506  
O CNPPA

Dr G. M. Oza  
General Secretary  
International Society of  
Naturalists (INSONA)  
Oza Building  
Salatwada  
Baroda 390 001  
India  
Tel. 558759  
NG International Society of  
Naturalists (INSONA)  
O SSC  
O CEC  
O CNPPA  
O COE

Mr M. A. Partha Sarathy  
No. 1, 12th Cross  
Rajmahal Vilas Extn.  
Bangalore 560 080  
India  
Tel. (91 812) 340400  
Fax (91 812) 341674  
Telex 91 845 2334  
IUCN Council Member  
Chairman, IUCN Commis-  
sion on Education and  
Training

Dr P. S. Ramakrishnan  
Professor of Ecology  
School of Environmental  
Sciences  
Jawaharlal Nehru University  
New Delhi 110067  
India  
Tel. (91 11) 6524438  
O COE

Mr Kishore Rao  
Wildlife Institute of India  
Dehradun 248006  
India  
Tel. 83334  
Fax 0135 3518  
GA Wildlife Institute of  
India (WII)

Mr Samar Singh  
Additional Secretary  
Ministry of Environment and  
Forest  
National Wastelands  
Development Board  
New Delhi  
India  
Tel. (91 11) 361712  
ST Department of  
Environment, Forests  
and Wildlife, Ministry of  
Environment and Forests  
O SSC  
O CNPPA  
O COE

Mr Kartikeya Sarabhai  
Centre for Environment  
Education  
Thaltej Tekra  
Ahmedabad 380 054  
India  
Tel. (91 272) 442642  
Fax (91 272) 468201  
Telex 121 6779 CEE IN  
O CEC

Mr S.K. Sharma  
Founder Secretary  
Environment Society of  
Chandigarh  
Karuna Sadan  
Sector 11-B  
Chandigarh 160011  
India  
Tel. 22807  
Telex 395 480 selz in  
NG Environment Society of  
Chandigarh

Dr Monkombu Swaminathan  
IUCN President  
11 Rathna Nagar  
Teynampet  
Madras 600018  
India  
Tel. (91 44) 455339  
IUCN Council Member  
IUCN President

Mrs Dilnavaz Variava  
Bombay Natural History  
Society  
Hornbill House  
S.B. Singh Road  
Bombay 400023  
India  
Tel. 274837/8122619  
Fax (91 22) 2023711  
Telex 11 2840 GNO IN  
NG Bombay Natural History  
Society  
O CEC

Prof. Dr Tej Prakash Vyas  
IUCN Amphibia and Reptile  
Specialist Group  
Government P.G. College  
Dhar 454 001  
India  
Tel. 2572  
O SSC

## Indonesia/Indonésie/ Indonesia

Ms Evie Adipati  
WWF Indonesia Programme  
P.O. Box 525  
Jayapura 99001  
Irian Jaya  
Indonesia  
Tel. (62 967) 22576  
Fax (62 967) 22576  
Telex 76122airfast ia  
O SSC

Dr Riga Adiwoso Soprpto  
IPMI  
Gendung IPMI  
Jalan Taman Kemang 1  
Jakarta 12730  
Indonesia  
Tel. (62 21) 7993484  
Fax (62 21) 7996218  
O IUCN Population and  
Natural Resources  
Programme

Ms Suraya Afiff  
WALHI  
JL. Penjernihan I  
Kompleks Keuangan No. 15  
Jakarta 10210  
Indonesia  
Tel. (62 21) 586820  
Fax (62 21) 586181  
Telex 44672 SWIDJO IO  
NG Indonesian Environmen-  
tal Forum

Ambassador D. Ashari  
President/Chairman  
Indonesian Zoological Parks  
Association (IZPA)  
17 Jalan Padang  
Jakarta 12970  
Indonesia  
Tel. (62 21) 7800636  
Fax (62 21) 5781933  
Telex 46860 dhl jkita  
GA Directorate General  
Forest Protection and  
Nature Conservation,  
Ministry of Forestry  
O SSC

Mr Jack Henry Cox, Jr.  
FAO  
c/o FAO Project GCP/  
INS/060/IPN  
P.O.Box 969  
Jayapura  
Irian Jaya  
Indonesia  
Tel. (62967)31701  
Fax (62967)31701  
Telex 76122airfast ia  
O FAO  
O SSC

Ms Damayanti  
Network for Forest Conserva-  
tion in Indonesia  
Jl. Tebet Dalam I G NO -35  
Jakarta  
Indonesia  
Tel. (62 21) 8293923

Fax (62 21) 8293923  
O Network for Forest  
Conservation in  
Indonesia

Ir Subagio Hadiseputro  
Department of Forestry  
Forestry Central Building  
Manggala Wanabakti  
II. Gatot Subroto  
Jakarta  
Indonesia

GA Directorate General  
Forest Protection and  
Nature Conservation,  
Ministry of Forestry

Dr Kathy Mackinnon  
WWF Indonesia Programme  
P.O.Box 133  
Bogor  
Jawa Barat  
Indonesia  
Tel. (62 251) 323716  
O SSC

Mr Stephen V. Nash  
Project Coordinator, Irian Jaya  
WWF Irian Jaya Conservation  
Project  
P.O.Box 525  
Jayapura  
Irian Jaya 99001  
Indonesia  
Tel. (62 967) 2257  
Fax (62 967) 22576  
Telex 76122 airfast i  
O SSC

Dr Linda Prasetyo  
Directorate General of Forest  
Protection & Nature  
Conservation  
Manggala Wanabakti Bldg 8th  
Floor  
Gatot  
Subroto  
Jakarta  
Indonesia  
Fax (62 21) 584818  
GA Directorate General  
Forest Protection and  
Nature Conservation,  
Ministry of Forestry  
O SSC

Dr Widodo S. Ramono  
Chief, Species Conservation  
Directorate of Nature  
Conservation  
Jalan Ir. H. Juanda No.15  
Bogor  
Jawa Barat  
Indonesia  
Tel. (62 251) 323067  
GA Directorate General  
Forest Protection and  
Nature Conservation,  
Ministry of Forestry  
O SSC

Dr Charles Santiapillai  
Wildlife Ecologist  
WWF Indonesia Programme  
P.O.Box 133  
Bogor  
Jawa Barat 16001

Indonesia  
Tel. (62 251) 327316  
Fax (62 251) 328177  
O SSC

Prof. Dr Mohamad Soerjani  
Centre for Research of Human  
Resources and Environment  
University of Indonesia  
Jalan Salemba 4  
Jakarta 10430  
Indonesia  
Tel. (62 21) 330318  
Fax (62 21) 335929  
Telex 45680 UI JKT  
O COE

Dr Benni Sormin  
School of Environmental  
Conservation Management  
P.O.Box 109  
Ciomas  
Jln Gunung Batu  
Bogor  
Jawa Barat  
Indonesia  
Tel. (62 251) 312841  
O School of Environmental  
Management, Ministry  
of Forestry  
O CNPPA

Mr Effendy Sumardja  
Ministry of Forestry  
Directorate of Nature  
Conservation  
Jl. Ir. H. Juanda 15  
Bogor  
Jawa Barat 16122  
Indonesia  
Tel. (62 251) 323067  
Fax (61 251) 323067  
Telex 45996

GA Directorate General  
Forest Protection and  
Nature Conservation,  
Ministry of Forestry  
O SSC  
O CNPPA

Mr Sutisna Wartaputra  
Ministry of Forestry  
Directorate General of Forest  
Protection and Nature  
Conservation  
Forestry Central Building  
Manggala Wanabakti  
Jl. Gatot Subroto  
Jakarta  
Indonesia  
Tel. (62 21) 584818  
Fax (62 21) 5700226  
Telex 45996  
GA Directorate General  
Forest Protection and  
Nature Conservation,  
Ministry of Forestry

Dr Soetikno Wirjoatmodjo  
Research and Development  
Centre for Biology  
Indonesian Institute of Sciences  
P.O.Box 110  
Bogor  
Jawa Barat 16122  
Indonesia

Tel. (62 251) 321041  
O SSC

Mr M.S. Zulkarnsen  
Executive Director  
WAHLI  
Jln. Penjernihan I  
Kompleks Keuangan #15  
Jakarta 10210  
Indonesia  
Fax (62 21) 586181  
NG Indonesian Environmen-  
tal Forum

## Israel/Israël/Israel

Mr Azaria Alon  
Society for the Protection of  
Nature in Israel  
4 Hashfela Street  
Tel Aviv  
Israel  
Tel. (972 3) 380330  
Fax (972 3) 5373552  
NG Society for the Protection  
of Nature in Israel

Mr Yoav Sagi  
Society for the Protection of  
Nature in Israel  
4 Hashfela Street  
Tel Aviv  
Israel  
Tel. (972 3) 380330  
Fax (972 3) 377695  
NG Society for the Protection  
of Nature in Israel  
O CEC

## Italy/Italie/Italia

Mr G.S. Child  
Senior Forestry Officer  
FAO  
Forest Resources Division  
Via delie Terme di Caracalla  
00100 Rome  
Italy  
Tel. (39 6) 57971  
Fax (39 6) 5782610  
Telex 610181 fao i  
O FAO

Dr Daniel Debouck  
Research Officer  
International Board for Plant  
Genetic Resources  
Via delie Sette Chiese 142  
00145 Rome  
Italy  
Tel. (39 6) 5744719  
Fax (39 6) 5750309  
Telex 4900005332  
O International Board for  
Plant Genetic Resources

Dr Alison McCusker  
International Board for Plant  
Genetic Resources  
Via delie Sette Chiese 142  
00145 Rome  
Italy  
Tel. (39 6) 5744719

Fax (39 6) 5750309  
Telex 4900005332 ibr  
O International Board for  
Plant Genetic Resources

Mr Silvio Pentrella  
Italian Ministry of Foreign  
Affaire  
Italian Consulate  
31 Labouchene Rd.  
South Perth, WA  
Italy  
Tel. (61 9) 3673603  
Fax (61 9) 4741320  
O Italian Ministry of  
Foreign Affaire

Mrs Cassandra Phillips  
International League for the  
Protection of Cetaceans  
Attn: Dr S. Holt  
Podere IL Falco  
06062 Citta delia Pieve (PG)  
Italy  
Tel. (39 578) 298186  
Fax (39 578) 29918  
IN International League for  
the Protection of  
Cetaceans

Prof. Walter Rossi  
Consiglio Nazionale delie  
Ricerche  
Departimento Biologia  
Vegetale  
Universita di Firenze  
Ple Cascine 28  
Firenze 50144  
Italy  
Tel. (39 55) 365798  
Fax (39 55) 359870  
GA Consiglio Nazionale  
delie Ricerche

Dr Vincenzo Schioppa  
Consul of Italy  
Italian Consulate  
31 Labouchere Road  
South Perth WA 6151  
Australia  
O Italian Consulate

Prof. Franco Tassi  
Abruzzo National Park  
67032 Pescasseroli  
Italy  
Tel. (39 34) 96993  
Fax (39 34) 97594  
AF Abruzzo National Park  
O CNPPA

## Jamaica/Jamaïque/ Jamaica

Dr David C. Smith  
Jamaica Conservation and  
Development Trust  
P.O. Box 1225  
Kingston 8  
Jamaica  
Tel. (500809) 922217  
Fax (500809) 9249407  
NG Jamaica Conservation  
and Development Trust  
(JCDT)

## Japan/Japon/Japón

Dr Shigeru Azuma  
Primate Research Institute  
Kyoto University  
Kanrin  
Inuyama Aichi 484  
Japan  
Tel. (81) 568622428  
Fax (81) 568622428  
O SSC

Mr Eiji Fujiwara  
President  
Elsa Nature Conservancy  
Tsukubagakuen  
P.O. Box No.2  
Tsukuba  
Ibaraki-ken 305  
Japan  
Tel. (81 298) 511637  
Fax (81 298) 511637  
NG Elsa Nature Conservancy  
O CEC

Prof. Seigo Higashi  
Associate Professor  
Graduate School of Environmental Science, Hokkaido University  
Sapporo 060  
Japan  
Tel. (81 11) 7162111  
O SSC

Mr Hiromi Imoto  
Japan Wildlife Research Center  
Hongo 3-39-12  
Bunkyo-ku  
Tokyo  
Japan  
Tel. (81 3) 8138897  
Fax (81 3) 8138898  
NG Japan Wildlife Research Center (JWRC)

Ms Kana Kanagawa  
Graduate School of Environmental Science, Hokkaido University  
Sapporo 060  
Japan  
Tel. (81 11) 7162111  
O SSC

Mr Kazumi Kemmochi  
M-30b 3-B Kotesashi-machi  
Tokorozama-shi  
Saitama  
Japan  
Tel. (81 479) 492922  
O

Prof. Dr Katsuhiko Kondo  
Director of the Laboratory  
Laboratory of Plant Chromosome and Gene Stock,  
Hiroshima University  
Faculty of Science  
1-1-89 Higashi-Senda-Machi  
Naka-ku  
Hiroshima City 730  
Japan  
Tel. (81 82) 2411221

Fax (81 82) 2427454  
O SSC

Ms Maki Koyama  
Environment Agency of Japan  
1-2-2 Kasumigaseki  
Chiyoda-ku  
Tokyo 100  
Japan  
Tel. (81 3) 5802161  
Fax (81 3) 5951716  
Telex 33855 jpnea j  
GA Environment Agency of Japan

Prof. Tatsuro Kunugi  
Division of International Studies  
International Christian University  
Osawa Mitaka City  
Tokyo 181  
Japan  
Tel. (81 3) 422333178  
O IUCN Population and Natural Resources Programme

Mr Kotaro Kusakabe  
4-1-4 Asagayakita  
Suginamiku  
Tokyo 166  
Japan  
O CNPPA

Mr Tom Milliken  
TRAFFIC - Japan  
7th Fl. Nihonseimei  
Akabanebashi  
Minato-ku  
Tokyo 105  
Japan  
Tel. (81 3) 7691716  
Fax (81 3) 7691717  
O SSC

Dr Katherine Muzik  
WWF-Japan  
Nihonseimei Akabanebashi  
Bldg. 7F, 3-1-14 Shiba  
Minato-Ku, Tokyo 105  
Japan  
NG WWF Japan

Mr Tadayuki Nishimura  
Dai-ichi Kinko Building 4F  
1-5-8 Oh-Akashi Cho  
Akashi City  
Hyogo 673  
Japan  
Tel. (81 78) 9121193  
Fax (81 78) 9120700  
O CESP

Dr Makoto Numata  
Nature Conservation Society of Japan  
Toranomon Denki Building 4F  
2-8-1 Toranomon  
Minato-ku  
Tokyo 105  
Japan  
Tel. (81 3) 5034896  
Fax (81 3) 59204%  
NG Nature Conservation

Society of Japan  
(NACS-J)  
O SSC  
O CEC  
O COE

Prof. Hideo Obara  
WWF Japan  
74 Nihonseimei Akabanebashi  
Building  
3-1-14 Shiba, Minato-ku  
Tokyo 105  
Japan  
Tel. (81 3) 7691714  
Fax (81 3) 7691795  
NG WWF Japan  
O SSC

Mr Masaaki Sakurai  
Environment Agency of Japan  
1-2-2 Kasumigaseki  
Chiyoda-ku  
Tokyo 100  
Japan  
Tel. (81 3) 5801709  
Fax (81 3) 5951716  
Telex 33855 jpnea j  
GA Environment Agency of Japan

Ms Cecilia Song  
WWF Japan  
7th Floor  
Nihonseinei Akabanebashi  
Building  
3-1-14 Shiba Minato-k'u  
Tokyo  
Japan  
Tel. (81 3) 7691711  
Fax (81 3) 7691795  
NG WWF Japan

Mr Tokunosuke Tsuchiya  
Marine Parks Center of Japan  
Toranomon-Denki Building  
8-1, Toranomon-2  
Minato-Ku  
Tokyo 105  
Japan  
Tel. (81 3) 5915518  
Fax (81 3) 5021377  
NG Marine Parks Center of Japan  
NG National Parks Association of Japan

Mr Toshiyuki Wanibuchi  
Mayor of Kushiro City  
Kushiro City Office  
7-5 Kurogane-cho  
Kushiro City  
Japan  
Tel. (81 154) 23515  
Fax (81 154) 224473  
O

Dr Per Wegge  
ITTO  
Sangyo Boeki Center Building  
2 Yamashita-Cho  
Naka-Yu  
Yokohama 231  
Japan  
Tel. (81 45) 6717045  
Fax (81 45) 6717007

Telex 3822430  
O ITTO

Ms Setsuko Yamazato  
287-12 Shiraho  
Ishigaki-shi  
Okinawa 907-02  
Japan  
O WWF-Japan

Mr Masahito Yoshida  
Nature Conservation Society of Japan  
Toranomon Denki-Building 4F  
2-8-1 Toranomon  
Minato-Ku  
Tokyo 105  
Japan  
Tel. (81 3) 5034896  
Fax (81 3) 5920496  
NG Nature Conservation Society of Japan  
(NACS-J)  
O SSC  
O CNPPA

Mr Zenji Yoshimine  
3-56 Kinjocho Naha  
Okinawa 903  
Japan  
Tel. (81 988) 843150  
O

## Jordan/Jordanie/ Jordania

Prof. Kamel Abu Jaber  
Hon. Secretary General  
Royal Society for the Conservation of Nature (RSCN)  
P.O. Box 6354  
Amman  
Jordan  
Tel. (96 26) 811689  
Fax (96 26) 628258  
Telex 21456 SABCO  
NG Royal Society for the Conservation of Nature (RSCN)

Dr Linda Abu-Jaber  
Royal Society for Conservation of Nature  
P.O. Box 6354  
Amman  
Jordan  
Tel. (96 26) 811689  
Fax (96 26) 628258  
NG Royal Society for Conservation of Nature

Mrs Loretta Abu-Jaber  
Royal Society for the Conservation of Nature  
P.O. Box 6354  
Amman  
Jordan  
Jordan  
Tel. (96 26) 41689  
NG Royal Society for the Conservation of Nature



## Kenya

Mr Nehemiah Arap Rotich  
Executive Director  
East African WUdlife Society  
P.O. Box 20110  
Nairobi

Kenya  
Tel. (254 2) 227047  
Fax (254 2) 337423  
Telex 22153  
NG East African WUdlife  
Society  
O CEC

Mr Paul I.M. Chabeda  
Kenya Wildlife Service  
Ministry of Tourism and  
Wildlife

P.O. Box 40241  
Nairobi  
Kenya  
Tel. (254 2) 501081  
Fax (254 2) 505866  
Telex 25016  
O Ministry of Tourism and  
WUdlife

Dr Chris Gakahu  
WUdlife Conservation  
International

P.O. Box 62844  
Nairobi  
Kenya  
Tel. (254 2) 221699  
Fax (254 2) 729276  
O SSC

Mrs Minnie M Gatahi  
Senior Ecologist  
Ministry of Environment and  
Natural Resources

P.O. Box 67839  
Nairobi  
Kenya  
Tel. (254 2) 229261  
ST Ministry of Tourism and  
Wildlife

Dr M.D. Gwynne  
UNEP  
P.O. Box 30552  
Nairobi  
Kenya  
Tel. (254 2) 333930  
Fax (254 2) 520281  
O UNEP  
O SSC

Dr Calestous Juma  
African Centre for Technology  
Studies

P.O. Box 45917  
Nairobi  
Kenya  
Tel. (254 2) 336603  
Fax (254 2) 336793  
Telex 22448 acts ke  
O African Centre for  
Technology Studies

Hon O. K'Ombudo  
Assistant Minister  
Ministry of Environment and  
Natural Resources  
Kencom House

Moi Avenue  
P.O. Box 30126  
Nairobi  
Kenya  
Tel. (254 2) 29261  
ST Ministry of Tourism and  
WUdlife

Mr William H. Mansfield, III  
Deputy Executive Director  
United Nations Environment  
Programme  
P.O. Box 30552  
Nairobi  
Kenya  
Tel. (254 2) 333930  
Fax (254 2) 520711  
Telex (0987) 22068unep  
O United Nations  
Environment Pro-  
gramme

Dr Esmond B. Martin  
Consultant  
WWF International  
P.O. Box 15510  
Nairobi  
Kenya  
Tel. (254 2) 891185  
Telex 25495 wwf ea ke  
O SSC

Mr Stephen P. Meacher  
World Society for the  
Protection of Animals  
P.O. Box 24363  
Nairobi  
Kenya  
O World Society for the  
Protection of Animals  
O SSC

Mrs DanieUe Mitchell  
UNEP/GEMS  
P.O. Box 30552  
Nairobi  
Kenya  
Tel. (254 2) 520600  
Fax (254 2) 520281  
O

Dr Theuri Njoka  
East African Wild Life Society  
P.O. Box 20110  
Nairobi  
Kenya  
Tel. (254 2) 592403  
NG East African Wild Life  
Society  
O CNPPA

Dr Steven G. Njuguna  
Associate Director  
National Museums of Kenya  
East Africa Wildlife Society  
P.O. Box 40658  
Nairobi  
Kenya  
Tel. (254 2) 742131  
Fax (254 2) 741424  
Telex 22892  
NG East Africa Wildlife  
Society  
O CEC

Prof. H.W.O. Okoth-Ogendo  
Director

Population Studies and  
Research Institute  
University of Nairobi  
P.O. Box 30197  
Nairobi  
Kenya  
Tel. (254 2) 339015  
Fax (254 2) 336885  
Telex 22095 varsity  
O University of Nairobi  
O IUCN Natural Resources  
and Population  
Programme

Dr Reuben Olembo  
Deputy Assistant Executive  
Director  
Office of the Environment  
Programme UNEP  
P.O. Box 30552  
Nairobi  
Kenya  
Tel. (254 2) 333930  
Fax (254 2) 520711  
Telex (0987) 22068unep  
O Office of the Environ-  
ment Programme UNEP

Dr Perez M. Olindo  
Senior Associate  
African WUdlife Foundation  
P.O. Box 48177  
Nairobi  
Kenya  
Tel. (254 2) 331542/3  
Fax (254 2) 332294  
NG African WUdlife  
Foundation  
O SSC

Mrs Lydia R Onsongo  
Ministry of Tourism and  
WUdlife  
P.O. Box 40241  
Nairobi  
Kenya  
Tel. (254 2) 501081  
Fax (254 2) 505866  
ST Ministry of Tourism and  
WUdlife

Dr Mark Stanley Price  
African Wildlife Foundation  
P.O. Box 48177  
Nairobi  
Kenya  
Tel. (254 2) 23235  
Fax (254 2) 332294  
Telex 22152  
NG African Wildlife  
Foundation  
O SSC

Dr Mbaruk A. Suleman  
Chief, Animal Resources  
Institute of Primate Research  
P.O. Box 24481  
Karen  
Nairobi  
Kenya  
Tel. (254 2) 882571  
Fax (254 2) 882546  
Telex 22892  
O SSC

## Kiribati

Mr Teekabu Tikai  
Ministry of Natural Resource  
Department  
P.O. Box 241  
Bairiki  
Tarawa  
Kiribati  
Tel. (686) 21099  
Fax 21120  
O Republic of Kiribati

## Lao, People's Democratic Republic/ République démocratique populaire lao/ República Democrá- tica Popular Lao

Mr Paul CL. Anspach  
Resident Project Manager  
IUCN Shifting Cultivation  
Project  
P.O. Box 807  
Vientiane  
Lao, People's Democratic  
Republic  
Fax 8562604  
Telex 4491 te vte ls  
O IUCN Shifting  
Cultivation Project

Mr Lamthong Hangla  
Ministry of Agriculture and  
Forestry  
P.O. Box 2932  
Vientiane  
Lao, People's Democratic  
Republic  
Tel. 5488  
Fax dof 3807  
Telex 4491 ts ls vte  
ST Ministry of Foreign  
Affairs

Mr Khampeuane Kingsada  
Director of Forestry  
Ministry of Foreign Affairs  
P.O. Box 2932  
Vientiane  
Lao, People's Democratic  
Republic  
ST Ministry of Foreign  
Affairs

Mr Venevongphet  
Dept. of Forests and Environ-  
ment  
P.O. Box 2932  
Vientiane  
Lao, People's Democratic  
Republic  
Tel. 5920  
O Ministry of Foreign  
Affairs  
O SSC

Mr Bounthong Xaisida  
Dept. of Forestry and  
Environment

Vientiane  
Lao, People's Democratic  
Republic  
Tel. 5920  
O Ministry of Foreign  
Affairs  
O SSC

## Liechtenstein

Dr Wolfgang Burhenne  
Commission Internationale  
pour la Protection des Alpes  
(CIPRA)  
Heiligkreuz 52  
FL 9490 Vaduz  
Liechtenstein  
IN Commission Inter-  
nationale pour la  
Protection des Alpes  
(CIPRA)

## Luxembourg/ Luxembourg/ Luxemburgo

Mr Kenneth A. Brynaert  
Direction des Eaux et Forêts  
Att.: Directeur des Eaux et  
Forêts  
67 rue Michel Welter  
L-2730 Luxembourg  
ST Direction des Eaux et  
Forêts

## Madagascar

M P. Randrianarijaona  
Directeur des Eaux et Forêts  
Ministère de la Production  
Animale et des Eaux et  
Forêts  
Antananarivo  
Madagascar  
Tel. (26 12) 40811  
Telex 22520 MPAEF MG  
ST Ministère d'Etat aux  
Affaires Etrangères

S.E. Maxime Zafera  
Ministre  
Ministère de la Production  
Animale et des Eaux et  
Forêts  
Antananarivo  
Madagascar  
ST Ministère d'Etat aux  
Affaires Etrangères

## Malawi

Mr Henri Nsanjama  
Chief Parks & Wildlife Officer  
Ministry of Forestry and  
Natural Resources  
P.O. Box 30131  
Capital City  
Lilongwe 3

Malawi  
Tel. (26 5) 723566  
Fax (26 5) 723089  
Telex 44456 mi  
GA Department of National  
Parks and Wildlife,  
Ministry of Forestry and  
Natural Resources  
O SSC

## Malaysia/Malaisie/ Malasia

Mr Patrick Andau  
Wildlife Department  
7th Floor  
Sabah Bank Tower  
Tun Fuad Stephens complex  
88300 Kota Kinabalu  
Sabah  
Malaysia  
Tel. (60 88) 214999  
Fax (60 88) 222476  
GA Wildlife Department,  
Sabah

Mr Brian John Gilligan  
Asian Wetland Bureau  
Institute for Advanced Studies  
University of Malaya  
Lembah Pantai  
59100 Kuala Lumpur  
Malaysia  
Tel. (60 3) 7572176  
Fax (60 3) 7571225  
Telex 39845 unimal ma  
O Asian Wetland Bureau

Mr Mohamed Khan Bin  
Momin Khan  
Director General  
Department of Wildlife and  
National Parks  
KM 10 Cheras Road  
Kuala Lumpur  
Malaysia  
ST Department of Wildlife  
and National Parks,  
Peninsula Malaysia  
O SSC

Ms Lee Su Win  
Malayan Nature Society  
485 Jalan 5/53  
4600 Petaling Jaya  
Malaysia  
Tel. (60 3) 7912185  
Fax (60 32) 7917722  
NG Malayan Nature Society

Mr Sian Tuan Mok  
Asean Institute of Forest  
Management  
Suite 903  
IGB Plaza 6  
Jalan Kampar  
Kuala Lumpur  
Malaysia  
Tel. (60 3) 4429251  
Fax (60 3) 4422340  
Telex 28212  
O Asean Institute of Forest  
Management

Mr Abang Morshid  
Deputy Director of Forestry,  
Sarawak  
Km 10 Jalan Ceres  
56100 Kuala Lumpur  
Malaysia  
ST Department of Wildlife  
and National Parks,  
Peninsula Malaysia

Mr Musa Nordin  
Dept. of Wildlife and National  
Parks  
KM10 Jalan Cheras  
Kuala Lumpur  
Malaysia  
Tel. (60 3) 9052872  
Fax (60 3) 9052873  
ST Department of Wildlife  
and National Parks,  
Peninsula Malaysia

Mr Ken Scriven  
Director  
WWF - Malaysia  
P.O.Box 10769  
50724 Kuala Lumpur  
Malaysia  
Tel. (60 3) 2554495  
Fax (60 3) 2540346  
Telex 30423  
NGWWF-Malaysia

Mr Hooi Chiew Thang  
Forestry Dept. Headquarters  
Jalan Sultan Salahuddin  
50660 Kuala Lumpur  
Malaysia  
Tel. (60 3) 2988244  
Fax (60 3) 2925657  
O Forestry Dept.  
Headquarters

Dr Yow-Pong Tho  
Malayan Research Institute  
Kepong  
Selangor  
Malaysia  
Tel. (60) 7769230  
O Malayan Research  
Institute

## Mali/Mali/Mali

S.E. M. Morifing Kone  
Ministre  
Ministère de l'Environnement  
et de l'Élevage  
Bamako  
Mali  
Tel. (22 3) 226359  
ST Ministère de  
l'Environnement et de  
l'Élevage

Dr Dieudonne Ouedraogo  
Centre d'Etudes et de  
Recherche sur la Population  
pour le Développement  
B.P. 1530  
Bamako  
Mali  
Tel. (22 3) 223043  
Fax (22 3) 222178

Telex 432 insah  
O IUCN Population and  
Natural Resources  
Programme

Mr Nampaa N. Sanogho  
Directeur Général  
Direction des Eaux et Forêts  
B.P. 275  
Bamako  
Mali  
Tel. (22 2) 225850  
Telex 2615 mj eforet  
ST Ministère de  
l'Environnement et de  
l'Élevage

Ms Fatoumata Sow  
Youvarou Project  
c/o Bureau national de l'UICN  
B.P. 1567  
Bamako  
Mali  
O IUCN Population and  
Natural Resources  
Programme

## Mauritarda/ Mauritanie/ Mauritania

M Ibrahima Thiaw  
Chef du Service  
Ministère du Développement  
Rural  
Reboisement et Faune à la  
Direction de la Protection de  
la Nature  
B.P. 170 Nouakchott  
Mauritania  
Tel. (222 2) 51763  
Fax (222 2) 51834  
O Ministère du Développe-  
ment Rural

## Mauritius/Maurice/ Mauricio

Mr Ashoka K. Reetoo  
President  
MAUCESCOYA  
P.O. Box 61  
Port Louis  
Mauritius  
Tel. (230) 2125593  
NG Mauritius Council for  
Environmental Youth  
Agenda (MAUCES-  
COYA)

Mr S.C. Chan Wan Thuen  
Permanent Secretary  
Ministry of Lands and the  
Environment  
Edith Cavell Street  
Port Louis  
Mauritius  
Tel. (230) 2082831  
ST External Affairs and  
Emigration

## Mexico/Mexique/ México

Arq Hector Ceballos-Lascurain  
IUCN Consultant  
Camino al Ajusco 551  
Tepepan, Xochimilco  
16020 México, D.F.  
Mexico  
Tel. (52 905) 67687  
Fax (52 905) 2501043  
O CNPPA

Prof. Ramón Perez Gil Salcido  
Presidente  
Fundación Chiapaneca "M.  
Alvarez del Toro" para la  
Protección de la Naturaleza  
Apartado Postal # 970  
Tuxtla Gutiérrez  
29000 Chiapas  
Mexico  
Tel. (52 961) 33362  
Fax (52 961) 10750  
Telex 74445 bturme  
NG Fundación Chiapaneca  
"M. Alvarez del Toro"  
para la Protección de la  
Naturaleza  
O SSC

## Monaco/Monaco/ Monaco

Prof. François Doumenge  
Principauté de Monaco Service  
des Relations Extérieures  
Villa Girasole  
Boulevard de Suisse  
Monte Carlo  
Monaco  
Tel. (33 93) 153600  
Fax (33 93) 505297  
Telex 469037 REMONA  
ST Principauté de Monaco  
Service des Relations  
Extérieures  
AF Centre Scientifique de  
Monaco  
O COE

## Mongolia/Mongolie/ Mongolia

Mr Goidyn Dembereldorj  
Mongolian People's Republic  
Ministry for Foreign Affairs  
Ulaanbaatar 11  
Khudaldaany gud. 5  
Mongolia  
Mongolia  
Tel. 29619  
ST Ministry of Foreign  
Affairs

Mr Osoryn Amarkhuu  
Mongolian Association for  
Conservation of Nature and  
Environment  
Ulaanbaatar 12

Central Post Office  
P.O. Box 530  
Mongolia  
Tel. 26330

O Mongolian Association  
for Conservation of  
Nature

## Morocco/Maroc/ Marrueco

M Abdelouhab Karmouni  
Direction des Eaux et Forêts et  
de la Conservation des Sols  
Rabat  
Morocco  
Tel. (21 27) 763015  
Fax (21 27) 764446  
Telex 36696  
ST Ministère des Affaires  
Etrangères

## Mozambique

Mr Elija W. Chamba  
Director of Wildlife  
Direcção Nacional de Florestas  
e Fauna Bravia  
Ministry of Agriculture  
P.O. Box 1406  
Maputo  
Mozambique  
Tel. (258) 460096  
Fax (258) 460060  
Telex 6195 monap mo  
O Direcção Nacional de  
Florestas e Fauna Bravia,  
Ministerio da Agricultura

Mr Bernardo P. Ferraz  
National Institute of Physical  
Planning  
Environment Division  
C.P. 1310  
Maputo  
Mozambique  
Tel. (258) 465041  
Telex 6500 mo  
O Direcção Nacional de  
Florestas e Fauna Bravia,  
Ministerio da Agricultura

Mr Roberto Zolho  
DNFFB Ministry of Agriculture  
1406 Maputo  
Mozambique  
Tel. (258) 460036  
Fax (258) 460060  
Telex 6-209 sogma mo  
O Direcção Nacional de  
Florestas e Fauna Bravia,  
Ministerio da Agricultura

## Myanmar

Mr T.A. Cho  
Embassy of the Union of

Myanmar  
22 Arkana Street  
Yarralumla  
Canberra ACT 2600  
Australia  
Myanmar  
Tel. (61 62) 733811  
Fax (61 62) 734357  
Telex 61376myanmar aa  
O Embassy of the Union of  
Myanmar

## Namibia/Namibie/ Namibia

Dr Eugene Joubert  
Assistant  
Ministry of Wildlife Conserva-  
tion and Tourism  
P. Bag 13348  
Windhoek 9000  
Namibia  
Tel. (264 61) 220241  
Fax (264 61) 221930  
AF Ministry of Wildlife  
Conservation and  
Tourism

Mr Hanno Rumpf  
Permanent Secretary  
Ministry of Wildlife, Conserva-  
tion and Tourism  
P.O. Box 13346  
Windhoek 9000  
Namibia  
Tel. (264 61) 220241  
Fax (264 61) 212663  
AF Ministry of Wildlife,  
Conservation and  
Tourism

Mr Polla Swart  
Assistant  
Ministry of Wildlife Conserva-  
tion and Tourism  
P.O. Box 13348  
Windhoek 9000  
Namibia  
Tel. (264 61) 220241  
Fax (264 61) 221930  
AF Ministry of Wildlife  
Conservation and  
Tourism

## Nepal/Népal/Nepal

Dr Lekh Nath Belbase  
National Planning Commission  
Singha Durbar  
Kathmandu  
Nepal  
Tel. (977 1) 228 200  
Fax (977 1) 2265 00  
Telex 2635 YOJANA NP  
ST Department of National  
Parks and Wildlife  
Conservation

Mr Sushil Bhattarai  
Ministry of Forests and Soil  
Conservation

Department of Soil Conserva-  
tion and Watershed  
Management  
Babar Mahal  
P.O. Box 4719  
Nepal  
Tel. (977 1) 220828  
ST Department of National  
Parks and Wildlife  
Conservation

Mr Rabi B. Bista  
Ministry of Forests and Soil  
Conservation  
Babar Mahal  
Kathmandu  
Nepal  
Tel. (977 1) 223862  
Fax (977 1) 228415  
ST Department of National  
Parks and Wildlife  
Conservation  
O CNPPA

Mr Anil Chitrakar  
Environmental Camps for  
Conservation Awareness  
(ECCA)  
P.O. Box 3923  
Kathmandu  
Nepal  
Tel. (977 1) 521506  
Fax (977 1) 521506  
Telex 2566 hohil np  
O Environmental Camps  
for Conservation  
Awareness (ECCA)

Hon. Jahal Nath Khanal  
Minister of Forests  
Ministry of Forestry and Soil  
Conservation  
Babar Mahal  
Kathmandu  
Nepal  
Tel. (977 1) 220160  
Fax (977 1) 223868  
ST Department of National  
Parks and Wildlife  
Conservation

Dr Hemanta Raj Mishra  
Secretary, Governing Board,  
Trustees  
King Mahendra Trust for  
Nature Conservation  
P.O. Box 3712  
Babar Mahal  
Kathmandu  
Nepal  
Tel. (977 1) 224639  
Fax (977 1) 226602  
Telex 2567 kmtnc np  
O SSC  
O CNPPA

Mr Bhim Bahadur Rawal  
Ministry of Forests and Soil  
Conservation  
Kathmandu  
Nepal  
Tel. (977 1) 412 558  
ST Department of National  
Parks and Wildlife  
Conservation

Mr Biswa Nath Sapkota  
National Planning Commission  
Secretariat  
Singh Durbar  
Kathmandu  
Nepal  
Tel. (977 1) 227998  
ST Department of National  
Parks and Wildlife  
Conservation

Mr Krishna Sigdya  
Nepal Forum of Environmental  
Communicators  
P.O. Box 930  
Kathmandu  
Nepal  
Tel. (977 1) 410815  
Fax (977 1) 524386  
Telex 2340 agent np  
NG Nepal Forum of  
Environmental  
Communicators

Krishna Tamrakar  
P.O. Box 57  
Kathmandu  
Nepal  
Tel. (977 1) 471597  
O

Mr Biswa Nath Upreti  
Dept. of National Parks and  
Wildlife Conservation  
His Majesty's Government  
P.O. Box 860  
Kathmandu  
Nepal  
Tel. (977 1) 220912  
Fax (977 1) 226602  
Telex 2567 kmtnc np  
ST Dept. of National Parks  
and Wildlife Conserva-  
tion  
O CNPPA

## Netherlands/ Pays-Bas/Paises Bajos

Mr W. Bergmans  
Vereniging tot Behoud van  
Natuurmonumenten in  
Nederland  
c/o IUCN Ledencontact  
Damrak 28-30 1012  
1012 LJ Amsterdam  
Netherlands  
NG Vereniging tot Behoud  
van Natuurmonumenten  
in Nederland  
O SSC

Ms Simone Bilderbeek  
Landelijke Vereniging tot  
Behoud van de Waddenzee  
c/o IUCN Ledencontact  
Damark 28-30  
1012 LJ Amsterdam  
Netherlands  
Tel. (31 20) 261732  
NG Landelijke Vereniging  
tot Behoud van de  
Waddenzee

Mr Guido Broekhoven  
Koninklijke Nederlandse  
Natuurhistorische Verenig-  
ing (KNNV)  
Lange Nieuw Straat 106  
3512 PN Utrecht  
Netherlands  
Tel. (31 30) 394 521  
Fax (31 30) 394 527  
NG Koninklijke Nederlandse  
Natuurhistorische  
Vereniging (KNNV)

Dr Peter J.H. van Bree  
Przewalski Horse Reserves  
Foundation  
Attn: Mrs Grosjean  
Mathenesserstraat 101-a  
3027 PD Amsterdam  
Netherlands  
Tel. (31 20) 5255437  
Fax (31 20) 5257238  
Telex 16460 facwn nl  
NG Przewalski Horse  
Reserves Foundation  
NG Netherlands Foundation  
for International Nature  
Protection  
O SSC

Mr Jeffrey Canin  
Greenpeace International  
Keizersgracht 176  
1016 DW Amsterdam  
Netherlands  
Tel. (31 20) 5236555  
Fax (31 20) 5236500  
IN Greenpeace International  
O SSC

Dr Steven De Bie  
Department of Nature  
Conservation Agricultural  
University  
P.O. Box 8080  
6700 DD Wageningen  
Netherlands  
Tel. (31 8370) 83174  
Fax (31 8370) 84411  
O SSC  
O IUCN Sahel Programme

Mr Hendrick Huibert De Iongh  
Centre for Environmental  
Studies  
University of Leiden  
Garenmarkt IA  
2300 RA Leiden  
Netherlands  
Tel. (31 71) 277474  
Fax (31 71) 226478  
Telex 39427 BURUL  
AF Centre for Environmen-  
tal Studies, University of  
Leiden

Dr Chris Geerling  
Shell International Health  
Safety and Environment  
P.O. Box 162  
2501 AN The Hague  
Netherlands  
Tel. (31 70) 377 3139  
Fax (31 70) 377 6024  
Telex 36000  
O SSC

Drs Rudolf de Groot  
Nature Conservation  
Department  
Agricultural University  
Ritzema Bosweg 32A  
6703 AZ Wageningen  
Netherlands  
Tel. (31 8370) 82247  
Fax (31 8370) 84411  
NG Netherlands Foundation  
for Nature Protection  
O CESP

Mr Frederik Joost Hesselink  
Director  
Stichting Milieu-Educatie  
P.O. Box 13030  
3507 LA Utrecht  
Netherlands  
Tel. (31 30) 713 734  
NG Stichting Milieu-Educatie

Dr Rik Leemans  
Global change (Mondiale  
Biosfeer) National Institute  
for Public Health and  
Environmental Protection  
RIVM  
P.O. Box 1  
3720 BA Bilthoven  
Netherlands  
Tel. (31 30) 749111  
Fax (31 30) 250740  
O Global change (Mondiale  
Biosfeer) National  
Institute for Public  
Health and Environmen-  
tal Protection

Mr Christiaan Maas Gees-  
teranus  
Nature Conservation Council  
Maliebaan 12  
3581 CN Utrecht  
Netherlands  
Tel. (31 30) 331441  
Fax (31 30) 331471  
AF Nature Conservation  
Council  
O CEC

Mr Peter Nijhoff  
Stichting Natuur en Milieu  
Donkerstraat 17  
NL 3511 KB Utrecht  
Netherlands  
Tel. (31 30) 331328  
Fax (31 30) 331311  
NG Stichting Natuur en  
Milieu  
O CESP

Dr Johanna C. van Noordwijk-  
van Veen  
Chair  
WWF Netherlands  
le Hogeweg 2  
Postbus 7  
3700 AA Zeist  
Netherlands  
Tel. (31 3404) 22164  
Fax (31 3404) 12064  
Telex 76122 wnf nl  
NG WWF Netherlands

Mr Egbert Pelinck  
Ministry of Foreign Affairs  
P.O. Box 20061  
2500 EB  
The Hague  
Netherlands  
Tel. (31 70) 348 4286  
Fax (31 70) 348 4303  
Telex 31326  
ST Ministry of Foreign  
Affairs

Dr Jaap Pieters  
Deputy Director General  
Rural Areas and Quality  
Management  
Ministry of Agriculture &  
Fisheries  
Postbus 20401  
2500 EK The Hague  
Netherlands  
Tel. (31 70) 3793911  
Fax (31 70) 793600  
Telex 32040lavi  
ST Directorate for Nature  
Conservation, Environ-  
mental Protection and  
Nature Management  
IUCN Council Member

Mr Max Slingenberg  
Ministry of Agriculture, Nature  
Management & Fisheries  
P.O. Box 20401  
2500 EK The Hague  
Netherlands  
Tel. (31 70) 379 2934  
Fax (31 70) 347 8228  
ST Directorate for Nature  
Conservation, Environ-  
mental Protection and  
Nature Management

Mr Roger C. Wilson  
Director, Treaties and  
Conventions  
Greenpeace International  
Keizersgracht 176  
1016 DW Amsterdam  
Netherlands  
Tel. (31 20) 523 6555  
Fax (31-20) 523 6500  
Telex 18775 gpint nl  
IN Greenpeace International

## Netherlands Antilles/Antilles néerlandaises/Antillas Holandesas

Mr Tom Van't Hof  
The Bottom  
Saba  
Netherlands Antilles  
Tel. (599 4) 63348  
Fax (599 4) 63348  
O CNPPA  
O COE

**New Caledonia/  
Nouvelle Calédonie/  
Nueva Caledonia**

Dr Vili Fuavao  
South Pacific Regional  
Environment Programme  
(SPREP)  
South Pacific Commission  
P.O.Box D5  
Noumea Cedex  
New Caledonia  
Tel. (687) 262000  
Fax (687) 263818  
Telex 3139 nm  
O South Pacific Regional  
Environment Programme (SPREP)

**New Zealand/  
Nouvelle-Zélande/  
Nueva Zelândia**

Prof. Carolyn Burns  
Department of Zoology  
University of Otago  
P.O.Box 56  
Dunedin  
New Zealand  
Tel. (64 34) 797971  
Fax (64 34) 797584  
IUCN Council Member

Mr Mark Christensen  
Russell McVeagh Solicitors  
P.O.Box 8  
Auckland  
New Zealand  
Tel. (64 9) 398839  
Fax (64 9) 3678592  
O Russell McVeagh  
Solicitors

Dr Paul R. Dingwall  
Department of Conservation  
35 Cheshire Street  
Wellington 5  
New Zealand  
Tel. (64 4) 710726  
O IUCN Consultant on  
Antarctic Conservation

Dr David R. Given  
Department of Scientific and  
Industrial Research (DSIR)  
P.O.Box 1578  
Wellington  
New Zealand  
Tel. (64 3) 252511  
Fax (64 3) 252074  
GA Department of Scientific  
and Industrial Research  
(DSIR)  
O SSC  
O CESP

Mr Alistair Graham  
Environment & Conservation  
Organizations of New  
Zealand (ECO)  
7 MacDonald Crescent  
P.O.Box 11057

Wellington 1  
New Zealand  
Tel. (64 4) 846971  
NG Environment &  
Conservation Organiza-  
tions of New Zealand  
(ECO)

Dr Wren Green  
Department of Conservation  
P.O. Box 10-420  
Wellington  
New Zealand  
Tel. (64 4) 710726  
Fax (64 4) 711082  
ST Department of  
Conservation

Mr Michael Hagler  
Greenpeace International  
c/o Greenpeace N.Z. Inc.  
Private Bag  
Wellesley Street  
Auckland  
New Zealand  
Tel. (64 9) 776128  
Fax (64 9) 3032676  
IN Greenpeace International

Mr Leslie Hutchins  
New Zealand Conservation  
Authority  
38 O'Neill Crescent  
Alexandra  
New Zealand  
Tel. (64 3) 4487322  
Fax (64 3) 4487322  
GA New Zealand Conserva-  
tion Authority

Dr Richard Jakob-Hoff  
Senior Curator  
Auckland Zoo  
Motions Road  
Pt. Chevalier  
Auckland  
New Zealand  
Tel. (64 9) 787487  
Fax (64 9) 780199  
O Auckland Zoo

Mr John Klaricich  
New Zealand Conservation  
Authority  
Waiwhatawhata  
Hokianga RD 3  
Kaikohe  
Northland  
New Zealand  
Tel. Opononi 751  
O New Zealand Conserva-  
tion Authority

Prof. George Alexander Knox  
P.O. Box 5254  
Papanui  
Christchurch  
New Zealand  
Tel. (64 3) 3521030  
Fax (64 3) 642999  
O COE

Mr P.H.C (Bing) Lucas  
1/268 Main Road  
Tawa  
Wellington

New Zealand  
Tel. (64 4) 325581  
Fax (64 4) 325759  
O CNPPA

Mr Bill Mansfield  
Department of Conservation  
P.O. Box 10-420  
Wellington  
New Zealand  
Tel. (64 4) 710726  
Fax (64 4) 711082  
ST Department of  
Conservation

Dr Leslie F. Molloy  
Department of Conservation  
P.O. Box 10-420  
Wellington  
New Zealand  
Tel. (64 4) 710726  
Fax (64 4) 713279  
ST Department of  
Conservation  
O CNPPA

Prof. Kevin F. O'Connor  
Centre for Resource Manage-  
ment, Lincoln University  
P.O.Box 56  
Canterbury  
New Zealand  
Tel. (64 3) 252811  
Fax (64 3) 252156  
Telex 4703 linsir  
NG Lincoln University,  
Canterbury

Mr Gordon Shepherd  
WWF-New Zealand  
35 Taranki Street  
P.O. Box 6237  
Wellington North  
New Zealand  
NG WWF-New Zealand

Mr Keith Tarlo  
Royal Forest and Bird  
Protection Society  
Campaign to Save Nature  
Forests  
P.O.Box 631  
Wellington  
New Zealand  
Tel. (64 4) 728154  
Fax (64 4) 732952  
NG Royal Forest and Bird  
Protection Society of  
New Zealand

Mr Tumu Te Heuheu  
New Zealand Conservation  
Authority  
P.O.Box 381  
Taumarunui  
New Zealand  
Tel. (812) 58212  
Fax (812) 56664  
GA New Zealand Conserva-  
tion Authority

Mr David A. Thom  
New Zealand Conservation  
Authority  
51 Evelyn Road  
Howick

Auckland  
New Zealand  
Tel. (64 9) 5347949  
Fax (64 9) 5347949  
GA New Zealand Conserva-  
tion Authority

**Nicaragua**

Lic L.B. Cardenal Sevilla  
Main Ecology Advisor  
Ministry for the Environment  
KM 12c Norte  
P.O.Box 5123  
Managua  
Nicaragua  
Tel. (505) 319163184  
Fax (505) 31274  
ST Ministry of the Exterior  
NG Nicaraguan Environ-  
mentalist Movement

Dr Jaime Incer Barquero  
Minister  
Ministry of the Environment  
IRENA  
Apartado Postal 5123  
Nicaragua  
Tel. (505 2) 31848  
Fax (505 2) 31274  
ST Ministry of the Exterior  
GA Dirección General de  
Recursos (DIRENA)

Lic Juan José Montiel Rocha  
Presidente  
Asociación de Biólogos y  
Ecólogos de Nicaragua  
(ABEN)  
Apdo. Postal No. 2431  
Managua  
Nicaragua  
Tel. (505 2) 74563  
Fax (505 2) 663303  
NG Asociación de Biólogos y  
Ecólogos de Nicaragua  
(ABEN)

**Nigei/Niger/Níger**

M Abdou Daoure  
Secrétaire Général Adjoint  
Ministère de l'Hydraulique et  
de l'Environnement  
Ministère de l'Agriculture et de  
l'Environnement  
B.P. 12277  
Niamey  
Niger  
Tel. (227) 723889  
Telex 5509NI  
O Ministère des Affaires  
Etrangères et de la  
Coopération

M Albert Ferrai  
Conservateur Musée National  
Organisation Nigérienne de  
Volontaires pour la  
Préservation de l'Environne-  
ment (ONVPE)  
B.P. 2842

Niamey  
Niger  
Tel. (227) 734573  
NG Organisation Nigerienne  
de Volontaires pour la  
Preservation de  
l'Environnement  
(ONVPE)

M Michel Keita  
Secrétaire Permanent  
Ministère de l'Agriculture et de  
l'Environnement  
Comite National Code Rural  
B.P. 12277  
Niamey  
Niger  
Tel. (227) 735821  
Fax (227) 732215  
O CESP

M Amadou Mamadou  
B.P. 280  
Niamey  
Niger  
Tel. (227) 732313  
Fax (227) 734163  
Telex 5308ni  
IUCN Council Member

M Anada Tiega  
Directeur Faune, Pêche,  
Pisciculture  
Ministère de l'Hydraulique et  
de l'Environnement  
B.P. 257  
Niamey  
Niger  
Tel. (227) 733338  
Telex 5509 NI  
ST Ministère des Affaires  
Etrangères et de la  
Coopération  
O SSC

## **Nigeria/Nigéria/ Nigeria**

Dr Pius Amaeze Anadu  
Executive Director  
Nigerian Conservation  
Foundation  
P.O. Box 74638  
Victoria Island  
Nigeria  
Tel. (234 1) 683563  
NG Nigerian Conservation  
Foundation  
O SSC

Chief Philip C. Asiodu  
Chairman  
Nigerian Conservation  
Foundation  
58/60 Broad Street  
P.O. Box 9310  
Lagos  
Nigeria  
Tel. (234 1) 630646  
Fax (234 1) 630229  
Telex 21686 ng  
NG Nigerian Conservation  
Foundation

Mr E.C.J. Okafor  
Fed. Ministry of Agriculture,  
Water Resources and Rural  
Development  
Federal Department of Forestry  
and Agricultural Land  
Resources  
Block 432  
Zone 1, Wuse  
Abuja  
Nigeria  
Tel. (234 9) 5230177  
O Fed. Ministry of  
Agriculture, Water  
Resources and Rural  
Development

## **Norway/Norvège/ Noruega**

Mr Jan Abrahamsen  
Ministry of Environment  
P.O. Box 8013-Dep.  
0030 Oslo 1  
Norway  
ST Royal Ministry of  
Environment

Mr Steinar Eldoy  
Directorate for Nature  
Management  
Tungasletta 2  
7004 Trondheim  
Norway  
Tel. (47 7) 580500  
Fax (47 7) 915433  
GA Directorate for Nature  
Management  
O CNPPA

Mr Harald Kristoffersen  
Norwegian Agency for  
International Development  
P.O. Box 8142 Dep.  
0033 Oslo 1  
Norway  
O Norwegian Agency for  
International Develop-  
ment

Mrs Berit Lein  
Directorate for Nature  
Management  
Tungasletta 2  
7004 Trondheim  
Norway  
Tel. (47 7) 580500  
Fax (47 7) 915433  
GA Directorate for Nature  
Management

Mr Thor Midteng  
Senior Officer  
Norges Naturvernforbund  
P.O. Box 2113  
Grinnerlokka  
0505 Oslo 5  
Norway  
Tel. (47 2) 715520  
Fax (47 2) 715640  
NG Norges Naturvernfor-  
bund

Mr Rolf Selrod  
Ministry of Environment  
P.O. Box 8013-Dep  
0030 Oslo 1  
Norway  
ST Royal Ministry of  
Environment

Mr Gordon Shepherd  
WWF i Norge  
Hegdehaugsveien 22  
N-0167 Oslo 1  
Norway  
NG WWF Norway

Ms Anne Marie Skjold  
Environmental Adviser  
Royal Ministry of Foreign  
Affaire  
P.O. Box 8114 Dep.  
0032 Oslo 1  
Norway  
Tel. (47 2) 343600  
Fax (47 2) 349580  
Telex 71004 NOREG N  
O Royal Ministry of  
Foreign Affairs

## **Oman/Oman/Omán**

Mr Ali Bin Amer Al-Kiyumi  
Director - NCS  
Ministry of Environment  
P.O. Box 323  
Muscat  
Oman  
Tel. (968) 696444  
Fax (968) 602320  
Telex 5404  
ST Ministry of Environment  
and Water Resources

Mr Moosa bin Jaffer Al-  
Moosawi  
Ministry of Environment  
P.O. Box 323  
Muscat  
Oman  
Tel. (968) 696444  
Fax (968) 602320  
Telex 5404  
ST Ministry of Environment  
and Water Resources

Mr Ralph H. Daly  
Adviser for Conservation  
Diwan of Royal Court  
P.O. Box 246  
Muscat  
Oman  
Tel. (968) 736207  
Fax (968) 740550  
Telex 5667 ace (on)  
O SSC

Dr Paul N. Munton  
Ministry of Environment  
P.O. Box 323  
Muscat  
Oman  
Tel. (968) 696444  
Fax (968) 602320  
Telex 5404

ST Ministry of Environment  
and Water Resources  
O SSC

## **Pakistan/Pakistan/ Pakistan**

Ms Mehrunnisa Ahmad Ali  
Director  
Teachers Resource Centre  
67-B Garden Road  
Karachi  
Pakistan  
Tel. (92 21) 717967  
Fax (92 21) 229259  
NG Teachers Resource  
Centre

Dr Gufaraz Ahmed  
Chairman  
Pakistan Oil and Gas  
Development Corporation  
Masood Mansion Building  
Markaz F/8  
Islamabad  
Pakistan  
O Pakistan Oil and Gas  
Development Cor-  
poration

Syed Babar Ali  
WWF Pakistan  
Packages Limited  
Shahrah-e-Roomi  
Lahore 54770  
Pakistan  
Tel. (92 42) 370158  
Fax (92 42) 370429  
NG WWF Pakistan  
IUCN Council Member

Ms Shagufta Alizai  
Shirkat Gah  
1 Bath Island Road  
Karachi 75530  
Pakistan  
Tel. (92 21) 573079  
Telex 24154 mark pk  
NG Shirkat Gah

Mr Dawood Nassar Ghaznavi  
Director  
WWF Pakistan  
Ali Industrial Technical  
Institute  
Ferozepur Road  
P.O. Box 5180  
Lahore  
Pakistan  
Tel. (92 42) 856177  
Fax (92 42) 370429  
Telex 44866 pkgs pk  
NG WWF Pakistan

Ms Neelam Habib  
WWF Pakistan  
1 Bath Island Road  
Karachi 75530  
Pakistan  
Tel. (92 21) 573046  
Telex 24154 mark pk  
NG WWF Pakistan

Mr Shamsul Haque  
Joint Secretary  
Environment and Urban  
Affairs Division  
Ministry of Housing and  
Works  
Shaheed e Millat Secretariat  
Blue Area F 6-1  
Islamabad  
Pakistan  
Tel. (92 51) 822757  
O Ministry of Housing and  
Works

Dr Parvez Hassan  
Hassan & Hassan  
PAAF Building  
7D Kashmir Egerton Road  
Lahore  
Pakistan  
Tel. (92 42) 303825  
Fax (92 42) 869483  
Telex 44805 hasan pk  
O CEL

Dr Akmal Hussain  
Environmental Protection  
Society  
c/o Sayyed Engineers (Pvt) Ltd  
40 Ahmad Park,  
Garden Town  
Lahore  
Pakistan  
Tel. (92 42) 867484  
O Environmental  
Protection Society

Senator Javed Jabbar  
MNJ Communications Pvt Ltd  
48-B Block 6  
PECHS  
Karachi  
Pakistan  
Tel. (92 21) 432865  
Fax (92 21) 436559  
Telex 23108 MNJ PK  
O

Mr Abeed Ullah Jan  
National Council for  
Conservation of Wildlife  
Ministry of Food and  
Agriculture  
Block B  
Islamabad  
Pakistan  
Tel. (92 51) 825289  
Telex 5844 minfa pk  
ST National Council for  
Conservation of Wildlife  
in Pakistan

Mr Muhammad Zaheer Khan  
President  
Scientific and Cultural Society  
of Pakistan  
B-7 Sheet No. 25  
Model Colony  
Karachi 75100  
Pakistan  
Tel. (92 21) 409336  
Fax (92 21) 468906  
NG Scientific and Cultural  
Society of Pakistan

Mr Shoaib S. Khan  
General Manager

Aga Khan Rural Support  
Programme  
Gilgit  
Northern Areas  
Pakistan  
Tel. 2480  
O Aga Khan Rural Support  
Programme

Mr Abrar Husain Mirza  
Conservator Wildlife  
Sindh Wildlife Management  
Board  
Stratchen Road  
P.O. Box No. 3722  
Karachi No. 1  
Pakistan  
Tel. (92 21) 523176  
GA Sindh Wildlife  
Management Board  
NG WWF Pakistan

Dr Ishaq Mirza  
Pakistan Space and Upper  
Atmosphere Research  
Commission (SUPARCO)  
Sector 28, Gulzar-E-Hijri  
Off University Road  
P.O. Box 8402  
Karachi 75270  
Pakistan  
Tel. (92 21) 471127  
Fax (92 21) 460092  
Telex 25720 space pk  
GA Pakistan Space and  
Upper Atmosphere  
Research Commission  
(SUPARCO)

Mr Abdul Latif Rao  
National Council for  
Conservation of Wildlife  
Ministry of Food and  
Agriculture  
Government of Pakistan  
485 St. 84  
G 6-4 Islamabad  
Pakistan  
Tel. (92 51) 823520  
Telex 5844 minfa pk  
ST National Council for  
Conservation of Wildlife  
in Pakistan  
O SSC  
O CNPPA

Miss Fehmida Firdous Siddiqui  
Project Officer, Marine Turtles  
Sindh Wildlife Management  
Board  
Stratchen Road  
P.O. Box 3722  
Karachi No.1  
Pakistan  
Tel. (92 21) 523176  
GA Sindh Wildlife  
Management Board

Ms Syeda Bushra Waheed  
Research Officer, Env. Section  
Hydro Electric Planning Org.  
Water and Power Develop-  
ment Authority  
Sunny View  
Kashmir Road  
Lahore  
Pakistan

Tel. (92 42) 62192  
Fax (92 42) 211732  
O Hydro Electric Planning  
Org. Water and Power  
Development Authority

Ms Asma Zia  
Administrator  
Shirkat Gah  
1 Bath Island Road  
Karachi 75530  
Pakistan  
Tel. (92 21) 573079  
Telex 24154 mark pk  
NG Shirkat Gah

Ms Soni Zuberi  
Environmental Projects Officer  
IUCN  
1 Bath Island Road  
Karachi 25530  
Pakistan  
Tel. (92 21) 573082  
Telex 24154 mark pk

### **Panama/Panama/ Panamá**

Mr Luis Lin Mou Sue  
Asociación Conservacionista  
Caribaro  
Apartado 17  
Bocas Del Toro  
Panama  
Panama  
Tel. (507) 789244  
NG Asociación Conserva-  
cionista Caribaro  
(ACCA)  
O Fundación de Parques  
Nacionales y Medio  
Ambiente (PA.NA.M.A.)

Sr Juan Carlos Navarro  
Director Ejecutivo  
Asociación Nacional para la  
Conservación de la  
Naturaleza  
Apartado 1387  
Zona 1  
Panamá  
Panama  
Tel. (507) 648100  
Fax (507) 641836  
NG Asociación Nacional  
para la Conservación de  
la Naturaleza (ANCON)  
NG Asociación para la  
Investigación y  
Propagación de Especies  
Panameñas (AIPEP)  
NG Proyecto de Estudio para  
el Manejo de Areas  
Silvestres de Kuna Yala  
(PEMASKY)

Mr Eric Fernando Rodriguez  
Rivera  
Instituto de Recursos Naturales  
Renovables (INRENARE)  
Apartado 2016  
Paraiso  
Ancón  
Panama

Tel. (507) 324330  
GA Instituto Nacional de  
Recursos Naturales  
Renovables (IN-  
RENARE)

### **Papua New Guinea/ Papouasi-Nouvelle- Guinée/Papua Nueva Guinea**

Mr A. Murray Eagle  
OK Tedi Mining Ltd.  
P.O. Box 1  
Tabubil  
Papua New Guinea  
Tel. (675) 583390  
Fax (675) 589390  
O OK Tedi Mining Ltd.

Mr John Genolagani  
Department of Environment  
and Conservation  
P.O. Box 5266  
Boroko  
Papua New Guinea  
Tel. (675) 254397  
Fax (675) 254372  
O Department of  
Environment and  
Conservation

Mr Guy Kula  
Department of Environment  
and Conservation  
P.O. Box 5266  
Boroko  
Papua New Guinea  
Tel. (675) 254397  
Fax (675) 254372  
O Department of  
Environment and  
Conservation

Mr Vincent Nyama  
Assistant Secretary  
Department of Environment  
and Conservation  
P.O. Box 6601  
Boroko  
Papua New Guinea  
Tel. (675) 254397  
Fax (675) 254372  
O Department of  
Environment and  
Conservation

Mr Mick Raga  
Wildlife Conservation  
P.O. Box 6601  
Boroko  
Papua New Guinea  
Tel. (675) 272500  
Fax (675) 271044  
O Wildlife Conservation

Dr Simon M. Saulei  
PNG Forest Research Institute  
P.O. Box 314  
Lae  
Papua New Guinea  
Tel. (675) 424188  
Fax (675) 424357  
O COE

Mr Lester Seri  
Department of Environment  
and Conservation  
P.O. Box 6601  
Boroko  
Papua New Guinea  
Tel. (675) 253589  
Fax (675) 254372  
O Department of  
Environment and  
Conservation

Mr John Fraser Stewart  
P.O. Box 480  
Port Moresby  
Papua New Guinea  
Tel. (675) 217027  
Fax (675) 213646  
O

Dr Kevin Vang  
Ministry of Environment and  
Conservation  
Department of Environment  
and  
Conservation  
P.O. Box 6601  
Boroko  
Papua New Guinea  
Tel. (675) 271537  
Fax (675) 271044  
O Ministry of Environment  
and Conservation

Mr Brian Peter Vernon  
P.O. Box 1%  
Lae  
Papua New Guinea  
Tel. (675) 424270  
Fax (675) 426172  
O SSC

Mr David Vosseler  
Department of Environment  
and Conservation  
P.O. Box 5266  
Boroko  
Papua New Guinea  
Tel. (675) 254397  
Fax (675) 254372  
O Department of  
Environment and  
Conservation

Mr David G. Vosseler  
Foundation of the People of the  
South Pacific  
P.O. Box 1119  
Boroko, NCD  
Papua New Guinea  
Tel. (675) 258470  
Fax (675) 252670  
O Foundation of the People  
of the South Pacific

Mr Kembi Watoka  
Dept. of Environment &  
Conservation  
P.O. Box 6601  
Boroko  
Papua New Guinea  
Tel. (675) 271275  
Fax (675) 271900  
O Dept. of Environment &  
Conservation

## Paraguay

Rosa M. Villamayor Orue  
Sub Secretaria de Recursos  
Naturales y Medio Ambiente  
Ministre de Agriculture  
España # 114  
Asuncion  
Paraguay  
Tel. (59521) 291793  
Fax (59521) 447473  
Telex 629 PYMDN  
O CEC  
O CNPPA

## Peru/Pérou/Perú

Sr Antonio Andaluz Westrei-  
cher  
Presidente Ejecutivo  
PROTERRA  
Av. Esteban Campodonico 208  
Urb. Sta. Catalina  
La Victoria  
Lima  
Peru  
Tel. (51 14) 723800  
Fax (51 14) 417001  
NG PROTERRA

Ing Eric Cardich  
Director Técnico  
Sociedad Pachamama  
Camino Real 479, 8vo. piso  
Lima 27  
Peru  
Tel. (51 14) 416031  
Fax (51 14) 411990  
Telex 21275 pe  
NG Sociedad Pachamama  
O CNPPA

Mr Tony Luscombe  
Vice President  
Asociación de Ecología y  
Conservación  
Vanderghen 560-2A  
Lima 27  
Peru  
Tel. (51 14) 407276  
Fax (51 14) 467888  
NG Asociación de Ecología y  
Conservación (ECCO)

Sr Gustavo Suarez de Freitas  
Director Técnico  
Fundación Peruana para la  
Conservación de la  
Naturaleza (FPCN)  
Chinchón 858/A  
San Isidro  
Apto. 18-1393  
Lima  
Peru  
Tel. (51 14) 422796  
Fax (51 14) 406706  
Telex 25129  
NG Fundación Peruana para  
la Conservación de la  
Naturaleza (FPCN)  
NG Sociedad Peruana de  
Derecho Ambiental  
(SPDA)

Ing Manuel Uceda C.  
Director General  
Dirección General de Forestal y  
Fauna  
Natalio Sánchez 220  
Of. 304  
Lima 11  
Peru  
Tel. (51 14) 233978  
Fax (51 14) 406706  
O Dirección General de  
Forestal y Fauna (DGFF)

## Philippines/ Philippines/Filipinas

Mr Adlai J. Amor  
Chairman  
Asia-Pacific Forum of  
Environmental Journalists  
P.O. Box 1843  
1099 Manila  
Philippines  
Tel. (632) 5224582  
Fax (632) 5224365  
Telex 27674 pfa ph  
O Asia-Pacific Forum of  
Environmental  
Journalists

Mr Danilo Balete  
Haribon Foundation for the  
Conservation of Natural  
Resources  
Suite 306 Sunrise Con-  
dominium  
226 Ortigas Avenue  
San Juan  
Metro Manila  
Philippines  
Tel. (632) 7211048  
Fax (632) 7211693  
NG Haribon Foundation for  
the Conservation of  
Natural Resources

Mr Antonio M. Claparols  
President  
Ecological Society of the  
Philippines  
53 Tamarind Road  
Forbes Park, Makati  
Metro Manila  
Philippines  
Tel. (631) 7351  
Fax (631) 7357  
Telex 29006 JRSPH  
NG Ecological Society of the  
Philippines

Ms Louella M. Dolar  
Silliman University Marine  
Laboratory  
Dumaguete City 6200  
Philippines  
O Silliman University  
O SSC

Mr Cesar Nuevo  
Director  
College of Forestry  
University of the Philippines  
Los Banos College UPLB  
Laguna 3720

Philippines  
Telex 4163  
O College of Forestry

Mr Ruben Rayala  
Protected Areas and Wildlife  
Bureau  
Department of Environment  
and  
Natural Resources  
Quezon Blvd.  
Diliman  
Quezon City  
Philippines  
Tel. (632) 978511  
Fax (632) 981010  
Telex 757 2000 pi  
GA Protected Areas and  
Wildlife Bureau,  
Department of the  
Environment and  
Natural Resources  
O SSC

Mr Amado Tolentino  
Attorney  
Pollution and Adjudication  
Board (DENR-EMB)  
7 Mahiyain Street  
Diliman  
Quezon City 1100  
Philippines  
Tel. (632) 9217878  
Fax (632) 968586  
O CEL

## Poland/Pologne/ Polonia

Prof. Kazimierz Klimek  
National Council for  
Conservation of Nature in  
Poland  
c/o Nature and Natural  
Resource  
Protection Centre ul. Lubicz 46  
ul. Lubicz 46  
31'512 Krakow  
Poland  
Tel. (48 12) 215637  
NG National Council for  
Conservation of Nature  
in Poland  
O CNPPA  
O CESP

Prof. T.P. Szafer  
Polish Ecological Club  
10 Nullo Street  
Krakow  
Poland  
Tel. (48 12) 111431  
NG Polish Ecological Club

## Portugal

Sr Alberto Caires Vila Nova  
Serviço Nacional de Parques,  
Reservas e de Conservação  
da Natureza  
Rua da Lapa, 73  
1200 Lisboa



Portugal  
Tel. (351 1) 563317  
Fax (351 1) 523103  
Telex 44089  
ST Serviço Nacional de  
Parques, Reservas e de  
Conservação da  
Natureza

Sr José M. Carvalho de  
Vasconcelos  
Serviço Nacional de Parques,  
Reservas e de Conservação  
da Natureza  
Rua da Lapa, 73  
1200 Lisboa  
Portugal  
Tel. (351 1) 352 317  
Fax (351 1) 523103  
Telex 44 089  
ST Serviço Nacional de  
Parques, Reservas e de  
Conservação da  
Natureza

S.E. Ambassadeur Luis Gomes  
Ministry of Foreign Affairs  
Rua da Lapa 73  
1200 Lisboa  
Portugal  
Fax (351 1) 523103  
Telex 44089  
ST Serviço Nacional de  
Parques, Reservas e de  
Conservação da  
Natureza

## Republic of Korea/République de Corée/República de Corea

Mr Choi Yoon Young  
Assistant Director  
Ministry of Home Affairs  
77 Sejong-no chong hogu  
Seoul 110  
Rep. of Korea  
Tel. (82 2) 7312350  
Fax (82 2) 7312836  
Telex 24756  
GA Division of Nature  
Preservation, Ministry of  
Home Affairs

Mr Kang Bong Kil  
Assistant Director, JeonNam  
Prov.  
Ministry of Home Affairs  
77 Sejong-no chong hogu  
Seoul 110  
Rep. of Korea  
Tel. (82 2) 7312350  
Fax (82 2) 7312836  
Telex 24756  
GA Division of Nature  
Preservation, Ministry of  
Home Affairs

Mr Kang Hong Suk  
Assistant Director, KyongNam  
Prov.  
Ministry of Home Affairs  
77 Sejong-no chong hogu

Seoul 110  
Rep. of Korea  
Tel. (82 2) 7312350  
Fax (82 2) 7312836  
Telex 24756  
GA Division of Nature  
Preservation, Ministry of  
Home Affairs

Dr Hoon Soo Kim  
Korean Association for  
Conservation of Nature  
207-Chongnyangri-dong  
Dongdaemun-gu  
Seoul 130-012  
Rep. of Korea  
Tel. (82 2) 9652894  
NG Korean Association for  
Conservation of Nature

Mr Kim Hyun Sik  
Assistant Director, Seoul City  
Ministry of Home Affairs  
71 Sejong-no chong hogu  
Seoul 110  
Rep. of Korea  
Tel. (82 2) 7312350  
Fax (82 2) 7312836  
GA Division of Nature  
Preservation, Ministry of  
Home Affairs

Mr Lee Hwa-Young  
The National Parks Association  
of Korea  
203-807 Yoowon Apt.  
Tangsan-Dong  
Younggongpo-Ku  
Seoul 150-045  
Rep. of Korea  
Tel. (82 2) 6750426  
NG The National Parks  
Association of Korea

Mr Rhee Kyu Oong  
Ministry of Home Affairs  
77 Sejong-no chong hogu  
Seoul 110  
Rep. of Korea  
Tel. (82 2) 7312350  
Fax (82 2) 7312836  
Telex 24756  
GA Division of Nature  
Preservation, Ministry of  
Home Affairs

Mr Lee Young Hyun  
Assistant Director, Taegu City  
Ministry of Home Affairs  
77 Sejong-no chong hogu  
Seoul 110  
Rep. of Korea  
Tel. (82 2) 7312350  
Fax (82 2) 7312836  
Telex 24756  
GA Division of Nature  
Preservation, Ministry of  
Home Affairs

## Romania/Roumanie/ Rumania

Prof. Dr A. Vadineanu  
State Secretary, Environment  
Dept.

Ministry of Environment  
Strada Artera Noua N-S  
Sedii Ministere  
Tronson 5-6  
Sectorul 5  
Bucarest  
Romania  
Tel. (40 0) 316044  
Fax (40 0) 316199  
Telex 11457 cnape  
O Ministry of Environment

## Samoa

Mr Josefatu Reti  
Assistant Director, Environ-  
ment  
Department of Lands and  
Environment  
Private Mail Bag  
Apia  
Samoa  
Tel. (685) 22-4812  
Fax (685) 21-504  
Telex malo apia SX  
ST Department of Lands  
and Environment  
O CNPPA  
IUCN Council Member

## Saudi Arabia/Arabie saoudite/Arabia Saudita

Mr Mohammed B. Al Toriaf  
National Commission for  
Wildlife Conservation and  
Development  
P.O. Box 61681  
Riyadh 11575  
Saudi Arabia  
Tel. (966 1) 4418700  
Fax (966 1) 4410797  
Telex 405930 snwcwsj  
O National Commission for  
Wildlife Conservation  
and Development  
(NCWD)

Mr Yousef I. Al Wetaid  
National Commission for  
Wildlife Conservation &  
Development (NCWCD)  
P.O. Box 61681  
Riyadh 11575  
Saudi Arabia  
Tel. (966 1) 4418700  
Fax (966 1) 4410797  
Telex 405930SNCWCD SJ  
GA National Commission for  
Wildlife Conservation &  
Development (NCWCD)

Mr Muhammad Alkhatani  
Meteorology and Environment  
Protection Administration  
(MEPA)  
Attn: The President  
King Faisal University  
P.O. Box 1982  
Damman

Saudi Arabia  
Tel. (966 3) 5800164  
ST Meteorology and  
Environment Protection  
Administration (MEPA),  
Ministry of Defence and  
Aviation  
GA Tourism Development  
Department, Assir  
Principality

Mr Khalid M.A. Arkanji  
Meteorology and Environmen-  
tal Protection Administration  
(MEPA)  
Ministry of Defence and  
Aviation  
P.O. Box 1358  
Jeddah 21431  
Saudi Arabia  
Tel. (966 2) 6512312  
Fax (966 2) 6554188  
ST Meteorology and  
Environmental  
Protection Administ-  
ration (MEPA), Ministry  
of Defense and Aviation

Dr Graham Child  
IUCN Senior Advisor  
c/o National Commission for  
Wildlife Conservation &  
Development  
P.O. Box 61681  
Riyadh 11575  
Saudi Arabia  
Tel. (966 1) 4418700  
Fax (966 1) 4410797  
Telex 405930  
GA National Commission for  
Wildlife Conservation  
and Development  
(NCWD)  
O SSC  
O CNPPA  
IUCN Council Member

Mr Abdulwahab Dakkak  
Meteorology and Environmen-  
tal Protection Administration  
(MEPA)  
P.O. Box 1358  
Jeddah 21431  
Saudi Arabia  
Tel. (966 2) 6517832  
Fax (966 2) 6513640  
ST Meteorology and  
Environmental  
Protection Administ-  
ration (MEPA), Ministry  
of Defence and Aviation

Prof Dr Abdel Rhman El  
Hawawi  
National Commission for  
Wildlife Conservation and  
Development  
P.O. Box 61681  
Riyadh 11575  
Saudi Arabia  
Tel. (966 2) 4418700  
Fax (966 2) 4410797  
Telex 405930  
GA National Commission for  
Wildlife Conservation  
and Development  
(NCWD)

Mr Othman A. Llewellyn  
National Commission on  
Wildlife Conservation and  
Development  
P.O. Box 61681  
Riyadh  
Saudi Arabia  
Tel. (966 1) 4418700  
Fax (966 1) 4410797  
Telex 405930 sncwcdsj  
GA National Commission for  
Wildlife Conservation and  
Development (NCWD)  
O

Mr Mohammad S.A. Sulayem  
Director of Planning  
National Commission for  
Wildlife Conservation &  
Development (NCWCD)  
P.O. Box 61681  
Riyadh 11575  
Saudi Arabia  
Tel. (966 1) 4418700  
Fax (966 1) 4410797  
Telex 405930SNCWCD sj  
GA National Commission for  
Wildlife Conservation &  
Development (NCWCD)  
O CNPPA

## Senegal/Sénégal/ Sénégal

Mr Bocaroumar Sall  
Directeur des Eaux, Forêts,  
Chasses  
Ministère du Développement  
Rural et de l'Hydraulique  
B.P. 1831  
Dakar - Hann  
Senegal  
Tel. (221) 320856  
Fax (221) 320475  
Telex 21248 comides  
O Ministère du Développe-  
ment Rural et de  
l'Hydraulique

## Seychelles

M John Mascarenhas  
Permanent Secretary  
Department of the Environ-  
ment  
B.P. 445  
Mahe  
Seychelles  
ST Department of the  
Environment, Ministry  
of Planning and External  
Relations

The Hon. Guy F. Robert  
Consul  
Republic of Seychelles  
Seychelles  
O

## Singapore/Singapour/ Singapur

Ambassador Tommy T.B. Koh  
Chairman  
UNCED Preparatory  
Committee  
Ministry of Foreign Affairs  
Singapore  
O UNCED Preparatory  
Committee

## Solomon Islands/Iles Salomon/Islas Salomón

Mr Henry Isa  
Ministry of Natural Resources  
P.O. Box G24  
Honiara  
Solomon Islands  
Tel. (677) 23696  
Fax (677) 21245  
Telex 66306 soinat hq  
O CNPPA

Mr Vincent Vaguni  
Marovo Lagoon Resource  
Management Project  
Tameneke  
Via Seghe Postal Agency  
Western Province  
Solomon Islands  
O Marovo Lagoon  
Resource Management  
Project

## South Africa/Afrique du Sud/Sudáfrica

Mr Keith Cooper  
Director (Conservation)  
Wildlife Society of Southern  
Africa  
100 Brand Road  
Durban 4001  
South Africa  
Tel. (27 31) 210909  
Fax (27 31) 219525  
NG Wildlife Society of  
Southern Africa

Dr Bruce Davidson  
Wildlife Society of Southern  
Africa  
Medical Biochemistry  
Wits. Medical School  
Parktown 2193  
South Africa  
Tel. (27 11) 647256  
Fax (27 11) 6434318  
NG Wildlife Society of  
Southern Africa  
O SSC

Prof. Frederick C. Eloff  
National Parks Board  
P.O. Box 787  
Pretoria 0001  
South Africa

Tel. (27 12) 3439770  
Fax (27 12) 3430155  
Telex 321324  
GA National Parks Board of  
South Africa

Mr Sydney Albert Gerber  
Department of Environment  
Affaire  
Private Bag X447  
Pretoria 0001  
South Africa  
Tel. (27 12) 3103695  
Fax (27 12) 3222682  
GA Department of  
Environment Affaire,  
Pretoria

Dr Anthony Hall-Martin  
Director (Special Services)  
National Parks Board of South  
Africa  
Private Bag X 402  
Skukuza 1350  
South Africa  
Tel. (2713) 1165611  
Fax (27 13) 1165467  
Telex 335643  
GA National Parks Board of  
South Africa  
O SSC  
O CNPPA

Dr George Ritchie Hughes  
Chief Director  
Natal Parks Board  
P.O. Box 662  
3200 Pietermaritzburg  
South Africa  
Tel. (27331)471961  
Fax (27 331) 471037  
Telex 643 481  
GA Natal Parks Board  
O SSC  
O CNPPA

Mr Brian Huntley  
National Botanical Institute  
Private Bag X7  
Claremont 7735  
South Africa  
Tel. (27 21) 7621166  
Fax (27 21) 7623229  
AF National Botanical  
Institute (NBI)  
O SSC

Dr Johannes H. Neethling  
Chief Director  
Chief Directorate, Nature and  
Environmental Conservation  
Private Bag X9086  
Cape Town 8000  
South Africa  
Tel. (27 21) 4834093  
Fax (27 21) 230939  
Telex 522368  
AF Chief Directorate, Nature  
and Environmental  
Conservation

Dr Gilbert Robinson  
National Parks Board  
P.O. Box 787  
Pretoria 0001  
South Africa  
Tel. (27 12) 3439770

Fax (27 12) 3430155  
Telex 321324  
GA National Parks Board of  
South Africa  
O SSC

Mr Rob Soutter  
WWF - South Africa  
P.O. Box 456  
Stellenbosh 7600  
South Africa  
Tel. (27 22) 3172801  
Fax (27 22) 3179517  
NG SA Nature Foundation /  
WWF Southern Africa  
O CEC

Mr A.E.G. Trollip  
National Parks Board  
P.O. Box 787  
Pretoria 0001  
South Africa  
Tel. (27 11)8831340  
Fax (27 11) 8834505  
GA National Parks Board  
O CEL

Dr Richard D. Walmsley  
Foundation for Research  
Development  
P.O. Box 2600  
Pretoria 0001  
South Africa  
Tel. (2712)8413634  
Fax (27 12) 8042679  
Telex 3-21312 SA  
AF Foundation for Research  
Development

## Spain/Espagne/ España

Sr Andres F. Alcantara Valero  
Asociación Malaguena para la  
Protección de la Vida  
Silvestre  
Apto. 4046  
29080 Malaga  
Spain  
Tel. (34 52) 275482  
NG Asociación Malaguena  
para la Protección de la  
Vida Silvestre (SIL-  
VEMA)

Mrs Eliza Barahona  
Secretaria General de Medio  
Ambiente  
Po Castellana 67  
28071 Madrid  
Spain  
GA Secretaria General de  
Medio Ambiente  
(SGMA)

Ms Susana Calvo  
Secretaria General de Medio  
Ambiente  
Po Castellana 67  
28071 Madrid  
Spain  
GA Secretaria General de  
Medio Ambiente  
(SGMA)

Sr Juan Manuel de Benito  
Ontañón  
Instituto Nacional para la  
Conservación de la  
Naturaleza (ICONA)  
Gran Vía San Francisco 35  
28005 Madrid  
Spain  
Tel. (34 1) 76189  
Fax (34 1) 2658379  
Telex 47591 aeico e  
ST Instituto Nacional para  
la Conservación de la  
Naturaleza (ICONA)

Dr Josep del Hoyo Calduch  
President  
Lliga per a la Defensa del  
Patrimoni Natural  
(DEPANNA)  
Arago, 281 2 - 2a  
08009 Barcelona  
Spain  
Tel. (34 3) 2151484  
Fax (34 3) 4871560  
NG Lliga per a la Defensa  
del Patrimoni Natural  
(DEPANNA)

Sr Antonio Machado  
Consejería de Política  
Territorial, Comunidad  
Autónoma de Canarias  
Presidencia del Gobierno  
Plaza 25 de Julio no. 1  
38001 Santa Cruz de Tenerife  
Islas Canarias  
Spain  
Tel. (34 22) 272762  
Fax (34 22) 273215  
GA Consejería de Política  
Territorial, Comunidad  
Autónoma de Canarias

Sr Don Cosme Morillo  
Instituto Nacional para la  
Conservación de la  
Naturaleza (ICONA)  
Gran Vía de San Francisco 35  
28005 Madrid  
Spain  
Tel. (34 1) 76159  
Fax (34 1) 2658379  
Telex 47591 aeico e  
ST Instituto Nacional para  
la Conservación de la  
Naturaleza (ICONA)  
GA Agencia Española de  
Cooperación Inter-  
nacional (AECI)

Sr Victor Perez-Borrogo  
Consejería de Política  
Territorial, Comunidad  
Autónoma de Canarias  
Avenida de Anaga 35  
7 Planta  
Santa Cruz de Tenerife  
Spain  
Tel. (34 22) 273354  
Fax (34 22) 287115  
GA Consejería de Política  
Territorial, Comunidad  
Autónoma de Canarias

Sr Carlos Segovia Espiau  
Asociación para la Superviven-  
cia de la Naturaleza y Medio  
Ambiente  
Aptdo. de Correos 143  
41080 Sevilla  
Spain  
Tel. (34 95) 4214251  
NG Asociación para la  
Supervivencia de la  
Naturaleza y el Medio  
Ambiente de Andalucía  
(ANDALUS)

Mr Gordon Shepherd  
Asociación para la Defensa de  
la Naturaleza (ADENA),  
WWF-España  
Santa Engracia 6  
Madrid 10  
Spain  
NG WWF-España

## Sri Lanka

Dr Raja V.W.E. Ameresekere  
Secretary  
Ministry of Environment and  
Parliamentary Affairs  
6th Floor  
Unity Plaza  
Colombo 4  
Sri Lanka  
Tel. (94 1) 589426  
O Ministry of Environment  
and Parliamentary  
Affairs

Mr Herath M. Bandarattillake  
Forest Department  
Rajamalwatta Road  
Battaramulla  
Sri Lanka  
Tel. (94 1) 566634  
Fax (94 1) 580089  
GA Forest Department

Mr Lalanath De Silva  
Environmental Foundation Ltd.  
29, Siripa Road  
Colombo 5  
Sri Lanka  
Tel. (94 1) 588804  
Fax (94 1) 546518  
Telex 22894 sagco ce  
NG Environmental  
Foundation

Dr Sukanya Devarajan  
Science and Technical Advisor  
Canadian International  
Development Agency  
(CIDA)  
12, Amarasere Mawatha  
Colombo 5  
Sri Lanka  
Tel. (94 1) 502640  
Fax (94 1) 502643  
O Canadian International  
Development Agency  
(CIDA)

Dr Ranjen Fernando  
Wildlife and Nature Protection  
Society  
No 10 Daniel Avenue  
Colombo 5  
Sri Lanka  
Tel. (94 1) 25248  
Fax (94 1) 580721  
Telex 21537  
NG Wildlife and Nature  
Protection Society

Prof. I.A.U.N. Gunatilleke  
University of Peradeniya  
Peradeniya  
Sri Lanka  
Tel. (94 8) 88693  
Fax (94 8) 32043  
O  
Mr Malcolm A.B. Jansen  
Coordinator (Projects)  
March for Conservation  
c/o University of Colombo  
College House  
Thurston Road  
Colombo 3  
Sri Lanka  
NG March for Conservation  
(MFC)

Mr Edmund Kemer  
Vice President  
Worldview International Sri  
Lanka Foundation  
3/2 Hawlton Road  
Blockburn South VIC 3130  
Australia  
Sri Lanka  
Tel. (61 3) 8025253  
O Worldview International  
Sri Lanka Foundation

Dr Sarath W. Kotagama  
Director  
Department of Wildlife  
Conservation  
15, Center Road  
Jayanthipura  
Battaramulla  
Sri Lanka  
Tel. (94) 567084  
GA Department of Wildlife  
Conservation

Mr Winasa M. Leelasena  
Norwegian Agency for  
Development Cooperation  
(NORAD)  
34, Ward Place  
Colombo 7  
Sri Lanka  
Tel. 698936/692263  
Fax (94 1) 695009  
Telex 21340 norad ce  
O Norwegian Agency for  
Development Coop-  
eration (NORAD)

Mr D.G. Premachandra  
Secretary  
Ministry of Lands, Irrigation  
and Mahaweli Development  
500 T.B. Jayah Mawatha  
Colombo 10  
Sri Lanka

Tel. (94 1) 687375  
Fax (94 1) 584984  
ST Ministry of Lands,  
Irrigation and Mahaweli  
Development

Mr Anslem de Silva  
Faculty of Medicine  
University of Peradeniya  
Peradeniya  
Sri Lanka  
Tel. (94 8) 88130  
Fax (94 8) 32572  
O SSC

Mr L.C.A. de S. Wijesinghe  
Addl. Director General  
Natural Resources, Energy and  
Science Authority of Sri  
Lanka  
Maitland Place  
Colombo 7  
Sri Lanka  
Tel. (94 1) 596771  
O Natural Resources,  
Energy and Science  
Authority of Sri Lanka

## Sudan/Soudan/Sudán

Dr Mutasim Nimir  
Sudanese Environmental  
Conservation Society  
Wildlife Research Centre  
P.O. Box 16 El Morda  
Omdurman  
Sudan  
Tel. (249) 76925  
Telex 22738 kup sd  
O Sudanese Environmental  
Conservation Society

## Sweden/Suede/Suecia

Mr Johan Brisman  
Assistant Director General  
Swedish International  
Development Authority  
(SIDA)  
105 25 Stockholm  
Sweden  
Tel. (46 8) 7285400  
Fax (46 8) 3222141  
Telex 114 505  
ST Ministry of Environment  
and Energy

Dr Lars-Erik Esping  
Assistant Director General  
Swedish Environmental  
Protection Agency  
17185 Solna  
Sweden  
Tel. (46 8) 7991000  
Fax (46 8) 292382  
Telex 11131 environ  
ST Ministry of Environment  
and Energy

Prof. Malin Falkenmark  
Swedish Natural Science  
Research Council

P.O. Box 6711  
11385 Stockholm  
Sweden  
Tel. (46 8) 303508  
O Swedish Natural Science  
Research Council

Mr Rune Frisé  
Head of Department  
Swedish Environmental  
Protection Agency  
17185 Solna  
Sweden  
Tel. (46 8) 7991405  
Fax (46 8) 2291106  
Telex 11131 enviro  
ST Ministry of Environment  
and Energy

Prof. Björn Ganning  
Ambio  
Royal Swedish Academy of  
Science  
S-10405 Stockholm  
Sweden  
Tel. (46 8) 150430  
O Ambio, Royal Swedish  
Academy of Science

Ms Carolyn Hannan-Anderson  
IUCN Consultant  
Nypongrand 51  
175 49 Jarfalla  
Sweden  
Tel. (46) 75814233  
O

Ms Madeleine Holst  
Head of Section  
Ministry of the Environment  
103 33 Stockholm  
Sweden  
Tel. (46 8) 7631000  
Fax (46 8) 241629  
Telex 15499  
ST Ministry of Environment  
and Energy

Ms Gudrun A. C. Hubendick  
Swedish Society for the  
Conservation of Nature  
P.O. Box 4625  
S-11691 Stockholm  
Sweden  
Tel. (46 8) 7026581  
Fax (46 8) 7022702  
NG Swedish Society for the  
Conservation of Nature

Dr Hans Lundberg  
Environmental Secretary  
Royal Swedish Academy of  
Sciences  
Environmental Secretariat  
P.O. Box 50005  
S-104 05 Stockholm  
Sweden  
Tel. (46 8) 150430  
Fax (46 8) 155670  
Telex 17073  
NG Royal Swedish Academy  
of Sciences  
O COE

Mr Valfrid Paulsson  
Director General

Swedish Environmental  
Protection Agency  
S-171 85 Solna  
Sweden  
Tel. (46 8) 7991000  
Fax (46 8) 292382  
Telex 1131 environ  
ST Ministry of Environment  
and Energy

Mr Mats Segnestam  
Senior Policy Advisor  
Environment  
Swedish International  
Development Authority  
(SIDA)  
S-105 25 Stockholm  
Sweden

Tel. (46 8) 7285406  
Fax (46 8) 3222141  
Telex 114 50 s  
ST Ministry of Environment  
and Energy

Dr Magnus Sylven  
Head of Conservation  
WWF - Sweden  
Ulriksdals Slott  
S-171 71 Solna  
Sweden  
Tel. (46 8) 850120  
Fax (46 8) 851329  
NG WWF-Sweden

Mr Carl Tham  
Director General  
Swedish International  
Development Authority  
S-10525 Stockholm  
Sweden  
Tel. (46 8) 7285410  
Fax (46 8) 332076  
ST Ministry of Environment  
and Energy

### Switzerland/ Suisse/Suiza

Dr Aldo Antonietti  
Office fédéral de l'environnement,  
des forêts et du  
paysage  
Division principale  
Protection nature et paysage  
3003 Berne  
Switzerland  
Tel. (41 31) 618081  
Fax (41 31) 61782

ST Office fédéral de  
l'environnement, des  
forêts et du paysage  
NG Académie Suisse des  
Sciences Naturelles  
NG Comité d'Action pour la  
Défense des Animaux en  
Péril (CADAP)  
NG Ligue Suisse pour la  
Protection de la Nature

M Jaques S. Bemey  
CITES Secretariat  
C.P. 78  
6, rue du Maupas  
1000 Lausanne 9

Switzerland  
Tel. (41 21) 200081  
Fax (41 21) 200084  
Telex 454584 ctes ch  
O CITES Secretariat

Dr Mark Collins  
Societas Europaea Lepidop-  
terologica (SEL)  
c/o Hanjurg Geiger  
General Secretary  
Zoologisches Institut der  
Universität Bern  
Switzerland  
IN Societas Europaea  
Lepidopterologica (SEL)  
O SSC

Mr Charles de Haes  
Director General  
WWF International  
Avenue Mont-Blanc  
1196 Gland  
Switzerland  
Tel. (41 22) 64 91 11  
Fax (41 22) 64 58 29  
Telex 419 618  
O WWF International

Mrs Elizabeth Holdgate  
IUCN  
Avenue du Mont Blanc  
1196 Gland  
Switzerland  
O

Mr Peter Jackson  
Chairman, IUCN Cat Specialist  
Group  
1172 Bougy  
Switzerland  
Tel. (41 21) 8086012  
O SSC

Dr Timothy H. Johnson  
Schweizer Vogelschutz  
Attn: M. Hirt  
Postfach  
8036 Zurich  
Switzerland  
Tel. (41 1) 463 7271  
Fax (41 1) 461 4778  
NG Schweizer Vogelschutz  
(SVS)

Ms Yolanda Kakabadse  
NGO Liaison Officer  
United Nations Conference on  
Environment and Develop-  
ment (UNCED)  
B.P. 80  
1231 Conches  
Switzerland  
Tel. (41 22) 7891676  
Fax (41 22) 7893536  
IUCN Council Member

Mr Adam Markham  
WWF International  
Avenue du Mont Blanc  
1196 Gland  
Switzerland  
Tel. (41 22) 649525  
Fax (41 22) 645829  
Telex 419 618 WWF CH  
O WWF International

Dr Claude Martin  
Deputy Director General  
WWF International  
Avenue du Mont Blanc  
1196 Gland  
Switzerland  
Tel. (41 22) 649111  
Fax (41 22) 645829  
Telex 419 618  
O WWF International

Mr John Edward Nash  
Honorary Treasurer  
WWF-International  
Avenue du Mont Blanc  
1196 Gland  
Switzerland  
O WWF-International

Sir Shridath Ramphal  
President, IUCN  
IUCN  
1196 Gland  
Switzerland  
IUCN President-elect

Dr Michael Royston  
27, Ch. de la Fontaine  
1292 Chambésy  
Switzerland  
Tel. (41 22) 7582147  
Fax (41 22) 7983842  
O

Mr Robert SanGeorge  
WWF International  
Avenue du Mont Blanc  
1196 Gland  
Switzerland  
Tel. (41 22) 649559  
Fax (41 22) 645358  
O WWF International

Mr Gordon Shepherd  
Director, Conservation Policy  
Campaigns  
WWF International  
Av. du Mont-Blanc  
1196 Gland  
Switzerland  
Tel. (41 22) 649511  
Fax (41 22) 645829  
Telex 419 618 wwf ch  
NG WWF-Suisse  
O WWF International

Dr Rudolf Slooff  
World Health Organization  
Division of Environmental  
Health  
1211 Geneva 27  
Switzerland  
Tel. (41 22) 7913580  
Fax (41 22) 7910746  
Telex 415416 oms  
O World Health Organiza-  
tion

### Tanzania/Tanzanie/ Tanzania

Mr David Babu  
Director  
Tanzania National Parks

P.O. Box 3134  
Arusha  
Tanzania  
Tel. (255 57) 3471  
Telex 42130 tz  
GA Tanzania National Parks

Mr Godfrey L Kamukala  
National Environment  
Management Council  
P.O. Box 20671  
Dar-es-Salaam  
Tanzania  
Tel. (255 51) 234603  
Telex 41959 Nemaco tz  
GA Wildlife Division,  
Ministry of Natural  
Resources and Tourism

Dr David N. Manyaza  
Tanzania National Parks  
College of African Wildlife  
Management  
Mweka  
P.O. Box 3031  
Moshi  
Tanzania  
Tel. Kibosho 18  
Telex 43082 Curing tz  
GA Tanzania National Parks

Mr Constantius A. Mlay  
Wildlife Division  
Ministry of Natural Resources  
and Tourism  
P.O. Box 1994  
Dar-es-Salaam  
Tanzania  
Tel. 23230/21246  
Fax (255 51) 23230  
Telex 41725 nareto tz  
GA Wildlife Division,  
Ministry of Natural  
Resources and Tourism  
O CNPPA

Mr Paul J Mshanga  
Tanzania National Parks  
Ngorongoro Conservation  
Area Authority  
P.O. Box 1  
Ngorongoro Crater  
Tanzania  
Tel. (255 57) 3339  
GA Tanzania National Parks  
GA Wildlife Division,  
Ministry of Natural  
Resources and Tourism

Mr N.K. Msimbira  
Ministry of Lands, Housing  
and Urban Development  
P.O. Box 9132  
Dar-es-Salaam  
Tanzania  
Tel. (255 51) 67724  
Telex 41725 nareto tz  
GA Wildlife Division,  
Ministry of Natural  
Resources and Tourism

Mr Wilfred Ngirwa  
Tanzanian National Parks  
Ministry of Agriculture &  
Livestock  
P.O. Box 9192  
Dar-Es-Salaam

Tanzania  
Tel. 26052 or 25284  
Telex 41246 TZ  
GA Wildlife Division,  
Ministry of Natural  
Resources and Tourism

## **Thailand/Thaïlande/ Tailandia**

Prof. Sanit Aksornkoae  
Faculty of Forestry  
Kasetsart Univesity  
Bangkok 10903  
Thailand  
Tel. (66 2) 5790171  
O IUCN Wetlands  
Programme Advisory  
Committee

Dr Howard E. Daugherty  
Coordinator Natural Resources  
Prog.  
Asian Institute of Technology  
P.O. Box 2754  
Bangkok 10501  
Thailand  
Tel. (66 2) 5160110  
Fax (66 2) 5162128  
O Asian Institute of  
Technology

Professor Dr HRH Princess  
Chulabhorn  
Thailand

Mr Jonathan E. Murray  
195 Soi Ruam Santi  
Saphan Kwai 10400  
Bangkok  
Thailand  
Tel. (66 2) 2797945  
Fax (66 2) 2519184  
O SSC

Mr Suwan Puangsamlee  
National Environment Board  
60/1 Pibulwatana 7  
Rama 6 Road  
Bangkok 10400  
Thailand  
Tel. (66 2) 2798088  
Fax (66 2) 2798088  
Telex 20838 minsten  
O National Environment  
Board

Lt Bunnalert Rushatakul  
Royal Forest Department  
Paholyothin Road  
Bangkhen District  
Bangkok 10900  
Thailand  
Tel. (66 2) 5791151  
Fax (66 2) 5798611  
ST Royal Forest Department

Mr Suvat Singhapant  
Director  
Royal Forest Department  
National Park Division  
Bangkok  
Thailand  
ST Royal Forest Department

Mr Erik Skoglund  
Mekong Committee  
Mekong Secretariat  
Kasatsuk Bridge, Rama 1 Road  
Bangkok 10330  
Thailand  
Tel. (66 2) 2250029  
Fax (66 2) 2252796  
Telex 21322 Mekong TH  
O Mekong Committee

Mr Kasem Snidvongs  
Director General  
Science Service Department  
Rama 6 Road  
Bangkok 10400  
Thailand  
Tel. (662) 2455004  
Fax (662) 2479468  
Telex 20838minsten th  
O CESP

Mr Chalernsak Wanichsombat  
National Environment Board  
60/1 Pibulwatana 7  
Rama 6 Rd  
Bangkok 10400  
Thailand  
Tel. (66 2) 2792793  
Fax (66 2) 2798088  
Telex 20838  
O National Environment  
Board

## **Tonga**

Ms Netatua P. Fifita  
P.O. Box 5  
Nuku'Alofa  
Tonga  
Tel. (676) 23611  
Fax (676) 23216  
O

## **Trinidad & Tobago/ Trinité-et-Tobago/ Trinidad y Tabago**

Mr Clarence Bacchus  
Managing Director  
Trinidad and Tobago Forest  
Products TANTEAK  
Ministry of Environment  
Whitehall  
Port-of-Spain  
Trinidad & Tobago  
Tel. (500809) 6650078  
Fax (500809) 6656645  
O Trinidad and Tobago  
Forest Products  
TANTEAK

## **Tunisia/Tunisie/ Túnez**

Mr Mohamed Ali Abrougui  
Président  
Ass. Tunisienne pour la  
Protection de la Nature et de  
l'Environnement

12, rue Tantaoui El Jawahiri  
El Omrane  
1005 Tunis  
Tunisia  
Tel. (21 61) 287603  
Fax (21 61) 233237  
NG Ass. Tunisienne pour la  
Protection de la Nature  
et de l'Environnement

## **Uganda/Ouganda/ Uganda**

Mr Thaddaeus O. Acere  
P.O. Box 9629  
Kampala  
Uganda  
Tel. (256 41) 257976  
Telex 62216 Eniro Ug  
O Government of the  
Republic of Uganda

Dr Eric Edroma  
Director  
Uganda National Parks  
P.O. Box 3530  
Kampala  
Uganda  
Tel. (256 41) 256534  
Fax (256 41) 245580  
Telex 61255 UNDP UGA  
GA Uganda National Parks

The Hon. Moses Kintu  
Minister of Environment  
Protection  
P.O. Box 9629  
Kampala  
Uganda  
Tel. (256 41) 255477  
O Government of the  
Republic of Uganda

Mr Moses Okua  
Uganda Game Department  
P.O. Box 4  
Entebbe  
Uganda  
Tel. (256 42) 20073  
GA Uganda Game  
Department

Mr Hector S. Opika Opoka  
Permanent Secretary  
Ministry of Environment  
Protection  
P.O. Box 9629  
Kampala  
Uganda  
Tel. 232598 or 255481  
Telex 62216 enviroUGA  
O Government of the  
Republic of Uganda

## **United Kingdom/ Royaume-Uni/Reino Unido**

Dr Paul Adam  
School of Biological Science  
University of New South  
Wales

P.O. Box 1  
Kensington, NSW 2033  
Australia  
Tel. (61 2) 6972076  
Fax (61 2) 6622918  
NG British Ecological Society

Dr Kenneth R. Ashby  
Environment Council  
25 Hawthorn Terrace  
Durham DH1 4EL  
United Kingdom  
Tel. (44 91) 844649  
Telex 537 351 Durlib G  
NG Environment Council  
O SSC

Ms Janet Barber  
WWF UK  
Panda House  
Weyside Park  
Godalming  
Surrey GU7 1XR  
United Kingdom  
Tel. (44 4) 83426444  
Fax (44 4) 83426409  
Telex 859 602  
NG WWF UK  
O SSC

Mr Peter Michael Bennett  
Conservation Co-ordinator  
National Federation of  
Zoological Gardens of Great  
Britain & Ireland  
Regent's Park  
London NW1 4RY  
United Kingdom  
Tel. (44 71) 5860230  
Fax (44 71) 4834436  
NG National Federation of  
Zoological Gardens of  
Great Britain & Ireland  
O SSC

Ms Catherine Bickmore  
Landscape Institute  
Travers Morgan Planning and  
Environment Division  
136 Long Acre  
London WC2E 9AE  
United Kingdom  
Tel. (44 71) 8365474  
Fax (44 71) 240959  
Telex 8812307  
NG Landscape Institute

Mr Martin Brasher  
Department of the Environ-  
ment  
DRA2  
Tollgate House  
Houlton Street  
Bristol BS2 9DJ  
United Kingdom  
Tel. (44 272) 218336  
Fax (44 272) 218182  
Telex 449321  
O

Ms Amie Brautigam  
Deputy Chairman, SSC Trade  
Specialist Group  
Center for Marine Conserva-  
tion  
15 Herbert Street

Cambridge CB4 1AG  
United Kingdom  
NG Center for Marine  
Conservation  
O SSC

Mr Roy Bunce  
Department of the Environ-  
ment  
c/o International Branch  
Nature Conservancy Council  
Northminster House  
Peterborough PE1 1UA  
United Kingdom  
Tel. (44 733) 40345  
O Countryside Commis-  
sion; Countryside  
Commission for  
Scotland; Nature  
Conservancy Council

Dr Peter R. Burbridge  
House of Ross  
Comrie  
Perthshire PH6 2JS  
United Kingdom  
Tel. (44 764) 70900  
Fax (44 764) 70981  
O

Mr Duncan Campbell  
Director  
Countryside Commission for  
Scotland  
Battleby  
Redgorton  
Perth PH1 3EW  
United Kingdom  
Tel. (44 738) 27921  
Fax (44 738) 30583  
ST Countryside Commis-  
sion; Countryside  
Commission for  
Scotland; Nature  
Conservancy Council

Mr Tom Clark  
British Association of Nature  
Conservationists (BANC)  
33 Clarence Road  
Wimbledon  
London SW19 8QF  
United Kingdom  
Tel. (44 81) 5422579  
NG British Association of  
Nature Conservationists  
(BANC)

Dr Peter David Clarkson  
Scientific Committee on  
Antarctic Research  
Scott Polar Research Institute  
Lensfield Road  
Cambridge, CB2 1ER  
United Kingdom  
Tel. (44 223) 62061  
Fax (44 223) 336549  
O Scientific Committee on  
Antarctic Research

Mr Ralph Cobham  
IUCN Consultant  
Cobham Resource Consultants  
Avalon House  
Marcham Road  
Abingdon  
Oxford OX14 1V4

United Kingdom  
Tel. (44 235) 555535  
Fax (44 235) 553203  
Telex 83147  
O

Dr Mark Collins  
Royal Entomological Society of  
London  
41 Queens Gate  
London SW7 5HU  
United Kingdom  
Tel. (44 71) 5848361  
IN Societas Europea  
NG Royal Entomological  
Society of London  
O SSC

Ms Joan Davidson  
Environment Adviser  
OXFAM-UK  
69 Painswick Road  
Cheltenham  
Glos. GL50 2EX  
United Kingdom  
Tel. (44 242) 528254  
Fax (44 242) 523707  
O CESP

Ms Frances Dennis  
IUCN Consultant  
Northdene  
33 Eastbury Road  
Northwood  
Middlesex HA6 3AJ  
United Kingdom  
Tel. (44 9274) 22991  
Fax (44 9238) 35578  
O IUCN Consultant,  
Population and  
Resources Programme

Mr Mark Edwards  
International Planned  
Parenthood Federation  
(IPPF)  
Inner Circle  
London NW1 4NS  
United Kingdom  
Tel. (44 71) 486 074  
Fax (44 71) 487 795  
Telex 919573 ipepee g  
O International Planned  
Parenthood Federation  
(IPPF)

Mr Julian Evans  
Environment, Science &  
Energy Dept.  
Foreign and Commonwealth  
Office  
King Charles Street  
London SW1A 2AL  
United Kingdom  
Tel. (44 71) 2702627  
Fax (44 71) 9301249  
O

Mr Jorgen Finnemann Bruun  
International Fur Trade  
Federation  
20/21 Queenhithe  
London EC4V 3AA  
United Kingdom  
Tel. (44 71) 489 8159  
Fax (44 71) 489 8102

Telex 917513 iff gb  
IN International Fur Trade  
Federation

Dr Michael J. Ford  
Nature Conservancy Council  
Northminster House  
Peterborough PE1 1UA  
United Kingdom  
Tel. 44 733 40345  
Fax 44 733 898290  
ST Nature Conservancy  
Council  
O SSC

Dr Sandra G. Fowler  
The Mill Cottage  
5 Ampney Crucis  
Glos. GL7 5RS  
United Kingdom  
Tel. (44 285) 851522  
O SSC

Dr José I. Dos R. Furtado  
Chairman, IUCN Commission  
on Ecology  
19 Langford Green  
Champion Hill  
London SE5 8BX  
United Kingdom  
Tel. (44 71) 733 8523  
Fax (44 81) 299 0197  
O COE  
IUCN Council Member

Mr Alistair Gammell  
Royal Society for the Protection  
of Birds  
The Lodge  
Sandy  
Beds SG19 2DL  
United Kingdom  
Tel. (44 767) 680551  
Fax (44 767) 692365  
Telex 82469  
NG Royal Society for the  
Protection of Birds  
(RSPB)

Dr Ian Haines  
Overseas Development  
Administration  
Eland House  
Stag Place  
London SW1E 5DH  
United Kingdom  
Tel. (44 71) 273 0210  
Fax (44 71) 273 0679  
Telex 263907/8  
O Overseas Development  
Administration

Mr Ivan Hattingh  
Chairman  
Television Trust for the  
Environment  
WWF  
Weyside Park  
Godalming  
Surrey GU7 1XR  
United Kingdom  
Tel. (44 483) 426 444  
Fax (44 483) 426 409  
Telex 859602  
NG Television Trust for the  
Environment (TVE)

- Mr David George Hughes  
Research Assistant  
Zoological Society of Glasgow  
and West of Scotland  
Glasgow Zoo  
Uddington  
Glasgow G71 7RZ  
United Kingdom  
Tel. (44 41) 771 1185  
Fax (44 41) 771 2615  
NG Zoological Society of  
Glasgow and West of  
Scotland  
O SSC
- H.R.H. The Duke of Edinburgh  
Patron of IUCN  
Buckingham Palace  
London SW1  
United Kingdom  
IUCN Patron
- Dr Timothy H. Johnson  
International Council for Bird  
Preservation  
32 Cambridge Road  
Girton  
Cambridge CB3 0PJ  
United Kingdom  
Tel. (44 223) 277318  
Fax (44 223) 277200  
Telex 818794 icbp g  
IN International Council for  
Bird Preservation
- Dr WJ. Jordan  
Care for the Wild, Chairman of  
Trustees  
Ashfolds  
Rusper, Horsham  
Sussex RH12 4QX  
United Kingdom  
Tel. (44 293) 871596  
Fax (44 293) 871022  
O SSC
- Mrs Patricia Koechlin-Smythe  
WWF-UK  
Sudgrove House  
Miserden  
Nr Stroud  
Glos.  
United Kingdom
- Miss Shuk Man. Amy Lau  
WWF Hong Kong  
P.O. Box 12721  
Hong Kong  
Tel. (85 25) 261011  
Fax (85 28) 452374  
Telex 66711 wwfhk hx  
NG WWF Hong Kong
- Dr Edward Maltby  
Department of Geography  
University of Exeter  
Amory Building, Rennes Drive  
Exeter  
Devon EX4 4RJ  
United Kingdom  
Tel. (44 392) 263338  
Fax (44 392) 263305  
Telex 42894 exuniv e  
O
- Ms Pauline Marstrand  
Institute of Biology
- 20 Queensbury Place  
London SW7 2D2  
United Kingdom  
Tel. (44 71) 581 8333  
Fax (44 71) 823 9409  
NG Institute of Biology
- Mrs Gillian Mills  
International Fur Trade  
Federation  
20/21 Queenhithe  
London EC4V 3AA  
United Kingdom  
Tel. (44 71) 489 8159  
Fax (44 71) 489 8102  
Telex 917513 iff gbg  
IN International Fur Trade  
Federation
- Dr Jacqui Morris  
Fauna and Flora Preservation  
Society  
79-83 North Street  
Brighton BN1 1ZA  
United Kingdom  
Tel. (44 273) 820445  
Fax (44 273) 725940  
IN Fauna and Flora  
Preservation Society  
O SSC
- Mr R.F. Morrison  
Associate  
Touche Ross & Co  
Hill House  
1 Little Mew St.  
London EC4A 3TR  
United Kingdom  
Tel. (44 71) 963 3000  
Fax (44 71) 583 8517  
O Touche Ross & Co
- Dr M.E. Moser  
Director  
IWRB  
Slimbridge  
Gloucester GL2 7BX  
United Kingdom  
Tel. (44 45) 38980624  
Fax (44 45) 3890827  
Telex 437145 wwf g  
IN IWRB
- Dr Timothy Richard New  
La Trobe University  
Bundogra, V3083  
Australia  
Tel. (61 3) 479 2247  
Fax (61 3) 479 1188  
Telex AA 33143  
NG Royal Entomological  
Society of London  
O SSC
- Dr Max Nicholson  
Earthwatch Europe  
57 Woodstock Rd  
Oxford OX2 6HU  
United Kingdom  
Tel. (44 865) 311 600  
Fax (44 865) 311 383  
IN Earthwatch Europe
- Mr John Oldham  
Travers Morgan  
136 Long Acre  
London WC2
- United Kingdom  
Tel. (44 71) 836 5474  
Fax (44 71) 240 9595  
Telex 8812307 gb  
NG Landscape Institute
- Dr Brian O'Connor  
Nature Conservancy Council  
Northminster House  
Peterborough PE1 1UA  
United Kingdom  
Tel. (44 733) 40345  
Fax (44 733) 898290  
Telex 931 2130132 ncg  
ST Countryside Commis-  
sion; Countryside  
Commission for  
Scotland; Nature  
Conservancy Council
- Dr John Pernetta  
2, Thomas Street  
King's Lynn  
Norfolk PE30 5QP  
United Kingdom  
Tel. (44 553) 767081  
Fax (44 553) 692608  
O
- Dr Bishnodat Persaud  
Commonwealth Secretariat  
Marlborough House  
Pall Mall  
London SW1Y 5HX  
United Kingdom  
Tel. (44 71) 839 3411  
Fax (44 71) 930 2299  
Telex 27678  
O Commonwealth  
Secretariat
- Mr Adrian A.C. Phillips  
Director General  
Countryside Commission  
John Dower House  
Crescent Place  
Cheltenham GL50 3RA  
United Kingdom  
Tel. (44 242) 521381  
Fax (44 242) 584270  
ST Countryside Commis-  
sion; Countryside  
Commission for  
Scotland; Nature  
Conservancy Council  
O CNPPA
- Mrs Cassandra Phillips  
WWF International  
The New Grounds  
Slimbridge  
Glos. GL2 7BT  
United Kingdom  
Tel. (44 453) 890333  
Fax (44 453) 890827  
NG Wildfowl and Wetlands  
Trust  
O WWF International
- Dr Duncan Poore  
Balnacarn  
Glenmoriston  
Inverness IV3 6YJ  
United Kingdom  
Tel. (44 320) 40261  
AF International Institute for
- Environment and  
Development  
NG British Association of  
Nature Conservationists  
(BANC)  
O CNPPA  
O COE
- Mr Ian Prestt  
Royal Society for the Protection  
of Birds  
The Lodge  
Sandy  
Beds SG19 2DL  
United Kingdom  
Tel. (44 767) 680551  
Fax (44 767) 692365  
Telex 82469 RSPBG  
NG Royal Society for the  
Protection of Birds
- Dr George Rabb  
Marwell Preservation Trust  
Attn: Mr Knowles  
Colden Common  
Winchester SO21 1JH  
United Kingdom  
Tel. (44 96) 274 407  
NG Marwell Zoological Park  
NG Zoological Society of  
London  
NG Twycross Zoo, East  
Midland Zoological  
Society
- Mr Steve Robinson  
The Environment Council  
80 York Way  
London N1 9AG  
United Kingdom  
Tel. (44 71) 278 4736  
Fax (44 71) 837 9688  
NG The Environment  
Council
- Mr Matthew Rowntree  
Ash Cottage  
Gardiners Lane  
Ashwell  
Nr Baldock  
Hertfordshire  
United Kingdom  
Tel. (44 46274) 2715  
O WWF-UK
- Mr Jeremy L. Russell  
Royal Institute of International  
Affaire  
10 St James's Square  
London SW1Y 4LE  
United Kingdom  
Tel. (44 71) 934 2944  
Fax (44 71) 839 3593  
O World Conservation  
Monitoring Centre  
O IUCN East European  
Programme
- Prof. John C. Smyth  
Vice-President  
Royal Zoological Society of  
Scotland  
Glenpark  
Johnstone  
Renfrewshire PA5 OSP  
Scotland

United Kingdom  
Tel. (44 505) 20219  
NG Royal Zoological Society  
of Scotland  
O CEC

Mr Richard Steele  
"Treetops"  
20 Deepdene Wood  
Dorking  
Surrey RH5 4BQ  
United Kingdom  
Tel. (44 306) 883106  
NG National Trust for Places  
of Historic Interest or  
Natural Beauty  
IUCN Council Member  
Treasurer, IUCN

Mr Timothy Swanson  
London Environment  
Economics Centre  
Dept of Law  
University College London  
Gower St  
London WC1E 6BT  
United Kingdom  
Tel. (44 71) 387 7050  
Fax (44 71) 383 7127  
O London Environment  
Economics Centre

Mr Hugh Syngé  
49 Kelvedon Close  
Kingston-upon-Thames  
KT2 5LF Surrey, UK  
United Kingdom  
Tel. (44 81) 546 6725  
Fax (44 81) 974 5127  
Proceedings Editor/Chief  
Rapporteur

Dr Bill Syratt  
Environmental Services  
BP International Ltd  
Britannic House  
Moon Lane  
London EC2Y 9B4  
United Kingdom  
Tel. (44 71) 920 8847  
Fax (44 71) 628 2709  
Telex 888811  
O Environmental Services

Mr Jorgen B. Thomsen  
Director  
TRAFFIC International  
219c Huntingdon Road  
Cambridge CB3 0DL  
United Kingdom  
Tel. (44 223) 277 427  
Fax (44 223) 277 237  
O SSC

Ms Delia Ann Tomblison  
Nature Conservancy Council  
Northminster House  
Peterborough PE1 1UA  
United Kingdom  
Tel. (44 733) 340345  
Fax (44 733) 898290  
Telex 9312130132 ncg  
ST Countryside Commis-  
sion; Countryside  
Commission for  
Scotland; Nature  
Conservancy Council

Dr Chris Tydeman  
WWF UK  
Panda House  
Weyside Park  
Catteshall Lane  
Godalming  
Surrey GU7 1XR  
United Kingdom  
Tel. (44 483) 426 444  
Fax (44 483) 426 409  
Telex 859 602  
NG WWF UK  
NG British Herpetological  
Society (BHS)

Dr Richard Warrick  
Climatic Research Unit  
University of East Anglia  
Norwich  
United Kingdom  
Tel. 44 603 592089  
Fax 44 468 166405  
O Climatic Research Unit

Dr Roger Wilkinson  
North of England Zoological  
Society, Chester Zoo  
Chester CH2 1LH  
United Kingdom

Dr Adrian P. Wood  
Dept. of Geographical Sciences  
Huddersfield Polytechnic  
Queensgate  
Huddersfield HD1 3DH  
West Yorkshire  
United Kingdom  
Tel. (44 484) 422288  
Fax (44 484) 516151  
Telex 518299 hudpol g  
O Dept. of Geographical  
Sciences, Huddersfield  
Polytechnic

## United States/ Etats-Unis/Estados Unidos

Dr Tundi Agardy  
Woods Hole Oceanographic  
Inst.  
Woods Hole, MA 02543  
United States  
Tel. (1 508) 548 1400  
Fax (1 508) 548 2195  
O SSC

Mr Ahkana Akoatkoak  
Inuit Circumpolar Conference  
(ICC)  
Alaska Eskimo Whaling  
Commission  
P.O. Box 570  
Barrow  
Alaska 99723  
United States  
Tel. (1 901) 852 5961  
Fax (1 901) 852 2402  
IN Inuit Circumpolar  
Conference (ICC)

Col. John A. Anderson  
Lincoln Filene Center

Tufts University  
Medford MA 02155  
United States  
Tel. (1 617) 3813451  
Fax (1 617) 3813401  
NG Lincoln Filene Center for  
Citizenship and Public  
Affairs

Ms Nancy W. Anderson  
Director  
Environmental Citizenship  
Program  
Lincoln Filene Center  
Tufts University  
Medford MA 02155  
United States  
Tel. (1 617) 3813451  
Fax (1 617) 3813401  
NG Lincoln Filene Center for  
Citizenship and Public  
Affairs  
O CEC

Mr John A. Anderson Jr.  
Lincoln Filene Center  
Tufts University  
Medford MA 02155  
United States  
Tel. (1 617) 381 3451  
Fax (1 617) 381 3401  
O Lincoln Filene Center for  
Citizenship and Public  
Affairs

Mrs Nancy Azzam  
Windstar Foundation  
2300 Noble Avenue North  
Golden Valley  
Minnesota 55422  
United States  
Tel. (1 612) 588 3300  
Fax (1 612) 588 3066  
NG Windstar Foundation

Mr Louis Bacardi  
Director, Animal Resources  
International Society for  
Endangered Cats (ICES)  
Lubee Foundation, Inc.  
18401 N.W. County Road 231  
Gainesville FL 32609  
United States  
Tel. (1 614) 4514460  
NG International Society for  
Endangered Cats (ISEC)

Ms Patricia Baldi  
Director of Population  
National Audubon Society  
801 Pennsylvania Avenue, SE  
Washington DC 20003  
United States  
Tel. (1 202) 547 9009  
Fax (1 202) 547 9022  
NG National Audubon  
Society

Dr Charles V. Barber  
World Resources Institute  
1709 New York Avenue NW  
Washington DC 20008  
United States  
Tel. (1 202) 662 2506  
Fax (1 202) 638 0036  
NG World Resources  
Institute

Mr Benjamin Beck  
Associate Director  
Smithsonian Institution  
National Zoological Park  
Smithsonian Institution  
Washington DC 20008  
United States  
Tel. (1 202) 673 4871  
NG Smithsonian Institution

Mr Peter Berle  
President  
National Audubon Society  
950 Third Avenue  
New York NY 10022  
United States  
Tel. (1 212) 546 9234  
NG National Audubon  
Society

Dr Richard Bilsborrow  
Research Professor  
University of North Carolina  
Carolina Population Center  
University Square East 300 A  
Chapel Hill  
North Carolina 27516-3997  
United States  
Tel. (1 919) 966 2159  
Fax (1 919) 966 6638  
O University of North  
Carolina

Mrs Mena Boulanger  
Development Officer  
Chicago Zoological Society  
Brookfield Zoo  
3300 Golf Road  
Brookfield IL 60513  
United States  
O SSC

Ms Amie Brautigam  
Center for Marine Conserva-  
tion  
Suite 500  
1725 De Sales Street NW  
Washington, DC 20036  
United States  
NG Center for Marine  
Conservation  
O SSC

Dr William Y. Brown  
Waste Management Inc.  
1155 Connecticut Avenue  
Suite 800  
Washington DC 20036  
United States  
Tel. (1 202) 467 4480  
Fax (1 202) 659 8752  
O Waste Management Inc.

Dr Donald Bruning  
Wildlife Conservation  
International  
New York Zoological Society  
Bronx  
New York 10460  
United States  
Tel. (1 212) 220 5159  
Fax (1 212) 220 7114  
Telex 428279  
NG Wildlife Conservation  
International, a division  
of the New York  
Zoological Society



- Ms Mary C. Carroll  
President, Parks International  
US National Parks Service  
Office of International Affairs  
403 Winsford Road  
Bryn Mawr PA 19010  
United States  
Tel. (1 215) 527 0184  
Fax (1 215) 527 5932  
O US National Parks  
Service
- Mr Charles Cecil  
Bureau of Oceans & Inter-  
national Environmental &  
Scientific Affairs  
OES/E Room 7825  
Department of State  
Washington DC 20520-7818  
United States  
Tel. (1 202) 647 2232  
Fax (1 202) 647 0217  
ST Bureau of Oceans and  
International Environ-  
mental and Scientific  
Affairs, US Department  
of State
- Ms Doris Cellarius  
2439 Crestline Dr. NW  
Olympia WA 98502  
United States  
Tel. (1 206) 943 6875  
Fax (1 206) 866 6823  
O
- Prof. Richard Cellarius  
Sierra Club  
2439 Crestline Dr. NW  
Olympia WA 98502  
United States  
Tel. (1 206) 943 6875  
Fax (1 206) 866 6823  
IN Sierra Club
- Dr Leif Christoffersen  
Chief, Environment Division,  
Africa  
The World Bank  
1818 H Street NW  
Washington DC  
United States  
Tel. (1 202) 473 4459  
O The World Bank
- Prof. Tim W. Clark  
Chicago Zoological Society  
Box 2705  
Jackson WY 83001  
United States  
Tel. (1 307) 733 6856  
Telex 325 1455  
O SSC
- Dr Gloria J. Davis  
Environment Department  
The World Bank  
1818 H Street NW  
Washington DC 20433  
United States  
Tel. (1 202) 458 2756  
Fax (1 202) 477 6391  
Telex 82987  
O The World Bank
- Ms Gina DeFerrari  
US Department of State  
c/o Charles O. Cecil  
OES/E  
Washington DC 20520-7818  
United States  
ST Bureau of Oceans and  
International Environ-  
mental and Scientific  
Affairs, US Department  
of State
- Dr Marc Jean Dourojeanni  
Chief, Environmental  
Protection  
Inter-American Development  
Bank  
1300 New York Ave. NW  
Washington DC 20577  
United States  
Tel. (1 202) 6231795  
Fax (1 202) 6232346  
O Inter-American  
Development Bank  
O CNPPA
- Ms Mary Dyson  
The World Bank  
Room 53051  
1818 H Street NW  
Washington DC 20009  
United States  
Tel. (1 202) 4733425  
Fax (1 202) 4770968  
Telex 82987 ftcc  
O The World Bank
- Mr Augustus Edwards  
Special Assistant  
National Oceanic and  
Atmospheric Administration  
(NOAA)  
US Department of Commerce  
14th and Constitution Avenue  
NW  
Room 5804  
Washington DC 20230  
United States  
Tel. (1 202) 377 3567  
Fax (1 202) 377 8203  
GA National Oceanic and  
Atmospheric Administ-  
ration (NOAA), US  
Department of  
Commerce
- Mr William Eichbaum  
WWF-US  
1250 24th Street, NW  
Washington DC 20037  
United States  
Tel. (1 202) 778-9645  
Fax (1 202) 293-9211  
Telex 64505 PANDA  
NG WWF-US  
O CNPPA  
O CEL
- Prof. John Ronald Engel  
Meadville/ Lombard  
5701 S.Woodlawn Avenue  
Chicago  
Illinois 60637-1602  
United States  
Tel. (1 312) 753 3199  
Fax (1 312) 702 1225  
O CEC
- Dr Richard Estes  
Centre for Field Research  
Earthwatch  
680 Mount Auburn St.  
Watertown MA  
United States  
Tel. (1 603) 9249804  
Fax (1 603) 9247013  
NG Centre for Field  
Research Earthwatch  
O SSC
- Dr Ardith A. Eudey  
International Primate  
Protection League  
164 Dayton Street  
Upland CA 91786  
United States  
Tel. (1 714) 9829832  
IN International Primate  
Protection League  
O SSC
- Dr Nathan R. Flesness  
Executive Director  
International Species Inventory  
System  
Minnesota Zoological Garden  
12101 Johnny Cake Ridge Road  
Apple Valley MN 55124  
United States  
Tel. (1 612) 4319317  
Fax (1 612) 4322757  
O SSC
- Dr Thomas J. Foose  
Executive Officer  
SSC Captive Breeding  
Specialist Group  
12101 Johnny Cake Ridge Road  
Apple Valley MN 55124  
United States  
O SSC
- Dr Nancy Foster  
National Oceanic and  
Atmospheric Administration  
(NOAA)  
1335 East West Highway  
Silver Spring Maryland 20910  
United States  
Tel. (1 301) 427 2332  
Fax (1 301) 588 4967  
GA National Oceanic and  
Atmospheric Administ-  
ration (NOAA), US  
Department of  
Commerce
- Dr John W. Grandy  
Treasurer  
American Committee for  
International Conservation  
(ACIC)  
2100 L Street NW  
Washington DC 20037  
United States  
Tel. (1 202) 452 1100  
Fax (1 202) 778 6132  
NG American Committee for  
International Conserva-  
tion (ACIC)  
NG International Primate  
Protection League  
O SSC  
O CEL  
O COE
- Mr Lynn A. Greenwalt  
Vice President for International  
Affairs  
National Wildlife Federation  
1400 Sixteenth Street NW  
Washington DC 20036-2266  
United States  
Tel. (1 202) 797 6669  
Fax (1 202) 797 5486  
NG National Wildlife  
Federation
- Dr Jay D. Hair  
President  
National Wildlife Federation  
1400 16th Street NW  
Washington, DC 20036  
United States  
Tel. (1 202) 797 6842  
Fax (1 202) 797 6646  
NG National Wildlife  
Federation  
O COE
- Prof. Dr Lawrence S. Hamilton  
East-West Center, EAPI  
1777 East-West Road  
Honolulu  
Hawaii 96848  
United States  
Tel. (1 808) 944 7253  
Fax (1 808) 944 7970  
O CNPPA  
O COE
- Dr Julia Henderson  
1735 Forest Road  
Venice FL 34293  
United States  
Tel. (1 813) 497 4808  
O IUCN Population and  
Natural Resources  
Programme
- Dr Alan Hodson  
School for International  
Training  
Kipling Road  
Brattleboro  
Vermont 05301  
United States  
Tel. (1 802) 257 7751  
Fax (1 802) 254 6674  
O School for International  
Training
- Dr Arthur Holcombe  
UN Development Programme  
3006 Arlington Ave.  
Bronx NY 10463  
United States  
Tel. (1 212) 906 5803  
Fax (1 212) 906 5825  
O UN Development  
Programme
- Mr Thomas Hormel  
Lincoln Filene Center, Tufts  
University  
Tufts University  
Medford MA 02155  
United States  
Tel. (1 617) 3813451  
Fax (1 617) 3813401  
NG Lincoln Filene Center for  
Citizenship and Public  
Affairs

Mr Matthew Iya  
Inuit Circumpolar Conference  
Eskimo Walrus Commission  
P.O. Box 948  
Nome Alaska 99762  
United States  
Tel. (1 907) 443 5231  
Fax (1 907) 443 2985  
IN Inuit Circumpolar  
Conference

Ms Carrie Jackson  
Lincoln Filene Center  
Tufts University  
Medford MA 02155  
United States  
Tel. (1 617) 3813451  
Fax (1 617) 3813401  
O Lincoln Filene Center for  
Citizenship and Public  
Affaire

Dr Andrew D. Johns  
Wildlife Conservation  
International Bronx Zoo  
Bronx NY 10460  
United States  
Tel. 541681  
NG Wildlife Conservation  
International, a division  
of the New York  
Zoological Society

Dr Twig Johnson  
Agency for International  
Development  
S&T/FENR  
SA-18 Room 509  
Washington DC 20523-1812  
United States  
Tel. (1 703) 875 4106  
Fax (1 703) 875 4394  
GA Agency for International  
Development (USAID)

Ms Keshari Kansakar  
Population Research Labora-  
tory  
University of Southern  
California  
3716 South Hope St, Room 385  
Los Angeles CA 90007  
United States  
Tel. (1 213) 748 7362  
Fax (1 213) 743 7408  
O IUCN Population and  
Natural Resources  
Programme

Mr Katsuhide Kitatani  
Deputy Executive Director  
United Nations Population  
Fund  
220 East 42nd Street  
New York NY 10017  
United States  
Fax (1 212) 370 0201  
Telex 422031  
O United Nations  
Population Fund

Mrs Berthe K. Ladd  
Coolidge Center for Environ-  
mental Leadership  
1675 Massachusetts Avenue  
Cambridge MA 02138  
United States

Tel. (1 617) 864 5085  
Fax (1 617) 864 6503  
NG Coolidge Center for  
Environmental  
Leadership

Dr Steven Landfried  
Steven Landfried Consultants  
Route one  
Evansville  
Wisconsin 53536  
United States  
Tel. (1 608) 873 8848  
Fax (1 608) 822 5533  
O CEC

Prof. Joseph Larson  
Environmental Institute  
Blaisdale House  
University of Massachusetts  
Amherst MA 01003-0040  
United States  
Tel. (1 413) 545 2842  
Fax (1 413) 545 2304  
O

Mr Bruce Leighty  
WWF-US, Biodiversity Support  
Program  
1250 24th St. N.W.  
Washington DC 20037  
United States  
Tel. (1 202) 778 9685  
Fax (1 202) 293 9211  
O WWF-US

Ms Connie Lewis  
Senior Associate  
Keystone Center  
4764 Mills Drive  
Anchorage  
Alaska 99508  
United States  
Tel. (1 907) 333 9215  
Fax (1 907) 333 2106  
O World Resources  
Institute

Mr Steve Lewis  
President  
International Association of  
Fish and Wildlife Agencies  
Post Office Box 53465  
Oklahoma City OK 73132  
United States  
Tel. (1 202) 624 7890  
Fax (1 202) 624 7891  
IN International Association  
of Fish and Wildlife  
Agencies

Ms Halcyon Liew  
Lincoln Filene Center  
c/o Better World Society  
1100 17th St. NW No. 502  
Washington DC 20037  
United States  
Tel. (1 202) 331 3770  
Fax (1 202) 331 3779  
NG Lincoln Filene Center for  
Citizenship and Public  
Affaire

Ms Dounia Loudiyi  
IUCN Consultant  
7859 Heatheron Lane

Potomac MD 20854  
United States  
Tel. (1 301) 9839318  
Fax (1 202) 7975461  
O IUCN Consultant,  
Population and Natural  
Resources Programme

Prof. Dr Walter Lusigi  
Environment Specialist, Africa  
Region  
The World Bank  
1818 H Street NW  
Washington DC 20433  
United States  
Tel. (1 202) 473 4798  
Fax (1 202) 477 2979  
Telex 440098  
O World Bank  
O CNPPA  
IUCN Council Member  
IUCN Vice President

Dr Craig MacFarland  
Charles Darwin Foundation for  
the Galapagos Isles  
836 Mabelle  
Moscow Idaho 83843  
United States  
Tel. (1 208) 883 4876  
Fax (1 208) 885 6911  
NG Charles Darwin  
Foundation for the  
Galapagos Isles  
O SSC  
O CNPPA

Mr Laurence N. Mason  
Chief, Office of International  
Affairs  
US Fish and Wildlife Service  
Dept. of the Interior  
Arlsq, 860  
Washington DC 20240  
United States  
Tel. (1 703) 358 1754  
Fax (1 703) 358 2849  
GA US Department of the  
Interior (Fish and  
Wildlife Service,  
National Park Service)

Ms Maxine McCloskey  
Cetacean Society International  
Att: Dr Barstow  
190 Stillwold Drive  
Wethersfield CT 06109  
United States  
Tel. (1 301) 229 4967  
Fax (1 202) 547 6009  
NG Cetacean Society  
International (CSI)  
NG Defenders of Wildlife  
O SSC  
O CNPPA

Mr Michael McCloskey  
Sierra Club  
408 C Street NE  
Washington DC 20002  
United States  
Tel. (1 202) 547 1141  
Fax (1 202) 547 6009  
IN Sierra Club  
O CNPPA  
O COE

Prof. Richard J. McNeil  
Cornell University  
Dept. of Natural Resources  
Ithaca NY 14853  
United States  
Tel. (1 607) 255 5662  
Fax (1 607) 255 2821  
O CEC  
O CNPPA

Mr Tom Melius  
US Department of State  
c/o Charles O. Cecil  
OES/E  
Washington DC 20520-7818  
United States  
Tel. (1 202) 226 3520  
ST Bureau of Oceans and  
International Environ-  
mental and Scientific  
Affairs, US Department  
of State

Ms Janice Miano  
Chapter Representative  
National Audubon Society  
RR#1  
Box 21  
Pittsford VT 05763  
United States  
Tel. (1 802) 483 9362  
NG National Audubon  
Society

Dr Kenton Miller  
World Resources Institute  
1709 New York Avenue, NW  
Washington DC 20006  
United States  
Tel. (1 202) 662 4582  
Fax (1 202) 638 0036  
Telex 64414 WRI WASH  
NG World Resources  
Institute  
O CNPPA

Dr Richard Gordon Miller  
Foresta Institute  
P.O. Box 41567  
Tucson AZ 85717  
United States  
Tel. (1 602) 327 2911  
NG Foresta Institute for  
Ocean and Mountain  
Studies  
O SSC  
O CEC  
O COE

Mr Robert C. Milne  
Chief, Office of International  
Affairs  
National Park Service  
US Dept. of Interior  
P.O. Box 37127  
Washington DC 20013-7127  
United States  
Tel. (1 202) 343 7063  
Fax (1 202) 343 7059  
Telex 1561375npsiadut  
GA US Department of  
Interior (Fish and  
Wildlife Service,  
National Park Service)  
O CNPPA

- Dr Russell A. Mittermeier  
Conservation International  
1015 18th Street NW Suite 1000  
Washington DC 20036  
United States  
Tel. (1 202) 429 5660  
Fax (1 202) 887 5188  
Telex 910 2409104  
IN Conservation International  
O SSC
- Prof. Robert H. Mohlenbrock  
Department of Plant Biology  
Southern Illinois University  
Carbondale IL 62901  
United States  
Tel. (1 618) 5362331  
O SSC
- Mr Franklyn Moore  
Environmental Protection Agency  
Washington DC  
United States  
GA Environmental Protection Agency
- Mr Benjamin Pinikluk Nageak  
Inuit Circumpolar Conference  
North Slope Borough  
Dept. of Wildlife Management  
Box 69  
Barrow, Alaska 99723  
United States  
Tel. (1 907) 8522611  
Fax (1 907) 9522402  
IN Inuit Circumpolar Conference
- Dr Elliott Norse  
Centre for Marine Conservation  
1725 De Sales St. NW  
Washington DC 20036  
United States  
Tel. (1 202) 429 5609  
Fax (1 202) 8720619  
NG Centre for Marine Conservation
- Mr Silvio Olivieri  
Conservation International  
1015 18th St. NW 1000  
Washington DC 20036  
United States  
Tel. (1 202) 429 5660  
Fax (1 202) 887 5188  
Telex 9104 ciwdc  
IN Conservation International
- Mr James Overbay  
Deputy Chief, National Forest System  
US Forest Service  
P.O. Box 96090  
Washington DC 20090-6090  
United States  
Tel. (1 202) 447 3523  
Fax (1 202) 447 8758  
ST Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs, US Department of State
- Mr Andrew Palmer  
American Oceans Campaign  
235 Pennsylvania Ave. SE  
Washington DC 20003  
United States  
Tel. (1 202) 5443526  
Fax (1 202) 5445625  
O American Oceans Campaign
- Mr Michael Papanian  
California Institute of Public Affairs  
Sierra Club California  
1014 Ninth St. #201  
Sacramento CA 95814  
United States  
Tel. (1 916) 444 6906  
Fax (1 916) 444 0669  
NG California Institute of Public Affairs (CIPA)  
O COE
- Dr Pamela J. Parker  
Chicago Zoological Society  
Brookfield IL 60513  
United States  
Tel. (1 708) 485 0263  
Fax (1 708) 485 3532  
NG Chicago Zoological Society
- Mr Richard M. Parsons  
Counsel  
Safari Club International  
455 Carlisle Drive  
Herndon, Virginia 22070  
United States  
Tel. (1 703) 709-2293  
Fax (1 703) 709-2296  
O Safari Clubs International  
O SSC
- Mr Ken Piddington  
The World Bank  
1818 H Street NW  
Washington DC 20433  
United States  
Tel. (1 202) 473 3202  
Fax (1 202) 477 0565  
O The World Bank
- Dr Peter C.H. Pritchard  
Vice President  
Florida Audubon Society  
1101 Audubon Way  
Maitland FL 32751  
United States  
Tel. (1 407) 6472615  
Fax (1 407) 6472060  
O SSC
- Mr Allen Putney  
Caribbean Natural Resources Institute (CANARI)  
1104 Strand St.  
Suite 206  
Christiansted  
US Virgin Islands 00820  
United States  
Tel. (1 809) 773 9854  
Fax (1 809) 773 9854  
NG Caribbean Natural Resources Institute (CANARI)  
O CNPPA
- Mrs Patricia Quillen  
Director International Projects  
International Society for Endangered Cats (ISEC)  
15453 Woods Valley Road  
Valley Centre CA 92062  
United States  
Tel. (1 619) 749 3946  
Fax (1 619) 749 1324  
NG International Society for Endangered Cats (ISEC)  
O SSC
- Dr George Rabb  
Chair, IUCN Species Survival Commission  
President, Chicago Zoological Society  
Chicago Zoological Park  
Brookfield IL 60513  
United States  
Tel. (1 708) 387 0269  
Fax (1 708) 485 3532  
IN International Primatological Society  
IN Society for Conservation Biology  
NG American Association of Zoological Parks and Aquariums (AAZPA)  
NG American Committee for International Conservation  
NG American Society of Ichthyologists and Herpetologists  
NG Audubon Park and Zoological Garden  
NG Cheyenne Mountain Zoological Park  
NG Chicago Zoological Society  
NG Greater Los Angeles Zoo Association  
NG Denver Zoological Foundation  
NG John G. Shedd Aquarium  
NG Lincoln Park Zoological Garden  
NG Riverbanks Zoological Park  
NG St. Louis Zoological Park  
NG Tulsa Zoo  
NG Zoological Society of Philadelphia  
NG Zoological Society of San Diego  
Chair, SSC  
IUCN Council Member
- Dr Colin P. Rees  
Senior Ecologist, Asia Region  
The World Bank  
1818 H Street NW  
Washington DC 20433  
United States  
Tel. (1 202) 477 6182  
Fax (1 202) 477 7335  
Telex 82987  
O The World Bank
- Dr Walter V. Reid  
World Resources Institute  
1709 New York Avenue NW  
Washington DC 20006  
United States
- Tel. (1 202) 662 2579  
Fax (1 202) 638 0036  
Telex 64414 WRIWASH  
NG World Resources Institute
- Prof. Nicholas A. Robinson  
Center for Environmental Legal Studies, Pace University  
School of Law  
78 North Broadway  
White Plains NY 10603  
United States  
Tel. (1 914) 422 4244  
Fax (1 914) 422 4180  
NG Center for Environmental Legal Studies, Pace University, School of Law  
NG Environmental Law Institute  
O CEL
- Mr Brian A. Rosborough  
Chairman  
Center for Field Research (Earthwatch)  
680 Mount Auburn Street  
Watertown MA 02172  
United States  
Tel. (1 617) 926 8200  
Fax (1 617) 926 8532  
Telex 5106006452  
NG Center for Field Research (Earthwatch)
- Dr Eldon Ross  
Associate Deputy Chief, Research  
US Forest Service  
P.O. Box 96090  
Washington DC 20090-6090  
United States  
Tel. (1 202) 447 2702  
Fax (1 202) 447 8758  
ST Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs, US Department of State
- Dr James Perran Ross  
Executive Officer, SSC/CSG  
Dept. of Natural Sciences  
Florida Museum of Natural History  
Gainesville FL 32601  
United States  
Tel. (1 904) 3921721  
Fax (1 904) 3929367  
Telex 387530  
O SSC
- Mr Raymond Rowe  
Senior Forestry Adviser  
World Bank  
(Room N 5025)  
1818 H St. NW  
Washington DC 20433  
United States  
Tel. (1 202) 473 8972  
Fax (1 202) 334 0568  
O World Bank
- Mr Cameron H. Sanders, Jr.  
c/o IUCN-US

1400 16th Street NW  
Washington DC 20036  
United States  
Tel. (1 202) 797 5454  
Fax (1 202) 797 5461  
O

Prof. Robert Scheele  
University of California  
Extension  
2223 Fulton  
Berkeley CA 94598  
United States  
Tel. (1 415) 643 6827  
Fax (1 415) 643 8683  
O CESP

Dr Mardith Schuetz-Miller  
Foresta Institute  
6205 Franktown Road  
Carson City  
Nevada 89704  
United States  
NG Foresta Institute

Dr Ulysses Seal  
Chairman  
SSC Captive Breeding  
Specialist Group  
12101 Johnny Cake Ridge Road  
Apple Valley MN 55124  
United States  
Tel. (1 612) 43199325  
Fax (1 612) 4322757  
O SSC

Dr Melody Serena  
Conservation Biologist  
Healesville Sanctuary  
P.O. Box 248  
Healesville VIC 3777  
United States  
O Healesville Sanctuary

Dr Narendra Sharma  
Task Manager  
The World Bank  
1818 H Street NW, Room  
N-5027  
Washington DC 20433  
United States  
Tel. (1 202) 473 6661  
Fax (1 202) 676 0007  
Telex 440098  
O The World Bank

Mr Sky  
Lighthawk  
PO Box 100  
Kerby  
Oregon 97531  
United States  
Tel. (1 503) 592 2365  
Fax (1 503) 592 2365  
O Lighthawk

Dr Stuart D. Strahl  
Wildlife Conservation  
International  
New York Zoological Society  
Bronx  
New York 10460  
United States  
Tel. (1 212) 220 7158  
Fax (1 212) 220 7114  
IN Wildlife Conservation

International, a division  
of the New York  
Zoological Society  
O SSC

Mr Kenneth Strom  
Manager  
Rowe Sanctuary  
Route 2  
Gibbon NE 68840  
United States  
Tel. (1 308) 469 5282  
NG National Audubon  
Society

Mr Tim Sullivan  
School of Forestry & Environ-  
mental Studies  
Yale University  
Attu: Dr Gordon  
205 Prospect Street  
New Haven CT 06511  
United States  
Tel. (1 708) 485 0263  
Fax (1 708) 485 3532  
NG School of Forestry &  
Environmental Studies,  
Yale University  
O SSC

Mr Byron Swift  
Tropical Conservation Program  
Wild Wings and Underhill  
Foundations  
3731 W Street NW  
Washington DC 2007  
United States  
NG Tropical Conservation  
Program, Wildwings and  
Underhill Foundations

Dr James G. Teer  
Wildlife Society  
P.O. Drawer 1400  
Sinton  
Texas 78387  
United States  
Tel. (1 512) 364 2643  
Fax (1 512) 364 2650  
NG Wildlife Management  
Institute  
NG Wildlife Society

Dr Thaddeus C. Trzyna  
President  
California Institute of Public  
Affaire  
P.O. Box 189040  
Sacramento  
California 95818  
United States  
Tel. (1 916) 442 2472  
Fax (1 916) 442 2478  
NG California Institute of  
Public Affaire  
O CESP

Dr Edgar Wayburn  
Sierra Club  
730 Polk St.  
San Francisco CA 94109  
United States  
Tel. (1 415) 923 5579  
Fax (1 415) 776 0350  
IN Sierra Club  
O CNPPA

Mr Francois Wencelius  
World Bank  
AFTAG  
1818 H. Street NW  
Washington DC 20433  
United States  
O World Bank

Mr Len West  
The Nature Conservancy  
1815 N Lynn St.  
Arlington VA 22209  
United States  
Tel. (1 703) 247 3730  
Fax (1 703) 841 4880  
NG The Nature Conservancy

Mr Chas Wheelock  
International Indian Treaty  
Council  
Eco/Development Commission  
710 Clayton Street No. 1  
San Francisco CA 94117  
United States  
Tel. (1 415) 566 0251  
Fax (1 415) 826 7253  
O International Indian  
Treaty Council

Dr Peter W. Whitford  
The World Bank  
Room H-9045  
1818 H Street NW  
Washington DC 20433  
United States  
Tel. (1 202) 473 2504 •  
Fax (1 202) 477 0711  
Telex 64145  
O The World Bank

Dr Michael H. Woodford  
Apt. B-709  
500 23rd Street NW  
Washington DC 20037  
United States  
Tel. (1 202) 3319448  
O SSC

Mr Jim Wyerman  
Defenders of Wildlife  
1244 19th Street NW  
Washington DC 20036  
United States  
Tel. (1 202) 659 9510  
Fax (1 202) 833 3349  
NG Defenders of Wildlife

Mr James Ypsilantis  
IUCN Population Programme  
170-49 Cedarcroft Road  
Apt 1C  
Jamaica Estates NY 11432  
United States  
Tel. (1 718) 291 4209  
Fax (1 718) 739 0327  
O IUCN Population  
Programme

## Uruguay

Mr Ariel Castelo  
Centro de investigación y  
Promoción Franciscano y  
Ecologco

Canelones 1164  
Montevideo  
Uruguay  
Tel. (5982) 907648  
Fax (5982) 985959  
NG Centro de investigación  
y Promoción Franciscano  
y Ecologco

## USSR/URSS/URSS

Dr Vladimir Flint  
State Committee for Environ-  
ment Protection - GOSCOM-  
PRIRODA  
Ul. Nezhdanovoi 11  
103009 Moscow  
USSR  
Tel. (7095) 2292158  
Fax (7095) 2296407  
Telex 411 692borei su  
GA State Committee for  
Environment Protection -  
GOSCOMPRIRODA

Mr Arne Kaasik  
Director  
Lahemaa National Park  
Su - 202 128 Viitna  
Lääne-Virumaa  
Estonia  
USSR  
Tel. (+01432) 45759  
Fax (+0142) 453310  
O CNPPA

Dr V. Sakharov  
Head of International Relations  
State Committee for Environ-  
ment Protection - GOSCOM-  
PRIRODA  
Ul Nezhdanovoi, 11  
103009 Moscow  
USSR  
Tel. (7095) 2296560  
Fax (7095) 2296407  
Telex 411 692borei su  
GA State Committee for  
Environment Protection -  
GOSCOMPRIRODA

## Vanuatu

Mr Ernest Bani  
Principal Environment Officer  
Ministry of Home Affairs  
Dept. of Physical Planning and  
Environment  
Environment Section  
PMB 036  
Port Vila  
Vanuatu  
Tel. (678) 2252  
Fax (678) 3142  
Telex 1040 vangov nh  
O Ministry of Foreign  
Affairs

Mrs Suliana Siwatibau  
UN/ESCAP Pacific Centre  
P.O. Box 004  
Port Vila  
Vanuatu

Tel. (678) 3458  
O UN/ESCAP Pacific  
Centre

## Venezuela

Dr Nelson Andrade  
Director General Sectorial  
Ministerio del Ambiente y de  
los Recursos Naturales  
Renovables MARNR  
Torre Sur, Piso 18, Of. 1805  
Centro Simón Bolívar  
El Silencio  
Caracas 1010-A  
Venezuela  
Tel. (58 2) 413298  
Fax (58 2) 4832445  
Telex 24305 MARNR VC  
ST Ministerio del Ambiente  
y de los Recursos  
Naturales Renovables  
MARNR

Sra Cecilia de Blohm  
Fundación para la Defensa de  
la Naturaleza (FUDENA)  
Apartado Postal 70376  
Caracas 1071 A  
Venezuela  
Tel. (58 2) 2382930  
Fax (58 2) 2396547  
NG Fundación para la  
Defensa de la Naturaleza  
(FUDENA)  
O SSC

Dra Cristina Pardo  
Directora General  
Instituto Nacional de Parques  
(INPARQUES), MARNR  
Apartado 76471  
Caracas 1062  
Venezuela  
Tel. (58 2) 2390901  
Fax (58 2) 2392698  
Telex 24362 inap vc  
ST Ministerio del Ambiente  
y de los Recursos  
Naturales Renovables

## Viet Nam

Prof. Ngoc Thanh Dang  
Ministère des Affaires  
Étrangères  
NCSR  
Nghia Do  
Tu Liem  
Hanoi  
Viet Nam  
Tel. (42) 58333  
Telex 411525 ncsrvt  
O Ministère des Affaires  
Étrangères

Dr Trong Cuc Le  
Deputy-Director

Center for Natural Resources,  
Management & Environmen-  
tal Studies  
University of Hanoi  
19 Le Thanh Tong  
Hanoi  
Viet Nam  
Tel. (42) 53506  
Telex 411556 tnmt vt  
O

Prof. Quy Vo  
Director  
Centre for Natural Resources  
Management & Environmen-  
tal Studies  
University of Hanoi  
19 Le Thanh Tong  
Hanoi  
Viet Nam  
Tel. 42 53 506  
Telex 411556  
O SSC  
O CNPPA

## Yugoslavia/ Yougoslavie/ Yugoslavia

Prof. Velimir Pravdic  
Croatian Biological Society  
Center for Marine Research  
Ruder Boskovic Institute  
P.O.B. 1016  
YU 41001  
Zagreb  
Yugoslavia  
Tel. (3481) 435111  
Fax (3481) 425497  
Telex 21383 yu irb  
NG Croatian Biological  
Society

## Zaire/Zaire/Zaire

Prof. Kasali Lumande  
Ministère de l'Environnement,  
Conservation de la Nature et  
Tourisme  
Avenue de Clinic  
No 15  
Gombe  
Kinshasa  
Zaire  
Tel. (24312) 30250  
O Ministère de  
l'Environnement,  
Conservation de la  
Nature et Tourisme

Dr Ma Mbaelele Mankoto  
Président Délégué Général  
Institut Zairois pour la  
Conservation de la Nature  
P.O. Box 868 Kin 1  
Kinshasa  
Zaire

Tel. (24312) 32668  
Telex 21112 tabaza zr  
O Département de  
l'agriculture, développe-  
ment et de l'environne-  
ment  
O Institut Zairois pour la  
Conservation de la  
Nature  
O CNPPA  
O CESP  
O COE

## Zambia/Zambie/ Zambia

Mr William Barclay  
Managing Director, Wildlife  
Trust  
Barclay Earth Movers  
P.O. Box 32396  
Lusaka  
Zambia  
Tel. 229083/229014  
NG Wildlife Conservation  
Society of Zambia

Mr Fidelis Lungu  
Luangwa Integrated Resource  
Development Project  
P.O. Box 510249  
Chipata  
Zambia  
Tel. 21126  
Fax 21321  
Telex 63060  
O CNPPA

Mrs Josephine Muchelemba  
Environment & Population  
Center  
P.O. Box 36452  
Lusaka  
Zambia  
Tel. (260 1) 229508  
O Environment &  
Population Center  
O Netherlands Develop-  
ment Organization

Mr Namukolo Mukutu  
Permanent Secretary  
Ministry of Water, Lands and  
Natural Resources  
P.O. Box 50694  
Lusaka  
Zambia  
Tel. (260 1) 251927  
Fax (260 1) 250120  
ST Ministry of Water, Lands  
and Natural Resources

## Zimbabwe

Mrs Thenjiwe Lesabe  
Deputy Minister  
Ministry of Environment and  
Tourism

P.Bag 7753  
Causeway  
Harare  
Zimbabwe  
Tel. (263 4) 794455  
Telex 26082 zimtor  
ST Ministry of Environment  
and Tourism

Mr Boyman Mancama  
Chairman  
Zimbabwe National Conserva-  
tion Trust  
P.O. Box 1108  
Harare  
Zimbabwe  
Tel. (263 4) 704461  
Fax (263 4) 727133  
Telex 26048 zw  
NG Zimbabwe National  
Conservation Trust

Dr Liberty Mhlanga  
General Manager  
Agricultural and Rural  
Development Authority  
(ARDA)  
P.O. Box 8439  
Causeway  
Harare  
Zimbabwe  
Tel. (263 4) 705841  
Fax (263 4) 705847  
Telex 22272 ARDA ZW  
IUCN Council Member

Mr T.P.Z. Mpfu  
Ministry of Environment and  
Tourism  
Department of Natural  
Resources  
P.O. Box 8070  
Causeway  
Harare  
Zimbabwe  
Tel. (263 4) 705661  
Telex 26082 zimtor  
ST Ministry of Environment  
and Tourism

Dr W.K. Nduku  
Department of National Parks  
& Wildlife Management  
P.O. Box 8365  
Causeway  
Harare  
Zimbabwe  
Tel. (263 4) 707624  
Fax (263 4) 724914  
ST Department of National  
Parks & Wildlife  
Management, Ministry  
of Wildlife and Tourism  
O CNPPA

Mr Kevin van Jaarsveldt  
P.O. Box 124  
Chiredzi  
Zimbabwe  
Tel. (263 31) 2709  
Fax (263 31) 2782  
O SSC

# Liste du personnel

## Membres du secrétariat de l'UICN à l'Assemblée générale

### Siège de l'UICN (Gland, Suisse)

Martin HOLDGATE Royaume-Uni	Directeur général
Delmar BLASCO Argentine	Chef de cabinet du directeur général, Coordonnateur de l'Assemblée générale
Jill BLOCKHUS Etats-Unis	Assistante de programme Programme pour les forêts, Division du programme écologique
Véronique BUDRY Suisse	Secrétaire, Service du personnel et Division des services généraux
John BURKE Royaume-Uni	Chef de la Division de la communication
Marlène CHAPERON Suisse	Secrétaire, Division du développement
Michael J. COCKERELL Royaume-Uni	Directeur général adjoint, Administration
Sue DALTON Royaume-Uni	Secrétaire, cabinet du directeur général
Elaine DICKINSON Royaume-Uni	Assistante de Programme, Programme écologique, Division du Programme écologique
Paul DRIVER Royaume-Uni	Chef de la Division des services de la conservation

Patrick DUGAN  
Royaume-Uni

Coordonnateur du Programme, Programme zones humides, Division du Programme écologique

Stephen EDWARDS  
Etats-Unis

Coordonnateur du Programme, Programme pour les espèces, Division du Programme écologique

Danny ELDER  
Etats-Unis

Chef de la Division du Programme écologique et Chef du Programme marin et côtier

Vitus FERNANDO  
Sri Lanka

Chef du Programme, Asie et Pacifique Division des programmes régionaux

Juan GARAFULIC  
Suède

Chef de la Division des services administratifs

Marianne GOLD  
Suisse

Secrétaire, cabinet du directeur général

Mark HALLE  
Etats-Unis

Directeur de la Division du développement et Chef de la Division des programmes régionaux

Fiona HANSON  
Royaume-Uni

Responsable des affaires du Conseil, cabinet du directeur général

Liz HOPKINS  
Royaume-Uni

Chef du Programme Europe, Division des programmes régionaux

Linette HUMPHREY  
Royaume-Uni

Assistante de Programme, Programmes pour les espèces, Division du Programme écologique

Margrith KEMP  
Suisse/ Royaume-Uni

Secrétaire, Programme Europe, Division des programmes régionaux

Jip KETEL Pays-Bas	Chef du Projet (Sahel), Programme Afrique, Division des programmes régionaux	Nathalie TANNER Suisse	Secrétaire, Division des sciences sociales
Claire UNDSAY Royaume-Uni	Assistante de Programme, Division des Services de la conservation	James THORSELL Canada	Coordonnateur du Programme, Programme des aires protégées, Division du Programme spécial sur la diversité biologique et les aires protégées
Jeffrey McNEELY Etats-Unis	Responsable en chef pour la conservation, Chef de la Division du Programme spécial sur la diversité biologique et les aires protégées	Julia TUCKER Royaume-Uni	Administratrice du Service de liaison avec les membres, cabinet du directeur général
Fayez MIKHAIL Egypte	Responsable de l'EDP, Unité d'EDP, Division des services administratifs	Pietronella van den OEVER Pays-Bas	Chef de la Division des sciences sociales
Heather MORGANS Etats-Unis	Contrôleur, Division des finances	Estelle VIGUET Suisse/ Royaume-Uni	Assistante personnelle du directeur général
Judith NECHVATAL Suisse/ Royaume-Uni	Employée des Comptes, Division des finances	Anne VISCOLO Suisse/ Royaume-Uni	Assistante, Division des sciences sociales
Francis PARAKATIL Inde	Responsable du développement, Division du développement	Morag WHITE Royaume-Uni	Responsable des publications, Division de la communication
Sue RALLO Royaume-Uni	Secrétaire, Division du Programme spécial sur la diversité biologique et les aires protégées	Doreen ZIVKOVIC Royaume-Uni	Secrétaire, Programme pour les espèces, Division du Programme écologique
Christine REYMOND Suisse	Secrétaire, Programme Asie et Pacifique, Division des programmes régionaux	<b>Centre du droit de l'environnement de l'UICN (Bonn, Allemagne)</b>	
Lucinda ROLLASON Royaume-Uni	Secrétaire, Programme Afrique, Division des programmes régionaux	Françoise BURHENNE Belgique	Chef du Centre du droit de l'environnement
Per RYDEN Suède	Chef, Programme Afrique, Division des programmes régionaux	Lothar GUNDUNG Allemagne	Coordonnateur du Projet, Centre du droit de l'environnement
Jeff SAYER Royaume-Uni	Coordonnateur du Programme, Programme pour les forêts, Division du Programme écologique	<b>l'IUCN (Richmond, Royaume-Uni)</b>	
Ursula SENN-HARRIS Suisse/ Royaume-Uni	Secrétaire, Programme pour les forêts, Division du Programme écologique	Vernon HEYWOOD Royaume-Uni	Conseiller scientifique principal, conservation des plantes et Directeur du Secrétariat des jardins botaniques pour la Conservation
Simon STUART Royaume-Uni	Responsable, Programme pour les espèces, Division du Programme écologique	Steve DAVIS Royaume-Uni	Attaché de recherche principal

Nicola POWELL            Secrétaire  
Royaume-Uni

## Personnel régional de l'UICN

### AFRIQUE

#### Délégation régionale pour l'Afrique de l'Est (Nairobi, Kenya)

Rob MALPAS            Délégué régional  
Royaume-Uni

Patricia NGARI        Responsable de projets  
Kenya

Scott PERKIN            Coordonnateur,  
Canada                    Ngorongoro, CDP,  
                                  Tanzanie

Douglas TAYLOR        Conseiller technique,  
Royaume-Uni            Programme zones  
                                  humides de l'Ouganda

#### Délégation régionale pour l'Afrique australe (Harare, Zimbabwe)

India MUSOKOTWANE    Délégué régional  
Zambie

Tabeth MATIZA        Coordonnatrice du  
Zimbabwe              Programme, zones  
                                  humides

### ASIE

#### Bureau du Projet Laos (Vientiane)

Richard SALTER        Conseiller principal pour  
Canada                    la conservation

#### Bureau du Projet Népal (Katmandou)

Jeremy CAREW-REID    Conseiller principal de  
Australie                l'UICN

#### Bureau du Projet Oman (Mascate)

Rodney SALM            Consultant UICN  
Royaume-Uni

#### Bureau du Projet Jordanie (Amman)

John McEACHERN        Chef du Projet  
Canada

#### Bureau national du Pakistan (Karachi, Pakistan)

Aban MARKER-KABRAJI Représentante nationale  
Pakistan

Dhunmai COWASJEE    Coordonnatrice de presse,  
Pakistan                    Journalist's Resource  
                                  Centre for the Environ-  
                                  ment

Nasir M. DOGAR        Administrateur du  
Pakistan                    Programme

Rashida DOHAD        Assistante de Programme  
Pakistan

Saneeya HUSSAIN       Directrice de presse,  
Pakistan                    Journalist's Resource  
                                  Centre

Syed A. QUTUB        Coordonnateur de la  
Pakistan                    Stratégie nationale de  
                                  conservation

Soni ZUBERI            Responsable du  
Pakistan                    développement des  
                                  projets

#### Bureau national de Sri Lanka (Colombo)

M. S. RANATUNGA       Représentant national  
Sri Lanka

### AMERIQUE CENTRALE

#### Délégation régionale pour l'Amérique centrale (San José, Costa Rica)

César BARRIENTOS     Délégué régional  
Guatemala

Alejandro IMBACH     Attaché technique  
Argentine                principal

Enrique LAHMANN     Coordonnateur zones  
Costa Rica                humides régionales

Yanina ROVINSKI      Assistante information  
Costa Rica

#### Bureau national du Panama (Panama)

Ramón ALVARADO      Représentant de l'UICN  
Panama

#### Bureau national du Nicaragua (Managua)

Luis Manuel CASTELLO Représentant de l'UICN  
Argentine



## AMERIQUE DU NORD

### UICN-Etats Unis (Washington, Etats Unis)

Byron SWIFT Etats-Unis	Directeur exécutif
Johannah BARRY Etats-Unis	Directrice du développement
Mark DILLENBECK Etats-Unis	Responsable de la conservation des forêts
Cameron SANDERS Etats-Unis	Conseiller principal

### Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (Cambridge, Royaume-Uni)

Robin PELLEW Royaume-Uni	Directeur
Michael ADAM Royaume-Uni	Responsable du GIS, Unité des données sur les habitats
Mark COLLINS Royaume-Uni	Administrateur, Unité de données sur les habitats
Jeremy HARRISON Royaume-Uni	Administrateur, Unité de données sur les aires protégées
Zbigniew KARPOWICZ Royaume-Uni	Attaché de recherche principal, Unité de données sur les aires protégées
Richard LUXMOORE Royaume-Uni	Administrateur, Commerce
Harry MILES Royaume-Uni	Administrateur général/ Chef du Programme
Sheila MILLAR Royaume-Uni	Assistante personnelle du Directeur

### Personnel sous contrat spécial

Martine AMADOU Suisse	Traductrice
Ingrid CATON France	Interprète
Danièle DEVITRE France	Traductrice

George GREENE  
Canada  
Coordonnateur, Groupes de travail de l'Assemblée générale

Peter HULM  
Royaume-Uni  
Consultant, Bulletin de l'UICN

Catherine LOKSCHIN  
Suisse  
Traductrice

Nikki MEITH  
Etats-Unis  
Rédactrice du Bulletin de l'UICN

Paul RESS  
Etats-Unis  
Consultant, Presse

Jacqueline SAWYER  
Royaume-Uni  
Assistante, Programme pour les forêts

Hugh SYNGE  
Royaume-Uni  
Chef rapporteur

William VALK  
France  
Interprète

### Autres membres du personnel

Karin NELSON  
Etats-Unis  
Bureau du président de la SSC

Craig PUGH  
Etats-Unis  
Bureau du président de la SSC

Marcia SANDERS  
Etats-Unis  
Assistante au bureau d'inscription

### Membres du comité directeur de l'Assemblée générale

Pam EISER  
Présidente, Comité directeur de l'Assemblée générale, Conseillère régionale de l'UICN pour l'Australie et l'Océanie

Wolfgang BURHENNE  
Vice-Président, Comité directeur de l'Assemblée générale, Président de la Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement

Jan CEROVSKY  
Conseiller régional de l'UICN pour l'Europe de l'Est

Liberty MHLANGA Conseiller régional de l'UICN pour l'Afrique

M. A. PARTHA SARATHY Président, Commission de l'éducation et de la formation

George RABB Président, Commission de la sauvegarde des espèces

### **Membres du Comité organisateur australien**

Peter KENNEDY Secrétaire adjoint, Département des Arts, des Sports, de l'Environnement, du Tourisme et des Territoires

Joanne DISANO Première Assistante Secrétaire, Département des Arts, des Sports, de l'Environnement, du Tourisme et des Territoires

Barry HODGE Représentant du gouvernement de l'Australie-Occidentale

Pam EISER Conseillère régionale de l'UICN pour l'Australie et l'Océanie

Don HENRY Président, Comité australien pour l'UICN, Directeur, Fond mondial pour la Nature

Duncan MARSHALL Conseil australien de la Société pour la conservation des sites et monuments

Paul RUTHERFORD Fondation australienne pour la Conservation

### **Membres du groupe d'étude australien**

Hugh CRAFT Secrétaire assistant

Gerry MORVELL Directeur

Fiona SMITH Assistante exécutive

### **Service du logement et des excursions**

Veronica BLAZELY Chef de l'Unité

Fiona HERNDL

Ann RICHARDS

Sandra GRUGAN

### **Unité de Logistique**

Rick STINSON Chef de l'Unité

Tracey WALTERS

Narelle LYONS

Robyn WYLUCKI

Ian CUTHBERT

### **Unité de Presse**

Phil HURST Chef de l'Unité

April GAZE

Bronwyn ASQUITH

### **Protocole/Hospitalité**

Randall SMITH

### **Attachées de Liaison du Gouvernement de l'Australie-Occidentale**

Cassandra LANDRE Attachée exécutive

Genine READ Attachée presse

### **Autre personnel australien**

Ahmad Abas

Jo Anderson

Tim Benjamin

Damien Broderick

Cathy Bullock

Thelma Burton

Olivier Charpenay

Andy Cox

Laryssa Crugnale

Bronwyn David  
Sean David  
Lisa Davis  
Matthew Dwyer  
Neil Eliot  
Rosemary Evans  
Kirston Foster  
Short Fry  
Ian Gallagher  
Helen Gleadell  
Mark Graham  
Courtney Harris  
Damien Hassan  
Margarita Herrera  
Josephine Hill  
Cathy Jukes  
Shona Kennealy

Helen Kiselouski  
Marcia King  
Alphonse Kluyver  
Barry Laing  
Bruce McClintock  
Sandy Moore  
Marcia Pegrum  
Michael Perry  
Rocio Robledo  
Shelley Shier  
Gerard Smirthwaite  
Heidi Sweidan  
Dave Thompson  
Madonna Valentine  
Paula Whitehead  
Melanie Wright

Cette publication est imprimée sur du papier sans chlore

**UICN - Union mondiale pour la nature**  
Avenue du Mont-Blanc  
CH-1196 Gland  
Suisse

Téléphone: (022)3649 114  
Télécopieur: (022) 3642 926  
Télex: 419 605 iucn ch

